THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
325.344
H19h
v.6

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.

University of Illinois Library

NOV 12 1966

L161—O-1096

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME VI

MADAGASCAR

DU XVIe SIÈCLE A 1811
PAR HENRI FROIDEVAUX
DOYEN DE LA FACULTÉ LIBRE DES LETTRES DE PARIS

DE 1815 A 1906
PAR
MARIUS ET ARY LEBLOND

DE 1906 A LA PÉRIODE CONTEMPORAINE
PAR M. DELÉLÉE-DESLOGES
ADMINISTRATEUR EN CHEF DES COLONIES

LES COMORES
PAR ALFRED MARTINEAU

LES ILES DE FRANCE ET DE BOURBON
PAR PIERRE CREPIN
DOCTEUR ÈS LETTRES

LE PACIFIQUE FRANÇAIS
PAR MARGUERITE VERDAT

LES FRANÇAIS DANS L'AFRIQUE DU SUD
PAR HENRI DEHÉRAIN
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT

CONCLUSION GÉNÉRALE
PAR GABRIEL HANOTAUX

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE RAOUL DU GARDIER, J.-F. BOUCHOR-GAUGUIN, ETC.
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE PAUL BAUDIER

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
8, rue Garancière — 6e

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME VI

MADAGASCAR

DE 1815 A 1906

PAR

MARIUS ET ARY LEBLOND

DU XVIe SIÈCLE A 1811

PAR HENRI FROIDEVAUX

DOYEN DE LA FACULTÉ LIBRE DES LETTRES DE PARIS

DE 1906 A LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

PAR M. DELÉLÉE-DESLOGES

ADMINISTRATEUR EN CHEF DES COLONIES

LES COMORES

PAR ALFRED MARTINEAU

LES ILES DE FRANCE ET DE BOURBON

PAR PIERRE CREPIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

LE PACIFIQUE FRANÇAIS

PAR MARGUERITE VERDAT

LES FRANÇAIS DANS L'AFRIQUE DU SUD

PAR HENRI DEHÉRAIN

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT

CONCLUSION GÉNÉRALE

PAR GABRIEL HANOTAUX

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE RAOUL DU GARDIER, J.-F. BOUCHOR-GAUGUIN, ETC.

ILLUSTRATIONS EN NOIR DE PAUL BAUDIER

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

Copyright 1933 by Librairie Plon.
Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

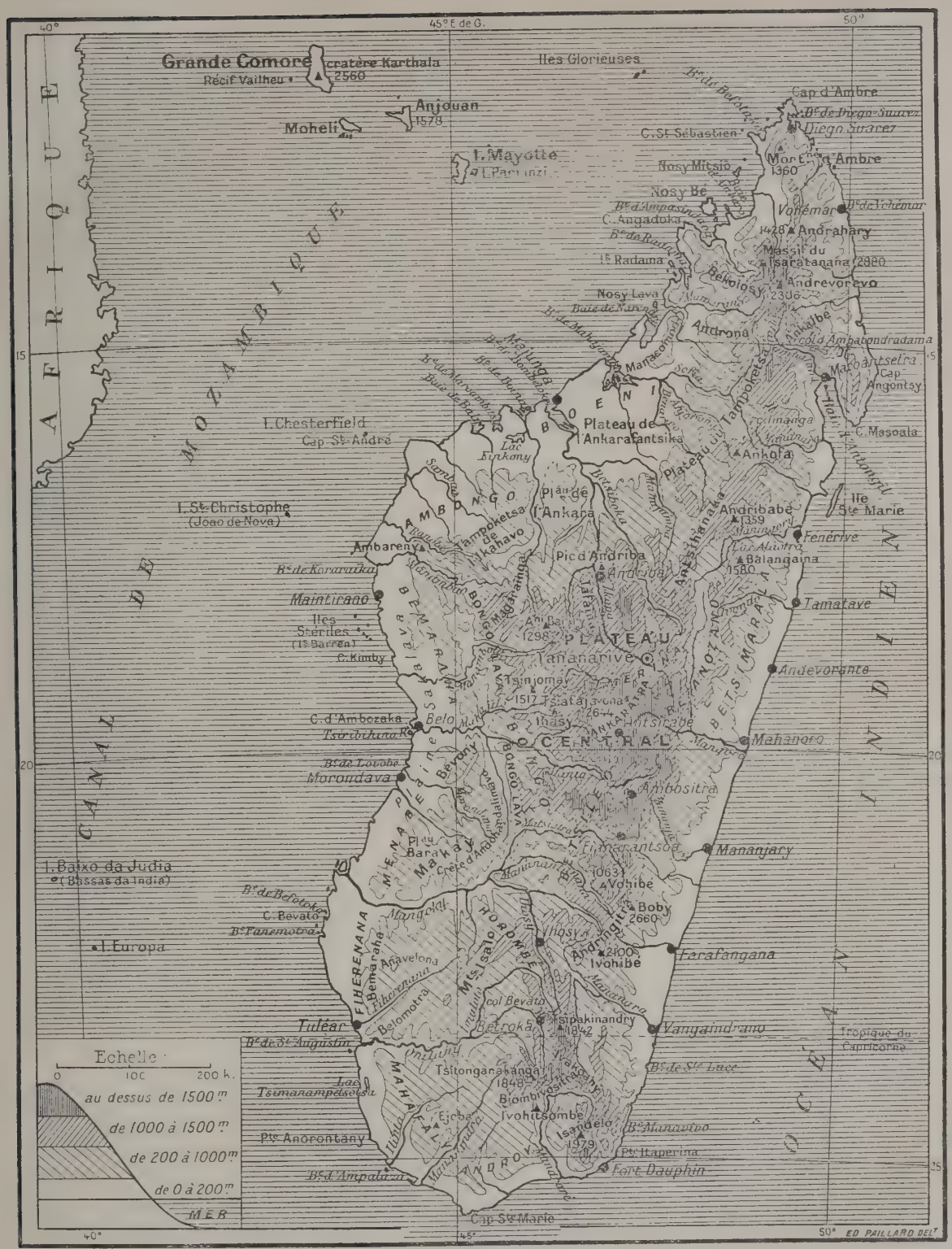

CARTE PHYSIQUE DE MADAGASCAR

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

MADAGASCAR

DU XVI^{e} SIÈCLE

A 1811

PAR

HENRI FROIDEVAUX

DOCTEUR ÈS LETTRES
DOYEN DE LA FACULTÉ LIBRE DES LETTRES DE PARIS

Gen. Lib. 19 Ap 34 Stechert vol 6

862919

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES PRISES DE CONTACT

I. — Une escale sur la route des Indes. — *Premières reconnaissances françaises. — Première affirmation des « droits historiques » de la France.*

II. — Les débuts du commerce de troc. — *Début des relations commerciales.*

III. — Premières idées de colonisation.

Aquelque 600 kilomètres de la côte orientale du continent noir s'allonge du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest sous le tropique du Capricorne, par delà le canal de Mozambique, la grande île de Madagascar. C'est une des plus vastes masses insulaires de notre globe, la plus importante des terres que la mer des Indes entoure de tous les côtés. De près de 40 000 kilomètres carrés plus étendue que la France métropolitaine, l'île Dauphine des vieux auteurs est un des points où nos aïeux ont, au temps de l'Ancien Régime, tenté avec le plus de persévérance de s'établir et qu'ils ont le plus rêvé de coloniser, ou dont, pour mieux dire, ils ont le plus désiré exploiter

les richesses. L'histoire de leurs efforts répétés pour parvenir à leurs fins, de leurs erreurs et de leurs échecs, mérite d'être racontée avec quelque détail ; elle est intéressante par elle-même et elle renferme, par surcroît, de précieux enseignements.

I. — Une escale sur la route des Indes

Convient-il de la faire débuter au temps de l'épopée maritime portugaise, et de revendiquer pour un marin normand l'honneur de la découverte de Madagascar ? On l'a cru au dix-septième siècle et on le répète encore parfois aujourd'hui, mais à tort. Pas plus que Jean Cousin n'est parvenu aux Indes d'Asie avant Vasco de Gama et au Brésil avant Pedro Alvarez Cabral, Binot Paulmier de Gonneville ne semble, en effet, avoir vu le premier le petit continent malgache. Sans doute est-il parti de Honfleur, en 1503, avec l'idée de gagner « les Indes orientales empuis aucunes années découvertes » ; mais les vents et les tempêtes ne lui ont pas permis de le faire et l'ont poussé sous d'autres cieux. Si nous avions eu la bonne fortune de conserver les livres de bord de l'*Espoir* (tel était le nom du navire que commandait Gonneville) et les précieux dessins où le Honfleurais Nicolle le Febvre avait « pourtrayé les façons » de « force bestes, oiseaux, poissons et autres choses singulières inconnues en Chrestienneté » remarquées par lui ès terres neuves, nous pourrions sans doute identifier exactement le pays où l'*Espoir* aborda en 1504 ; malheureusement journaux de route et croquis ont disparu dans un naufrage consécutif à l'attaque de forbans anglais et bretons que durent, aux abords de Jersey, repousser les marins honfleurais, et la trop brève relation conservée à la bibliothèque de l'Arsenal manque de précision. Elle autorise seulement à placer sur les côtes du Brésil méridional, dans les parages du São Francisco do Sul habités par les Carijos, le pays où Gonneville et ses compagnons passèrent six mois en 1504 (du 5 janvier au 3 juillet). C'est donc à un Portugais qu'il faut laisser la gloire d'avoir le premier découvert Madagascar, et ce n'est pas, comme on l'a pensé pendant longtemps, à Tristan d'Acunha en 1506, mais à Diogo Dias que revient l'honneur d'avoir vu cette grande terre le 10 août de l'an 1500. Ce navigateur commença d'en longer la côte orientale et, du saint dont on célébrait la fête le jour de la découverte, lui donna le nom d'*île de Saint-Laurent*.

Premières reconnaissances françaises

Bientôt après lui, quelques-uns de ses compatriotes, suivant l'exemple de Vasco de Gama et faisant voile vers les ports indiens de la mer d'Oman, continuèrent la recon-

naissance des rivages de Madagascar ; mais ils cessèrent bientôt d'être seuls à les longer de plus ou moins près, et aussi à y descendre. Depuis la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb en 1492, Portugais, Italiens et Espagnols n'étaient plus, en effet, les seuls audacieux à se lancer sur les flots de la « mer océane », en quête de découvertes, d'aventures et de merveilleuses fortunes ; des côtes d'Italie, d'Espagne, de l'Angleterre et de la France partaient aussi, pour les « terres neuves », de hardis marins dont les exploits ni les noms mêmes ne sont pas toujours parvenus jusqu'à nous. Les uns étaient au service de la couronne ; d'autres obéissaient aux ordres de riches armateurs, surtout de ces deux Dieppois, les Ango, dont la légende s'est plue à orner de quelques traits la véridique histoire. Plus encore que son père, le second des Ango, celui qui fut vicomte de Dieppe au temps de François Ier, celui qui posséda dans la ville un véritable palais et qui fit construire à Varangeville un manoir dont subsistent encore d'intéressants vestiges, avait groupé autour de lui une vraie pléiade d'audacieux capitaines et de savants pilotes qui ont navigué jusqu'à Terre-Neuve, à la « terre ferme » de l'Amérique du Nord et aux « Indes du Pérou », enfin

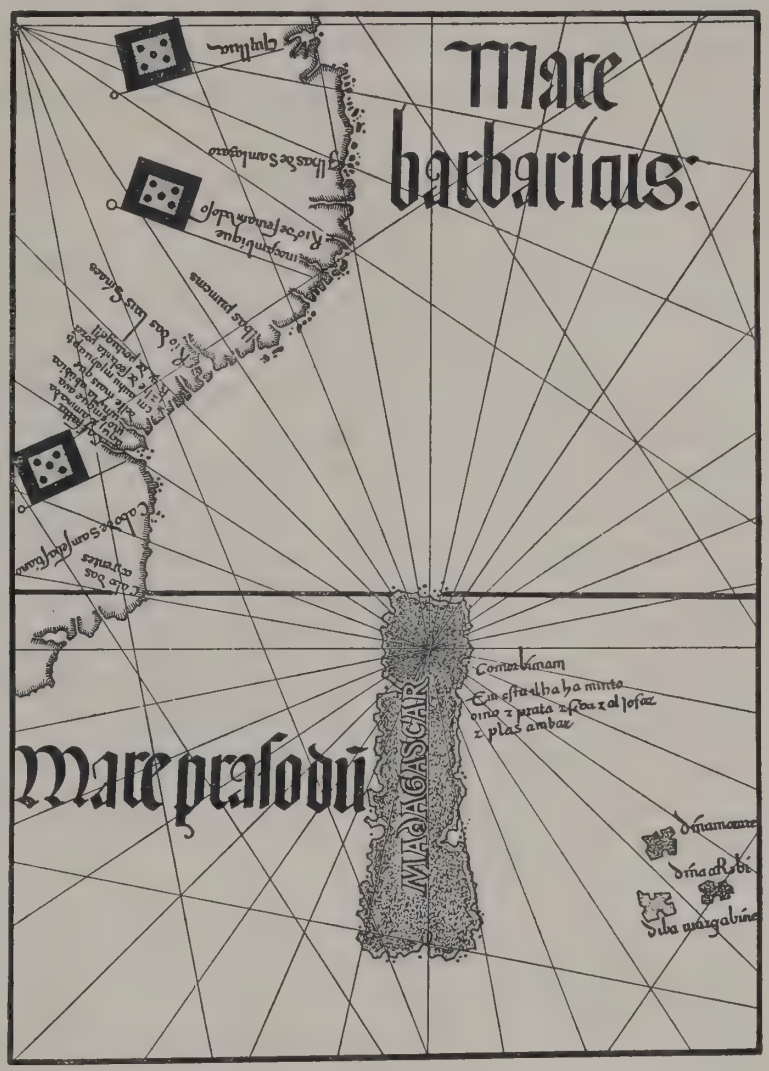

LA PREMIÈRE CARTE DE MADAGASCAR, PAR CANTINO (1502)
(Bibliothèque d'Este à Modène).

jusqu'à Sumatra. Nous ne saurions affirmer qu'il fût d'Ango, le navire normand qui partit de Dieppe en 1526 à destination de Madagascar, y aborda en 1527, et dont, en 1530, le Portugais Diogo de Fonseca recueillit un matelot dans l'île de Saint-Laurent, en même temps que quelques naufragés portugais ; le continuateur de Barros, soucieux de la seule histoire de ses compatriotes, s'est en effet borné à ces très maigres renseignements, que semble ne devoir jamais compléter aucune découverte d'archives. Par contre, nous savons de la manière la plus certaine que deux navires de Jean Ango, la *Pensée* et le *Sacre*, virent la côte ouest de cette même terre à la fin de juillet 1529. La relation de Pierre Crignon, le pilote de la *Pensée*, l'auteur du *Discours de la Navigation de Jean et Raoul Parmentier*, montre ces excellents capitaines dieppois touchant à deux reprises aux abords de l'embouchure du Manambolo dans le canal de Mozambique, essayant, avec plus ou moins de succès, d'entrer en relations avec les indigènes et s'aventurant dans les dangereux parages des îles Barren avant de s'éloigner définitivement de Madagascar pour gagner Anjouan des Comores et, de là, cingler vers Sumatra... Quelque dix ans plus tard, vers 1539, un autre marin français, celui que l'Italien Ramusio appelle « un grand capitaine de mer » — *un gran capitano del mare francese* — et qui est peut-être l'Angoumois Jean Fonteneau, dit « Jean Alphonse », a vraisemblablement abordé la grande île en un point que rien ne permet de préciser... Puis, malgré l'intérêt porté par Catherine de Médicis, environ vingt ans plus tard, aux mines d'or du Cuama, c'est-à-dire situées dans les parages continentaux de l'Afrique qui font face aux rivages malgaches, les marins normands, saintongeois et autres semblent se détourner des contrées gisant au delà du cap de Bonne-Espérance pour fréquenter

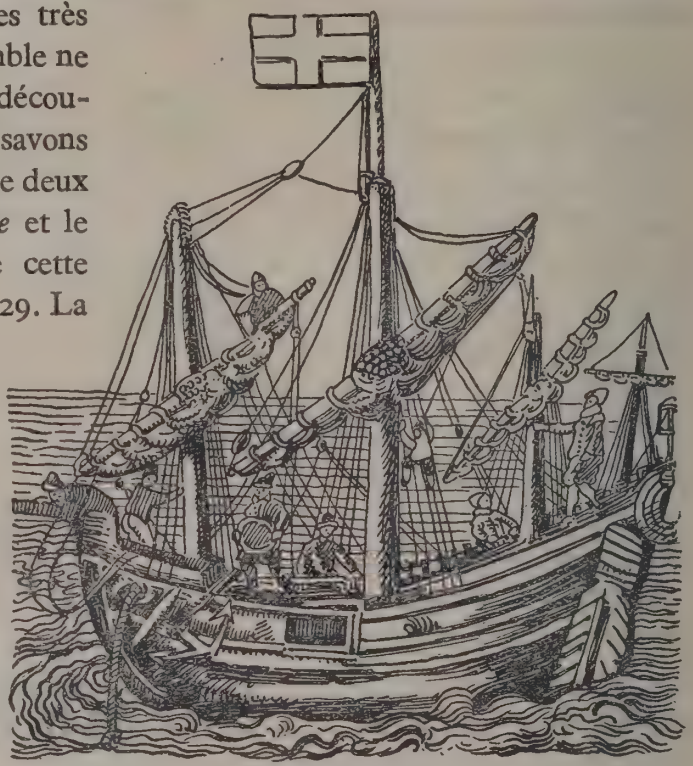

NAVIRE DIEPPOIS
(D'après un vitrail du seizième siècle) (Église de Neuville-lez-Dieppe).

uniquement les côtes les plus occidentales de l'océan Atlantique. Les terribles guerres civiles dites « de religion » ralentissent, si elles ne paralysent pas complètement, l'essor maritime de la France et détournent la plupart des esprits aventureux des entreprises de « par-delà ».

Mais, dès que Henri IV parvient à rendre au pays le calme et la sécurité dont

CARTE DE GUILLAUME LE TESTU (1555)

il a tant besoin après plus de trente années de luttes intestines, l'esprit d'initiative se manifeste à nouveau partout. Marins, négociants, gentilshommes même recommencent, comme au temps de François Ier, à se préoccuper des pays d'outre-mer.

Précisément, les Néerlandais viennent de se libérer en fait de la domination politique des Espagnols et veulent aussi s'affranchir de leur vassalité économique à l'égard de Lisbonne, alors le grand entrepôt et le grand centre de distribution de tous les produits exotiques. Tout à la fin du seizième siècle, ils ont préludé à la fondation de leur empire colonial en faisant partir quelques vaisseaux pour les îles aux épices. On sait quel succès, au double point de vue maritime et commercial, couronna leurs efforts, et quelle excellente affaire leurs voyages dans l'Insulinde

furent pour ceux qui allaient très vite mériter le surnom de « rouliers des mers » ; dès le premier jour, nos armateurs et nos marchands, qui entretenaient d'étroites et amicales relations avec les armateurs et les marchands de la future république des Provinces-Unies, résolurent de suivre leur exemple. Eux aussi, ils iront « puiser à la source », comme le dit l'un d'eux, Pyrard de Laval, « l'or, les épiceries et singularités de l'Orient », au lieu de les acheter en détail aux Espagnols et aux Portugais ; eux aussi, encouragés par l'exemple des Hollandais et fidèles d'ailleurs à leurs anciennes traditions, ils constitueront des compagnies « pour enrichir le public des singularités de l'Orient ». Voilà ce que firent, dès 1601, des marchands et des marins de Saint-Malo, de Laval et de Vitré.

Première affirmation des « droits historiques » de la France

Il ne saurait être question de suivre ici jusqu'au fond de la mer des Indes le *Croissant* et le *Corbin*, les deux navires armés pour les îles malaises par cette compagnie municipale. Des relations de François Martin (de Vitré) et de François Pyrard (de Laval), retenons simplement que force fut au chef de l'expédition, au Malouin Frotet de la Bardelière, de modifier en cours de route son dessein primitif. Il eût voulu, conformément à l'usage du temps, « passer par le dehors » de l'île de Madagascar, autrement dit en longer à distance les côtes orientales ; la fourberie ou l'ignorance du pilote flamand dont la Compagnie s'était assuré les services et une terrible tempête en décidèrent autrement ; elles contraignirent les deux navires bretons à faire relâche, le 19 février 1602, sur le rivage Sud-Ouest de Madagascar, dans la « fort grande et belle baie » de Saint-Augustin. Durant les trois mois qu'ils y séjournèrent, nos marins ne demeurèrent pas inactifs ; non contents d'y réparer les avaries de leurs bâtiments et de s'y ravitailler abondamment, ils nouèrent de cordiales relations avec les indigènes de la contrée. Quelques-uns d'entre eux, rebutés par leur dure existence quotidienne et ignorants de la précarité de l'existence des Malgaches avec lesquels ils étaient en rapports, allèrent jusqu'à déserter et à gagner les montagnes les plus proches, dans le but de demeurer dans le pays et de « s'habituer avec les sauvages » ; ils espéraient y faire meilleure chère, et à moindre peine, qu'à bord de leur navire. Une courte expérience les détrompa et les fit très vite renoncer à leur dessein. Au bout d'une semaine, on les vit revenir mourant de faim, déçus et penauds, assez à temps pour reprendre la mer et poursuivre le voyage sous la direction de leur « général », dont ils avaient obtenu le pardon (15 mai).

Pour les équipages du *Croissant* et du *Corbin*, la baie de Saint-Augustin avait

néanmoins constitué une escale commode et précieuse à plus d'un titre, un vrai lieu de « rafraîchissement », suivant l'expression du temps. Mais si tyrannique est l'usage, que les marins ne tinrent aucun compte de cette expérience. Ils redoutaient « les grandes marées qui chargent par saison en l'isle Sainct Laurens, aultrement Mada-

MALGACHES DE LA BAIE DE SAINT-AUGUSTIN
(D'après Jean-Albert de Mandelslo : *Voyage en Perse et aux Indes Orientales* (édition de 1658).

gascar », et ils ne voulaient pas y exposer leurs bâtiments, de crainte de les perdre. Aussi, quinze ans plus tard, après la constitution définitive d'une première Compagnie française des Indes orientales dont Henri IV avait approuvé les statuts dès 1604, mais dont l'âpre jalousie des Hollandais et bien d'autres causes avaient retardé la formation, les deux navires dont le capitaine royal Charles de Nets était le « général » se tinrent-ils soigneusement à distance de Madagascar. De même encore, en 1619, le Rouennais Augustin de Beaulieu se proposait-il, conformément aux ordres que lui avaient donnés « Messieurs de la Compagnie », de mener « droit à

Bantam » les trois vaisseaux de la « flotte de Montmorency » dont le commandement lui avait été confié. Mais il avait compté sans les gros temps et les tourmentes, sans la nécessité de réparer des avaries ni celle de ravitailler ses équipages. Toutes ces raisons le déterminèrent à modifier ses plans initiaux et à lutter avec persévérance contre les vents contraires pour pénétrer enfin le 21 mai 1620, avec deux de ses navires, dans cette même baie de Saint-Augustin où déjà les bâtiments de Frotet de la Bardelière avaient naguère fait escale.

Le *Montmorency* et l'*Ermitage* (ainsi se nommaient les deux navires de Beaulieu) y demeurèrent beaucoup moins longtemps que le *Croissant* et le *Corbin* — deux semaines seulement, — mais c'en fut assez pour que le général français se rendît compte des réelles ressources du lieu et du rôle que la baie de Saint-Augustin pouvait remplir comme escale sur la route des Indes. De cordiales relations s'étaient nouées entre les marins de ses équipages et les indigènes, qui ne cessèrent de fournir en abondance les bestiaux dont les Français avaient besoin pour leur nourriture. Par ailleurs, une courte excursion jusque sur le rebord du plateau intérieur avait permis à Beaulieu d'entrevoir « de très belles prairies et un fort beau pays ». Aussi n'hésita-t-il pas à dire et à répéter, à son retour en France, qu'il tenait la baie de Saint-Augustin pour « un lieu bien propre pour se rafraîchir des fatigues de la mer, qui ne servirait (pas) moins que Mozambique aux Portugais (à) qui aurait un trafic affermi ou envie de l'affermir dans les Indes ». C'était chez lui une conviction qu'il avait acquise sur place même et qui l'avait amené (sa relation le dit incidemment et de façon beaucoup trop brève) à « faire alliance avec les habitants ».

Ainsi (pour autant que nous pouvons le savoir) s'ouvrit, dès l'année 1620, la série de ce que l'on a nommé à la fin du dix-neuvième siècle « les droits historiques » de la France sur Madagascar.

II. — Les débuts du commerce de troc.

Pour se procurer les vivres frais dont ils étaient justement avides après une longue navigation de près de huit mois, Beaulieu et ses marins avaient dû procéder comme l'avaient fait dans l'antiquité les Phéniciens et les Grecs à l'égard des peuples primitifs dont ils visitaient le pays, puis, à l'aube et au début des temps modernes, les Portugais et les Espagnols vis-à-vis des indigènes, parfois très civilisés, avec lesquels ils étaient, grâce aux grandes découvertes maritimes, entrés en relations :

ils avaient recouru au troc. En échange de babioles, de « choses de peu d'importance », ils avaient obtenu d'eux les bêtes sur pied dont ils avaient besoin. « Pour la valeur d'un sol, a écrit Beaulieu, nous recouvrions deux ou trois moutons, qui sont très grands, et un bœuf pour la valeur de dix sous. » Tels furent les très brefs commencements de relations commerciales qui ne tardèrent pas à reprendre sous la même forme, mais de façon beaucoup plus suivie, avec la venue plus ou moins régulière de négociants normands à Madagascar.

Début des relations commerciales

Ces relations commerciales n'avaient-elles pas débuté plus tôt? et des Malouins, héritiers des informations recueillies sur place par Frotet de la Bardelière en 1602, n'étaient-ils pas, avant 1620, déjà entrés en rapports de ce genre avec les Malgaches? Le 3 octobre 1619, en effet, les États de Bretagne renouvellent à la Cour les plaintes qu'ils ont énoncées l'année précédente au sujet des entraves mises par la Compagnie hollandaise des Indes Orientales au commerce des gens de Saint-Malo avec *Madagascar*. Peut-être, toutefois, ces doléances visent-elles uniquement les obstacles mis par les agents de la société privilégiée néerlandaise, — jaloux à leur tour, comme naguère Portugais et Espagnols, de garder pour leur pays le bénéfice d'un commerce très lucratif, — au recrutement de capitaines et de pilotes experts dans la navigation de la mer des Indes. Quoi qu'il en soit à cet égard, des noms de marins que l'on sait avec certitude avoir atterri à Madasgacar entre 1620 et 1640 se dégage nettement cette conclusion que les Normands surtout y sont venus faire le commerce durant la période : Gilles de Regimon ou de Rézimont, que Flacourt qualifiera un peu plus tard de « bien expérimenté à la navigation », Jacques Assaline ou Asseline, Alonse Goubert, Digart, Jacques Guespin, sont tous ou presque tous soit Dieppois, soit Rouennais. Normands aussi Cauche, Drouart et leurs compagnons, qui entrent en relations commerciales avec les indigènes de la grande île. Rien que de naturel à ce recrutement, alors que la plupart des actionnaires des très petites sociétés qui envoient ces marins et ces marchands trafiquer à Madagascar — et parfois aussi faire la course dans les parties occidentales de la mer des Indes — sont eux-mêmes des Rouennais, ou encore des Parisiens : Jancon, Fermanel, Desmartins, etc...

Les parties de Madagascar que fréquentent surtout ces marins et ces négociants, susceptibles de se transformer à l'occasion en corsaires, sinon en pirates, ce ne sont pas celles du Sud-Ouest, les cantons voisins de la baie de Saint-Augustin, dont les vents contraires rendent parfois l'accès peu facile, mais celles du Sud-Est et de

l'Est. Ainsi évite-t-on la navigation, parfois dangereuse, du canal de Mozambique ; ainsi peut-on, après avoir fait escale en un point favorable, cingler au Nord-Est ou à l'Est, vers l'Inde ou vers les îles malaises, « ayant vent de Ouest ou Nord-Ouest à poupe ». Là se trouvent, plus ou moins au Sud du Tropique du Capricorne, dans le pays d'Anosy, les baies de Sainte-Claire et de Sainte-Luce, puis, plus au Nord, au long de la côte orientale, sablonneuse et inhospitalière, le port Sainte-Marie, dans le Sud de la petite île de Sainte-Marie de Madagascar, enfin la baie d'Antongil. Voilà les points fréquentés entre 1620 et 1640 par nos compatriotes, surtout la baie de Sainte-Luce, le « port où abordent les Français » de la carte de Cauche, sur les bords de laquelle s'établirent, en juillet 1640, les marins et les marchands de la flûte dieppoise *Saint-Alexis*.

CARTE DE CAUCHE

(Relations véritables et curieuses de l'Ile de Madagascar) (Paris 1651).

On n'oserait accorder une entière créance aux souvenirs de François Cauche, tels que les a recueillis et rédigés, quelques années après le retour du soldat rouennais, son compatriote Morisot. Néanmoins, si ce compagnon du capitaine Goubert n'a sûrement pas fait à Madagascar un séjour aussi long qu'il le dit — « environ de trois ans au plus », d'après Flacourt, — s'il n'a

pas accompli tous les voyages dont il s'attribue le mérite, on ne saurait nier sa présence sur les rivages de la baie de Sainte-Luce pendant un certain nombre de mois. Son chef, Alonse Goubert, a noué de bonnes relations avec le « roi » de la province d'Anosy, Andriand-Ramaka, qui avait passé plusieurs années de sa jeunesse à Mozambique, qui y avait embrassé le catholicisme et qui parlait encore plus ou moins bien la langue portugaise vers 1640; il lui a rendu visite dans le gros village de Fanjahira, sur la rivière de ce nom, « où il (Andriand-Ramaka) faisait sa demeure ». Soit sur les bords de la baie de Sainte-Luce, puis de celle de Sainte-Claire, soit à Manhaly, lui-même et tous ses compagnons d'abord, puis seulement une poignée de ces derniers ont pratiqué avec les indigènes de plusieurs cantons du Sud-Est de Madagascar un commerce continu d'échanges jusqu'en 1643, troquant leurs marchandises d'Europe contre le bétail que cette partie de la grande île nourrit en abondance, ou « traitant de la cire, des cuirs ou autres choses dans le pays », accumulant ces produits indigènes dans les magasins dépendant de leurs comptoirs et préparant ainsi la cargaison du navire de leur Compagnie qui, un jour ou l'autre, viendrait mouiller à Sainte-Luce et leur fournirait les moyens, soit de continuer à trafiquer avec les naturels de la contrée, soit de revenir en France.

III. — Premières idées de colonisation

Avec les faibles moyens dont ils disposaient, Goubert, Cauche et leurs amis ne pouvaient pas faire davantage. La Compagnie rouenno-parisienne, très restreinte, qui avait frété le *Saint-Alexis* et dont un autre bâtiment a abordé à Sainte-Luce le 1er mai 1643, n'était pas assez puissante et n'avait pas d'assez forts capitaux pour entreprendre un réel et sérieux essai de colonisation; elle ne pouvait pas fonder autre chose que deux ou trois petits comptoirs de commerce. Déjà, toutefois, et depuis quelques années, l'idée de créer à Madagascar de véritables établissements français avait pris corps dans l'esprit de quelques marins ou de personnages s'intéressant à l'essor économique et colonial de notre pays et avait été soumise par eux au cardinal de Richelieu.

Dès l'année 1626, en effet, un anonyme (il semble avoir appartenu au petit groupe d'hommes de mer et d'esprits éclairés dont Isaac de Razilly est un des représentants les plus éminents) avait sollicité le premier ministre de Louis XIII d'oc-

cuper « les meilleurs ports et havres » de l'île de Saint-Laurent des Portugais. Quelques années plus tard (1631-1632), Augustin de Beaulieu, dont l'esprit n'avait cessé de travailler sur les spectacles qu'il avait vus et sur les faits qu'il avait observés au cours de son voyage de 1619-1622 jusqu'à Sumatra, avait, de son côté, abouti à la même conclusion ; dans sa « Proposition... touchant les Indes Orientales », il avait exposé avec force les avantages de la situation de Madagascar dans la partie occidentale de la mer des Indes et invité la cour de France à y planter le pavillon fleurdelysé et à la coloniser. « Je trouve (avait-il écrit) ladite île propre, *quand on y serait établi*, pour entreprendre sur quelque lieu que ce soit des Indes orientales, soit en guerre, soit en trafic, car dudit lieu on peut prendre sa saison pour aller en Perse... Quand on ne trouverait bon ledit trafic de Perse, de ladite île on peut facilement faire celui des terres du Grand Mogol, de Zeilam (Ceylan), Mausulipatam, Bengala, Pegou, Quoda, Achem, Ticou et Bentam. » Le rôle d'escale maritime, de centre de négoce et de point d'appui naval qu'est susceptible de jouer Madagascar se trouve admirablement indiqué dans ces quelques lignes.

CARTE DE PEDRO REINEL (1517)

Mais autant Richelieu était porté à s'intéresser aux entreprises capables d'asseoir

et de développer l'influence française, sous toutes ses formes, sur les rivages américains de l'Océan Atlantique, autant il se méfiait des entreprises beaucoup plus lointaines et plus hasardeuses jusque dans les Indes orientales. Leur caractère primesautier et prompt au découragement, leur absence d'esprit de suite et de persévérance ne permettent pas aux Français, selon son opinion, de réussir dans des œuvres de très longue haleine et exigeant, de par les obstacles qui s'opposent à un prompt succès, une trop grande continuité d'efforts et de sacrifices en apparence improductifs. Richelieu savait par ailleurs la jalousie des Hollandais à l'égard d'un monopole commercial auquel ils prétendaient que nulle autre nation ne participât à aucun titre ; il n'ignorait pas combien, plus d'une fois, nos aventureux marins en avaient pâti. Pour ne pas susciter de mésintelligence entre la France et d'ombrageux alliés dont il avait besoin pour mener à bien sa politique d'abaissement de la Maison d'Autriche, sans doute estimait-il préférable de ne pas engager nos navigateurs et nos négociants dans le trafic de l'Extrême-Orient. Aussi, bien qu'il se rendît parfaitement compte de l'im-

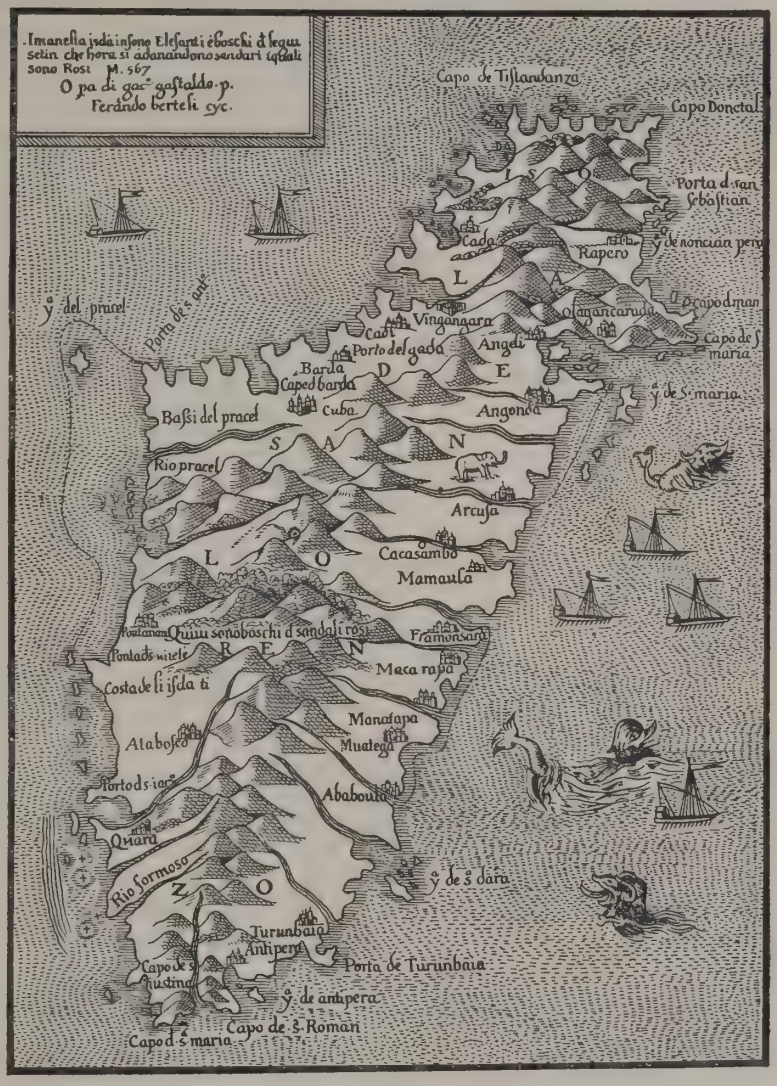

CARTE DE GASTALDO (1567)
(Bibliothèque Nationale).

portance de ce commerce et des bénéfices qu'en pourraient tirer les Français, Richelieu attendit-il jusqu'aux derniers temps de sa vie pour s'y intéresser manifestement. Alors seulement, aux petites associations privées qui s'étaient jusqu'alors formées pour envoyer des navires à Madagascar, il substitua un groupement un peu différent, d'un caractère semi-officiel et semi-privé, une Compagnie privilégiée et réglementée.

CHAPITRE II

ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS A FORT-DAUPHIN

I. — La Compagnie des Indes orientales de 1642. — *Le capitaine Rigault. — Création de la Compagnie française des Indes orientales* (30 *avril* 1642).

II. — Jacques Prony et la fondation de Fort-Dauphin. — *Fondation de Fort-Dauphin. — Révolte des colons. Prony déchu du commandement, puis réintégré.*

III. — Le gouvernement de Flacourt. — *Étienne de Flacourt. — Administration de Flacourt. — Création du comptoir de Matitanana. Occupation de l'île Bourbon. — Explorations à l'intérieur. — Flacourt paraît abandonné par la Compagnie. — Retour de Flacourt en France.*

IV. — Les projets du maréchal de La Meilleraye. — *Démêlés et procès de Flacourt avec la Compagnie des Indes. — Dernier voyage et mort de Flacourt.*

V. — Les années critiques de Fort-Dauphin (1655-1665). — *Administration de Desperriers et de Gueston. — Révolte de l'Anosy. Massacre et représailles des colons. — Prospérité éphémère de Fort-Dauphin. Nouvelle révolte et guerre indigène.*

I. — La Compagnie des Indes orientales de 1642

Au début de l'année 1642, quelques Français s'intéressant aux entreprises lointaines, négociants, hommes de mer et personnages de l'entourage immédiat du grand cardinal de Richelieu, s'unirent pour jeter les bases et élaborer les statuts d'une compagnie ayant pour but le commerce des Indes Orientales, puis pour la fonder et obtenir pour elle l'approbation royale et des privilèges. L'acte constitutif de cette société, en date du 30 avril 1642, est parvenu jusqu'à nous. Il est précieux à plus d'un titre, car il permet de connaître le nom des fondateurs de cette compagnie, l'importance de son capital, son organisation intérieure, l'étendue des privilèges à elle octroyés par la royauté comme aussi les engagements contractés par ses membres à l'égard du gouvernement en échange de ces mêmes privilèges. Aussi convient-il de l'analyser brièvement.

Le capitaine Rigault

On aimerait savoir comment le capitaine Rigault, qui fut l'instigateur de cette compagnie, a été amené à s'occuper de Madagascar et à former le projet d'y fonder des établissements. Rien en effet de ce que l'on peut connaître de la carrière de ce marin ne semblait la qualifier pour une telle entreprise. Sans doute avait-il acquis — pour employer les termes mêmes dont s'est servi Richelieu en parlant de lui — de « grandes expériences... au fait de la navigation », ce Rigault qui, en 1642, était depuis vingt années déjà « l'un des capitaines entretenus pour le service du Roy en la marine » ; mais le peu que nous savons de sa carrière ne paraissait pas le préparer à s'intéresser aux pays baignés par la mer des Indes. Abstraction faite d'un voyage de lui à Alger à la fin de 1632, pour la ratification du traité de paix de 1628, c'est dans les eaux américaines que semble s'être exercée surtout son activité. Peut-être toutefois, avec cette étonnante facilité dont la légende de Jean Cousin et les agissements des flibustiers constituent tant de preuves, Rigault avait-il passé des mers des Antilles, à travers l'Atlantique et en doublant la pointe extrême de l'Afrique, jusqu'à celles qui baignent les côtes de Madagascar ; peut-être aussi, sur les quais de Dieppe ou d'ailleurs, ou bien au cours d'un de ses voyages, s'était-il simplement renseigné auprès de pilotes ou de matelots récemment revenus de l'île de Saint-Laurent, sur les richesses de cette terre. Quoi qu'il en soit, à la suite de plusieurs voyages aux îles de l'Amérique, Rigault consacra (1639) son activité et ses ressources propres à l'étude de Madagascar, des

îles avoisinantes et des côtes du Mozambique ; il se rendit compte des « possibilités » de ces pays et chercha les moyens d'y fonder « des habitations de Français et de traiter et négocier avec les gens du pays des marchandises qui s'en peuvent tirer contre d'autres marchandises et manufactures de ce royaume et autres lieux ». La

CARTE DE MADAGASCAR, PAR PORCACCHI (1579)
(D'après *l'Isole piu famose del Mondo*).

formation d'une compagnie privilégiée lui ayant paru la meilleure façon d'arriver à ses fins, Rigault fit les démarches nécessaires, d'une part auprès de personnalités qu'il estimait capables de s'intéresser à sa société, d'autre part auprès du cardinal de Richelieu. Celui-ci, agissant au nom du roi en qualité de « grand maître, chef et surintendant de la marine, navigation et commerce de France », lui octroya, à lui et à ses associés éventuels, le privilège exclusif, pour dix ans, du commerce « auxdites îles de Madagascar et autres adjacentes » (29 janvier 1642). Des lettres patentes du roi Louis XIII ne tardèrent pas à ratifier cette décision (15 février).

CRÉATION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES INDES ORIENTALES (30 AVRIL 1642)

Déjà Rigault travaillait à la constitution définitive de la compagnie qui exploiterait le privilège royal ; quelques semaines plus tard, la chose était faite. Le 30 avril 1642, en effet, au domicile de l'un d'entre eux — probablement de celui chez qui avaient eu lieu différentes réunions préparatoires, le futur surintendant Nicolas Fouquet ou chez d'Aligre — les huit coassociés du capitaine Rigault et lui-même signaient les différents articles des statuts de la « fidèle société et compagnie (créée par eux) pour l'entreprise, traites et habitations audit pays de Madagascar, îles et côtes adjacentes, sous le nom et titre de *Compagnie française des Indes Orientales* ». Pierre d'Aligre, conseiller du Roi, commissaire ordinaire de la marine du Levant ; Julius de Loynes, conseiller secrétaire du roi et général de la marine ; Levasseur, conseiller du roi, trésorier de la marine ; Pierre de Beausse, conseiller du roi, premier commis des parties casuelles de Sa Majesté ; Nicolas Fouquet, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel ; Jacques Berruyer, sieur de Manselmont, et les bourgeois de Paris Desmartins et Desgorris, voilà les fondateurs, avec Rigault, de la Compagnie privilégiée des Indes orientales. Pour la plupart ils étaient des personnages officiels et faisaient partie du petit groupe d'hommes aux larges vues qui travaillaient depuis 1624, dans le sillage et avec l'assentiment de Richelieu, à l'essor maritime et colonial du royaume. Sans parler de d'Aligre ni de Fouquet, héritier des traditions et des affaires paternelles, trois d'entre eux avaient l'expérience d'entreprises de ce genre ; Berruyer et de Loynes n'étaient-ils pas, en effet, deux des quatre directeurs, et Desmartins le banquier de la « Compagnie des îles de l'Amérique » de 1635 ? A en croire Cauche, Berruyer et Desmartins étaient également les principaux actionnaires de la Compagnie purement privée (dont aurait aussi fait partie Rigault) formée à la fin de 1639 pour l'envoi du *Saint-Alexis* à Madagascar... Ainsi s'explique l'accueil favorable fait par le grand cardinal à la demande de concession que lui adressa le capitaine Rigault. Vingt-quatre parts (de 6 000 livres chacune) constituaient le capital nominal de la Compagnie des Indes Orientales, à la tête de laquelle Beausse, Desmartins, Fouquet et Rigault lui-même étaient placés en qualité de directeurs.

II. — Jacques Prony et la fondation de Fort-Dauphin.

Avant même qu'eût été définitivement constituée, comme on vient de le voir, la Compagnie des Indes Orientales, mais alors qu'en fait tout était déjà réglé, Rigault, homme d'initiative et de décision, avait commencé d'agir. Profitant du départ d'un navire dieppois pour Madagascar, il avait, dès mars 1642, « fait passer quelques hommes et marchandises audit pays » sous la conduite d'un Rochelais (Jacques Pronis ou Prony était son nom) dont il avait sans doute fait la connaissance au cours de ses voyages ou que peut-être même il avait compté naguère parmi ses hommes d'équipage. « Commencer à prendre possession desdits pays au désir de ladite concession, et y habiter et travailler à la traite », voilà les instructions que Rigault donna à Prony et que celui-ci semble avoir diligemment exécutées. Flacourt, qui lui a succédé et qui ne l'aimait guère, mais qui était bien au courant de ses faits et gestes, ne laisse aucun doute à cet égard. Après avoir pris possession pour le roi de France des îles Diego Roïs ou Rodrigue et Mascareigne (notre Réunion actuelle), de Sainte-Marie de Madagascar et de la baie d'Antongil, Prony vint s'établir avec ses compagnons à Sainte-Luce abandonnée par Cauche. Là le rejoignirent au bout de quelques mois (1er mai 1643) les soixante-dix personnes que les « Seigneurs de la Compagnie » avaient « louées pour ledit pays ».

Tout avait été préparé pour leur réception par ceux qui les avaient précédés. Sur le rivage de la baie de Sainte-Luce, dont ils n'avaient pas encore constaté l'insalubrité, Prony et ses hommes avaient construit en bois et en feuillage des logements et des magasins qu'ils avaient plus ou moins sommairement défendus par un enclos de palissades. Ainsi avaient-ils improvisé un comptoir ou, comme on disait alors, une « habitation » dans les différentes cases de laquelle ils s'empressèrent d'installer les nouveaux arrivants et de ranger les provisions et les marchandises que les « Seigneurs de la Compagnie » avaient chargées sur le navire frété par eux. En même temps, Prony, confiant dans le prestige de la volonté royale, n'hésite pas, malgré la faiblesse numérique du groupe qu'il commande, à arguer du privilège exclusif octroyé au capitaine Rigault et à ses associés, dont il est le « commis ». Puisque ceux-ci, et ceux à qui ils en ont donné la permission *écrite*, doivent désormais faire seuls le commerce à Madagascar, Prony entend supprimer toute concurrence illicite et leur assurer le bénéfice exclusif de la traite dans la partie de la grande terre où il est fixé. Certains marins du navire qui l'a conduit et que quelques négociants nor-

mands ont envoyés « charger de l'ébène » dans l'île, ne se privent pas de pratiquer la troque avec les indigènes, non plus que Cauche et ses compagnons ; Prony leur ordonne à tous de cesser leur commerce et de rallier « l'habitation Saint-Pierre ». A contre-cœur, ces derniers quittèrent le village indigène de Manhaly, un peu avant dans les terres, où ils s'étaient installés après avoir quitté le bord de la mer, et obéirent à la sommation du « commis » de la compagnie privilégiée. Par contre, les matelots du *Saint-Louis*, plus nombreux et riches des marchandises dont la perte de leur navire sur les récifs leur laissait la libre disposition, continuèrent à faire le troc avec les indigènes, en attendant qu'ils les excitassent contre les nouveaux venus.

Fondation de Fort-Dauphin

Prony se trouvait d'autant plus empêché de sévir que, avec le retour de l'hivernage, les fièvres faisaient sentir leur pernicieuse influence et montraient une fois de plus les inconvénients d'un établissement à Sainte-Luce. Sans doute cette baie offre-t-elle un bon mouillage aux petits voiliers de faible tonnage qu'armateurs et négociants envoient alors faire le commerce sur les côtes de la mer des Indes ; mais ses rivages bordés de palétuviers (tel est le sens du mot indigène *Manafiafy*, le lieu « qui a des palétuviers ») sont insalubres. Comme naguère Alonse Goubert et ses compagnons, la poignée de Français groupés à « l'habitation Saint-Pierre » ne tarda pas à en pâtir. La voyant décimée par la fièvre et sentant autour de lui l'hostilité des indigènes excités « à la sourdine » par les marins du *Saint-Louis* et stimulés par le désir de s'emparer des marchandises accumulées dans les magasins du fort Saint-Pierre, Prony agit avec décision et habileté. Il s'assure d'abord par des présents la protection du chef suprême de l'Anosy, de cet Andriand-Ramaka, qui, naguère, a été le disciple des jésuites à Goa, et déjoue ainsi les complots tramés contre la petite colonie française. Puis il n'hésite pas à quitter les rivages de la baie de Sainte-Luce pour se transporter avec tout son monde, à la fin de 1643 ou plutôt au début de 1644, en un point qui lui paraît plus salubre, l'éperon rocheux de Taolankarana, baigné de trois côtés par la mer et balayé par les vents du large. C'est là, à quelque distance dans le Sud-Ouest de Sainte-Luce, qu'il fonde l'établissement auquel, en l'honneur du jeune Louis XIV, dont il ignore encore l'avènement au trône de France, il impose le nom de Fort-Dauphin.

Le choix était heureux ; la persistance des Français à revenir par la suite en cet endroit, qui est encore aujourd'hui le chef-lieu de la province homonyme, en fournit une preuve manifeste. C'est que sa situation à l'Est du cap Sainte-Marie, dont les courants rendent l'approche si dangereuse, ne fait pas seulement de la rade foraine

de Fort-Dauphin une précieuse escale dans le Sud de Madagascar, tout près du point où le rivage va s'orienter franchement vers le Nord-Nord-Est ; c'est aussi que la petite presqu'île par laquelle cette baie est délimitée du côté de l'Ouest, est très facilement défendable contre les attaques éventuelles des indigènes et constitue par ailleurs une base précieuse pour des expéditions de reconnaissance et de ravitaillement dans les différents cantons de la partie méridionale et aussi dans l'Est de la grande terre. Les débuts de l'histoire de Fort-Dauphin l'attestent déjà amplement. A peine, en effet, les Français établis dans cette nouvelle habitation, voici que, sous l'active impulsion de Prony et de son adjoint Fouquembourg, reconnaissances et expéditions de traite se multiplient en dehors de l'Anosy. Déjà un poste de traite a été fondé sur la côte orientale de l'île, près de l'embouchure de la rivière de Matitanana, et ceux qui l'occupent ont poussé plus au Nord, jusque dans le pays drainé par le Mananjary ; maintenant c'est dans l'Ouest au delà du Mandrare, chez les Ampatres (pays Antandroy), c'est au Nord-Ouest, chez les Masikoros, c'est jusque sur les côtes opposées de Madagascar, chez les Mahafaly, c'est même au Nord du tropique du Capricorne, sur le plateau bara, que pénètre Fouquembourg « tant pour découvrir ce qu'il y avait à faire dans le pays (écrit Flacourt), que pour traiter des bœufs pour vivre ». En même temps, les barques dont dispose Prony ne cessent de naviguer tout au long de la côte Est jusque dans le pays de Galemboulou, c'est-à-dire jusqu'aux environs de notre Tamatave, en quête de riz. Quel dommage que tous les rapports relatifs à ces voyages soient perdus ! Leur destruction ne permet pas d'écrire un chapitre intéressant de l'histoire géographique de Madagascar, non plus que de rendre au second de Prony, au sous-commis Fouquembourg, la justice que son intelligence et son activité semblent devoir lui mériter.

UNE ROHANDRIANA PORTÉE PAR SES ESCLAVES
(Gravure extraite de Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar*).

S'il fallait aller sans cesse quérir ici du bétail et là du riz, c'est que, après avoir pris une indigène pour concubine, Prony l'avait épousée à la mode malgache. A une époque encore si rapprochée du siège de la Rochelle et de l'Édit de Grâce, où, malgré les efforts de Richelieu, les passions religieuses demeuraient singulièrement vives, ses compagnons catholiques le lui ont amèrement reproché ; mais comme ils se sont mépris sur cet acte ! C'est en effet une nièce du chef suprême de l'Anosy, la sœur et belle-sœur de deux autres chefs du pays, qu'épousa Prony, sur le conseil d'Andriand-Ramaka lui-même, désireux (au dire de Cauche) de « se tenir plus assuré de lui et des siens par cette alliance », et les parents de cette Malgache étaient « tous puissants et nos bons amis ». En contractant cette union, Prony n'a-t-il pas pensé faire un acte de bonne politique, consolider une situation précaire, obtenir plus de sécurité pour ses subordonnés et plus de facilités pour la réalisation de son œuvre coloniale et commerciale? N'a-t-il pas, d'autre part, en accueillant cordialement les indigènes à Fort-Dauphin et en les nourrissant aux frais de la Compagnie, essayé de pratiquer une politique intelligente de bonne entente avec eux? Leur passion religieuse et aussi des sentiments beaucoup moins élevés et les préjugés du temps empêchèrent la plupart des subordonnés de Prony de s'en rendre compte.

Celui-ci n'avait d'ailleurs pas que des qualités. Il semble avoir été de caractère raide et despotique (peut-être d'ailleurs convenait-il qu'il le fût dans un milieu dont le niveau moral n'était sûrement pas très élevé et dont certains éléments étaient fort indisciplinés), d'esprit inquiet et d'humeur inégale. Il était jaloux de son autorité, qu'il sentait sourdement battue en brèche par plusieurs, et, dans une petite société où se trouvaient étroitement réunis catholiques et protestants, ce huguenot de conviction ferme et rigide affichait une véritable intransigeance. A en croire Flacourt, il « méprisait les Français qui étaient catholiques, apostoliques et romains, et... il faisait faire le prêche tout haut pendant que les Français faisaient les prières dans la chapelle ». Cette conduite fut sûrement une des causes des événements qui se produisirent un peu plus tard à Fort-Dauphin.

En voici une autre. Tandis que « toute la parenté » de sa Malgache était bien accueillie dans l'habitation et y séjournait et s'y gobergeait sans rien faire, Prony exigeait des colons français un travail intense, les nourrissait mal, ou plutôt (semble-t-il) négligeait d'en varier suffisamment l'ordinaire ; enfin il ne leur témoignait pas assez d'égards. « Quand les grands du pays lui demandaient ce que lui étaient les Français, il leur répondait que c'étaient ses esclaves. » De là un sourd mécontentement qui s'accrût après l'arrivée à Fort-Dauphin (septembre 1644) de nouveaux

colons envoyés à Madagascar par les directeurs de la Compagnie des Indes Orientales « pour demeurer dans l'île et y planter du tabac pour le compte » des associés ; tous « trouvaient bien étrange de faire en ce pays la fonction de portefaix et d'esclaves, et ils voyaient beaucoup de nègres dans l'habitation que l'on ne faisait point travailler ».

RÉVOLTE DES COLONS. PRONY DÉCHU DU COMMANDEMENT, PUIS RÉINTÉGRÉ

Pendant plus d'un an, toutefois, si peu satisfaits fussent-ils de leur chef, les colons français ne manquèrent en rien à Prony. En 1645, à la suite des grands dommages causés par un cyclone dans le pays d'Anosy et durant la famine qui en résulta, ils se bornèrent simplement à présenter plusieurs requêtes au commis de la Compagnie, le priant de « ménager mieux les vivres ». Malheureusement celui-ci, qui ne se contentait pas de nourrir les parents de sa femme lors de leurs visites à Fort-Dauphin, mais qui leur envoyait des victuailles jusque dans leur village de Manhaly, prit très mal leurs requêtes ; il « leur diminua leur ordinaire de riz et leur dit que le premier qui lui viendrait parler de cela, qu'il lui donnerait un coup de pistolet dans la tête ». Dès lors, un certain nombre des engagés de la compagnie se mirent à comploter contre leur chef ; peut-être, néanmoins, si Prony eût alors entrepris de reconquérir l'affection de ses gens, y eût-il réussi. Loin de là, par de nouvelles maladresses, par des imprudences aussi, il les irrita davantage encore... C'est pourquoi, dans les premiers jours de février 1646, il se vit, à son arrivée dans le fort, arrêté, emprisonné et mis aux fers par les mutins.

DANSES ET JEUX DES HABITANTS DE MADAGASCAR AUX JOURS DE FÊTES
(Gravure extraite de Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar*).

Mais ceux-là mêmes ne songeaient nullement à se soustraire à l'autorité de la Compagnie des Indes Orientales. Leur coup fait, ils s'empressèrent de réunir tous

les Français du Fort-Dauphin, qu'ils fussent partisans de Prony, hostiles ou indifférents, dans une assemblée générale où ils élurent pour leur chef le second de la colonie, Claude Leroy, que Flacourt qualifie de « commis des seigneurs sous le commandement du sieur Prony ». Ils le « contraignirent à prendre le commandement et direction de l'habitation en lui promettant de lui obéir », le déchargèrent, par une déclaration secrète et « signée de tous les principaux », de toute responsabilité dans la petite révolution qui venait de se produire, et exécutèrent ponctuellement ses ordres par la suite. Tout en continuant à traiter du bétail et du riz pour la subsistance de la colonie, Leroy et ses compagnons s'efforcèrent, comme par le passé, d'acquérir de nouvelles données sur le pays, ses habitants et ses ressources. Si le nouveau chef n'avait pas dû n'entretenir Prony que devant témoins, on n'aurait jamais tenu les colons de Fort-Dauphin pour des mutins.

Au reste, la majeure partie des colons demeurait, comme Claude Leroy lui-même, attachée à son ancien chef. Aussi, le jour où de nouveaux venus débarquèrent à Fort-Dauphin (26 juillet 1646), Prony put-il très facilement recouvrer son autorité. Malheureusement, il ne sut pas oublier ses injures ni pardonner. Les « ligueurs » qui, en échange d'une amnistie complète, l'avaient de nouveau reconnu pour leur chef, furent soit exilés à Mascareigne (Bourbon), soit mis aux fers après avoir fait amende honorable « nus en chemise, la corde au col et la torche au poing ». Faute plus grave encore : Prony n'hésita pas à s'aliéner les indigènes en se saisissant traîtreusement d'un certain nombre de ceux qui servaient à l'habitation ou qui venaient y troquer des denrées, et en les livrant au gouverneur hollandais de l'île Maurice pour mettre en valeur les terres de la plus belle des Mascareignes ! Dès lors, les colons de Fort-Dauphin furent perdus de réputation dans l'esprit des Malgaches, qui ressentirent très vivement cette iniquité ; ces derniers ne songèrent plus qu'à se débarrasser des Français qu'ils voulaient, « par adresse, surprendre et exterminer... comme leurs pères et ayeuls avaient fait autrefois des Portugais ».

Toutefois, comme ils se gardaient de rien laisser paraître de ces sentiments et qu'ils se contentaient de s'abstenir de venir à Fort-Dauphin quand un navire se trouvait sur rade, Prony continua de vivre dans une fausse sécurité. Non content de reprendre ses anciens errements — gaspillage de vivres et « mauvais déportements » vis-à-vis de ses subordonnés, — il s'attaquait maintenant, du moins en paroles, à ceux mêmes de ses compagnons qui lui étaient le plus dévoués, à Claude Leroy par exemple. Celui-ci, qui craignait « d'être retenu et de mourir... attaché aux fers » comme cela était arrivé naguère à l'un des ligueurs à qui Prony avait promis le pardon, finit par abandonner, de nuit, l'habitation et par se retirer, avec une partie des

colons de Fort-Dauphin, sur la côte Ouest de Madagascar, à la baie de Saint-Augustin. D'autres Français, envoyés en expédition de traite jusque dans les parages du pays actuel des Betsiléos, profitèrent de l'occasion pour ne pas regagner l'établissement avant l'arrivée d'un navire de la métropole, « de crainte du mauvais ménage du sieur Prony et des parents de sa prétendue femme ». De tous les côtés, le vide se faisait autour du commis des Seigneurs de la Compagnie, avec qui vingt-huit colons demeuraient seuls désormais à Fort-Dauphin.

Du fait de cette faiblesse numérique, du fait de la maladie qui réduisait encore le nombre des hommes valides, du fait aussi de la rareté des vivres, précaire et même critique était la situation de Fort-Dauphin au début de l'année 1648 ; comment dissimuler la vérité aux indigènes hostiles, se tenir sans cesse sur ses gardes et déjouer les embûches des Malgaches? C'est miracle que, dans des conjonctures aussi critiques, une infime poignée d'hommes ait réussi à tenir en respect ses ennemis, à découvrir toutes les trahisons, à éviter tous les pièges et à conserver la maîtrise du fort et de ses alentours. Peu s'en fallut qu'elle ne succombât, le jour où les indigènes, se rendant enfin compte du petit nombre des Français, résolurent de s'en débarrasser. « Trois cents nègres bien armés de sagayes » se présentèrent alors à la porte du fort, sous la conduite du propre beau-frère de Prony, sous couleur de lui rendre visite ; mais la vue des colons en armes devant le corps de garde et d'une pièce de canon pointée devant la demeure du commis de la compagnie, ne tarda pas à les intimider. Celui-ci, averti sous main de ce qui se tramait, a pris ses précautions en effet ; sans laisser aux Malgaches déconcertés le temps de se ressaisir, il tire à part son beau-frère, lui reproche ses noirs desseins dont il lui arrache ensuite l'aveu ; puis il en obtient des excuses et des protestations d'amitié. L'indigène dit à Prony (raconte Flacourt) « qu'il le trouvait si honnête homme qu'il ne voulait pas entreprendre cette trahison-là contre lui, qui était son beau-frère, ni contre les Français. C'est pourquoi il fit sortir tous les gens du fort et les renvoya, et demeura, lui troisième, avec Prony à se réjouir ; puis il s'en retourna en lui protestant que jamais il n'entreprendrait rien contre lui » (octobre ou novembre 1648).

Pouvait-on se fier à de telles paroles? Et si un coup avait été manqué, un autre ne réussirait-il pas? En dépit du courage et de l'activité de tous et malgré la présence d'esprit et le sang-froid de Prony, à qui la gravité du péril avait rendu une partie de ses qualités premières, les habitants de Fort-Dauphin auraient sûrement fini par succomber si des renforts ne leur étaient arrivés. Ils en reçurent à leur grande joie le 4 décembre 1648.

III. — Le gouvernement de Flacourt.

Depuis plus de deux ans, ils se trouvaient sans nouvelles de France et pouvaient se croire complètement perdus dans le pays qu'ils avaient été envoyés coloniser. C'est que bien des circonstances avaient paralysé la bonne volonté des directeurs de la Compagnie.

D'après les statuts de 1642, celle-ci avait été fondée avec un capital très limité, 144 000 livres au total. Un sixième de ce capital avait été versé dès le mois de mai pour rembourser Rigault des dépenses faites par lui personnellement pour l'envoi de Prony et de ses premiers compagnons à Madagascar au mois de mars précédent comme aussi pour subvenir aux premiers frais d'armement d'un navire frété par la Compagnie pour l'île de Saint-Laurent. Tôt après (juillet 1642), le versement d'un second sixième avait permis de solder le reste des dépenses exigées par cette expédition. Quant aux deux autres tiers du capital souscrit à l'origine, ils avaient servi à faire passer par la suite à Madagascar deux navires qui partirent de France avec des colons et des marchandises de toutes sortes, non pas en 1643 comme le prévoyait l'article 5 des statuts, mais l'un en 1644 et l'autre au début de 1646. Ces versements de 6 000 livres par part une fois faits, les « Seigneurs de la compagnie » étaient libres de se retirer de la société, mais, jusqu'à l'expiration de son privilège, celle-ci continuait de subsister entre les souscripteurs qui consentaient à s'y intéresser en contribuant par la suite à ses dépenses. Or, en 1646, les conditions stipulées par l'article 5 des statuts du 30 avril 1642 étaient remplies ; trois navires avaient été armés par les soins de la Compagnie et avaient apporté à son « commis » à Madagascar des hommes, des armes et des munitions, des vivres et des marchandises, puis deux de ces navires avaient regagné la France après avoir chargé dans l'île l'un de l'ébène et l'autre de l'ébène encore, des cuirs et de la cire. La vente de ces cargaisons avait-elle été fructueuse? Nous l'ignorons, mais il est hors de doute que la plupart des fondateurs de la Compagnie, sinon tous, ne se laissèrent nullement décourager par la mort du puissant cardinal, non plus que par la perte des papiers de Fouquembourg consécutive à l'assassinat de leur sous-commis dans la forêt de Dreux au milieu de 1646. Après la vente des marchandises rapportées de Madagascar par leur troisième navire, les Seigneurs de la Compagnie, en dépit du malheur des temps et des misères qui pesaient alors sur le royaume, décidèrent de continuer l'exploitation du privilège qui leur avait été octroyé par le car-

dinal et par le roi défunts, puis confirmé le 20 septembre 1643 par le jeune Louis XIV, et d'envoyer un nouveau navire à Fort-Dauphin. Mais les rapports que le capitaine de ce bâtiment leur fit des derniers événements qui s'étaient produits dans l'habitation les amenant à concevoir des craintes sur l'avenir de leurs établissements, ils décidèrent de rappeler Prony et d'envoyer un nouveau chet dans l'Anosy.

ÉTIENNE DE FLACOURT

Leur choix se porta sur un homme que ses relations de famille et d'intérêt devaient porter à gérer leurs affaires avec une conscience scrupuleuse et un ardent désir de bien faire. L'Orléanais Étienne de Flacourt était en effet le frère utérin d'un des quatre directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, Pierre de Beausse, et le neveu du haut personnage qu'était Julius de Loynes, un de ses principaux souscripteurs ; en outre, un de ses parents, son frère cadet Guillaume, avait été, en vertu de l'article 7 des statuts de 1642, sous-associé par Pierre de Beausse à la Compagnie dès le 20 juin de cette même année. Cet homme d'esprit curieux, qui avait visité la plupart des pays voisins de la France avant de se marier et de se fixer à Paris, était dans la force de l'âge en 1648 (il avait quarante et un ans, étant né en 1607) ; il avait de l'expérience et du savoir, était fervent catholique, se montrait animé d'intentions excellentes ; on s'entendit donc avec lui. On le nomma, non plus simplement commis, mais « Commandant Général de l'île de Madagascar et Directeur de la Compagnie » ; en outre, usant de la faculté qu'ils s'étaient réservée, par l'article 13 de leurs statuts, « d'ajouter d'autres articles ou d'en changer selon l'occurrence des temps, et qu'il sera jugé à propos par la pluralité des voix desdits associés », les Seigneurs de la Compagnie augmentèrent d'une unité le

ÉTIENNE DE FLACOURT
(D'après une gravure de Corneille).

total de leurs parts et associèrent Étienne de Flacourt à leurs bénéfices pour cette vingt-cinquième part. Puis, un traité une fois passé avec lui sur ces bases, ils lui remirent les ordres, commissions et instructions nécessaires.

Quand, après un long voyage de sept mois, le navire qui portait Flacourt et les quatre-vingts colons enrôlés en France pour Madagascar, mouilla dans l'anse Dauphine à quelques encâblures du promontoire sur lequel Prony avait établi l'habitation (4 décembre 1648), il trouva « tout en grande confusion ». Depuis la tentative avortée des Antanosy, la situation n'avait pas changé, en effet ; c'était toujours la même disette de vivres et le même manque d'hommes ; aussi l'aspect présenté par l'établissement français était-il vraiment misérable. « La plupart des cases découvertes et pas de logement, » écrit laconiquement Flacourt, qui déclare ailleurs avoir trouvé le Fort-Dauphin « en très mauvais état ». Un des lazaristes venus avec lui dans l'Anosy a été plus explicite un peu plus tard dans une de ses lettres à Saint Vincent de Paul ; à Fort-Dauphin, dit-il, « les murailles sont une haie et les maisons comme de petites granges couvertes de feuilles, et des murs de roseaux ou de bâtons. » Il y avait loin de là à l'idée qu'on se faisait en France de l'établissement de la Compagnie, et ample matière à découragement pour le nouveau chef de la colonie ; mais cet homme énergique ne se laissa pas abattre par la déception qu'il éprouvait. « Pourvoir aux désordres passés et régler mieux les choses à l'avenir, » voilà ce que lui prescrivaient ses instructions ; sans retard il s'efforça de remplir l'un et l'autre de ces deux points.

Vis-à-vis de son prédécesseur, sa situation était assez délicate. En lui donnant complètement tort, Flacourt allait sans doute amener à lui mutins et dissidents, « ligueurs » et mécontents, et faire de Fort-Dauphin un établissement de quelque importance et non plus un faible poste ; mais ne courait-il pas le risque, d'autre part, d'affaiblir l'autorité même dont il était investi et — Prony comptant quelques partisans parmi les colons — de se créer des difficultés à lui-même dans un avenir plus ou moins éloigné ? Prudemment, le commandant général se garda de trop approfondir les torts du « commis » auquel il succédait ; s'il lui fit, dès le premier jour, renvoyer sa femme malgache, bien qu'elle vînt de lui donner une fille, il imposa silence à ceux qui se plaignaient de lui et, non content de le protéger contre le ressentiment de ses anciens subordonnés, il le maintint d'abord auprès de lui, le traitant avec amitié, lui faisant partager ses repas, affectant de lui accorder sa confiance et de le traiter comme son lieutenant. Mais, en réalité, et pour plusieurs motifs, Flacourt n'aspirait qu'à éloigner Prony. Dès qu'il le peut, il le met à la tête d'un petit groupe de colons qu'il envoie chercher du riz pour la colonie dans le pays de

Galemboulou, en pleine côte Est de Madagascar, et fonder un comptoir un peu plus au Nord, dans l'île de Sainte-Marie. Au retour de cette mission que Prony n'a remplie qu'à son corps défendant et sur l'ordre exprès de Flacourt, ce dernier, craignant de voir son prédécesseur chercher à se soustraire à son autorité, et se retirer dans l'Anosy auprès de sa Malgache et de ses parents, le fait mettre aux fers

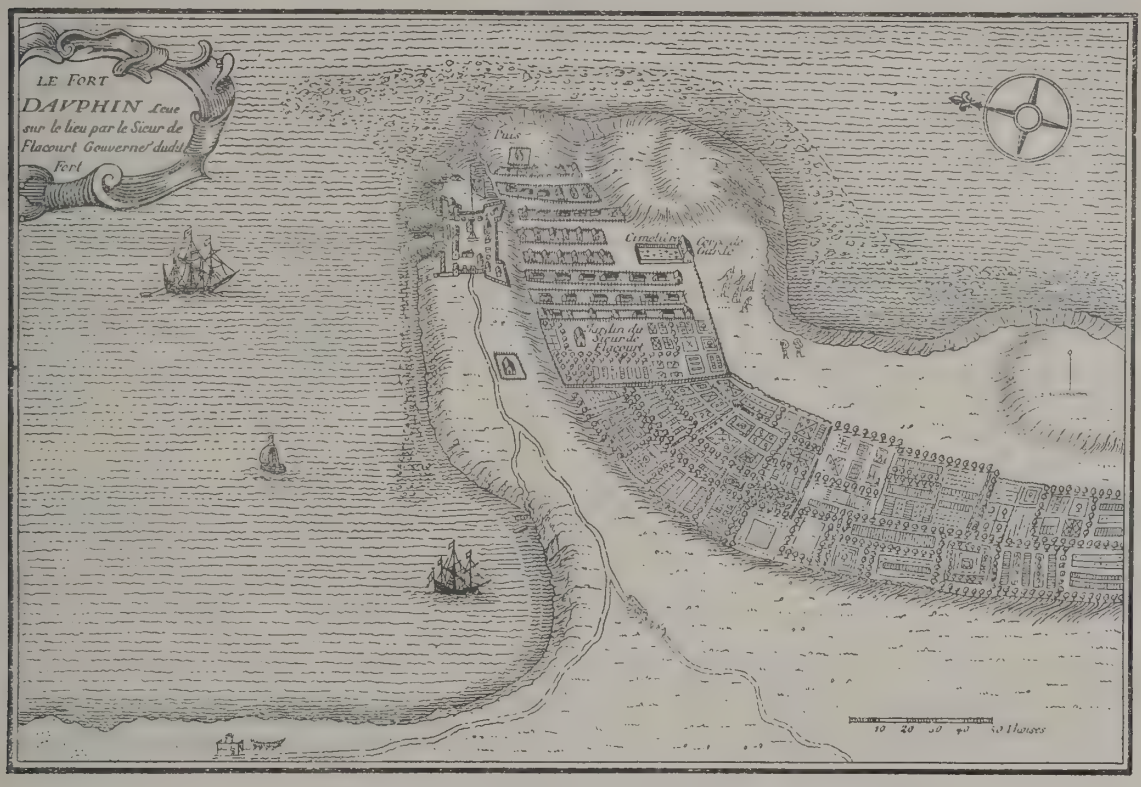

PLAN DE L'HABITATION DE FLACOURT ET DU FORT DE FORT-DAUPHIN
(Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar*).

pendant quelques jours, puis, sur ses protestations, il le remet en liberté et lui témoigne la même amitié que par le passé. Mais le jour où repart pour la France (19 novembre 1650) le navire sur lequel il est lui-même arrivé à Fort-Dauphin, Flacourt y embarque Prony avec un certain nombre d'engagés dont le terme est expiré et dont la paresse ou le mauvais esprit lui font désirer de se débarrasser.

C'est sans doute quarante-huit colons de moins pour l'établissement de Fort-Dauphin, mais Flacourt escompte la prochaine venue d'un navire envoyé par les Seigneurs de la Compagnie et il a, d'autre part, su grouper autour de lui tous ceux qui naguère, pour une raison ou pour une autre, se sont séparés de Prony. Nombre

d'entre eux, sous les ordres du « sous-commis » Angeleaume, étaient tantôt partis pour une expédition de traite en plein cœur de l'île, et avaient poussé jusque sur le plateau central en compagnie d'indigènes amis ; ils sont revenus en poussant devant eux un important troupeau de gros bétail. D'autres ont rapporté du riz qu'ils se sont procuré dans le pays de Galemboulou. De la baie de Saint-Augustin, Claude Leroy et ses compagnons, avertis du changement qui vient de se produire, se sont empressés de regagner Fort-Dauphin. Enfin Flacourt a envoyé chercher à Mascareigne, la future île Bourbon, les mutins qu'y a naguère déportés Prony. C'est donc, au total — défalcation faite des pertes qu'ont imposées à ses hommes les maladies, les accidents et les embûches dans lesquelles ils ont pu tomber, — c'est environ cent soixante colons que Flacourt groupe autour de lui dans la presqu'île d'Itaperina ; une bonne politique commande au nouveau chef d'en éliminer les mauvaises têtes et les non-valeurs afin de mieux assurer son autorité sur ceux qui demeurent, de faciliter le ravitaillement de la colonie et de réduire en même temps les charges que ces bouches inutiles imposent à la Compagnie des Indes Orientales. Ainsi est-il fait le 19 février 1650.

ADMINISTRATION DE FLACOURT

Mais, depuis quatorze mois qu'il se trouve déjà dans l'Anosy, Flacourt ne s'est pas contenté de sauver l'établissement français de la ruine qui le menace et d'affirmer aux indigènes, par la réunion de tous les colons autour de sa personne, que ceux-ci ne songent nullement à s'éloigner. Il l'a prouvé plus clairement en faisant mettre en état les haies et les palissades qui entourent le fort, en aménageant du côté de l'anse Dauphine l'emplacement de deux batteries destinées à commander la plage d'atterrissage, en donnant la forme de bastions aux angles de la place, pour en supprimer les points morts dans la mesure du possible. Les cases qui existent à l'intérieur de l'enceinte ont été relevées, restaurées et couvertes à nouveau de branches et de feuillage ; plusieurs autres cases ont été dressées et servent, qui d'habitation, qui d'arsenal, de greniers, de magasins, d'étable, voire même de modeste chapelle. Toutes sont plus ou moins isolées les unes des autres et disposées en rectangle autour d'un vaste espace à peu près débroussaillé, au centre duquel se dresse un grand mât portant un pavillon fleurdelisé. Tel est le fort, en dehors duquel a été établie « l'habitation des Français hors le fort » ; là se trouvent le puits, le cimetière et, protégées par un corps de garde et entourées de haies, les cases où sont logés les hommes engagés par la Compagnie pour travailler la terre et pour « planter », suivant la forte expression du temps, la colonie de Fort-Dauphin. A cette petite agglo-

mération, et au jardin du commandant général, défendus des côtés de l'Ouest et du Sud par de longues palissades, succèdent, en se prolongeant au delà de la presqu'île d'Itaperina jusqu'en « terre ferme », les jardins et les cultures des Français, les légumes et les fruits qui leur permettront un jour d'évoquer, autour d'une table garnie des produits d'Europe, le souvenir de leur patrie.

Reduction des habitans de la province de Carcanossi & Isle de Madagascar a lobeissance du Roy par serment solennel faict par les Grands et deputez de tout le pais entre les mains du S^r de Flacourt commandant au fort dAuphin & lad isle au mois de juin 1652.

Avoir ainsi assuré aux immigrants le vivre et le couvert, ainsi que la protection qu'ils réclameraient en cas de danger, c'était déjà beaucoup ; mais c'était loin d'être suffisant. Flacourt l'avait compris dès le premier jour ; aussi s'était-il mis, presque aussitôt après son arrivée à Fort-Dauphin — peut-être avait-il déjà commencé pendant la traversée, grâce à la présence de deux indigènes à bord de son navire — à apprendre le malgache afin de pouvoir converser directement avec les chefs indigènes de l'Anosy et d'entrer en relations suivies avec eux. Avant d'avoir pu réaliser ce dessein, il avait d'ailleurs commencé de recevoir la visite de quelques-uns d'entre eux, avec lesquels il avait échangé des présents ; lui-même il était allé,

sous bonne escorte, en compagnie du sous-commis Leroy, voir, à Fanjahira, Andriand-Ramaka, le chef suprême du pays ; il avait même accepté l'hospitalité de sa case, mais non sans prendre de sérieuses précautions pour sa sûreté, « ne me fiant (raconte-t-il) que de bonne sorte à cette nation ». Ainsi espérait-il amener les Antanosy à vivre en excellents termes avec les Français et à accepter au moins sans réserve leur présence dans la contrée. Mais il ne tarda pas à se rendre compte de la vanité d'un tel espoir. Au vrai les indigènes, dont la convoitise était surexcitée par tous les trésors qu'ils pensaient être accumulés dans le fort, n'aspiraient qu'à voir les colons s'éloigner au plus tôt du pays, en y laissant leurs richesses, ou, s'ils ne le faisaient pas de leur plein gré, à s'en débarrasser par trahison.

CRÉATION DU COMPTOIR DE MATITANANA. OCCUPATION DE L'ILE BOURBON

Si pénible que fût une telle certitude, elle ne découragea pas Flacourt. Les Seigneurs de la Compagnie l'avaient envoyé à Madagascar pour « remédier aux désordres » de l'administration de Prony et pour rétablir la situation compromise par les fautes de ce commis. Ils attendaient en outre de lui qu'il hâtât l'ère des gros bénéfices pécuniaires en explorant les différentes parties de Madagascar et en découvrant les ressources de chacunes d'elles, voire même qu'il leur procurât sans retard des bénéfices les couvrant de leurs débours et au delà. De par ses relations de famille avec quelques-uns des principaux fondateurs de la Société, Flacourt se rendait très bien compte de cet état d'esprit ; pour y donner satisfaction, il voulut tirer immédiatement parti des découvertes faites par les gens de Prony ou par ses compagnons en fondant aux points les plus favorables des postes de traite où les indigènes troqueraient leurs produits contre des marchandises importées d'Europe et dans les magasins desquels s'accumuleraient des stocks destinés à former par la suite la cargaison des navires expédiés de France par la deuxième Compagnie. Déjà Prony avait inauguré cette politique : il avait envoyé un de ses subordonnés créer, aux Antavares, un comptoir qui, dès le milieu d'août 1647, avait été détruit et dont les tenanciers avaient été massacrés par les indigènes ; il avait établi un autre poste beaucoup plus au Nord, dans l'île de Sainte-Marie. Rendu prudent par l'expérience de son prédécesseur, Flacourt n'essaya pas de relever l'établissement des Antavares, bien qu'il en comprît tous les avantages ; c'est plus dans le Sud, à Matitanana, qu'il fonda un nouveau poste sur la côte orientale de Madagascar. Il maintint, d'autre part, du moins pendant tout un temps, jusque dans les derniers mois de 1651, une poignée de Français à Sainte-Marie, dans l'espoir d'assurer ainsi le ravitaillement de Fort-Dauphin en riz et en bétail, sinon en

fruits ; mais l'insalubrité du lieu finit par l'obliger à l'évacuer, non sans regret, et avec l'idée d'y reprendre pied un peu plus tard ou de s'établir non loin de là, sur le littoral même de la grande terre. Quant à l'île de Mascareigne, à qui il a imposé le nom de Bourbon, Flacourt s'est contenté d'en prendre possession et d'y envoyer par deux fois du bétail « afin d'y multiplier » ; ainsi a-t-il préparé de loin cette terre bénie au rôle d'escale et de point de ravitaillement qu'elle devait jouer un peu plus tard.

Explorations a l'intérieur

Si les circonstances n'ont pas permis à Flacourt de donner une impulsion vigoureuse à l'occupation de Madagascar par les Français, elles l'ont du moins bien servi d'une autre manière. Pour assurer le ravitaillement toujours précaire de Fort-Dauphin, le commandant général a dû, à maintes reprises, agir comme Prony l'avait fait avant lui et envoyer quelques-uns de ses compagnons, sous la conduite de tel ou tel de ses lieutenants, en expédition de traite dans l'intérieur du pays. Claude Leroy, Angeleaume, d'autres encore, ont ainsi accompli de grandes randonnées à travers le Sud de l'île, soit jusqu'à la baie de Saint-Augustin, soit jusque chez les Anachimosi et les Arindrano, au Nord du tropique du Capricorne, en plein pays betsileo, et ils ont ramené de ces voyages dans des pays de savanes et de pâturages, de véritables troupeaux de bœufs à bosse qui ont contribué pour leur part à la subsistance de la petite colonie. D'autres Français ont longé par terre une partie des côtes rectilignes que battent les flots de la mer des Indes, mais sans se rendre compte de l'existence de ce curieux système de lagunes et d'isthmes plus ou moins étroits qui constituent, sur une longueur de plus de cent vingt lieues, le trait le plus notable de cette région de Madagascar. D'autres encore, et Flacourt lui-même, ont accompli par mer, au long de ces mêmes rivages droits et peu hospitaliers, des voyages de cabotage et de traite qui les ont menés jusqu'à la hauteur de la baie d'Antongil et qui leur ont permis de reconnaître une importante section des rivages de l'île de Saint-Laurent. Ainsi ont-ils constaté, d'autre part, que le Malgache est partout le même et qu'il importe avant tout, dans ses relations avec lui, de se tenir soigneusement sur ses gardes et de n'ajouter aucune créance à ses manifestations d'amitié, même les plus chaleureuses et les plus sincères.

Plus encore que partout ailleurs, les Antanosy des environs de Fort-Dauphin, c'est-à-dire les indigènes des cantons de Madagascar les plus proches de la petite colonie, ont agi traîtreusement à l'égard des Français. Il faut lire, dans la relation de Flacourt, le long et fastidieux récit des intrigues de toute espèce, des embûches, des

trahisons, des guerres déclarées et des « paix fourrées » au milieu desquelles le directeur de la Compagnie a dû se débattre pendant les cinq années qu'il a passées dans le pays, des pièges qu'il a su éviter, des défaites qu'il a infligées aux indigènes, des amendes (de bétail surtout) qu'il leur a imposées et qui ont contribué pour leur part au ravitaillement de l'habitation française. Nombre de ses compagnons ont payé de leur tête leur trop grande confiance ou même un simple moment d'inattention ; lui-même, si avisé fût-il, n'a pu sauver sa vie qu'en écoutant les conseils d'une méfiance toujours en éveil. *O advena, cave ab incolis*, a-t-il fait graver, avec les fleurs de lys de France, sur un vieux padron aux armes du Portugal, témoignage d'un séjour de Lusitaniens dans l'Anosy dès l'année 1545. C'est à une constante application de cette règle de conduite que la poignée de Français établie à Fort-Dauphin a certainement dû de subsister encore au moment où, au milieu du mois d'août 1654, deux navires battant pavillon fleurdelisé jetèrent enfin l'ancre dans la petite baie constamment déserte de Taolankarana, ou d'Itolanghare.

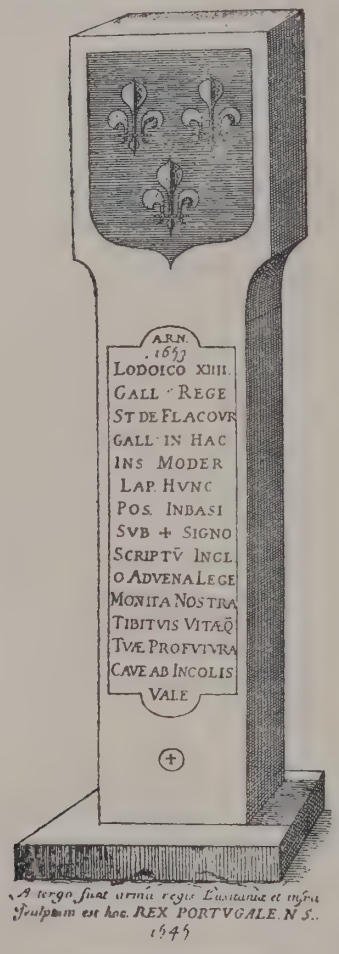

PADRON PORTUGAIS DANS L'ANOSY
(Relevé par Flacourt).

FLACOURT PARAIT ABANDONNÉ PAR LA COMPAGNIE

Au milieu des difficultés de toute sorte dans lesquelles il se débattait, un des moindres soucis de Flacourt n'était pas l'abandon dans lequel il constatait être laissé par ceux qui l'avaient envoyé à Madagascar. Lors de son départ de France, les Seigneurs de la Compagnie lui avaient prodigué les plus belles promesses ; ils s'étaient engagés, en particulier, à envoyer chaque année à Fort-Dauphin un navire qui, après avoir déposé dans l'île des colons, des vivres, des munitions et des marchandises de troc, rapporterait en France les stocks de produits exotiques accumulés dans les magasins de la Compagnie. Par la vente des bois, des peaux, des objets précieux provenant de Madagascar, le Conseil espérait bien se couvrir de ses débours et même réaliser des bénéfices qui lui permettraient de distribuer enfin quelques dividendes à ses actionnaires. Mais ni les bonnes intentions ni les espérances des directeurs de la Compagnie des Indes Orientales n'avaient résisté à

l'épreuve des conjonctures difficiles dans lesquelles se trouvait alors la France métropolitaine. 1648, c'est la date de la victoire de Lens et de la signature des traités de Westphalie, mais non pas de la fin de la guerre extérieure, qui continuera avec l'Espagne jusqu'en 1659 ; c'est en même temps l'époque du début de la Fronde, c'est-à-dire d'une période de guerres civiles et d'années de troubles et de misères singulièrement défavorables pour les lointaines entreprises. Dans son coin perdu de l'hémisphère austral, Flacourt, ignorant de toute nouvelle de France, ne savait que penser d'un abandon dont il ne pouvait soupçonner les causes. Il voyait avec une inquiétude croissante le nombre de ses compagnons diminuer par suite des guerres, des trahisons ou des fatigues, du changement de climat et des maladies ; d'autre part, les résultats obtenus par lui à grand'peine, ces résultats dont sans doute il exagérait l'importance quand il se targuait d'avoir « conquis et subjugué ceux qui nous ont voulu chasser et exterminer » et d'avoir imposé aux Malgaches, en 1652, une soumission complète « à tout ce que l'on voudra leur commander », il ne pouvait pas les exploiter faute de renforts. Aussi, incapable de supporter davantage cet abandon de la métropole, résolut-il, dans les derniers mois de 1653, de se rendre lui-même en France pour savoir exactement les causes de l'oubli dont les colons de Fort-Dauphin étaient les victimes. Mais il commit la faute de dissimuler son départ à ses compagnons ; aussi le jour où il fut contraint par la tempête de revenir, après trois semaines d'absence, Flacourt se vit-il accusé par les colons de « les avoir voulu abandonner tout à fait » et eut-il quelque peine à les convaincre de la loyauté de ses intentions. Autant qu'on en peut juger par son propre récit — le seul que nous possédions sur tous ces événements, — il parvint néanmoins assez vite à regagner la confiance de ses compagnons ; la nécessité dans laquelle ils se trouvaient de déjouer les « trahisons » ou plutôt les embûches des indigènes leur en faisait d'ailleurs une obligation. Ils étaient donc, comme par le passé, tous unis autour de leur chef au moment où, au milieu du mois d'août 1654, deux navires venus de France mouillèrent enfin sous le canon de Fort-Dauphin.

Grande fut la déception de Flacourt en constatant qu'ils n'étaient pas envoyés par les directeurs de la Compagnie au service de laquelle il se trouvait lui-même, mais par un des plus grands personnages du temps, messire Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France et grand maître de l'artillerie, gouverneur de la province de Bretagne et des ville et citadelle de Nantes. Les « Seigneurs de la Compagnie », comme il les appelle souvent, gardaient vis-à-vis de lui le mutisme le plus complet ; ils ne lui donnaient aucune instruction, ne lui faisaient tenir aucun ordre, ne le mettaient même pas au courant de leurs affaires ! Or, depuis deux ans

déjà, c'est-à-dire depuis 1652, le privilège de la Compagnie était expiré ; ce privilège avait-il été renouvelé ? Flacourt n'en était avisé d'aucune manière et ne savait quelle réponse faire aux questions inquiètes de ses compagnons dont l'engagement était achevé, dont les gages n'étaient point payés et qui « s'ennuyaient beaucoup d'être ici si longtemps... et se fâchaient d'être retenus comme par force ». Seul parmi les « Seigneurs de la Compagnie », le surintendant Fouquet lui avait écrit, mais uniquement en son nom personnel et pour lui chaudement recommander les deux nouveaux prêtres de la Mission que « Monsieur Vincent » envoyait à Madagascar, nullement pour l'entretenir des affaires de la Société. Ce qui ajoutait encore à l'étonnement de Flacourt, c'était la manière dont s'adressait à lui, d'autre part, le maréchal de la Meilleraye :

LE SURINTENDANT FOUQUET

J'ai su par diverses relations — lui disait-il — que depuis nombre d'années vous avez resté dans le lieu où vous êtes sans avoir tiré aucune assistance de ceux dont vous en deviez le plus espérer. Comme je me trouve en lieu de vous en pouvoir donner, non seulement pour continuer le dessein que vous avez entrepris, mais encore de l'augmenter, j'ai cru, avec la permission du Roi, devoir mettre ces deux vaisseaux en mer, tant pour reconnaître les choses qui vous sont utiles et favorables, que pour visiter divers autres lieux où l'on pourrait faire un établissement grand, solide et assuré. Si vous avez dessein d'y contribuer de vos soins et de tout ce qui dépend de vous, je vous assure que vous en recevrez une entière satisfaction.

RETOUR DE FLACOURT EN FRANCE

Le sens de cette lettre, datée du 30 janvier 1654, était clair : elle contenait, de la part du duc de La Meilleraye, une invitation à entrer dans ses vues et à son service. Mais rien, ni de ce qu'elle disait, ni de ses réticences, ne pouvait satisfaire Flacourt, et son porteur même, le capitaine de la Forêt des Royers, ne répondant à ses questions précises que par quelques faits dont il était incapable d'expliquer la genèse, le gouverneur de Fort-Dauphin se trouva dans un grand embarras. Le mieux était, sans aucun doute, de regagner la France, de s'y rendre un compte exact des choses, d'y monter avec soin

une expédition nouvelle, puis de revenir à Fort-Dauphin avec tous les secours en hommes, en vivres, en munitions et en marchandises de toutes sortes dont avait besoin la petite et toujours débile colonie. Telle fut la décision à laquelle ne tarda pas à s'arrêter Flacourt et qu'approuva pleinement le capitaine de la Forêt. Il ne restait plus qu'à tout organiser en vue de l'absence du chef de la colonie ; quelques semaines y suffirent. Déporter à Mascareigne quelques mauvaises têtes dont l'esprit d'insubordination pouvait être dangereux pendant l'absence du chef, investir du commandement de Fort-Dauphin son fondateur même, Jacques Prony, entré au service du maréchal de La Meilleraye et revenu à Madagascar avec le capitaine de la Forêt, réunir dans les magasins de l'habitation les approvisionnements nécessaires pour la subsistance des colons et entasser dans les soutes de l'*Ours* les marchandises indigènes accumulées dans les mêmes magasins, voilà quelle fut l'occupation de Flacourt, sa décision une fois prise. Puis, le 12 février 1655, il s'éloigna du pays où, durant six années, il venait de mener une vie singulièrement difficile, mais pleine d'attraits pour un homme qui aime la lutte, sait hausser son génie au niveau des circonstances et combat désespérément pour en sortir à son honneur.

ARMOIRIES DE FOUQUET

IV. — Les projets du maréchal de La Meilleraye.

Lorsque, quatre mois plus tard, le 28 juin 1655, Étienne de Flacourt, arrivé la veille en rade de Saint-Nazaire, débarqua sur les quais de Nantes, il se trouva en présence d'une situation beaucoup plus délicate qu'il ne l'avait pu prévoir. Comme le lui avaient dit, à Fort-Dauphin même, le capitaine de la Forêt des Royers et Jacques Prony, le privilège octroyé en 1642 par le roi Louis XIII, à la requête du cardinal de Richelieu, à la Compagnie des Indes Orientales, était expiré depuis longtemps ; mais les « Seigneurs de la Compagnie » en avaient immédiatement obtenu le renouvellement, pour vingt ans, du duc de Vendôme, chef et surintendant de la naviga-

tion et du commerce de France. De son côté, le duc de La Meilleraye avait, quelques mois plus tard, au début de l'année 1654, sollicité du roi l'octroi du privilège dont les « Seigneurs de la Compagnie » ne songeaient nullement à tirer parti.

Depuis longtemps déjà (1632) lieutenant général pour le roi en Bretagne et gouverneur de la ville et du château de Nantes, ce cousin germain de Richelieu qui, grâce à la protection du puissant cardinal et à son propre mérite, avait fait une prompte et brillante fortune, s'intéressait vivement aux affaires maritimes. Le Nantais Jean Eon ne lui avait-il pas, dès 1646, dédié son *Commerce honorable, ou Considérations politiques contenant les motifs de... former des Compagnies... pour l'entretien du commerce de mer en France?* et le maréchal n'avait-il pas par la suite, à plus d'une reprise, encouragé des corsaires à pourchasser sur les mers Espagnols, puis Anglais? Rien que de naturel, par conséquent, à ce qu'il songeât à étendre ses vues jusqu'à la mer des Indes et à prendre à Madagascar la suite des affaires de la Compagnie de 1642. Au reste, il ne voulait pas (semble-t-il) se substituer « aux intéressés », parmi lesquels se trouvait le surintendant des Finances, Fouquet; il désirait bien plutôt profiter de leur concession et aussi de leurs établissements, « s'accommoder avec eux ». Mais Fouquet, « un des principaux intéressés » au témoignage de Flacourt, n'était pas homme à se laisser dépouiller sans résistance d'une concession qu'il tenait pour susceptible de donner, un jour prochain, de substantiels bénéfices; aussi les directeurs de la Compagnie écartèrent-ils poliment, lorsque Flacourt la leur transmit, l'offre du duc de La Meilleraye « de s'intéresser par moitié avec lesdits sieurs intéressés ». Un an plus tard (octobre 1656), ils constituèrent encore en dehors de lui, « pour le commerce de France aux îles de Madagascar, dite de Saint-Laurent, autres îles et côtes de la Mozambique », une compagnie nouvelle dans le but d'exploiter pendant vingt ans le privilège accordé par le roi, depuis la mort du capitaine Rigault, au sieur Caset, agent de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales.

Démêlés et procès de Flacourt avec la Compagnie des Indes

Dans les premiers mois de son séjour en France, Flacourt n'avait nullement trouvé auprès des directeurs de celle-ci l'accueil auquel il s'attendait et auquel il estimait avoir droit; il avait même eu à souffrir de leur négligence et de leur mauvaise foi (telle est du moins l'impression qui se dégage de la lecture de l'édition de 1658 de sa *Relation*, et surtout de son factum intitulé *Cause pour laquelle les Intéressés de la Compagnie n'ont pas fait de grands profits à Madagascar*) et s'était vu intenter par eux un procès « sur la pointe d'une aiguille pour s'exempter (écrit-il)

CARTE DE MADAGASCAR PAR FLACOURT

(Flacourt : *Histoire de la grande Ile Madagascar*).

de me payer ce qui m'est légitimement dû par eux et mes dommages et intérêts ». Jusqu'alors, mû sans doute par le désir de les déterminer à envoyer enfin un navire à Fort-Dauphin, il était demeuré en relations avec eux ; il avait même servi d'intermédiaire entre eux et le maréchal de La Meilleraye et avait, plus d'une fois, fait le voyage de Paris en Bretagne dans l'espoir d'aboutir à quelque accommodement. Quand, au début de novembre 1655, il arriva à Nantes porteur de propositions des directeurs de la Compagnie, grande fut sa déconvenue : une vraie petite flotte armée aux frais du maréchal de La Meilleraye — quatre navires — venait « de quitter la « rivière » de Loire avec des gens pour mettre à Madagascar ! »

ARMOIRIES DE FLACOURT

Était-ce le résultat des premiers entretiens de Flacourt avec le duc, ou de l'impatience provoquée chez ce dernier par les atermoiements de la Compagnie ? Toujours est-il que, malgré ses assurances répétées « de ne rien faire au préjudice de la Compagnie et de prendre part en icelle », les intéressés intentèrent aussitôt à leur ancien directeur le procès dont il a été question plus haut, et un autre procès au maréchal de La Meilleraye. Mais l'un et l'autre se terminèrent quelques mois plus tard par un accommodement ; en octobre 1656, Flacourt accepta de faire partie de la nouvelle Compagnie qui se constituait alors ; un mois plus tôt, Caset et de La Meilleraye s'étaient « entendus » pour envoyer un navire à Madagascar « en communs frais ». Malheureusement, ce navire se perdit en aval de Nantes, en plein estuaire de Loire, au début de novembre 1656, et Flacourt dut, une fois encore, recommencer à plaider de tous les côtés pour obtenir que l'on secourût les colons laissés par lui vingt mois plus tôt à Fort-Dauphin. Il se met donc à écrire et, tout en se défendant contre les revendications des « Seigneurs de la Compagnie » et en leur reprochant leur négligence et leur inaction, il expose les « avantages que l'on peut retirer en l'établissement des colonies à Madagascar pour la religion et pour le commerce ». L'entreprise que les intéressés ont commencée, mais qu'ils ont eu le tort de ne point poursuivre, eût été (explique-t-il) « la meilleure affaire du monde si elle eût

tombé entre les mains de personnes soigneuses et bien entendues en manière d'envoyer établir des colonies aux pays nouvellement découverts » Qu'on en juge :

Cette île est la mieux placée qu'île qui soit au monde pour les commodités que les Français en peuvent retirer. Elle est dans le passage pour aller dans les grandes Indes, proche du royaume de Monomotapa, riche en or et en ivoire, et d'icelle l'on pourrait aller faire des découvertes dans les terres australes. L'on y peut bâtir des navires ; il y a des mines de fer pour faire les clous, les chevilles et tout ce qui est nécessaire pour la ferraille ; l'on y peut établir de bonnes forges de fer. L'on peut de l'île seule tirer toutes les victuailles nécessaires pour les navigations des Indes et même en assister les autres pays, ce qui est le plus grand avantage que l'on y peut espérer.

Que de raisons, par conséquent, pour s'établir à Madagascar ! Mais, pour s'y implanter solidement, il faut « faire plusieurs colonies et habitations en divers endroits de l'île », et aussi à Bourbon et à Rodrigue dans les Mascareignes, et « avoir plusieurs barques longues pour se les rendre communicables les unes aux autres ». Ainsi parviendra-t-on à mettre Madagascar en valeur et même à en tirer du bénéfice, car « il y a mille choses que l'on peut trouver dans cette île qui seraient de grand profit, dont on n'a point encore fait l'essai ni la recherche, soit à porter aux Indes, soit à apporter en Europe ».

PETIT
CATECHISME
AVEC LES PRIERES
DV MATIN ET DV SOIR,
Que les Meſſionnaires font & enſeignent aux Neophytes & Cathecumenes de de l'Iſle de Madagaſcar,
Le tout en Franço s & en cette Langue.
Coutenant treute Inſtructions.

A PARIS,
Chez GEORGES IOSSE ruë Saint Iacques, à la Couronne d'Eſpines.
M. DC. LVII.

Flacourt s'adresse ici aux hommes d'affaires ; se tournant d'autre part vers ceux qu'émeut surtout le salut des âmes, il leur montre en Madagascar une terre « où la religion chrétienne est si facile à établir qu'il ne peut manquer en ceci rien autre chose que la volonté des ecclésiastiques ». Idéalisant les Malgaches avec lesquels il a été en relations, il en trace un portrait que sa *Relation* démentira un peu plus tard, et insiste sur la nécessité de les évangéliser avant que les musulmans ou les protestants ne leur inculquent de fausses et dangereuses doctrines. Pour achever de convaincre ses lecteurs, il publie à part un « *Petit Catéchisme*, avec les prières du matin et du soir que les missionnaires font et enseignent aux néophytes et cathécumènes (*sic*) de l'île de Madagascar ».

Et voici enfin pour les grands de la terre :

Il y a, écrit vers le même temps (octobre 1657) Flacourt au surintendant Fouquet, plusieurs Français mariés à des femmes du pays converties à la religion chrétienne et beaucoup d'enfants qui en sont issus. C'est une peuplade qui est en son enfance, qui de soi est si faible qu'elle ne se peut pas encore soutenir d'elle-même, jusques à ce qu'elle soit parvenue en un âge plus fort et plus avancé... Secourez-la, assistez-la... ; envoyez-y des navires et des Français le plus promptement que vous pourrez.

LA MEILLERAYE
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

A ces multiples appels, une réponse ne vint que deux ans plus tard et c'est encore le maréchal de La Meilleraye qui la donna. Beaucoup plus que Madagascar, les Antilles, les embellissements de Vaux et surtout ses plaisirs retenaient l'attention du surintendant Fouquet ; La Meilleraye, au contraire, ne cessait d'y penser, malgré ses démêlés répétés avec les intéressés qui n'avaient pas voulu entrer dans la société nouvelle, mais qui entendaient se faire néanmoins dédommager de leurs débours. En vain saint Vincent de Paul, toujours animé du zèle évangélique le plus ardent, en vain Flacourt et d'autres encore travaillaient-ils à étouffer querelles et chicanes ; des contestations, des discussions surgissaient toujours. La plus violente fut celle qui, en 1659, amena la condamnation de La Meilleraye par le tribunal de l'amirauté : les anciens associés conservaient tous leurs droits sur Madagascar et libre jouissance de leur privilège sur la grande île ; ils devaient rentrer en possession de tout ce qu'ils prétendaient leur avoir été pris à Fort-Dauphin par les gens du maréchal et, en outre, recevoir des dommages et intérêts pour le tort qui leur avait été fait.

DERNIER VOYAGE ET MORT DE FLACOURT

Tout autre que La Meilleraye eût sans doute, à la suite d'une telle sentence, renoncé à ses projets ; mais, de ce qu'il avait résolu, celui-ci ne se laissait pas facilement détourner ; il savait vouloir et il en fournit aussitôt la preuve. Dans les derniers jours de l'année 1659, il fit en effet partir pour Madagascar un nouveau navire que ne tarda pas à suivre (mai 1660) un autre bâtiment, armé celui-là par la Compagnie Caset. Flacourt y avait pris passage en qualité de « directeur général pour la Compagnie

française de l'Orient en l'île de Madagascar » ; plus de cinq ans lui avaient été nécessaires pour réaliser le dessein qu'il avait naguère formé, avant même de s'éloigner de Fort-Dauphin !

Encore ne put-il pas le mener à bonne fin. Quelques jours après le départ de France, le navire qui portait Flacourt rencontrait en effet dans l'Atlantique, à la hauteur de Lisbonne, trois pirates barbaresques qui l'attaquaient aussitôt ; il ne tardait pas à sauter et avec lui périssait le principal protagoniste, et le plus autorisé, de la colonisation française à Madagascar. A la nouvelle du désastre, les bonnes dispositions dont se disaient animés, à l'égard des colons abandonnés depuis si longtemps en pleine mer des Indes, les membres de cette Compagnie Caset, dont Fouquet semble avoir été le principal actionnaire, ces bonnes dispositions s'évanouirent ; les actionnaires ne voulurent entendre parler d'aucun armement nouveau et bientôt, d'ailleurs, l'arrestation du surintendant les privait de leur véritable animateur. Seul, dès lors, le maréchal de La Meilleraye continua de porter quelque intérêt à la colonisation et à la mise en valeur de la grande île. En 1662, à Carpeau du Saussay sur le point d'y partir, il disait regretter que l'âge l'empêchât de s'y rendre ; l'année suivante, il cherchait encore à recruter des bailleurs de fonds lui permettant de réaliser ses desseins sur Madagascar. Avec une faible somme — 200 à 250 000 livres — il se flattait d'occuper solidement le Sud de l'île de Saint-Laurent et les petites terres voisines, de contraindre les indigènes à travailler pour les Français et à leur payer des redevances en nature, d'étendre, depuis Fort-Dauphin, base d'opérations des concessionnaires du privilège royal, la domination des nouveaux « Seigneurs » dont il serait le chef sur l'île toute entière et leur action commerciale sur l'ensemble de la mer des Indes, sinon même plus loin encore. Ainsi, à plus de soixante ans (il était né en 1602), le maréchal se montrait le fidèle disciple de Flacourt ; il gardait le souvenir des entretiens qu'il avait eus naguère avec lui, à Vitré, à la Meilleraye ou à Nantes ; il faisait siennes les vues publiées en 1657 dans son plan de colonisation... Mais bientôt la mort le frappait à son tour, le 7 février 1664, avant qu'il eût pu réaliser son dessein et peut-être sans qu'il se doutât du projet, presque identique au sien à certains égards, que mûrissait déjà, à la cour de France, un personnage plus puissant et plus à même de le faire aboutir, Jean-Baptiste Colbert.

ARMOIRIES DE LA MEILLERAYE

V. — Les années critiques de Fort-Dauphin (1655-1665)

Celui que Flacourt avait investi de l'autorité suprême pendant son absence, Jacques Prony, se montra alors très différent de ce qu'il avait été avant sa disgrâce ; bon et affable pour tous, animé du désir de faire progresser l'œuvre, encore embryonnaire, de l'établissement des Français dans l'Anosy, comme aussi de rendre confiance aux indigènes et d'effacer de leur esprit le souvenir et le ressentiment du passé. Malheureusement, trois mois à peine après le départ de Flacourt, une fièvre lente avait raison de l'énergie de Prony, qui expirait sans avoir pu, comme il l'avait projeté, donner à l'établissement de Fort-Dauphin la force et la solidité dont celui-ci avait totalement manqué jusqu'alors. Bien au contraire, l'habitation française, à moitié détruite par deux incendies consécutifs à son entrée en charge, se trouvait en mai 1655 en plus triste état que jamais, voire même en ruines. Ce fut le premier soin du sieur Desperriers, le successeur de Prony en qualité de commandant de Fort-Dauphin, de construire, à côté de l'habitation des Français hors le fort, une nouvelle enceinte fortifiée à l'intérieur de laquelle furent immédiatement élevées des cases qui servirent d'arsenal, de magasins, d'habitation pour le gouverneur, etc...

Administration de Desperriers et de Gueston Malheureusement, Desperriers, arrivé dans l'île peu de mois auparavant avec le capitaine de La Forêt des Royers, n'avait eu le temps de se rendre compte ni du caractère des indigènes de l'Anosy, ni de la situation du pays. Tout au plus avait-il fait jusque chez les Mahafaly, dans le Sud-Ouest de Madagascar, une expédition de traite qui avait complètement échoué. C'est lui néanmoins que Prony mourant avait désigné pour lui succéder, peut-être parce qu'une certaine habitude du commandement le rendait plus apte qu'un autre à défendre la petite colonie contre les attaques des indigènes ; mais, par contre, Desperriers manquait totalement de psychologie, de pénétration et de finesse. Aussi ne tarda-t-il pas à soulever contre son autorité tous les indigènes du Sud de Madagascar ; seuls les Malgaches groupés dans les environs immédiats de Fort-Dauphin demeurèrent fidèles. Alors, pour dompter les blancs, les roandriana, de l'Anosy, et pour les empêcher de se révolter, le nouveau commandant n'hésita pas : il se fit livrer par chacun d'eux son fils aîné comme otage, « pour assurance qu'il ne voulait plus remuer ».

La captivité de ces jeunes roandriana durait déjà depuis plusieurs semaines lorsque Desperriers apprit la mort de celui avec lequel il était arrivé à Madagascar, du capitaine de La Forêt. Depuis le milieu de mai, ce dernier avait quitté la rade de Taolankarana pour revoir ces parties de la côte orientale de l'île qu'il avait déjà visitées naguère en compagnie de Flacourt, Sainte-Marie et les côtes les plus proches

CARTE DE L'ILE SAINTE-MARIE
(Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar*).

de la grande terre, et gagner l'embouchure du Manangourou (le Manantsatra actuel) pour s'y procurer à bon compte les pierres précieuses et le cristal de roche qu'on lui avait dit s'y trouver en abondance. Mais, pas plus que Desperriers, le marin envoyé par le maréchal de La Meilleraye à Madagascar ne connaissait la mentalité des indigènes ; il molesta les chefs, les maltraita tout au moins en paroles et prétendit leur imposer d'aller lui chercher les pierres précieuses dont il voulait charger son navire au lieu de faire à loisir, selon leur coutume, leur récolte de riz. Ainsi excita-t-il contre lui des colères qui ne tardèrent pas à se manifester brutalement : le 4 juillet, il périssait assassiné... C'est seulement cinq mois plus tard, au

retour des compagnons de La Forêt à Fort-Dauphin, que Desperriers connut ce triste événement ; pensant aussitôt qu'il avait été perpétré à l'instigation des grands de l'Anosy, malgré la distance (quelque 250 lieues) qui sépare ce pays de celui qu'arrose le Manantsatra, il résolut d'en tirer une vengeance éclatante. Non sans habileté, il réussit à se saisir à peu près simultanément des principaux chefs de la contrée ; puis il les fit tuer, eux-mêmes et les otages qu'ils lui avaient remis auparavant, de la façon la plus outrageante et la plus barbare (décembre 1655). Ainsi répandit-il la terreur dans l'Anosy, mais aussi l'horreur de la domination française.

Ce sont donc, dès lors, de bien sombres jours que vivent les colons de Fort-Dauphin, sous les ordres d'abord de Desperriers, puis de Gueston. Sans doute les Malgaches épouvantés déclarent très haut « être bien aises » de se voir délivrés de ces grands, « qui les menaçaient de les perdre et (de) les piller quand il n'y aurait plus de Français dans leur pays » ; mais « on ne sait, écrit alors très justement un des colons, s'ils disent cela par dissimulation ou autrement ». En fait, l'insécurité devint bientôt telle que le commandant Gueston dut se résigner à grouper les colons de « l'habitation hors le fort » plus près de ce dernier, parce que, au témoignage du lazariste Bourdaise, leurs cases étaient « trop proches du village des nègres, de qui on devait appréhender quelque surprise par le feu ». Grâce à cette mesure de précaution et aussi, sans doute, à une vigilance incessante, grâce encore aux luttes intestines qui empêchaient les indigènes de s'unir contre les Français, ceux-ci vivaient dans une sécurité relative au moment où ils eurent la joie de voir enfin paraître à l'horizon, puis jeter l'ancre dans la baie de Taolankarana (29 mai 1656) un navire battant pavillon fleurdelisé. C'était la *Maréchale*, qu'allaient bientôt suivre trois autres bâtiments frétés comme elle par le maréchal de La Meilleraye et partis de Nantes en même temps qu'elle, au mois d'octobre 1655.

Malheureusement, la cargaison apportée par cette petite flotte était fort mal composée et sans aucun souci des goûts des Malgaches. Flacourt n'avait pas été consulté ni chargé d'en acheter les éléments. Aussi les nouveaux venus ne parvinrent-ils pas à les troquer contre des produits de l'Anosy. Les conjonctures, d'ailleurs, n'étaient guère favorables puisque les indigènes demeurés fidèles aux Français se trouvaient en guerre contre leurs voisins, désireux de les punir « de s'être soumis à de malheureux fugitifs que les crimes (disaient-ils) ou la nécessité de moyens avaient fait sortir de leur pays ». Les marins de la *Maréchale* ne tardèrent donc pas à quitter Fort-Dauphin pour se rendre à l'île Sainte-Marie où ils espéraient (ce en

quoi ils se trompaient) pouvoir se débarrasser de leur cargaison plus facilement et peut-être aussi de façon plus avantageuse.

RÉVOLTE DE L'ANOSY. MASSACRE ET REPRÉSAILLES DES COLONS

A ce moment, grâce aux divisions intestines des Antanosy et sans doute aussi à la venue des navires du duc de La Meilleraye, les habitants de Fort-Dauphin jouis-

ROHANDRIA OU GRAND ET SA FEMME, TOUS DEUX BLANCS

LOHANOHITS OU MAISTRE DE VILLAGE ET SA FEMME, TOUS DEUX NÈGRES

(D'après Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar*).

saient d'une réelle tranquillité. Le pays était calme et rien ne venait éveiller leur méfiance. Aussi n'hésitaient-ils pas à s'écarter de l'habitation et à s'égailler dans la campagne jusqu'à dix et même vingt lieues du centre ; ils se relâchaient de la vigilance continuelle dans laquelle ils avaient vécu précédemment, et ne tenaient même plus compte de faits qui, quelques mois plus tôt, eussent justifié de la part de leur chef un redoublement de surveillance : désertion de certains villages jusqu'alors fidèles, assassinat de quelques Français isolés, dépôt de sortilèges, de fady, jusque près de l'enceinte du fort. Chose plus grave encore : les colons se crurent tout

permis ; au lieu de s'efforcer de gagner les indigènes en les traitant humainement, ils se comportèrent en maîtres absolus, leur infligèrent des avanies de toutes sortes, se montrèrent cruels vis-à-vis d'eux, allèrent jusqu'à enlever les femmes des grands du pays pour en faire leurs concubines et se livrèrent à tous les excès. C'en était trop ! « Dieu, raconte un peu plus tard un Lazariste, M. Étienne, ne les pouvant plus supporter, permit que toute la terre (d'Anosy), qui les avait en extrême horreur, se soulevât et en massacrât, en une seule journée, dans leurs maisons, 55, sans (compter) plusieurs autres qu'ils ont tués depuis en guerre et par trahison. » Alors les Français perdirent toute mesure. « Ils ont fait dégât dans le seul pays d'Anosy, où nous sommes, de plus de 30 000 bêtes à cornes ; ils ont brûlé tous les villages ; ils ont fait mourir par toutes sortes de voies plus de 12 000 nègres, sans épargner ni les innocents, ni les femmes, ni les enfants qui étaient encore à la mamelle. Ils ont entièrement exterminé tous les blancs, qui étaient les grands du pays et les plus grands ennemis des Français. »

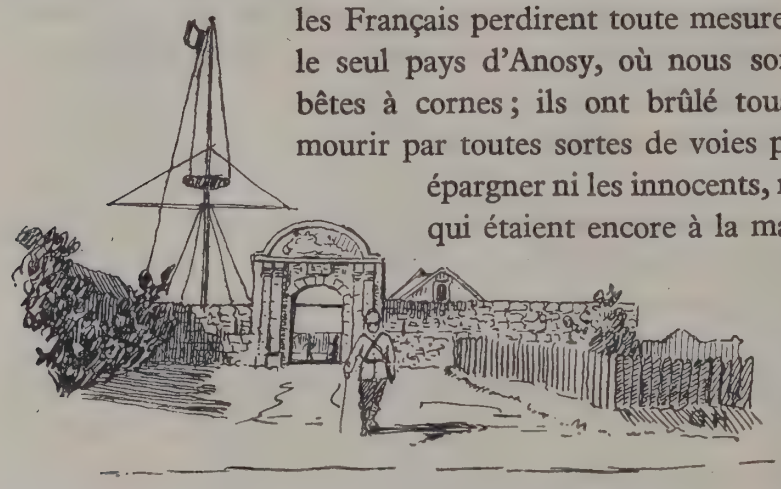

LA PORTE DE LA CITADELLE DE FORT-DAUPHIN : ÉTAT ACTUEL

A quelle époque se passèrent ces événements, M. Étienne ne l'indique pas avec précision ; il se borne à dire qu'ils eurent lieu après la mort de son confrère M. Bourdaise, survenue le 23 juin 1657. C'est, sinon au début, du moins dans le courant de l'année 1658 qu'il convient de les placer, alors que Gueston était encore le chef de la petite colonie ; sans doute ont-ils décidé celui-ci à quitter Fort-Dauphin, dans le dessein de passer à Batavia et d'y obtenir des Hollandais un secours dont ses compagnons avaient le plus grand besoin. Les deux officiers qui assumèrent le commandement des colons à sa place, de Rivau et de Champmargou, ne semblent pas avoir fait mieux que lui ; l'insécurité demeura telle aux environs de la petite place française que le bruit se répandit, par toute la mer des Indes, de son abandon par ses défenseurs et de leur établissement dans une autre partie du Sud de Madagascar. Il n'en était rien ; mais la question fut sûrement envisagée à plus d'une reprise par les nouveaux chefs de la colonie. Comment, en effet, se maintenir dans un pays stérile et désert, où tout manquait, bestiaux, fruits, légumes et riz ? où ne demeuraient plus que quelques très rares habitants, et dont les cantons

voisins étaient « ruinés par les guerres que les Français y avaient portées » depuis plus de quinze ans? Les divisions intestines des colons ajoutaient encore à leurs maux, car les indigènes en prenaient prétexte pour ne plus payer tribut et les nôtres se voyaient dès lors obligés d'entreprendre, dans des cantons très éloignés, des expéditions de traite qui ne suffisaient pas toujours au ravitaillement du Fort-Dauphin et qui, par surcroît, en causant la mort de quelques colons, contribuaient à diminuer encore le nombre déjà bien réduit des Français de Madagascar. Aussi le jour où aborda dans le sud de l'île, au début d'octobre 1663, le *Saint-Charles*, le dernier navire qu'envoya là-bas le maréchal de La Meilleraye, Champmargou, demeuré seul (car de Rivau, malade, avait profité de la relâche d'un navire hollandais pour quitter Madagascar), ne comptait-il guère qu'une soixantaine de Français autour de lui !

PROSPÉRITÉ ÉPHÉMÈRE DE FORT-DAUPHIN. NOUVELLE RÉVOLTE ET GUERRE INDIGÈNE Grâce aux renforts qu'amenait le *Saint-Charles* — cent hommes en tout — ceux-ci, qui désespéraient auparavant de l'avenir, ne tardèrent pas à reprendre courage. L'arrivée de ce faible contingent de Français suffit, en effet, avec la réconciliation des colons et la coordination de leurs efforts, pour déterminer un redressement complet de la situation. Les indigènes escomptaient déjà le moment où ils auraient raison des derniers défenseurs du Fort-Dauphin et s'en partageraient les richesses ; la venue des nouveaux colons les atterra et les amena à se soumettre une fois de plus et aussi à reprendre le paiement des tributs accoutumés. Champmargou, qui venait de recevoir du duc de La Meilleraye la commission de gouverneur de la place et de commandant des Français, vit alors son autorité respectée comme jamais elle ne l'avait été encore. Ainsi que le raconte Souchu de Rennefort, qui a recueilli sur place, quelques mois plus tard, les témoignages vécus des colons de l'époque, « la puissance française n'avait plus d'ennemis et était dans l'abondance par les tributs de plus de deux cent mille hommes qui, en leur pays, envoyaient prier cent soixante et dix aventuriers français, éloignés de trois mille lieues de chez eux, de ne leur pas ôter la vie ». Mais, hélas ! cet heureux temps ne dura guère. Le zèle évangélique de M. Étienne, dont l'ardente et généreuse impatience ne connaissait aucun obstacle et qui n'hésita pas à user même de la menace, dans le village d'un des principaux chefs des alentours de l'Anosy, pour obtenir son adhésion au catholicisme, ce zèle évangélique causa bientôt l'assassinat de l'imprudent missionnaire, et transforma le chef malgache, hier encore ami et allié des Français, en leur implacable ennemi. La guerre reprit donc, et avec plus d'acharnement que jamais, car

Andriamanana — tel était le nom de l'assassin de M. Étienne — « avait appris à faire la guerre à la française » et s'était juré de ne déposer les armes qu'après avoir jeté tous les colons à la mer.

Bientôt quarante des nôtres, envoyés loin dans l'intérieur des terres chercher du bétail pour la subsistance de Fort-Dauphin, paient cher leur imprudence ; ils sont massacrés par le beau-frère d'Andriamanana et huit autres sont tués tandis que douze autres encore périssent de maladie. Une fois encore, le nombre des défenseurs de l'établissement français décroît sensiblement, à la grande joie des Malgaches, et la situation redevient très grave, voire même précaire : à part quelques exceptions, « tous les indigènes qui connaissaient les Français étaient leurs ennemis » ; quant à Andriamanana, il « ne voulait plus, pendant la guerre, posséder d'autre pays que le champ où son armée campait ; il surprenait les gardes et enlevait les bêtes à la portée du canon de Fort-Dauphin ».

Les choses en étaient là lorsque, le 10 juillet 1665, un nouveau navire battant pavillon fleurdelysé vint jeter l'ancre dans la petite baie de Taolankarana, sous le canon de l'établissement français.

CHAPITRE III

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES DE 1664 A MADAGASCAR

I. — L'Administration du Conseil souverain. — *Le mémoire de Charpentier sur Madagascar. — La Compagnie des Indes Orientales de 1664 reprend le privilège. — Situation critique de nos établissements.*

II. — Les exploits de La Case. — *Les débuts de La Case. — Antagonisme de La Case et des gouverneurs. Son départ de Fort-Dauphin. — Nouveau soulèvement de l'Anosy. La Case rétablit la situation. — Projets de La Case. — François Martin à Fénérive.*

III. — L'Administration du marquis de Montdevergue. — *Premières difficultés — Désaccords entre Montdevergue et les directeurs de la Compagnie. — Causes de l'échec de Montdevergue. — Disgrâce de Montdevergue; son remplacement par Champmargou.*

I. — L'Administration du Conseil souverain.

En dehors des marins et des négociants qui faisaient le commerce d'outre-mer, de ceux qui touchaient d'une manière ou d'une autre aux différentes compagnies dont les directeurs avaient entrepris de créer des établissements dans l'île de Saint-Laurent, et enfin des Lazaristes, dont le saint fondateur avait, dès 1648, envoyé quelques-uns de ses fils à Madagascar, peu nombreux étaient, en réalité, ceux qui, en 1664, s'intéressaient à cette grande île. Sans doute l'ouvrage historique et géographique publié par Flacourt après son retour en France avait-il eu deux éditions successives, l'une en 1658 et l'autre en 1661 ; mais quelle différence entre ce livre terne, froid et sec et les célèbres *Relations de la Nouvelle-France*, dont les émouvants et pittoresques récits étaient, chaque année, attendus avec impatience et lus avec passion par un public avide d'exotisme et d'édification tout à la fois ! Or voici que tout à coup, grâce à une brochure de propagande, le nom de Madagascar devint presque populaire.

Le mémoire de Charpentier sur Madagascar

Pour préparer l'opinion publique à la création d'une nouvelle Compagnie des Indes Orientales, qu'il voulait beaucoup plus considérable et beaucoup plus puissante que ses aînées et comparable de toutes les manières à la grande Compagnie hollandaise du même nom, pour assurer dans la mesure du possible le succès de la souscription qui devait constituer le capital-actions de cette société privilégiée, Colbert avait recouru à la collaboration d'un écrivain de quelque renom à l'époque, l'académicien Charpentier. En même temps qu'il annonçait de la manière la plus avantageuse la prochaine réalisation du dessein conçu par le grand ministre et chaudement soutenu par le souverain lui-même, le *Discours d'un fidèle sujet du Roi touchant l'établissement d'une Compagnie française pour le commerce des Indes Orientales*, « adressé à tous les Français », indiquait que les premiers efforts de la future société porteraient sur Madagascar et fournissait sur cette grande terre des renseignements détaillés. En s'appuyant sur l'ouvrage de Flacourt et sur quelques rapports reçus depuis lors, comme aussi sur certains mémoires récemment adressés à Colbert, Charpentier faisait de Madagascar le tableau le plus séduisant ; il représentait cette île comme une terre propice à l'établissement de colons européens

et recélant de très grandes richesses naturelles ; il montrait en elle une escale, une étape sur la route des Indes, d'où les directeurs de la Compagnie à créer devraient aller par la suite fonder des comptoirs par toutes les parties de l'Asie méridionale, une fois les établissements de Madagascar même solidement établis aux points les plus propices, — ceux qu'avait indiqués Flacourt dans son plan de colonisation de 1658.

Il n'y a pas, écrivait-il, de lieu plus propre pour faire un magasin général des marchandises que l'on ferait venir de tous les côtés pour être apportées dans l'Europe.

Et, d'autre part, quel incomparable pays que Madagascar !

La terre y est admirable pour toutes sortes de grains et d'arbres, et ne demande qu'à être cultivée pour être merveilleuse. Il n'est point nécessaire, comme aux autres îles, d'y apporter des vivres pour y faire subsister les colonies ; on y trouve de toutes choses en abondance et le pays en produit non seulement assez pour nourrir ses habitants, mais assez encore pour en faire part à d'autres peuples. Les eaux y sont excellentes, les fruits délicieux, et l'on peut dire sans exagération qu'il est aisé d'en faire un vrai Paradis terrestre. Elle a, outre cela, des mines d'or si abondantes que, durant les grandes pluies et ravines d'eaux, les veines d'or se découvrent d'elles-mêmes le long des côtes et sur les montagnes.

Une conclusion s'imposait : Madagascar ne pouvait pas être laissée à ceux à qui avait été naguère concédé le privilège exclusif de son commerce et de sa mise en valeur ; elle devait appartenir à la future Compagnie et constituerait une des plus belles parties de son domaine propre, celle où il conviendrait de s'établir pour débuter.

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES DE 1664 REPREND LE PRIVILÈGE

Au moment où, le 1er avril 1664, paraissait le *Discours d'un fidèle sujet du Roi*, celui qui avait, le dernier, formé le dessein de coloniser Madagascar et de soutenir les premiers pionniers envoyés dans l'île depuis 1642, le maréchal de La Meilleraye, était mort depuis quelques semaines seulement. L'unique héritier de ses droits était son fils, le mari d'Hortense Mancini, ce singulier duc de Mazarin dont les auteurs du temps ont rapporté tant d'excentricités et de bizarreries ; il ne s'intéressait guère à cette terre lointaine. Aussi, lorsque les directeurs de la future Compagnie eurent exprimé au roi, sans doute à l'instigation de Colbert, le désir que Madagascar fût comprise dans la liste des contrées sur lesquelles s'étendrait son privilège et lorsque Louis XIV en eût fait la demande au duc de Mazarin, celui-ci s'empressa d'être agréable à son souverain. Non content de s'inscrire pour une somme considérable parmi les actionnaires de la future Compagnie, il lui abandonna purement et simplement tous les droits qu'il pouvait avoir sur Madagascar. Par

ailleurs, moyennant une part de 20 000 livres dans le fond de la société nouvelle, les intéressés de l'ancienne Compagnie consentirent à se désister de leurs prétentions. Dès lors, rien ne s'opposant plus à la requête qui lui avait été présentée, le roi put concéder à perpétuité, le 29 mai 1664, à la Compagnie en formation, « la propriété de l'île de Madagascar ou Saint-Laurent avec les îles circonvoisines, forts, habitations et colonies » ; quant à ses syndics, ils préparèrent aussitôt l'envoi d'une flotte dans l'océan Indien. Quelques mois plus tard, une fois l'existence de la Compagnie officiellement proclamée par les lettres patentes en forme d'édit datées d'août 1664 et enregistrées au Parlement de Paris le 1er septembre suivant, une fois aussi amenés à Brest ses colons et ses agents de toutes catégories, armés et équipés les bâtiments sur lesquels ceux-ci devaient prendre place, cette escadre s'éloignait des côtes de Bretagne (1er mars 1665) pour préluder à l'essor du commerce français dans la mer des Indes en fondant à Madagascar « un grand établissement, qui sera soutenu (avait écrit Charpentier) par de fortes colonies que l'on continuera d'y envoyer ».

AVENUE DE FORT-DAUPHIN

Grande fut la déception des arrivants quand, après un voyage relativement rapide, — du moins pour le *Saint-Paul*, qui portait le nouveau chef de la colonie, — ils débarquèrent le 10 juillet à Fort-Dauphin. Abstraction faite de deux petits bastions « demi élevés de cailloux sur le roc » et commandant une anse capable de n'abriter que quatre navires, l'enceinte du fort se composait exclusivement « de pieux gros comme le bras ». A l'intérieur de cette enceinte, qui dessinait un rectangle long de 150 pas et large de 120, une pauvre chapelle de planches capable de contenir 400 personnes, une maison — de planches également — pour le gouverneur, un corps de garde et une douzaine de cases faites à l'aide de pieux et de joncs, un magasin et une cuisine de pierre, le tout couvert de feuilles de latanier... Dans « l'habitation des Français hors le fort », non loin du jardin du gouverneur, quelque cinquante cases semblables aux autres, et, au milieu de cultures, le logis des missionnaires, une petite chapelle, un séminaire ou maison d'école pour de jeunes indi-

gènes. Voilà ce qu'était la capitale de la « France Orientale » (comme on appelait maintenant Madagascar), la résidence du conseil souverain dont Pierre de Beausse, le frère utérin d'Étienne de Flacourt, le détenteur de ses papiers, était le président !... Par ailleurs, quelle situation précaire, au double point de vue matériel et politique ! « Dans des temps, abondance de riz et manque de bétail ; dans d'autres temps, le bétail y abondait et l'on y manquait de riz. Peu de chrétiens entre les noirs, et... l'on avait lieu de se défier des habitants de l'île qui n'ont jamais manqué de se servir des occasions favorables de se jeter sur les Français lorsqu'ils les ont trouvées. »

Ces quelques lignes de François Martin permettent de comprendre les sentiments dont furent animés les colons quand, une fois satisfaite leur première curiosité, leurs conversations avec leurs anciens et les faits eux-mêmes les eurent désabusés. Pierre de Beausse, âgé de près de soixante-sept ans et déjà souffrant au moment de son arrivée dans le Sud de l'île, n'eut la force que d'en prendre possession au nom du roi pour la Compagnie des Indes Orientales ; aussitôt après, il dut renoncer à diriger les délibérations du Conseil souverain à qui incombait la lourde tâche de diriger la colonie et d'en assurer ou tout au moins d'en préparer l'essor. Il s'alita, et, tandis qu'autour de lui magistrats et marchands tout récemment débarqués se disputaient à qui mieux mieux, tandis que les officiers envoyés naguère à Madagascar par le maréchal de La Meilleraye attendaient le moment de jouer à nouveau un rôle, il languit et ne tarda pas à mourir.

Situation critique de nos établissements

Malheureusement, bien que plus jeune et mieux portant, celui qui succéda à de Beausse en qualité de président du Conseil souverain n'eut pas plus d'énergie ni d'autorité ; aussi l'ancien gouverneur de Fort-Dauphin, de Champmargou, put-il bientôt, comme il l'avait espéré dès l'arrivée des nouveaux venus, reprendre une place de premier plan sous le titre provisoire de « commandant les armes pour la Compagnie des Indes Orientales ». Mais les cabales, les querelles, les compétitions, voire même les dilapidations continuèrent comme précédemment ; elles rendirent complètement inutiles et les dépenses que s'étaient imposées les directeurs de Paris et l'envoi d'une troupe relativement considérable de colons à Madagascar. C'est que, comme l'a reconnu Charpentier dans une brochure postérieure au *Discours d'un fidèle sujet du Roi*, dans sa *Relation de l'établissement de la Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales* publiée dès 1665, « les premiers du Conseil n'étaient pas gens à rendre de grands services..., et il y avait des marchands qui eussent bien conduit des boutiques et des magasins, mais qui étaient incapables d'une administration

politique, et tous n'avaient point l'expérience, la fermeté et l'élévation de génie nécessaire pour soutenir une entreprise de cette importance ». Aussi, lorsque, le 20 mars 1667, plus de vingt mois après l'arrivée du navire qui avait amené Pierre de Beausse, une flotte considérable, le second armement fait par la nouvelle Compagnie, jeta l'ancre au pied de l'éperon rocheux sur lequel était établi le chef-lieu de la France Orientale ou plutôt (comme on disait maintenant) de *l'île Dauphine*, celui-ci n'avait nullement changé d'aspect et la situation demeurait toujours précaire. La jalousie, les discordes, empêchaient les dirigeants de s'entendre ; les engagés, dans les rangs desquels la mort avait fait de cruels ravages, se plaignaient des chefs qui les commandaient, de leur égoïsme, de leur imprévoyance, de leur négligence à assurer le complet ravitaillement et même la nourriture quotidienne de ceux dont ils avaient la responsabilité. De fait, la colonisation n'avait réalisé aucun progrès et l'insécurité régnait jusque dans les environs immédiats de Fort-Dauphin. Si même cet établissement avait subsisté, il le devait presque exclusivement à l'intelligence et au zèle d'un Français arrivé depuis moins de dix ans dans le pays, le Rochelais Le Vacher, dit *La Case*, et d'un sous-marchand de la Compagnie de 1664, François Martin.

II. — Les exploits de La Case.

C'est une figure singulièrement attachante que celle de La Case, et dont l'importance a grandi encore depuis le jour où la découverte de différents manuscrits antaimoro, — c'est-à-dire rédigés en langue malgache, mais écrits en caractères arabes, — a permis de contrôler l'exactitude des documents français au moyen des traditions indigènes et de constater la persistance du souvenir d'*Ilakasy* dans le Sud de Madagascar. Dès le dix-septième siècle, elle avait frappé un des meilleurs parmi les historiens des débuts de la Compagnie des Indes Orientales fondée par Colbert ; Souchu de Rennefort, qui a connu personnellement La Case, le qualifie d' « homme capable de rendre service » et de « héros ». Il a raison ; de fait, Le Vacher est un vrai héros, un de ces héros inconnus comme notre passé colonial en compte tant, auxquels, lorsque l'occasion s'en présente, l'historien a le devoir de rendre pleine justice.

Les débuts de La Case On aurait tort de voir dans La Case un aventurier vulgaire. Son grand-père, Jacques Vacher, ou Le Vacher, sieur de La Case, avait été maire de La Rochelle dans les toutes premières années

du dix-septième siècle et plusieurs de ses frères exercèrent dans la même ville, au temps de Louis XIV, la profession d'avocat. Pour lui, au contraire des siens, une vie sédentaire n'offrait aucun attrait ; une ardente curiosité, le désir de courir le monde et de voir du pays, voilà ce qui le guidait, comme tant d'autres adolescents de son époque ; aussi, dès le mois d'octobre 1655, dans un âge probablement

PHILOU BEJ OU MAISTRE DE VILLAGE DE MANGHABEJ ET SA FEMME

UN MACHICOROIS ET SA FEMME NOIRE

(D'après Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar*).

encore assez tendre, quittait-il sa ville natale à bord d'un des quatre navires armés par le maréchal de La Meilleraye pour Madagascar. Dès le lendemain de son arrivée à Fort-Dauphin, au cours de l'année suivante, le voici envoyé, seul avec un autre Français, dans un des cantons les plus riches du Sud de l'île, la vallée d'Ambolo, auprès d'un chef ami et tributaire de notre établissement ; il devra l' « aider à défaire leurs ennemis communs », c'est-à-dire (on l'a vu plus haut) les indigènes qui aspirent à jeter les colons à la mer pour s'emparer des richesses accumulées dans les magasins du Fort-Dauphin et pour s'asservir les Malgaches dévoués

à leur cause. Dès lors commence pour La Case (tel est le nom qu'a pris le jeune homme en quittant la France) une vie étonnamment active et aventureuse.

Il débute en tuant, d'un heureux coup de fusil, le chef d'indigènes qui prétendent s'emparer de l'Ambolo au détriment de son souverain légitime. Tôt après, en luttant en combat singulier — tel un héros antique — contre un autre chef indigène avec les armes mêmes du pays, il le blesse grièvement ; mais, au lieu de l'achever, comme il est d'usage, il lui laisse la vie, lui rend la liberté, et aussi le commandement de son petit royaume, moyennant le paiement d'un tribut annuel aux Français de Fort-Dauphin. Dès lors, La Case s'impose au respect et à l'admiration des Malgaches ; aussi le chef auprès de qui il réside n'hésite-t-il pas à lui donner en mariage sa propre fille, Dian Nong, « belle entre les Nègres..., pour le désennuyer pendant la paix ».

Mais la paix peut-elle durer longtemps, au cours des sombres années de révoltes, d'alarmes et de massacres que vivent les colons français du Sud de Madagascar dès la seconde moitié de 1657 ? Partout notre domination est ébranlée ; partout les chefs ennemis font des incursions sur les terres de nos amis. Pour tirer vengeance des uns comme pour maintenir les autres dans le devoir, il faut sans cesse intervenir. Aussi de Rivau ordonne-t-il à La Case, victorieux dans le Nord, de traverser les cantons de l'Ouest, « sans rivières et sans eau », occupés par les Ampatres et d'aller imposer la paix à nos adversaires. Une fois encore, le jeune Rochelais est vainqueur et dans de telles conditions que les chefs ennemis viennent se remettre entre ses mains. Aussitôt celui-ci de les ramener avec lui à Fort-Dauphin, pensant que les chefs de la colonie les garderont comme otages ; mais ces héritiers des traditions de Desperriers s'empressent de les faire tuer à coups de sagaie, comme l'avait fait leur prédécesseur pour les chefs de l'Anosy. Puis ils groupent tous les territoires des vaincus sous la domination d'un seul chef indigène, d'un Masikoro qui a su naguère se faire bien voir d'un pieux et confiant missionnaire, M. Bourdaise, mais qui, en réalité, dissimule une grande ambition sous des dehors « discrets et courtois », Andriamanana, le futur assassin de M. Étienne.

Antagonisme de La Case et des gouverneurs. Son départ de Fort-Dauphin Nul doute que, dans la circonstance, de Rivau et de Champmargou aient agi sans consulter La Case. Ils sont trop jaloux de ses succès ! Déjà ils n'éprouvent que méfiance et haine à l'égard de celui dont le prestige et la popularité ne cessent de grandir parmi les indigènes, pour qui il est un nouveau Dian Pousse, — « un grand qui, autrefois, avait assujetti l'île et dont ils récitent des

miracles de valeur ». Aussi commence-t-on à le tenir à l'écart et à le suspecter ; ni sa valeur, ni ses exploits, ni ses services ne lui valent la moindre récompense, et quant à sa grande influence sur les indigènes et à sa connaissance de la langue malgache, qu'il a rapidement apprise au cours de ses expéditions, elles ne lui attirent que des avanies. La Case eût souhaité le grade d'enseigne ; on l'astreint à toutes les corvées du service de place, « à l'exercice de simple sentinelle » ; on se plaît à rabaisser ses mérites, on cesse de l'envoyer au secours des chefs qui réclament son assistance, on l'empêche d'aller retrouver sa femme dans l'Ambolo ! Outré d'un tel traitement, si peu mérité, le jeune Rochelais laisse échapper quelques paroles menaçantes ; puis, comprenant son imprudence et en redoutant de graves conséquences, même pour sa vie, il quitte le Fort-Dauphin avec 5 autres Français et 300 noirs, et va se réfugier dans la vallée d'Ambolo, auprès de la belle Dian Nong, chez son beau-père qui le tient pour « son protecteur » et qui le reçoit « comme un dieu tutélaire ». Aussitôt le vaillant Dian Pousse de le remercier de son accueil en assurant son triomphe sur les ennemis avec lesquels il a trouvé son beau-père aux prises. Mais, quels que puissent être ses propres griefs contre les chefs français de Fort-Dauphin, il impose à ceux qu'il vient de vaincre le paiement d'un tribut à ces mêmes chefs, l'envoi de bestiaux et d'autres vivres, et ne souffre même pas que son beau-père cesse de s'acquitter de celui auquel il est assujetti.

Loin de désarmer la jalousie des commandants de la place, une telle fidélité l'exaspère encore ; mais voici ce qui va, bientôt, la porter au paroxysme. Le chef malgache de l'Ambolo étant mort peu après, La Case profite de son propre prestige auprès des indigènes pour faire nommer sa femme Dian Nong « grande et souveraine de la province d'Amboulle » au détriment de ses frères. Ainsi devient-il lui-même un prince indigène ! Alors, fou de haine, le commandant de Champmargou tente à plusieurs reprises de faire assassiner La Case ; grâce à sa propre vigilance, grâce au courage de sa jeune femme, qu'il a convertie au catholicisme, celui-ci sait toujours déjouer les complots de ses ennemis, auxquels — en seule manière de représailles — l'Ambolo cesse dès lors de payer le tribut accoutumé. Mais d'autres indigènes imitent bientôt cet exemple, et les malheureux habitants de Fort-Dauphin se trouvent, par la faute même de leur chef, placés dans une situation matérielle très précaire, au moment où leurs propres excès déterminent le soulèvement de nombre de populations indigènes.

Du pays sur lequel il régnait sous le nom de sa femme, La Case, assistait, impuissant et navré, à des événements dont il était involontairement une des causes et dont il ne voyait que trop la conclusion ; mais que pouvait-il faire pour les empê-

cher ? Aller au fort négocier un accord avec Champmargou ? Ce n'eût été (il le savait) que se livrer à la mort. Contraint ainsi de se tenir à l'écart, La Case garda du moins la plus stricte neutralité ; mais cette neutralité même nuisait à ses compatriotes. A l'exemple de Dian Pousse, en effet, les autres chefs indigènes s'affranchissaient de toute redevance à l'égard de Fort-Dauphin, dont, par crainte d'une intervention de celui qu'ils avaient si mal traité, les commandants n'osaient pas réagir. Aussi Champmargou, jugeant la situation désespérée, songea-t-il, le jour où le départ de son collègue de Rivau le laissa complètement libre de ses actes, à se transporter avec ses compagnons depuis les bords de l'anse de Taolankarana jusque sur les rivages de la baie de Saint-Augustin. De là, du moins, de l'entrée du canal de Mozambique pourrait-il se faire rapatrier par quelque navire anglais ou hollandais ! Toutefois aucune décision formelle n'avait encore été prise lorsque, dans les premiers jours d'octobre 1663, le *Saint-Charles* jeta l'ancre sous le canon de Fort-Dauphin.

NOUVEAU SOULÈVEMENT DE L'ANOSY. LA CASE RÉTABLIT LA SITUATION

Le capitaine de ce navire connaissait et estimait La Case ; ayant été mis au courant de la situation, il estima que, seule, une étroite union de tous les Français pouvait permettre un redressement autrement impossible, et il sut faire partager son opinion à Champmargou. Le prince de l'Ambolo fut donc rappelé à Fort-Dauphin « avec promesse d'entière sûreté pour lui et pour ceux qui l'avaient suivi » et immédiatement chargé de diriger à l'intérieur de l'île une grande expédition de traite ou plutôt une grande razzia destinée au ravitaillement de la colonie. « Plus de 5 000 esclaves et 15 000 bêtes », voilà ce que, quelques semaines plus tard, notre Rochelais ramenait avec ses hommes, quand il reçut un pressant appel de son chef. A la suite de l'assassinat du missionnaire lazariste Étienne par Andriamanana, le chef Masikoro si imprudemment fait « grandissime » par les commandants de Fort-Dauphin avait profité de l'absence de Dian Pousse pour fomenter un soulèvement général de l'Anosy ; pour le châtier, Champmargou était aussitôt entré en campagne, mais, après avoir pénétré dans le Mandrary et avoir pris le donaka — le village — de

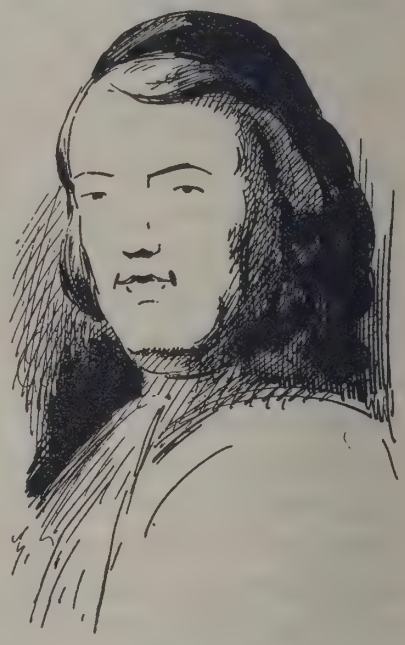

LE LAZARISTE ÉTIENNE

son ennemi, il s'y était trouvé investi et n'avait pas tardé à souffrir de la famine. C'est au moment où, dans des conditions très difficiles, il essayait de se dégager que parut enfin La Case ; son arrivée changea en victoire une bataille qui, peut-être, eût autrement fort mal tourné, et si Andriamanana parvint à s'échapper, du moins le pays fut-il puni de sa révolte et rapidement replacé sous l'autorité des Français. Non content de travailler de son mieux à ce résultat, La Case, à qui Champmargou venait de donner la commission d' « enseigne des Français et de capitaine commandant les partis de l'île », ne tarda pas à ramener à Fort-Dauphin 5 000 têtes de bétail.

PROJETS DE LA CASE

Ainsi, par sa bravoure et par sa loyauté, par ses services aussi, notre Rochelais avait fini par triompher de l'adversité. Néanmoins, après l'arrivée du président de Beausse et des premiers colons envoyés à Madagascar par la Compagnie des Indes Orientales de 1664, sa situation est d'abord singulière et même assez fausse. S'il a fait rendre hommage aux autorités nouvelles par sa femme Dian Nong, en qualité de souveraine de l'Ambolo, lui-même, La Case, qui a passé dans l'île au service du maréchal de La Meilleraye, n'exécute les ordres du Conseil souverain que par l'intermédiaire de son chef direct, le commandant de Champmargou. Celui-ci l'ayant chargé d'une nouvelle razzia pour le ravitaillement de la colonie, il la dirigea avec sa fougue et son bonheur habituels et ramena à Fort-Dauphin, une fois encore, plusieurs milliers de têtes de bétail. Ce nouveau succès, comme aussi les témoignages de respect prodigués à Dian Pousse par les Malgaches, prouvèrent aux derniers venus leur intérêt à s'attacher La Case ; le Conseil souverain lui envoya donc une commission de lieutenant et lui fit don d'une épée d'honneur. Jamais le Rochelais ne s'était vu traité d'une telle manière ; aussi, « plein de ressentiment et de zèle pour la gloire de son Prince, » conçut-il un projet qui, s'il eût été autorisé à en poursuivre la réalisation, eût peut-être assuré de façon solide le succès des desseins de Colbert : celui de la soumission de Madagascar toute entière à la France. S'appuyant sur ce qu'il savait des différentes populations de l'île, « des différentes manières de combattre et des armes de tous les habitants, aussi bien de ceux contre qui les Français n'avaient point eu de guerre, qui sont au septentrion et combattent avec des flèches, que des autres qui n'en ont pas l'usage et ne se servent que de simples sagaies », La Case proposa par écrit au Conseil souverain de mener à bien ce grand dessein, se faisant fort de le réaliser « avec l'aide de deux cents Français et des Nègres qu'il offrait de mettre sur pied ». C'était là, malheureusement, un projet de beau-

coup trop grande envergure pour les membres du Conseil ; aussi notre Rochelais se vit-il éconduit, raillé, et, pour autant qu'on peut s'en rendre compte, tenu de nouveau à l'écart, sinon suspecté... Il n'en est pas moins vrai que, pendant près de huit ans, la petite colonie française de Fort-Dauphin lui a dû beaucoup ; ses campagnes contre les indigènes, ses razzias, — celles dont parlent les sources malgaches comme les sources françaises et qui se placent entre 1659 et 1663, et les autres, postérieures, dont parlent les seules sources françaises, — ont contribué pour une très grande part à sauver les habitants de la « maison de pierre » de la famine et du massacre. Aussi convenait-il de parler ici avec quelque détail d'un des Français les plus remarquables qui ont travaillé à Madagascar au dix-septième siècle ; ses qualités d'intelligence, d'initiative, d'audace et aussi de compréhension des indigènes font de La Case un des colons les plus représentatifs de notre race.

François Martin à Fénérive

Comme le Rochelais La Case, le Parisien François Martin a contribué à sauver Fort-Dauphin de la famine au cours des années 1666 et 1667. Désigné, avant même d'être arrivé à Madagascar, pour remplir au Fort-Gaillard (Fénérive), — un petit comptoir déjà fondé sur la côte orientale de l'île, dans un canton producteur de riz, le pays de Galemboulou, — le rôle de sous-marchand, cet agent actif et intelligent, honnête et débrouillard tout à la fois, n'a cessé de travailler à répondre au désir maintes fois exprimé de ses chefs en leur envoyant, dans la mesure du possible, tout ce qu'il pouvait se procurer : bétail, volaille, riz et fruits, riz surtout. Pendant trois mois de l'année 1667, — trois mois favorables, il est vrai, trois mois de traite et consécutifs à une belle récolte, ceux de juin, juillet et août, — il a pu expédier de Fénérive ou amener lui-même à Fort-Dauphin 520 barriques de riz. Aussi mérite-t-il d'être tenu, lui aussi, pour un des grands pourvoyeurs de vivres du chef-lieu de nos établissements pendant quelques-unes des années critiques de son histoire.

Il fut aussi l'un des premiers explorateurs de l'intérieur de la grande île. Sans doute, plus encore que lui, La Case a visité de nombreuses parties de Madagascar, quand il en a parcouru les plateaux du Sud-Ouest pour se rendre jusqu'à la baie de Saint-Augustin, et surtout quand il s'est avancé très loin sur le plateau central, jusque « dans le pays des Lavaleffes ou porteurs de longues tresses, qui sont moins noirs que les autres habitants de l'île », c'est-à-dire (semble-t-il) jusqu'aux plateaux de l'Imerina. Malheureusement, des observations recueillies par La Case en cours de route, rien, en dehors de quelques traits pittoresques,

n'est parvenu jusqu'à nous. Les *Mémoires* de François Martin contiennent tout autre chose. Pour répondre aux ordres de ses chefs hiérarchiques et aux instructions remises au Conseil souverain de Madagascar par les directeurs de la Compagnie, comme aussi pour satisfaire sa propre curiosité d'esprit et son désir de se renseigner exactement sur les cantons voisins de celui de Galemboulou, il avait exigé de ses subordonnés des rapports précis et détaillés de leurs courses dans l'intérieur du pays et il avait personnellement fait de telles relations au retour de chacun de ses voyages autour de Fort-Gaillard ; tous ces rapports, il les a résumés dans ses *Mémoires*, qui contiennent ainsi de précieuses informations sur les districts avoisinant celui de Galemboulou au Sud, à l'Ouest et au Nord. Martin y a encore raconté les principaux épisodes de l'expédition punitive qu'il conduisit depuis Fénérive jusque dans l'Antsihanaka, pour châtier les belliqueux et pillards habitants de ce pays de leurs incursions répétées dans les cantons de la plaine côtière dont les naturels approvisionnaient de riz les Français. S'il ne remplit pas son dessein comme il l'eût désiré, du moins Martin put-il pénétrer sur le plateau jusque sur les bords « d'un grand lac dont les eaux étaient à perte de vue » ; il a vu ainsi, lui premier, le lac Alaotra, ce qui lui vaut une place parmi les anciens découvreurs du centre de Madagascar.

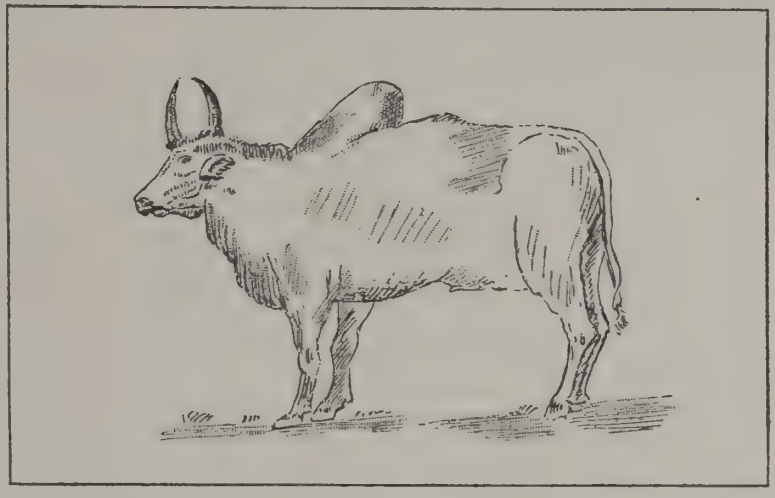

BŒUF A BOSSE

(D'après un dessin à la plume, extrait du journal de Hubert Hugo) (Archives de la Haye).

III. — L'ADMINISTRATION DU MARQUIS DE MONTDEVERGUE

Au moment où (décembre 1667) Martin poussait ainsi dans l'intérieur du pays une pointe jusque chez les Sihanakas de l'Ambohitra, le seul des premiers administrateurs envoyés à Madagascar par le Conseil de direction de la Compagnie qui commandât encore à Fort-Dauphin avait dû céder le pas à un plus haut personnage. Sur la grande flotte qui avait mouillé devant le chef-lieu de nos établissements le 15 mars précédent, se trouvait en effet François de Lopis, marquis de Montdevergue, à qui le roi avait conféré les titres d'amiral et de lieutenant général « pour commander les places et les vaisseaux des Français par-delà la Ligne équinoxiale ; » deux directeurs généraux de la Compagnie, de Faye et Caron, et le procureur général du Conseil souverain des Indes l'accompagnaient. Quelle figure pouvait faire, en face de telles autorités, un « membre du Conseil particulier de l'Ile Dauphine », ou encore ce « commandant les armes pour la Compagnie des Indes Orientales », de Champmargou, dont les directeurs de France n'avaient jamais reconnu officiellement les fonctions ? Il semblait, dans de telles conditions, que les dissensions, les désordres, la confusion, voire même les prévarications dussent cesser ; sous l'impulsion d'un chef intelligent et énergique qui était en même temps un honnête homme et qui était par surcroît assisté de compétences techniques et pourvu de moyens d'action relativement considérables, la colonisation française allait prendre enfin un vigoureux élan dans l'île Dauphine !

Premières difficultés Pour de multiples raisons, dont les unes tiennent à l'état même dans lequel se trouvait le chef-lieu de nos établissements au moment où y débarqua le marquis de Montdevergue, et les autres à ce déplorable esprit de discorde dont la plupart des colons et même des agents de la Compagnie étaient animés, il n'en fut malheureusement rien. Entre la situation dans laquelle Colbert estimait que devait être la colonie et la réalité, quelle différence ! Un fort où il ne paraissait que « deux petits bastions de cailloux ruinés du côté de la mer, et quelques pieux qui ne marquaient aucune régularité, avec neuf pièces de canon de fer sans affût et sans aucune élévation » ; une habitation « en si mauvais état qu'à peine y avait-il quelques huttes pour mettre les principaux à couvert » et qu'il fallut improviser des cantonnements pour les soldats fraîchement débarqués ; des magasins complètement vides, « sans aucunes commo-

dités », c'est-à-dire sans le moindre approvisionnement... Aussi comprend-on que les deux directeurs de Faye et Caron aient écrit six mois plus tard à Colbert avoir, « à leur arrivée dans l'île, été dans de continuelles appréhensions de n'avoir pas de vivres pour nourrir leurs gens, n'en ayant pu avoir d'assurés *pour huit jours*, quelque économie qu'ils aient pratiquée ». La situation matérielle était donc déplorable ; la situation morale ne l'était pas moins, puisque, suivant les expressions de Caron dans une lettre personnelle au ministre, « il y avait faute... même de bon conseil et de bon gouvernement, (et) la guerre dans tous les pays ».

Pour remédier à cet état de choses, le Conseil de subsistance que les directeurs de la Compagnie créèrent aussitôt ne trouva rien de mieux que de recourir une fois encore à La Case. Puisque l'Anosy, naguère si riche en gros bétail, n'en possédait plus, force était bien d' « envoyer à la guerre contre les ennemis des Français pour en avoir » ! Le « capitaine commandant les partis de l'île » reçut donc l'ordre de « traiter des bêtes pour la marchandise avec les naturels qui voudraient vivre en paix avec les Français ; ... à l'égard de ceux qui ne voudraient ni paix ni traité, l'ordre du Conseil était de prendre sur eux autant de bêtes que l'on pourrait ». Mais, après avoir poussé très loin dans l'intérieur et pénétré sur les plateaux jusqu'aux abords de l'Imérina, La Case ne put pas, par suite de circonstances atmosphériques défavorables et à cause des instincts guerriers de quelques-unes des tribus avec lesquelles il se trouva pour la première fois aux prises, ramener avec lui plus de 1 200 têtes de bétail, des 15 000 qu'il avait capturées au cours de son expédition. Aussi le ravitaillement de Fort-Dauphin ne se trouva pas assuré comme on l'avait espéré ; il fallut recourir surtout aux ressources en riz du pays de Galemboulou pour nourrir Français et Malgaches. Comme on comprend, dans de telles conditions, « qu'il ne se soit pas tenu conseil tant de fois pour toutes les autres parties du gouvernement que pour celle de sa subsistance » ! Et cependant, sur la direction générale et l'impulsion à donner à la colonie, l'entente était loin de régner entre ses chefs.

DÉSACCORDS ENTRE DE MONTDEVERGUE ET LES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE

En effet, ils n'avaient ni la même tournure d'esprit ni les mêmes préoccupations. Le marquis de Montdevergue, noble d'un réel mérite, d'une grande valeur morale et d'une indéniable probité, avait, aux yeux des directeurs de la Compagnie qui l'accompagnaient, le grand défaut de ne pas se soucier assez des intérêts de celle-ci et de leur préférer parfois ceux de ses subordonnés ; la franchise un peu hautaine et parfois brutale de ce soldat, sa partialité pour les

gens de ce Midi dont il était lui-même originaire, lui firent bien des ennemis, malgré la façon dont il savait réparer ses torts à l'égard de ceux qu'il avait offensés. Aussi, en dépit de ses querelles avec le directeur général de Faye, s'est-il toujours réconcilié avec cet homme prudent et sage, intelligent et avisé, qui faisait passer avant tout « le bien de la paix et de l'union ». Tel n'était malheureusement pas le Flamand François Caron, que Colbert avait su attirer du service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales à celui de la Compagnie française, mais orgueilleux, intéressé, implacable dans ses haines, « incapable de se faire un ami ». La manière dont il s'est conduit plus tard dans l'Inde a bien montré que Montdevergue ne jugeait pas encore Caron avec une sévérité suffisante quand il le qualifiait de « grand homme pour les petites affaires ». Dans de telles conditions, et étant donné les circonstances, des désaccords ne devaient pas tarder à se produire, et ils éclatèrent très vite en effet.

La façon même dont était organisée l'habitation suffirait à le prouver. Les soldats récemment venus de France, constitués en milices, « campaient dans une petite plaine où les officiers firent bâtir des huttes et des cases par leurs soldats, et c'était le lieu proprement du gouvernement de M. de Montdevergue » ; au contraire, le fort lui-même était habité par les marchands, les commis et les chefs des groupes de colons débarqués dans l'île par la flotte française, « qui avaient tous leurs égards pour les directeurs ». Même division dans les différents conseils formés dès le lendemain du débarquement ; les directeurs voulurent les présider tous, sauf ceux de milice et de marine ; aussi le lieutenant-général n'y assistait-il que très rarement, car il tenait pour « honteux d'être inférieur à un marchand » ; les agents de la Compagnie, agissant à leur guise, ne se préoccupaient que de leurs affaires et de leur bien-être, sans se soucier de la santé des colons qu'on avait naguère, par de fallacieuses promesses, décidés à passer de France à Madagascar. Bientôt ces derniers, qui devaient renforcer la population blanche des établissements que l'on pensait déjà fondés ou tout près de l'être, se transformèrent en soldats ou plutôt en miliciens pour ne pas demeurer inoccupés à Fort-Dauphin ; dès lors s'évanouit tout espoir de peuplement de l'île Dauphine par des colons européens.

Ainsi s'avérait chimérique un des projets formés en France par Colbert sur la foi de Flacourt et des récits erronés qui avaient tant stimulé l'armement, l'équipement et le départ de la grande flotte commandée par le marquis de Montdevergue ; ce dernier ne tarda pas à dissiper, avec beaucoup de loyauté, mais peut-être trop franchement, un autre rêve de Colbert. Fort des affirmations de Flacourt, le grand

CARTE DE MADAGASCAR (Dessinée par Grossin en 1731).

ministre voulait faire de Madagascar une escale des flottes françaises sur la route des Indes ; les équipages de nos vaisseaux y trouveraient abondamment (pensait-il) tous les « rafraîchissements » dont ils auraient besoin avant de se lancer à travers les flots en direction des ports de l'Asie méridionale, des îles aux épices ou des contrées de l'Extrême-Orient. Or, dès les premiers mois de son arrivée à Fort-Dauphin, Montdevergue lui dépeignit le Sud de Madagascar sous des couleurs très sombres. Colbert en fut très surpris, voire même dépité (les lettres qu'il écrivit au gouverneur de l'île Dauphine en janvier 1669, sous le nom de Louis XIV et sous son nom propre, en fournissent la preuve) et, sous l'impulsion d'accusations violentes et injustes venues de Madagascar, il conçut dès lors une opinion très défavorable de celui à qui il avait confié la réalisation de ses desseins.

CAUSES DE L'ÉCHEC DE MONTDEVERGUE

Ce dernier cependant, sans se douter de l'orage qui s'accumulait lentement sur sa tête, travaillait de toutes les forces de son honnêteté, de sa bonne volonté et de son amour pour son roi à remplir ses instructions et à consolider la situation précaire des Français dans la partie Sud de l'île. Sans doute commit-il des fautes graves. C'en fut une, en particulier, de faire fond sur la bonne foi du masikoro Andriamanana et de ses alliés, et de conclure paix et bonne amitié avec eux pendant que Champmargou, beaucoup plus au courant de la mentalité des Malgaches, guerroyait dans un canton éloigné contre un chef indigène qui s'était opposé à l'établissement de colonies françaises dans son pays. En se laissant parfois aller à de fâcheux emportements contre les agents supérieurs de la Compagnie, en intervenant en faveur de Marcara dans la querelle qui éclata dans l'Inde entre cet Arménien et le directeur général Caron, Montdevergue (qui n'avait nullement à se mêler de cette affaire et qui, au contraire, y engagea le Conseil souverain de Fort-Dauphin) se fit d'autre part d'irréconciliables ennemis, conséquence de « cette espèce d'antipathie des gens d'épée contre les gens de commerce dont — note François Martin — l'on n'a que trop d'exemples ». En faisant revenir à Fort-Dauphin les Français établis dans certains comptoirs au long de la côte orientale, à Matitanana, à Galemboulou, à l'île Sainte-Marie et à la baie d'Antongil, et en les tenant tous groupés dans l'Anosy, le gouverneur de l'île Dauphine a contrevenu aux désirs de Colbert, et peut-être a-t-il eu tort de ne pas accueillir favorablement le projet de conquête de Madagascar que La Case avait naguère présenté au Conseil souverain et que, fort de ses expériences nouvelles, celui-ci lui exposa après l'avoir remanié et précisé. Enfin, Montdevergue ne mit sans doute pas assez d'énergie à imposer sa volonté (son

pouvoir n'était « absolu », il est vrai, que sur la milice et sur les officiers de marine), ce qui était le moyen de mettre un terme aux divisions et aux querelles de tous, et il se désintéressa trop des mesures adoptées par le Conseil de subsistance pour l'alimentation de Fort-Dauphin. Mais, par contre, il encouragea de tout son pouvoir la reconnaissance des côtes du Nord-Est et même de l'intérieur de Madagascar ; il se montra toujours soucieux du bien-être ou du moins de la sécurité des colons et s'efforça de se comporter équitablement envers eux ; s'il ne donna pas suite aux plans de La Case — peut-être pour ne pas conférer une trop grande importance à un Français qu'il savait avoir, en sa qualité de mari de la souveraine de l'Ambolo, empêché en sous-main le chef d'une colonie de s'établir dans son pays — il lui témoigna toujours beaucoup de bienveillance et d'estime ; il eut même voulu, en 1670, l'emmener avec lui en France pour qu'il exposât lui-même ses projets à la Cour et à la Compagnie et il ne tint pas à lui qu'il en fût ainsi. Au total, le marquis de Montdevergue apparaît comme le meilleur et le mieux intentionné des gouverneurs envoyés à Madagascar au dix-septième siècle ; pourquoi Colbert l'avait-il contraint à « ne pouvoir rien exécuter sans l'approbation des directeurs (de la Compagnie) et du Conseil » souverain ? Là réside la véritable cause de l'échec de cet homme loyal et de bonne volonté.

DISGRACE DE MONTDEVERGUE. SON REMPLACEMENT PAR CHAMPMARGOU

La franchise et sans doute aussi la modestie des premiers rapports — malheureusement disparus — qu'il avait adressés en France et la violence des calomnieuses accusations de ses ennemis l'avaient déjà perdu dans l'esprit de Colbert. Toutefois, les nouvelles et aussi la cargaison de cuirs, d'aloès et d'indigo, les échantillons de gommes et de poivre qu'apporta au début de 1669 un nouveau bâtiment venu de Madagascar déterminèrent un revirement dans l'opinion du ministre. On avait déjà fortement douté du succès de l'entreprise conçue en 1664 ; on se reprit à espérer, du moins dans une certaine mesure, et à tenir l'île Dauphine, sinon comme une escale « de nécessité », du moins comme « un entrepôt de convenance » sur la route des Indes : Colbert invita Montdevergue à ne pas se servir tout de suite du congé qu'il avait demandé et qu'on lui accordait, mais à présider lui-même à la mise en valeur de la grande île. « Faites les établissements d'Antongil et de Saint-Augustin, lui écrit-il le 30 mars 1669, et faites travailler tous les Français à la culture de la terre, et surtout, si vous me croyez et que votre santé vous le puisse permettre, ne vous servez pas si tôt de votre congé et faites en sorte que nous puissions recevoir de bonnes nouvelles de l'île avant votre retour. » Mal-

heureusement, tôt après, d'injustes accusations portées contre Montdevergue par François Caron, irrité du renvoi de Marcara dans l'Inde, modifièrent une fois encore l'idée de Colbert. Celui-ci, qui s'inspirait toujours de la leçon des faits, mais qui ne se défiait pas toujours assez de la véracité de ses informateurs et qui avait alors pleine confiance dans l'ancien directeur de la Compagnie hollandaise, revint à son idée première et vit dans le pauvre gouverneur de l'île le responsable de tous les échecs et de tous les déboires de la Compagnie française à Madagascar.

Or, à ce moment même, Montdevergue obtenait des résultats satisfaisants et conformes au désir de Colbert. « La paix que le marquis de Montdevergue, comme gouverneur et lieutenant général, a établie dans l'île a produit de très bons effets, en ce qu'elle a permis aux habitants d'ensemencer et cultiver leurs terres, dont l'on a eu cette année une abondante récolte qui a beaucoup servi, » écrivait le 3 mars 1670, dans un « Mémoire sur l'état présent de l'île Dauphine », un subordonné de Champmargou. Déjà, en effet, conformément aux ordres de mars 1669 qu'il avait reçus de son souverain, Montdevergue avait fait reconnaître, quelques semaines auparavant, son lieutenant comme gouverneur de Madagascar ; pour lui, pendant les quelques mois qui s'écoulèrent encore avant l'arrivée de Jacob Blanquet de La Haye, il ne joua plus aucun rôle actif. Une fois de plus, Champmargou se trouvait le premier personnage de la colonie française.

Il n'eut pas, d'ailleurs, le temps de marquer son gouvernement par quelque initiative personnelle ou par quelque succès, car dès le mois de novembre 1670, débarquait à Fort-Dauphin le nouveau lieutenant général du roi dans les Indes Orientales.

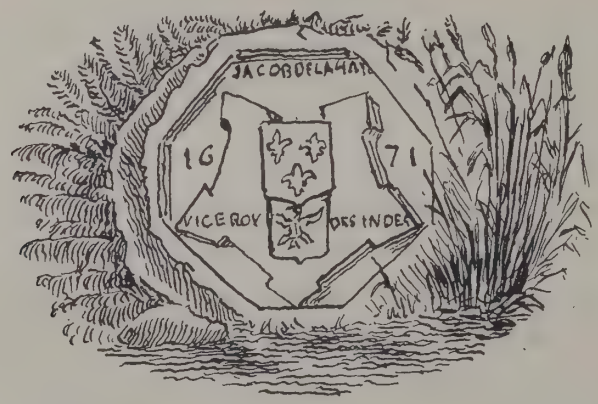

CHAPITRE IV

L'AGONIE DE FORT-DAUPHIN

I. — MADAGASCAR COLONIE ROYALE.

II. — L'ABANDON DE FORT-DAUPHIN. — *Révolte indigène. Mort de La Case. — De La Haye préconise l'évacuation de Fort-Dauphin.*

III. — LES DERNIERS JOURS. — *Mort de Champmargou. — La Bretèche gouverneur. — Évacuation définitive de Fort-Dauphin.*

I. — MADAGASCAR COLONIE ROYALE

Au moment où l' « escadre de Perse » arriva à Madagascar, la grande île ne faisait plus partie du domaine de la Compagnie des Indes Orientales. Lasse des sacrifices consentis par elle en pure perte depuis 1664 pour la mise en valeur de cette terre lointaine, désespérant de rentrer jamais dans ses déboursés et mécontente de l'emploi qui avait été fait à Fort-Dauphin, au bénéfice des colons, d'un numéraire des-

tiné par elle à l'achat de concessions ou de marchandises dans les différentes parties de l'Indoustan, celle-ci avait en 1669, après réception des rapports du directeur général Caron, supplié le roi de la décharger de la tâche assumée par elle avec enthousiasme en 1664, c'est-à-dire de la colonisation de l'île Dauphine. Louis XIV y avait consenti ; il avait même payé du prix d'un million la rétrocession de Madagascar, qui devint dès lors terre royale et dont Colbert demanda à Blanquet de La Haye de lui indiquer avec franchise les avantages et les ressources.

Convaincu en effet que, comme l'a écrit Souchu de Rennefort, les agents de la Compagnie « n'avaient pas eu assez de génie et de résolution pour en faire valoir » les richesses, Colbert ne renonçait encore à la création ni d'une colonie blanche, ni d'escales sur les rivages de la grande île. Sans doute renonçait-il au maintien du chef-lieu de nos établissements à Fort-Dauphin, — « un lieu stérile, ingrat et malsain », avait écrit naguère Montdevergue à Louis XIV ; c'est sur les rivages de la baie de Saint-Augustin, depuis si longtemps fréquentés par les Hollandais et par les Anglais, et aussi de celle d'Antongil qu'il voulait désormais (il l'avait déjà indiqué à Montdevergue) voir créer des « habitations » et encore des points de relâche pour nos vaisseaux. Formelles sont, à cet égard, les instructions remises par Colbert à Blanquet de La Haye à la veille de son départ. Le roi, écrit sans ambages le grand ministre, veut « donner *un établissement solide* à une colonie divisée en deux ou trois endroits principaux de ladite île, qui puisse, par la culture de la terre et par les accommodements nécessaires à la vie, donner lieu d'y envoyer tous les ans quelque nombre d'hommes pour la fortifier » ; il veut que, grâce à leur prospérité, ces groupements deviennent dans l'avenir des centres d'attraction pour l'émigration française, voire même pour des familles entières, des foyers d'où essaimeront les fondateurs de groupements nouveaux (c'est ici l'idée de la « peuplade » si chère à Colbert), et aussi des bases pour la conquête et la civilisation de l'île tout entière, comme pour son évangélisation. Le roi veut également que ces « habitations », fondées « dans les lieux les plus commodes », puissent « servir à recevoir, en cas de nécessité, les vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales et leur donner des rafraîchissements, comme aussi pour, un jour, établir quelque commerce et faire quelque établissement dans l'Afrique »...

Ainsi Colbert poursuit toujours le même but : il veut faire de Madagascar, dans toute la force du terme, une « nouvelle France » dans le Sud-Est de l'Afrique, sous le tropique du Capricorne ; ce qui a été possible aux Antilles et au Canada, il rêve de le recommencer à l'île Dauphine. Mais il ne charge pas le nouveau lieutenant général du roi dans les Indes Orientales d'assurer la réalisation de ce

dessein ; ce serait œuvre de longue haleine, et cette œuvre n'est pas « la fin principale de sa mission ». Blanquet de La Haye ne demeurera donc que peu de temps à Madagascar, — « un mois ou six semaines », écrit Colbert, — c'est-à-dire le temps d' « y donner les ordres nécessaires » et de se faire une opinion sur les possibilités de l'île Dauphine en consultant les Français qu'une longue expérience permet de parler pertinemment de son climat, de ses habitants et de ses ressources, le commandant de Champmargou entre autres, et en se rendant compte par lui-même de la situation de la contrée. Puis il se dirigera sur l'Inde, en laissant à ceux qu'il aura investis de leurs fonctions le soin de remplir leurs instructions et d'agir au mieux des intérêts de Sa Majesté.

II. — L'abandon de Fort-Dauphin.

Le rôle d'inspecteur, voire même d'arbitre, que ses instructions lui confiaient ainsi à Madagascar, Blanquet de La Haye n'était guère fait pour le remplir. Il avait de réelles qualités, mais que contrebalançaient sa hauteur, sa rudesse, son absence de souplesse et son intransigeance, accrues encore par les titres et les pouvoirs que lui avait conférés Louis XIV avant son départ. En effet, son autorité était « sans bornes et toute autre que celle de M. de Montdevergue, lequel ne pouvait rien exécuter sans l'approbation du directeur et du Conseil » ; il avait « plein pouvoir de gouverner et d'exercer la justice souverainement » et liberté d'agir en véritable vice-roi.

Révolte indigène. Mort de La Case Aussitôt après avoir fait, en grande pompe, prêter serment de fidélité au roi et jurer fidélité à sa propre personne, Blanquet de La Haye proclama, suivant les ordres qu'il avait reçus, Champmargou lieutenant général et La Case major de l'île, dont il prit ensuite possession au nom de son souverain. Puis, tandis que le marquis de Montdevergue attendait le moment de quitter enfin Madagascar, lui-même commença d'étudier la situation. Il exigea des chefs indigènes le même serment de fidélité que des colons et se heurta aussitôt à des difficultés sérieuses ; l'un d'entre eux en effet, « le plus proche voisin des Français, et qui avait toujours été leur allié », s'étant abstenu de se rendre à Fort-Dauphin, de La Haye prétendit l'y contraindre par la force. Andriand-Ramosa (c'était le nom de ce chef malgache) ne venait-il pas de marier sa fille à un indigène qui nous était hostile, et ne semblait-il pas,

de ce fait, suspect de mauvais desseins? Champmargou, d'autre part, dont il avait naguère été le valet, constatait que, depuis qu'il s'était procuré des fusils, de la poudre et d'autres armes, Andriand-Ramosa était devenu « si insolent qu'il méprisait les Français et ternissait beaucoup leur réputation, se moquant de ceux qui les venaient reconnaître de loin (et) leur disant qu'il était aussi grand qu'eux et à leur porte, qu'il voulait être reconnu aussi bien comme eux, recevant à refuge... tous les mal facteurs contre les Français ». Dans de telles conditions, un châtiment s'imposait. Au cours de l'expédition qui fut décidée en conseil, sous la présidence de Blanquet de La Haye lui-même, le village du chef malgache, bien que transformé en un véritable « fort palissadé », fut vite enlevé par les nôtres; mais Andriand-Ramosa lui-même s'étant échappé, le but poursuivi ne fut pas pleinement atteint.

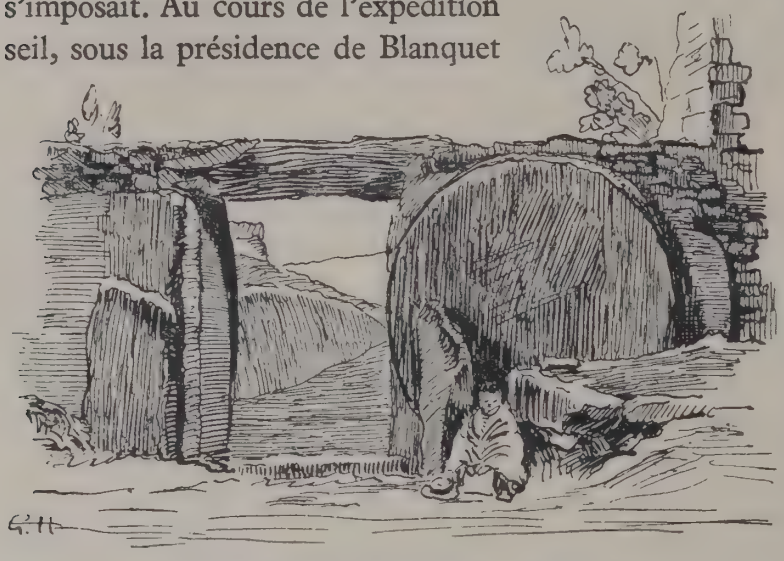

VIEILLE PORTE DE VILLAGE MALGACHE

Au moment où recommençaient ainsi les hostilités avec les indigènes, Montdevergue, dont la conduite avait été « humaine et honnête » et dont la politique se trouvait ainsi condamnée, n'avait pas encore pris passage sur le navire où, surveillé sans qu'il s'en doutât par quatre gardes, il ne connut point les rigueurs de la prison dans laquelle il devait mourir quelques années plus tard. Prévit-il les conséquences fâcheuses de la décision prise par son successeur? On ne saurait le dire et peu importe ici; mais il est certain que la paix continua de régner autour de Fort-Dauphin tant que les vaisseaux de l'escadre de Perse demeurèrent en rade; intimidés par la présence d'un si grand nombre de Français, les indigènes ne bougeaient pas. Il en fut autrement le jour où (11 avril 1671), pour rendre la santé à ses hommes, dont la plupart étaient tombés malades, Blanquet de La Haye s'éloigna de Madagascar en direction de l'île Bourbon. Aussitôt Andriand-Ramosa de relever la tête et des symptômes de révolte de se manifester dans tout l'Anosy, même dans les environs immédiats de l'habitation française. Quelques semaines

plus tard (23 juin), la mort du nouveau major de l'île Dauphine, du vaillant Dian Pousse, privait la colonie du prestige et de l'expérience de La Case, au moment où elle allait le plus en avoir besoin ; déjà, en effet, la situation était grave.

DE LA HAYE PRÉCONISE L'ÉVACUATION DE FORT-DAUPHIN

Lorsque, peu de jours après la mort de La Case, de La Haye débarqua de nouveau à Fort-Dauphin, il trouva ses troupes décimées par la maladie, le pays soulevé contre les Français et disparu l'homme en qui il mettait sa confiance. Entre le spectacle qu'il avait sous les yeux et celui qu'il venait d'avoir à Bourbon, quel contraste ! Néanmoins, le lieutenant-général, obéissant à ses instructions comme à une consigne, s'efforça de trouver à La Case un digne successeur et de rétablir la situation dans l'Anosy. Mais, bien vite, au cours d'une nouvelle expédition, peu heureuse, contre Andriand-Ramosa et ses alliés, il constatait que le major de la Bretèche, le successeur et aussi le gendre de La Case, n'était pas à la hauteur de ses fonctions. Puisque Champmargou n'avait cessé de lui faire sourdement toute l'opposition possible, puisque La Bretèche n'était pas l'homme qu'il avait espéré et s'avérait incapable de reprendre et de réaliser les hardis projets de Dian Pousse, puisque, enfin, « il se jouait dans l'île de Madagascar des ressorts dont le secret lui était impénétrable », de La Haye jugea la situation irrémédiablement perdue et estima « à propos d'y laisser les maîtres ceux qui y étaient les premiers venus ». De Fort-Dauphin, le 1er août, il s'en expliquait franchement à Colbert.

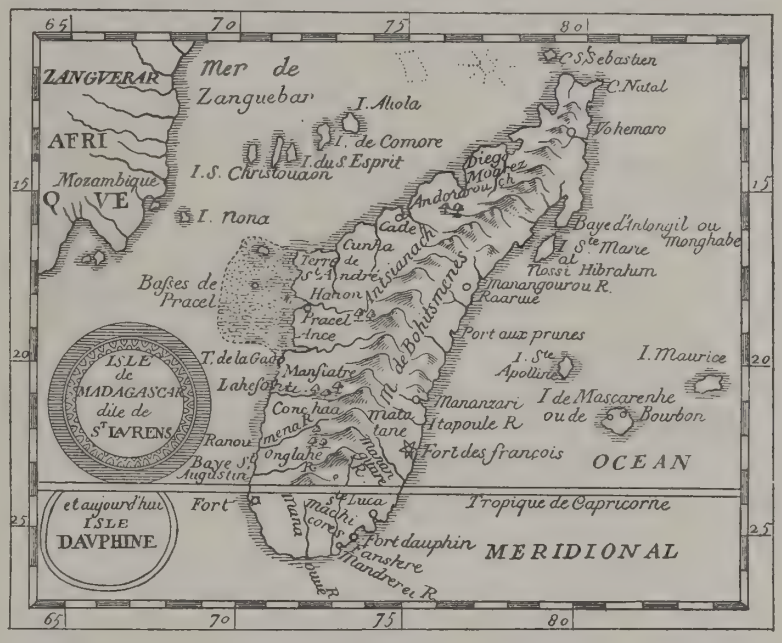

CARTE DU P. DU VAL (1672)

Dans l'Anosy, écrivait-il, l'air est si infect les mois de décembre, janvier, février et mars qu'il y a peu de gens qui s'exemptent de maladies fortes dont l'on a très grande peine à revenir ; plusieurs

meurent, même beaucoup de noirs, et cela tous les ans, ce qui fait que la terre n'est pas peuplée comme elle le devrait être, et est difficile à entretenir de Français... Si l'on pouvait y établir un bon nombre de Français soldats et des laboureurs, l'on en ferait un bon pays ; mais il faudrait tous les ans y en envoyer pour remplacer les morts.

Provisoirement, et sous réserve de l'étude des côtes de l'Ouest de Madagascar, il concluait à l'abandon de Fort-Dauphin, « qui est un assez méchant port », et à la fondation de nouveaux établissements à l'île Bourbon, dépourvue de ports, mais excellent lieu de rafraîchissement, à Sainte-Marie et à Antongil, qui « sont de bons ports près (de) Bourbon ».

De La Haye réalisa en partie ce programme. Il avait déjà fait de son mieux pour développer l'établissement de Bourbon, alors à ses débuts ; à Fort-Dauphin, il embarqua sur ses vaisseaux « tous les officiers qu'il avait amenés, même le procureur général du Conseil..., et on n'y laissa que ceux qui avaient commandé du temps de M. de La Meilleraye, les anciens habitants et quelques missionnaires qui y voulurent demeurer ». Déjà, en France même, un arrêt du Conseil, en date du 12 novembre 1670, avait sanctionné par avance cette décision du lieutenant-général en supprimant le Conseil souverain de Madagascar. Quant à la Compagnie, pour bien marquer qu'elle se désintéressait complètement de la grande île, elle avait défendu aux capitaines de ses navires de s'arrêter désormais à Fort-Dauphin et leur avait donné l'ordre de filer en droiture à Surate.

III. — Les derniers jours.

Lorsque, le 11 août 1671, les vaisseaux de « l'escadre de Perse » eurent disparu à l'horizon et que les chefs de la petite colonie, le lieutenant général de Champmargou et le major de La Bretèche, examinèrent de sang-froid leur situation, celle-ci dut leur apparaître sous de sombres couleurs. Pour tenir tête aux Malgaches révoltés, ils ne disposaient que d'un petit nombre d'hommes — moins de 200, — et si du moins ils avaient eu des armes, et des munitions, et des vivres en abondance ! Malheureusement, il n'en était pas ainsi ; au dire d'un des Lazaristes demeurés à Fort-Dauphin, Blanquet de La Haye avait « refusé d'y laisser un baril de poudre ». Dans de telles conditions, que pouvaient faire les malheureux colons, sinon garder fidèlement le poste où on les avait laissés, jusqu'à ce qu'un navire vînt les secourir et les relever de leur consigne, ...ou jusqu'à la mort ?

Bientôt commença pour eux une vie d'angoisse et de misère que, même dans les

moments les plus critiques, ils n'avaient jamais connue auparavant. Les noirs, en effet, la flotte une fois partie, n'avaient pas tardé à recommencer la guerre contre les Français !

La guerre continue, écrivait quelques semaines plus tard (en octobre) M. Roguet au supérieur des Prêtres de la Mission ; la famine ne nous a pas quittés ; notre faiblesse augmente par la perte de ceux qui meurent journellement. Quant à nos ennemis, ils croissent tous les jours en nombre et en force... Les noirs du pays d'Anosy sont devenus les plus redoutables. Leurs trahisons et leurs assassinats le prouvent... A la campagne, vols et brigandages se succèdent la nuit et le jour... Les chemins sont si dangereux qu'on ne saurait sortir à cent pas du Fort sans courir risque d'être attaqué par des bandits... Tel est l'état des Français ; ni leurs biens, ni leur vie ne sont en assurance... Les voleurs couvrent la campagne la nuit et le jour, pillent, brûlent et tuent tout ce qu'ils rencontrent. On n'entend parler chaque jour que nouvelles de villages brûlés, de troupeaux capturés... S'ils ne peuvent emmener les troupeaux tombés en leurs mains, ils ont la malice de les tuer à coups de sagaie... Retirés ensuite dans les montagnes voisines, ils en redescendent avec tant de vitesse qu'en une nuit ils parcourent huit et dix lieues ; aussi sont-ils déjà chez eux, dès le matin, après avoir fait leur coup.

Ainsi, la situation générale de Fort-Dauphin est « incomparablement plus misérable » qu'elle ne l'a jamais été, d'autant que les colons se rendent compte de l'incapacité de leurs chefs. « Les officiers qui sont ici pour nous garder n'y connaissent plus rien, tant les affaires sont embrouillées, note encore le bon missionnaire ; chacun est à bout. » Comme on comprend, dès lors, les angoisses des Français de l'Anosy !

MORT DE CHAMPMARGOU. LA BRETÈCHE GOUVERNEUR

Champmargou finit par subir les conséquences de tant de soucis ; il mourut le 6 décembre 1672 et la Bretèche devint alors le gouverneur de Fort-Dauphin. Malheureusement, celui-ci (Blanquet de La Haye l'avait déjà constaté) « était beaucoup éloigné des qualités nécessaires pour un tel emploi » ; il ne sut imposer son autorité ni à ses compagnons, dont la moitié était (à l'en croire) « composée de gens mutins et incorrigibles », ni aux indigènes qui ne cessaient de tramer des complots contre les colons et qui, pour venir à bout de ces derniers, avaient acheté de la poudre et des armes à des équipages anglais pendant leur relâche à la baie de Saint-Augustin. Néanmoins, et en dépit de tant de difficultés, le petit groupe de Français de Fort-Dauphin faisait encore bonne contenance au début de l'année 1674 ; mais que de vides les maladies, les privations et les fatigues avaient déjà faits dans leurs rangs ! Ils n'étaient plus que 127 ! et si leurs femmes indigènes et leurs domestiques noirs, leurs « marmites », ne leur étaient venus en aide et n'avaient cultivé leurs jardins et exécuté tous les gros ouvrages, jamais ils n'auraient pu faire face à toutes les exigences de leur triste situation, alors surtout que les magasins étaient vides et que la moitié d'entre eux était « hors

d'état de pouvoir rendre service ». Aussi quelle joie que la leur lorsque, le 14 janvier 1674, ils virent un navire français de la Compagnie des Indes, la *Dunkerquoise*, entrer dans l'anse de Taolankarana ! Joie d'ailleurs très vite déçue, car le singulier capitaine de ce bâtiment, un nommé de Beauregard, ne vit dans l'état très précaire de la petite colonie qu'une excellente occasion de vendre à prix d'or les marchandises — vivres et munitions — qu'il avait chargées à son bord. Mais bientôt une tempête, en jetant la *Dunkerquoise* à la côte, vint déjouer tous les calculs de ce misérable, qui s'était conduit, pendant la traversée, d'une manière indigne à l'égard des orphelines dont il avait la garde et qu'il avait mission de conduire à Bourbon pour s'y marier ; et La Bretèche, d'accord avec le Supérieur de la mission lazariste, s'empressa de faire épouser plusieurs de ces pauvres filles par quelques-uns de ses compagnons. Ceux-ci n'avaient-ils pas été assurés par Beauregard qu'ils allaient bientôt quitter l'île Dauphine, « qu'ils en devaient être ôtés de bref pour être transférés en un autre lieu ? » Et leurs missionnaires, rappelés en France par leurs supérieurs, ne devaient-ils pas remettre au roi, en leur nom, la supplique désespérée dans laquelle, en termes touchants, ils priaient Louis XIV d'avoir pitié d'eux et,

LES VIEUX REMPARTS DE FORT-DAUPHIN

> Si tel est votre bon plaisir, de les retirer d'ici... Ils ont cru que leur établissement y serait de durée pourquoi ils y ont employé tous leurs travaux, leurs soins et entièrement consommé leur jeunesse. Ils espèrent... que Votre Majesté ordonnera qu'ils seront mis en un lieu où ils trouveront quelque soulagement, et qu'ils pourront passer avec eux tel nombre de noirs qu'il lui plaira, lesquels les suivront volontairement.

ÉVACUATION DÉFINITIVE DE FORT-DAUPHIN

C'est le 28 février que les colons de Fort-Dauphin s'adressaient de la sorte à leur souverain ; six mois plus tard, le 27 août de cette même année 1674, « une trahison horrible que les naturels du pays et nos domestiques exercèrent sur 75 Français » venait jeter la consternation et le désarroi parmi les survivants. Ce massacre fut-il,

comme l'a dit un historien, causé ou du moins facilité par la trahison de quelques femmes indigènes abandonnées par les colons qui venaient d'épouser six des passagères de la *Dunkerquoise*? Ne peut-il pas s'expliquer par un simple défaut de surveillance? par une défaillance de La Bretèche? Toutes ces causes n'ont-elles pas joué en même temps? Quoi qu'il en soit, les survivants (ils n'étaient plus qu'une soixantaine, les nouvelles arrivées comprises), consternés, démoralisés, épouvantés, se refusèrent à demeurer davantage à Fort-Dauphin. Par une chance inespérée, un navire de la Compagnie des Indes Orientales se trouve précisément alors en rade de Taolankarana ; il faut en profiter et quitter immédiatement ces lieux maudits. Comme La Bretèche n'a pas encore été relevé officiellement de son poste, il ne veut d'abord rien entendre ; mais (explique-t-il dans son rapport officiel),

« ...quelques habitants, voyant que je ne voulais point consentir à leur demande, dirent qu'ils m'assassineraient et, quand on ne les voudrait pas embarquer, qu'ils s'en iraient de l'autre côté de l'île ; ce que voyant, j'ai été obligé à y consentir. » Alors, continue-t-il, « le 9e de septembre 1674, sur les 11 heures du soir, après avoir (été) mettre le feu dans les magasins et enclaver le canon, par l'avis d'un chacun je m'embarquai avec le peu de Français qui restaient au nombre de 63, dont il y en avait la moitié et plus hors de service. »

C'était la fin de la première occupation française de Fort-Dauphin !

On s'est plus d'une fois demandé quelles furent les causes de ce lamentable échec ; le récit qu'on vient de lire montre qu'elles furent multiples. Les unes tiennent à la métropole, qui n'a pas soutenu avec persévérance, mais seulement par intermittences (par soubresauts, pourrait-on dire) l'œuvre commencée, qui a varié dans sa conception et dans sa direction de l'entreprise, qui n'a pas consenti les sacrifices nécessaires et qui, finalement, l'a complètement abandonnée. D'autres doivent être attribuées aux colons français, dont les qualités n'ont pas toujours répondu aux exigences de la situation ; trop souvent, ils n'ont pas su se comporter comme il convenait vis-à-vis des indigènes et du climat ; ils ont voulu enfin, stimulés par les actionnaires des Compagnies privilégiées de la métropole, demander à Madagascar des bénéfices immédiats qu'elle ne pouvait pas donner. Les uns comme les autres ont été induits en erreur par les récits d'informateurs qui, fascinés par le mirage des terres tropicales et dépourvus d'un réel esprit critique, ont présenté les ressources de la grande île comme considérables. En fait, il n'en est pas ainsi ; en fait, celle-ci n'était pas — elle n'est guère encore — un pays peuplé, riche ni rémunérateur ; elle ne pouvait pas payer ses frais de colonisation dans un siècle qui n'avait pas au même degré que le nôtre les énormes accumulations de capitaux et de ressources permettant les longues patiences.

CHAPITRE V

LA TRADITION FRANÇAISE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. — Pirates internationaux et marins français. — *Corsaires et pirates dans l'Océan Indien. — Pirates français. — Relations commerciales ininterrompues avec Madagascar.*

II. — Le retour des Français a l'ile Sainte-Marie. — *Le caporal Filet. — Abandon de Sainte-Marie.*

III. — Le comte de Maudave a Fort-Dauphin. — *Heureux débuts de notre nouvelle entreprise à Fort-Dauphin. — Nouvel abandon de Fort-Dauphin.*

IV. — Les avatars du baron de Benyowski.— *La jeunesse aventureuse de Benyowski. — Projets de Benyowski sur Madagascar. — Benyowski à la baie d'Antongil. Sartine fait procéder à une enquête sur Benyowski. — Retour de Benyowski en France. — Benyowski au service des Américains. — Mort de Benyowski.*

Trois mois après l'évacuation de Fort-Dauphin par La Bretèche et par les survivants du drame du 27 août 1674, le 8 décembre, Blanquet de La Haye, au retour de sa stérile expédition dans les mers de l'Inde, s'arrêtait pendant quelques heures dans l'anse de Taolankarana et envoyait un des siens aux nouvelles. Celui-ci « revint aussitôt, qui rapporta que M. de Champmargou était mort et qu'il n'y avait plus de

Français ». Seuls, quelques indigènes « qui avaient été » à cet officier erraient maintenant à travers les ruines du fort et de « l'habitation hors le fort » ; ils racontèrent à leur manière les événements antérieurs à l'évacuation : « que le sieur de La Bretèche et les autres Français qui étaient avec lui s'étaient embarqués... pour retourner en France et avaient abandonné ainsi le fort et les habitations, que les noirs avaient brûlés ensuite. » La Haye n'avait plus rien à faire à Madagascar ; dès le 10 décembre, il s'en éloignait pour reprendre sa route vers l'Europe.

Ce n'est pas à dire que la France, ou plutôt le gouvernement, se soit désormais désintéressé de la grande île africaine. La preuve en est fournie par une série d'actes officiels très explicites. Dix ans à peine après le départ des derniers Français, Louis XIV offre à la Compagnie des Indes Orientales, par une déclaration de février 1685, de reprendre la propriété de l'île Dauphine et, sur le refus du Conseil des directeurs, fait rendre par le Conseil d'État, le 4 juin 1686, un arrêt réunissant de nouveau Madagascar au domaine de la Couronne. Trente ans se passent, et voici que, dans l'édit royal constituant en mai 1719 la grande Compagnie des Indes, le jeune Louis XV prend grand soin d'affirmer et de maintenir ses droits sur la même terre. Il les confirme peu après, formellement, à deux reprises différentes, dans ses édits de juillet 1720 et de juin 1725, puis implicitement par un arrêt du 6 mai 1731. Ainsi se manifeste nettement, de la part du pouvoir royal, le souci de maintenir expressément la souveraineté de la France sur le petit continent malgache. Et celui-ci n'est pas seul à veiller à ne pas la laisser périmer. Malgaches et Français sont d'accord avec lui, les uns pour se réclamer, à l'occasion, du roi des fleurs de lys, les autres pour entretenir des relations de commerce et, par contre-coup, le souvenir de la France dans l'esprit des populations indigènes.

Tout au long de la côte orientale, celles-ci semblent avoir oublié les querelles qu'elles ont eues naguère, à plus d'une reprise, avec les colons pour ne plus se rappeler que les avantages résultant de leurs visites ou de leur séjour dans leurs cantons respectifs. Quand, en 1711, des navires malouins s'arrêtent à sept lieues au nord de Massaly pour se ravitailler et discutent avec les indigènes sur la capacité des mesures du blé fourni par ces derniers, le chef s'écrie tout d'un coup : « Hé bien ! je vous donne le blé pour rien, à condition que vous direz à votre roi que je l'ai fait à sa considération. » Cinq ans plus tard, un capitaine de navire marchand, le Breton Gaultier, affirme à l'armateur nantais Darquistade que « ses insulaires (ceux de Madagascar) ont une très grande envie de lier commerce avec quelque nation étrangère et principalement avec des Français, pour vendre leurs esclaves et tout ce qui est en leur possession ». Même à Fort-Dauphin, dont cependant

les noirs ont eu plus que tous les autres maille à partir avec les Français, et durant de longues années, il en est ainsi. En 1703, l'Anglais Thornton note que le roi de l'Anosy « parle bien » et l'anglais et le français ; une vingtaine d'années plus tard, un navire de la Compagnie d'Ostende touchant à Fort-Dauphin, son capitaine constate que les indigènes arborent le drapeau fleurdelysé et se proclament sujets du roi de France.

CÉRÉMONIE D'ACTION DE GRACES DEVANT L' « OLY »
(D'après Drury : *Journal du voyage à Madagascar* (1729).

Est-ce la conséquence du prétendu traité d'amitié entre le roi de France et le chef de l'Anosy que, à en croire Robert Drury dans le récit de sa captivité à Madagascar entre 1701 et 1717, des marins de la Compagnie contraints d'atterrir à Fort-Dauphin « plusieurs années » après les tristes événements de 1674, auraient conclu avec la veuve du souverain du pays ? Est-ce la persistance d'anciens souvenirs, avivée par le regret de ne plus trouver dans le pays les marchandises qu'ils s'y procuraient autrefois ? Il est indéniable, dans tous les cas, que plus de quarante ans après le départ des derniers colons, les Antanosy du Sud de la grande île conservaient toujours la mémoire de la France et de son roi. Telle est, peut-être, la conséquence du long séjour de quelques-uns des nôtres à Fort-Dauphin ; telle est, sûrement, la conséquence de la présence plus ou moins continue de pirates (en partie français) et de marins de commerce de notre race sur les côtes orientales de Madagascar jusqu'en 1730.

I. — Pirates internationaux et marins français.

Les pirates qui, à la fin du dix-septième siècle et surtout au début du siècle suivant, ont si fréquemment sillonné les parties les plus occidentales de la mer des Indes et qui, à différentes reprises, y ont signalé leur présence par d'audacieux coups de main, ne sont pas sans y avoir contribué pour une part. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment les pirates successeurs des flibustiers qui ont, au cours du dix-septième siècle, accompli tant d'étonnants exploits dans les eaux ou sur les côtes des « Isles » de l'Amérique ou encore sur les rivages de la « terre ferme » baignés par la mer des Caraïbes ont été amenés par les événements à passer de l'autre côté de l'Océan Atlantique et jusque dans la mer des Indes ; il n'est pas besoin d'expliquer davantage comment ces hardis marins ont su réaliser une si longue et si dangereuse traversée ; il importe, par contre, de noter que des pirates, dont les chefs sont souvent les mêmes que ceux des derniers flibustiers des Antilles, ont fréquenté de façon continue les parages de Madagascar pendant une période de plus de trente ans, entre 1685 et 1720.

Corsaires et pirates dans l'océan indien

Auparavant, la grande île et les petites terres voisines avaient, à différentes reprises, déjà servi de quartier général à des forbans arabes ou européens. Certains navires français, qui vinrent commercer à Madagascar au milieu même du dix-septième siècle, en partirent ensuite (Cauche et Flacourt l'attestent) pour faire la course avec plus ou moins de succès dans les parages septentrionaux de la mer d'Oman, aux abords des côtes d'Arabie ou de Perse ; mais ils étaient tous venus directement d'Europe dans la mer des Indes. Un peu plus tard, il en est autrement ; alors, dès les alentours de 1685, on constate la présence, sur les côtes nord-orientales de Madagascar, de quelques corsaires arrivés des Antilles ; tôt après, une riche capture faite dans ces parages par un pirate danois éveille la convoitise des flibustiers, et, surtout après la conclusion de la paix de Ryswick (1697), des côtes de la Nouvelle Angleterre, des « îles du Pérou », ils n'hésitent pas à gagner les abords du canal de Mozambique, dans l'espoir d'y réaliser d'heureux coups de main. Ils en font en effet, au détriment des peuples commerçants qui, depuis les rivages asiatiques de l'Océan Indien, entretiennent des relations de négoce avec les noirs du continent africain, et aussi au détriment des compagnies européennes privilégiées ; parfois ils réussissent d'audacieuses entreprises, qui évoquent le souvenir des exploits des

flibustiers des Antilles ; tel, en 1721, l'enlèvement, en rade de Saint-Denis de l'île Bourbon, du vice-roi de Goa, le comte portugais d'Ericeira. L'île de Sainte-Marie de Madagascar est leur quartier général ; la baie homonyme est, au témoignage d'une carte du temps, l' « endroit où les pirates viennent caréner » ; ils y ont leurs habitudes et, de là, se rendent sur les côtes voisines, où ils entretiennent avec les populations indigènes les plus cordiales relations, s'unissant avec des femmes du pays et, parfois, en devenant les souverains ; tels John Plantain, le roi de Rantabé, ou encore l'Écossais Bahani qui, en 1721, s'était rendu maître de la province de Carcanossi et « se faisait obéir par les naturels ».

Pirates français Or, de même que l'on comptait nombre de Français parmi les flibustiers des Antilles, de même on en compte parmi les pirates de Madagascar. C'en est un que le capitaine Olivier Le Vasseur, dit La Buse, — un Calaisien, — celui qui enleva le comte d'Ericeira sur un vaisseau portugais armé de 60 canons ; le noble Provençal Misson, dont le vrai nom ne nous est pas connu et qui épousa la sœur de la reine d'Anjouan, Meyeurs, en sont d'autres. Ils n'ont jamais desservi leurs compatriotes et, parfois même, sous condition d'amnistie, ils les ont servis, surtout après que les marines régulières, pour assurer la sécurité des mers, eurent commencé de les pourchasser (en 1721) et eurent détruit nombre de leurs vaisseaux et contraint les derniers forbans à aller chercher fortune ailleurs. Grâce à eux, des Malgaches de Fort-Dauphin, de Fénérive, de l'île Sainte-Marie ont appris ou rappris la langue française ; La Buse, quand il fut arrêté et emmené à Bourbon pour y être pendu en 1730, était, au rapport d'un témoin bien renseigné, dans la petite île de Marosy, au fond de la baie d'Antongil, « où il rendait service aux vaisseaux qui y allaient faire le commerce ».

Voilà comment les pirates, et non pas seulement ceux qui étaient Français d'origine, ont maintenu une tradition française à Madagascar ; Grossin va même plus loin et affirme que, dans l'ensemble, les forbans de Madagascar étaient tout disposés à servir la France et à faciliter la reprise de possession de l'île par le roi en 1721. Il les représente dix ans plus tard comme étant alors prêts « à se soumettre à la France et à remettre au roi les ports et pays qu'ils occupaient et leurs armes, même de s'employer aux travaux qu'on leur aurait ordonnés pendant trois ans, qui est le temps ordinaire des engagements, pour ensuite passer en France avec tous leur effets, qui consistent en plus grande partie en matières d'or et d'argent ».

Comme les pirates, et sans doute plus qu'eux encore, les équipages des bâtiments de commerce qui ont fréquenté les côtes de Madagascar pendant la période

ont contribué au maintien de la tradition française. Ils l'ont fait très vite, si l'on s'en rapporte au témoignage de l'Anglais Robert Drury. A l'en croire, les Français évitèrent pendant quelques années, après les événements de 1674, de s'arrêter dans l'anse de Taolankarana ; mais un navire de la Compagnie des Indes Orientales ayant été contraint un jour d'y mouiller, son capitaine conclu un traité d'amitié,

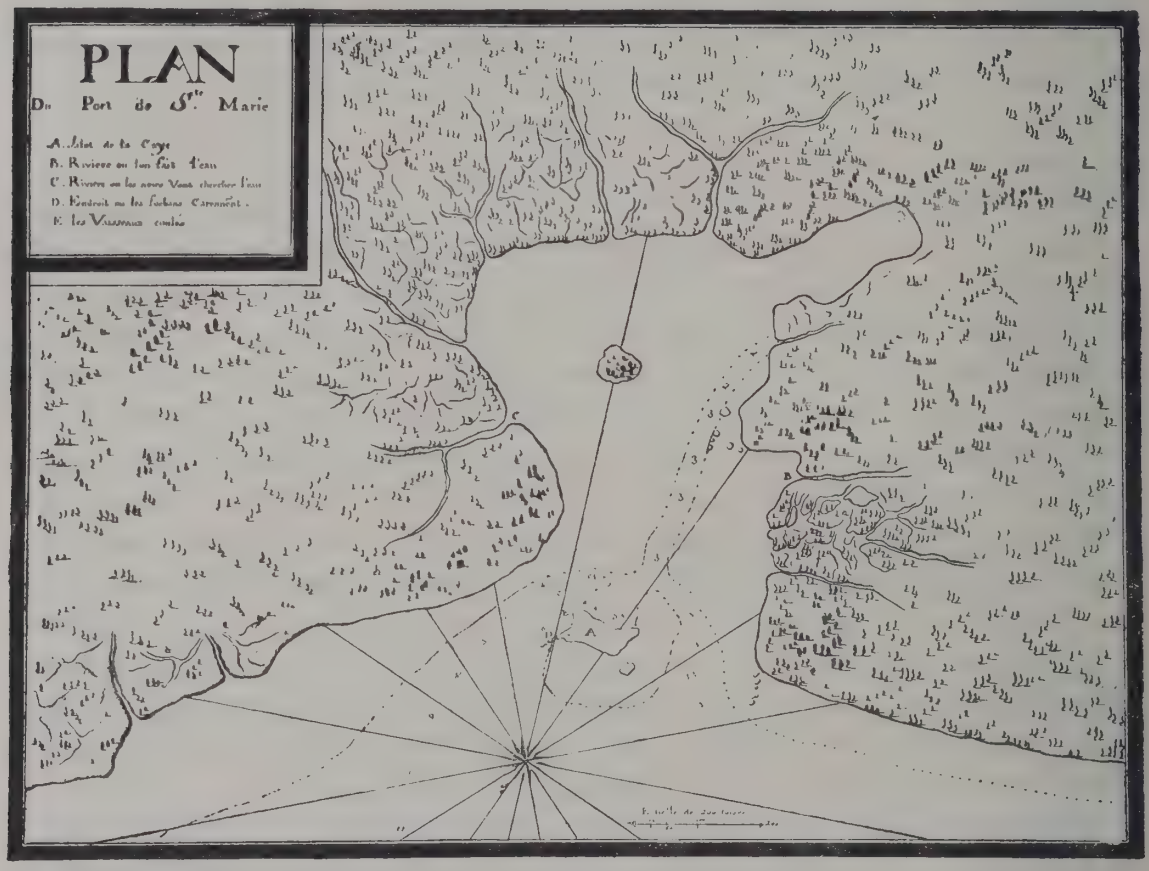

A. Islot de la Caye.
B. Rivière ou l'on fait l'eau.
C. Rivière ou les noirs vont chercher l'eau.
D. Endroit ou les forbans carennent.
E. Les Vaisseaux coulés.

CARTE DE LA BAIE DE SAINTE-MARIE

(Carte manuscrite. Collection de M. H. Froideveaux).

soi-disant au nom de son souverain, avec le chef de l'Anosy, lui offrit des présents, et, depuis lors, « quand les Français ont besoin de se ravitailler, ils relâchent à Fort-Dauphin et trafiquent avec le nouveau roi ».

Nos aïeux sont-ils également revenus, avant même la fin du dix-septième siècle, sur d'autres points des rivages madécasses de la mer des Indes? On peut en douter ; n'eût-ce pas été, pour des navires marchands, se livrer bénévolement aux pirates,

que l'on dit avoir été au nombre de 1 200 dans l'île Sainte-Marie en 1720? Néanmoins un mémoire de 1723 parle du capitaine dunkerquois Le Bourg comme ayant acheté aux forbans, à une date indéterminée, « presque pour rien », 550 noirs qu'il revendit ensuite avantageusement, soit au Cap de Bonne-Espérance, soit au Cap de Saint-Domingue ; de son côté, Grossin confirme en 1732 que le capitaine dunkerquois du *Comte de Toulouse* entretint les meilleures relations avec les pirates de Sainte-Marie en 1721. Peut-être des rapports antérieurs avec le Calaisien Le Vasseur expliqueraient-ils le fait.

Relations commerciales ininterrompues avec Madagascar

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : à peine les marines régulières — et peut-être aussi les Malgaches — eurent-ils contraint les pirates de quitter les eaux de Madagascar pour aller chercher fortune ailleurs, entre 1721 et 1725-26, que les côtes orientales de la grande terre reçurent des visites assez fréquentes de navires français. Aux Mascareignes, relativement proches (environ 700 kilomètres), Bourbon, dont la colonisation avait commencé depuis plus de cinquante ans, se développait peu à peu ; ses habitants, qui venaient de passer à l'île Maurice des Hollandais, située à 175 kilomètres plus au Nord-Est, et qui lui avaient réimposé le nom d'Ile de France, éprouvèrent très vite le besoin d'aller chercher au plus près les ressources qui leur manquaient et dont ils avaient une extrême nécessité : des vivres et, plus encore, des esclaves pour mettre en valeur ces fécondes terres volcaniques. Nombre de navires, après les avoir quittées ou avant de toucher à Bourbon ou à l'Ile de France, se rendirent donc à Madagascar ; ceux qui les montaient savaient pouvoir s'y procurer du riz, des bœufs à bosse et des esclaves et étaient assurés de n'y plus faire de fâcheuses rencontres. Bientôt même (1732), un petit établissement fut créé dans la baie d'Antongil et, sur la foi de Flacourt, dont l'autorité demeurait intacte, un essai d'élevage de bétail et de culture des légumes d'Europe fut tenté à l'île Sainte-Marie, tandis que Fort-Dauphin, la baie de Mangahéla, d'autres points encore de la côte Est, et même la baie de Bombétok sur la côte Nord-Ouest, étaient visités par nos marins. Parfois, sans doute, des malentendus, de trop âpres désirs de gains, soit d'un côté, soit de l'autre, suscitaient des rixes, des bagarres, voire même un massacre de nos gens (ce fut le cas en 1739, à la baie d'Antongil, pour une partie de l'équipage d'une frégate française) ; mais ces incidents, purement locaux, n'interrompaient nullement le commerce avec les indigènes des autres ports de la grande île. On s'abstenait simplement pendant quelques années de visiter les lieux inhospitaliers où avaient précé-

demment succombé quelques-uns des nôtres ; puis on y revenait un peu plus tard, et d'amicales relations se renouaient à nouveau pendant un temps. Malgré le meurtre des Français de *la Légère* à la baie d'Antongil en 1739, La Bourdonnais n'hésita pas, par exemple, à conduire en cet endroit, en 1746, pour y réparer ses avaries, sa flotte mise à mal par un cyclone au large de Madagascar, tandis qu'elle se dirigeait vers les Indes ; il s'agissait, il est vrai, de 5 vaisseaux du Roi et de 9 bâtiments de la Compagnie, et la venue d'une force aussi imposante ne pouvait qu'intimider les indigènes, dont on signale un nouvel attentat à la fin de 1748. Nulle part ailleurs, dans tous les cas, ni à Fort-Dauphin, ni à Foulepointe en particulier, ne semblent s'être jamais produits de semblables et aussi regrettables incidents.

II. — Le retour des Français a l'ile Sainte-Marie.

Peut-être néanmoins leur répétition impressionna-t-elle quelques-uns des habitants des Mascareignes, et surtout de Bourbon, qui commerçaient avec la côte Est de Madagascar. On voit en effet deux des agents de la Compagnie des Indes dans cette île reprendre en 1749 les idées de Flacourt et celles de Grossin (1732) et proposer à l'actif et intelligent gouverneur que possèdent alors les Mascareignes, Pierre David, de fonder à l'île Sainte-Marie un établissement permanent. L'île, peuplée de quelque 600 habitants seulement, serait tôt soumise ; à l'abri d'une redoute, on pourrait aisément y cultiver du riz, y élever du gros bétail et, — ce sont les termes mêmes de Grossin — « examiner en sûreté les à propos pour passer à la grande terre » ; 100 soldats et 100 ouvriers devaient suffire, dans l'idée des auteurs du projet, pour en assurer la réalisation. David était homme à comprendre l'intérêt de ce dessein, et les avantages que présentaient, pour le ravitaillement des Mascareignes dont la population ne cessait de croître et pour leur rôle d'escale sur la route des Indes, la possession d'un grenier de riz et d'un cheptel bovin à Madagascar. Pour en faire « notre mère nourricière en bestiaux », comme il disait, il entra donc en relations avec le chef malgache de Foulpointe, Tansimalo, puis il chargea un marchand de la Compagnie nommé Gosse de négocier directement avec lui l'acquisition de l'île Sainte-Marie et de lui faire accepter un traité dont lui-même, David, avait établi le projet. Gosse réussit dans sa mission ; le 30 juillet 1750, Béti, fille de Tansimalo récemment décédé, accédait officiellement aux demandes du marchand français et cédait en toute propriété l'île Sainte-Marie au roi de France.

Gosse avait-il été trop vite, ou, fier de son succès, se montra-t-il maladroit ou imprudent ? Béti s'était-elle attribué une autorité qu'elle n'avait pas en fait ? ou

encore les bénéfices du commerce des gens de la côte avec les Français excitèrent-ils l'envie des chefs de l'intérieur? Toujours est-il que, quatre mois après le *kabary* du 30 juillet, Gosse était massacré à Sainte-Marie avec 14 de ses compagnons (novembre 1750). Aussitôt David de tirer vengeance de cet attentat; l'incendie des villages de l'île, la destruction, à coups de canon, de plusieurs pirogues chargées de fuyards, la mort de la mère de Tansimalo, qui semble avoir été l'instigatrice de l'assassinat de Gosse et des siens, la déportation de Béti à l'Ile de France, voilà quel fut le châtiment d'un meurtre qui n'est pas unique dans l'histoire des tentatives d'établissement de nos aïeux à Madagascar. Mais bientôt la nécessité où se trouvaient les colons des Mascareignes de se ravitailler dans la Grande Ile contraignit les autorités de Bourbon à renvoyer Béti à Foulpointe, et les relations commerciales reprirent comme par le passé sur toute cette partie de la côte malgache de la mer des Indes.

LE CAPORAL FILET. ABANDON DE SAINTE-MARIE

Convient-il d'attribuer cette cordialité de relations à l'influence de ce soldat de la Compagnie des Indes en garnison à l'île de France, le caporal Filet, dit La Bigorne, qui aurait plu à Béti, en serait devenu le favori ou le mari, et qui, l'ayant suivie à Foulpointe à son retour, aurait joui, dit-on, d'une considération extraordinaire sur tout le littoral de Madagascar depuis Tamatave jusqu'à la baie d'Antongil? On l'a représenté « servant d'arbitre suprême entre les chefs des naturels et organisant les échanges entre les peuplades et les traitants ». Sans doute a-t-il joué, en 1756, le rôle d'interprète, en présence de Poivre, entre le chef de traite Gaillard et les principaux Malgaches des environs de Foulpointe; sans doute encore, en 1762, a-t-il, par son intervention dans les affaires indigènes, causé un arrêt du commerce dont les bâtiments français qui se rendirent sur cette partie de la côte ont pâti; mais de là à faire de La Bigorne un autre Vacher de La Case, il y a loin! En fait, il convient surtout, semble-t-il, de chercher la raison de la cordialité des relations

TAMATAVE. VIEUX FORT HOVA
(Gallieni. *Neuf ans à Madagascar*).

entre Français et Malgaches dans le besoin réciproque que nos marins et nos colons avaient des vivres et des esclaves des naturels de la Grande Ile et que ces derniers avaient des marchandises européennes. Il est certain, dans tous les cas, que l'insalubrité du climat de Sainte-Marie et un terrible ouragan survenu en 1757 furent les vraies causes pour lesquelles les nôtres abandonnèrent, à cette date, cette petite île et son satellite, l'îlot voisin de la Caye, où ils s'étaient établis en 1753; il est certain encore que si, à la suite des maux engendrés dans les environs de Foulpointe par les guerres intestines que se faisaient les roitelets indigènes marchands d'esclaves, nos traitants se détournèrent parfois de cette partie des rivages malgaches, ils ne s'en éloignèrent jamais longtemps. En 1768, Poivre, alors intendant des Mascareignes, chargeait le chef de traite Glémet de fonder un comptoir commercial à Foulpointe, contribuant ainsi à son tour à maintenir la continuité presque ininterrompue de la présence française dans ces parages.

III. — Le comte de Maudave a Fort-Dauphin.

Quelques mois auparavant (août 1767), Poivre avait donné un caractère permanent à la traite qui, depuis longtemps déjà, se faisait à Fort-Dauphin en envoyant le même Glémet s'y procurer les vivres — riz et bœufs à bosse — dont manquaient alors totalement les colons de l'Ile de France. Se doutait-il qu'à ce moment même on s'occupait, dans la métropole, de reprendre les idées des premiers fondateurs des anciennes Compagnies des Indes et, en relevant les ruines laissées à Taolankarana par les colons du dix-septième siècle, « de jeter les fondements d'un puissant établissement à Madagascar »?

Celui qui s'exprimait de la sorte et qui avait conçu ce dessein était un officier dauphinois qui, passé dans l'Inde avec Lally-Tollendal en 1756, s'y était distingué par ses mérites, y avait épousé la fille du gouverneur de Karikal et, après la prise de Pondichéry par les Anglais (1761), avait su prolonger dans le Maduré la résistance française jusqu'à la conclusion de la triste paix de Paris. Il s'était alors établi à l'Ile de France, avait de là passé à la côte orientale de Madagascar, en avait constaté les ressources et avait aussitôt, semble-t-il, formé le plan d'y réaliser d'anciens projets dont la lecture attentive de l'ouvrage de Flacourt lui avait montré l'intérêt. Précisément, les colons de l'Ile de France ayant voulu, à ce moment-là même, faire connaître la précarité de leur situation au ministre de la Marine, Maudave, dont le père avait entretenu naguère des relations d'amitié avec le duc de Choiseul-

Praslin, allégua l'honneur qu'il avait d'être « connu et même affectionné » de ce puissant personnage pour se faire envoyer par eux dans la métropole. Une fois arrivé à Paris (juin 1767), sans doute exposa-t-il au ministre les doléances des colons dont il était le porte-parole ; mais il entretint aussi le duc de ses projets personnels, lui en fit connaître l'économie générale et les détails dans différents mémoires et l'assura que la réalisation de ses plans, tout en jetant un lustre sur le ministère de celui qui les soutiendrait, « réparerait nos pertes, assurerait notre commerce des Indes et nous mettrait en situation de prendre un jour la revanche la plus terrible et la plus complète de nos ennemis. »

Telle était précisément la préoccupation constante de Choiseul-Stainville ; il ne s'était jamais consolé d'avoir dû signer la paix de Paris du 10 février 1763. En dépit du déplorable échec de la tentative de colonisation du Kourou en 1764, il n'avait jamais cessé de vouloir, en donnant à la France de nouveaux territoires d'outre-mer ou en développant ses possessions actuelles, compenser pour sa patrie les pertes auxquelles elle avait dû consentir. Praslin connaissait ces sentiments de son cousin, et sans doute les partageait-il ; devenu à sa place ministre de la Marine depuis le 8 avril 1766, il ne pouvait que faire bon accueil aux projets du comte de Maudave, qui repartit de France avec l'autorisation de reprendre possession de Fort-Dauphin et avec le titre de « commandant pour le roi de l'île de Madagascar ».

Heureux débuts de notre nouvelle entreprise a Fort-Dauphin

Le 14 juillet 1768, il débarquait à l'Ile de France, plein d'espoir dans le succès de son entreprise. Le ministre ne lui avait-il pas promis de lui envoyer, tôt derrière lui, une importante cargaison de marchandises de traite, et des colons, et de l'argent? Il avait seulement voulu que Maudave se fît fournir par le gouverneur et par l'intendant des Mascareignes les soldats et les vivres nécessaires pour les débuts de l'établissement projeté, faisant son affaire de la suite. Mais aussitôt commencèrent les difficultés. Si l'intendant Poivre, qui connaissait la région de Fort-Dauphin, approuvait les projets du comte de Maudave, le gouverneur Dumas eût préféré, par contre, le voir fonder ailleurs sa colonie ; peut-être craignait-il qu'on découvrît et dévoilât ses agissements et ses collusions avec le chef de traite Glémet ! Il promit néanmoins un piquet de 50 hommes destinés uniquement à constituer l'escorte du chef de l'entreprise. Celui-ci partit donc sans tarder, emmenant avec lui une vingtaine de personnes, dont il se proposait d'employer les plus éclairées à battre et à reconnaître le pays jusqu'à 80 lieues dans l'intérieur, tandis

que lui-même se mettrait personnellement en relations avec les chefs indigènes des environs de Fort-Dauphin et leur ferait sentir, par la médiocrité des forces qui l'entouraient, que « les principes humains et bienfaisants seraient seuls la base de sa conduite ». Le 5 septembre, il arrivait à Fort-Dauphin où, depuis plus d'un an, séjournait de façon continue un chef de traite français.

Si rapidement qu'elle eût été préparée à l'Ile de France, l'entreprise commença sous de favorables auspices. Les indigènes accueillirent amicalement le nouveau venu ; un certain nombre de chefs des alentours firent avec lui l'échange du sang, et l'un d'eux céda au roi de France un territoire de quelques lieues carrées non loin du rivage. Tôt après, un des compagnons de Maudave obtenait d'un autre chef indigène un nouveau terrain à Manatengha, au confluent du Manampani et du Manambolo. Ainsi devenait possible la création, à quelque distance de Fort-Dauphin, d'un poste dont la fondation devait être, dans la pensée du commandant pour le roi, suivie de celle de plusieurs autres comptoirs jusqu'à Foulpointe même, à mesure qu'arriveraient des colons, soit des Mascareignes, soit de la métropole. On les lui avait promis, et la mort de quelques-uns de ses compagnons, enlevés par la fièvre paludéenne dans les dernières semaines, lui en faisait bientôt sentir l'urgent besoin. Aussi ne cessait-il d'en réclamer, soit aux autorités de l'Ile de France, soit au duc de Praslin. « Deux cents familles de paysans transportées à Madagascar y feraient des prodiges pour eux et pour l'État, » écrivait-il. Et encore : « Je ne puis plus rien faire si je ne reçois des colons. Je n'ai auprès de moi que des soldats et cinq ou six ouvriers particuliers. »

Malheureusement pour Maudave, au moment où il écrivait cette dernière lettre (16 août 1769), son essai d'établissement était perdu, sinon encore dans l'esprit du ministre de la Marine, occupé d'ailleurs par bien d'autres affaires plus urgentes et plus graves qui lui avaient fait oublier ses promesses de la fin de 1767, du moins dans celui du successeur de Dumas au gouvernement des Mascareignes, le chevalier Desroches. Celui-ci ne semble pas avoir été systématiquement hostile au commandant pour le roi de l'île de Madagascar ; il dut être plutôt effrayé par l'ampleur de ses projets et par sa facilité à voir trop avantageusement les choses. A côté de lui, l'intendant Poivre, bien disposé cependant pour Maudave, reprochait néanmoins à ce dernier de manquer d'ordre et de vouloir l'entraîner dans des dépenses qui ne rapportaient aucun bénéfice immédiat aux Mascareignes. Par ailleurs, les projets du comte ne rencontraient guère que des détracteurs à l'Ile de France, dont les habitants redoutaient que l'établissement de Fort-Dauphin ne se développât à leurs dépens ; ils amenèrent Desroches à y voir « un enfant qui

étouffera sa mère ». Aussi, non content de ne pas envoyer à Madagascar l'inspecteur dont Maudave avait sollicité le contrôle et d'expédier dans la métropole des rapports défavorables à l'entreprise commencée, celui-ci rappela-t-il auprès de lui les soldats de la garnison, déjà bien faible, de Fort-Dauphin qui appartenaient au régiment de l'Ile de France. De fait, la colonie était « condamnée par défaut ».

Si désespérée que la situation parut à Maudave, il ne se découragea pas. Avec ses seules ressources, il continua, s'inspirant des exemples du dix-septième siècle, l'érection de nouveaux bâtiments et la mise en valeur des alentours de son établissement.

Le fort est entièrement reconstruit, les murs relevés, écrivait-il à Praslin au mois d'août 1770... Nous avons, en avant du fort, les logements des particuliers, deux corps de casernes, un corps de garde, un pavillon pour les officiers, une boucherie, une boulangerie et un grand parc à bœufs... La vigne est ici une production naturelle, ajoutait-il ;... les raisins blancs et noirs y sont très bons, nonobstant l'état où on laisse les souches... Il nous sera facile de faire ici rapidement de grands vignobles... Nous en avons déjà autour du fort plus de 10 000 pieds qui se font admirer par leur force et leur beauté... Un colon auquel le roi ferait une avance de 30 francs par mois serait en état d'entretenir au moins six *marmites* ou noirs, avec lesquels il mettrait sa concession en valeur... Vu la nature du pays, la facilité du labourage et d'autres circonstances locales, on fera ici avec six noirs ce qu'on ne saurait faire à l'Ile de France avec soixante... Le tabac croît ici à souhait. Quelques-uns de nous se sont amusés à élever des vers à soie ; les nègres exploitent ici la soie sans donner aucun soin à l'entretien et à la multiplication de ces précieux insectes.

NOUVEL ABANDON DE FORT-DAUPHIN

A la date où Maudave écrivait ce rapport, alors qu'il s'y plaisait à constater la cordialité de ses relations avec les indigènes des alentours de Fort-Dauphin, chez qui il exagérait peut-être un peu (malgré l'existence, hors de doute aujourd'hui, des manuscrits antaïmoro) la fidélité d'une tradition louisquatorzienne, le sort de la colonie nouvelle était réglé. Au vu des rapports expédiés par Desroches le 2 septembre 1769, les bureaux de la Marine avaient depuis plusieurs mois déjà fait approuver par le ministre l'ordre d'évacuer le Fort-Dauphin. Cet ordre fut transmis à Maudave en octobre 1770, et celui-ci, le cœur gros, s'y conforma tôt après ; à la fin de décembre,

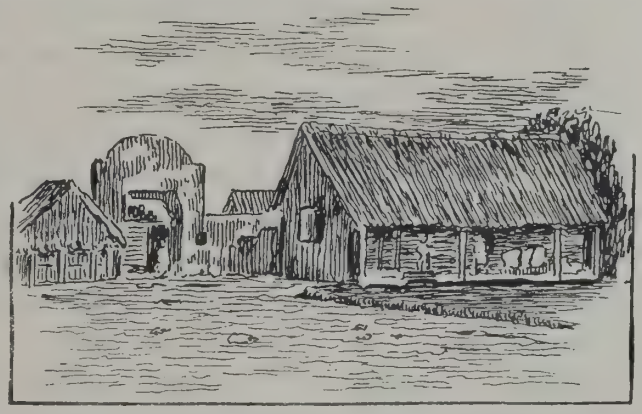

MAISON DU GOUVERNEUR ANTIMERINA A FORT-DAUPHIN

il avait quitté le Sud de Madagascar, y laissant seulement quelques hommes pour la garde du fort dont il avait relevé les ruines.

Mais il ne s'était pas éloigné sans espoir de retour, les lettres qu'il écrivit en 1771 et en 1772 au marquis de Boynes, le successeur de Choiseul-Praslin au ministère de la Marine, le prouvent sans ambages. « J'ai toujours Madagascar dans la tête, dit-il dans la seconde d'entre elles... Donnez-moi 300 hommes à mon choix, faites pourvoir à leur subsistance, et vous verrez une grande région devenir chrétienne et française, dans un espace de temps assez borné. » Malheureusement pour Maudave, son heure était passée et un autre sembla devoir bientôt, selon sa propre expression, « recueillir le fruit de ses peines et de ses travaux ». Cet autre, c'était le baron Marcel-Auguste de Benyowski.

IV. — Les avatars du baron de Benyowski.

La jeunesse aventureuse de Benyowski

Le baron de Benyowski est presque célèbre. Nombre de curieux connaissent, sinon le récit de ses invraisemblables aventures, aussi multipliées et aussi compliquées que celles du roman le mieux charpenté, du moins ses tentatives d'évasion des prisons russes où cet officier polonais avait été enfermé après avoir été pris en Podolie dans un combat, puis sa déportation à l'extrémité orientale de la Sibérie, au Kamtchatka, et sa dramatique évasion en 1771. Ils connaissent aussi sa périlleuse navigation jusqu'au Japon et jusqu'à Canton, où Benyowski s'embarqua, au début de 1772, sur un navire de la Compagnie française des Indes qui le conduisit d'abord à l'Ile de France, puis au port de la Compagnie dans la métropole, à Lorient. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher quelle part il convient de faire, dans toutes ces péripéties, à la vérité, à l'imagination et à la hâblerie ; mais du moins importe-t-il de retenir que ce Hongrois de naissance était doué d'un véritable charme et d'un pouvoir de persuasion peu commun. De même qu'il séduisit le chevalier Desroches pendant son court passage à l'Ile de France en mars 1772, il sut très vite, après son arrivée à Paris, se faire bien voir du ministre de la Marine, Bourgeois de Boynes.

Celui-ci, toutefois, ne serait pas entré complètement dans les vues du soldat de fortune qui sollicitait son appui et qui offrait ses services à la France. Au plan de conquête de Formose que lui aurait soumis Benyowski, le ministre, peut-être sous l'influence des mémoires reçus par lui de Maudave, répondit par une contre-proposition ; il invita le baron hongrois à employer son activité dans des pays moins

PARTIE SEPTENTRIONALE DE LA CARTE DE GARREAU DE BOISPRÉAUX

DITE « CARTE DE BENIOWSKY »

Archives des cartes du service hydrographique de la Marine

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

éloignés de la métropole et lui offrit de fonder, pour le compte de celle-ci, un comptoir à Madagascar. Il faudrait s'aider de la religion, des bons exemples et de la civilisation pour se faire bien venir des indigènes, leur inspirer le besoin et le goût des marchandises et du commerce de la France et les amener ainsi à se placer volontairement sous son autorité. C'était, au vrai, l'idée de Maudave ; mais le ministre, égaré par les rapports venus des Mascareignes, croyait que celui-ci n'avait pas su la réaliser. Grâce à sa connaissance des peuples sauvages, Benyowski, pensait-il, la mènerait à bien, au contraire, avec l'aide de « volontaires », — des soldats ou plutôt des collaborateurs dont ses anciens compagnons d'aventures constitueraient les cadres.

PROJETS DE BENYOWSKI SUR MADAGASCAR

On ne sait au juste si, pendant son bref séjour au Port-Louis de l'Ile de France, Benyowski avait été mis au courant des plans de Maudave ; mais il avait, dans tous les cas, entendu parler de Madagascar. Il accepta les offres du ministre de la Marine et, après avoir recruté une troupe de volontaires, partit de Lorient en avril 1773 avec une partie d'entre eux, les autres l'ayant précédé de peu aux Mascareignes sans argent, sans vivres, sans marchandises de troc. Il devait fonder dans la grande île « un simple poste, à la faveur duquel on pourrait former des liaisons utiles avec les principaux chefs du pays, établir avec eux un commerce d'échange et faire cesser l'abus de traiter en argent. » Ce poste constituerait l'embryon, le noyau de la future colonie, « une colonie d'autant plus solide qu'elle serait fondée sur l'intérêt même des insulaires ». En dehors de Fort-Dauphin, dont les arides environs n'offraient aucune ressource pour le commerce, Benyowski était libre de s'établir à l'endroit qui lui paraîtrait le plus avantageux et le plus propice à la réalisation de ce dessein.

BENYOWSKI

Mais Benyowski, s'il s'était bien gardé de discuter en France les projets de celui de qui dépendait son sort, n'était pas encore arrivé à Madagascar que déjà il les

transformait du tout au tout. Il n'entendait plus procéder petitement, lentement, patiemment, ni s'insinuer dans l'esprit des Malgaches ; il voulait agir de la façon la plus rapide et la plus brillante. Aussitôt fondé le premier établissement, il rêvait de lui donner une grande extension et d'en faire une importante plantation dotée de toutes ses annexes, puis d'en créer une autre, et aussi un poste militaire solide ; établir deux ports « où les vaisseaux seraient toujours en sûreté », s'associer avec un chef guerrier de l'intérieur du pays pour les opérations de guerre et passer des relations commerciales avec les chefs pasteurs et agricoles de la contrée, en reconnaître le mieux possible les richesses minières, en faire un grand marché d'esclaves pour les Mascareignes et aussi pour « toutes nos colonies d'Amérique », voilà ce qu'il réaliserait ensuite. Ainsi Madagascar deviendrait « une colonie vaste et ample, aussi riche que formidable, plus encore, un bouclier contre nos ennemis aux Indes » ; — et cela en combien de temps ? En deux ans, Benyowski se faisait fort de réaliser ce plan admirable et de posséder à la fois dans la grande île une plantation en plein rapport, une armée redoutable et une solide escadre.

C'est de l'Ile de France, où il était arrivé à la fin de septembre 1773, que Benyowski exposait ainsi ses projets au ministre de la Marine. Pour en réaliser non pas l'ensemble, mais seulement une partie dans le bref laps de temps indiqué, il fallait que rien n'en vînt entraver l'exécution et que chacun y travaillât de toutes ses forces. Or, à peine de retour au Port-Louis, le magnat hongrois entra en conflit avec les administrateurs de l'Ile de France, c'est-à-dire avec ceux-là même de qui dépendait pour une bonne part le succès de son entreprise. Bien qu'il pût correspondre directement avec le ministre de la Marine, il demeurait sous la dépendance du gouverneur général des Mascareignes qui, de concert avec l'intendant, devait lui fournir tout le nécessaire pour la mise en train du plan primitif, celui qui avait été approuvé en France ; or cette subordination, si elle existait dans l'esprit de M. de Boynes, n'avait pas été explicitement formulée dans les instructions remises par lui à Benyowski ni non plus suffisamment indiquée dans sa correspondance avec les administrateurs des Mascareignes. De là, presque immédiatement, des démêlés entre ces derniers (ils ne se crurent jamais autorisés à dépasser leurs ordres, mais s'en tinrent à la lettre stricte de leurs instructions) et le chef de la nouvelle entreprise. Celui-ci, peu au fait des exigences et des prudences de l'administration française, habitué au peu de subordination des nobles polonais, voyait grand ; plein de suffisance et d'ambition, il s'indignait de ne trouver à l'Ile de France ni les concours sur lesquels il croyait devoir compter, ni tout ce dont, à Paris, on lui avait promis qu'il serait pourvu avant son départ pour Madagascar.

Ceux-là, l'intendant surtout, demeuraient strictement attachés à leurs instructions et à leurs règles administratives ; ils refusaient de s'en départir pour complaire à la fougueuse impatience de l'étranger. Aussi Benyowski ne tarda-t-il pas à déclarer qu'il ne pouvait obtenir aucune aide de l'Ile de France et que la métropole était seule capable de soutenir son entreprise ; bref, il se comporta de manière à froisser ceux qui eussent pu lui être le plus utiles. Ainsi avait-il réussi à décourager les bonnes volontés quand, le 2 février 1774, en pleine mauvaise saison, il partit pour la côte orientale de Madagascar.

BENYOWSKI A LA BAIE D'ANTONGIL Après avoir songé à s'établir à Tamatave, c'est sur les bords de la baie d'Antongil que Benyowski avait fixé son choix, d'accord avec le chevalier de Ternay. Dès le 3 novembre 1773, il y avait envoyé un de ses officiers avec quelques volontaires ; ils devaient occuper cette île Maroce où, depuis tout un temps, des navires français étaient venus commercer avec les indigènes, et lui préparer les voies. A peine sa troupe débarquée — environ 300 personnes — Benyowski choisit l'emplacement de la future colonie, l'établit à l'embouchure de la rivière Tanguebale (l'Antanambalana des indigènes) dans l'anfractuosité de la baie d'Antongil dite le « Port-Choiseul », et voici que les défrichements et les constructions commencent sans retard. Les compagnons du Hongrois n'ont guère d'outils, car l'intendant a envoyé, « pour toute ressource, ...7 haches et 2 brouettes » ; qu'importe ! Dès le 22 mars, les marais sont desséchés, des fontaines d'eau établies et des batteries construites dans « l'endroit le plus sain, sans contredit, de toute l'île » Maroce (appelée maintenant l'île d'Aiguillon) ; et comme « le port est un des plus magnifiques que l'on puisse rencontrer dans ces parages », Benyowski songe à des corps-morts avec un ponton. Déjà, raconte-t-il encore, les naturels du pays, « éblouis » par la discipline de ses volontaires, se sont empressés d'entrer en bonnes relations avec les nouveaux venus. « Tous les chefs de cette partie de l'île ont prêté le serment de fidélité, se reconnaissant sujets de Sa Majesté, notre maître ; ils ont abdiqué toutes leurs prétentions sur les lieux où je me suis établi et sur tous les autres bords de la mer, en convenant solennellement que tous les bords de l'île appartiendraient aux Français. »

Quelques mois plus tard, en septembre 1774, nouveau bulletin de victoire. Sans doute, à l'épreuve, l'emplacement du Port-Louis s'est avéré trop marécageux ; on n'a pas pu le dessécher et « des exhalaisons mortelles » ont obligé de chercher un autre point où se fixer ; mais ce point a été vite trouvé un peu en amont sur la rivière. C'est « la plaine de Santé », au nom prometteur, que les chefs mal-

gaches ont fini par céder à la France. Déjà s'y élèvent des magasins, une caserne, un corps de garde, des maisons d'habitation et autres, cependant que, à l'embouchure de la Tanguebale, a été construit le fort projeté ; dix arpents de terre ont été défrichés et constituent « le jardin du Roi ». Des plans très soigneusement dressés accompagnent ce rapport et permettent de se rendre compte des travaux menés à bien. En même temps qu'il envoie ce mémoire au ministre, Benyowski écrit à Ternay avoir établi un vrai chapelet de postes au long de la côte orientale de Madagascar depuis Foulpointe jusqu'à la baie d'Antongil, puis à travers le pays jusque sur les bords de la Sofia. Sept de ces postes sont déjà créés, et le huitième est en voie de réalisation sur les rivages du canal de Mozambique.

En mai 1775 encore, des rapports analogues partent pour le Port-Louis et pour la France. Ils mentionnent la construction de deux nouveaux forts, la soumission — à la suite d'une guerre contre les peuples du Nord de Madagascar — de la majeure partie de l'île, « depuis le Fort-Dauphin en passant par le cap d'Ambre et Bombetok jusqu'à la rivière des Séclaves », et le paiement d'un tribut par huit rois et 122 chefs. Un troupeau de bœufs à bosse et des réserves de riz ont été constitués, 8 000 pieds de café plantés, « et qui vient au parfait ». Ainsi Benyowski peut désormais assurer à bon compte le ravitaillement de l'Ile de France, qu'il se charge en outre de fournir de nombreux esclaves madécasses...

Malheureusement pour l'aventurier, d'autres renseignements parvenus aux administrateurs de l'Ile de France et transmis par eux au ministre de la Marine infirmaient l'exactitude de ses rapports et inspiraient d'autant plus de doutes à MM. de Ternay et Maillart qu'ils savaient eux-mêmes à quoi s'en tenir sur le prétendu abandon dans lequel ils laissaient la toute jeune colonie. Ne lui avaient-ils pas envoyé, dans la mesure de leurs disponibilités, les objets demandés par Benyowski en y ajoutant des pelles et des pioches ; ne lui avaient-ils pas prodigué les conseils et expédié à diverses reprises des bâtiments chargés de vivres et d'argent ? Or chacun de ces navires avait rapporté de Madagascar des nouvelles qui contredisaient du tout au tout les dires du baron hongrois. Son camp était établi dans un endroit marécageux et insalubre ; nombreux étaient les morts et les malades et extrême le désordre ; pas de ressources vivrières ; des magasins vides ; enfin, pour les indigènes, Benyowski est « le mauvais blanc » et les noirs viennent tirer des coups de fusil contre les Français jusque dans les environs du camp. Quant aux prétendues découvertes d'ambre et d'autres produits précieux, comment y ajouter foi ? « Il nous a envoyé à chacun un gros morceau de ce prétendu ambre, qui n'est qu'une mauvaise gomme. »

De ces deux versions contradictoires, quelle était la vraie? Incapables de trancher la question, les bureaux du ministère de la Marine ne pouvaient que se rappeler le jugement sévère porté sur l'étranger, dès la fin de l'année 1773, par l'intendant Maillart. « Il achèvera de bouleverser ce qui reste de tranquillité parmi les peuples chez lesquels il va s'établir, avait alors écrit Maillart en France;... la douceur et la conciliation... sont les antipodes du caractère de M. de Benyowski, et dont qui que ce soit n'est moins capable de faire usage que lui. » Or voici que tout à coup, à la fin de 1775, celui-ci représente à son tour la situation de ses gens sous les couleurs les plus noires : leur nudité les rend pareils à des sauvages; épuisés par toutes sortes de fatigues, ils ont perdu le goût du pain et des boissons d'Europe; sans de prompts secours, la colonie périra d'ici peu. « Vous perdrez l'établissement de Madagascar par le moindre retardement, écrit-il en même temps aux administrateurs de l'Ile de France, et je vous rends responsables vis-à-vis du roi et du ministre dans le cas où vous aurez agi contre ma sommation, » autrement dit dans le cas où lui-même ne recevra pas de Port-Louis tous les secours qu'il en attend. Ce n'est là qu'une défaillance passagère; dès le début de 1776, Benyowski recommence à dépeindre sa situation sous des couleurs avantageuses. Il raconte alors avec un vrai lyrisme les trois guerres qu'il a dû faire, et non sans gloire, l'année précédente contre les Sakalaves, cependant qu'en France les bureaux de la Marine établissaient à son nom des lettres de provision de « commandant pour le roi de Madagascar et petites îles adjacentes », qui arrivèrent un an plus tard à destination.

SARTINE FAIT PROCÉDER A UNE ENQUÊTE SUR BENYOWSKI

Tout compte fait, l'étoile de Benyowski commençait à pâlir. Sartine, l'ancien lieutenant général de police devenu ministre de la Marine le 24 août 1774, s'était déjà fait mettre au courant des actes de l'aventurier hongrois. Sans doute n'avait-il pris aucune décision contre lui; mais il avait déjà entendu discuter et critiquer ses actes quand, à la fin de 1775, arrivèrent à Paris des lettres des administrateurs de l'Ile de France qui retinrent son attention et lui firent désirer de connaître l'exacte vérité. Précisément, un brigadier des armées du roi et un commissaire général de la Marine partaient pour Pondichéry; ils reçurent l'ordre de toucher non seulement aux Mascareignes, mais à Madagascar pour y visiter les établissements créés par Benyowski.

L'enquête menée sur place, en septembre 1776, par MM. de Bellecombe et Chevreau (tels étaient les noms des deux inspecteurs du roi) les conduisit d'abord

à Tamatave, puis à Foulpointe et enfin à la baie d'Antongil. Elle montra nettement dans quel état de stagnation, voire même de décadence, se trouvaient les deux premiers de ces postes, dont les bâtiments dataient d'une époque antérieure à la venue de Benyowski à Madagascar. Quant à Louisbourg et aux établissements de la plaine de Santé, ce n'était en réalité qu'un mirage ; aucun établissement sérieux, aucune ville sur les bords de la Tanguebale ; pas de forts solides, pas de chemin tracé à travers l'île jusqu'à la baie de Bombetok. Pas de traité avec les indigènes non plus. Ce fut un véritable effondrement, car rien de ce qu'avait écrit en France le magnat hongrois ne résista à l'examen des lieux ou encore à la lecture des papiers à laquelle les deux commissaires procédèrent avec beaucoup de soin, et même avec une réelle bienveillance. La Pérouse, qui conduisait le bâtiment sur lequel MM. de Bellecombe et Chevreau arrivèrent à Madagascar et qui les a partout accompagnés, aboutit, dans son rapport, exactement aux mêmes conclusions, et constate comme eux le désordre, l'insouciance, — peut-être même faudrait-il dire l'inconscience — de Benyowski.

CARTE DE LA BAIE D'ANTONGIL
(Bibliothèque Nationale) (Fonds d'Anville, G. E. D. D. 2987).

J'ai vu, écrit-il, les effets du roi entassés sans aucun ordre dans des magasins de paille, exposés à l'humidité et à tous les autres accidents possibles. M. de Benyowski m'a dit que ce n'était pas son affaire.

J'ai cependant vu son nom partout... En causant avec M. de Benyowski sur le peu d'utilité que la France tirerait du séjour qu'il avait fait ici, il m'a répondu qu'une leçon de deux millions n'était pas chère pour apprendre au ministère qu'on ne pouvait rien faire en petit à Madagascar... Je suis très éloigné de croire que le séjour de M. de Benyowski ait augmenté la dépendance des noirs envers nous. Ils étaient auparavant entièrement soumis aux volontés du gouverneur de l'Ile de France.

De son côté, M. de Bellecombe a écrit en manière de conclusion de son rapport :

Tout nous a démontré, à chaque pas, pertes d'hommes, dissipation d'argent et des objets envoyés et achetés pour le compte du roi, désordre et confusion dans toutes les parties du service, mécontentement et guerre de la part des naturels, fuite et abandon de dessus leurs terres... Nous sommes convaincus, et tout le prouve, que jamais le gouvernement n'a été entretenu dans l'erreur comme il l'est encore, depuis que M. de Benyowski lui rend compte de ce qui le concerne.

Retour de Benyowski en France

La sanction d'une enquête qui se terminait de la sorte ne pouvait pas ne pas être la destitution du baron hongrois. Celui-ci le comprit ; aussi, alléguant l'état de sa santé (car il souffrait du scorbut) demanda-t-il aussitôt aux commissaires la permission de passer la mauvaise saison aux Mascareignes. Après avoir pourvu au commandement intérimaire de Madagascar, MM. de Bellecombe et Chevreau la lui accordèrent ; mais bientôt, modifiant ses premiers projets, Benyowski part de Louisbourg (novembre 1776) et arrive droit en France, sans le moindre congé régulier, avant même que les enquêteurs, passés directement de la baie d'Antongil à Pondichéry, aient pu expédier leur rapport au ministre de la Marine. Quelque surprise que l'on éprouvât à son arrivée, on ne lui en tint pas rigueur, et, même après avoir pris connaissance du rapport des deux commissaires, Sartines fit droit à une bonne partie des demandes honorifiques et pécuniaires du personnage. Quant à sa désastreuse tentative de colonisation, elle fut abandonnée ; on fit passer de Louisbourg à Fort-Dauphin (juillet-août 1779) les derniers volontaires de Benyowski et on les y laissa pendant près de deux ans et demi, avec mission de protéger la traite que les bâtiments venus des Mascareignes pouvaient faire dans l'extrême-Sud de la grande terre, puis, finalement, on les ramena à l'Ile de France (janvier 1782).

Benyowski au service des Américains

La fin de l'expédition organisée par Benyowski pour le compte de la France ne fut pas celle des aventures de ce singulier personnage. Le gouvernement de Louis XVI eut encore à se défendre contre ses manœuvres, et même à le combattre ouvertement un peu plus tard. Voici dans quelles circonstances.

Quelques mois à peine après son retour en Europe, Benyowski, encouragé sans doute par l'indulgence que lui avait montrée le ministre de la Marine, n'avait pas craint de présenter à Sartines un nouveau plan de colonisation de Madagascar : le roi céderait à la Compagnie dont lui-même serait le chef tous les établissements fondés par la France sur la grande terre et dans les petites îles immédiatement voisines ; il lui accorderait en outre le monopole exclusif, pour trente ans, du commerce de Madagascar. Poliment éconduit, Benyowski s'éloigna ; pendant plusieurs années, il mena jusqu'à Philadelphie et à Saint-Domingue une vie errante dont il n'est pas besoin de raconter ici les vicissitudes. En avril 1783, le voici de nouveau en terre de France et bientôt il adresse à Vergennes, qui le transmet à Castries, ministre de la Marine depuis 1781, un plan d'exploitation commerciale de la grande île. Comme on l'écarte, il se tourne du côté de l'Angleterre, qui n'écoute pas ses offres ; puis il passe aux États-Unis et réussit à y former, avec un certain nombre de particuliers, une société ayant pour but de fonder à Madagascar un établissement dont « le point principal est pour la traite, trafic et exportation des noirs pour l'étranger ». Ainsi se réalise le propos tenu naguère par Benyowski à Bellecombe, quand, à Louisbourg, il avait déclaré que « si la France renonçait à Madagascar, il ne désespérait pas de l'offrir et de la faire agréer à l'empereur, au roi de Prusse ou au Grand Mogol » !

Si l'aventurier hongrois avait groupé autour de lui un certain nombre de commanditaires, c'est que, depuis son départ de la baie d'Antongil, son active imagination n'avait cessé de travailler, c'est qu'il avait créé de toutes pièces une singulière et mirifique histoire. Il se présentait maintenant comme le roi souverain ou l'*Ampansacabé* de Madagascar, reconnu tel dans une grande réunion de très nombreux indigènes vers la fin de l'année 1776. Les racontars d'une vieille négresse amenée par lui de l'Ile de France à la baie d'Antongil et la divulgation de prétendues prophéties ayant conduit les Malgaches des environs de Louisbourg à voir en lui le descendant d'un ancien Ampansacabé, nommé Ramini, un certain nombre de chefs indigènes seraient venus le trouver en août 1776 et l'auraient prié d'accepter le titre et le rang d'Ampansacabé « avec toute l'assurance de trouver dans tous nos cœurs fidélité, affection et constance ». La réponse ayant été favorable, ils auraient demandé à Benyowski de quitter le service du roi de France, ce que le baron leur promit de faire un peu plus tard, puis ils se seraient liés à lui par le serment du sang. Les 16 et 17 octobre enfin, après le départ de MM. de Bellecombe et Chevreau, une « assemblée nationale » aurait proclamé « digne fils de Ramini » l'aventurier hongrois, qui vit alors « plus de 50 000 hommes prosternés » devant

lui, reçut des chefs malgaches le serment de fidélité et organisa un gouvernement provisoire pour toute la durée de son absence.

MORT DE BENYOWSKI

Quelque invraisemblable que pût être un tel récit, il trouva des dupes. Comme on l'a déjà dit, des naïfs et aussi deux négriers de Baltimore se groupèrent autour de son auteur et lui fournirent l'argent nécessaire pour monter une petite expédition. Celle-ci, partie à la fin d'octobre 1784, arriva dans les derniers jours de juin 1785 sur les côtes malgaches du canal de Mozambique ; de là, Benyowski gagna Angontsy, dans les environs de la baie d'Antongil, où il commença de construire la « villa » ou plutôt le village de « Mauritanie », sans d'ailleurs se priver de piller les factoreries françaises voisines, ni même d'attaquer le poste de Foulpointe. Mais déjà le gouverneur des Mascareignes, le vicomte de Souillac, était averti de ce qui se passait ; dans une lettre qu'il lui avait adressée, Benyowski ne s'était-il pas proclamé « souverain seigneur » de Madagascar, tenant son pouvoir « du consentement des peuples qui le lui avaient confirmé par la foi du serment et du sang » ? et n'avait-il pas interdit aux Français de venir faire dans l'île la traite des nègres ? Que le baron hongrois, lui brigadier à la suite des armées du roi, agit pour son compte personnel ou qu'il entreprit de coloniser Madagascar pour le compte d'une puissance étrangère (il avait montré une autorisation de l'empereur Joseph II dans ce sens), Souillac était résolu à l'empêcher de réaliser ses desseins. Une fois l'hivernage de 1785-1786 terminé, il envoya donc à la baie d'Antongil, sous les ordres d'un capitaine, une soixantaine de soldats du régiment de Pondichéry avec ordre de faire le possible pour s'emparer de la personne de l'ampansacabé. Au cours d'une escarmouche causée par l'exécution de cet ordre, celui-ci tomba les armes à la main, frappé d'une balle (24 mai 1786).

Ainsi finit le baron de Benyowski, dans une aventure dont le succès eût été contraire à cette tradition française, qui n'a pour ainsi dire pas cessé de s'affirmer avec éclat à Madagascar entre 1715 et 1789 et dont lui-même avait commencé par être un agent.

CHAPITRE VI

LA FIN DE LA VIEILLE TRADITION FRANÇAISE

I. — Les voyages de Mayeur. — *Voyageurs français dans l'intérieur de Madagascar.*

II. — Les idées de Daniel Lescallier et leurs suites. — *Madagascar sous la Révolution. — Le général Decaen et Madagascar.*

III. — Sylvain Roux a Tamatave. — *Sylvain Roux se maintient à Tamatave. — Capitulation des îles Mascareignes : Chute de Tamatave. — Perte définitive de Madagascar.*

La seconde expédition de Benyowski dans le nord de Madagascar ne saurait être tenue pour un essai d'établissement français dans la grande île. L'aventurier qui en a pris l'initiative et la conduite n'a cherché que son intérêt personnel ; il s'est si peu réclamé de la France que celle-ci a vu dans ses agissements une intrusion et une menace pour ses revendications sur une terre qu'elle tenait depuis longtemps pour sienne et où ses enfants avaient depuis deux siècles travaillé pour elle.

Cette tradition ne devait pas s'interrompre. Même pendant les temps si troublés de la Révolution et du premier Empire, tant que la France a possédé quelques débris de son ancienne marine, tant que son pavillon a flotté sur les mers au delà du Cap de Bonne-Espérance, elle a continué de se maintenir. Au cours de la période longue d'un tiers de siècle dont il nous reste à raconter l'histoire, elle s'incarne en quelque manière dans trois hommes dont le nom doit être mis en évidence : le voyageur Louis Mayeur, le commissaire civil Daniel Lescallier et l'agent commercial Sylvain Roux.

I. — Les voyages de Mayeur.

Pendant longtemps, Mayeur n'a été connu que pour son rôle dans l'histoire de Benyowski, dont il fut le collaborateur de 1774 à 1777 et l'adversaire en 1786. Cependant, c'est surtout à un autre point de vue, comme explorateur de Madagascar, que cet interprète du gouvernement français dans les établissements de la côte du Nord-Est a contribué au maintien et même à l'essor de l'influence de son pays dans la grande île.

Les relations de ses voyages, succinctement résumées dès la fin du siècle dernier, mais restées inédites jusqu'au début du vingtième siècle, prouvent que, avant même d'avoir été attaché à l'aventurier hongrois, Mayeur, arrivé à Madagascar dès 1758, avait commencé ses voyages dans l'intérieur. En 1770, il pénètre dans l'Ankay, chez les Bézanozanos, lui premier de tous les Européens de nous connus. Un peu plus tard, dès l'arrivée de Benyowski et de ses volontaires dans l'île Maroce, le voici chargé de missions chez les Sakalavas du Nord-Ouest (il doit traverser de part en part la partie Nord de Madagascar entre les deux baies d'Antongil et de Morondava, mais n'arrive pas alors à réaliser complètement ce voyage), chez les Antankaranas du Nord et enfin chez les Hovas du centre. C'est alors que Mayeur, renouvelant l'exploit de François Martin plus de cent ans après celui-ci, pénètre sur le plateau (1777) et s'avance jusqu'en plein cœur de l'Imerina, jusqu'à sa capitale Tananarive, observant attentivement l'organisation sociale et l'industrie de ces Hovas, que les Européens ne connaissent pas encore, constatant combien ils diffèrent des autres habitants de la grande île et leur sont supérieurs. Quelques années plus tard (1785), Mayeur a contrôlé et complété ses premières impressions, quand il est revenu à Tananarive pour négocier avec son roi Andrianamboatsimarofy la construction d'un poste fortifié français à la frontière du territoire hova ;

il a rapporté de ce nouveau voyage une véritable admiration pour le peuple dont il venait pour la seconde fois de visiter le pays et de constater l'intelligence et l'ingéniosité.

Au centre de l'île, à trente lieues de la mer, dans un pays jusqu'à présent inconnu, qu'entourent des peuplades brutes et sauvages, il y a (écrit Mayeur) plus de lumières, plus d'industrie, une police plus active, des arts plus avancés que sur les côtes... Aucune autre peuplade de Madagascar n'a autant d'intelligence naturelle, ni autant d'aptitude au travail.

VUE DE TANANARIVE EN 1726
(D'après Valentyn : *Description de l'île Maurice*).

Et que de preuves en donne le voyageur ! Après avoir noté combien est aride le sol des montagnes qui entourent l'Imerina et au prix de quel labeur pénible et opiniâtre « les Hovas, qui n'épargnent pas leur peine, arrivent à en tirer parti », Mayeur ajoute :

Leur activité, leur persévérance, leur habileté à diriger les eaux nécessaires à l'irrigation des rizières sont tout à fait dignes d'éloges... Les Hovas tissent aussi avec art des étoffes de coton et de bourre de soie ; ils travaillent le fer avec habileté, fondant le minerai, qui est abondant dans le centre de l'île, dans des fourneaux bien conditionnés, et forgent des haches, des bêches, des lances, des couteaux, des aiguilles, etc...

Il convenait de s'arrêter sur cet éloge des Hovas par le premier Français qui est entré en relations avec eux ; c'est une preuve, entre beaucoup d'autres que contiennent les relations de ses voyages, des grandes qualités d'observation et de mesure de Mayeur. Moins tardive, la publication de ses notes n'eût pas présenté de l'intérêt au seul point de vue historique.

Voyageurs français dans l'intérieur de Madagascar

Mayeur n'est pas le seul voyageur français qui, à l'époque, ait parcouru différents cantons du petit continent malgache. A côté, mais très loin de lui, il faut citer Dumaine, directeur des traites du roi de 1782 à 1795, qui visita l'Ankay et le pays des Antsihanakas et traversa l'île depuis Tamatave sur la mer des Indes jusqu'à Majunga sur le canal de Mozambique. Plusieurs traitants, tels d'Hue et Savoureux, et ceux dont Lasale, un compagnon de Benyowski demeuré à Madagascar après la mort de son chef, s'est sans doute approprié les récits, ont également payé de leur personne à la fin du règne de Louis XVI et contribué alors, pour leur petite part, à entretenir la tradition française dans les parties de l'île où ils ont pénétré. Voilà également ce qu'ont fait par la suite, aux temps de la Révolution et du premier Empire, Chapelier, J.-B. Fressange et B. Hugon ; mais les uns et les autres ne sont que des comparses et ne méritent qu'une brève mention.

II. — Les idées de Daniel Lescallier et leurs suites.

Il n'en faudrait pas conclure, toutefois, à l'importance du rôle joué à Madagascar par Daniel Lescallier, un des quatre commissaires civils institués par le décret de l'Assemblée Constituante en date du 18 août 1791 pour se rendre au delà du cap de Bonne-Espérance. Mais ce personnage officiel a bénéficié du prestige attaché à sa personne par son titre même et, une fois rentré dans la métropole, a soumis à la classe des Sciences morales et politiques du nouvel Institut de France, un « mémoire relatif à l'île de Madagascar ». A défaut d'actes bien saillants, ce mémoire lui a conquis un certain renom.

Aux commissaires civils envoyés aux Mascareignes, le décret du 18 août 1791 assignait pour tâche « d'y maintenir l'ordre et la tranquillité publiques, de faciliter leur organisation et de veiller à l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale » ; mais, en face d'une assemblée coloniale déjà constituée et maîtresse de

toute l'administration intérieure, quelles réformes ces personnages, sans autorité effective et aux pouvoirs assez vagues, étaient-ils capables de réaliser? Lescallier, comprenant son impuissance, ne trouva rien de mieux que de s'éloigner ; toutefois, avant de se rendre dans les comptoirs français de l'Inde pour y remplir sa mission, il se détourna de son droit chemin et gagna Foulpointe, qui n'avait cessé de demeurer le centre du commerce des bœufs et du riz de Madagascar avec les Mascareignes. Il voulait y appliquer les décrets de la Constituante, pacifier et organiser ce point de la côte orientale de la grande île et placer cette bourgade et le territoire environnant « sous la protection de la France » ; il voulait aussi gagner, par une politique habile, les chefs des diverses provinces du petit continent malgache et leur « faire aimer le nom de Français ». En application de ce dessein qui, fidèlement suivi, devait aboutir à faire de Madagascar « une possession française », suivant l'expression même de Lescallier, le commissaire civil resserra l'alliance avec les chefs des Betsimisaraka par un traité en forme ; puis il s'éloigna, laissant à d'autres le soin de poursuivre la réalisation de ses vues, et de travailler tout à la fois à pacifier, à coloniser et à civiliser un pays dont il comprenait l'importance pour sa Patrie.

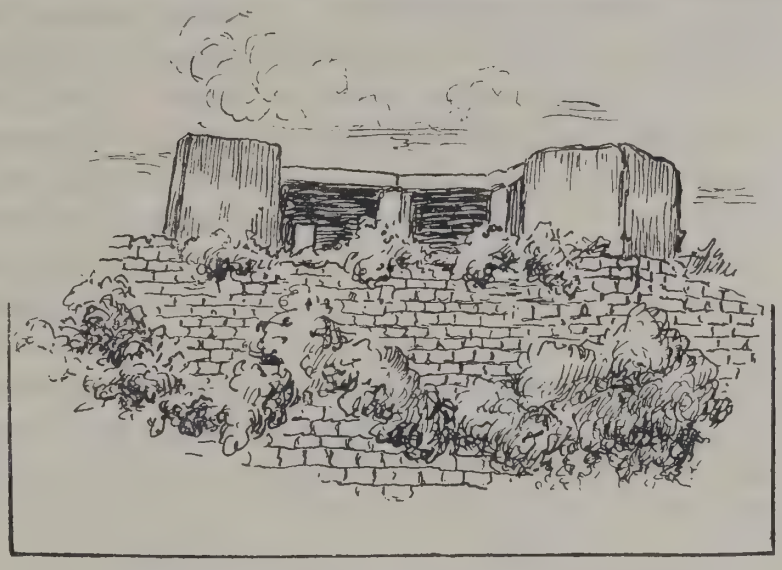

ANCIENNE BATTERIE FRANÇAISE A FORT-DAUPHIN

MADAGASCAR SOUS LA RÉVOLUTION

Mais il avait compté sans la guerre avec l'Angleterre qui, dès le 1er février 1793, étendit à toutes les mers du globe une lutte demeurée jusqu'alors exclusivement européenne. Les répercussions s'en firent sentir jusqu'à Madagascar, dont se désintéressa naturellement aussitôt le gouvernement de la métropole, absorbé par d'autres soucis ; seules, par conséquent, une fois encore, les Mascareignes entretinrent avec la grande île située plus à l'Ouest des relations économiques influencées à diverses reprises

par la déclaration de la liberté du commerce en 1794, par celle de l'abolition de la traite des nègres et par les croisières navales anglaises. L'une de celles-ci détruisit la palissade de Foulpointe en frimaire an V (novembre 1796) ; néanmoins les colons des îles de France et de Bourbon continuèrent de tirer de Madagascar, par les ports de Foulpointe et surtout de Tamatave, les esclaves, les bœufs à bosse et le riz dont ils avaient besoin. Ils en firent aussi, à la suite des dissensions dont fut témoin en pluviôse an VII (février 1799) l' « île de la Réunion des Sans-Culotte », un lieu de déportation pour leurs condamnés politiques, dont les uns furent envoyés au « Fort de la loi » (le ci-devant Fort-Dauphin) et les autres à Foulpointe.

Ainsi se continuèrent, durant l'époque révolutionnaire, les relations entre les colonies françaises de la mer des Indes et Madagascar ; en dépit de la guerre navale et de ses conséquences, en dépit des luttes intestines auxquelles étaient alors en proie les populations betsimisaraka de la côte orientale, la tradition française persistait à s'y affirmer. Mais elle allait s'affaiblissant ; Magallon, le prédécesseur du général Decaen au gouvernement des Mascareignes, le déclare sans ambages dans les *Notes politiques et militaires* qu'il a rédigées à la fin de 1803. S'il voit, après tant d'autres, dans Madagascar, un grenier d'approvisionnement en riz et en bœufs pour l'Ile de France, il constate que ses ressources ne sont plus, actuellement, qu'un objet de spéculation pour quelques petits armateurs du Port-Louis et que les anciennes relations des Mascareignes avec la grande terre sont « presque éteintes aujourd'hui » ; il déplore la ruine des comptoirs français, de Foulpointe en particulier dont la palissade n'est pas encore rétablie, dont les maisons sont en partie détruites, où ne se trouve aucun agent pour centraliser les relations avec les indigènes. Magallon est donc d'accord avec ceux qui, en Europe même — tels Charpentier de Cossigny et Bory de Saint-Vincent — préconisent vers le même temps une intervention de la France à Madagascar et veulent faire porter « la civilisation, la culture, les arts dans une vaste contrée qui gémit dans la barbarie » et qui est vraiment, selon le mot de Cossigny, « la clef des Indes. »

LE GÉNÉRAL DECAEN ET MADAGASCAR

A une époque où il songeait encore à refaire à la France un empire d'outre-mer, Bonaparte ne pouvait pas se désintéresser d'une terre considérable, qu'on lui dépeignait comme capable de remplacer Saint-Domingue et de devenir la plus belle colonie du monde, comme nécessaire pour le maintien ou l'essor de la puissance française dans l'Océan Indien. Aussi, pour obéir à ses instructions comme pour complaire au Consul à vie, le général Decaen s'empressa-t-il, dès le lendemain de son arrivée à

l'Ile de France, de s'enquérir de Madagascar. « Je m'occupe, écrivait-il à Bonaparte le 20 décembre 1803, de reconnaître les avantages réels que la France, par vous gouvernée, doit enfin retirer d'un immense pays que les siècles passés ont vu négliger. » De fait, il avait cherché à s'entourer de renseignements précis et, pour en recueillir de nouveaux, il avait organisé une mission qui allait se rendre tôt après dans le Sud de l'île, à Fort-Dauphin, pour essayer de découvrir un point favorable à l'établissement d'un nouveau poste et pour étudier les dispositions des naturels et des chefs de la contrée. Mais cette mission, confiée au capitaine du génie Mécusson (janvier-avril 1804), mit très vite en évidence à quels obstacles se heurterait la « fondation d'une véritable colonie dans le Sud de Madagascar ». Aussi Decaen, malgré les renseignements très précis que lui fit tenir Mayeur, abandonna-t-il dès lors ce dessein. Il se contenta de laisser les traitants des Mascareignes fréquenter Fort-Dauphin et entretenir de bonnes relations avec le roi de l'Anosy. Mais, conscient des besoins des îles dont il était le capitaine général, il chercha en même temps à développer leurs rapports commerciaux avec d'autres points du petit continent malgache. De là l'envoi successif à Tamatave, en 1807, d'abord de l'agent Mariette, qui mourut presque aussitôt, puis de Sylvain Roux.

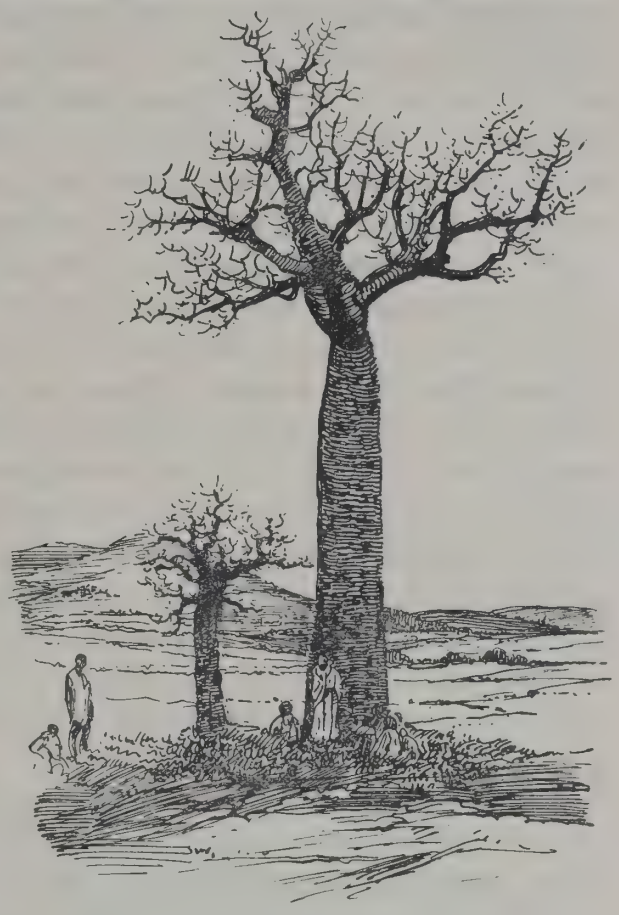

« BONTONA » (ARBRE-BOUTEILLE) CHEZ LES BARA MANANBIA

III. — Sylvain Roux a Tamatave.

Le créole Jean-Baptiste-Sylvain Roux, né à l'Ile de France en 1765, était venu de bonne heure se fixer à la grande terre, où il avait fait la traite des riz. Pour-

quoi fut-il, à la mort de Mariette, préféré au sous-agent commercial que Decaen avait adjoint à ce dernier, nous l'ignorons ; toujours est-il que, quelques jours à peine après l'arrivée au Port-Louis de la nouvelle du décès de Mariette, Roux, alors revenu dans son pays natal, était désigné pour le remplacer. Très vite, il débarquait à Tamatave (14 juillet 1807), avec mission de remplir au mieux les instructions qu'il avait reçues, mais que n'avait pas eu le temps d'exécuter son prédécesseur.

L'agent commercial de Tamatave, dont l'autorité s'étendait sur la côte orientale de Madagascar depuis la baie d'Antongil jusqu'à la rivière de Mananhary, devait vivre en bons rapports avec les chefs indigènes de son ressort, s'efforcer d'en prévenir et d'en apaiser les querelles, se comporter de la même manière à l'égard des traitants français et enfin collaborer de tout son pouvoir au ravitaillement des Mascareignes, autant du moins que le pouvaient permettre les flottes britanniques. A tous égards, ce programme n'était pas sans présenter de grandes difficultés ; Sylvain Roux travailla de son mieux à sa réalisation. Non content de remplir avec succès, dès 1807, le dernier point de ses instructions (ce sont les envois de vivres de Madagascar qui ont, à cette date, sauvé les Mascareignes de la famine), il s'efforça de satisfaire le capitaine général sur tous les points. On le voit visiter les environs de Tamatave pour se bien rendre compte de leurs ressources et de leurs possibilités ; il tente d'attirer les indigènes de l'intérieur, et en particulier les Hovas de l'Imerina — « les plus industrieux et les plus doux de Madagascar », écrit-il, — dans les comptoirs français établis aux points les plus favorables de la côte orientale, à Fénérive, à Tamatave, à Foulpointe, à Tintingue. En même temps, et parfois sans grand succès, Sylvain Roux tente de jouer le rôle de pacificateur et d'arbitre entre les chefs indigènes, d'en prévenir les guerres fratricides et de vivre en bonne intelligence avec eux. Mais il est loin de réussir dans toutes ses entreprises ; son caractère autoritaire et brouillon l'amène parfois à prendre des décisions maladroites ; de là des discussions, des heurts, des froissements avec les traitants ses compatriotes, avec les principicules de la côte de la mer des Indes, enfin avec les Hovas qui déjà, sous la conduite de leur grand Andrianampoinimerina, commencent la conquête de l'île entière de Madagascar.

SYLVAIN ROUX SE MAINTIENT A TAMATAVE

Cependant, les nombreuses croisières anglaises rendent difficiles et même arrêtent presque complètement les relations entre la grande terre et les Mascareignes. « Depuis longtemps nos communications sont interrompues par les maudits Anglais qui, tous les jours, nous assiègent de leurs visites sur nos côtes, » écrit Roux, le 25 oc-

tobre 1808, au général Ernault des Bruslys, gouverneur de l'île de la Réunion, qui n'a pas encore pris officiellement le nom d' « île Bonaparte » ; non contents de longer le rivage, ils prennent et détruisent « six ou sept bâtiments de commerce », au grand désespoir de notre agent. Dès lors, par conséquent, les Mascareignes sont privées des rafraîchissements qui leur sont indispensables, et il en est en 1809 exactement comme en 1808. Aussi Decaen, voyant qu'il ne peut plus tirer aucun avantage de l'occupation de Tamatave, songe-t-il à l'évacuation de ce comptoir ; sans l'insistance, voire même l'opiniâtreté de Sylvain Roux, ce plan eût été exécuté. Sans doute le capitaine général se laissa-t-il toucher par le patriotisme et par l'énergie de son agent commercial qui, non content de se maintenir à Tamatave et de travailler à son essor, parvenait encore, par la construction du fort de Tagniou, à en faire un poste militaire.

CAPITULATION DES ILES MASCAREIGNES. CHUTE DE TAMATAVE

Mais, en dépit des efforts du général Decaen et de l'héroïsme de nos marins et de nos corsaires, les Mascareignes, complètement abandonnées par la métropole alors dépourvue de toute marine, obligées de vivre sur leurs seules ressources, voient leur force de résistance diminuer de jour en jour. L'île Bonaparte succombe la première (9 juillet 1810) et dès lors Sylvain Roux refuse d'entretenir des relations commerciales avec elle ; ce serait, déclare-t-il, venir en aide aux Anglais qui « cherchent un moyen de se procurer des bœufs et des salaisons pour l'approvisionnement des vaisseaux de guerre et des nombreuses troupes qui y sont momentanément stationnées ». Tôt après, l'Ile de France est obligée de capituler à son tour, avec tous les honneurs de la guerre (3 décembre 1810) et, quelques semaines plus tard (18 février 1811), voici la division navale du commodore Lynne qui se range devant Tamatave. Sommé par ce capitaine de frégate de rendre la place, ainsi que tous les autres comptoirs de

TANANARIVE : LES VIEUX CANONS
(Catat : *Voyage à Madagascar*, 1893) (dessin de Boudier).

son commandement, que peut faire Sylvain Roux, complètement isolé de l'Ile de France depuis le mois de janvier 1810 ? La garnison de Tamatave se compose d'une poignée d'hommes minés par les fièvres ; son artillerie, d'une batterie de six pièces ; on ne peut résister à une escadre composée de « deux fortes corvettes de 24 caronades de 36 et (de) deux transports armés, ayant à bord 120 hommes de débarquement ». Le parlementaire envoyé par le commodore Lynne rapporta donc à celui-ci l'adhésion de l'agent commercial français aux termes de la capitulation obtenue naguère par son chef au Port-Louis...

Perte définitive de Madagascar

En dépit du combat naval franco-britannique qui eut lieu quelques mois plus tard (juin 1810) au large de Tamatave, la capitulation de ce comptoir constitue le terme de l'histoire des multiples et infructueux efforts tentés par la France de l'ancien régime pour s'établir à Madagascar et pour y fonder des comptoirs commerciaux, voire même de véritables colonies. Pendant près de deux siècles, cette histoire n'a été qu'une longue et lamentable série d'échecs ; elle mérite cependant d'être racontée avec quelque détail. Elle met en effet en pleine lumière les qualités d'initiative, d'endurance et d'audace des hommes de notre pays ; elle montre aussi les mérites colonisateurs, humanitaires et sociaux de nombre d'entre eux ; elle prouve enfin avec quelle persévérance nos aïeux ont tenté de s'implanter de façon solide et définitive, aux dix-septième et dix-huitième siècles, sur une terre qu'ils ont de bonne heure tenue pour une France d'outre-mer, et dans laquelle ils voyaient une précieuse escale sur la longue route maritime que devaient suivre leurs vaisseaux pour se rendre depuis les ports métropolitains du Ponant jusqu'aux Indes d'Asie.

MADAGASCAR

DE 1815 A 1906

PAR

MARIUS-ARY LEBLOND

CHAPITRE PREMIER

LE ROYAUME HOVA ET LES TENTATIVES DE MAINMISE ANGLAISE

Premiers établissements hovas à la côte Est. Les sergents du Palais. Le traité anglo-malgache du 23 octobre 1817. — *Premiers missionnaires anglais dans l'île. Un nouveau traité anglo-malgache* (1820). — *Les Français à Fénérive. Opposition des hovas : leur occupation de la côte Est* (1814-1826). *Mort de Radama Ier. — Ranavalona Ière* (1828-1861), *réaction contre les étrangers. Échec des français pour s'établir à la côte Est* (1828-1831).— *Occupation de Nossi-Bé* (1840).— *Manifestation franco-anglaise* (1845) *: son échec. — La London missionnary society. Les Priants. — Radama II* (1861-1863), *réformes intérieures. La Charte Lambert. — Rashœrina* (1863-1868), *annulation de la charte Lambert. M. de Louvières.— Alfred Grandidier.*

L'ANNÉE 1815, qui termine en Europe les guerres de la Révolution et de l'Empire, marque aussi une grande date pour l'histoire de l'Océan Indien : l'Ile de France avec ses ports excellents est cédée aux Anglais et reçoit pour gouverneur l'énergique et ambitieux Farquhar qui prétend, de ce fait, nous enlever nos droits sur Madagascar. Une lutte qui va durer tout le siècle s'engage aussitôt à fond avec les gouverneurs, mis-

sionnaires et négociants de Bourbon qui, aidés par les officiers de notre marine et quelques admirables pionniers, s'acharnent à intéresser les gouvernements successifs de Paris à cette cause nationale : *la restauration* et le développement progressif de notre action dans la grande île, l'occupation des petites îles, notre hégémonie maritime dans le canal du Mozambique. Madagascar a laissé dans l'esprit des coloniaux français un puissant souvenir, le sens d'un devoir historique et spirituel qui nous lie, l'attrait de richesses mal connues mais fabuleuses et d'une sorte de seconde Australie de beauté sauvage et singulière promise à notre évangélisation. L'opposition même des Anglais à tant d'attraction en accorde le pathétique avec l'intuition qu'il nous faut trouver là l'équivalent des ports ravis par les Anglais.

La situation n'est plus la même qu'aux siècles précédents où nous nous heurtâmes seulement aux populations côtières. Andrianapoinimerina a laissé à sa mort en 1810 un véritable et solide royaume, tenant pour capitale Tananarive, auquel il assigna la mission d'étendre le pouvoir absolu de la monarchie hova partout jusqu'à la mer. Auparavant ne se faisait avec la côte qu'un trafic d'armes et d'esclaves. Son successeur Radama Ier (1810-1824), âgé de dix-huit ans, avait l'esprit vif, l'instinct du commandement, de la hardiesse dans les vues et de la promptitude dans l'exécution, au surplus de l'ambition et au besoin de la cruauté : il avait débuté par faire mettre à mort ou exiler une partie de sa propre famille. L'occasion plutôt que son initiative allait l'entraîner à inaugurer les rapports de sa dynastie avec les Européens, à entrer avec présomption et dangereuse ignorance dans le drame de la compétition séculaire acharnée entre Anglais et Français.

Farquhar ouvre une nouvelle sorte d'hostilités. Renseigné sur la valeur de Madagascar par les rapports (trouvés à Maurice) du français Charpentier qui voyagea à l'intérieur vers 1804, dès le 2 novembre 1815 — contrairement au traité de Paris — il écrit au gouverneur de Bourbon que, « héritiers des droits de la France à Madagascar, l'Angleterre a seule le droit d'y faire le commerce, ainsi que les nations auxquelles elle accorderait des licences, celles-ci ne devant d'ailleurs trafiquer que dans les ports qu'il désignerait » ; et libéralement il lui offre des licences pour assurer les approvisionnements de Bourbon. Le 7, M. Bouvet de Lozier lui riposte « qu'avant 1792, la France possédait depuis plus de cent cinquante ans la souveraineté sur Madagascar, aux mêmes titres que celles que différentes puissances et notamment l'Angleterre exercent dans différentes parties du monde sur de grands pays. Ces titres sont l'acte de prise de possession et une longue jouissance non contestée » ; ils ne sont nullement périmés. Farquhar en 1816 renouvelle auprès de son collègue français tout à la fois l'affirmation des

droits de Maurice sur Madagascar et ses propositions personnelles de licences.

Il jugea prudent de les appuyer sur une autorité locale assez forte pour tenir tête aux Français et, sachant ce que valaient les Hovas, il envoya à Tananarive l'ancien traitant Chardenaux pour y jeter les bases d'une entente avec le roi, l'encourager et même l'exciter à exercer la souveraineté effective sur l'île entière. Chardenaux réussit pleinement et ramena avec lui à Maurice, en septembre 1816, deux des frères du roi pour y faire leur éducation. Ils furent accueillis avec un empressement intéressé ; lady Farquhar ne sortait dans sa calèche qu'en compagnie des deux jeunes Malgaches, au risque de choquer les convenances et de blesser les préjugés. L'accueil fait à Chardenaux détermina Farquhar à un acte encore plus hardi : il dépêcha à Tananarive le capitaine Lesage, plus qualifié assurément qu'un simple traitant. pour y préparer et conclure un traité ayant pour objet l'abolition de la Traite.

RADAMA Ier
(D'après *la Revue de Madagascar*).

Lesage partit avec un nombreux personnel d'artisans et de soldats, destinés à donner aux Hovas quelques notions de l'industrie et de la discipline militaire des Européens. Lorsque le roi apprit qu'ils étaient en route, il tint un grand Kabarry où il annonça à son peuple qu'il avait parmi les Européens des amis et qu'il les faisait venir pour créer une armée « dont les soldats seront les *cornes protectrices* de mon royaume. Les Anglais ne nous cacheront rien de ce que les blancs ont chez eux ; ils nous fourniront des canons, des fusils, de la poudre, des pierres à fusil et des balles ; avec ces armes on peut agrandir son royaume. De plus ils nous apprendront à fabriquer toutes sortes de belles choses, de superbes habits rouges, de beaux habits noirs, des sabres magnifiques, enfin tout ce qui se fait de bien au-delà des mers ».

Lesage fut accueilli, avec l'ostentation hova, comme un messager de grande espérance pour les destinées de l'île, et peu de jours après son arrivée il signait le premier traité qu'un souverain hova ait conclu avec les Européens (1817). C'était un succès pour l'influence anglaise, d'autant plus dangereux pour la nôtre que Lesage laissait, afin d'instruire les troupes malgaches, deux sergents, dont l'un, l'habile Brady, sut rapidement concilier la confiance des soldats et la sympathie des habitants. Lesage donnait à entrevoir à Radama que l'avenir de son peuple était à la côte, où son ambition pourrait s'appuyer sur l'Angleterre.

Cependant le gouvernement français, sur les réclamations de Bourbon, avait envoyé à Londres en 1816 un créole de cette île, allié du futur comte de Villèle, M. des Bassyns de Richemont, commissaire général de la marine, qui négocia heureusement avec le cabinet de Saint-James et en obtint, avec une reconnaissance formelle de nos droits, que l'ordre fût donné à Farquhar de nous remettre tous les établissements par nous possédés à Madagascar le 1er janvier 1792, à la veille des guerres de la Révolution. M. Bouvet de Lozier envoya aussitôt Martin Lacroix à Maurice en demander l'exécution. Mais Farquhar soutint alors que l'île était tout à fait indépendante et, escomptant l'influence déjà acquise à Tananarive, il répondit le 30 août 1817 à son collègue de Bourbon « qu'il considérait le territoire de Madagascar comme appartenant aux Malgaches; qu'il n'avait formé aucun établissement aux lieux où les Français avaient des postes dès 1792 et qu'il n'avait donc rien à remettre; que s'étant convaincu que le commerce de Madagascar était indispensable à l'existence de Maurice et de Bourbon dans les circonstances actuelles, il devait regarder ce commerce comme également libre pour leurs habitants ».

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS HOVAS A LA COTE EST. — LES SERGENTS DU PALAIS. LE TRAITÉ ANGLO-MALGACHE DU 23 OCTOBRE 1817

Sur les conseils de Lesage, Radama leva une armée de 25 000 hommes, et il s'apprêta à descendre vers la côte Betsimisare; Brady l'accompagnait (juillet 1817). Il y avait à cette côte deux frères mulâtres, d'origine française, Jean-René et Fiche, dont le premier s'était trouvé notre agent à Tamatave lorsqu'avant 1814 nous y tenions garnison. Après notre départ, les Anglais l'avaient employé comme interprète; Farquhar l'avait même nommé chef de Tamatave et comblé de cadeaux. L'approche hova mit Jean-René en défiance : qu'allait devenir son autorité? Les Anglais le persuadèrent de s'entendre avec Radama et un accord reconnut Jean-René comme chef de Tamatave en lui ôtant à peu près tous pouvoirs. Grâce à l'appui de l'Anglais Fye, l'installation des Hovas à la côte s'effectua sans la moindre

difficulté : des villages entiers furent brûlés et nombre de vies humaines sacrifiées pour attester la puissance du nouveau maître.

Apparut alors un personnage secondaire à qui les Anglais surent bientôt donner un rôle important : c'est le sergent anglais Hastie, — qui avait fait à Maurice l'instruction militaire des jeunes princes hovas. Envoyé à Tananarive en 1817 par Farquhar, il reçut pour instruction d'engager le prince à abolir l'esclavage, en démontrant qu'il lui serait profitable d'avoir de nombreux sujets et d'obtenir par leur travail des denrées qu'ils échangeraient avantageusement contre des marchandises de l'Europe et de l'Asie, plutôt que de les vendre pour être exportés hors de Madagascar, ce qui dépeuplait le pays. Il devait en outre essayer de faire comprendre au roi l'utilité d'étendre les cultures, base de tout commerce, de se livrer à quelques industries locales, d'ouvrir des routes afin de pouvoir tirer parti des forêts et des mines, le convaincre enfin que le travail seul pouvait être pour son peuple un moyen d'enrichissement. Pour la réalisation de ce programme, Hastie proposa au roi d'envoyer en Angleterre une ambassade qu'accompagnerait Farquhar lui-même.

Radama tint un Kabarry et, bien qu'il sentît de la résistance dans l'esprit des nobles et des commerçants habitués à vivre de la traite et à en faire vivre beaucoup d'autres, il parla et agit souverainement. Quatre jours après, Hastie retournait à la côte porter un traité que devait signer le 23 octobre le commandant Stanfel du *Phaëton* en rade de Tamatave : il y était convenu qu'en retour de l'abolition, non de l'esclavage qui restait une institution de l'île mais simplement de la traite, le gouverneur de Maurice fournirait à Radama des armes et des munitions. Pour indemniser le roi des revenus dont il se trouvait ainsi privé, Farquhar lui payait une somme annuelle de 1 000 dollars. Ainsi, tout en se réclamant d'un haut principe de morale, Farquhar pouvait en toute tranquillité d'âme frapper les Français de Maurice et de Bourbon dans leurs forces vives de production, c'est-à-dire dans leurs industries sucrières ; les Anglais qui n'avaient encore que peu d'intérêts à Maurice n'en souffriraient pas.

Une justice immanente dérouta tous ces calculs précipités. Farquhar retourna en effet en Angleterre avec quelques Malgaches qu'on lui avait confiés pour qu'il les fît initier à la civilisation britannique, mais son intérimaire, le général Hall, refusa de verser la première annuité, arrivée à échéance en mai 1818, sous prétexte que l'accord avait été conclu avec un chef de sauvages, et Hastie, qui en attendait le montant à Tamatave, reçut l'ordre de revenir à Port-Louis. En août le nouvel et actif gouverneur français de Bourbon, baron Milius, écrivit à Radama « que le roi

de France avait décidé de rétablir entre Bourbon et la Grande Ile les relations de commerce et d'amitié du siècle précédent et il déclarait envoyer dans ce but à Tamatave Sylvain Roux avec ordre de ne s'immiscer en rien dans les différends entre les chefs de Madagascar, si ce n'est pour les concilier par la persuasion ». Le refus du gouverneur anglais facilitait singulièrement notre rentrée en scène ; le traité rompu, Radama se retourna insensiblement du côté des Français.

Se souciant d'avoir un port qui remplaçât Port-Louis, la France chargeait sa

ILOT MADAME, SAINTE-MARIE
(Dessin de S. de Bérard).

marine d'explorer la Grande Ile. Roux s'étant borné à arborer le drapeau à Sainte-Marie et Tintingue, le gouverneur de Bourbon jugea convenable d'y établir des postes militaires. Tandis que Carayon occupait Sainte-Marie, Alphand débarqua à Fort-Dauphin. En même temps (1819) arrivait à Tananarive le sergent français Robin, qui s'échappait de Bourbon pour fuir la discipline qui lui pesait trop, mais n'était pas sans qualités : accueilli par Radama, il ouvrit une école où le premier il introduisit l'usage de l'alphabet européen concurremment aux caractères arabes employés jusqu'alors exclusivement ; cette « innovation fit faire d'énormes progrès : le dialecte mérina ne s'écrivit depuis cette époque qu'avec des caractères latins, ce qui facilita son étude aux étrangers, sa diffusion comme langue officielle dans toute l'île, l'extension politique de la nation hova ». (Gouv. Julien). Les modestes connaissances militaires de Robin lui valurent en 1825 d'être nommé grand maré-

chal du Palais et commandant de la côte Est. Il semble avoir joui de cette situation jusqu'à la mort de Radama ; désespérant sans doute de la conserver sous son successeur, il préféra revenir à Saint-Denis, où il fut nommé agent de colonisation.

PREMIERS MISSIONNAIRES ANGLAIS DANS L'ILE. UN NOUVEAU TRAITÉ ANGLO-MALGACHE (1820)

Cependant, durant son séjour en Angleterre, qui se prolongea jusqu'en juin 1820, Farquhar décida sans peine la *London Missionnary* à envoyer à Madagascar deux missionnaires avec leur famille, les R. Jones et Bevan, pour y créer des écoles, amorce encore peu employée de l'influence politique. Ces deux hommes furent découragés de monter à Tananarive, en raison du discrédit jeté sur le nom anglais par la rupture du traité Hastie, mais ils ouvrirent deux écoles à Tamatave et à Andévourante, et elles paraissaient fort bien réussir, lorsque Bevan vint à mourir avec tous les siens et que Jones, ayant perdu lui-même sa femme et sa fille, se trouva en 1819 seul survivant des six personnes qui avaient quitté l'Angleterre en 1818. Dès son retour à Maurice, Farquhar s'attacha à reprendre l'œuvre que son intérimaire avait compromise et y investit Brady du titre d'agent politique et diplomatique.

Brady et Jones, chargé des écoles, furent fort bien reçus ; mais le roi ne cacha point que, depuis le refus par Hall, « faux comme un Anglais » était devenu un proverbe courant. Hastie essaya de justifier le général, en disant qu'il n'avait pu considérer le traité comme définitif puisqu'il y manquait l'agrément du roi d'Angleterre, mais maintenant que son adhésion se trouvait acquise, rien n'empêchait de reprendre les négociations. Radama ne demandait sans doute qu'à être convaincu ; en février 1820, il tint un nouveau kabarry. Les propositions y furent accueillies par des murmures, mais le roi attendit patiemment un revirement d'opinion qu'il sut préparer et, en octobre, on put signer un nouveau traité. Il fut stipulé que deux princes et vingt Malgaches s'en iraient en Angleterre, d'autres à Maurice.

Jones se voua avec succès à l'œuvre assignée. Les deux princes hovas revinrent d'Angleterre en 1822, émerveillés de l'accueil qui leur avait été fait. Ils ramenaient avec eux quelques artisans anglais et même deux botanistes allemands ; le plus agréable au roi fut le paiement de la première annuité. Tous ces actes tendaient à annuler l'influence française ; mais, l'Angleterre ne soutenant pas officiellement Farquhar, sans d'ailleurs le désavouer, rien n'était désespéré pour la validité des prétentions que nous pourrions un jour faire valoir. Le premier choc ne tarda guère à ébranler cet équilibre instable.

LES FRANÇAIS A FÉNÉRIVE. OPPOSITION DES HOVAS : LEUR OCCUPATION DE LA COTE EST (1814-1826)

Sylvain Roux, installé à Sainte-Marie, en avait fait une réelle possession. En 1822, une douzaine de chefs Betsimisares de Fénérive et de Foulpointe, villes faisant face à Sainte-Marie le long de la côte, se reconnurent ses vassaux. Radama déclara aussitôt nulle toute cession de territoire qu'il n'aurait pas lui-même ratifiée et il expédia 100 soldats et 2 000 ouvriers à Foulpointe. Le chef expliqua à la population qu'ils n'étaient envoyés que pour le commerce. L'année suivante le roi lui-même amena près de 13 000 hommes « pour mieux causer avec le commandant français de Sainte-Marie. » Aux bords de Manangarèse, il convoqua les populations de Mananjary à Foulpointe et provoqua aisément de leur part des déclarations de loyalisme, puis il vint à Tamatave, où il laissa une garnison, et à Foulpointe, où il fit arracher la pierre de possession que les Français avaient plantée, puis détruire les propriétés que quelques-unes de nos nationaux avaient à Tintingue et à Pointe à Larrée. Un navire anglais le conduisit ensuite jusqu'à la baie d'Antongil.

De la petite garnison de Sainte-Marie ne restaient que quelques hommes et Sylvain Roux, qui les commandait, mourut au début de 1823. Le capitaine de Blévec, son successeur, protesta solennellement, par acte du 15 août, contre cette opération exécutée sans aucun droit, et contre le titre de « roi de Madagascar » pris illégalement par le roi des Hovas. La protestation portée par le commandant de *la Bacchante* fit impression. Radama répondit qu'il ne serait point venu à Tintingue et autres points s'il nous y avait trouvés établis. Fort de cet aveu, M. de Blévec voulut entrer lui-même en relations avec le roi et lui dépêcha un de ses agents, mais, conseillé par les Anglais, Radama refusa de le recevoir et fit au contraire signifier à M. de Blévec que « s'il admettait les droits de la France à la possession de Sainte-Marie, il ne tolérait l'ingérence d'aucune nation étrangère sur la Grande Terre, qu'il ne permettrait à tous étrangers de s'y établir qu'en se soumettant aux lois de son royaume : quant au titre de « roi de Madagascar », il le prenait parce qu'il était le seul dans toute l'île qui fut capable de le soutenir ».

Radama fit aussitôt occuper la côte depuis Tamatave jusqu'à Mananjary par Jean René. Ces avantages assurés, il se tourna vers la côte Ouest, et sans coup férir avec l'appui des Anglais, s'empara de tout le Bouéni (juin, juillet 1824). Hastie l'accompagnait partout.

Radama crut également pouvoir nous déposséder de Fort-Dauphin, où un officier français était installé avec cinq soldats, et l'un de ses chefs s'approcha de la place avec 2 000 hommes. Nous étions manifestement hors d'état d'opposer la

moindre résistance et le 14 mars 1825 le drapeau hova flottait sur notre poste. Nos six nationaux se retirèrent à Sainte-Luce, où le gouverneur de Bourbon, M. de Freycinet, qui avait en vain demandé du renfort à Paris, les envoya chercher, non sans écrire à Radama une lettre menaçante. Radama y riposta en accordant de nouvelles facilités aux Anglais, mais, les peuplades de Fort-Dauphin s'étant soulevées contre leur nouveau maître et la garnison se trouvant impuissante à assurer une longue résistance, son chef profita du passage fortuit d'un navire français pour faire passer à Jean-René une lettre demandant des secours. M. de Freycinet crut pouvoir tirer parti de ce service rendu pour écrire au roi et lui demander un traité d'amitié ; Radama répondit qu'il était tout prêt à recevoir une députation ; elle ne fut jamais envoyée.

Une révolte, appuyée par notre commandant de Sainte-Marie, éclata chez les Betsimisares de Pointe à Larrée en 1826 ; un poste hova fut massacré, mais, des renforts leur étant arrivés par mer, les Hovas continrent aisément les rebelles, qui, abandonnés par nous, durent livrer leurs armes et leurs chefs ; malgré les promesses de vie sauve, ils furent massacrés à Tananarive.

Mort de Radama Ier Il est des heures historiques où, comme à la fin d'un drame, presque tous les personnages qui ont joué un rôle important, disparaissent en même temps de la scène, laissant la place à de nouveaux arrivants. Lastelle, qui remplira à Madagascar une si belle carrière, débarque en 1825 et va bientôt prendre à Mahéla la direction de la maison bourbonnaise Arnoux et Rontaunay, caféerie et sucrerie, d'où Laborde à son tour partira : nouvelle initiative bourbonnaise, donc, de la plus importante conséquence. Cependant, Jean-René mourait au commencement de 1826, Hastie le 8 octobre, Radama, épuisé par les excès de boisson s'éteignit à l'âge de trente-six ans. Ce souverain ambitieux et actif qui se faisait sans cesse raconter l'histoire de Napoléon et donnait sa confiance à Robin et à Legros chargés de travaux importants, ne ressentait peut-être pas d'antipathie profonde pour notre pays, mais les souvenirs du dix-huitième siècle étaient trop récents pour qu'il pût oublier nos atteintes à l'indépendance de Madagascar : il se tourna de préférence vers les Anglais, en qui il espérait trouver des défenseurs, sans nourrir jamais l'intention de leur livrer l'administration de son pays, et, même quand il favorisait leurs écoles, il ne désirait pas que ses sujets se convertissent aux idées religieuses de leurs éducateurs protestants. Il attribuait plus d'importance à la formation technique d'ouvriers. Les Malgaches envoyés à Londres apprirent des métiers de filateurs, peintres, serruriers et char-

pentiers et éduquèrent des centaines d'ouvriers indigènes. Plus tard, une cinquantaine de jeunes malgaches furent placés à bord des navires pour y apprendre la navigation. Par ces innovations, Radama avait en réalité ouvert l'intérieur de l'île aux Européens. Les Français, qui, cependant, de Bourbon envoyaient sans cesse leurs voiliers et des ouvriers sur plusieurs points de la côte, n'avaient qu'à attendre une heure propice pour y pénétrer à leur tour.

RANAVALONA Ière (1828-1861). RÉACTION CONTRE LES ÉTRANGERS. ÉCHEC DES FRANÇAIS POUR S'ÉTABLIR A LA COTE EST (1828-1831)

La femme de Radama prit le nom de Ranavalona Ière. Elle commença par faire mettre à mort la majeure partie de sa famille, même la mère de son mari, puis revint sans réserve aux traditions ancestrales, s'appuyant sur les sorciers. Elle déclara ne plus accepter l'annuité anglaise et renvoya Lyall, qui avait remplacé Hastie.

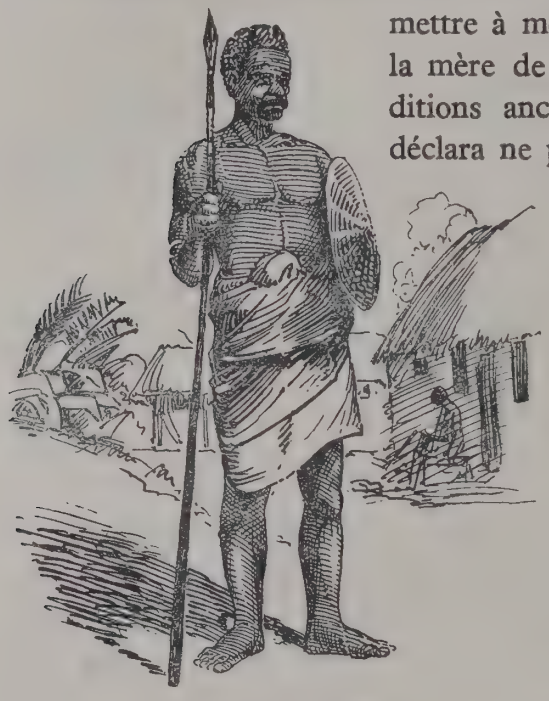

GUERRIER MALGACHE
(Charnay) (1864).

Cette rupture xénophobe servait plutôt nos intérêts. La Restauration, où dominait le comte de Villèle qui demeura longtemps à la Réunion et s'y était marié, cherchait à venger les affronts que nous avions subis à la côte orientale et on venait de transporter à Sainte-Marie deux compagnies de Yolofs (1828). L'année suivante Gourbeyre arriva à Tamatave avec six navires et quelques centaines d'hommes pour un débarquement. Voyant la ville en état de défense, il se rendit à Tintingue, qu'il occupa, et fit savoir à la reine que la France exigerait la reconnaissance de ses droits sur toute cette partie de la côte : vingt jours étaient donnés pour la réponse. Ranavalona envoya des troupes à Pointe à Larrée, avec ordre à la population de ne rien nous vendre sous peine de mort. C'était la guerre. Laissant 300 hommes à Tintingue, Gourbeyre vint aussitôt s'embosser devant Tamatave et y descendit 238 hommes. En moins d'un quart d'heure la poudrière sauta, de nombreuses maisons furent détruites et beaucoup d'hommes tués ; les Hovas se sauvèrent à 10 kilomètres et, dans leur fuite, perdirent encore une centaine de

soldats. Gourbeyre, n'ayant pas assez de monde pour conserver la place, embarqua les traitants pour leur éviter des représailles et voulut occuper Foulpointe, devant laquelle il fit un effort inutile : l'ennemi s'était réfugié dans une redoute hors de la portée de nos canons. Il fut plus heureux à Pointe à Larrée, où il prit 8 canons et 250 bœufs. L'hivernage arrêta les opérations ; la fièvre décima nos troupes. Gourbeyre retourna à Sainte-Marie, ne laissant à Tintingue qu'une garnison de 400 hommes. Deux plénipotentiaires hovas se présentèrent pour traiter de la paix : il fut impossible de s'entendre, la reine refusant à la France le droit de posséder à Madagascar même un seul pouce de terrain.

La faiblesse de nos effectifs, accrue par les maladies, ne nous permettait pas une action décisive ; l'actif gouverneur de Bourbon profita de cette accalmie pour envoyer à Tananarive Tourette en vue de conclure un traité : il fut éconduit. Cependant Ranavalona mandait à Tananarive notre compatriote de Lastelle qui courageusement y monta malgré les prières de ses amis ; il conquit sa confiance et obtint le fermage des droits de douane à Fénérive, Mahandra, Mananjary.

La Révolution de juillet éclata. Elle rappela la flotte, en laissant au gouverneur de Bourbon le soin de conclure, si possible, un simple traité de commerce, question de souveraineté passée sous silence. Tourette, renvoyé à Tananarive, n'y fut pas davantage admis. Par la faute de Sebastiani, nous évacuâmes Tintingue, et plusieurs centaines de Betsimisares payèrent de leur vie leur soumission à notre autorité. Par l'arrêt, plutôt que par l'échec réel, de l'expédition Gourbeyre, nous abandonnions l'espoir de nous établir à la côte Est.

Lastelle obtenait cependant une fructueuse influence à Tananarive et y envoyait Laborde à la Reine (1831). En vain vont-ils s'efforcer par une active correspondance avec Bourbon et Paris de retenir l'attention de la France : les ministres de Louis-Philippe ne se préoccupent que de faire des économies sur notre drapeau ; à la suite d'une exploration de Diégo-Suarez, des devis leur sont soumis par le gouverneur de Bourbon Cuvellier : ils en jugent la réalisation trop coûteuse et laissent sans aucun concours Laborde qui crée Mantasoa, glorieuse fondation de forges et autres ateliers dont l'exemple rayonne (1835). Lastelle se fait envoyer par la reine en France pour des achats ; de ce voyage il fait une vraie mission commerciale, noue des relations entre des maisons marseillaises et les Malgaches. Mais le mot d'ordre gouvernemental reste à la liquidation.

Nos missionnaires devaient poursuivre avec persévérance, par leur action spirituelle l'œuvre de civilisation à laquelle la Monarchie de Juillet renonçait et ils le firent avec une force d'âme et un héroïsme qu'on n'a pas assez mis en lumière

historique. Comme on le voit dans un mémoire conservé au ministère de la Marine, « c'est à l'île Bourbon qu'a été confiée la mission de Madagascar ; c'est elle qui en a devant Dieu et devant les hommes la noble responsabilité. » (Mgr Maupoint) M. de Solages, préfet apostolique, n'hésita pas à abandonner sa belle résidence de Saint-Denis pour aller évangéliser Madagascar en 1832 au pire moment de la xénophobie de la reine. Les Anglais excitèrent celle-ci à refuser l'accès de Tananarive au pacifique prélat ; et, comme il s'était avancé de Tamatave jusqu'à Andévourante, les soldats dépêchés par la cour l'y enfermèrent dans une case où ils le firent périr de faim. Sa croix apostolique fut sauvée et portée à Saint-Denis par un Malgache qui la remit entre les mains de Mgr Dalmond : celui-ci la tint pour un signe qui l'exhortait à reprendre l'évangélisation de Madagascar et, aidé par les Bourbonnais, il s'y attacha, allant jusqu'à Rome et Paris pour en obtenir le droit avec quelques moyens. On décida qu'il commencerait par l'Ouest où il n'aurait plus affaire aux Hovas mais aux Sakalaves et qu'on occuperait d'abord les îles.

Ce fut une œuvre de longue haleine : de 1837 à 1842 Mgr Dalmond entreprit dans l'île de fréquents voyages. C'est la famille Desbassyns, de Bourbon, qui, en offrant la belle propriété de la Ressource à la mission lui donna le point d'appui jugé nécessaire par le supérieur des Jésuites pour la conquête de Madagascar que n'oubliait pas plus le Conseil Colonial de Bourbon que son clergé. Un peu plus tard le P. Jouen en fit un établissement très solide où, appuyé par l'ordonnateur de Bourbon, il éleva des enfants malgaches avant d'être nommé préfet apostolique de la Grande Ile. Les prêtres que Mgr Dalmond obtenait des congrégations et que subventionnait parfois le ministère de la Marine y venaient d'abord s'initier à leur tâche avant de gagner le Nord-Ouest et même le Sud-Ouest de Madagascar d'où Anglais et Américains ne cessaient de les pourchasser.

Occupation de Nossi-Bé (1840) Depuis que Radama avait établi son autorité sur le Boueni, les Sakalaves supportaient impatiemment le joug. Un bon nombre quittèrent la Grande Terre pour aller se réfugier dans les petites îles Nossi Faly, Nossi Mitsiou, Nossi-Bé et Nossi-Comba. Les Hovas ne les y poursuivirent pas, mais établirent en face le poste de Mouroutsangue avec garnison. Les Sakalaves des îles comprirent la menace et demandèrent la protection du sultan de Zanzibar, qui leur envoya un navire de guerre en 1838 et établit un petit fort sur la Grande Terre, au fond de la baie de Bavatoubé. Un détachement hova essaya vainement de le surprendre, mais, le vaisseau zanzibarite ayant dû retourner à la côte d'Afrique, les Sakalaves restèrent de nouveau sous la menace

des Hovas. Certains d'entre eux, qui peut-être s'étaient trop compromis avec les gens du sultan, jugèrent prudent de se réfugier, qui à Nossi-Bé, qui à Nossi-Mitsiou ; de ce nombre se trouvaient deux de leurs petits souverains. C'eût été pour eux exil éternel, si à ce moment n'avait mouillé à Nossi-Bé un navire de guerre français. Ils demandèrent au commandant Passot, qui avait fait venir de Bourbon comme interprète Mgr Dalmond, de les prendre sous sa protection. Arrivé à Bourbon, Passot mit le gouverneur, l'amiral de Hell, grand gouverneur et grand Français, au courant de la situation et en obtint large concours pour une action énergique dans tout le Nord-Ouest. De retour à Nossi-Bé il convoqua les principaux chefs et notamment la reine du Bouéni, qui lui fit une remise solennelle de ses États (1840). Après ratification par le gouvernement royal de France, notre drapeau fut arboré en 1841 sur Hellville, chef-lieu de notre nouvel établissement... Entraîné par l'exemple, le roi des Antankaras de la côte Nord-Est, Tsimiaro, profita du passage de M. Passot pour mettre son pays sous le protectorat de la France et, comme ce pays était aux extrémités de l'île, les Hovas se préoccupèrent moins de cet accord qu'ils ont en général respecté.

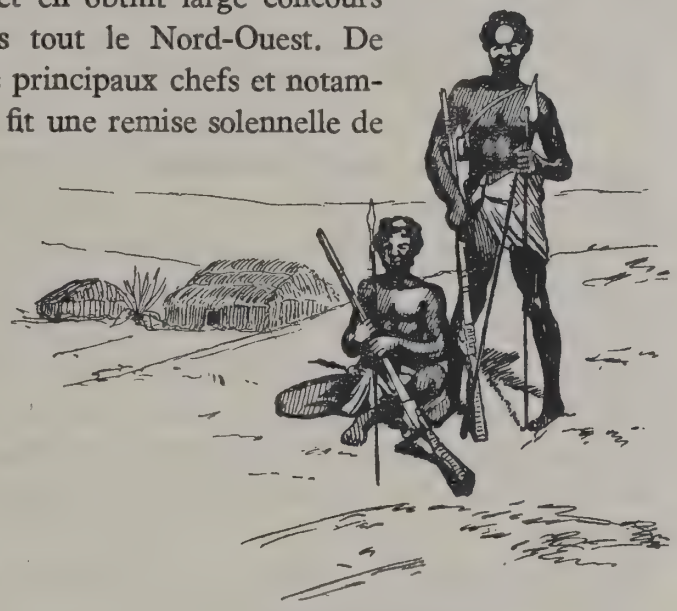

GUERRIERS BARAS

Louis-Philippe n'osant approuver les ministres Duperré et Soult qui désiraient nous voir prendre pied ferme aux Comores et sur la côte Nord-Ouest, ce fut le seul avantage qu'obtinrent les Européens à Madagascar sous Ranavalona, plus préoccupée que jamais de maintenir parmi son peuple un esprit exclusivement national. Cependant de Lastelle avait créé un puissant mouvement d'industrie, des usines à vapeur qui lui avaient coûté 10 millions : il construisait des navires, des outils qu'on vendait à Bourbon, multipliait les arbres fruitiers, plantait 5 000 cocotiers, 150 000 caféiers. Il versait à la reine une forte dîme sur ses exportations annuelles de près de 12 millions. La maison réunionnaise Rontaunay entretenait 66 navires pour son commerce avec Madagascar.

Talonnée de xénophobie, la reine prétendit soumettre les étrangers à la même

juridiction que ses propres sujets et leur fit signifier (1845) par le grand juge de Tamatave ces dispositions draconiennes : « Faire toutes les corvées du gouvernement ainsi que tous les travaux auxquels sont astreints les hommes libres et même ceux réservés aux esclaves, prendre le tanghin (poison) lorsque le juge les y condamnera, être vendus comme esclaves s'ils sont insolvables, obéir à tous ordres donnés non seulement par tout officier, mais aussi par n'importe lequel de ses sujets, ne sortir de Tamatave sous aucun prétexte et ne faire aucun commerce avec l'intérieur de l'île. » Quinze jours étaient donnés aux traitants pour accepter ces prescriptions ; sinon, leurs maisons devaient être occupées et eux-mêmes embarqués sur le premier navire en rade.

MANIFESTATION FRANCO-ANGLAISE (1845) : SON ÉCHEC

Anglais ni Français ne pouvaient accepter ce servage. Le commandant Romain Desfossés, avec la frégate *le Berceau* et le capitaine Kelly avec le *Conway*, arrivèrent le même jour à Tamatave ; ils commencèrent par recueillir à bord leurs nationaux respectifs, puis ils attaquèrent la place que défendaient trois forts ; ils firent sauter l'un d'eux avec leur artillerie et débarquèrent 300 hommes qui tuèrent à l'ennemi assez de monde, mais, les munitions manquant, durent se retirer au rivage : dans leur retraite ils perdirent 17 des leurs, dont les têtes aussitôt coupées furent dressées sur des pieux en trophée de grande victoire. Les deux navires appareillèrent.

La reine apprit cet événement au cours d'une chasse en pays sakalave. Elle avait alors Laborde auprès d'elle. Selon des renseignements que celui-ci venait de recevoir de Lastelle, resté à la côte, il représenta à la reine que le gouverneur de Tamatave avait agi avec trop de précipitation en rejetant, sans lui en référer, la protestation des commandants européens. La reine en convint, mais ses ministres la firent changer d'idée.

A son retour à la capitale, elle tint un Kabarry auquel affluèrent plus de 100 000 personnes. Elle y exalta la valeur de son armée à Tamatave, loua le gouverneur qu'elle récompensa du titre de maréchal, et confirma sa volonté d'interdire tous rapports avec les Européens. « Qu'ils restent chez eux. Ici nous avons tout ce qu'il faut pour nous nourrir et nous vêtir et il n'en est pas de même en Europe. Nous avons tout ce qui est nécessaire pour les combattre et nous sommes plus braves qu'eux. Madagascar leur fait envie, mais Dieu a donné à chacun ici-bas sa part ; et s'il leur prend l'envie de revenir dans l'espoir de s'emparer du beau et grand royaume que mes ancêtres m'ont donné, alors nous les exterminerons tous. »

Ces grandes vertus n'eurent pas lieu d'être mises à l'épreuve : Anglais et Français songèrent bien à venger leur échec de Tamatave, qui avait produit dans les deux pays une vive émotion, mais outre que leurs intérêts dans le Monde étaient alors loin de concorder d'une façon suffisante pour permettre une action en commun, l'opinion en France se tenait alors en défiance aiguë contre les expéditions lointaines et à son sens trop onéreuses ; malgré les vœux réitérés du Conseil Colonial de Bourbon en faveur d'une prise de possession effective de la région de Vohémar dont les chefs voulaient se donner à nous, la Chambre refusa (1846) les crédits que sollicitait le ministre de Mackau pour une expédition que les Bourbonnais demandaient de mener jusqu'à Tananarive. La Révolution de 1848 fit le reste ; ce fut l'oubli. Les côtes de Madagascar restèrent fermées aux Européens jusqu'en 1853.

LA LONDON MISSIONNARY SOCIETY. LES PRIANTS

Par ce blocus les revenus de douane churent brusquement et les propriétaires du pays, ne pouvant plus vendre leurs bœufs, se trouvèrent pour ainsi dire ruinés. Comme les Hovas n'occupaient pas toutes les côtes, les Européens créèrent des comptoirs aux points qui échappaient à leur contrôle et de là, à travers les solitudes du pays, ils parvenaient à faire passer, jusque chez les Hovas, des marchandises qui rapportaient d'autant plus que le trafic était illicite. Ce fut le triomphe de la contrebande ! La situation n'échappa pas aux Anglais et, en 1853, ils envoyèrent à Tamatave deux missionnaires Ellis et Cameroun, pour essayer de renouer des relations commerciales. Ils avaient réuni les signatures d'environ 3 000 notables de l'île demandant la reprise des affaires et, autorisés à débarquer, ils présentèrent la pétition au gouverneur qui la renvoya à la reine. Celle-ci promit d'écouter leurs propositions si les Européens lui payaient d'abord 15 000 piastres. Les Mauriciens les versèrent et aussitôt plusieurs chargements de bœufs partirent pour Port-Louis. Toutefois les Européens devaient se cantonner à la côte.

Dans ce temps un Breton nommé Lambert, négociant à Bourbon et Maurice, cherchait à étendre ses intérêts. Passant à Tamatave pour rentrer en France, il apprit par Lastelle que les Hovas couraient de grands dangers à Fort-Dauphin. Ayant un navire à sa disposition, il l'offrit au gouvernement hova pour aller secourir la place, pourvu que lui-même pût, pendant ce temps, monter à Tananarive. La reine accepta. Lambert était accompagné depuis Bourbon par le préfet apostolique de la partie indépendante de Madagascar, le P. Finaz ; pour l'emmener avec lui jusqu'à la capitale, où tout culte étranger était rigoureusement interdit, il le fit

passer pour son secrétaire, l'habilla de vêtements civils et changea son nom. Arrivés à Tananarive, tous deux furent reçus par M. Laborde, le prince Rakoto, puis par la reine elle-même non sans éclat, fêtes et banquets. Par divers services et le jeu impressionnant d'inventions européennes, ballon, télégraphie, photographie, Finaz obtint de prolonger son séjour. Rakoto, héritier du trône, de plus en plus convaincu que l'avenir de son pays tenait dans une adaptation étroite à la civilisation européenne, accorda à Lambert une charte en vue d'établir une compagnie qui aurait l'exploitation exclusive des mines et à qui l'on donnerait autant de terres qu'elle le jugerait nécessaire pour y entreprendre des cultures : cette concession devant être ratifiée à l'avènement du prince. Lambert partit aussitôt pour la France afin d'y chercher des capitaux.

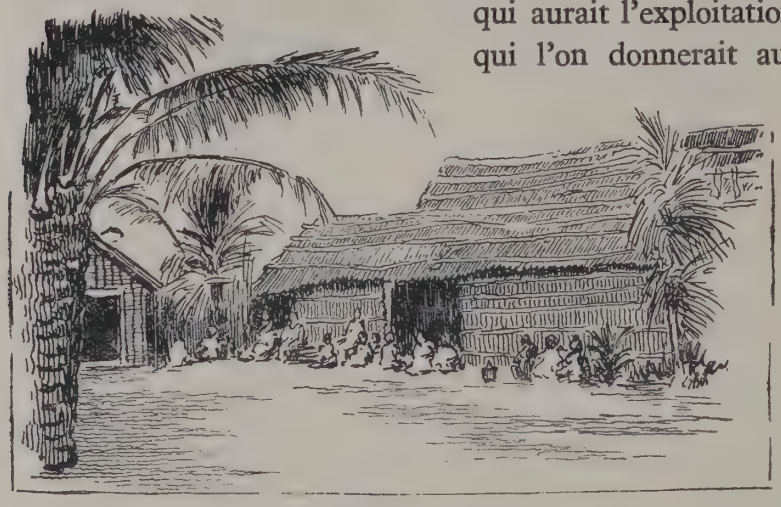

MORONDAVA EN 1867
(D'après Gallieni : *Neuf ans à Madagascar*).

Il proposa à l'empereur une sorte d'occupation de Madagascar. Napoléon III allégua qu'il ne voulait rien entreprendre sans un accord préalable avec l'Angleterre, la France se trouvant déjà liée avec cette puissance par une entente cordiale. Lord Clarendon, chef du Foreign Office, consentit seulement à prendre des intérêts dans la compagnie à charte de Lambert. Ellis, alors à Londres, eut vent de ces tractations et les porta à la connaissance de ses amis de Madagascar, où elles soulevèrent contre les Français une vive indignation.

Le retour imprévu d'Ellis précipita la solution. Autorisé à aller à Tananarive, il y arriva (26 août 1856) avec de beaux présents pour la reine et reçut un accueil empressé, sans obtenir pourtant de prolonger son séjour plus d'un mois. Il employa ce temps à dénaturer les projets mal définis de Lambert et essaya de mettre la reine en opposition avec son fils, qui voulait, assurait-il, la détrôner. Ces paroles ne produisirent pas tout l'effet désiré et Ellis dut reprendre la direction de la côte. Chemin faisant il rencontra le docteur Milhet-Fontarabie et ses deux aides, qui accouraient de Bourbon, appelés par la reine pour une opération chirurgicale au

frère du premier ministre. Ces deux aides étaient deux pères déguisés, le P. Jouen et le P. Joseph ; ce dernier se trouvait tout à la fois bon musicien et aide-chirurgien expérimenté. L'opération réussit parfaitement et la reine porta à trois mois le séjour de nos praticiens. Le P. Joseph se vit même autorisé à rester plus longtemps et, comme il fit d'autres cures également satisfaisantes, son autorité s'accrut. Mais il s'en fallait que cette bienveillance passagère marquât de la part de la reine un retour de sympathie pour les institutions de l'Europe ; jamais elle ne se montra plus férocement xénophobe et, dans l'administration de son royaume, ne commit plus d'actes de cruauté : sur le moindre soupçon, elle soumettait ses sujets à l'épreuve du tanghin ; d'autres étaient brûlés vifs ; les moins malheureux devaient payer des amendes qui les ruinaient.

Lambert reparut soudain au milieu de ce concours de calamités. Il apportait pour 200 000 francs de cadeaux et sa venue fut bien accueillie, par les uns en raison de ces largesses, et par d'autres dans l'espérance de quelque changement politique. Arrivé à Tananarive fin mai 1859, en même temps que Mme Ida Pfeiffer, il vit s'y développer le mouvement occulte d'une « Société de Priants » qui depuis vingt ans poursuivait le relèvement du pays par des moyens politiques et religieux. Le but actuel était d'éloigner des affaires le premier ministre Rainijahori, qui, amant de la reine, passait pour responsable de toutes les cruautés. Le complot devait éclater le 20 juin. Un ministre méthodiste de Tamatave, le Révérend Lebrun, le connut, en écrivit à ses correspondants de Tananarive et les invita à trouver dans leur entourage un traître qui dévoilât tout au premier ministre. On le trouva parmi ses coreligionnaires.

Il n'y eut pas de réaction immédiate, mais le premier ministre convoqua le peuple et lui révéla que, malgré sa défense, les « religionnaires » s'étaient réunis, non plus seulement pour prier, mais pour renverser la reine, proclamer la république et favoriser l'établissement du catholicisme. Les conspirateurs furent invités à se dénoncer et quelques-uns d'entre eux, assez naïfs pour déférer à cet appel, furent mis à mort ; mais sur les conseils de Rakoto, la plupart des Priants avaient déjà pris la fuite. Le premier ministre eût voulu prendre dans ce coup de filet Laborde et Lambert : la reine se refusa absolument à admettre leur culpabilité.

On envisagea l'exécution de tous les Européens, mais si Lambert était un agent secret du gouvernement français, son exécution aurait pu avoir pour l'île les conséquences les plus fâcheuses : on résolut donc de les chasser du pays à l'exception du P. Joseph, dont l'innocence avait été éloquemment proclamée par une épreuve de sorcellerie. En vain Rakoto essaya-t-il d'intercéder au moins en faveur de La-

borde : on décida que, si on lui laissait la vie, du moins ses biens deviendraient propriété de l'État.

Jusqu'à la fin de son règne (1861), Ranavalona jouit de la plus grande tranquillité. Elle put s'en aller avec la conscience d'avoir bien travaillé pour conserver aux Hovas l'intégralité de leur caractère et de leurs institutions... Au demeurant son règne avait coûté la vie à 200 000 de ses sujets.

RADAMA II (1861-1863). RÉFORMES INTÉRIEURES. LA CHARTE LAMBERT

Rakoto prit le nom de Radama II. Son libéralisme avéré et son affection pour les étrangers permettaient à chacun d'espérer ou de craindre des réformes qui modifieraient sensiblement les institutions. « Je n'ai qu'un désir, disait-il, c'est que le flambeau de la civilisation éclaire tout mon peuple. » Laborde, Lambert, les RR. PP. Weber et Jouen, revinrent et jouirent tout de suite de la plus grande faveur. Les catholiques furent protégés ; d'autres, pères ou sœurs, vinrent de Bourbon se joindre à la petite communauté déjà existante. Ils purent acquérir plusieurs immeubles importants dans la ville et la campagne. Les Anglais et les protestants ne furent guère moins favorisés ; le Révérend Lebrun ouvrit une école et deux petites églises, l'une dans le palais même. Répondant à des souhaits d'heureux avènement adressés par le gouverneur de Maurice, Radama « souhaitait vivement pour le bien de son pays que le commerce, l'agriculture, les arts et les sciences instruisissent son peuple, afin qu'il fût heureux ». Il supprima la corvée, l'épreuve du poison, la peine de mort, abrégea la durée des obligations militaires, rendit la liberté à quantité de prisonniers, autorisa les catholiques et les protestants à pratiquer ouvertement leur religion, fit appel au concours de tous les étrangers dans l'intérêt supérieur de la civilisation. L'abolition des droits de douane priva le trésor de ressources appréciables

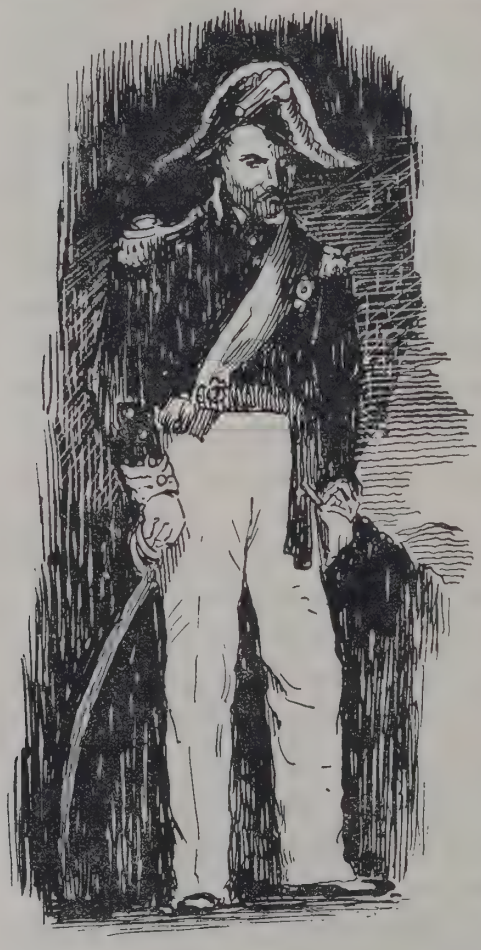

RADAMA II
(D'après *la Revue de Madagascar*).

et l'autorisation d'importer librement des alcools ne fut pas plus opportune que l'obligation de s'habiller désormais comme les Européens, sous peine de forte amende ou de prison : il y eut des protestations, et les pauvres gens furent autorisés à garder leurs vêtements indigènes. La mesure déchaînant les conséquences les plus importantes fut la ratification officielle de la charte de concession que Radama II avait accordée à Lambert dès 1855 : elle faisait de notre compatriote comme le régulateur de la vie économique de Madagascar. Muni de cet acte, Lambert ne tarda pas à s'embarquer pour la France, comme une sorte d'ambassadeur du gouvernement hova, à l'effet d'y aller requérir les capitaux qui, appliqués à l'agriculture ou à l'industrie, devaient créer des ressources nouvelles pour remplacer les droits de douane. En même temps une mission était envoyée à Bourbon. L'ensemble de ces réformes indisposait la population, restée très routinière, et insensiblement le premier ministre se rapprocha des missionnaires anglais, qui paraissaient se tenir à leur rôle d'éducateurs sans se soucier de troubler l'économie et peut-être l'indépendance de Madagascar par l'apport de capitaux étrangers.

Au couronnement du roi commença de s'accuser ce mouvement de désaffection à l'égard du monarque. La France et l'Angleterre y avaient envoyé des représentants extraordinaires : M. Dupré, commandant notre division de l'océan Indien et le général Johnstone. Arrivés à Tananarive plusieurs semaines avant l'époque fixée, ils y avaient été reçus avec les mêmes honneurs, et comme l'un et l'autre se trouvaient chargés par leur gouvernement de conclure un traité de commerce, la préparation en absorba d'abord tout leur temps. Ils s'observaient l'un l'autre avec vigilance pour qu'aucune des nations n'obtînt de supériorité marquée. Ellis entravait en secret notre action avec une telle opiniâtreté que Dupré songea un moment même à retirer son projet ; il eut à ce sujet avec le roi un long entretien où il acquit la certitude que toute l'opposition venait d'Ellis, et Radama promit de signer le traité. Le jour dit, les signatures furent en effet échangées en présence du représentant de l'Angleterre qu'on savait poursuivre les mêmes avantages. Le traité anglais fut signé trois mois après : les deux actes ne devaient avoir de valeur qu'après ratification par les gouvernements respectifs.

Le couronnement eut enfin lieu avec les enthousiasmes d'usage. Radama parut habillé en général anglais et la reine portait une robe de satin blanc offerte par l'impératrice des Français : symbole de l'entente cordiale qui régnait en Europe entre les deux pays. La fête, toute d'apparat, ne traduisait en rien les sentiments réels de la population ni des dirigeants. Radama II ne pouvait dès lors assurer

la durée de son œuvre que par une vigoureuse application du principe d'autorité — ce qui eût été en opposition avec ses principes — ou par une grande dignité de vie, qui lui eût assuré au moins le respect de ses sujets. Or il s'adonnait à la débauche, il entretenait presque publiquement une maîtresse que se disputaient les influences étrangères, enfin il s'entourait de jeunes mignons, appelés ses *menamoso*, et leur laissait commettre des exactions qui révoltèrent le peuple. Les grands eurent peu de peine à fomenter une révolte et quelques-uns d'entre eux, payés par Ellis, étranglèrent le roi.

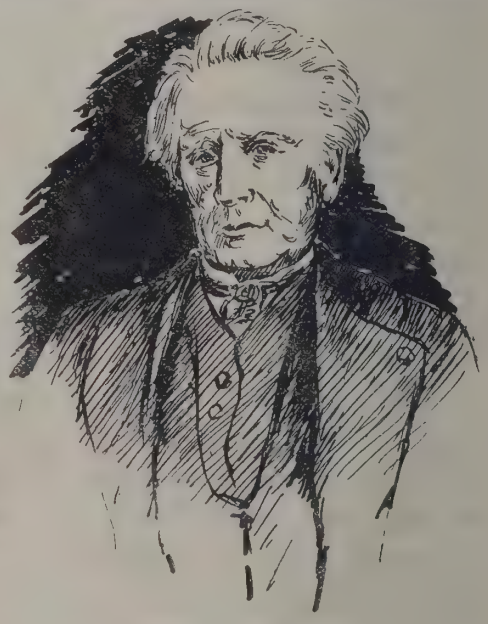

FLEURIOT DE LANGLE

Les Jésuites avaient profité du libéralisme de Radama pour développer leur action en lui imprimant le plus haut caractère spirituel. Ce zèle où leur supériorité éclatait porta ombrage aux missionnaires anglais qui volontiers négligeaient l'apostolat pour la propagande commerciale : « En obligeant leurs rivaux à accepter la lutte sur le terrain religieux, les Jésuites allaient sans le vouloir consacrer définitivement leur influence, » juge M. Martineau. Ils luttèrent avec cœur et jusqu'en 1885 ils restèrent avec Laborde à peu près les uniques défenseurs des intérêts français. En 1862 ils transportèrent à Tananarive leur imprimerie de la Réunion qui leur avait permis d'y éditer une grammaire malgache, deux lexiques et divers ouvrages pédagogiques. C'est une grande date car leurs publications vont se multiplier dans la capitale malgache et alors y arrive de Saint-Denis le R. P. Callet qui durant plus de vingt ans va remplir une œuvre si importante avant de retourner mourir à la Réunion.

Notre marine, cependant, ne restait pas inactive. Dès la fin du règne précédent le capitaine Fleuriot de Langle passait avec tous les chefs de la côte Ouest des conventions en bonne forme qui nous cédaient les territoires riverains du canal de Mozambique (1858-1860). De 1861 à 1863 et plus tard des capitaines de voiliers réunionnais signaient d'autres traités avec les roitelets du Sud-Ouest. Alfred Grandidier a fait plus tard ressortir le rôle considérable joué dans la connaissance des côtes par les marins et hydrographes de notre nationalité ; il ne faut pas négliger d'y ajouter celui, considérable, de ces bateaux réunionnais dont le trafic incessant ne s'interrompit jamais.

RASHOERINA (1863-1868). ANNULATION DE LA CHARTE DE LAMBERT. M. DE LOUVIÈRES

Le meurtre de Radama favorisait une réaction fatale aux étrangers. Sa femme Rashoerina était intelligente, d'un jugement naturellement droit, disposée à gouverner avec le maximum de bienveillance. Appelée au trône par une révolution de palais, elle dut malheureusement subir l'influence des hommes qui l'y avaient portée, notamment celle du premier ministre Rainivonihitriniony qui n'aimait pas les Français. On remit en vigueur la loi qui punissait de mort l'exploitation des mines d'or et d'argent, principal objet de la convoitise des étrangers, et l'on retira à ces derniers le droit de propriété, même avec effet rétroactif. Ainsi annulait-on indirectement la charte de Lambert.

LA REINE RASHOERINA

Précisément, à ce moment (1er août), M. Dupré, commandant la division navale de l'Océan Indien, arrivait à Tamatave avec M. Lambert et quatre ingénieurs ; le premier apportait le traité franco-malgache signé par l'Empereur et les autres le suivaient pour mettre en valeur leur concession. Mis au courant de la révolution qui venait de s'opérer, le commandant Dupré invita le gouvernement hova à exécuter le traité qui portait désormais la signature des deux parties contractantes ; en cas de refus M. Laborde, devenu entre temps notre consul à Tananarive, avait ordre d'amener le pavillon. Ce fut à Tananarive grand émoi et vive indignation : on ne parlait rien moins que de mettre à mort les Français. Au lieu de répondre d'une façon nette à l'ultimatum, le premier ministre préféra envoyer des négociateurs à la côte ; ils y arrivèrent accompagnés de MM. Laborde et Campan. Le commandant Dupré refusa de les recevoir et leur donna jusqu'au 20 septembre pour accepter purement et simplement le traité. Le silence seul ayant suivi cette mise en demeure, il quitta Tamatave que Laborde le détourna de bombarder et Laborde remonta à Tananarive avec les Hovas.

Le premier ministre comprit cependant la nécessité de ne pas provoquer une rupture ; il envoya des ambassadeurs en France et en Angleterre. On leur répondit à Paris qu'ils eussent d'abord à payer les frais de la charte Lambert qu'ils avaient anéantie : on verrait ensuite s'il y avait lieu de conclure un nouveau traité. L'accueil fut moins maussade à Londres : Rainifiranga en revint avec un projet de traité, qui devint définitif un an plus tard (1865). Ce traité qui consacrait une certaine prépondérance morale des Anglais, ne leur reconnaissait au demeurant le droit de propriété qu'en termes assez équivoques.

RAHARLA
MINISTRE DE LA REINE

La France, cependant, poursuivait ses négociations. Elle ne trouvait de loyauté que chez la reine dont la sympathie pour Laborde et ses compatriotes, l'indépendance énergique retardèrent de quelques années le plein accomplissement des espoirs protestants. En juillet 1864 le premier ministre, ivrogne, fut supplanté par son frère Rainilaiarivony, cauteleux et énergique, qui retira aussitôt ses enfants des écoles catholiques et les confia aux Indépendants ; c'était les Anglais qui l'avaient poussé au pouvoir. Il exerça dès lors une dictature qui dura jusqu'en 1896.

ANDRIAU MANDROUSSO
GOUVERNEUR DE TAMATAVE

La France ne poursuivait plus à Tananarive l'exécution du traité conclu avec Radama mais le règlement de la somme qu'on estimait due pour l'annulation de la concession Lambert et qui était évaluée à 1 200 000 francs (les Anglais avaient offert à Lambert de la lui acheter un million de livres). La reine et le premier ministre estimèrent que, s'ils demandaient cette somme au peuple, ils risquaient d'y perdre leur popularité et peut-être le pouvoir ; ils préférèrent la payer de leurs deniers, qui après tout ne se distinguaient guère de ceux de l'État, et en septembre 1865, 2 000 hommes allèrent porter le montant de l'indemnité à Tamatave où le nouveau commandant de la division navale était arrivé pour la recevoir. Les envoyés hovas brûlèrent solennellement la charte et remontèrent à Tana-

narive, où l'incident dans son ensemble avait produit une grosse émotion. Sur des suggestions venues de haut, beaucoup de parents retirèrent les enfants des écoles catholiques et les confièrent aux Indépendants ; l'ostracisme pourtant ne fut pas absolu et des membres mêmes de la famille royale restèrent fidèles aux Frères et aux Sœurs.

Cette affaire réglée, restait à faire reconnaître le traité conclu avec Radama ou à en rédiger un nouveau qui ne nous mît pas, en ce qui concernait le droit de propriété, en état d'infériorité vis-à-vis des Anglais. Dans ce but, l'empereur envoya comme négociateur le comte de Louvières. Dès la nouvelle de cette mission, la reine promulgua une loi qui défendait de vendre des terres aux Blancs. On rappela en même temps sous les drapeaux tous les soldats.

Louvières débarqua à Tamatave en pleine effervescence. Le gouverneur hova refusa de le saluer suivant les usages diplomatiques. Il monta néanmoins à Tananarive et y fut reçu avec les honneurs réglementaires. Il se heurta aux atermoiements habituels : « Ce que vous ne voulez pas nous accorder, dit-il fermement, c'est le droit de propriété ; or vous l'avez accordé aux Anglais : la France ne consentira jamais à obtenir moins que l'Angleterre. Si du reste vous ne voulez pas signer un accord sur ces bases, sachez que le traité signé par Radama II subsiste encore : donc, choisissez. » Cette déclaration donna à penser au premier ministre qu'il valait peut-être mieux ne rien choisir du tout et l'on prolongea les négociations. Au bout d'un mois on n'avait pas fait un pas et Louvières décéda (1er janvier (1867). On crut généralement qu'il avait été empoisonné. Les prédicants redoutaient certes que sa distinction et son énergie ne prissent de l'ascendant sur la reine à qui l'on reprochait déjà son amitié pour Laborde. Laborde, en effet, la gagnait peu à peu au catholicisme. Bientôt après, elle succombait à son tour (10 avril 1869), à la suite d'une non moins mystérieuse maladie, dont les péripéties furent cachées à la population.

ALFRED GRANDIDIER

Les traités récents passés avec la France et l'Angleterre avaient paru pernicieux aux vieux Hovas en ce qu'ils permettaient l'acquisition des terres. Seuls les efforts de la diplomatie européenne, la crainte toujours croissante d'une intervention militaire avaient arraché de vagues adhésions aux dirigeants. Durant ce règne avait commencé une action non moins importante que celle de la diplomatie : en 1865 Alfred Grandidier débarquait à Madagascar vers lequel le poussaient les conseils, exhortations et renseignements de ses amis de la Réunion membres de la Société des sciences et arts

de cette île, passionnée pour la Grande Terre, où il était venu de l'Inde se soigner. Il arrivait avec le conservateur du Muséum de Saint-Denis et rentra dans cette ville à la fin de l'année pour y préparer un nouveau voyage vers Fort-Dauphin puis Tuléar où se trouvaient quatre factoreries de créoles réunionnais qui le guidèrent et lui facilitèrent les randonnées dans l'intérieur. Il revint encore en 1867 et en 1868 pour de longs séjours à la Réunion où il publia plusieurs études tout en reprenant les forces nécessaires à son admirable suite d'explorations de part en part de ce petit continent qu'il illustra à jamais de ses découvertes scientifiques, de ses études psychologiques et sociales. « A peine est-il besoin, dit M. Lacroix, d'insister sur l'indomptable énergie qu'il lui fallut pour mener à bien ses voyages qui n'ont pas duré moins de treize années consécutives, ...marchant dans la brousse pieds nus, couchant à terre sur une natte, mangeant à la malgache. Il avait l'art de gagner l'affection et de savoir provoquer les dévouements des indigènes en les traitant avec bonté, justice et générosité. Il ne se borna pas à tracer le programme grandiose d'un ouvrage destiné à comprendre 60 volumes in-4°, il entreprit sa réalisation à ses frais. » Cette précieuse et vénérable Encyclopédie ajouta aux droits de la France et contribua à la Conquête.

CHAPITRE II

LE RÈGNE DE RANAVALO II (1868-1883)
LA GUERRE DE 1883-1885)

Le traité de 1868. — *Révolution religieuse. Le protestantisme religion d'État. — L'œuvre intellectuelle des missionnaires catholiques. — Jean Laborde. — Laborde et le rayonnement de l'influence française. — Conspiration de Ramanenjana. — Derniers efforts et mort de Laborde. — Causes de la guerre* (1878-1884). — *La guerre de* 1883-1885. — *Incompréhensions et hésitations parlementaires. — Le traité Miot-Patrimonio. — Les résidents. — L'œuvre de Le Myre de Vilers. — M. Bompard. — M. Larrouy. — L'expédition décidée.*

La nouvelle reine trahissait un caractère très faible et le goût excessif de la boisson. Informé par ses amis protestants d'Angleterre, Rainilaiarivony se rendait compte que le traité réclamé par le gouvernement de Napoléon III ne pouvait porter atteinte à son pouvoir sans limite : il le signa donc après la fin du deuil royal (8 août).

Le traité de 1868

Ce pacte se caractérise par la prédominance nette des préoccupations spirituelles de la France sur ses intérêts matériels : Napoléon, en se désistant du droit de propriété que M. de Louvières avait

revendiqué avec tant de persistance, faisait reconnaître en faveur des Français la faculté de pratiquer librement et d'enseigner leur religion, de construire les établissements nécessaires au Culte ainsi que des écoles et des hôpitaux ; afin qu'ils en pussent jouir, *la protection* de la reine et de *ses fonctionnaires* leur était assurée comme aux sujets de la nation la plus favorisée. Cette clause leur garantissait aussi la préservation de leurs personnes et leurs propriétés. M. Laborde, qui veillait, fit même supprimer un article déclarant que les deux nations ne pourraient « se prendre de la terre » ni faire résider de garnison militaire chez l'autre, par crainte qu'il n'y eût là une renonciation implicite à nos droits sur Madagascar.

L'assurance, l'autorité de Rainilaiarivony qui éclatèrent au Couronnement, s'appuyaient désormais avec plus de force sur l'Angleterre pour annihiler les avantages qui avaient pu nous être consentis jusque-là. Pour la première fois les idoles étaient remplacées à la droite de la reine dans la cérémonie par une bible britannique ; et dès la fin du mois suivant s'inaugurèrent à la Cour les prêches et les prières du protestantisme anglais. Le 16 décembre un meeting solennel procéda à la division de Madagascar en neuf évêchés ; un édit royal obligea chaque localité à construire une école congréganiste. Le 21 février marqua un grand jour dans les annales méthodistes : le premier ministre divorça avec sa femme dont il avait eu seize enfants, reçut le baptême ainsi que la reine et devint désormais comme époux de Sa Majesté le patriarche de la nouvelle religion d'État.

LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE. LE PROTESTANTISME RELIGION D'ÉTAT

Ainsi, par une véritable révolution dans les coutumes d'un peuple si superstitieusement traditionnaliste, une nouvelle ère s'instaure : celle du triomphe du protestantisme. Son avènement était la conclusion logique des divers traités secrets conclus par l'Angleterre avec les chefs de la nation hova depuis Radama I^er^. Au point où ils s'étaient laissé graduellement mener par leurs conseillers et complices anglais, ils devaient se soumettre à l'influence protestante pour ne pas s'exposer à être renversés par les conspirations du parti anglo-hova comme il était arrivé à l'infortuné Radama. Il ne s'agissait plus pour Rainilaiarivony que d'éviter l'absorption complète de l'indépendance hova par la puissance britannique, qui eut au demeurant mécontenté l'aristocratie privilégiée maîtresse de milliers d'esclaves et provoqué une intervention de la France.

Une révolution, et une révolution religieuse de cette ampleur, semble d'abord incompréhensible pour quiconque connaît les Malgaches. Rainilaiarivony, partout

MONUMENT FUNÉRAIRE

SUD DE MADAGASCAR

Aquarelle inédite de E.-J. Bastard.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

accusé de s'être vendu, a senti la nécessité de l'expliquer publiquement : « Vous me demandez ce qui a amené la reine à se faire chrétienne, ce ne sont pas les hommes, c'est Dieu lui-même qui lui a fait lire la Bible et qui l'a amenée à prier. Ah ! en vérité toute-puissante est la parole de Dieu car elle a la force de changer les cœurs. » Ces paroles, évidemment dictées, trahissent l'origine de la révolution tant politique que religieuse : l'argent anglais fut abondamment réparti. Par la création de l'Église d'État, 10 000 Malgaches se trouvaient, dès lors, aux gages de l'Angleterre. Le ministre de l'Intérieur devait recevoir 6 000 piastres par an. Les bénéfices de la reine et du premier ministre ne se supputent point...

BORIZANO OU PORTEUR

Bientôt Ranavalo ordonna à son peuple de brûler toutes les idoles. Vers la fin de 1869, 126 évangélistes furent envoyés dans les campagnes avec des instructions de la reine tirées de l'Évangile ; des quêtes se multiplièrent dans les temples pour la construction des écoles ; et désormais les prédicants malgaches, munis de diplômes, furent installés dans leurs postes avec tant d'apparat et une telle escorte d'officiers que les pauvres gens des campagnes les regardèrent comme de nouveaux maîtres imposés par le gouvernement avec des pouvoirs illimités. Ils avaient mission de pousser la population entière dans les temples et les écoles de la nouvelle Église sans qu'il fût question pour personne de renoncer à l'extrême licence des mœurs.

Les pasteurs anglais qui de 1815 à 1860 avaient surtout montré des visées commerciales, devaient faire désormais, jusqu'en 1895, prédominer un programme politique net, conscient et impérieux ; il entraîna le gouvernement hova dans une lutte sourde mais énergique contre le catholicisme et la France Rainilaiarivony, subtil despote, multiplia à ses agents les ordres secrets de persécution. Ils allaient partout répétant avec opiniâtreté : « La reine est protestante ; donc tout Malgache qui l'aime doit être protestant comme elle. Les catholiques se séparent de leur souveraine ; ils sont comme étrangers dans le royaume, ils perdent eurs droits pendant leur vie et ils ne seront pas enterrés dans le tombeau de leurs

ancêtres. Souvenez-vous de l'affreuse indemnité de 1 200 000 francs que les Français vous ont forcés de payer : malheur à vous, Malgaches, si vous les écoutez ! »

La défaite de la France en 1870 ne pouvait que renforcer une hostilité si impérative. Cependant l'énergique commandant Lagougine exigea réparation pour la violation de biens et d'églises français sous peine de bombardement, et nous pûmes même installer une résidence à Fianarantsoa. Quand la reine se rendit solennellement dans cette ville, elle s'y laissa volontiers accompagner par M. Laborde et l'aumônier catholique qui y firent affirmer la liberté des cultes, alors qu'elle n'avait été nulle part plus violemment méconnue.

L'ŒUVRE INTELLECTUELLE DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

Avec assiduité, partout où on les avait laissés, nos missionnaires acquéraient les titres les plus divers à la reconnaissance des Malgaches, poursuivant humblement, courageusement, ingénieusement, cette épopée de la persévérance par laquelle le Catholicisme a dilaté et virilisé le mysticisme français. L'imprimerie de « la Ressource » publia en 1869 la traduction en malgache des *Deux Testaments*, multiplia grammaires et vocabulaires malgaches puis syllabaires, modeste mais graduelle préparation qui conduira rapidement à la publication de la revue *Resaka* (Causeries). Enregistrons à la gloire de l'érudition française et du libéralisme catholique, qu'en 1872 le R. P. Callet, avant que le souvenir n'en fût disparu, s'astreignit à recueillir des lèvres de bardes locaux les récits, les lois et les traditions des tribus et des rois de l'Imérina : ses *Tantaranny Andriana eto Madagascar* constituent une belle somme de quatre volumes précieux (1872-1881). « Quoique écrit en un style archaïque, ces récits forment par leur ensemble un véritable monument élevé à la langue malgache, si riche dans son vocabulaire, si ingénieuse et si complexe dans sa syntaxe. L'œuvre du R. P. Callet, en dépit du rôle un peu servile en apparence qu'il s'est assigné, est, pour les trop rares personnes à même d'en savourer la beauté, d'une inestimable valeur. » (Gouv. Julien).

Le voyage triomphal de Mgr Delannoy devait bientôt, en 1875, marquer le pacifique apogée de la religion catholique sous les coups multipliés de l'insidieuse persécution. L'évêque de la Réunion arriva à Tamatave sur un vaisseau de guerre pavoisé. Il monta jusqu'à Tananarive, salué de longues salves par les batteries hovas, escorté par les musiques malgaches. Dix mille chrétiens vinrent le chercher aux portes de la capitale. Il entra sur un palanquin pourpre orné de franges d'or, précédé du préfet apostolique et des Pères en surplis de fête, suivi du consul et de ses chanceliers. La population, de partout accourue, s'émerveillait des honneurs, d'un

caractère si nouveau, qu'on lui rendait, de la solennité céleste de ses discours et de ses prières. La reine lui envoya, par des officiers, des présents, puis le reçut entourée de toute sa cour. De magnifiques processions se déroulèrent sur les collines ; la messe pontificale fut célébrée sur un autel monumental dans l'immense plaine de Mamashina, d'où cantiques et musiques, exécutés avec harmonie par le peuple tout entier, montèrent jusqu'au palais et firent rayonner à la cour la majesté et la beauté auguste du catholicisme.

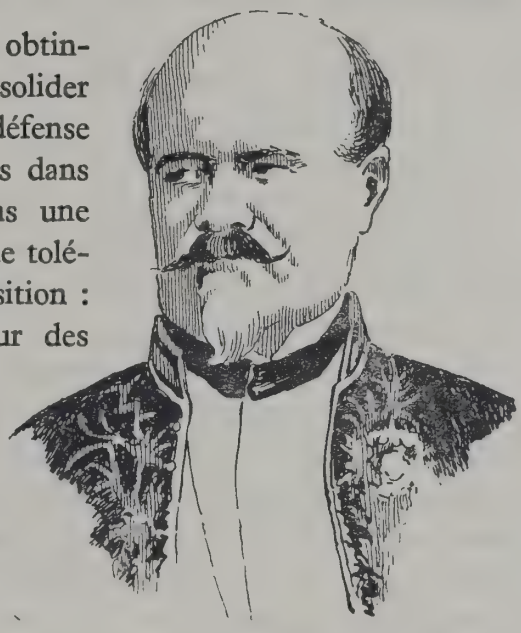

JEAN LABORDE

Pour réagir, l'an suivant, les protestants obtinrent l'instruction obligatoire, entendant consolider l'Église d'État par l'enseignement d'État : défense fut intimée aux enfants qui étaient inscrits dans une école protestante d'entrer jamais dans une école catholique. Cette révocation de l'édit de tolérance fut accompagnée de mesures d'inquisition : tous les catholiques se trouvèrent notés sur des listes secrètes et ce pays sans bureaucratie se vit dès lors imposer un seul et véritable ministère : celui de l'Instruction publique, qui n'était en réalité qu'une police. On arrachait de leurs écoles, on inscrivait de force des enfants catholiques sur les registres protestants, et dès lors leurs parents ne pouvaient plus les conduire à l'église de leur culte. Le quaker américain Street en fut à ce point révolté qu'il osa publier dans la presse à Maurice des lettres contre le despotisme désastreux de l'Église d'État à Madagascar. Souvent les catéchistes étaient roués de coups. Il n'y avait plus de doute pour la masse que le gouvernement ne fût complètement soumis aux Anglais.

Ceux-ci, de plus en plus influents, reprirent ouvertement la politique de Farquhar, représentant au premier ministre qu'il fallait organiser *l'armée hova* à l'instar d'une armée européenne pour maintenir contre la France l'indépendance nationale. En 1876 deux chirurgiens anglais constituèrent un conseil de réforme ; des instructeurs anglais apprirent les manœuvres ; le service obligatoire fut proclamé. On assembla ainsi une armée nombreuse et exercée qui atteignit jusqu'à 35 000 hommes et à laquelle les fusils furent distribués assez abondamment.

Laborde put voir ces préparatifs avant sa mort qui survint en 1878 après dix

années d'une lutte jour à jour, et pied à pied. C'est la période la plus critique pour l'influence française et c'est aussi le moment de nous arrêter pour embrasser d'une vision d'ensemble la vie du grand Français qui doit rester un exemple illustre. La plus belle utilité de l'Histoire tient dans de telles leçons qui ne se dégagent bien que par la continuité révélatrice d'une biographie démonstrative. On perçoit seulement là la noblesse et le mystère de la résistance de cette influence française aussi incessamment pourchassée et émiettée, le secret du succès final. Précédant le récit des expéditions militaires, de telles vies civiles si virilement et infatigablement militantes, font comprendre l'étendue du génie français, de ses droits, de sa douce et généreuse conquête.

JEAN LABORDE En 1831, une tempête, comme il s'en déchaîne tant dans l'océan des moussons, jetait à Mahéla un jeune Français nommé Jean Laborde. Il était Gascon de naissance, et de son métier forgeron. Il avait vingt-cinq ans et revenait de l'Inde où il s'était embarqué pour aller fonder un Empire sur les bords du continent africain. Un ancien capitaine de la marine marchande de Saint-Malo, Napoléon de Lastelle, y avait établi déjà d'importants ateliers. On construisait même des navires. Les comptoirs d'échange, des sucreries, des distilleries échelonnées sur la côte avaient constitué à Lastelle une belle fortune. Ce Malouin qui, à l'exemple de La Bourdonnais, développait la vie sur une terre désolée, accueillit chaleureusement le jeune Français arrivant des Indes. Justement Ranavolona venait de le charger de lui chercher « un blanc » capable de rehausser le prix de son royaume en y élevant des manufactures de canons et de fusils destinés à contenir l'arrogance des Anglais : le jeune forgeron pénétra ainsi, un des premiers Européens, dans la capitale de la monarchie hova.

Sans machines, Laborde multiplia forges et fonderies. Son esprit inventif où s'exerçait l'ingéniosité gasconne, enseigna successivement aux Mérinas la fabrication du fer, de la fonte, de l'acier, du cuivre. On peut dire que Laborde fit passer le Mérina de l'âge de la terre cuite à l'âge du métal fondu. L'enthousiasme de la reine se déclara par la largesse des appointements servis à son ingénieur. Mais, cet argent reçu d'un gouvernement qui accablait le peuple d'impôts écrasants, Laborde tint à en distribuer une grande part à ce même peuple. En 1837 il demanda l'autorisation de faire bâtir Mantasoa. Les eaux y abondaient ; captées en vastes bassins à écluses, canalisées, Laborde les fit circuler vers les différentes usines dont elles actionnèrent les rouages. On peut dire qu'il faisait tout sortir de

terre : une manufacture de poterie, de verrerie, une briqueterie, une savonnerie, etc., des ateliers de tannerie, de tissage et jusque de papeterie où se traitaient le cuir des zébus, les fibres et les écorces des forêts. Dans des bâtiments qu'enveloppaient des mûraies, on élevait des vers à soie. La chaux, à dos d'hommes, y arrivait d'Antsirabé. Par la route que Laborde avait percée de Mantasoa à Mahanoro, des chars à bœufs portaient le bois. Là venaient s'utiliser les ressources de toutes les régions et des hommes de toutes les provinces, plus de 1 200 ouvriers. Mantasoa

RUINES DES USINES DE LABORDE

était devenu la capitale industrielle ; et Tananarive, la capitale royale, y accourait pour regarder, interroger, s'instruire et s'émerveiller. Connaissant l'humeur fastueuse de la reine, Laborde avait pourvu à ce qu'elle eût à Mantasoa son pavillon : elle venait s'entendre acclamer en des triomphales réceptions, suivie de 25 000 courtisans. Assise sur un trône de pierre que Laborde lui avait fait dresser en plein air, elle présidait les fêtes ordonnées dans le secret dessein d'apaiser par de doux spectacles de paix l'inquiétude sanguinaire de ce tyran femelle. Après les fanfares militaires de la bienvenue, des chœurs de jeunes filles qui circulaient en chantant, déroulaient leurs lambas rayés et entonnaient de vieux airs madécasses. Toute la cité ouvrière, en ces jours de liesse qui rappelaient dans un décor de civilisation européenne les réjouissances sacrées d'Ambohimanga et les cérémonies nationales du Fandroana, se groupait autour de la grande maison du Blanc, laquelle avait été nommée « Beauté-sans-changement ».

Le génie constructeur de Laborde frappa à ce point l'esprit malgache que c'est

à lui que la monarchie demanda d'édifier son palais royal, le symbole architectural de la suprématie hova dressé sur la plus haute terrasse de Tananarive et veillant aux quatre horizons de l'Emyrne. Répétant la leçon de Mantasoa, là encore il fit comprendre aux Malgaches comment ils pouvaient réaliser les grandes choses en n'exploitant que les ressources offertes par leur terre : avec des tuiles et des briques fournies par Mantasoa, du ciment et de la chaux d'Antsirabé, les troncs des hautes forêts, il superposa les étages de galeries de ce palais que les indigènes nommèrent « Charpente-colossale et hardie ».

LABORDE ET LE RAYONNEMENT DE L'INFLUENCE FRANÇAISE

Par tous ses actes, Laborde représentait la France de façon si éclatante que les missionnaires anglais combattirent sa patrie dans sa personne. Par des prônes adroits où ils flattaient les goûts des indigènes pour l'espionnage, ils s'acharnèrent à perdre Laborde dans l'esprit de la reine. C'est alors qu'il dut, usant de ruse gasconne, s'ingénier à capter par de petits moyens l'attention enfantine de ces races badaudes et à la distraire par des amusements des méditations pseudo-métaphysiques que l'évangélisme cauteleux des adversaires de la France imposait à leur conscience débile. Ce furent des cadeaux coûteux distribués en grande pompe et avec la nécessité, chaque fois, d'exhiber des nouveautés : un cheval, un piano, une boîte à musique mécanique, des expériences d'électricité récréative, des séances de prestidigitation et de photographie. Sur la place de Mahamasina s'élevait un ballon, circulait un chemin de fer en miniature ; un menu théâtre donnait des représentations. Laborde y employait les revenus de Mantasoa, qui lui servaient aussi à payer à des prix élevés la rançon des matelots français surpris à la côte ou à honorer par de grandioses réceptions musicales à Mantasoa le fils de la reine, le jeune Rakoto.

Laborde, usant de l'ascendant qu'il exerçait sur la reine, parvint à s'attacher l'affection du futur roi, à en accomplir toute l'éducation. Par des entretiens, par des leçons de choses données devant les ateliers de Mantasoa, par l'exemple de sa propre activité et de sa droiture, il acquit à notre civilisation comme à une religion la ferveur du jeune roi. Il en fit une âme si ouverte à la générosité, si éprise de charité et de justice que, souffrant de la misère infligée par les caprices de sa mère à son peuple, Rakoto le visitait en secret afin de le réconforter. Laborde posait des ponts là où beaucoup de paysans se noyaient à l'époque des crues, il soulageait lui-même les infortunés accablés d'impôts, il régnait incognito par ses bienfaits. Il s'était composé une escorte d'amis sûrs, élevés dans des idées larges, qui, dispersés dans l'Imérina, lui transmettaient les

doléances craintives et s'appliquaient à réparer sous ses ordres les malheurs commandés par la reine. Cette vieille femme cachait avec art, sous le masque débonnaire « d'une bonne maman » au teint olivâtre, une âme torturée de cruauté. Elle n'aima jamais qu'un être : son fils Rakoto, et ne pleura qu'une fois : à la mort d'un taureau chéri en qui elle adorait l'incarnation de son ancêtre Andriana et auquel elle fit faire par toute la cour des funérailles somptueuses. Assiégée par des ombiasy et des sorciers, elle s'était laissée pénétrer contre les catholiques d'une haine amère que les missionnaires de l'Angleterre civilisée, associés au besoin aux jeteurs de sort, n'avaient nul scrupule d'envenimer. La vieillesse, à mesure que son visage se ridait, multipliait dans son âme les désirs cruels : il suffisait qu'une personne lui apparût en rêve la nuit pour qu'elle fût exterminée immédiatement. Chaque jour, quelqu'un mourait sur ordre royal, cuit dans l'eau bouillante, verdi par le *tanghin* ou précipité d'un rocher. Une fois, tous les forgerons de Tananarive furent réquisitionnés pour river dans le fer, accrochés à une même chaîne, 1 237 paysans.

PALAIS DE LA REINE, CONSTRUIT PAR J. LABORDE
(Catat. *Voyage à Madagascar* (1893).

Radama complota alors de renverser les conseillers favoris de la reine et adressa à Napoléon III une pétition où il lui demandait de les aider à délivrer le peuple. En vain Laborde attendit-il que le gouvernement de son pays répondît à ce prince qui, ayant appris de lui à personnifier en la France l'idéal de la justice et de l'humanité, avait mis en elle ses espoirs et sa foi. Et ce fut l'Angleterre qui agit — par la personne d'Ellis, politicien d'acuité shakespearienne qui fût resté médiocre en Angleterre, mais qui, jeté par sa destinée aventureuse aux pays sauvages, se trouva à l'aise dans un rôle dramatique à la cour exotique de cette reine sorcière capable des cabales de Richard III. Mis au courant du complot par ses fidèles, il redouta l'avantage que la France pouvait retirer d'une intervention en faveur du jeune roi élevé par Laborde, et fit dénoncer la conjuration à la vieille reine. Tous les chefs désignés périrent dans d'atroces supplices ; un ordre d'expulsion

fut prononcé contre les Français. Après vingt-cinq ans de travaux qui avaient avancé de plusieurs siècles l'éducation de l'indigène, Laborde était chassé de Madagascar. Déguisé, car il était menacé de mort par sa mère, Rakoto venait, la nuit, en sanglotant, faire ses adieux à Laborde. On fit partir les Vahazas à petites, très petites journées, s'arrangeant de façon à les forcer de s'attarder aux étapes les plus malsaines pour les y exposer à la fièvre. Ainsi mourut Mme Pfeiffer.

Conspiration de Ramanenjana

Quand, en 1861, la mort de Ranavalona livra le trône à Radama, celui-ci rappela son précepteur. Laborde vit sa Mantasoa réduite en ruines : il ne voulut reconstruire qu'en plus grand. Il fit décréter par le roi la liberté du commerce et des cultes, et la Compagnie de Madagascar, société française prête à exploiter les mines et les forêts de l'île, fut approuvée par la charte de 1862. Ce n'était plus Mantasoa, sa petite cité ouvrière, qu'il reliait à Tananarive par un trafic industriel, mais toute la France, sa patrie, qu'il mettait en communication avec la Grande Ile par un mouvement continu de navires et d'échanges commerciaux. Alors se propagea, comme une épidémie, la conspiration de Ramanenjana. Fous trembleurs, simulant les délires des fièvres paludéennes, ils parcoururent Tananarive, avec des cris effrénés et des danses convulsives, et, se prétendant envoyés au nom de la reine défunte pour blâmer la conduite du nouveau roi trop favorable aux étrangers, menacèrent de mort les missionnaires, envahirent leurs assemblées, soulevèrent partout le trouble et l'anarchie, et l'on trouva, un matin, Radama étranglé avec une écharpe de soie. « Le roi est parti, le traité ne subsiste plus, » tels furent les termes évasifs et précis, par lesquels le premier ministre annonça à Laborde le meurtre de son disciple et l'annulation du commerce avec la France. Laborde, alléguant une réclamation impérieuse de Napoléon III, exigea du gouvernement hova qu'il payât une indemnité de 870 000 francs à la Compagnie française si brutalement lésée. L'Angleterre offrit de lui acheter la charte à un prix beaucoup plus élevé : Laborde n'était plus riche, mais refusa.

Derniers efforts et mort de Laborde

Désormais l'autorité anglaise méthodiste put se montrer d'autant plus arrogante et tyrannique. Les conversions se multipliaient sous les coups de fouet. Les sujets qui avaient manqué les sermons du dimanche pour fuir ce qu'ils appelaient « la corvée », étaient sévèrement punis et des temples de pierre s'élevaient sur toutes les collines. Cependant

les messes catholiques, célébrées en secret dans les paillottes, se voyaient immanquablement dénoncées et interrompues par l'irruption de faux fanatiques hovas. Il est prodigieux que Laborde songeât encore, sans désespérer, à l'avenir ! La maladie de la reine l'ayant appelé près d'elle, il la soignât avec un tel dévouement qu'elle ne le nommait plus que « mon père ». Quand, alanguie de neurasthénie, elle transporta, pour se distraire, sa cour à Andévorante, il l'y suivit à ses frais. Cependant il assure des relations avec les ministres et les premiers officiers, il se montre, il parle, il travaille à dissiper les préventions amassées contre la France, à combattre les erreurs répandues par l'astuce méthodiste. Plus tard, « comme père de la reine et premier ministre, » il l'accompagne dans son voyage triomphal au Betsiléo. Ce sont des cortèges interminables de filanzanes princiers enlevés au vol des bourjanes, des convois immenses d'hommes portant en balanciers des fardeaux de meubles, de tentures, de toilettes royales, les paquets de provisions, les attirails de la cour. Un orchestre de tambours, de flûtes, de violons, de grosses caisses joue tout le long du voyage à assourdir l'espace. Au-devant du palanquin doré où trône la reine, en robe jaune, sous un parasol écarlate, des paysans groupés depuis plusieurs jours pour attendre son passage, présentent les cadeaux de visite, des ballots de riz, des troupeaux de bœufs et de moutons, des paniers de volaille. Tout le Betsiléo, fertile en riz, fécond en bétail, ouvre à l'autorité hova, passivement, ses grandioses vallées écharpées de rizières rayées. Laborde voit se dérouler devant lui la richesse de cette terre que l'effort conscient de toute sa vie rêva de donner à la France. Il ne reste pas à Fianarantsoa où campe la troupe royale : il fait des excursions, il explore le Sud des hauts plateaux qu'il ne connaît point. C'était un de ces tempéraments français, d'imagination constructrice, qui portent constamment en soi la poésie à la fois idyllique et inventive de la civilisation : il ne pouvait découvrir un paysage sans en goûter la beauté économique : il en scrutait promptement les ressources naturelles ; et la contemplation d'une terre vierge qu'il pressentait féconde, suscitait aussitôt en ce cerveau des visions animées d'une colonisation industrielle. Il finit par convertir la reine au catholicisme, ce qui était une victoire nettement française sur l'action méthodiste. Malade, la reine

MUSICIEN HOVA

le manda à Ambohimanga ; comme il ne pouvait pénétrer dans la ville sacrée, ce fut elle qui vint au-devant de lui afin que, sur la route, de l'eau d'une source malgache et de ses mains d'ouvrier français, il la baptisât chrétienne.

Pour cet homme qui, représentant à lui seul la France devant l'ignorance malgache et devant la concurrence des Anglais, s'était ingénié pendant plus de trente ans à faire constamment prédominer l'idée française dans l'esprit indigène, si impressionnable et changeant, on ressent ce que fut le désastre de 1870. Il quitta Tananarive où l'influence anglaise pour longtemps allait triompher incontestée et se retira sur les ruines de Mantasoa. C'était un vieillard colossal ; un front large et bombé où se condensait la rudesse au travail, les sourcils droits et un peu durs où se fronçait l'effort autoritaire sur des yeux fins qui fixaient le but, la bouche contenue et loyale, de la résistance et de la décision dans le geste, lui gardèrent toujours l'apparence puissante d'un ouvrier. Mort à l'âge de soixante-treize ans, il fut enterré à Mantasoa près d'un serviteur africain que les indigènes nommaient « Monsieur Noir », et que Laborde avait aimé pour sa fidélité. Sa fin comme toute sa vie avait été extrêmement pieuse et la cérémonie religieuse prit une ampleur pontificale qui achève de marquer le caractère évangélique et la noblesse catholique de sa personnalité et de sa carrière. Son œuvre fut toujours le complément et souvent le supplément de celle des Pères, et c'est pourquoi la grandeur de son action puissamment et intégralement française, reste d'une pureté édifiante.

CAUSES DE LA GUERRE (1878-1884)

Laborde fut remplacé par un consul ferme, M. Casas, qu'on savait résolu à faire respecter le traité. Il arrêta les sévices exercés contre nos prêtres et leurs élèves, notamment contre un membre de cette illustre famille réunionnaise de Villèle qui, après avoir fourni à la royauté un de ses plus énergiques ministres, a donné à Madagascar plusieurs de ses plus vénérables apôtres. Mais, laissé sans moyens, notre représentant officiel ne pouvait à lui seul contrebalancer l'action anglaise, l'usurpation protestante. En 1881 des lois scolaires renforcèrent sa tyrannie. On y ajouta tout un code civil de 305 articles qui ne furent rigoureusement appliqués que quand ils atteignaient les Français. Le conseiller britannique de Rainilaiarivony, Parrett, directeur de l'Imprimerie royale, n'hésita souvent pas à modifier le texte des lois et fit créer plusieurs ministères dont l'activité devait tendre à déposséder partout les Français, notamment les héritiers de Laborde à qui l'on offrit en échange des biens de leur oncle, évalués 2 millions, la somme dérisoire de 300 000 francs puis de 25 000 francs.

Ces diverses codifications et administrations imprimèrent au gouvernement hova une apparence de civilisation qui valut à sa souveraineté d'être reconnue en Europe et jusqu'en Amérique; mais d'autant ses prétentions s'accrurent et le précipitèrent à des excès qui le firent glisser insensiblement, aveuglément, jusqu'à la guerre.Les prédicants anglais en furent les principaux fauteurs en promettant le secours militaire de leur pays au cas de conflit. L'amiral Jones monta lui-même à Tananarive et s'offrit pour soumettre les Sakalaves, protégés de la France. Parrett avec deux révérends se rendit sur la côte Nord-Ouest pour persuader par d'imprudentes tromperies les rois sakalaves de répudier notre protectorat.

De tous ces agissements, le consul Raffray, puis son successeur Baudais prévinrent le président du Conseil Duclerc qui avait succédé à M. de Freycinet; après qu'on eut averti le gouvernement hova, le commandant le Timbre fut chargé d'aller avec sa flotte enlever le pavillon hova des points de cette côte où il était arboré. Sur-le-champ Parrett fit expédier à Paris, à Londres et à Berlin une ambassade hova; elle coûta très cher et n'aboutit à rien. Des bruits de guerre courant à Tananarive, Rainilaiarivony les démentit publiquement; mais les missionnaires protestants embrassèrent si chaudement les intérêts des Hovas contre la France qu'ils excitèrent la population jusqu'à rendre inévitable une expédition que notre Parlement n'avait pas la moindre envie d'entreprendre.

Quelques historiens européens, séduits par leur propre érudition en langue et histoire malgaches, ont écrit que nous nous étions trouvés en 1883 « en présence d'une nation organisée, policée même ». Or les « ministres » n'avaient ni local pour leur administration ni bureaux à leur domicile personnel, ni employés d'aucune sorte; leurs titres nouveaux ne légitimaient qu'une extension d'abus. Seul, le premier ministre usait de trois secrétaires assez actifs. Cette fausse civilisation n'était qu'une anarchie dirigée : et par qui? par quelques tyrans négroïdes volontiers cruels et constamment prévaricateurs.

LA GUERRE DE 1883-1885

Le gouvernement français, enfin décidé à agir, préparait une minuscule expédition : il entendait bien ne faire qu'une simple démonstration. Ce fut une démonstration de sa faiblesse et de ses ignorances. On croyait à Paris que, pour réduire les Hovas, il suffirait de bombarder quelques points de la côte et d'occuper les ports : on ne mit sous les ordres de l'amiral Pierre que quelques centaines de soldats.

Heureusement François de Mahy, député de la Réunion, se trouvait alors

ministre de la Marine par intérim. Il rédigea les instructions pour l'amiral et les renforça de recommandations verbales extrêmement énergiques. Plusieurs fois questeur et vice-président de la Chambre, il jouissait d'une autorité personnelle qui lui valut au cours de ces trois ou quatre années d'être choisi trois fois pour ministre. Protagoniste de l'expansion coloniale, il a mérité d'être célébré par Galliéni comme « celui à qui la France doit de voir son drapeau flotter sur Tananarive » et les historiens métropolitains commencent à rendre hommage à cette grande et pure figure de patriote militant, à citer les « discours prophétiques » dont il ne cessait, bien avant cette expédition, d'édifier le parlement sur les richesses de la Grande Ile, sur la douceur et la fidélité des populations côtières, sur la nécessité d'établir à Diégo un port en eau profonde et une colonie de peuplement au moins dans le Sud, sur l'ampleur féconde d'une politique française de l'Océan Indien que nous imposaient nos droits historiques et la valeur expansive des Réunionnais. Il était vigoureusement appuyé par l'autre député, Dureau de Vaulcomte et le sénateur Milhet, ancien médecin de la cour hova, par l'ardente population de son île dont plusieurs enfants dirigeaient à Paris des organes coloniaux, tel Pierre Alype député de l'Inde qui interpella souvent sur Madagascar. La formation enthousiaste d'un bataillon de volontaires créoles ne contribua pas peu à donner plus de portée à la fermeté et à la largeur des vues de François de Mahy, qui évoquait sans cesse avec le nom de Richelieu les grandes traditions de la marine française.

VUE DU BLOCKHAUS DE AMBOUDIMADIROU
(D'après un dessin de *l'Univers illustré*).

L'amiral Pierre, dont la flotte devait se maintenir autour de la Grande Ile, arriva à Nossi-Bé le 30 avril 1883, prit Majunga et le fortifia. Aussitôt à Tananarive le Comité des sept (Anglais) demanda l'expulsion de tous les Français : Rainilaiarivony constitua un parlement d'une centaine de prêcheurs, tous anciens élèves des Anglais, qui poussa un cri de mort contre les missionnaires catholiques. Mais le premier ministre s'écria : « Nous ne sommes point des

barbares, » et il leur accorda quelques jours pour expédier leurs bagages.

Or près de 80 000 indigènes avaient embrassé le catholicisme ; 530 maîtres instruisaient près de 20000 élèves : c'était cette œuvre que les Anglais voulaient anéantir ; mais le premier ministre, craignant les représailles, tint à honneur de faire du moins respecter les propriétés. Cependant les Français furent tracassés, privés de porteurs, molestés et dépouillés dans leur voyage jusqu'à la côte qu'ils durent souvent faire à pied ; ceux de Fianarantsoa et Ambositra furent tellement malmenés et brutalisés que plusieurs en moururent.

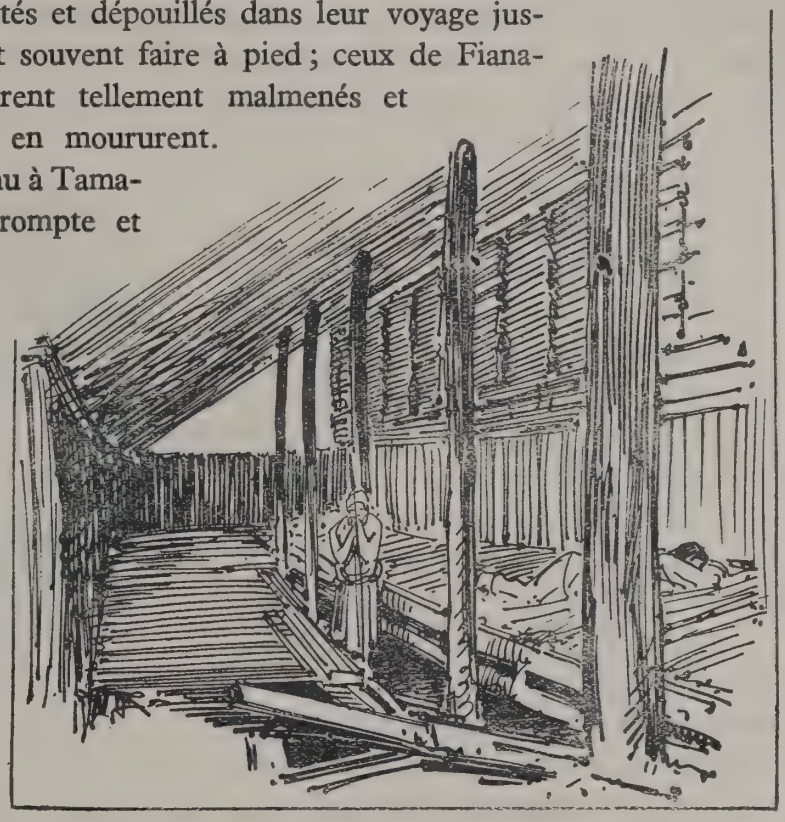

INTÉRIEUR D'UN BLOCKHAUS

L'amiral Pierre, survenu à Tamatave pour une action prompte et radicale, envoyait à Tananarive un ultimatum qui sommait de céder le Nord de Madagascar au-delà du seizième parallèle ; de reconnaître à nos nationaux le droit de propriété ; de payer une indemnité de un million aux Français, y compris les héritiers Laborde.

Arrivé à Tananarive le 5 juin, l'ultimatum fut repoussé le jour même ; et le 7 se tint place d'Andohalo un immense Kabary — très curieuse cérémonie oratoire où se décèle bien la psychologie de cette « nation » — tout en gestes et déclamations destinés à échauffer la xénophobie dans des esprits plutôt passifs. L'Anglais Willougby, auparavant colonel au Zoulouland, fut nommé généralissime. L'amiral ayant occupé Tamatave mais n'ayant pas assez d'hommes pour tenir la campagne à l'entour, Willougby fit fortifier Farafate qu'il ceignit de souterrains où ses soldats se réfugiaient pendant les bombardements. Les Anglais, à Tamatave même, prenant fait et cause pour les Hovas, l'amiral Pierre emprisonna le missionnaire Shaw accusé d'avoir voulu empoisonner nos soldats débarqués.

A Paris le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Challemel-Lacour, se montrait soucieux de ménager l'Angleterre ; ayant reçu de vives et pressantes réclamations du Foreign Office, le gouvernement ordonna à l'amiral de relâcher le missionnaire que tout Tamatave s'attendait à voir condamné et lui accorda même une indemnité de 25 000 francs. Invité à plus de modération, l'amiral Pierre, malade, humilié, demanda son rappel et mourut en mer avant de revoir son pays. Il a laissé dans l'Océan Indien mémoire et figure de victime, ennoblie d'un patriotisme stoïque. « Héros et martyr de la cause française, » proclama F. de Mahy.

LA REINE RANAVALO

Depuis l'ouverture des hostilités notre parlement, peu enclin à la politique coloniale, se voyait engagé dans une autre campagne où les difficultés apparaissaient infiniment plus graves et les efforts nécessaires plus importants : la guerre du Tonkin était commencée. « Quelle que fût alors l'autorité du président du Conseil Jules Ferry, pouvait-il espérer du parlement des sacrifices suffisants pour conduire à la fois et avec la même énergie deux expéditions ? » (Martineau). L'affaire Shaw fut un prétexte britannique pour « paralyser l'activité française ». Shaw revint à Madagascar où il continua d'opérer.

Le 13 juillet mourait Ranavalo II, qui fut remplacée par la plus docile de ses nièces, pauvre, laide mais jeunette, enfant inculte dont la principale distraction resta de s'amuser durant des heures au cerf-volant. On ne lui en fit pas moins prononcer des proclamations énergiques. Ces discours sont caractéristiques : toujours on y invoque l'œuvre d'Andriana et il n'y a pas de doute que celle-ci ne se soit maintenue durant tout le siècle l'exemple suprême, le testament et presque la seule leçon de conscience nationale et de souveraineté, — d'indépendance.

Paris avait recommandé à l'amiral Galiber une attitude très conciliante. « Si, au lieu de rester tout le temps à bord de son navire et de n'en descendre que pour avoir avec les envoyés hovas des conversations oiseuses, il s'était donné la peine de

voir par lui-même et non pas à travers les inspirations venues de Paris, l'amiral aurait fait de la meilleure besogne. » (F. de Mahy). Il ne disposait que de 800 hommes, dont beaucoup malades. Fort-Dauphin ayant été bombardé, la garnison hova fugitive fut massacrée par les Antanossy qui appelèrent les Français. Mais Galiber ne put pas plus occuper le salubre Fort-Dauphin que soutenir les Sakalaves. Ceux-ci se virent dispersés par les Hovas qui ouvrirent ensuite des pourparlers. L'amiral demandant l'abandon par eux de la côte Nord-Ouest et leur recul au-dessous du seizième parallèle, la guerre continua mollement. Anglais et Américains en profitaient pour développer leur commerce. Le ministre protestant Pickersgrill, nommé vice-consul britannique, débarquait à Fénérive, visitait en allié les troupes hovas à Farafate, était reçu triomphalement à Tananarive.

UN GUIDE BARA

L'opinion française finit par s'agacer de cette guerre qui traînaillait depuis neuf mois sans résultats. Le comte de Mun interpella et exposa la question dans son ampleur, fonda notre revendication sur nos droits historiques et les négociations diplomatiques de 1816, le désaveu formel de Farquhar par le Foreign Office : la Chambre décida de maintenir nos conditions. Galiber fut remplacé par l'amiral Miot, l'effectif des troupes augmenté, le ton des négociations devint plus énergique. « Je ne viens pas ici pour demander la reconnaissance de tels ou tels droits mais pour les exercer et imposer le respect. N'ayez plus aucun espoir de remettre vos pavillons sur la côte Nord-Ouest : elle est désormais sous la protection effective de la République. Nous n'abandonnerons jamais Majunga et nous ne quitterons Tamatave que lorsque nous le voudrons. Voici les bases principales de la paix : réparations et garanties dues à nos nationaux, 3 millions d'indemnité ; droit de propriété inscrit dans le traité de 1868 ; réparations aux particuliers de toutes nationalités. » L'amiral Miot essaya de soulever les Sakalaves, mais ils attendirent en vain l'installation d'un poste pour les soutenir, et les Hovas s'en gaussaient à Tananarive. Le bombardement de Mahanoro ne les impressionna pas davantage : « Nous avons 200 autres endroits où abordent les navires, » ricanaient-ils. La contrebande des armes s'effectuait largement. Les temples protestants versèrent 100 000 francs afin d'adoucir les privations des soldats malgaches.

Incompréhensions et hésitations parlementaires

Jules Ferry, le 22 juillet, demanda aux Chambres 5 millions pour faire face aux dépenses ; Mgr Freppel invoqua la nécessité de monter à Tananarive ; mais l'assemblée se prononça pour que nos troupes restassent sur les côtes. Le consul Baudais, fort expert, persistait à affirmer qu'il fallait marcher sur la capitale, renverser au besoin le gouvernement actuel et imposer le protectorat. Vohémar fut occupé après combats, fortifié, civilisé, colonisé ; puis Diégo-Suarez. Mais les Français se lassaient de cette guerre sans nerf ni moyens radicaux. Jules Ferry se voyait de jour en jour plus attaqué à cause du Tonkin. Ce fut alors qu'eut lieu à Paris « l'incroyable réunion de l'Hôtel du Louvre où quelques protestants de France, égarés par les rapports mensongers des quakers de Tananarive », osèrent peser sur la politique de notre gouvernement pour lui faire abandonner tout projet d'établissement à Madagascar. Frédéric Passy et Pressensé soutinrent les Gillett et les Saillens dont un livre exposait que notre abdication serait un bienfait pour la civilisation. Le 23 mars 1885 Jules Ferry demanda 12 millions pour terminer la guerre, mais il tomba peu après et fut remplacé par M. Brisson qui avait pris M. de Freycinet comme ministre des Affaires étrangères.

Les préliminaires de paix en Extrême-Orient avaient été signés. Le Parlement vota les crédits de 12 millions pour Madagascar à l'énorme majorité de 277 voix contre 120. « Il y avait donc dans le Parlement, même après la prétendue défaite de Lang-Son, une majorité pour soutenir tout gouvernement qui aurait voulu prendre à Madagascar une attitude énergique. » (Martineau). M. de Freycinet en convient lui-même : « Une partie de la Chambre proclamait nos droits historiques et poussait à la conquête... Les droits étaient certains, les traités scandaleusement violés. » Cependant, protestant, donc ménager par correligion de l'Angleterre jusqu'à la faiblesse, il inclinait à l'abandon. Les plus hautes et décisives responsabilités incombent à cet homme politique qui fut sa vie entière le leader de l'hésitation. On a pu dire avec finesse qu'il était décidé à ne pas prendre de décisions. Il se vante presque dans ses *Souvenirs* d'avoir remplacé la Résolution (Jules Ferry) par l'Irrésolution. « Je me trouvais en présence d'une situation extérieure aussi critique que celle de 1882. Il y avait à fermer au plus vite *les deux plaies* du Tonkin et de Madagascar. La France résolue à poursuivre énergiquement les hostilités si les circonstances l'exigeaient, souhaitait d'être soustraite à ces nécessités. Les surprises et les à-coups du ministère précédent l'avaient lassé. Elle était impatiente de voir clore l'ère de ce qu'on appelait les aventures. *Nous arrivions comme les liquidateurs* plutôt que comme les continuateurs de la politique engagée. »

En conséquence M. de Freycinet rappela Baudais, écouta les Anglais Parrett et Procter amis de Rainilaiarivony, qui « le convainquirent de la futilité du protectorat français ». (Oliver) et envoya à Tamatave le consul Patrimonio pour aider l'amiral Miot à négocier. Celui-ci se trouvait également gagné à la mollesse. Né à

COMPAGNIE DE FUSILIERS-MARINS A MADAGASCAR (1884)
(D'après une aquarelle de Detaille).

la Trinitad, élevé à Dublin, il affectait de donner aux Anglais en toute saison les marques de sympathie les plus déférentes. Comme il avait sollicité un bon interprète au ministre de la Marine, l'amiral Galiber en demanda un au supérieur de la mission jusque-là établie à Madagascar qui manda de la Réunion le Père Delbosc : loin de l'employer, l'amiral Miot se récria : « Qu'en dirait la gauche? » Il ne voulut pas davantage se faire assister de M. Campan, chancelier du Consulat, préférant se fier aux Malgaches et à Willougby. Il n'hésita pas à condamner aux arrêts

le capitaine Pennequin qui, ayant pris l'offensive sur la côte Nord-Ouest pour y défendre nos alliés Sakalaves décimés par l'Anglais Shervington, y avait remporté la seule affaire glorieuse de l'année, mettant en fuite 2 000 Hovas avec ses 120 hommes dont 70 Sakalaves. L'amiral Miot s'étant cependant décidé à prendre Farafate, y demeura par inconsistance sous le feu de l'ennemi qui nous tua des hommes et obligea à la retraite. Madagascar, que Jules Ferry se réservait de conquérir après le Tonkin, fut abandonnée par M. de Freycinet comme une mauvaise affaire. L'amiral Miot traita avec l'Anglais Willougby et il devait même ensuite porter un toast flatteur aux Hovas qui l'avaient fait reculer à Farafate.

LE TRAITÉ MIOT-PATRIMONIO

Le traité négocié par MM. Miot et Patrimonio réservait à la France, sans les lui assurer — faute de netteté — la représentation de Madagascar dans toutes ses relations extérieures ; un résident français y présiderait, sans s'immiscer dans l'administration intérieure « des états de Sa Majesté la reine ». Il habiterait à Tananarive. Les Français pouvaient résider, circuler et faire commerce librement partout, louer toutes propriétés par baux emphytéotiques, prendre à leur service des indigènes ; l'exécution des contrats était garantie par la reine. Elle confirmait expressément la liberté de conscience *et la tolérance religieuse*. Elle verserait 10 millions d'indemnité. Jusqu'au paiement, Tamatave serait occupé par nos troupes. La France prêterait assistance pour la défense de Madagascar. La reine promettait expressément bienveillance pour Sakalaves et Antankares. Nous gardions Diégo-Suarez avec droit d'y faire toutes installations à notre convenance.

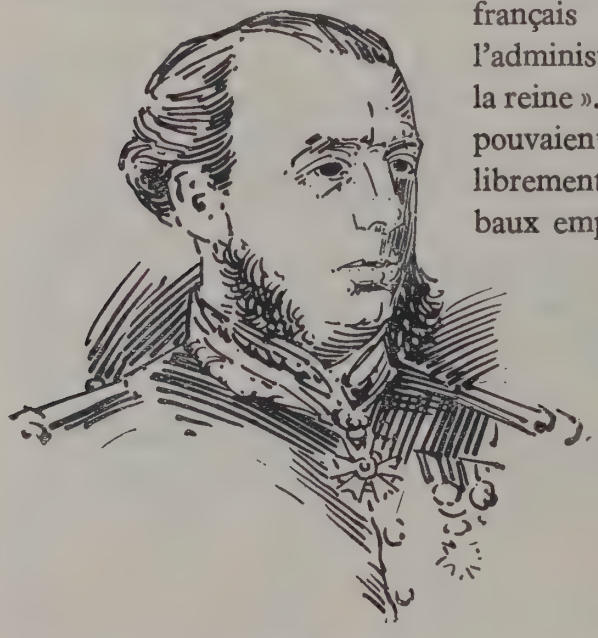

AMIRAL MIOT

Deux mille soldats malgaches étaient morts de fièvre et de misère durant cette guerre. Rainilaiarivony se voyait obligé de signer la paix par l'irritation croissante du peuple et les intrigues des nobles qui se croyaient assurés de le renverser enfin et menaçaient même de l'assassiner. De nombreuses tribus se soulevaient. Sur tout le pourtour de la Grande Ile le drapeau français n'avait pas un instant cessé de

flotter, maintenu jusqu'à Saint-Augustin et au cap Sainte-Marie par la hardiesse de notre marine créole et des maisons réunionnaises, la fidélité des populations habituées à traiter avec elles.

Dans ces conditions et pour bien des raisons, ce traité était un compromis, pour ne pas dire une compromission, et un pis-aller, rédigé par des plénipotentiaires sans caractère ni psychologie, invités aux concessions par un ministre des Affaires étrangères qui n'avait qu'une connaissance très médiocre des questions coloniales et un sens restreint de la mission de la France dans le monde. Le traité qui ne nous faisait même pas rembourser les frais de la guerre contenait toutes les possibilités de contestations et difficultés. Tout au plus, s'il était reconnu par l'Angleterre et l'Allemagne, pouvait-il, — en les y obligeant, — permettre à des ministères plus prévoyants et résolus d'engager une nouvelle guerre qui n'entraînât point de complications diplomatiques. Il imposait donc qu'on négociât au plus tôt sa reconnaissance.

Une fois signé à Tamatave par le représentant de Rainilaiarivony, il fut expédié à Tananarive où l'on pesa mûrement toutes clauses. Rainilaiarivony estimait que cet acte lui laissait notamment le droit de conclure à sa guise des traités de commerce avec les étrangers et il demanda des explications sur le chiffre de l'escorte militaire et l'étendue des territoires de Diégo-Suarez. *Par lettre* MM. Miot et Patrimonio promirent que l'escorte serait réduite à cinquante hommes, que le territoire ne dépasserait pas un mille et demi dans tout le Sud de la baie, que « la reine pourrait continuer de négocier des traités de commerce avec les puissances autant qu'ils ne seraient pas contraires aux stipulations du traité ».

Cette lettre devenue fameuse est encore plus grave et accuse, accentue la faiblesse de l'hypocrite traité, la complaisance de ceux qui les ont rédigés l'une et l'autre. MM. Miot et Patrimonio « y dépassaient leurs pouvoirs, déclare M. Le Myre de Vilers, des agents n'ayant point qualité pour interpréter les termes d'un acte arrêté par le gouvernement qu'ils représentent. Quoique leurs déclarations fussent sans valeur au point de vue du droit international, elles n'en pesèrent pas moins d'un grand poids dans nos relations ultérieures avec la cour d'Emyrne. Le premier ministre les invoqua continuellement pour se dérober aux obligations du traité », comme l'y engageait le consul anglais. M. Le Myre de Vilers, nommé résident général, dut les désavouer catégoriquement : ce qui ne manqua point d'entraîner plus promptement la seconde guerre commandée par le traité.

La lettre ne fut pas soumise à l'approbation du Parlement. Malgré les protestations de François de Mahy et Dureau de Vaulcomte rentrant de leur voyage

tout autour de Madagascar, il ratifia le traité avec cette hâte d'en finir par économie qui a provoqué tant de recommencements onéreux et d'expéditions meurtrières. La façon dont le gouvernement et le Parlement ont mené « cette affaire » de Madagascar et celle du Tonkin les ont fait juger très sévèrement par la grande majorité des historiens. Les parlementaires des législatures suivantes n'ont pas été beaucoup

ANSE AUX TORPILLEURS
(De Kergovatz : *Une semaine à Diégo-Suarez*) (1892) (Dessin de Slom : *Tour du Monde*).

plus indulgents. Le rapport de M. Chautemps en 1894 contient ce jugement capital : « La campagne de 1883-1885 n'eut rien de glorieux pour nos armes ni pour notre prestige, nos soldats étant restés bloqués sur deux ou trois points de la côte, cantonnés dans la zone fiévreuse. Elle n'en a pas moins coûté, en dépenses spéciales inscrites au budget, plus de 26 millions . » « L'impression qui reste de la lecture du *Livre Jaune*, déclara dès 1886 à la tribune M. de Mahy président de la Commission, c'est que d'un bout à l'autre de cette affaire nous n'avons eu qu'une peur, la peur du succès, la crainte de réussir. Nous avons fait là une guerre *sui generis*, anodine pour l'ennemi, pénible pour nous. Il semblerait que nous n'ayons eu qu'un

sentiment : ménager l'ennemi, ne pas lui faire du mal, tandis que lui ne négligeait rien pour arriver à nous jeter à la mer et que nos soldats tombaient malades d'ennui et de chagrin bien plus que de fièvre. »

LES RÉSIDENTS

Pendant l'expédition, les biens et les personnes des catholiques, les intérêts de la foi avaient été défendus avec un courage, une intelligence et un zéle admirables par la belle-fille du premier ministre, Victoire Rasoamanarivo : l'Histoire de la France coloniale doit conserver avec prédilection son nom après celui de Radama II, déjà, en soi, pour l'infatigable et presque héroïque mérite de sa ferveur pour la plus puissante forme de notre civilisation et aussi parce que dans son exemple se symbolisent les nombreuses possibilités de spiritualisme qu'on refuse systématiquement à sa race. Dans nos espoirs et dans nos desseins nous n'avons point ménagé au catholicisme la part que lui devraient valoir son génie, ses réalisations et la docilité artiste des Malgaches à une aussi symphonique discipline. C'est pourquoi aussi la chronique des faits essentiels doit suivre avec émotion Mgr Cazet qui, sacré évêque en 1885 et nommé vicaire apostolique de Madagascar, vint immédiatement prendre avec autorité la direction de son troupeau persécuté où la France devait trouver ses plus fidèles auxiliaires.

Comme premier résident notre gouvernement envoya, du moins, un homme de premier plan : M. Le Myre de Vilers. Il avait alors cinquante-trois ans. Il en avait passé douze dans la Marine dont il s'était retiré avec le grade de lieutenant de vaisseau, avait été aide de camp de l'amiral de La Roncière pendant le siège de Paris et était entré dans l'administration où « son endurance physique, son courage réfléchi, son tact et sa finesse » devaient lui valoir la plus haute consécration du président Freycinet. Successivement directeur sous Chanzy en Algérie, préfet, gouverneur de Cochinchine, où il avait fondé la prospérité française et réprimé sévèrement l'insurrection, il affirmait des compétences opportunes, du sang-froid, de la diplomatie, la psychologie des indigènes, une autorité fortifiée d'une vive indépendance de caractère. Celle-ci l'avait fait révoquer brutalement de son dernier poste et lui valait cette compensation. Plus que difficile apparaissait son rôle inaugural de résident au lendemain de l'expédition qui ne laissait ni vainqueurs ni vaincus : n'allait-on pas le regarder tout de suite comme l'homme d'entre deux guerres, l'hôte qui vient espionner ?

M. de Freycinet jetait aussitôt sous ses pas ces glissantes instructions : « Je tiens à vous signaler la nécessité d'éviter ce qui pourrait inutilement porter ombrage aux Hovas. » Il fit son entrée à Tananarive accueilli par une salve, mais ce ne fut que

deux mois et demi après que notre drapeau fut solennellement arboré. Aucun logement n'avait été préparé pour le recevoir ; par ordre ses bagages restèrent trois mois en route et tout ce temps il dut, avec son personnel, loger et vivre à la malgache dans de mauvaises cases où l'on couchait sur des nattes, ce que l'on avait prémédité pour rabaisser notre prestige. Rainilaiarivony avait fait le vide autour de lui, ayant obtenu de l'amiral Miot que M. Campan, neveu expérimenté de Laborde, fût éloigné de Tananarive. M. Le Myre de Vilers arrivait avec des collaborateurs de toute confiance MM. d'Anthouard et Ranchot, le médecin de marine Baissade et le capitaine Lavoisot : tous se trouvèrent immédiatement aux prises avec les difficultés insidieusement entremêlées. Avec patience et courage ils entreprirent l'étude du pays, parcoururent une partie de la Grande Ile pour recueillir sur place les documents. L'austère volonté du résident finit par juguler quelque temps les artisans acharnés de réaction.

L'ŒUVRE DE LE MYRE DE VILERS

A peine installé, il apprit que le méthodiste Kingdon avait obtenu du premier ministre un contrat en vertu duquel il prêtait 20 millions à 7 pour 100, recevait en retour le droit de percevoir tous les revenus des douanes avec le privilège d'une banque d'État émettant billets et frappant monnaie : c'était établir le protectorat financier des Anglais, et, en cas de conflit, l'Angleterre eût eu à intervenir pour protéger les intérêts de ses nationaux. Rainilaiarivony eut beau faire état de la lettre Miot-Patrimonio pour attester qu'un tel contrat représentait un acte d'administration purement intérieure, M. Le Myre de Vilers déclara sans ambages que la France y ferait opposition. Des notes officieuses parues dans les grands journaux parisiens en déclarèrent la nullité, ce qui fit éconduire Kingdon par les banquiers de Londres. Cependant, sur l'avis de notre résident, le Comptoir d'Escompte avait dépêché à Tananarive deux agents, qui, ayant installé une succursale, se mirent à la disposition du premier ministre : celui-ci se vit dans l'obligation de recourir à eux, mais il borna son emprunt à 16 millions à 6 pour 100.

La délimitation de Diégo provoqua un second incident, bientôt aigu. Notre résident entendant étendre notre colonie jusqu'à vingt kilomètres dans le Sud, sans quoi il était impossible de protéger et ravitailler un port de guerre, Rainilaiarivony fit publier en trois langues la lettre Miot que nous dûmes désavouer comme sans logique ni valeur ; une mission de délimitation franco-hova fut envoyée sur les lieux et, comme elle ne lui donna pas satisfaction, il déclara qu'il lui importait peu après tout de régler le différend à Tananarive. La France envoya à Diégo un gouverneur

qui élargit progressivement la colonie jusqu'à trente-six kilomètres où se trouvait une montagne de climat sain. Ainsi s'élucida la substantielle vérité, trop souvent méconnue, qu'avec les Hovas mieux valait ne pas discuter mais agir.

Sur ce, le même Willougby, qui avait signé le traité, entreprit de le violer. Il se fit envoyer comme ministre plénipotentiaire à Londres où il établit le siège d'une légation. Mais il fut évincé à Londres comme à Paris, s'il fut reçu à Berlin et à Rome. Partout il dépensa avec faste, chamarré de décorations invraisemblables, en fol équipage. Il y fut aidé par Parrett qui, comme nombre de ses confrères, n'avait pas tardé à abandonner les missions pour le commerce et la spéculation sur affaires et concessions fallacieuses. De retour à Tananarive, Willougby se posa en triomphateur et sa morgue porta ombrage au premier ministre qui le fit passer en jugement pour dilapidation, Parrett servant lui-même de témoin accablant : condamné par un tribunal composé de quinze prédicants anglais et malgaches, il fut arrêté et expulsé.

SUBERBIE

Cependant nous poursuivions lentement notre entreprise de civilisation, ardue dans un pays de paresse xénophobe où tout retourne si vite à la sauvagerie. Le paiement des indemnités fit refleurir le commerce. Nos citoyens obtinrent des concessions. Un ingénieur français fut engagé. M. Suberbie développa ses opérations minières. Rapidement nous installâmes le télégraphe entre la capitale et Tamatave. Sur les conseils du résident, douze jeunes Hovas allèrent faire leurs études supérieures en France. Le fils du premier ministre fut envoyé en ambassade de félicitations à Paris où son père ambitionnait lui faire prendre honneurs et titres à sa succession. Mais, le consul américain ayant demandé l'exequatur à notre résident, Rainilaiarivony voulut s'interposer, l'accorder directement : M. Le Myre de Vilers amena le pavillon ; on tomba alors d'accord sur un compromis et notre gouvernement laissa en suspens cette très grave question. Les dangereuses intrigues se corsaient. Les hommes s'énervaient.

Parti en congé, M. de Vilers fut remplacé par M. Larrouy. Ce jurisconsulte distingué évita toute exagération tout en protégeant notre commerce et introduisant le matériel nécessaire à imprimer deux journaux, un français, un malgache officiel. Il ajouta aux vice-résidences de Tamatave et Majunga celles de Fiaranantsoa

où s'installa le docteur Besson qui devait acquérir prestige et autorité, et Nosi-Vé où M. Campan reçut pour tâche de protéger nos commerçants contre les tribus sauvages du Sud-Ouest. Un jeune homme énergique, M. Estèbe, fut mis à Mourousang. Ainsi, peu à peu, çà et là, nous faisions avancer d'excellents agents chargés d'étudier les pays et les races. En vain les consuls anglais cherchaient-ils à nous discréditer partout, un de leurs compatriotes M. Wilkinson célébrait dans *la Cloche* de Tamatave M. Le Myre de Vilers, « ennemi des aventuriers qui avait fait partout respecter le nom français ». Et, un journal anglais de Tananarive ayant publié contre notre résident une diatribe intitulée : *Pourquoi ne l'a-t-on pas tué?* le gouvernement malgache en blâma sévèrement l'éditeur. Les excès des ennemis, progressivement, servaient notre cause.

M. Le Myre de Vilers accepta de revenir, mais à contre-cœur. Il était déjà aigri par la situation délicate qui résultait pour lui de cette guerre larvée où s'essayaient les Hovas et la faiblesse du gouvernement français. Tandis que les Anglais soutiennent énergiquement leurs agents, la France qui confie aux siens l'honneur du drapeau ne leur donne pas les moyens de le faire respecter, aimer et célébrer. L'honneur alors n'est plus qu'un mot de tribune : au loin, à Madagascar, nos résidents ont particulièrement souffert de ces abandons ! Réduit à l'inaction, du moins M. de Vilers tint-il à relever le prestige de son pays, étonnant les Malgaches par sa prodigalité. Il ne marchandait peine ni temps pour étudier, et força la reine à une expédition qui réduisit les Mahafalys menaçant sans cesse les vies et biens de nos colons près de Tuléar.

Il quitta définitivement Madagascar en juillet 1889. M. de Freycinet assure dans ses *Souvenirs* que, si ses successeurs avaient soutenu M. Le Myre de Vilers, nous eussions de pièce en pièce étayé, développé et consolidé notre protectorat, évité la guerre de 1895. MM. de Mahy, Pierre Alype et d'autres députés, qui connaissaient les Malgaches, l'estimaient aussi ; mais il eût fallu en acheter un certain nombre. On ne s'épargne les guerres, les morts de ses soldats qu'en répandant quelque argent ; il nous eût suffi de verser le quart de ce que distribuaient les Anglais... contre nous. L'avarice du Parlement, l'insouci des gouvernements, l'impréparation ne le permettaient point.

M. BOMPARD Le résident général qui succéda, M. Bompard, avait été le collaborateur le plus actif de M. Cambon en Tunisie : il s'entendait donc en matière de protectorat. « Travailleur infatigable, homme de grand sens, calme et bienveillant, doué d'une rare énergie, n'hésitant pas devant les

responsabilités, il était fait pour réussir si ce fût possible à Madagascar. » (Martineau). Il fit entrer au service du gouvernement malgache un capitaine chargé d'organiser les troupes indigènes et fournit de nouvelles facilités à nos entreprises. Il développa notre service postal régulier jusqu'au Sud et au Nord, installa une agence résidentielle à Mananjary. Mais son plus beau titre reste la décision qu'il prit d'édifier, pour dominer la broussaille de difficultés et de lenteurs qu'on opposait à notre action, des monuments marquant notre emprise pacifique mais inébranlable.

Il résolut d'abord la construction pour la Résidence, à Tananarive, d'un palais qui imposât aux Malgaches tout en nous constituant une clientèle d'ouvriers : direction et surveillance furent confiées à l'architecte Jully qui y déploya une merveilleuse patience, éleva dans le style Louis XIII un édifice grandiose et fini qui sert encore aujourd'hui de demeure au gouverneur général et sut s'attirer nombre d'amitiés indigènes parmi les Malgaches touchés par sa déférence et son érudition. « Quand elle fut achevée, les indigènes furent frappés d'admiration et de terreur, *la Maison de pierre* fut à leurs yeux comme une prise de possession de Madagascar par les Français. » (Martineau). Puis M. Bompard facilita l'achèvement de l'Observatoire sur un sommet à deux kilomètres de Tananarive. Après avoir fait en 1888 son apprentissage d'astronome et de météorologiste en Irlande, le R. P. Colin avait commencé ses premiers travaux dans une baraque en planches. Tout à la fois architecte et charpentier, ce modeste et admirable jésuite se mit délibérément à un bel édifice en pierres de taille et briques, supportant un grand dôme de quatorze mètres. Il établit dans l'île onze stations météorologiques qu'il munit des instruments nécessaires. Cette œuvre imposante exerça jusqu'en Europe un prestige spirituel et scientifique qui donna son caractère élevé à l'action entreprise par la France dans cette terre lointaine et nue.

Tout à coup le 5 août 1890 les dépêches annoncèrent l'accord par lequel l'Angleterre, en échange de Zanzibar, reconnaissait notre protectorat sur Madagascar. En Europe cet acte, qui répondait à l'impérieux besoin d'ordre universel, concluait une assez longue négociation : en mai encore la Conférence internationale, réunie à Bruxelles pour réglementer l'exportation des armes en Afrique, avait sollicité (dit le rapporteur Chautemps) une déclaration de nos plénipotentiaires qui consacrât l'existence de notre protectorat sur la Grande Ile. Mais là-bas l'émotion fut profonde. La nouvelle parut une déclaration brutale à la cour d'Emyrne que l'on n'en avait même pas prévenue, qui s'y était toujours opposée. Anglais comme Français furent taxés de duplicité. Aussitôt le gouverneur hova évacua Tamatave et entreprit des fortifications sur les contreforts. A Tananarive M. Bompard, qui pour-

tant n'avait même pas été pressenti, fut considéré comme un ennemi hypocrite et on commença les préparatifs de guerre ; on commanda des armes en Europe. L'intrigue, l'action malgache, s'exacerbait, s'envenimait : la cour d'Emyrne préparait et voulait la guerre parce que Paris donnait l'impression de la faiblesse et de l'indifférence. Notre autorité se vit sans cesse éludée. Une immense concession minière ayant été accordée sans notre autorisation à l'Anglais Kingdon, M. de Mahy interpella M. Ribot. Cependant les sujets britanniques multipliaient les pétitions au Foreign Office contre la cession du droit de juridiction : et la presse de Londres, alertée, se montrait acharnée. Shervington fut rappelé du Cap à Tananarive où il reprit ses fonctions d'instructeur de l'armée.

Dès 1891 le résident général avertit le Quai d'Orsay qu'on ne pourrait éviter de recommencer l'expédition, et de la mener cette fois jusqu'à Tananarive. « Nous avions le temps de la préparer. Le gouvernement d'alors se renferma dans une attitude de temporisation, ne prépara rien, n'entreprit aucune étude, de crainte que sa prévoyance ne lui fût reprochée par le Parlement comme une idée préconçue de rupture. » (D'Anthouard).

M. LARROUY M. Larrouy fut envoyé de Dublin pour remplacer M. Bompard. Il s'adjoignit M. Ranchot connu dans toute l'île pour son énergie et il s'attacha à dresser le bilan des griefs français, édifiant ainsi une maîtresse pièce de comptabilité diplomatique. Tous nos nationaux perdaient, soit leurs situations auprès du gouvernement hova, soit leurs concessions, vies et biens se voyaient sans cesse menacés par un vrai système de brigandage intensifié. En mai 1893 un gros débarquement clandestin d'armes à Vatomandry impressionna l'opinion à Paris : le premier ministre prétexta qu'il avait à réprimer un soulèvement au Boueni, mais cette province était précisément celle où il s'attendait à être attaqué par la France et il fit parachever ses commandes par ses émissaires anglais. « Les Français, gouaillait-il, sont des chiens qui aboient mais qui ne mordent pas. » Il s'estimait assuré de l'impunité, défendu au centre lointain de l'île « par ses deux meilleurs généraux *Hazou* et *Tazou*, la Forêt et la Fièvre ». Dans la concession Suberbie une centaine d'Européens et de créoles se trouvèrent sans cesse harcelés, quasi assiégés, par les bandits encouragés. Les assassinats de Français se multiplièrent : les enquêtes révélèrent la complicité d'autorités hovas ; nos réclamations, une menace de notre ministre des Affaires étrangères Develle appuyée d'un vote de la Chambre (26 janvier 1894) restèrent sans résultats. M. Larrouy demanda son rappel.

Bien que la guerre parût désormais inévitable, la France envoya M. Le Myre de Vilers pour tenter un suprême accord avec Rainilaiarivony. Cette mission extraordinaire, quasi désespérée, était une émouvante épreuve. Il débarqua en octobre 1894 à Tamatave dont les colons lui remirent sur leur intolérable situation une réclamation pressante qui marque, avec leur initiative constamment énergique, la précellence de leurs droits. « Cette requête adressée au président de la République et au Parlement se résume en quelques mots : Nous sommes venus ici sur la foi des traités, confiants en la protection que vous nous avez promise et la vie nous est rendue insupportable. Nous implorons le secours de la mère Patrie. » (Hanotaux). Arrivé à Tananarive, notre ministre, reçu avec les honneurs ordinaires, trouva les Hovas « aussi fourbes, aussi menteurs, plus arrogants que jamais ». « Sa Majesté, fatiguée de son vieux ministre dont la surveillance incessante la gênait dans ses plaisirs, grisée par les honneurs presque divins qui lui étaient rendus, mal conseillée par sa famille et son entourage, ambitieuse d'exercer personnellement le pouvoir, faisait une opposition systématique au premier ministre. » (Poirier). Celui-ci inquiet, irrité, se crut obligé, d'accentuer, d'autant, sa xénophobie. Après de longs entretiens M. de Vilers remit à la reine un projet de traité à signer qui précisait le précédent, réclamait un concours sincère du gouvernement hova pour la création de voies de communication permanentes et faciles entre la côte et Tananarive, stipulait que, pour couper court aux abus de concessions aliénant une partie de la souveraineté du pays, de tels actes fussent dorénavant soumis à l'approbation de la Résidence. N'obtenant en réponse qu'un long mémoire de récriminations fallacieuses qui en fait prétendait abroger le traité de 1885, le résident ordonna aux Français de regagner le littoral et amena le drapeau. L'exode de ceux qui descendirent par Majunga ou Mananjary fut des plus menacés et douloureux. De nouveau nos missionnaires avaient dû abandonner leurs œuvres, leurs malades, leurs fidèles : plus de 600 écoles primaires, 9 écoles communales, un collège, l'Observatoire, leur belle cathédrale, une imprimerie, une léproserie.

L'EXPÉDITION DÉCIDÉE Le 13 novembre, M. G. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, monta à la tribune pour exposer la situation de la France à Madagascar. Ses divers discours et articles réunis dans le volume *L'Affaire de Madagascar* constituent une présentation documentaire où s'enchaînent progressivement l'ordre, la modération, la mesure dans l'action, la prévoyance, une franchise dont on avait reproché l'absence à Jules Ferry pour les affaires du Tonkin,

l'élévation. Elles contribuent puissamment à l'honneur de notre politique coloniale. M. Hanotaux, analysant le traité de 1885 violé incessamment et injurieusement par les Hovas, fit avec une fermeté diplomatique le procès de la politique de persuasion qui n'avait pas réussi, et l'enterra officiellement :

« Aucun progrès durable n'était accompli ni dans le sens de la collaboration entre le représentant de la France et le gouvernement hova *ni dans le sens de la civilisation*. Ces neuf années n'ont été, pour ne pas dire autre chose, qu'un long piétinement sur place. Toute la politique hova a consisté à éluder, à décliner nos bons offices, à replier enfin vers la barbarie et vers tous les abus dont nous aurions voulu le purger un gouvernement dont la faiblesse fuyante ne se soutenait que grâce à notre inexplicable..., à notre inaltérable patience... Madagascar s'est trouvée dans une véritable anarchie au point de vue des relations extérieures : cela veut dire pas de sécurité pour les étrangers... Il ne s'agit pas seulement du manque absolu de sécurité dans les affaires qui a paralysé l'effort de la colonisation et du commerce, des entraves apportées à toute opération ayant pour objet la mise en valeur des richesses de l'île, des difficultés opposées à toutes entreprises de travaux publics sérieux tandis que des concessions imprudentes étaient prodiguées à tout aventurier qui se disait hostile à notre influence ; mais je ne puis omettre ces attentats partout impunis, » et le ministre donna la liste des assassinats commis à l'instigation des fonctionnaires hovas, « tous crimes restés sans châtiment. »

SAKALAVE

« A la politique d'abandon » il entendait substituer non la politique de conquête mais « la politique de conservation du patrimoine national ». D'ailleurs « le principe de la colonisation de l'île est inscrit à nos budgets depuis 1891... Il tend à développer des industries et un commerce auquel nous devons assurer une protection efficace ». « Madagascar offre à notre activité coloniale, *à notre prévoyance politique*, un champ d'action duquel il serait véritablement impardonnable de détourner nos regards. » Historien et héritier de Richelieu, le ministre, affirmant que « Madagascar avait toujours pris et devait prendre dans notre domaine *une place au moins égale*

à celle de nos colonies d'Indochine » exposa une Politique de l'océan Indien en faisant valoir l'importance de la « Grande Terre », « accolée à cette Afrique australe qui prend en ce moment un si merveilleux essor, placée sur le chemin du Cap qui peut redevenir bientôt une des grandes voies du commerce universel, entourée des Mascareignes, Comores et autres îles déjà colonisées ».

A l'action donc ! « L'expédition projetée doit être assez forte pour monter en une seule campagne jusqu'à Tananarive... Elle demande à être préparée de longue main. Quinze mille hommes et 65 millions paraissent indispensables. Ces chiffres sont élevés, mais *nous voulons que cette campagne soit prompte, méthodique et décisive.* » On ne peut la limiter à l'occupation des ports : « L'occupation des ports n'est pas l'expédition tout de suite, mais c'est l'expédition toujours. » L'organisation doit être un modèle pour l'avenir.

Ces fortes et hautes paroles marquent une grande politique. Son mérite, sa valeur, l'importance du succès que devait représenter la conquête après une expédition très difficile, sont accentuées par la secrète mais opiniâtre, âcre hostilité de l'Angleterre. Depuis maintes années M. Hanotaux dirigeait et approfondissait nos affaires diplomatiques, négociait quotidiennement avec le Foreign Office pour arriver à réduire les difficultés innombrablement épineuses, relatives à nos justes revendications coloniales, par un arrangement général. Un autre témoin, M. de Freycinet, a montré l'extrême délicatesse de rapports sans cesse tendus depuis l'occupation de l'Égypte, les savantes complications dont les embrouillait encore l'Allemagne. Les changements fréquents de nos ministères et donc de nos politiques ajoutaient à la susceptibilité de l'Angleterre qu'inquiétaient les tractations de plusieurs de nos ambassadeurs avec la Turquie et avec l'Abyssinie. Il fallait que M. Hanotaux manœuvrât avec une habile autorité qui recourût tour à tour à l'énergie et à la souplesse pour ne pas dresser contre nous de coalition européenne au moment où il frappait ce grand coup d'audace : une expédition qu'on supposait devoir aboutir à une annexion ne provoquerait-elle pas une rupture plus ou moins déclarée avec l'une des diplomaties rivales ? Cette crainte encourageait singulièrement la fugacité, les longues mollesses d'un Parlement dont depuis vingt-cinq ans on voyait persévérer l'instabilité et la méfiance pour toutes les affaires coloniales. Il fallut que la plus tenace maîtrise diplomatique face à l'Angleterre et à une puissante intrigue parlementaire, fût éclairée par la conscience et la science, inspirées de la tradition française. M. Gabriel Hanotaux reste le principal et grand organisateur, nous ne dirons pas de la victoire car il faut en laisser toutes les consécrations et responsabilités aux militaires, mais de la conquête ; le père

politique et spirituel de cette magnifique colonie, qui dès l'origine a reçu, dans toutes ses instructions aux généraux et résidents le caractère fondamentalement moral et civilisateur de l'expansion française. Il a accompli une grande chose, il a assuré à la France cette « France australe » que Richelieu avait décidé de lui donner.

Comme témoignage de l'époque citons l'opinion d'un homme indépendant, s'il en fut, Jean Darcy : *Cent années de rivalité coloniale, l'affaire de Madagascar :* « M. Hanotaux mérite une déférence particulière ; type achevé du ministre des Affaires Étrangères d'une jeune démocratie, étranger aux luttes des partis, soit comme historien, soit comme ministre, il s'élevait facilement au-dessus des passions vulgaires et stériles de la vie parlementaire pour ne conserver que la passion plus noble du bien du pays. Audacieuse, sa politique le fut. Il fit décider l'expédition, prépara les voies à nos soldats, obtint les crédits nécessaires, défendit notre liberté d'action contre les susceptibilités du dehors ; puis, le résultat obtenu, il céda volontairement à d'autres la tâche réconfortante de récolter ce que lui-même avait semé. »

CHAPITRE III

L'EXPÉDITION DE 1895

Composition du corps expéditionnaire. — La marche en avant. — Formation d'une colonne légère. — Prise de Tananarive. — M. Laroche résident général. — La révolte. — Rappel de M. Laroche. Gallieni résident général.

A délibération de la Chambre sur le discours de M. Hanotaux fut des plus érudites et serrées. Plusieurs députés, dont MM. Doumergue, Lockroy, le Hérissé et Vigné d'Octon contestèrent la valeur de l'île et l'opportunité d'une expédition coûteuse ; mais le rapporteur M. Chautemps et le grand colonial M. Étienne célébrèrent avec éloquence un champ d'action propice, la terre-promise de l'expansion française, une réserve nécessaire pour l'avenir, notre intérêt stratégique dans un poste d'observation politique sur toute la côte orientale d'Afrique.

L'appui plénier de la Commission spéciale donnait déjà forte autorité au rapport de M. Émile Chautemps dont la logique et la prévoyance triomphèrent de l'opposition de M. Doumergue ; dans la discussion, il établit, au nom du patriotisme de son parti radical comme des autres, « la nécessité de nous fixer solidement dans cet Océan Indien qui peut redevenir la grande route maritime des nations et dans ce monde austral qui semble être appelé à de hautes destinées... A Madagascar

nous sommes en champ clos, à l'abri de toute compétition européenne... *Et tous les jours*, de jeunes hommes, des pères de famille, ne viennent-ils pas vous dire : « *Voilà des mois que je ne trouve pas de travail?* A Madagascar, heureux mélange de climats divers, de population clairsemée, beaucoup de Français pourront déployer leur activité... La France orientale de Richelieu s'offre à nous ! »

Pouvait-on du moins réduire l'expédition à l'occupation de quelques points de la Côte selon le vœu de plusieurs députés? M. Hanotaux démontra qu'une telle opération serait aussi illusoire que coûteuse. « Tous les députés de tous les partis applaudirent la netteté et la loyauté des déclarations mi-

CARTE DE LA CAMPAGNE DE 1895

nistérielles ; on alla même jusqu'à dire que, depuis que la France se trouvait en République, c'était la première fois qu'un ministre avait bien exposé une situation devant le pays avant d'engager le gouvernement. » (Guillaume Grandidier).

M. Isaac, député de la Guadeloupe, démontra avec force que « la difficulté

principale résidait dans le transport du matériel et de l'approvisionnement ainsi que dans l'évacuation des malades » en rappelant la morbidité de l'expédition de 1885 (59 pour 100) : il fallait établir des hôpitaux à la Réunion, à Nossi-Bé et à la montagne d'Ambre haute de 1 200 mètres que nous tenions depuis 1886. C'est, enfin, en toute connaissance de cause que le Parlement vota par 377 voix contre 143 l'ensemble du projet.

Une Commission mixte réunissait depuis plusieurs mois au Quai d'Orsay les représentants des quatre ministères : Affaires étrangères, Colonies, Guerre et Marine qui travaillaient sur des études de routes opérées par plusieurs officiers, intéressantes mais fort insuffisantes, « très superficielles » dit M. d'Anthouard. Le ministère de la Marine voulait charger du commandement un colonial qui avait fait ses preuves, Borgnis-Desbordes, mais le général Zurlinden ministre de la Guerre exigea qu'il fût confié à un général de l'armée métropolitaine et que la direction fût réservée au ministère de la Guerre, cependant peu adapté à cette mission. La préparation y fut confiée à Du Paty de Clam, officier brillant et désinvolte. Il faudrait bien des traits nuancés pour expliquer certaines fautes lourdes, comme la construction des voitures Lefèbvre, les dispositifs d'effectifs avec un recrutement trop jeune et mal entraîné et tout ce qui fut décidé contre l'avis des Affaires étrangères informées par leurs agents de Madagascar. Une anecdote est représentative : quand le général en chef Duchesne chargé de l'expédition alla voir le ministre des Affaires étrangères, celui-ci lui demanda s'il avait bien toutes les unités, les munitions dont il aurait besoin ; le commandant Du Paty de Clam, qui accompagnait le général Duchesne, répondait immédiatement à chaque question ; le général restait froid, silencieux, imperturbable ; soudain il se leva, salua les yeux dans les yeux l'officier pour lui signifier de s'en aller, et se tournant alors vers M. Hanotaux : « Voilà les gens auxquels je me heurte depuis plusieurs mois, mais dès que je serai à bord je commanderai seul : vous pouvez compter sur moi. » « Duchesne, juge M. Hanotaux, était un silencieux, un homme de caractère ; il fut à la hauteur de la tâche qu'on lui avait si mal préparée. »

Le devoir de l'historien est ici rigoureux. Nous allons assister à un drame, dont les péripéties et les responsabilités affectent profondément nos destinées coloniales. On a écrit sur cette expédition des réquisitoires qui obligent à dégager un jugement très circonstancié : on n'y peut atteindre qu'en embrassant la complexité des faits et des théâtres d'opération. L'impression générale restée dans le grand public comme dans le Parlement, qui aura encore souvent à se prononcer sur l'avenir de la colonisation d'après son passé, est celle d'une prodigieuse et coupable imprépa-

ration ; et avec fébrilité on en rejette la faute sur quelques hommes par un accès pernicieux d'injustice. Amenés à lire tous rapports et souvenirs, nous avons tenu non seulement à interroger maints survivants, mais le pays, à suivre l'itinéraire, et, il ne faut pas moins consulter l'histoire générale de la colonisation. Après la perte de nos deux empires sous Louis XV et Napoléon, la politique coloniale française fut presque constamment une improvisation, parfois géniale, toujours désordonnée, de nombreuses individualités éparses agissant, faute d'une direction constamment et sagement volontaire. Au lendemain de la défaite de 1871, ce ne sont pas seuls des majorités, parlementations incertaines, et Clemenceau trop sûr de lui qui ont manqué d'intelligence coloniale et de prévoyance nationale, mais une série de ministères et Jules Ferry le premier a dû souvent suivre plutôt que prévoir. Notre magnifique épopée de conquêtes de la Troisième République à partir de 1880 a été poursuivie sans qu'on ait avec conséquence résolu d'organiser les bases politiques et administratives d'un ministère des Colonies, indispensables à la réussite normale d'expéditions rationnelles. Au ministère de la Marine la gestion de notre armée coloniale se réduisait à de maigres et timides bureaux mal agencés dans les couloirs tortueux d'une Direction du Personnel incessamment et jalousement préoccupée de contrôler, récompenser ou privilégier navires, officiers, matelots, armateurs, ingénieurs, ouvriers, négociants, une immense clientèle ardente et mécontente.

LE GÉNÉRAL DUCHESNE

La rivalité fameuse entre la Guerre et la Marine se compliqua de la puérilité d'un nouveau Ministère depuis peu improvisé à la hâte par des ambitions qui paraissaient rarement compétentes. On sortait à peine du Boulangisme et on allait verser dans l'affaire Dreyfus ; c'est avec incertitude et fièvre que l'époque se jetait dans toutes les « affaires ». La rue Saint-Dominique, préoccupée de trouver pour son personnel immobilisé et congestionné les avancements et les glorieuses satisfactions presque exclusivement dispensés depuis quinze ans à l'infanterie de marine, vit dans l'expédition de Madagascar — sinon comme l'a dit

M. Le Myre de Vilers une fête militaire à laquelle devait participer tous les corps, même l'aérostation — mais, comme des grandes manœuvres où s'exerceraient les officiers les plus éprouvés pour la prochaine guerre européenne. On écréma en effet bien des corps ; on fit place à des officiers d'élite et cette nouvelle chevalerie française partit joyeusement pour les tropiques.

Composition du corps expéditionnaire

On décida de ne prendre de troupes coloniales qu'un bataillon malgache formé à Diégo, par économie plus que par calcul de l'avenir, un bataillon de volontaires réunionnais dû à l'initiative de trois jeunes gens et laissé longtemps sans aucuns soins, deux bataillons de tirailleurs algériens, un de haoussas. Soit quatre bataillons indigènes avec huit de troupes européennes et un mixte de créoles (docteur Reynaud, médecin en chef émérite). Les Anglais, dans leurs expéditions coloniales dirigées avec tradition par des bureaux assez experts, ont établi de tout autres proportions : en Abyssinie 9 833 Indiens de choix pour 3 655 Européens, contre les Ashantis 2 000 Indiens pour 1 000 Européens, en Afghanistan 22 000 Indiens très exercés pour 12 750 Européens. Pour Madagascar la rue Saint-Dominique renversa ces proportions, ces principes salutaires : sur un effectif de 14 773 hommes il y eut 11 000 Européens alors qu'au Dahomey la mortalité de ceux-ci s'était marquée de 122 pour 1000, celle des indigènes de 24. On prit des soldats tout jeunes au lieu d'hommes de vingt-trois à vingt-cinq ans ; on ne fit appel que pour très faible part à la Légion étrangère et on ne se servit pas des bataillons européens d'Afrique. Les services administratifs et sanitaires reçurent des hommes sans préparation ni caractère (Reynaud). Pour 15 000 soldats on se contenta de 7 000 conducteurs et coolies alors que les Anglais en mettent toujours un par soldat (Colonel Septans). A Madagascar les voitures Lefebvre immobilisant 5 000 porteurs, il ne se trouva plus un porteur pour 7 soldats. Ceux-ci eurent à porter leur sac, à pied, par les plus durs chemins, sous un ciel torride alors que Dodds avait réduit à quinze kilogs, armes comprises, le poids total supporté par chaque homme et que le colonel Gallieni faisait transporter par des

VOITURE LEFEBVRE

mulets le fantassin et sa charge. « La faute remonte surtout à ceux qui, loin de Madagascar, ont, à tête reposée, prévu, et pour ainsi dire, décrété la maudite route en procédant à cet immense achat de voitures Lefebvre » *qui ne pouvaient pas être employées sur un tel terrain* et qui ont été ainsi cause de presque tout le mal. Donc, faute d'intendance, la bureaucratie décidant de loin, faute de direction militaire bien adaptée ; l'expédition rencontra, surtout au début, des déboires résultant aussi de son caractère propre. N'avait-on pas compté, à Tananarive pour défendre les Hovas, sur le général La Fièvre et le général La Forêt?

LE GÉNÉRAL DE TORCY

On a beaucoup critiqué d'autre part le choix du général Duchesne. Cependant il avait déjà commandé à Formose et il s'entoura d'officiers expérimentés, Metzinger et Voyron qui servirent brillamment en Indochine, le versatile mais actif colonel de Torcy qui connaissait l'organisation des troupes de l'Inde, les colonels Pallé, Marmier et de Beylié, spécialisés dans les chemins de fer ou les résidences, etc. Lui-même se renseigna longuement auprès de M. Grandidier et munit ses officiers de toutes cartes possibles. Froid, distant et bourru mais aussi plein de sang-froid, assez autoritaire et bougon mais bonhomme, popotier, assez dédaigneux vis-à-vis les services dits auxiliaires (intendance, santé) mais ordonné, méticuleux, ferme et capable après une patience obstinée de résolution et de promptitude, il figurait une sorte de Joffre avant la grande lettre — lent, mais énergique, ancré sur les règles mais résolu ; et, arrivé trop tard sur le terrain, accroché à chaque pas par les impérities du plan qu'on lui avait imposé et que ses subordonnés avaient commencé d'appliquer servilement, il sut s'en dégager à mi-côte pour sauver le reste de son armée et le prestige de la France par un exploit aussi hardi que magnifique.

M. Hanotaux remit au général Duchesne et à M. Ranchot, adjoint pour la diplomatie, des instructions remarquables par la prudence, la prévoyance, l'autorité et un ordre minutieux qui ne négligeait rien. Quand on lit les *Livres Jaunes*, on est

frappé de leur supériorité sur tout ce qui précède, et il faut citer particulièrement ses recommandations du 9 avril où il traite de la corvée avec un esprit politique d'humanité et de vigilance.

Les prescriptions de l'Intendance furent loin d'être aussi satisfaisantes. Une dépêche ministérielle avait notifié que les colis de matériel seraient marqués d'un chiffre correspondant à leur caractère d'urgence ; l'état-major et l'intendance de Marseille comprirent « urgence de mise à bord » au lieu de « mise à terre pour emploi » et, sans demander aucune explication en une ville munie de télégraphe, logèrent à fond de cale, par-dessous les voitures Lefèbvre, la quinine et tout ce dont on avait le premier besoin, en sorte qu'à Majunga on n'eut cela qu'au bout de deux mois quand la moitié des troupes déjà débarquées et en campagne se trouvaient malades et découragées. Une faute capitale a donc dérivé d'une négligence de personnel mal surveillé qui renvoie toujours à autrui le soin de se débrouiller : il convient de souligner ce genre de fautes en apparence minimes, car c'est d'une multiplicité de mollesses indifférentes que résulta l'hécatombe. Négligence pour la confection du wharf qui se trouva trop court de cent mètres, pour bien des ponts qui ne purent servir, pour le matériel télégraphique (Rapport du général Duchesne). Négligences pour l'embarquement des canonnières, aucun navire français n'ayant de panneaux assez larges ; livrées fin janvier elles n'arrivèrent qu'en mai, longtemps après la première moitié des troupes. Négligences pour le matériel sanitaire. Négligences pour les transports qui n'avaient ni hôpital, ni infirmerie, où les hommes couchèrent en cale à peine aérée, à atmosphère souillée (Reynaud). Nombreuses négligences pour le débarquement qu'on n'avait pas plus préparé que les baraquements sur une côte où les hommes et officiers âgés durent coucher non seulement sans moustiquaires mais en pleine saison des pluies sans tente sur le sol, sans couverture, se trouvant le plus souvent sans ustensile pour faire bouillir l'eau boueuse ; négligences pour les campements.

CAMPEMENT DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE
(Dessin de Lavée) (Médecin principal Hocquard : *L'Expédition de Madagascar*).

Négligence telle pour l'outillage qu'à Majunga le génie ne pouvait disposer des outils attribués à tort aux autres corps, que ceux-ci ne les emportèrent point, qu'à Suberbieville l'infanterie dut en emprunter, pour faire la route, à ce Génie déjà si pauvre (Colonel Marmier). Négligence complice pour le ravitaillement : la rue Saint-Dominique prit des anglomanes, correspondants de journaux anglais, comme intermédiaires (sans autorité ni valeur) pour recruter les mulets abyssins et la main-d'œuvre somali (Ranchot) : d'où le déficit grave ! Aveugle négligence au sujet des porteurs indigènes qu'on choisit parmi les Sakalaves directement menacés par les troupes hovas toutes proches au lieu d'aller les recruter dans le Sud parmi les tribus hostiles aux Hovas et de les encadrer par les créoles qui avaient l'habitude de commercer avec elles. Parti-pris systématique par présomption, de ne jamais recourir à l'expérience et à l'aide, enthousiaste, de la Réunion où les médecins savaient doser la quinine, où la population blanche tout entière patriote s'offrait à être encadrée et formée sans frais pour soigner les malades (dont un demi-millier mourut au passage de la mer Rouge en plein été). Du moins lui avait-on pris, comme en 1883, un bataillon de volontaires. Formé avec élan, arrivé tôt à Diégo-Suarez, il fut, sous le commandant Martin, lancé à la prise des positions escarpées des Hovas à Ambohimarino et étonna les officiers par son intrépidité au feu.

LA MARCHE EN AVANT

De Majunga à Maroway le pays n'est qu'un immense fouillis de marais et de monticules, à végétation inhospitalière, où se hérissent des falaises d'une craie sale déchirée de ruisseaux. Les coloniaux désiraient que jusqu'en juin on laissât croupir et se décimer à Maroway les troupes hovas plus fragiles encore que les blancs à la fièvre et à la démoralisation, en les harcelant seulement par des canonnières sur le fleuve et des raids fréquents de troupes montées sur mulets : de l'Emyrne de nouveaux contingents fussent venus sans fin s'y fondre. En quelques jours ensuite, après préparation sur place, on eût pris Maroway, et, de là en colonne volante bondi vers Maevatanane. Mais le plan de Paris prévoyait la marche dès mars, sous les pluies, sur Maroway. Aussi, moins de quinze jours après son arrivée la moitié du bataillon d'Algérie était indisponible. Mais par ordre on prit Mahabo et on attaqua Maroway ; sous l'orage le général Metzinger dut commander la retraite sur Majunga pour y attendre plus d'un mois d'aller enlever cette position (2 mai). Le débarquement du général Duchesne et du gros de l'armée s'effectua alors dans le pire désordre.

Le plan de campagne imposait la construction d'une route, de trois à quatre mètres, de Majunga à Tananarive ; ne trouvant pas les indigènes qu'on espérait

follement recruter à l'entour, on y appliqua les troupes. Voilà nos jeunes gens terrassiers travaillant dans une argile compacte perpétuellement bouleversée d'érosions profondes, d'excavations abruptes « où les accidents du sol prennent une importance qu'on n'est pas habitué à rencontrer chez nous et imposent à l'ingénieur des problèmes ardus, des travaux considérables ! » (commandant du Génie Legrand-Girarde). Les troupes démoralisées durent s'accrocher à ces pentes glissantes, se jeter dans les rivières profondes et vaseuses où la nuit derrière les chalands on entendait patauger les caïmans, défricher la brousse épaisse de trois mètres de haut, aplanir cette mer soulevée de glu rouge sous un soleil fauve. Cette route, qu'en temps de paix nous regardons avec joie et orgueil comme un travail d'art, devint vite un calvaire sanglant marqué de vingt stations de charniers, dramatisé de suicides. Les vieux colonels ne pouvaient toujours cacher leurs larmes quand ils voyaient s'éteindre sans une plainte la fleur de cette jeunesse française accourue pour participer à la hardiesse et la gloire d'une prompte montée, et qu'on engouffrait en d'infernales corvées de terrassements sans fin. Souvent de longs tronçons qui avaient coûté des centaines de morts étaient condamnés, abandonnés. On reprenait, on poursuivait à travers un relief indéfiniment, innombrablement ondulé de mamelons dont la répétition monotone stupéfiait, désespérait. Tous criaient : « Qu'est-ce que nous sommes venus faire dans ce pays stérile et désolé, dont on ne pourra jamais rien tirer ! » Il y en eut qui découragés se tuaient, sans révolte. Il faut dire la grandeur, non seulement dramatique mais épique, de ce sacrifice docile et opiniâtre obtenu à 3 000 lieues de la Métropole, sous un affolant soleil plus pernicieux encore que les miasmes, par une discipline mécanique qu'acceptent en une passivité héroïque des jeunes gens d'élite partis de France avec l'espoir généreux et l'ignorance de tant d'ingratitudes finales.

LE GÉNÉRAL METZINGER

De Maroway jusqu'à Maevatanane, sur 166 kilomètres le fleuve Betsiboka, la

route qui le suit et poursuit ne montent que de 36 mètres : c'est dire comme le fleuve rouge, violet, orange serpente sinistrement, comme la route mortelle doit sans cesse descendre et remonter, plonger dans marais, rizières et tourbières afin de ressurgir pour de sinueuses dérivations, se tendre vers le lointain versant bleu qui à travers une poussière micacée miroite à l'horizon comme un mirage ensorcelant. Il fallait improviser de longs drainages, sans cesse édifier des ponceaux, soudain de terrassiers se transformer en carriers pour enlever les dalles calcaires qui recouvraient la terre sur plusieurs kilomètres, désherber,

REDDITION DE TANANARIVE
(D'après Hocquard : *L'Expédition de Madagascar*).

dessoucher, déforester, avançant sans instrument qui guidât à travers l'inextricable broussaille, se fiant aux cris des hommes placés aux points de repère.

Depuis Maroway on n'avait rencontré que trois ou quatre fois des masses hovas, nombreuses, souples, retranchées sur des pentes barrées de fossés, d'épaulements et de défenses accessoires, abondamment pourvues de munitions, appuyées de canons et de mitrailleuses. Les difficultés du terrain obligeaient à des corps à corps ardents, à de durs assauts. Dès qu'ils se voyaient assaillis, surtout sous l'épouvante d'être tournés, les Hovas décampaient, allaient s'accrocher 50 kilomètres plus loin. Malgré de rudes marches de nuit on ne pouvait les atteindre dans leur fuite précipitée ; dans les défilés on en avait assez vite raison par les obus à la mélinite qui les épouvantaient et une rapide incursion prenait possession des magasins avant qu'ils eussent trouvé le temps d'y mettre le feu. Mais les opérations,

ininterrompues, étaient pénibles, le ravitaillement difficile par les mules qui tombaient fréquemment au ravin, les cantonnements durs dans un pays âcre ; il fallait mettre les troupes à la demi-ration ; combien restaient des semaines sans pain, sans viande fraîche, sans café ! (colonel Lentonnet).

Le premier terminus, Maevatanane, est une cuvette de chaleur asphyxiante. De là il faut entrer dans une région tout autre mais aussi épuisante, chaos de collines rougeâtres enserrées par de hautes crêtes rocheuses à travers lesquelles s'écoulent en multiples cascades des torrents rocailleux.

Les Hovas se sentaient au pied de leur bastion naturel de hauts plateaux : ils tentèrent d'investir notre camp avancé de Tsarasota, multiplièrent les attaques avec une certaine tactique qui donna à la journée du 29 juin l'importance d'un vrai combat rangé payé de pertes sensibles. Avec hardiesse Metzinger contre-attaqua sans attendre les renforts pour couper la retraite de l'ennemi et l'empêcher de se retrancher dans une excellente position. Nos colonnes, hissant avec la plus grande peine l'artillerie, avançaient sous les feux de salve, attaquaient à la baïonnette. L'ennemi laissa entre nos mains 450 tentes, le drapeau du chef, 4 canons, beaucoup de munitions et de fusils, un riche entassement de riz et autres vivres. L'ennemi était rejeté à 80 kilomètres sur Andriba, leurs Thermopyles. On en profita pour accélérer les travaux de la route qui au 14 juillet relia sans discontinuité Majunga à la pointe d'avant-garde (250 kilomètres).

On prit encore deux mois pour achever les 80 kilomètres qui séparent d'Andriba juché à 1 200 mètres : par un dédale de failles plus ou moins parallèles où coulent les affluents de la Betsiboka et de l'Ikopa. La première difficulté consistait à démêler le meilleur tracé pour la chaussée carrossable : il fallut de longues et laborieuses recherches, force reconnaissances, d'immenses déblais, des attaques brusquées et des mouvements débordants que le colonel Voyron fit exécuter avec maestria. La route exigea 45 ponceaux et 8 ponts d'un développement de 703 mètres. Pour un seul on devait évacuer chaque jour 35 sapeurs du génie, seuls les Zanzibaris résistèrent bien ; les officiers déployèrent une énergie invincible, sous une réverbération brûlante apprenant eux-mêmes aux coolies à se servir des outils. Le récit des souffrances et de l'ingéniosité du Génie à Madagascar est une des plus belles pages de l'histoire de ce corps dans le Monde.

Les officiers, tel le simple et stoïque colonel Lentonnet dans son célèbre *Carnet de campagne*, n'ont point porté un jugement aussi favorable sur le corps médical.

« Avec quelle insouscience on traite ces pauvres malades ! Le médecin, souvent faute de temps, les examine à peine et prononce. Certains hommes exténués, anémiés, ne sont pas reconnus malades, ils marchent et suivent la colonne et meurent en route ou au camp. » Le médecin en chef Reynaud rejette la plus haute responsabilité sur le commandement : « Un certain zèle et un funeste amour-propre exigeait qu'il y eût le plus possible d'hommes présents dans le rang, et l'autorité médicale ne se trouvait pas toujours maîtresse de décider en dernier ressort si un homme était malade ou s'il pouvait marcher ; aussi ne fut-il pas exceptionnel de

CONSTRUCTION DE LA ROUTE D'ANDRIBA
(D'après un dessin de J. Lavée) (Hocquard : *l'Expédition de Madagascar*).

voir des hommes traîner à la suite du bataillon, déjà en proie à la dysenterie ou à la fièvre, avec des jambes énormes envahies par l'œdème cachectique. Quand le soleil se levait sur le bivouac, on les trouvait immobiles, déjà raidis à leur place ; ils étaient morts. Les ambulances, laissées trop loin en arrière, et encombrées au delà de toutes mesures, ne pouvaient plus recueillir les innombrables malades. Les plus gravement atteints, formés en détachement, étaient laissés sur la ligne d'étapes, sous la garde de médecins qui ne devaient en évacuer que le moins possible. »

Cette situation affolait les chefs et les effrayait encore plus.

FORMATION D'UNE COLONNE LÉGÈRE

Frappé des difficultés chaque jour croissantes du ravitaillement, le général en chef avait dès les débuts d'août reconnu la nécessité d'abandonner vers Andriba le système de marche usité usque-là et qui permettait à peine de progresser de 2 à 3 kilomètres par jour : il résolut de former une colonne légère suivie exclusivement d'un convoi d'animaux

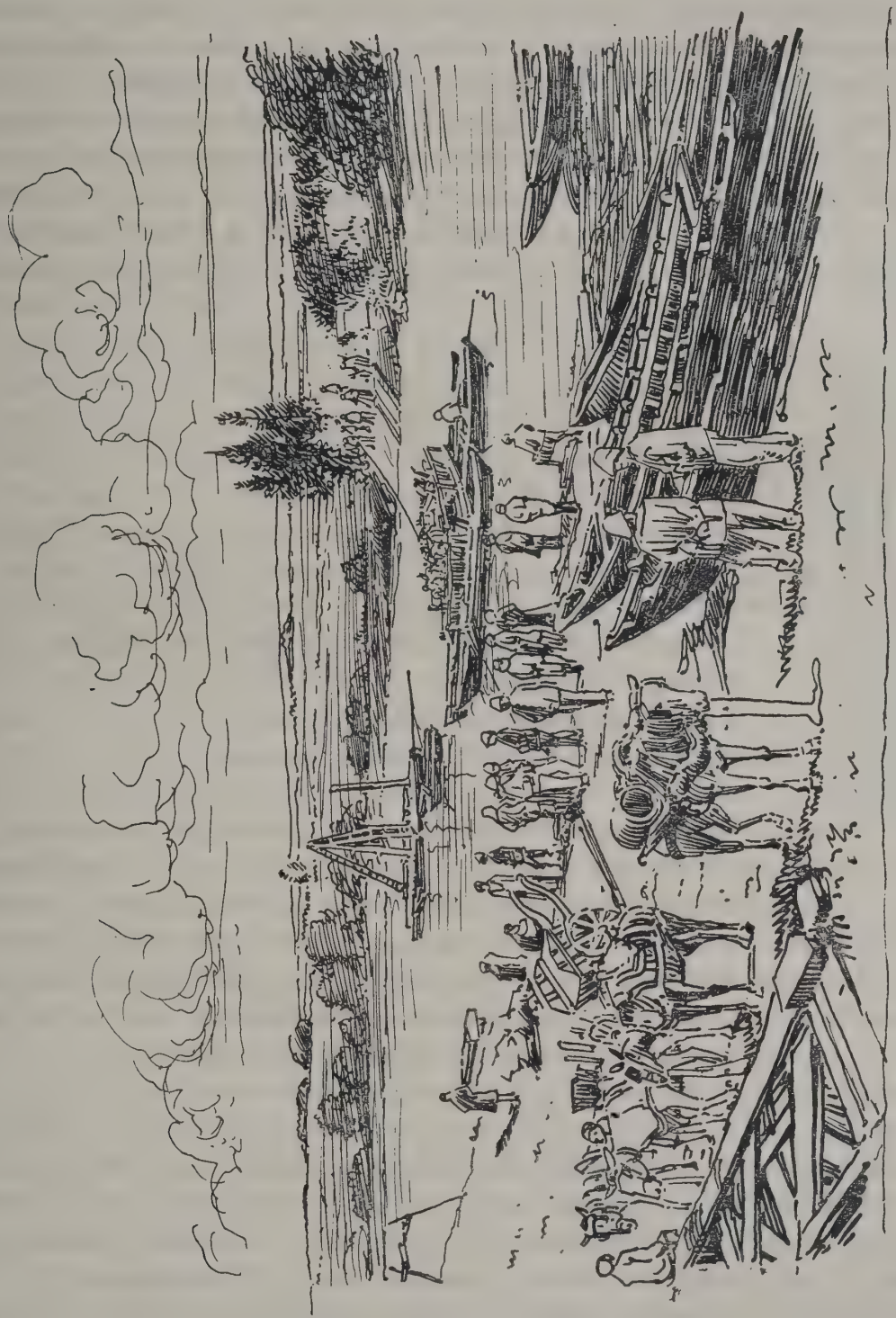

TRAVERSÉE DE LA RIVIÈRE DE MAROWAY

(D'après un dessin de Jonas) (Hocquard : *l'Expédition de Madagascar*).

de bât, 4 000 combattants, 237 officiers, 1 500 conducteurs qui permît par journées de 15 kilomètres, de saut en saut, de bondir jusqu'à Tananarive à 150 kilomètres. En huit jours il fit amasser à Andriba les approvisionnements nécessaires. Le terrain obligeait à marcher souvent en file indienne, il fallut diviser la colonne en plusieurs échelons, réduire les rations et les vivres pour vingt-deux jours, ménager les munitions pour une marche ininterrompue de dix-huit à vingt jours. Le 14 septembre elle s'engagea à travers fonds marécageux et berges escarpées sous le feu de sept batteries ennemies bien défendues par des palissades et protégées par des tranchées qu'il fallut mitrailler, tourner, débusquer. Les Hovas avaient construit force ouvrages dans le massif des Grands Ambohimenas ; c'est encore par de vastes mouvements tournants, de périlleuses ascensions qu'on réduisit quatorze redoutes à tranchées étagées ; c'est par de grandes manœuvres vraiment alpestres d'une rapidité foudroyante que nos troupes, si peu préparées par leur formation à ces exercices périlleux, conquirent, de bonds en bonds, la victoire. L'impossibilité de les faire suivre d'artillerie empêchait la poursuite des fuyards qui prenaient juste le temps d'incendier les villages pour nous affamer.

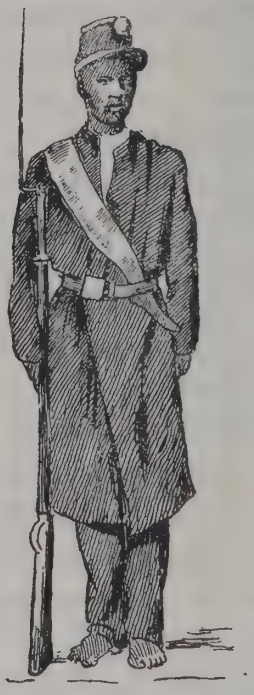

SOLDAT HOVA

Le 24 septembre on se trouvait enfin dans l'Émyrne cultivée et populeuse à 50 kilomètres de la capitale. Là l'ennemi ne brûlait plus les villages, se retirait sur les flancs d'où nos longs convois pouvaient être sans cesse coupés par une guerilla de partisans : le général en chef, alors rassembla ses troupes en un gros échelon, et, trouvant plus de champ pour la cavalerie, poussa lestement les combats d'avant-garde qui le portèrent bientôt en vue de Tananarive dressée dans un vaste cirque de rizières. Pour ne pas avoir à s'y ouvrir une route à travers champs profondément défoncés et digues aisées à rompre, le général Duchesne se détermina à décrire un grand arc de cercle par une marche de flanc hardiment exécutée presque en vue et sous le feu de l'ennemi. Celui-ci opposa à notre avance des contre-attaques nombreuses et énergiques. Son artillerie, qu'on a trop sous-estimée, a souvent riposté avec vigueur, et la supériorité de nos troupes ne doit pas laisser croire qu'elles eurent à lutter seulement pendant cette expédition contre la fièvre et les difficultés du terrain : la Bataille de l'Émyrne, entre autres, est une vaste opération où nous nous heurtâmes sans cesse à des colonnes bien stimulées, souples, maîtresses d'un terrain

familier : 25 000 soldats réguliers et des mitrailleurs partout embusqués autour des hauteurs solidement occupées ; et nous n'en eûmes raison que par le déploiement preste d'une stratégie habile qui ne se laissa jamais intimider ni ralentir. La facilité victorieuse même avec laquelle s'étendit par la suite l'insurrection prouve ce qu'il fallut d'endurance, d'efforts, d'infatigable promptitude à cette colonne légère avançant sans peur et presque sans convois ni médecins au milieu d'un plateau fourmillant de chausses-trapes vers une immense ville populeuse et xénophobe érigée en amphithéâtre inexpugnable à 150 mètres au-dessus de ses rizières. Quatorze canons Gardner, 12 mitrailleuses barraient les rues ; plus de 10 000 défenseurs armés étaient répartis dans les maisons et derrière les barricades.

Le général en chef fit occuper une à une toutes les altitudes environnantes avant le bombardement qui commença le 30 à 3 heures : Tananarive déployait la courbe unifiée de ses trois collines sous une intense lumière azurée dans un panorama saisissant ; le fouillis de ses maisonnettes blanches ceinturées d'arbres multicolores éclatait dans l'amoncellement des terrasses surplombant ses ravins boisés ; au-dessus se profilaient les imposantes façades des palais flanqués de leurs tours carrées. Dans les rues, sur les terrasses couvertes de lambas blancs tourbillonnait une foule houleuse dont par moments on percevait la clameur par-dessus les rizières et les eaux miroitantes de l'Ikopa, traversées de digues sur lesquelles fuyaient les colonnes hovas. Tout à coup la foule disparut, les batteries se turent et un mystérieux silence succéda où l'on eut peur de voir des gerbes de flammes dévorer cette cité fantastique (général Aubier).

Prise de Tananarive C'est au dernier moment, quand la justesse de notre tir et l'emploi de la mélinite — un seul obus tua 23 hommes sur la terrasse de la reine — commençaient d'écrabouiller l'acropole au pied des Palais que le gouvernement hova enfin épouvanté fit amener son pavillon. Le succès définitif avait été payé de 22 tués et 60 blessés. On trouva dans la ville 80 canons ou mitrailleuses avec une énorme quantité de munitions.

Enfin ! on était au terme, à la cime sans cesse entrevue durant la chaîne sans fin des souffrances : au-dessus de l'épervier de la monarchie hova brillait sur le ciel d'une limpidité de soie le drapeau bleu-blanc-rouge couronnant suprêmement ce Palais de la Reine construit par le grand Jean Laborde qui, toute sa vie, malgré les gouvernants de Paris, avait voulu faire de la Grande Terre la France Australe.

Le commandant en chef mena expéditivement la capitulation, menaçant de brûler la ville à la moindre reprise d'hostilités et exigeant la remise immédiate

des canons, fusils et projectiles. En quelques heures il dicta et fit signer par les plénipotentiaires le traité qu'immédiatement ratifia la Reine. « Celui de 1885 n'avait été qu'une transaction débattue, celui-ci était une capitulation souscrite. » (Hanotaux). Le traité du 10 octobre, dont le texte avait été remis au général à son départ de Paris fixait un protectorat net mais doux, avec toutes les conséquences d'occupation par nos troupes et de contrôle sur l'administration intérieure ainsi que la gestion absolue des relations extérieures.

« Cette marche, qui n'a pas de précédent dans l'histoire, juge M. Le Myre de Vilers, constitue un fait d'armes autrement brillant que celle de l'Afghanistan. Lord Roberts fut couvert, par ses compatriotes, de gloire, d'honneur et d'argent ; le général Duchesne fut à peine récompensé. » Il paya pour d'autres des fautes d'impréparation, non seulement la trop fameuse improvisation au ministère de la Guerre de cette expédition qui coûta tant de vies, mais celles aussi de la paix ; la hâte avec laquelle le général fut remplacé à peine le traité signé, par un résident supérieur rembarquant maintes troupes sans qu'on prévît aucune insurrection ; la hâte avec laquelle on organisa stupidement le protectorat par une impatience d'économies aveugles, toutes les décisions que dut prendre le général dès le lendemain de ce 30 septembre jusqu'à l'arrivée du civil qui devait lui succéder, restent marquées de ce caractère d'improvisation, d'incertitude, d'ignorance psychologique absolue des chefs et des masses indigènes qui devaient entraîner, par une série d'à peu près brusqués, à un enchaînement d'erreurs graves et à une sorte de faillite de la victoire.

« Le général en chef fit arrêter le premier ministre et reconnut *ipso facto* la souveraineté de Ranavalo. Cette jeune femme, jusqu'alors écartée de l'exercice du pouvoir, devait fatalement se jeter dans les bras des compétiteurs de son mari : le parti Vieux-Malgaches, hostile aux étrangers, les Andrianes, les sorciers, les fahavalos, la London Missionary Society. De nos propres mains nous préparions la révolte ; aux difficultés de l'occupation effective, nous ajoutions les complications d'une révolution dont la conséquence eût été le rétablissement de la féodalité après un demi-siècle de démocratie oligarchique. » Ces deux expressions sont exagérées mais M. Le Myre de Vilers avait pu constater en 1894 à la Cour que l'intransigeance francophobe venait de la famille de la reine et des Vieux-Hovas. Il eût fallu dès la signature de la paix un homme de premier plan, méfiant et énergique. On laissa plusieurs mois l'insurrection se préparer et le nouveau ministère envoya comme résident supérieur, l'homme le moins qualifié, M. Laroche.

Dans l'attente du résident, le général en chef, suivant trop à la lettre les instruc-

tions de Paris, rendait à la reine honneurs et hommages qui redressaient son orgueil et sa puérile perfidie. L'absence de toute direction compétente laissa les fatigues cruelles de l'expédition s'amollir bien naturellement en indolences amoureuses et en complaisances trop magnanimes. Le général Duchesne conduisit tous ses officiers à la Fête du Bain, aux grotesques cérémonies et aux écrasants festins où le spectacle de notre crédulité et de nos négligences donnait aux méthodistes anglais la tentation de préparer des Vêpres Siciliennes.

LAROCHE, RÉSIDENT GÉNÉRAL

Le jugement, modéré mais net, de Gallieni sur le traité de 1895 porte sur ce que : « venant après celui de 1885 que les Malgaches avaient battu en brèche, il aurait dû enfermer des dispositions beaucoup plus rigoureuses. Le peuple crut donc que c'était par faiblesse et manque de persévérance que nous n'exigions pas davantage et les personnages dirigeants n'eurent aucune peine à lui faire croire qu'il serait facile de nous chasser et à réveiller chez lui le sentiment national. » Déjà au lendemain de l'entrée de nos troupes à Tananarive il avait remarqué qu'elles étaient infiniment moins nombreuses que ne le lui avait fait croire la longueur du convoi, due aux files de mules et de porteurs; mais le général Duchesne avait occupé par ses batteries toutes les hauteurs et tenait la ville sous ses feux. Quand l'évacuation se fut accomplie, il ne resta plus que 2 500 hommes à Tananarive, 500 à Fianarantsoa, deux compagnies à Tamatave et deux à Majunga. Nouvelle parcimonie : nouveau crime. Même la ligne d'étapes de la conquête se trouvait de ce fait abandonnée. Nos soldats paraissaient épuisés, l'état de la cavalerie lamentable, pire l'aspect de nos mulets pour le ravitaillement qui s'opérait avec une difficulté croissante : alors les Hovas « se ravisèrent et crurent naïvement avoir pris, ainsi qu'ils le disaient, l'anguille dans la nasse. » L'avènement de notre administration probe et d'une justice intègre, marquée dès l'arrivée du général Duchesne par le jugement rigoureux de plusieurs concussionnaires, effrayait et exaspérait toutes les grandes familles dont la fortune provenait des exactions permanentes et de privilèges sur les mines

M. LAROCHE

d'or que leur sembla menacer l'arrivée de nombreux prospecteurs impatients. L'attribution à l'État des droits de péage sur les routes que percevaient pour leur compte les parents de la reine privait d'énormes profits leur rapacité. Les ministres protestants anglais n'hésitèrent pas à les surexciter, à les précipiter à la révolte et à se faire les complices de la perfidie et de la cruauté hovas sans voir qu'ils risquaient d'en être temporairement les victimes.

« Le choix d'un protestant comme résident général, marque Le Myre de Vilers qui les connaissait de longue expérience, fut à leurs yeux une abdication : nous nous soumettions à l'Angleterre. » Rainilaiarivony accuse dans ses Mémoires que M. Laroche n'était vraiment pas « l'homme de la situation car le peuple malgache a besoin d'une main de fer pour le guider. Il avait trop confiance dans les témoignages d'amitié que lui prodiguaient la reine et les personnages de sa cour. Aux Grands de mon pays ce ne sont pas des poignées de main qu'il faut donner, ce sont des coups de sabre, et malheureusement M. Laroche n'a pas de sabre. Tous les incidents de la rébellion qui ont eu lieu en Imérina sont dus à M. Laroche dont on trompe la bonne foi et qui ne sait pas se faire obéir. » « M. Laroche, devait dire peu après le député Michelin à la Chambre, a été le prisonnier des Hovas et par conséquent des Anglais. »

ENTRÉE DU PALAIS DE TANANARIVE SURMONTÉ D'UN VAUTOUR

Il fut bientôt le jouet des indigènes et, de ce fait, détesté, méprisé par les Français. Proclamant à toute occasion, jusqu'au milieu des plus acharnées intrigues des Hovas et des actes de rébellion sanglante, que « l'autorité française était entourée de prestige et respectée partout », portant plainte à Paris contre les officiers qu'il taxait de cruauté, il afficha dès le début la plus dangereuse divergence de vues entre pouvoir civil et pouvoir militaire, aggravée de polémiques dans la presse, compliquée de dissensions individuelles. Comme il contrecarrait le vieux, obstiné mais généreux soldat qu'était le général Voyron, il éliminait hypocritement son secrétaire général Paul Bourde : leurs lettres révèlent l'acuité de ces querelles, de l'imprévoyance et presque de l'incurie de la Résidence.

La révolte Cependant les faits de rébellion se multipliaient, s'enchaînaient. Des lettres, non signées mais remises par les courriers royaux, portaient à tous les gouverneurs hovas l'ordre d'acheter armes et munitions, de grouper les hommes valides pour une prochaine extermination des Blancs. L'insurrection prit aussitôt des proportions inquiétantes. Elle disposait de 10 000 fusils, armait de haches et de sagaies ceux qui ne pouvaient trouver d'armes à feu. Parmi ces gouverneurs, de vraies condottières indigènes s'improvisèrent partout, raflant les hommes, terrorisant ceux qui ne se joignaient pas à eux. Les prêtres des idoles surexcitaient la populace en l'entraînant à brûler églises et temples, à massacrer catholiques et même protestants. La guerre sainte fut proclamée par tous les sorciers qui fanatisèrent les masses. Cependant M. Laroche persistait à affirmer que ces bandes de rébellion étaient de simples voleurs de bœufs. Le 12 mars la région du lac Alaotra se soulève ; le 22, le 25, l'insurrection éclate aux environs de la capitale ; le 30, trois Français sont assassinés à Manarintsoa. Le général Voyron obtient enfin d'envoyer des colonnes commandées par des colonels qui, avec énergie, assiègent les principaux villages, dégagent nos petites garnisons investies dans les chefs-lieux. Derrière elles les rebelles reparaissent, l'insurrection s'étend de l'Ankaratra au Mangoro, ne s'éteint un instant au Sud que pour se rallumer au Nord. On crée enfin des milices, peu nombreuses, dont les chefs parfois sont empoignés, brûlés vifs. En avril les bandes se concentrent pour couper nos lignes de ravitaillement ; leur audace croît avec leur nombre. A Mananjary ils projettent de jeter à la mer, le 28, tous les Français et manquent y réussir ; le 25 mai, une attaque forcenée de 1 500 hommes cerne Antsirabé où, refoulés de maisons en maisons, M. Gerbinis défendant sa femme et une vingtaine de Norvégiennes, avec 50 combattants, vont être massacrés quand survient un renfort de Betafo : les insurgés laissent 150 cadavres sur le terrain. Ces défaites partielles n'empêchent point l'extension de la révolte ; chaque convoi est harcelé, n'échappe qu'après de violents combats. Quatre Français sont massacrés le 10 juin, quatre autres mis à mort avec des raffinements de cruauté. Notre commandement doit abandonner le nord de l'Émyrne, entraînant vers le Sud 2 000 indigènes catholiques menacés et sans pouvoir empêcher le meurtre de leur P. Berthieu après des traitements ignominieux. En juillet les bandes circulent librement dans la Grande Forêt, en sortent pour incendier les temples, attaquer les caravanes, blessent ou tuent des tirailleurs et des officiers. Les Sakalaves de l'Itasy se joignent aux Hovas. Les communications avec Majunga sont complètement coupées. Un Comité d'insurrection se réunit tous les soirs à Ankoraotra et envoie au loin ses émissaires pour hâter l'heure de

la délivrance. Le mot d'ordre est d'incendier tout l'Émyrne et, chaque soir, de Tananarive, on regarde au loin le feu ravager cette fertile et magnifique contrée. On vient brûler les maisons aux portes de la capitale et on projette d'entrer dans plusieurs quartiers de la ville : il faut y armer tous les Français. Cependant la reine et son entourage continuent à jouir de la confiance de M. Laroche.

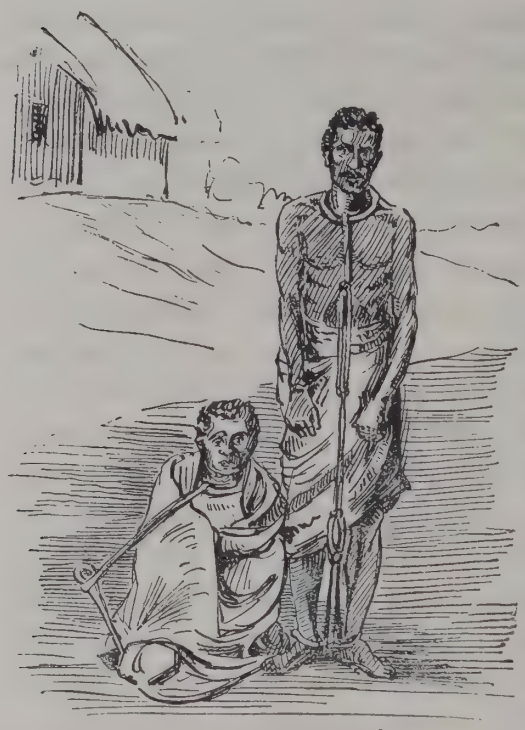

MALFAITEURS ENCHAINÉS
(D'après Catat. *Voyage à Madagascar*).

Celui-ci se bornait à faire organiser par Ranavalo quelques Kabarys où elle prononçait des paroles d'apaisement qu'elle désavouait aussitôt secrètement, à publier des lois sur la propriété foncière qui, hâtivement copiées sur celles de la Nouvelle-Zélande, ne devaient cesser d'entraver jusqu'aujourd'hui la colonisation française, à entreprendre quelques travaux d'embellissement de Tananarive, à promettre solennellement l'électricité, le téléphone et le chemin de fer, tout en refusant d'abroger la loi malgache qui interdisait aux enfants hovas inscrits sur les registres protestants d'aller dans les écoles catholiques.

RAPPEL DE M. LAROCHE. GALLIÉNI RÉSIDENT GÉNÉRAL

A Paris le Parlement s'irritait, s'inquiétait, sans rien trancher. Le débat de mars 1896 se termina sur une équivoque : « On prolongeait indéfiniment un régime mal défini. On s'en remettait au temps, aux circonstances... Le commerce et les capitaux hésitaient, les bonnes volontés se décourageaient. Nous avions rêvé autre chose. » (Hanotaux).

Le 27 avril le cabinet Méline succéda au cabinet Bourgeois en confiant les colonies à M. André Lebon, homme d'énergie et de minutieuse sagacité. Dès le 30 mai, les conversations de chancellerie avec les Anglais n'aboutissant pas, par un « coup d'autorité » sur la proposition du ministre des Affaires étrangères, M. G. Hanotaux et de M. A. Lebon ministre des Colonies, une loi votée par les Chambres déclarait Madagascar colonie française ; elle fut rendue exécutoire par le décret du 6 août publié à Tananarive le 6 septembre ; encore en fallait-il

assurer l'exécution. M. André Lebon a, dans un livre circonspect mais catégorique, serein et saisissant, exposé le drame psychologique dans lequel il se débattit loin des événements et des hommes, renseigné seulement à une telle distance par des rapports contradictoires et également exaltés. De mai à juillet au Pavillon de Flore affluaient les informations alarmantes sans qu'à Tananarive « se troublât la sérénité de M. Laroche, » « acceptant tous les ordres de Paris sans jamais crier gare. » « Il ne faut pas augmenter l'effectif des troupes, affirmait-il avec certitude... Nous avons besoin seulement de caporaux pour la milice. » (15 juin). Il n'y avait plus qu'à le remplacer. Mais par qui? « Tel candidat, excellent soldat du reste, ne concevait pas qu'il y eût autre chose à faire à Tananarive que de baptiser Ranavalo catholique; tel autre préconisait exclusivement la force. » La lecture des lettres de Lyautey sur Gallieni, l'examen de la carrière de celui-ci décidèrent le gouvernement à le choisir malgré quelques objections du ministère de la Marine.

Quoique éprouvé par un long séjour au Tonkin, Gallieni accepta. Quand on lui offrit de prendre connaissance des dossiers avant d'assumer une si lourde charge, il refusa, « craignant par-dessus tout de se former des opinions à Paris »; quand on lui parla des renforts qu'il croirait nécessaires, il déclara tranquillement que les effectifs présents dans l'île, employés autrement qu'ils ne l'avaient été, lui semblaient suffisants, mais qu'à tout hasard il aimerait emmener 600 hommes de la Légion étrangère de manière à pouvoir, le cas échéant, « mourir convenablement ».

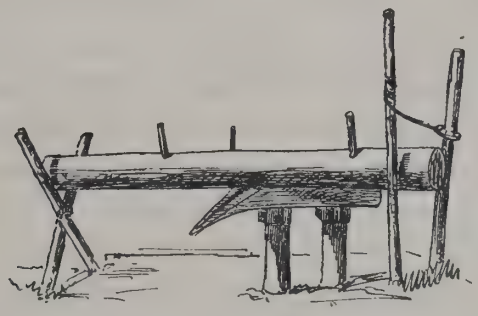

CHAPITRE IV

GALLIENI ET LA PACIFICATION

L'Emyrne pacifiée. — L'action pacificatrice de Gallieni. — Le problème religieux. — Les créations. — Le problème scolaire. — La colonisation et le commerce. — Politique domaniale. — L'agriculture indigène. — Le commerce. — L'industrie. Les mines. — La lutte pour le développement. — L'assistance médicale. — Politique de la route. Travaux publics — Les finances. — Les collaborateurs. — L'œuvre de Gallieni.

L n'est pas d'entreprise coloniale dont l'Histoire mette mieux en lumière et la vanité de l'esprit de système et *le rôle capital des individualités* en semblable matière, prononce M. André Lebon en accusant « la rareté des véritables chefs tant civils que militaires ». Qui a étudié avec minutie dans son ampleur l'œuvre de Gallieni au long de sa carrière toujours laborieuse et réfléchie, ne peut lui refuser le génie, caractérisé chez lui par la promptitude, sereine mais foudroyante, électrisante, du jugement d'abord et aussitôt de la décision, non sans une circonspection qui ne néglige ni la patience ni la bienveillance. Cette inspiration supérieure, n'a pas tout de suite éclaté aux regards métropolitains : cependant l'homme ne cessait de rayonner et il finit par dominer même la distance et l'inattention. Nul ne fut plus modeste, scrupuleux à examiner les critiques, et méfiant devant la popularité, que ce grand chef toujours empressé de fortifier par sa confiance ses lieutenants et jus-

qu'aux sous-officiers chargés par lui de quelque route aux replis rocailleux de la brousse malgache. De là cette austérité sans raideur, cette calme grandeur dans la puissance vraiment épique de sa personnalité. Dès Lang-Son, son disciple Lyautey, exaltait dans ses lettres à sa famille « *ce héros*, inspirant à tous la confiance sans bornes, le même entrain, la même ardeur à construire, mettant à tous le diable au corps. Mais aussi quelle initiative il leur livre ! Autant d'officiers, autant de procédés, autant de variétés de constructions, concourant au même but ; il laisse à chacun la joie de l'invention et de l'effort personnel. Il consulte même les sous-officiers sur les services administratifs, trouvant qu'il n'y a pas plus compétents que ceux qui mettent la main à la pâte. Et je l'ai vu prescrire par dépêche une mesure générale sur la seule proposition d'un sergent... L'idée générale ne le quitte jamais. C'est la joie de vivre, avec cet homme. Conquérant, explorateur, chef de guerre par excellence, il est l'antipode « du caporal », je dirai presque du « militaire » dans la conception officielle et routinière du mot. La forme, le rapport, le cliché, les hiérarchies mêmes n'existent pas pour lui. Le *résultat* est son but unique et comme conséquence, l'infinie souplesse des moyens et le libre emploi des instruments ; pour un rien il mettrait ingénûment un colonel sous les ordres d'un capitaine plus malin. Moi je l'adore comme il est, ce contempteur des conventions, ce haïsseur de toutes les bureaucraties galonnées. »

TSIEVALA CHEF DE BELALITRA
(D'après Catat. *Voyage à Madagascar*)

Gallieni était par-dessus tout un intellectuel, naturellement cartésien, constant liseur de philosophes, de savants et même de romanciers par goût incisif

de la psychologie, perpétuellement soucieux de subordonner l'action à la raison et au raisonnement, discipliné à rechercher en tout la collaboration des intelligences de tous ordres. Il prenait ses maîtres de chevet parmi les Voltaire et les Montesquieu autant que chez les Bugeaud et les Faidherbe. Il équilibrait en soi les leçons de Napoléon par celles du génial général-paysan qui civilisa l'Algérie. A l'exemple du conquérant de l'Égypte, il partit pour Madagascar avec sa belle « équipe ». Après avoir consulté quotidiennement Alfred Grandidier, il s'entoura d'hommes de sciences, le grand minéralogiste Lacroix, l'astronome Colin, l'original géographe et puissant historien Gautier à qui il confia la Direction de l'Enseignement, l'orientaliste Ferrand, le P. Roblet, l'entomologiste Camboué, les naturalistes Baron et Standing, le lexicographe Malzac, le normalien Mondain ; et, de ses officiers, de ses administrateurs, il fit des historiens, des écrivains, des vulgarisateurs de géologie ou de botanique, pour la confection de cette discrète mais virile Encyclopédie mensuelle qu'il intitula *Notes, Reconnaissances, Exploration*. En relation avec les présidents de Comités érudits, il dirigea lui-même la confection des *Guides de l'Immigrant*, « quantité de manuels », bulletins et revues, animant et alertant le *Journal officiel* par l'insertion de mémoires et de lettres de commerçants, entretenant une correspondance considérable avec tous ceux qui pouvaient l'aider, inlassable jusqu'à sa mort à tout lire et classer sur Madagascar de l'antiquité à nos jours.

L'ÉMYRNE PACIFIÉE

Aucun de ces soins ne détourna son bon sens et son humanitarisme de l'essentiel : fortifier, protéger, encourager le soldat ! Aux pires heures de danger où il exigeait de ses hommes le maximum pour le service de la patrie, il se préoccupait avec une vigilance constante de leur bien-être et de leur sécurité. Gallieni était bon, juste et tenait à devoir primordial de chef de remonter l'homme fatigué.

« Les opérations qui ont amené en six mois la pacification de l'Emyrne complètement insurgée en septembre 1896, font ressortir, une fois de plus, les qualités de dévouement, d'entrain, de ténacité de nos troupes coloniales. Poursuivies en pleine saison des pluies, dans un pays boisé, marécageux, coupé de nombreux cours d'eau, avec un ravitaillement rendu laborieux par la difficulté des communications, elles nous coûtèrent des pertes importantes, nos hôpitaux et ambulances étaient insuffisants pour contenir les 1 200 blessés ou malades du corps d'occupation. Mais ce fut cette ténacité de nos officiers et soldats, exécutant en dépit de tous les obstacles le programme méthodique de pacification qui leur avait été tracé, qui contribua le plus à abattre l'insurrection des pays hovas. Cette qualité essentielle et l'extrême bienveillance déployée vis-à-vis des malheureux habitants soumissionnaires, auxquels ils s'empressaient de venir en aide par des distributions de vivres et de vêtements, font le plus grand honneur aux troupes du corps d'occupation de Madagascar. »

Fils de modestes montagnards, il a compris et traité avec une bienveillance foncière le paysan indigène. Il tournait sa rigueur vers les aristocraties. Depuis 1891 les Nobles avaient repris graduellement le pouvoir, les emplois et, considérés par le général Duchesne, puis par M. Laroche, espéraient reconquérir leurs privilèges ; il les mâta, sans d'ailleurs leur refuser quelques faveurs à l'heure où la sécurité lui parut certaine. Il traita toujours le peuple avec indulgente fermeté avec le souci persévérant de son bien-être, de ses progrès. Partout ses premiers actes visèrent à rallier le peuple à notre cause. Il maintint « les honneurs » de Radama en y faisant entrer des laboureurs, créa l'ordre du Mérite malgache dont les indigènes furent aussitôt très avides, la médaille du travail.

PRISONNIERS HOVAS
(D'après un dessin d'Oulevay, dans Hocquart).

DÉSARMEMENT DE LA POPULATION DE BELEMAKA

Il ressuscita les fokon'olona. Dès qu'il se trouve en présence des tribus les plus turbulentes et pillardes comme les Sakalaves, il entend « les aborder avec des paroles de paix ; si celles-ci ne sont pas écoutées, je leur inflige une ou deux bonnes leçons, et après, suivant la coutume, je leur tends la main et j'en fais tout ce que je veux ». « Je me laisse toujours guider par deux ou trois principes : abaisser le prestige et l'autorité de la race hova, sauf à utiliser ses qualités au point de vue commercial et de la colonisation ; par des mesures démocratiques diminuer l'immense orgueil de cette race conquérante... de ces incorrigibles perturbateurs » et despotes. L'ensemble de la population partout se

portait avec enthousiasme à sa rencontre. « Vous me rendrez cette justice que je n'ai cessé depuis mon arrivée à Madagascar de faire *une étude spéciale* de leur situation, de leurs besoins, et de prendre toutes les mesures de nature à faciliter leur évolution. » (*Lettres*).

Dès qu'il arrive à Tananarive et assume le pouvoir, il se trouve en présence d'une mesure très grave, prise avec hâte par M. Laroche : *L'abolition de l'esclavage*. Réalisée brutalement, elle risquait fort de nous aliéner plus dangereusement, au milieu de l'insurrection victorieuse, la nombreuse classe des Andrianas ; partout elle fut utilisée par les fauteurs de troubles. On croyait que les Français allaient prendre les terres et les femmes. Tous les intérêts se sentaient menacés.

Le général envisagea froidement les données du problème. On comptait au moins 300 000 esclaves en Émyrne sur un million d'habitants. Presque tous étaient occupés à l'agriculture ou à l'élevage. Gallieni fit classer les affranchis par groupes de 1 000, 500 et 100, sous des chefs de leur caste, organisa leur état civil, et, sans secousse, les plaça dans la catégorie des salariés et métayers, leur distribuant les rizières confisquées aux rebelles, favorisant les contrats avec leurs anciens maîtres et réglementant le travail.

Comment *créer de la stabilité* en pleine insurrection partout maîtresse? Le général se remémora l'Annam où notre nombreuse clientèle chrétienne avait toujours « payé par d'effroyables massacres l'incertitude de notre politique et le peu de vigueur et de durée de l'appui que nous lui donnions ». A peine débarqué, après avoir fait annoncer au peuple qu'il le traitait « comme un père ses enfants », il frappa à la tête, avec éclat : le ministre de l'Intérieur et l'oncle de la reine furent arrêtés et traduits devant le Conseil de guerre, condamnés à mort : en vain adjurèrent-ils les pasteurs anglais de les sauver, en vain toute la ville anxieuse assista aux démarches des autorités religieuses, le 15 au matin ils sont exécutés. La tante de la reine est déportée. La reine accourt en suppliante faire une visite au gouverneur général. « La population entière est dehors *pour voir* le général et cela chaque jour, et ce peuple humble, courbé, chapeau bas, sollicitant un regard, forme une haie pressée et soumise qu'il traverse impassible, sans jeter un coup d'œil : toute une affirmation de puissance souveraine inconcevable pour qui n'a vu ce spectacle. Or on ne se découvrait plus devant son prédécesseur qui saluait, le premier, les passants et ceux-ci se retournaient en ricanant. » (Lyautey).

Dès le lendemain de l'exécution une proclamation partout affichée avertissait les Malgaches que le gouverneur général « entendait voir tous, grands comme faibles, rentrer dans le devoir... laisser les honnêtes gens et les travailleurs cultiver

en paix leurs terres et se livrer au commerce ». Des missions composées d'anciens seigneurs féodaux furent envoyées dans les provinces : prévenus qu'ils seraient autorisés à rentrer dans Tananarive seulement après l'apaisement des régions dont on les chargeait, ils acceptèrent en majorité leur tâche et provoquèrent des soumissions nombreuses. Mais, en février, la reine ayant repris l'audace d'une hypocrite inertie et restant à la tête de la caste noble irréconciliable qui usait de son nom afin de préparer des troubles pour le printemps, il l'embarqua pour la Réunion sans prendre le temps de consulter Paris. L'effet fut si prompt et complet que, dès mars, le général put amnistier les détenus politiques pour faits de rébellion, lever l'état de siège et quitter l'Émyrne pacifiée.

L'ACTION PACIFICATRICE DE GALLIENI

C'est dans son incomparable, magistral *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et la colonisation* (1899), qu'il expose avec la pureté du géomètre les principes de son action. Ces deux éléments militaire et civil, que tous perpétuellement opposent, chez lui se synthétisent inextricablement : la guerre coloniale n'est, à son sens, qu'une pacification d'où se développe immédiatement une civilisation. La guerre constitue une simple opération de déblaiement cartésien, la plus prompte possible, pour permettre la construction : non point du tout la terrorisation et l'affolement de l'ennemi, mais au contraire la libération et « la mise en confiance » des indigènes, leur éducation, leur élévation et leur progrès. Lancé à la pointe du jour pour conquérir un village rebelle par anarchie, l'officier doit avoir à midi un marché sur la place où l'on s'est battu le matin et le soir y avoir ramené la population, gagné son amitié, le lendemain établi une école.

Dès le jour où il prend le pouvoir, il commence « la réforme ». Il applique l'organisation dont il a eu l'initiative au Soudan puis au Tonkin. Deux principes la dominent : la concentration des pouvoirs et la responsabilité *individuelle* de tous ceux qui détiennent une part du pouvoir. *Concentration, Responsabilité* : la valeur de ces vocables, toute de rhétorique en Europe, est là-bas dramatique, mot qu'il faut répéter pour indiquer le ton, l'atmosphère, l'insidieuse et angoissante intrigue de l'action engagée par le génie de dénouement avec une troupe si limitée dans ce monstrueux décor écarlate que la nuit l'incendie rougit. Sept cercles militaires sont créés. « Le cercle *militaire* est le rouage principal de la *pacification.* » A sa tête est placé un commandant hors cadres ayant sous ses ordres un officier adjoint pour le service de renseignements militaires et politiques et un chancelier qui, en outre, gère la caisse des fonds d'avance, *encaissant les recettes* et soldant les dépenses, —

institution qu'a toujours essayé de saper le formalisme destructeur du ministère des Finances, et dont plus tard, dans ses *Neuf ans à Madagascar*, il fera ressortir la noblesse avec l'originalité : « Le détachement ainsi administré devient une véritable *coopérative* entre frères d'armes, vivant de la même vie, ayant les mêmes besoins, courant les mêmes dangers. » Le commandant a sous ses ordres toutes les armes, la maîtrise absolue de l'alimentation et de l'approvisionnement, la disposition d'une « masse de ravitaillement » et d'une « masse de baraquement » permettant même la construction de magasins. Ses pouvoirs administratifs se trouvent aussi étendus que ses pouvoirs militaires. Il utilise dans la mesure du possible l'ancienne administration indigène. La décentralisation s'opère par la création de secteurs où un officier de choix contrôle un ou plusieurs gouverneurs indigènes.

TIRAILLEURS MALGACHES

Aux commandants de cercle les instructions d'ordre militaire prescrivent de résorber l'insurrection par l'établissement d'un cercle de blockhaus protecteurs arrêtant l'irruption des bandes sur 20 kilomètres de rayon autour de Tananarive, puis d'occuper le pays au delà par bonds de manière à augmenter constamment la sphère de protection ; de bien veiller à relier les opérations d'un cercle à celles de ses voisins ; d'armer en arrière des postes militaires les villages soumis en surveillant étroitement l'intérieur du réseau de manière à empêcher l'infiltration des rebelles. C'est cette méthode de pacification « consistant à faire sans cesse *la tache d'huile* » qui reste célèbre sous cette expression. Elle assigne *en même temps* aux commandants pour mission : 1° avec leurs postes avancés de gagner peu à peu du terrain en avant ; 2° d'organiser les zones d'arrière en y rappelant les populations, en faisant reprendre les cultures, et surtout en mettant les villages et habitants à l'abri des nouvelles incursions de pillards... Distinguer les gens paisibles des fauteurs de désordre ; récompenser les uns, châtier les autres. Organiser les secours mutuels... Porter tout rapidement à la connaissance du chef. « L'action politique tire sa plus grande force de la connaissance du pays et de ses habitants... Un officier qui a réussi à dresser une

carte ethnographique suffisamment exacte du territoire qu'il commande est bien près d'en avoir obtenu la pacification complète, suivie bientôt de l'organisation qui lui conviendra le mieux. »

La pacification de l'Emyrne a exigé dix mois d'opérations sans répit. L'état de siège déclaré, l'offensive est prise : désormais ce sont les insurgés qui sont traqués. La rapidité, la vigueur des coups portés, restreignent le terrain où évoluent les bandes, les acculent aux impasses. A court de vivres, elles tentent des coups de main désespérés sur les rizières où on les guette, pourchasse, pilonne par des battues répétées. En dix mois la zone des pays soumis est plus que décuplée. Les opérations de répression ont été très pénibles, marches de jour et de nuit sous le soleil brûlant ou la pluie torrentielle, bivouacs à la dure après monts et ravins, rations parfois infimes dans des sites dénudés où l'on incendie tout devant nous ; 62 tués, 200 blessés.

Rallier à soi la masse, « la river par son intérêt à notre fortune », fut dès l'origine l'objectif de tous ses efforts. La création des villages armés et des corps de partisans nous acquit la sympathie des populations à qui elle montrait notre confiance envers elles. Pour préciser dans leur esprit le sentiment de leur nouvelle nationalité, le drapeau est arboré dans chaque village. Un arrêté réserva les emplois administratifs à ceux qui connaissaient notre langue. Des créations importantes, École Le Myre de Vilers pour la formation des fonctionnaires, École professionnelle, École de médecine indigène affichèrent notre souci de leur progrès intellectuel et matériel. Dès le 16 décembre 1896 un hôpital indigène fut créé. Les solennités publiques et, en particulier, le 14 juillet comportèrent d'abondantes distributions d'argent et de vêtements aux nécessiteux.

Le problème religieux

Autre drame : comment Gallieni allait-il procéder à l'égard du problème religieux dont on a vu l'importance primordiale au cours de ce siècle? Il s'en est exprimé avec une entière liberté dans ses lettres à M. de Mahy. Dès le premier mois il sentit liguée « contre lui la rude hostilité de tous les pasteurs protestants » : les morts étaient considérés comme des victimes par les missions anglaises ; il les prévint qu'au premier mot malsonnant pour la France, il ferait fermer tout de suite le temple et arrêter le coupable. Il interdit l'accès du Palais « aux trois pasteurs payés par les Anglais ». Encore, un an après, avait-il à se plaindre que « chaque paquebot apportât de nouveaux missionnaires, calvinistes, luthériens, méthodistes : combien il vaudrait mieux des colons sérieux » !

Hélas ! le parti protestant français, en la Métropole même « affectait de voir dans l'exil de la reine l'action de préoccupations confessionnelles, comme dans le rappel de M. Laroche l'effet des attaques combinées des tripoteurs, des militaires et des jésuites. » (André Lebon). Il soutenait la *London Missionary* qui à elle seule entretenait 1 400 églises, 1 290 écoles, 3 collèges supérieurs, l'appuyait même à la Chambre alors qu'elle ne désarmait pas et que malgré ses belles promesses elle s'efforçait de conserver son influence politique sur les Merinas, leur affirmant que notre occupation était provisoire. Le général « observait d'ailleurs envers les Anglais la plus exacte courtoisie », mettant partout des hommes à leur disposition pour faciliter dans leurs écoles l'étude de notre langue. Quelques prêtres catholiques l'ont taxé d'anticléricalisme « et de trop de complaisance pour les protestants ». A la vérité il reprocha seulement aux jésuites de ne pas entrer assez franchement dans la voie de l'enseignement professionnel qu'il préconisait comme primordial. « La mission catholique se plaint à tort car nous avons à notre compte plus de vingt frères sans compter la subvention de 10 000 francs que nous donnons à la congrégation... Prêtres et pasteurs mettent aux mains les populations de nombreux villages ; parfois comme au Betsiléo la situation devient tellement intolérable que son administrateur, le docteur Besson (catholique) demande son changement ». C'est pourquoi le général se décida catégoriquement à créer l'enseignement laïque. Mais il s'opposa constamment à ceux qui voulaient l'expulsion des Jésuites, ne ménagea jamais les éloges publics aux Pères Roblet et Colin, favorisa l'installation des Frères, célébra « ces maîtres modestes et dévoués qui ont rendu les plus hauts services, qui ne cessent de fournir à l'administration et aux colons leurs meilleurs auxiliaires indigènes ».

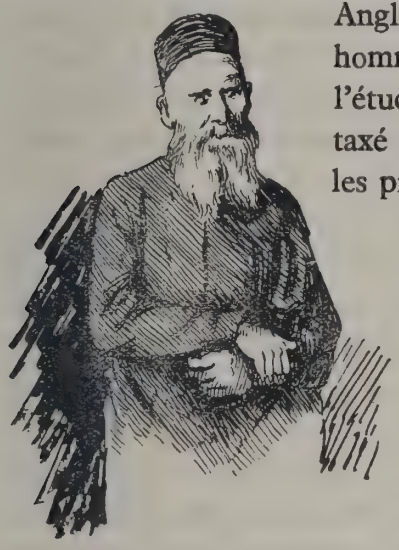

R. P. ROBLET

LES CRÉATIONS

A Madagascar maintenant conquis, le Parlement dispute pied à pied les fonds nécessaires. Pour bien comprendre l'Histoire de Madagascar de 1896 à 1906 et juger l'œuvre accomplie, pour savoir comment il faudrait s'y prendre pour mettre sur pied cette belle colonie, il ne faut pas perdre de vue qu'au début du vingtième siècle, le système français a interdit à un Gallieni tout modernisme et presque tout emploi des grands moyens de science et

d'industrie dont à la même époque Allemands, Américains, Anglais usent couramment et expéditivement pour exploiter rationnellement leurs territoires exotiques en les adaptant au régime mondial. Grand homme simple, réfléchi, intrépide et prompt, Gallieni a l'esprit scientifique précis et pressant : dès le premier jour il décide le chemin de fer ; eh bien ! il faudra plus de dix ans à son habile opiniâtreté pour réaliser la plus modeste, la moins longue, et la moins pratique des voies ferrées.

Ses principes directeurs en matière d'organisation et de finances sont exposées dans son *Rapport d'ensemble* que tout colonial doit lire et méditer plus qu'aucun *Esprit des lois* : on trouve là le Génie de la Colonisation :

« C'est certainement beaucoup plus à coups de routes et de télégraphes qu'on fait la conquête d'une colonie qu'à coups de troupes. Il n'y a pas d'argent plus vite regagné que celui jeté en masse pour ces dépenses de première installation. Une ligne télégraphique, c'est une économie immédiate d'effectifs, de transports ; il n'est plus nécessaire de constituer sur autant de points des groupes suffisamment forts pour se suffire à eux-mêmes. Toute perte de temps se traduit toujours par une perte d'argent ; la ligne électrique c'est la suppression de la perte de temps. Or nous sommes d'une parcimonie inouïe, comparés aux Anglais.

L'argent dépensé presque sans compter pour assurer immédiatement aux Européens, aux troupes, aux divers services des installations salubres, sera bien vite regagné par l'économie des dépenses d'évacuation, de frais d'hospitalisation, de mutation de personnel qui en résultera dès la première année. En résumé pour les entreprises coloniales *comme pour toute entreprise industrielle*, la première mise de fonds doit être aussi large et rapide que possible. »

Pas de ces « petits paquets » qui ont coûté si cher au Tonkin et à nos plus grands ministres, tel Jules Ferry ; pas de demi-mesures. Plus tard, dans sa voie, bénéficiant du prestige des résultats combattivement acquis par Gallieni, son illustre élève Lyautey pourra du premier coup au Maroc voir grand et faire large : à Gallieni, dès qu'il a dompté l'insurrection, la Métropole rogne tout, dispute sur chaque chapitre. La correspondance privée du grand chef est une longue plainte exaspérée et indignée contre « l'immixtion constante, fatigante et gênante des Directions et bureaux de ministère pour toutes les questions, contre toutes leurs oppositions » ; ses lettres au ministre sont un calvaire de fatiuges et de dégoût où le crucifient Bureaux et Commissions. Là encore drame, chocs, éclats. Comme plus tard ministre au Palais-Bourbon, ce gouverneur général, à l'instar de Faidherbe, n'obtient rien qu'en offrant souvent sa démission. Heureusement s'est-il laissé vite « empoigner » par cette action suprême si émouvante : « La création d'une colonie ! »

Sa conception de l'administration coloniale a été formée par l'étude et l'admiration du système britannique ; et là tient à notre sens sa relative faiblesse que commence à faire mieux apercevoir la crise actuelle : une trop grande économie de

cadres blancs illogique pour l'empire d'une nation qui entend faire avant tout de sa colonisation une éducation à idéal social et non point, à l'anglaise, une sommaire domination à fins économiques. Mais une telle erreur vient en majeure partie des ordres d'économie sévère donnés par le Parlement et de l'insuffisance de préparation pour tous les services dans le ministère des Colonies trop expéditivement improvisé pour un empire trop rapidement fabriqué. Le Pavillon de Flore, n'ayant guère formé de cadres, n'a pu en fournir suffisamment. Il a, bien hâtivement, échafaudé ses Écoles supérieures, mais sur des plans incomplets et en les bourrant de professeurs parfois incompétents ou indifférents. Gallieni, très précis, voulait partout des spécialistes ; ayant à créer un service d'Agriculture, il repoussait les agronomes métropolitains qu'on lui offrait en pagaille et réclamait des agronomes possédant la science et l'expérience des cultures tropicales ; on n'avait point pensé à en recruter et l'on avait même forcé nos remarquables spécialistes à émigrer aux colonies anglaises qui les payaient très cher : on lui envoya pour divers emplois des sous-officiers dégrossis à la voltige par un enseignement tout théorique. Il dut donc partir de ces constatations pénibles mais qu'il est impérieusement utile de mettre en relief : « 1° L'extension de l'occupation du pays rend de plus en plus difficile *le choix des cadres* ayant l'aptitude nécessaire ; 2° chacun de ces agents est tenté de croire sa circonscription beaucoup plus importante qu'elle n'est souvent, et, perdant de vue l'intérêt général, d'y donner en toutes choses, contributions, voirie, un développement qui n'est nullement en rapport avec ses besoins et a l'inconvénient d'imposer une double et triple charge à la population qui n'en a pas moins à satisfaire aux exigences générales. De plus l'inconvénient de ces travaux, c'est que, exécutés souvent sans compétence et sans discernement, ils ne sont pas destinés à durer et, qu'après avoir gaspillé une main-d'œuvre précieuse, ils peuvent donner aux indigènes une fâcheuse idée de nos capacités et de notre jugement. » En conséquence Gallieni qui a beaucoup lu Chailley-Bert recourt net à l'exemple des Indes dont il compte les agents réduits au rôle de « Protecteurs et contrôleurs ». « Cette réduction à

VILLAGE FAHAVALOS DANS LA MONTAGNE

l'extrême des cadres européens permet de leur donner des traitements beaucoup plus élevés, ce qui augmente leur prestige, leurs moyens d'action et leur liberté de mouvement. »

Pour l'application de ce régime il faut trois conditions : « 1° La sélection d'un personnel européen qui ne soit plus à la merci des tours de départ des listes administratives du personnel suivant la méthode actuelle ; 2° la stabilité ; celle-ci assure deux choses essentielles : d'abord elle permet de prendre une connaissance approfondie du pays, d'administrer avec suite et de faire *des projets à longue échéance, les seuls pratiques;* ensuite elle garantit que la population sera ménagée, parce que l'administrateur, assuré d'avoir du temps devant lui, ne se presse pas de couvrir sa circonscription de créations insuffisamment préparées, pour laisser une trace de son passage ; 3° la constitution d'un personnel indigène, qui n'existe qu'à l'état rudimentaire, » est trop nombreux, de là prévaricateur et gaspilleur.

Dans une longue lettre didactique à M. Challey-Bert il dénonce comme obstacle sérieux à son action de commandement la médiocrité du personnel : « Il faut aux colonies un personnel d'élite, il n'est pas de branche de connaissances humaines dont un administrateur n'ait à s'occuper. » Il s'adressa avant tout au bon sens et à l'esprit d'initiative, et vite il exigea, obtint, un travail considérable.

LE PROBLÈME SCOLAIRE Les préoccupations administratives dominent encore la confection de son admirable, système scolaire : appareil économique pour fabriquer des fonctionnaires indigènes à bon marché en vue de remplacer progressivement les Blancs. Sa psychologie, s'attaquant toujours au vice initial, lui dévoilait bien une faiblesse, capital pour ce régime, dans la corruption profonde des fonctionnaires malgaches ; mais il n'en a pas déduit la nécessité d'utiliser davantage les missionnaires catholiques, ne fût-ce que pour leur faciliter au moins l'enseignement religieux par quoi il importait tant d'amender l'immoralisme invétéré de Madagascar. Il apparaît aujourd'hui avec évidence que le progrès du Christianisme doit être soutenu par le personnel laïque : les maîtres auxquels il s'est adressé ont fourni un magnifique effort, mais n'ont pu fertiliser encore l'argile desséchée des âmes. L'œuvre a été entreprise et poussée sur un large plan. Les idées Gallieni sur la question de l'enseignement indigène se résument dans « le désir nettement développé d'une instruction et d'une civilisation supérieures. » « Nous ne pouvions laisser les missions étran-

LE MARÉCHAL GALLIENI
par J.-F. Bouchor
(Musée de la Légion d'Honneur).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

gères donner seules l'instruction dans quelques régions de l'île » et l'enseignement officiel devenait pour toutes un stimulant indispensable.

Gallieni, « se plaçant au-dessus des sectes et des partis, veut que nos nouveaux sujets acquièrent *avant tout* dans les écoles les sentiments de mutuelle tolérance, de concorde, d'union dans le respect et l'amour de la France. » « L'enseignement du français était beaucoup trop négligé malgré de pressantes instructions » dans les écoles religieuses : or le général entendait « *franciser l'île* ». Dès le 5 octobre 1896 il prescrit que dans toutes les écoles la moitié du temps doit y être consacré. L'arrêté du 18.1.97 rend la connaissance du français obligatoire pour tout candidat à un emploi public.

Avec audace l'organisation de l'enseignement officiel débuta par la création de hauts établissements. Les études n'entraînaient aucun frais pour les élèves. Deux écoles de filles furent fondées en août 1897. Le général n'hésita point les premiers temps à employer des soldats ou gradés pour d'autres écoles ; au fur et à mesure que l'École Normale lui fournit des instituteurs indigènes, il les installa dans la brousse. A Fianarantsoa, Lyautey fonda *l'Ecole normale François de Mahy* pour en faire « la pépinière des instituteurs de tout le Sud. » Un *Bulletin de l'Enseignement* suppléa à la pénurie de livres. Le général veilla très attentivement à ne pas multiplier « pernicieusement » le nombre de jeunes Malgaches dont une instruction générale étendue ferait des déclassés dédaigneux du labeur : un enseignement bien dirigé devait devenir, à son sens, pratique et professionnel ; il confia donc à une commission *où il fit entrer le chef de service de l'agriculture et un ingénieur* le soin de préparer de nouveaux programmes. Dans les écoles rurales la moitié du temps devait être désormais consacrée à des travaux de démonstrations pratiques d'agriculture. Une *Ecole supérieure d'agriculture* fut instituée. Le général multiplia les subventions « assez rondes » aux écoles possédant jardins d'essais et ateliers au point qu'il pouvait écrire en 1903 à M. Grandidier : « Vous seriez-vous douté il y a trente ans que les Hovas nous fourniraient tous les ouvriers d'art nécessaires pour nos travaux du chemin de fer ? » Lorsque le général quitta Madagascar, ce pays comptait déjà 385 écoles laïques à côté de 295 de diverses missions. Il pouvait se vanter d'avoir avant même l'Indochine ou l'A. O. F. ses Grandes Écoles ; en 1902 avait été fondée *l'Académie malgache* pour l'étude de la linguistique, de l'ethnologie et de la sociologie dans la Grande Ile.

De tout cela, à Paris, en 1905, nous résumant son œuvre, il nous parlait avec une inconsciente et presque naïve fierté. Sur sa table il feuilletait les statistiques comme des albums et déroulait, juxtaposait les hautes photographies tirées à cet

RUE D'IMARIVOLANITRA A TANANARIVE

effet : cliché de l'indigène nu du Sud avant la conquête, cliché du jeune étudiant en médecine élève du directeur Fontoynont : une brute bestiale, un adolescent en veston élégant à lorgnon pimpant. En dix ans un résultat si étincelant ! Cette constatation allégeait son souci et électrisait sa confiance en Madagascar, en la possibilité d'en faire « une belle colonie » : ces mots déployaient en lui la vision de l'immense île rouge labourée par les routes françaises, moissonnée par les villages neufs, florissante de grandes villes. Beauté nouvelle : éclatante de travail, d'ordre ; expressive de directives saines, énergiques, paternelles. Gallieni avait une foi : il avait foi en la Colonisation.

LA COLONISATION ET LE COMMERCE

Le sentiment tutélaire du général pour la population indigène ne l'a jamais détourné d'accorder la prépondérance aux colons. Pour lui Madagascar a été déclaré colonie après une guerre qui nous a fort coûté en hommes et argent contre une féodalité hova exploitant les autres races et abîmant le pays. Dominent, par-dessus tout, les droits de la France

et de la civilisation. Il faut « franciser » l'île, favoriser avec prédilection les bons colons. Son premier discours à son arrivée le proclame.

« Je pense, expose-t-il plus tard, que *rien ne doit être négligé lorsqu'il s'agit d'un colon français* qui fait preuve d'activité, sauf à exercer un contrôle minutieux sur ses actes, sur ses relations avec les indigènes, afin qu'elles soient conformes à l'équité et à l'humanité, et *à ne renoncer aux encouragements que lorsqu'il n'est plus possible de prévenir des abus.* »

« Il importe à la fois de mettre les colons sérieux, qui ont souffert du régime arbitraire auquel nous succédons, en mesure d'exercer leur activité et de faciliter aux bonnes volontés qui se manifesteront les moyens de tirer parti des ressources agricoles et industrielles offertes par une nouvelle conquête aux gens *d'initiative courageuse et persévérante.* »

Il prit sitôt son arrivée les dispositions en vue de contrôler les richesses naturelles de la colonie, *d'en faciliter la connaissance aux personnes désireuses de venir s'y établir.* Comme les soldats sont des colons, les colons sont pour lui des soldats, les militants du développement économique. Il leur accordera la même confiance qu'aux autres. Dès son entrée à Tananarive il fonde le Cercle français pour « mettre en contact plus intime » les divers éléments de solidarité nationale : officiers, fonctionnaires et colons. En pleine insurrection il crée dans les principaux centres des chambres consultatives. Il prescrit l'établissement, au chef-lieu de chaque circonscription, de bureaux de renseignements économiques « destinés à éclairer le plus possible les nouveaux venus, à leur éviter des recherches personnelles, toujours longues et onéreuses dans un pays inconnu. » Dès février 1897, il commence à doter de municipalités les villes où les Européens se groupent en nombre suffisant. Plus tard il appelle les vétérans à être ses conseillers, qu'il trouve « excellents », il multiplie dans les provinces les comices agricoles collaborateurs de la Chambre de Tananarive. Il n'abandonne pas le pouvoir avant d'avoir institué pour les fils de colons l'École de Tamatave avec programme spécial en vue de former « *dans la colonie même et pour elle* une phalange de jeunes gens *de notre race* familiarisés avec le milieu et prêts à y suivre les trois grandes carrières économiques : agriculture, commerce, industrie. »

Politique domaniale

Bref il a compris combien il importe de faire venir des Français à Madagascar : a-t-il pensé à les encadrer, soutenir et, mieux encore, guider par une prévoyante politique domaniale? On tend aujourd'hui à lui reprocher d'avoir accordé des concessions un peu partout au gré des demandeurs au lieu de les aligner le long des voies de communication, ce qui eût facilité les transports et évité de construire tant de routes et de ports onéreux pour la colonie. Ne l'oublions point, il s'est trouvé devant un système établi par

M. Laroche : copiant plus ou moins bien la législation de la Nouvelle-Zélande, ce dernier avait permis aux indigènes de faire immatriculer en leur nom les terres dont ils étaient censés être les propriétaires *d'après des témoignages oraux de leurs congénères*, source de mille abus. Ces dispositions semblèrent au général « de nature à entraver l'essor de la colonisation », comme celles qui fixaient à la terre des prix trop élevés ou qui n'imposaient pas de mise en valeur. On constate un souci permanent de faciliter la venue du plus grand nombre d'immigrants qui présentent « les qualités morales indispensables ». Ayant à les utiliser pour l'occupation de la colonie et l'éducation du maximum des indigènes par l'exemple, il ne pouvait lui convenir de les concentrer le long de routes dans les régions déjà fréquentées d'autant que le problème des prix de revient ne se posait pas d'une façon aussi aiguë qu'aujourd'hui.

Là encore il recourut aux méthodes de la puissance qui établit le plus de ses enfants dans son empire : de l'Angleterre au Canada et en Australie. Il fit déterminer comme périmètres de colonisation de larges territoires judicieusement choisis, fertiles, autant que possible salubres, situés près des centres susceptibles de fournir de la main-d'œuvre et d'une étendue variable de cent à plusieurs milliers d'hectares. Il accueillit toutes demandes de concessions non seulement pour la culture mais pour l'élevage de bœufs et moutons à laine, la fabrication de conserves de viande, la recherche de gisements. Fréquemment rendait-il visite aux colons et l'on découvre dans ses rapports et livres avec quelle constance il suivait leurs efforts, joyeux de leurs succès. Il aimait à citer les meilleurs exemples de réussite en en analysant les causes : patient apprentissage, travail assidu, direction personnelle économique, confiance.

Il procéda de même à des essais de colonisation officielle. Trop de paresseux désiraient profiter des générosités du gouvernement ; ces tentatives échouèrent assez lamentablement. Il estima donc devoir écarter les demandes embrassant de trop vastes programmes, tel le transfert d'un certain nombre de nos nationaux déjà établis en Argentine, d'autant qu'elles se basaient sur des avances de capitaux considérables par l'administration. Il n'entendit point par là condamner en termes absolus la colonisation officielle, trop bon élève pour cela de Bugeaud, mais il renvoyait toute décision générale à la Métropole qui disposait seule de crédits ; en raison de son climat frais le Plateau Central lui semblait seul propre à l'établissement de gens peu fortunés et il la fallait subordonner à la construction d'une voie ferrée.

Naturellement la colonisation militaire obtint sa bienveillance paternelle : cet

élément discipliné permettait les essais prudents et méthodiques de peuplement blanc dans les régions centrales déjà si denses où les obstacles auraient découragé d'autres. Habitués au climat, les soldats n'en redoutent pas les atteintes et savent observer les règles d'hygiène ; « accoutumés à faire preuve d'ingéniosité, ils parent avec de faibles moyens aux difficultés inhérentes à la création d'une exploitation agricole » sans croire, comme le civil, que « le bien-être doit devenir le prix immédiat de leur expatriement. »

RÉCOLTE DU MANIOC

« Beaucoup d'entre eux ont acquis, au contact de la population indigène, la connaissance de la langue, des mœurs et des coutumes locales, autant d'avantages précieux sur le colon nouveau venu. Appelé en de nombreuses circonstances à exercer son initiative, le militaire libérable, déjà préparé dans les postes où il servait à la création de pépinières, d'ateliers professionnels, à des essais de culture, à la construction de routes, se transformera vite en colon. Pris dans l'élite, son installation dans le pays répondra à une double nécessité : elle affirmera aux yeux de tous notre prise de possession définitive, absolue ; elle constituera un noyau solide de colons énergiques qui, de soldats qu'ils étaient naguère, seront des défenseurs tout prêts en vue d'éventualités qu'il est toujours prudent d'entrevoir et pourront, d'ailleurs, être appelés à assurer le maintien de la sécurité ; enfin, ces colons constitueront des centres de groupement et serviront d'exemples et de guides aux nouveaux venus, lorsque la colonie étant munie de l'outillage économique destiné à aplanir les obstacles qui s'opposent maintenant à l'installation de nombreux agriculteurs sur les hauts plateaux, le moment sera arrivé de faire appel à ceux de nos compatriotes qui, disposant de quelques ressources, pourront se livrer à la petite colonisation. »

Gallieni s'est déclaré partisan des vastes concessions accordées à des Sociétés « d'après les mêmes principes que ceux usités dans les colonies anglaises voisines ». Il eut même admis pour elles, sous le contrôle d'un commissaire du gouvernement le droit de justice et de police avec la perception des impôts de l'État : le département n'entra pas dans ces vues et le général le regretta beaucoup parce que, tout en leur conseillant le colonage partiaire et même un certain métayage pour le chep-

tel, il comptait exiger, sous peine de déchéance, qu'elles ouvrissent des écoles pratiques, des voies de communication rapide et dépensassent des capitaux importants. « Dans un pays nouveau, en particulier dans certaines parties de Madagascar où l'acceptation de notre autorité par les indigènes est de fraîche date, où le sol doit faire l'objet de gros travaux d'appropriation que les ressources restreintes du budget local ne permettent pas d'aborder, la création d'exploitations qui, en ayant pour but l'exécution progressive de cette œuvre de préparation de la colonisation, peuvent concourir puissamment au développement de la richesse générale, est subordonnée, en raison des obstacles à surmonter, à beaucoup d'études, d'efforts persévérants et de capitaux considérables, intelligemment répartis. De plus, l'introduction de plantes étrangères pour la vulgarisation de cultures nouvelles, la propagation et la multiplication de certaines précieuses essences indigènes, celles qui produisent le caoutchouc par exemple, impliquent de fortes dépenses soit par les expériences qu'elles nécessitent, soit par la longue période d'attente qu'elles supposent avant l'époque du rendement. Il en est de même de l'élevage des animaux de trait, de l'amélioration de la race ovine qui, telle qu'elle est ici, ne donne qu'une viande médiocre, ne fournit pas de laine, alors que ce dernier produit a fait la richesse de l'Australie. Seuls, de puissants capitalistes ou des sociétés peuvent les entreprendre à la condition, toutefois, de disposer de superficies assez vastes pour équilibrer, par la diversité des travaux, par la diminution des frais généraux, les dépenses considérables à engager. Mais, au fur et à mesure que des résultats seront acquis, ces grandes entreprises attireront des commerçants, des agriculteurs, des industriels moins fortunés, qui n'auront qu'à profiter de l'influence acquise sur les populations indigènes, des essais effectués, des travaux accomplis en vue de l'appropriation du sol aux cultures. »

Intimement démocrate, Gallieni a pensé à procurer à la petite colonisation quelques-uns des avantages de la grande par le Crédit foncier. Il comptait la développer par l'accroissement de la sécurité et la simplification des procédés servant à constituer et à réaliser le gage, à mobiliser les valeurs. Il fonda aussi à son bénéfice un Service de l'Agriculture destiné à « éviter aux colons les expériences très coûteuses », un service de Météorologie Agricole, un laboratoire pour l'examen des terres au point de vue de leur composition, trois importantes stations d'essais dans les climats les plus différents pour l'introduction et la vulgarisation de plantes utiles comme pour l'étude des plantes locales. « L'autorité doit faire le lit du colon, » proclamait-il. Il se réjouissait plus tard qu' « un certain nombre de ces petits planteurs fussent parvenus en quelques années à se créer une

belle aisance, et tels d'entre eux, partis de rien, sont rentrés en France pour y vivre de leurs revenus. D'autres se sont définitivement fixés à Madagascar et les biens qu'ils ont au soleil leur procurent la vie large ». Il s'inquiéta même de lui faciliter le recrutement de la main-d'œuvre par de vigilantes *Instructions*. En 1898 il alla jusqu'à exempter de la corvée et du service militaire les indigènes contractant un engagement au moins d'un an avec un colon ou avec les missions. Sa législation du travail, entreprise en décembre 1896, veille à la suppression du vagabondage et de l'extrême oisiveté, oblige « tout indigène » à entrer dans une catégorie de travailleurs, assure la validité des contrats avec les colons. Aussi dans la seule Imérina 34 000 Malgaches se trouvaient employés en 1899 chez les Français.

La population européenne ou assimilée qui se limitait en 1895 à 7 ou 8 000 personnes, atteignit en 1903 les chiffres de 9 310 dont 6 880 Français (non compris les militaires, y compris 1 040 fonctionnaires) ; en 1905, 10 500 ; mis à part 3 700 Asiatiques et 12 500 Africains.

L'AGRICULTURE INDIGÈNE Les agriculteurs indigènes ne se voyaient point lésés ni négligés. Le général, par des comices agricoles, leur attribua de nombreuses récompenses. Les demandes au service des domaines pullulèrent et l'État appliqua largement le principe des réserves indigènes. L'extension des cultures (1898) augmenta la stabilité des indigènes si souvent à demi nomades et mit à la portée de tous, à prix peu élevés, les denrées nécessaires à l'alimentation des travailleurs tout en favorisant le commerce d'importation. Les commandants de cercles reçurent l'ordre de suspendre autant que possible les travaux publics pendant les périodes d'ensemencement et de récolte ; les prêts de semences réagirent contre l'apathie de certaines populations, et elles furent pressées d'augmenter leurs cultures vivrières, d'en faire de nouvelles ; ainsi la pomme de terre fut plantée sur de vastes surfaces. Le journal indigène officieux excita les Malgaches à ne pas s'en tenir au riz, à cultiver largement manioc, cocotier, cotonnier, mûrier. La fumure fut vulgarisée, les instruments aratoires répandus et la charrue intronisée avec pompe officielle en présence des autorités indigènes ; à lui seul Lyautey introduisit à Ankazobé 20 défonceuses, 40 charrues, 22 herses dont l'essai s'effectua devant un vaste concours d'indigènes. Des distributions de graines propagèrent avec rapidité l'industrie maraîchère. Les chefs de province suscitèrent les caféeries indigènes : chaque malgache de seize à soixante ans dut chaque année planter un caféier et un mûrier ; sur la côte les cocotiers furent recommandés ; les officiers enseignèrent la culture du blé sur le Plateau central.

A partir de 1898 les concours agricoles encouragèrent élevage et culture. En neuf ans les surfaces cultivées triplèrent (780 000 hectares).

Partout les officiers donnaient l'exemple et des leçons. Ils recevaient des instructions pratiques pour initier eux-mêmes les malgaches aux règles générales de l'hygiène des troupeaux et aux méthodes rationnelles d'alimentation, de stabulation et de croisement.

« S'ils n'avaient pas été là à Ankazobé, il aurait été établi au bout de huit jours que les bœufs étaient trop faibles, impossibles à dresser à la charrue, etc : actuellement tout le monde est convaincu... On ne saurait trop préconiser l'établissement des fermes-écoles pour la pratique des instruments aratoires, les cultures françaises, la fumure, l'élevage, les soins aux animaux, à la laiterie. Elles peuvent être constituées très simplement sous la direction d'Européens autant que possible mariés, une fermière ayant l'influence la plus favorable sur la tenue de l'établissement, la laiterie et la basse-cour... Il y a toute une éducation à donner aux Malgaches. »

La pédagogie des races indigènes, sport fructueux pour quelques Anglais, devient l'art de choix pour une pléiade de nos généraux et officiers.

Art scientifique ! Assurer l'essor de l'agriculture dans un pays neuf « comporte une très grande somme de recherches et de documentation ». Pour l'élevage, il fallait en outre contraindre routine et présomption. Décimé par l'insurrection, le cheptel se reconstitua rapidement ; il passa à 1 200 000 bœufs en 1899, à 3 millions fin 1904 ; il n'y avait pas de chevaux : le service vétérinaire fondé en 1903 créa de toutes pièces une race neuve, bientôt portée à un effectif de 1 500 têtes ; de belles espèces de mérinos et solognots furent acclimatés ; la porcherie aussi fondamentalement réformée. Toutes consignes exécutées prestement avec vaillance, discipline, émulation, fierté. Gallieni tenait tout son monde en main. Consigne générale : créer !

Le commerce Ce général, en selle de gouverneur toujours à cheval, pensait que même dans la sphère du commerce les officiers devaient être des initiateurs, des réformateurs, des tuteurs, des professeurs. « C'est avec des pacotilles que les explorateurs et les commerçants se sont acquis les indigènes dans les régions neuves : en attendant l'arrivée des commerçants, pourquoi ne pas prendre la même règle en ce qui concerne notre occupation ? Quelques officiers, en faisant l'avance sur leurs propres ressources, en ont déjà fait l'essai qui a toujours pleinement réussi. Un détachement qui se présentera dans les régions dont il est question avec un approvisionnement d'outils, d'objets usuels à échanger contre les produits du pays, verra toutes les portes s'ouvrir, et le poste deviendra instantanément un centre d'activité commerciale et un marché. » En une lettre

à M. Lebon, Gallieni inscrivait parmi ses « trois principes indispensables pour établir définitivement notre domination à Madagascar, *la prédominance du point de vue commercial* dans tous nos actes d'administration et de politique indigène », et, ôtant l'hégémonie aux Hovas, il entendait appliquer leurs qualités d'énergie au commerce, ce qui est toute une politique indigène.

Ses lettres à Joseph Chailley, secrétaire de *l'Union coloniale*, accusent la portée nationale de sa pédagogie économique :

« Je poursuis la même œuvre que vous, le remplacement des marchandises étrangères par les marchandises françaises. Et ce n'est pas une mince satisfaction pour moi que d'avoir reçu, par le dernier courrier, une série d'articles de journaux étrangers critiquant très vivement toutes les mesures que j'ai déjà prises pour essayer d'arriver à ce résultat. C'est la preuve que nous commençons à être dans la bonne voie... Je suis en conférence constante avec quelques-unes de nos maisons françaises pour trouver les moyens pratiques d'arriver à évincer définitivement du marché de Madagascar les tissus étrangers. Il y a surtout une certaine marque *Cabot* particulièrement affectionnée par les indigènes et qu'il s'agit de remplacer par une marque analogue française. J'ai conseillé à mes maisons de prendre comme marques de leurs étoffes des attributs patriotiques : drapeaux français, soldats de notre armée, Jeanne d'Arc, etc. J'ai commencé à faire installer dans quelques-uns de nos cercles de petits dépôts de marchandises, vêtements, objets d'origine française pour être livrés à très bon compte aux indigènes. C'est ainsi que l'un de mes meilleurs collaborateurs, Lyautey, a installé dans son cercle un petit magasin, tenu par un soldat, et dans lequel sont vendus des vêtements pour hommes et pour femmes, confectionnés par un atelier de couturières malgaches, qu'il a installé également. Mon ambition est d'avoir des magasins de ce genre dans chacun de nos cercles, afin de placer directement, devant les yeux des indigènes, nos marchandises. Dès que ces magasins auront bien pris, je les remettrai entre les mains des colons, qui voudront bien s'en charger. »

Gallieni n'hésita point à introduire dans le *Journal officiel* » de la réclame française pour nos produits » et il en enrichit substantiellement l'officieux *Vaovao* malgache, décidé à lutter contre les procédés des Américains spéculant à la baisse pour écraser le marché malgache et en rester maîtres.

Préoccupé de réparer tous les maux de l'insurrection, il installe à Tananarive au début de 1897, en plein Palais de la reine un Musée commercial permettant à nos industriels de faire connaître leurs produits à la foule malgache. En 1898 il en construisit de similaires à Tamatave et à Majunga, établit au plus tôt dans les ports entrepôts réels et magasins généraux qui permirent de substituer les rhums français aux rhums anglais. Il ne manqua aucune occasion de féliciter « nos industriels et nos commerçants de la Métropole pour les preuves de leur réelle initiative. Parce que heureusement secondés par les mesures de protection prises par le gouvernement, les uns ont transformé leur outillage pour fabriquer ces tissus répondant aux goûts des indigènes, les autres ont créé à Madagascar d'importants établissements qui paraissent satisfaits de leurs opérations ». A chaque séjour en

France on le voyait tout le temps en rapport avec les Chambres de Commerce et Comités pour déterminer des relations avec sa Grande Ile, conférenciant partout dans sa persuasion qu'il fallait « provoquer » les sympathies pour la cause coloniale, entreprenant même des « campagnes de vulgarisation » en faveur des articles malgaches susceptibles d'entraîner des commandes.

Résultats : la production de l'or passa de 112 000 francs en 1896 à 7 693 000 en 1904 ; le caoutchouc de 600 000 à près de 4 millions ; les peaux de 300 000 à 2 222 000 ; le rafia de 634 000 à 2 078 000 ; l'exportation des bœufs de 400 000 à plus de 4 millions en 1902 ; les bois d'ébénisterie de zéro à 2 millions un quart.

Progression générale du commerce : 1896, exportations 3 millions et demi ; 22 millions et demi en 1905 dont 14 pour la France.

L'INDUSTRIE. LES MINES L'industrie apitoyait autrefois par son insignifiance dans les régions côtières ; en Emyrne les Hovas fabriquaient du savon, des rabanes fines, des tissus de coton et de soie, des instruments en corne, de la poterie, et grâce à Laborde, avaient atteint un perfectionnement relatif dans la métallurgie et le bâtiment. Gallieni afficha tout de suite de l'optimisme et de l'ambition pour un prompt développement industriel de la colonie par la stimulation et la tutelle de l'État. La hardiesse est la caractéristique de sa vaste entreprise de magnanerie à laquelle furent appliqués l'administration et le service de l'Enseignement. « En 1901 une section de travaux pratiques de sériciculture fut créée à l'établissement agronomique de Nanisana et le général prescrivit que tous les élèves y fussent rompus à la pratique de tous les travaux se rapportant à la culture

MINES DE GRAPHITE

du mûrier et à l'éducation des vers ». L'administration sollicita les avis des spécialistes de la Métropole. Un service d'inspections séricicoles, aidé de brochures et par la presse, fonctionna dans les provinces : des terrains domaniaux furent attribués aux corps de village pour la création de mûraies, et des primes récompensèrent les plantations les mieux soignées. Enfin pour faciliter aux éducateurs indigènes la vente des cocons ou soie grège de bonne condition dont ils n'auraient pu eux-mêmes effectuer le placement, il fut décidé que la colonie ferait l'acquisition de ces produits. Ce procédé suivant lequel l'État se fait lui-même acheteur et commissionnaire pour procurer des débouchés à une industrie naissante, a été en plusieurs circonstances, pratiqué avec avantage à Madagascar, et il aurait rendu plus de services encore si le respect des traditions administratives n'en avait souvent limité l'application. » Après plusieurs années d'essais et d'expositions, en 1901 le général favorisa la briqueterie, la fabrication du sel, des conserves de viande, l'exploitation des bois.

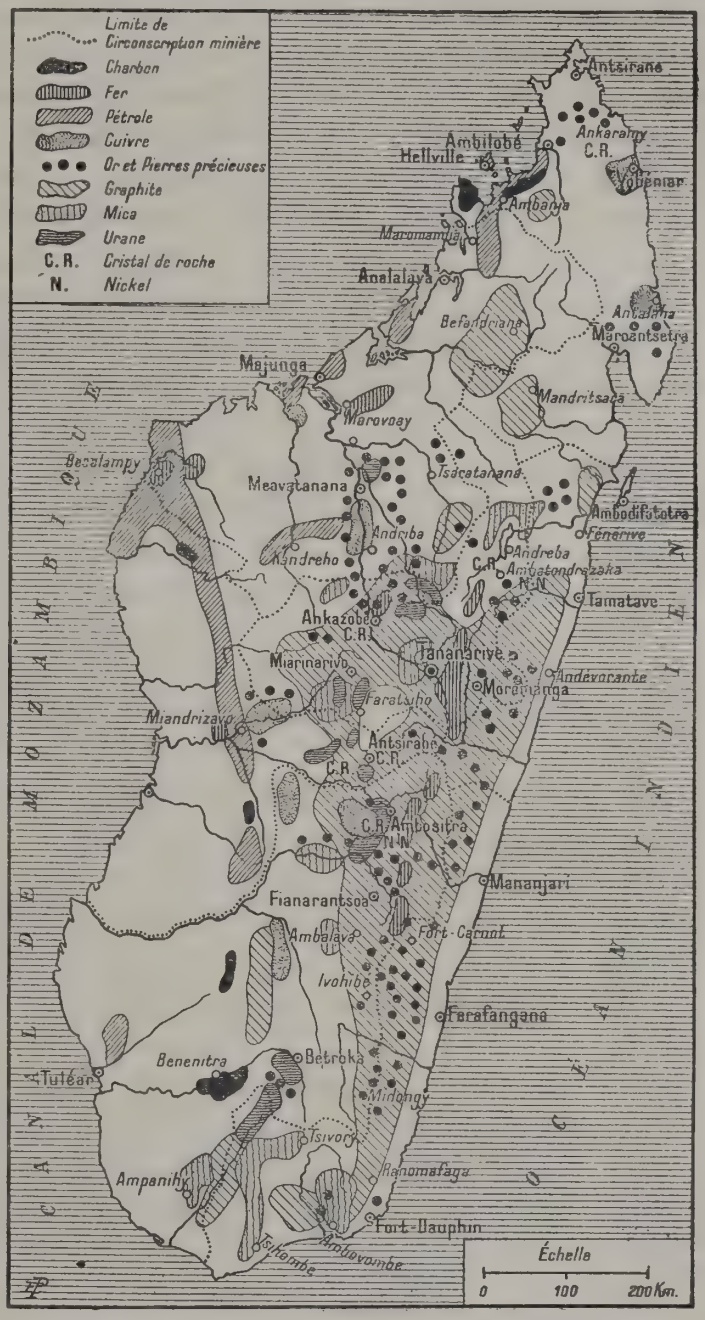

CARTE GÉOLOGIQUE DE MADAGASCAR

« En attendant que les colons » pussent donner un appoint considérable à la

vitalité économique, Gallieni tient essentiellement à encourager les petites industries hovas qu'il recommande aux chefs de province de favoriser par tous moyens. L'École professionnelle ne se soucia point seulement de fournir des contremaîtres aux Blancs mais d'éduquer et d'enrichir l'artisanat. » Au cours de ses tournées il incita personnellement par des Kabarys les populations des anciens centres à reprendre leurs travaux avec activité, à multiplier les ruches dans les forêts, à apporter un plus grand soin à l'extraction de la cire et du caoutchouc. Il s'efforçait de leur faire comprendre en tout *l'utilité de la qualité*. Admirons vraiment une persévérance paternelle dans la constance et la minutie avec lesquelles, s'aidant de sa femme, il fit développer l'habileté des dentellières et des tisseuses, utilisant avec fine psychologie toutes les qualités de la race à son amélioration. Une exposition des industries féminines, qui obtint un succès considérable, réunit femmes et jeunes filles indigènes qui au jour dit y portèrent leurs plus beaux travaux de l'année (lingerie, sparterie, chapellerie, éventails, poterie) et tout fut mis en ordre gracieux par les dames européennes pour la jubilation de tout ce monde indigène émerveillé de l'importance de cette révélation pratique. « Là encore, c'est l'administration qui dut prendre l'initiative en stimulant les aptitudes des femmes malgaches, en distribuant gratuitement des dessins et du fil, en multipliant les kabarys et en ne négligeant aucune occasion de propagande en France ou dans la colonie. » (*Neuf ans à Madagascar*).

La prospection parut longtemps l'industrie la plus propre à enrichir le budget et fut l'objet de pressants décrets qui, renouvelés, accélérèrent l'essor minier de 1902 à 1905. Afin de faciliter les formalités, Gallieni délégua la délivrance des permis aux commandants de cercle ; il les refusa aux Asiatiques et aux Africains, même aux indigènes, pour qu'une pratique scientifique se substituât aux procédés primitifs qui gâchaient les gisements. Il confia au Génie la direction du Service des Mines.

LA LUTTE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Notre corps d'occupation n'eut pas à se louer des Asiatiques qui écumaient la côte ouest et appréhendaient être dépouillés de leurs monopoles d'exploitation minière et de troc au cœur des tribus. Le général ne pardonnait pas aux Indiens musulmans de Bombay de pousser les Sakalaves à nous résister :

« Ils sont les véritables maîtres du pays, écrivait-il à de Mahy. Ils se réclament énergiquement de la nationalité anglaise, trouvant un défenseur très ardent de leurs intérêts dans le consul anglais de Majunga. Ces marchands achètent aux Sakalaves leur poudre d'or ainsi que les esclaves hovas ou betsiléos qu'ils exportent ensuite sur la côte de Mozambique, fournissant en échange des munitions et des armes...

Les troubles du Nord aussi sont dus avant tout aux excitations des sujets britanniques, Indiens et Zanzibarites fort mécontents des progrès faits chaque jour par notre commerce au détriment de leurs opérations louches. »

Il les soumit aussitôt au permis de séjour et à la taxe qui permirent une surveillance plus stricte. Leur nombre s'accroissant, il renforça la taxe, réglementa leur comptabilité, leur fixa des points de débarquement et embarquement afin de diminuer les faillites frauduleuses, favorisant ceux qui s'attachaient au pays et y faisaient souche.

Souvent envisagea-t-il la nécessité d'introduire des coolies jaunes ou noirs pour les grands travaux publics qui épuisent les débiles Malgaches et d'accroître la trop faible population, mais ce programme comportait une politique d'immigration qui exige des intermédiaires sûrs et perspicaces. Les essais opérés pour les chantiers du chemin de fer déçurent. Le général chercha donc la multiplication de la main-d'œuvre dans un ensemble de dispositions visant l'accroissement de la population hova et betsiléo, plus laborieuse et industrieuse, « de façon à encourager le développement de la famille, à augmenter les moyens d'existence du prolétariat, particulièrement des anciens esclaves, à faire participer toutes les catégories de la population aux charges qu'impose la famille ». Il manda aux autorités de veiller à l'enregistrement des mariages, à prévoir l'attribution de terres aux pères non propriétaires, l'exemption des prestations pour les pères de cinq enfants ou adoptés, l'imposition des célibataires. Il institua avec solennité une fête des enfants qui devint une véritable fête nationale.

L'ASSISTANCE MÉDICALE Le service de l'Assistance médicale à Madagascar passe justement pour une de ses plus originales et imposantes créations que toutes les autres colonies — il le relève lui-même — s'ingénièrent à copier : Tunisie, A. O. F., Cochinchine même. C'est en pleine insurrection, quelques semaines après son arrivée qu'il érige — dans ce pays extrêmement arriéré, insouciant, nu — une haute École de médecine indigène à laquelle immédiatement s'annexera un hôpital indigène ; un an après, l'Institut Pasteur : on ne saurait assez souligner ce que cette prévoyance presque paradoxale dénote de galvanisation psychologique autant que d'invention politique. Derrière nos troupes Gallieni envoie dans les provinces soulevées des infirmeries-ambulances pour qu'aussitôt « la population indigente trouve dans ces formations sanitaires les soins indispensables » et l'arrêté du 15. 6. 98 prévoit la formation d'un véritable hôpital indigène dans chacune des circonscriptions de l'Emyrne. Tout un système procède de cette vue simple

et décisive : « Le problème le plus urgent à résoudre et dont tous les autres n'étaient que des corollaires, était d'enrayer la dépopulation. » Un service sanitaire très scrupuleux entreprend la lutte systématique contre les épidémies avec des hospices spéciaux comportant deux cents lits. Tandis qu'un Comité central consultatif gouverne Tananarive, des commissions régionales dans les provinces contrôlent, développent, attirent les dons. Un docteur militaire, Willette, se voue aux maternités et nous avons pu voir au détour de la brousse l'émotion dolente des femmes en couche dans des lits propres. Autre apôtre, le docteur Fontoynont dirige la Société des enfants métis. Le général distribue des prix dans tous les districts pour les mères des familles nombreuses. Lui-même prend l'auto pour descendre d'un trait au cœur de l'épidémie de peste à Majunga y porter le calme exemple du sang-froid à se dévouer et de la résolution ; il fait brûler les centres de contamination ; en quelques jours les décès diminuent de 75 pour 100.

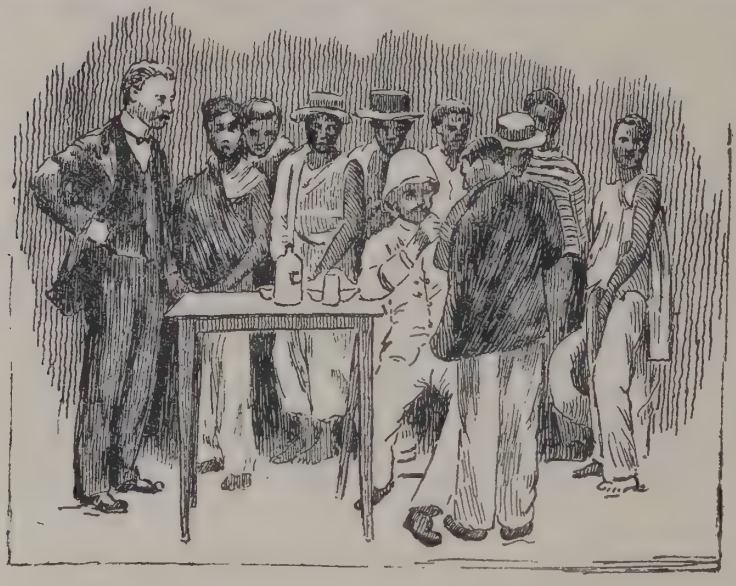

SÉANCE DE VACCINATION

L'organisation d'ensemble de son Assistance Médicale, fondée d'abord sur une utilisation civile militante des formations militaires auxquelles la gratuité pour les indigènes était prescrite quasi rituellement, valut à Madagascar une médaille d'or du ministre de l'Intérieur et les éloges de l'Académie de médecine. La Métropole, en 1904, la rendait définitive par décrets qui consacrèrent les modes d'alimentation du budget (taxe spéciale, remboursement des malades payants, des fokon'olonas, etc.). Le progrès continu durant neuf ans s'étendit aux régions excentriques. La protection sanitaire se compléta par un service de statistique, les tournées régulières de vaccination munies par un Institut Vaccinogène, l'inspection médicale des femmes enceintes et des enfants en bas âge, le dispensaire municipal, le service de la désinfection, les sociétés de secours et d'orphelinats. De 40 000 en 1896, le nombre des malades soignés atteignit 250 000 en 1899, 500 000 en 1900, 750 000

en 1901, 1 700 000 en 1905, plus de 2 millions et demi de consultations gratuites.

Chaque administrateur collaborait à la prophylaxie par des moyens militaires. Le service de la voirie reçut une dotation pour l'assainissement ou la réfection des cases puis l'élargissement des rues ; on reconstruisit force bourgades les unes après les autres sur des données hygiéniques. Dans les parties les plus reculées de l'île nous avons admiré alors la substitution vraiment radieuse, aux fouillis infects de taudis, de ces villages blanchis, élevés sur pilotis, élégants, spacieux, dont les primitifs habitants, d'abord grognons, finissent par s'enorgueillir. Plus encore que ses officiers, le général était fier de ces innombrables résultats et, montrant les photographies qu'il avait commandées pour juxtaposer cases, costumes, physiologies d'avant et d'après la conquête, il faisait ressortir la grosseur du budget qu'il avait assuré à l'Assistance médicale.

Dans toute son œuvre aucune humanitairerie théorique et déclamatoire. Gallieni, grand laborieux, pense que le travail réglé fortifie l'être, les races débiles. Il le mesure à la paresse des Malgaches qu'il entend ne jamais surmener, mais il l'exige. Les idées qu'il expose didactiquement pour la corvée comme pour l'impôt sont nuancées autant que nettes : corvées et impôts, mitigés, sont moralisateurs, « stimulant indispensable de l'énergie indigène », donnent la première impulsion de la civilisation, seuls entraînent les populations fainéantes à sortir de la sauvagerie.

Politique de la route. Travaux publics

Chaque année les crues subites enlevaient aux gués de rivières on ne sait combien de femmes et d'enfants : la corvée partout jette des ponts, élargit et rectifie les pistes en routes ; la facilité des transports égaie les bourjanes et fait baisser les prix des bougies, cette intelligence des cases qui, à Madagascar, précède de peu dans les villages les lumières de l'instruction. Nous avons vu les chantiers joyeusement disciplinés sous la conduite des sous-officiers, le travail rythmé par chants, galéjades. Gallieni va partout, inspecte, observe, est frappé même de l'épuisement des animaux, *à fortiori* scrute les visages des hommes, fait interroger et enregistre les réponses : « Des précautions minutieuses sont prises pour réduire au minimum les inconvénients inhérents aux grandes agglomérations de travailleurs lorsque ceux-ci sont employés loin de leurs villages dans des pays peu peuplés et assez peu salubres. » Il prescrit de recruter et grouper les prestataires par village, de les laisser amener leur famille, de les faire accompagner et commander par leur gouverneur. La durée ne dépasse jamais quinze jours, les travailleurs sont bien nourris et assurés des soins médicaux : pour 600 000 journées de travail il n'y a eu que 53 morts, y compris les accidents.

Enfin au bout de quelques années il a la joie — visible à ses termes émus — de supprimer les prestations.

« Il est indispensable de faciliter l'arrivage des produits d'Europe » pour satis-

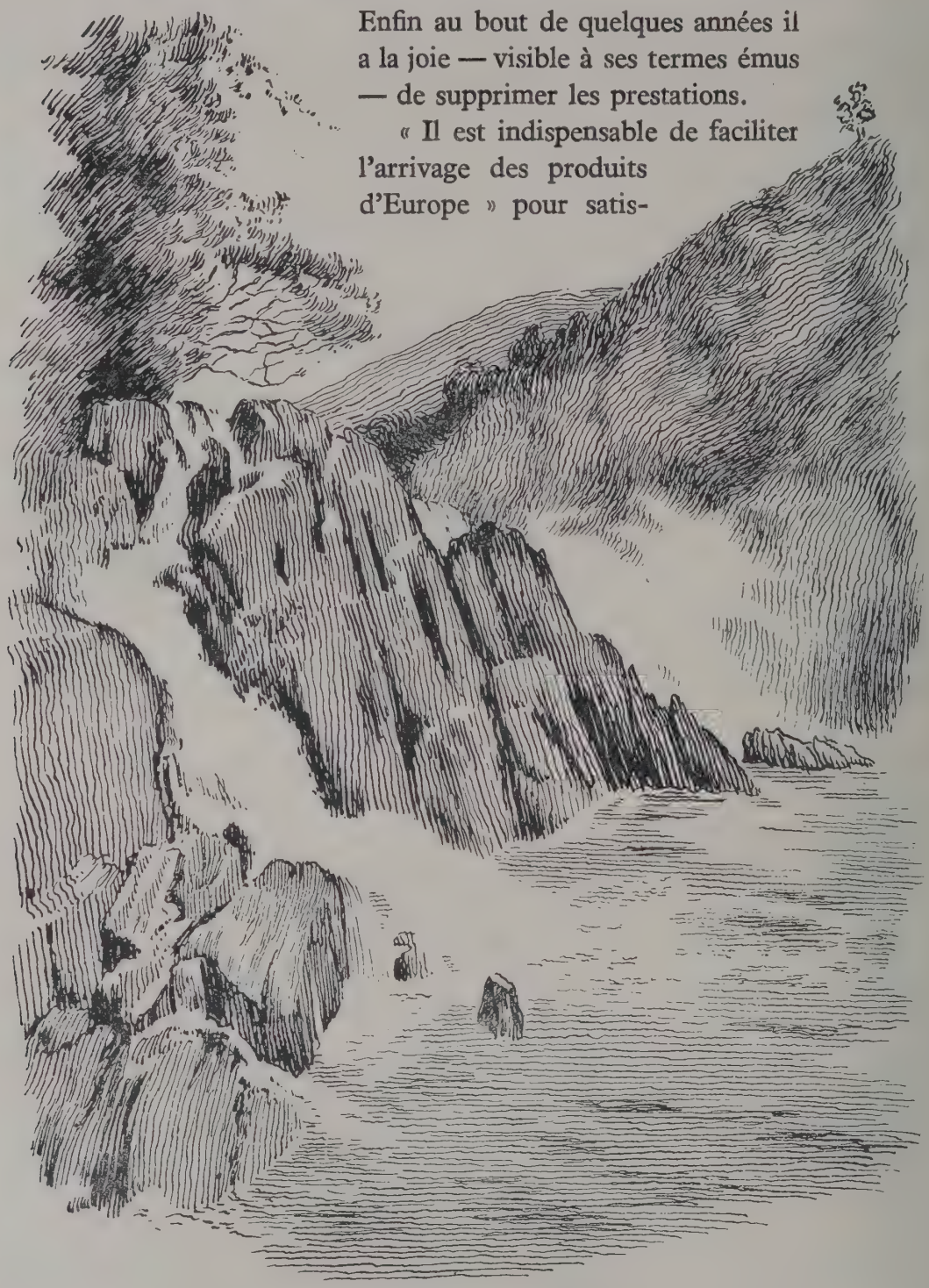

CHUTES DE FARRIANIA

faire les besoins de la population indigène, du Plateau Central d'abord, « qu'il est possible, par une politique habile et une administration prévoyante, de développer encore... L'industrie, l'art de la construction et la colonisation resteront à l'état embryonnaire tant que nous ne perfectionnerons pas les moyens de transport. » Aussi, selon la rayonnante formule de M. Hanotaux, « la route le suit et naît sous ses pas. En circulant il crée la circulation. » Les routes doivent aussi servir primordialement à tenter l'exode d'une partie de la population hova « intelligente, industrieuse et prolifique... pour qu'elle descende mettre en valeur les régions côtières dont les habitants sont apathiques. » Dieu sait combien ces voûtes sont difficiles à construire le long de vallées encaissées aux rapides nombreux ! La construction de la voie amphibie de Tamatave à Tananarive synthétise et symbolise la variété de moyens à quoi durent s'ingénier les officiers du génie ; elle emprunte les longues lagunes, creuse les seuils des dunes qui les séparent, suit les biefs navigables des rivières, serpente aux talus grandioses des Hauts Plateaux, se glisse sur les radiers des rizières, gravit les acropoles. Gallieni a toujours aimé se présenter le tableau panoramique de ces travaux publics grandioses comme les amphithéâtres où s'édifient les architectures de nos Ponts et Chaussées :

PANORAMA DU FORT CARNOT A MADAGASCAR

« En s'élevant en ballon au-dessus de Brickaville, un observateur aurait pu découvrir au loin, se succédant dans un ordre logique, les divers éléments de notre armée de travailleurs ; une pointe d'avant-garde, frayant un premier sentier dans la brousse ; ensuite la brigade d'études, sorte de tête d'avant-garde arrêtant définitivement le tracé, le piquetant sur le terrain défriché et ouvrant la voie aux éléments qui suivent ; puis un gros d'avant-garde organisant les chantiers en vue du commencement des travaux, construisant les logements et magasins, réunissant les approvisionnements, complétant les moyens de communication et de transport. Derrière, le gros des forces : 10 000 ouvriers environ, occupés à établir la plate-forme et formant sur quelques points de véritables fourmilières. Enfin une arrière-garde pose, sur la plate-forme terminée, les rails arrivant par le canal des pangalanes récemment ouvert à la navigation. Ce spectacle d'une activité peu commune sous les latitudes tropicales : travailleurs débrous-

saillant le pays, comblant les marais et entaillant les montagnes, chaloupe à vapeur et locomotive lançant en l'air leur panache de fumée et troublant de leurs sifflets le farniente séculaire des indolents Betsimisarakas ; tout cela était la preuve qu'en fin 1902, la civilisation apportée par la France marquait par une empreinte de plus en plus forte sa prise de possession de Madagascar. »

Gallieni a donc concentré la plus large intelligence de la politique des routes. Ce que l'on appelle proprement ainsi, avec ce qu'elle implique de hardiesse, d'impératif budgétaire et de discipline, c'est une idée de militaires. Pour l'exécuter il leur plaît de s'adresser au génie : il existe bien dans l'armée quelques rivalités de corps mais les chefs fraternisent dans une amicale émulation qui donne une combattive supériorité à leur collaboration. L'esprit de camaraderie stimulatrice d'un Gallieni pour un Roques, comme d'ailleurs pour Joffre quand il confiait à celui-ci les travaux de Diégo-Suarez, apparaît une des plus belles vertus qui illustrent l'histoire de notre colonisation.

UNE PLAINE DE L'IMERINA
(D'après un dessin de Boudier) (Duruy : *Mission au Nord-Ouest de Madagascar*).

« Un bon directeur de Travaux publics, monsieur le ministre, serait l'homme qu'il nous faudrait en ce moment (1897). Mais un homme sérieux, à l'esprit large, apte à se servir de toutes les ressources locales et surtout ne devant pas se laisser décourager par les énormes difficultés que nous rencontrons tous ici, ...solidement trempé au physique et au moral. De plus il faut qu'il ait pour toutes ces études de travaux des auxiliaires sérieux et instruits, ce que ne sont pas la majorité des conducteurs et ingénieurs coloniaux que nous avons ici. C'est pour cette raison que je crois qu'il vaut mieux, aux débuts de notre difficile colonie, nous en tenir au génie. Ce corps a des défauts mais il est militaire. Il tombe malade et meurt sans se plaindre. Ce n'est que du jour où Lanessan et Rodier m'ont confié la direction d'ensemble (pas technique) du chemin de fer de Langson que celui-ci, qui traînait depuis de si longues années, a pu se terminer. Moi et mes officiers nous étions constamment sur les chantiers ; j'avais donné des soldats comme surveillants de travaux, je contrôlais et dirigeais les ateliers... Le colonel X... ne ferait pas l'affaire ; le commandant Roques est cet homme-là. J'ai été étonné, en m'entretenant avec lui, du sérieux de ses connaissances au point de vue des travaux coloniaux. »

Au bout de trois ans l'Emyrne, le Betsiléo, les provinces de l'Est et du Nord-ouest se trouvaient sillonnées de routes, qui contribuaient puissamment à la colo-

nisation. La capitale fut considérablement assainie, embellie, munie d'importants bâtiments, tous travaux affirmant à nos nouveaux sujets la stabilité de notre occupation. Les années suivantes s'employèrent à la pénétration de l'Ouest et du Sud. Le général établit un plan d'ensemble qui prévoyait à peu près toutes les voies depuis exécutées par ses successeurs.

Les finances M. André Lebon accuse au cours de tout son livre l'esprit de routine et de chicane que le ministère des Finances ne cessa d'opposer aux initiatives du gouverneur de Madagascar, jusqu'à refuser à cette « colonie », pour ses conversions, les garanties accordées au « protectorat » de la Tunisie, l'État n'ayant jamais garanti les dettes des départements. Entre les deux ministères des correspondances très vives s'échangeaient interminablement. Gallieni devait sans cesse en appeler à son ministre :

« Les spécialistes en finances en verront bien d'autres, si je suis maintenu ici : ils me verront me faire, pour le compte de la colonie, éleveur et marchand de bœufs, cultivateur et marchand de café, et qui sait? peut-être mineur. Je veux montrer la voie à nos colons. » « Pour les réformes que je médite, j'ai pour adversaires les chefs des services administratifs, le directeur de l'artillerie, le directeur des finances. Ce n'est pas conforme aux règlements, il faut donc rester dans l'ornière... Nous n'en serions pas où nous en sommes, si j'avais écouté le contrôleur des finances à mon arrivée ici. Malgré sa grande intelligence il était imbu des règlements financiers absolument inapplicables. Pas d'impôts ou l'uniformité. J'en ai décidé autrement et arrêté que l'impôt varierait suivant les mœurs et les ressources locales... Le service de la direction du contrôle et des finances a été créé trop prématurément. Il nous coûte cher, tend à s'accroître tous les jours et occasionne un grand surcroît de besogne... Je me demande si le passage de l'inspection ici n'aura pas été plus nuisible qu'utile. Le ton de ses notes et critiques indique des dispositions plutôt malveillantes. Les moindres irrégularités de comptabilité sont signalées avec des commentaires déplaisants et surtout avec une tendance constante à faire croire qu'ils sont généralisés. Or les investigations les plus minutieuses n'ont abouti qu'à la découverte de quelques négligences, aussitôt punies... Pour les inspecteurs, la comptabilité c'est tout. Peu leur importe que ce qu'ils proposent nuise à l'organisation des services. »

Le général Pennequin, son intérimaire, dut proférer les mêmes plaintes. Ces généraux ne se plaignirent pas moins du Pavillon de Flore qui, « sans tenir compte des énormes obstacles, les entravait, leur imposait des collaborateurs malveillants ou incapables..., les laissait exposés aux pires attaques et calomnies, » les énervait par de brusques changements. M. André Lebon a de son côté condamné, avec les inconvénients de l'instabilité ministérielle, l'irrésolution, les lenteurs, « l'indifférence irrémédiable du Parlement, empêchant l'ouverture des chantiers, décourageant les financiers européens. » L'effort du général pour doter rapidement Madagascar des artères principales de son réseau rationnel de communications se heurta à tant d'obstacles que « jusqu'en 1913 Madagascar n'eut à sa disposition que les

quelques routes qu'elle put entretenir sur ses ressources courantes, le canal des Pangalanes et la route carrossable d'Andévourante, exécutés le premier par une compagnie privée, la seconde par le génie militaire avec la soulte de la conversion de 1897 ».

L'intrusion des idées métropolitaines et du formalisme du personnel du ministère de la Justice ne provoqua pas moins de récriminations que celle des Finances : « Quelques maladresses de nos magistrats, jaloux d'augmenter leurs prérogatives et de montrer aux indigènes leur indépendance vis-à-vis le pouvoir administratif, ce qui trouble absolument les idées de nos nouveaux sujets, n'ont pas été étrangères à cette inquiétude que j'ai pu constater en Emyrne et à Tananarive. J'ai arrêté net le mouvement qui portait les Malgaches à réclamer le statut français et qui était encouragé en sous-main par nos hommes de loi, désireux de compter parmi leurs clients la nombreuse population hova. J'ai fait comprendre à M. Dubreuil que le côté politique primait tous les autres à Madagascar et que, pour pouvoir garder l'île avec le minimum de forces et de défenses, il fallait aller très doucement et prudemment. Dans toutes nos colonies, Soudan et Sénégal, Tonkin, Madagascar, la justice française a voulu aller trop vite et à elle incombe certainement une bonne part des résultats défavorables obtenus jusqu'à ce jour dans nos possessions de récente origine. » (Lettres au ministre).

Galliéni écrivait à Chailley-Bert :

Le système judiciaire est trop compliqué. Je commence à voir se former un parti, recruté surtout dans l'arrière-parti anglais et qui, sous le couvert de nos lois, commencera à faire de l'opposition à l'élément français puis, un beau jour, mieux organisé et mieux armé, s'insurgera à nouveau contre nous. Les indigènes attaquent les Français devant les tribunaux qui, bien entendu, condamnent ces derniers. Ils font le vide autour des colons des concessions et les empêchent de trouver la main-d'œuvre nécessaire à leurs travaux. Bref, si nous n'enrayons pas ces tendances, il faut renoncer à toute œuvre de colonisation sérieuse à Madagascar, et nous retomberons dans l'ornière des autres colonies. En attendant, je me préoccupe de perfectionner nos lois sur le travail ; mais nous n'arriverons à rien si la Justice prend le contrepied de tout ce que nous faisons à ce sujet.

Il lui mandait trois ans plus tard :

Nos magistrats entravent, sans s'en douter, l'œuvre de la pacification à Madagascar en s'opposant à l'action administrative de nos chefs de province. Bien entendu ils récusent toute responsabilité au sujet des conséquences de leur manière de voir.

LES COLLABORATEURS. L'ŒUVRE DE GALLIENI Ce que Gallieni a réalisé ce n'est pas avec les bureaux, c'est avec ses officiers et ses administrateurs en marche, tous plus ou moins formés par lui, avec quelques résidents, ses médecins, sa poignée de colons, son équipe de savants et de professeurs. « Son équipe » : mot qu'il employait sans cesse. Dans l'Histoire de la colonisation elle éclaire et s'épanouit avec splendeur : Joffre n'a pas confié en ses *Mémoires* ce qu'il a pu recevoir de l'enseignement de Gallieni à Madagascar, mais Roques l'a signifié avec fermeté, Lyautey a proclamé avec magnificence ce qu'eux les premiers et

tous durent au créateur qui fut un maître. Dans l'école de Gallieni après de tels chefs se citent le grand historien Gautier, — et ce n'est pas le seul écrivain qu'aient fortifié les leçons de cet homme de génie — Deschamps, l'un des meilleurs évangélistes de la Mission Laïque, Guyon, excellent gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, toute une phalange d'administrateurs devenus gouverneurs, d'Estèbe à Hessling, « l'universel commandant Dubois, le futur défenseur de Verdun » (Gheusi), toute une phalange aussi de généraux, de Gérard à Boucabeille ; et cette admirable cohorte de jeunes officiers, dont beaucoup comme Bastard et Colcanap sont morts là-bas, de qui il exigeait beaucoup quand il se tournait vers eux mais qu'il célébrait avec magnanimité quand il s'adressait à la France. On est ému tandis qu'on contemple cette pléiade au firmament du devoir militaire et civique... une pléiade d'officiers qui furent dans la France Australe des sages autant que les sages de la Grèce.

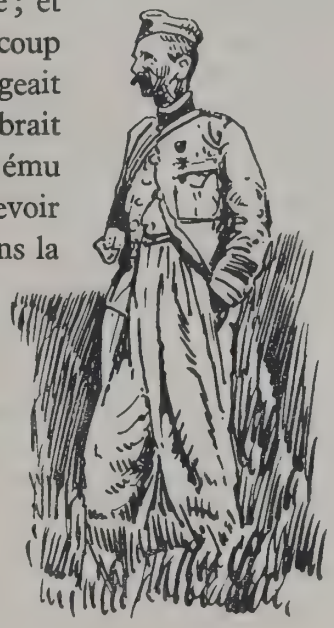

COLONEL LYAUTEY
(D'après Gallieni : *Neuf ans à Madagascar*).

Le nom d'un seul symbolise, en le concentrant, tout ce que Gallieni exalta de merveilleux enthousiasme en ces disciples, d'endurance et d'électricité, de bravoure et de patience, de fureur au travail générateur, de lucide bonté pour l'humanité indigène. Significativement le chef louait d'abord en son préféré, Lyautey, « le grand esprit de justice et de modération » de celui qu'il avait chargé de pacifier, « d'ouvrir le Sud au commerce et à la colonisation. » Quelle passion de compréhension, d'organisation, de revivification ! Une puissance féconde de restauration naît de l'intelligence bouillante de ces officiers penchés avec persévérance sur le monde malgache : « Lorsque, par ignorance, maladresse ou préjugé, nous avons détruit les assises traditionnelles, écrit le colonel Lyautey, et que nous ne nous trouvons plus qu'en face d'une poussière sociale, ce sont des années, sinon des siècles, qu'il nous faut ensuite pour reconstituer à notre administration une base solide, » et le jeune conquérant rêve de refaire l'unité bara, l'unité mahafaly, l'unité masikoro, en même temps que de reconstituer les forêts primitives. L'armée française est une force de résurrection.

Quelle électricité de renaissance ! « Gallieni poursuit implacablement l'œuvre qu'il s'est assignée. C'est l'homme des indigènes, des colons, des petits, la bête noire des « grosses légumes » militaires ou civiles. Les colonels et les résidents, les mandarins de tout poil, les manitous des ministères ne le comprendront jamais. Et

là est ma terreur pour son œuvre, parce que ces animaux malfaisants sont puissants, en ce pays de France, plus mandarinisé que la Chine. Nous ne sommes pas beaucoup ici, dans les titulaires de grand commandement, à le comprendre et à le gober à fond. Ses fanatiques, c'est la foule des lieutenants, des sous-officiers, des soldats d'abord, qui donnent le maximum de leur effort pour un regard ou pour un geste. Ce sont les indigènes qui le regardent comme un demi-dieu et tremblent à son nom. Ce sont les colons enfin, que j'aime comme lui, ces admirables colons français, que j'ai appris à apprécier au Tonkin, d'autant plus méritants qu'ils s'expatrient contre vents et marées, sachant que tout et tous leur sont hostiles, race trop rare et d'autant plus précieuse. Ils savent bien que, le jour où Gallieni disparaîtra, ils risquent de retomber sous la férule du fonctionnaire guindé dans ses réglements et de l'officier fossilisé dans sa routine. Et, pourtant, que diable : la colonie, c'est eux ! »

Tout cela s'agrégeait, pesait et brillait dans l'expression « la Colonie » les nombreuses fois qu'il la prononçait avec sa sérénité sérieuse, presque sévère, où se contractait toujours la méditation de l'Histoire Romaine. Il faut rendre au mot sa solidité métallique pour sentir toute la valeur de ce jugement définitif de l'historien de Richelieu : « Gallieni a reçu une forêt insurgée, il a rendu une colonie tranquille et prospère. »

MADAGASCAR

DE 1906

A LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

PAR

M. DELÉLÉE-DESLOGES

ADMINISTRATEUR EN CHEF DES COLONIES

CARTE POLITIQUE DE MADAGASCAR

MADAGASCAR DEPUIS GALLIENI

I. — AUGAGNEUR. — *M. Augagneur. — Finances. Enseignement. — Travaux publics. — Chambre de commerce. Travail. — Œuvres sociales.*

II. — M. PICQUIÉ. — *Administration. — Cultes. — Travaux publics.*

III. — M. GARBIT. — *Intérim. — La V. V. S. — Administration.*

IV. — M. MERLIN.

V. — M. SCHRAMECK. — *Administration. — Travaux publics. Colonisation Forêts. — Œuvres sociales.*

VI. — M. GARBIT. — *Situation économique. — Chambres de commerce. — Enseignement. Travaux publics.*

VII. — M. OLIVIER. — *Son programme. — Travaux publics. Hygiène. Œuvres sociales. — Finances. Domaines. Administration. — Smotig.*

VIII. — M. CAYLA. — *Pacification des esprits. — Economie organisée. — Régionalisme.*

I. — Augagneur

UAND, en 1905, Gallieni quitta Madagascar pour n'y plus revenir, il laissait derrière lui de telles réalisations que nombre d'entre elles ne devaient être que légèrement retouchées après une longue expérience ; certaines même n'ont pas encore subi les injures du temps. Les principes énoncés dès l'origine n'ont pas été transgressés ; dans l'essentiel, les chefs responsables, ont fait preuve d'une continuité de vues qu'on dit trop souvent nous manquer et qui leur fait le plus grand honneur.

Gallieni avait passé neuf ans à Madagascar ; triomphant de difficultés graves, il avait rétabli la paix, assuré la sécurité, édifié l'indispensable ; les services publics fonctionnaient normalement, le chemin de fer de Tananarive à la côte Est allait être ouvert aux usagers le 1er janvier 1906, de Brickaville à Moramanga ; l'ère de la conquête était bien définitivement close, la lente ascension vers la civilisation européenne avait commencé, le général pouvait passer la main : il donna sa démission le 18 octobre 1905.

M. AUGAGNEUR Pour succéder à Gallieni, on fit appel à M. Augagneur, nommé gouverneur général le 3 novembre 1905.

Aucun choix n'était plus justifié : en 1905, il importait, afin de donner satisfaction à l'opinion métropolitaine, de substituer aux méthodes sévères du régime militaire, les procédures plus souples, moins rigoureuses, du pouvoir civil, de rendre à la toge la prépondérance justement abandonnée à l'épée pendant le temps nécessaire pour asseoir la conquête. L'ère de la domination prenait fin, l'heure de la tutelle sonnait.

A ce stade de son existence, la colonie avait surtout besoin d'un chef versé dans les questions d'administration et M. Augagneur avait donné des preuves de sa compétence. Mais il possédait d'autres qualités éminentes. Ancien professeur à la Faculté de médecine de Lyon, ancien maire de cette ville, député du Rhône, ses interventions au Parlement et la maîtrise qu'il avait affirmée à la tête de l'administration municipale l'avaient porté au premier plan.

Rompu au maniement des affaires publiques, ardent et sincère, énergique et vigoureux, d'une vitalité débordante et nourrie d'idées, très bienveillant sous de

rudes apparences, il avait la conception hardie, la réalisation rapide, des vues claires, le goût des situations nettes.

Procéder aux premières retouches, consolider d'abord tout en pratiquant une politique prévoyante, réduire les frais généraux en vue des développements à venir était besogne familière à l'ancien maire de Lyon ; on le verra exercer ses facultés dans toutes les branches de l'Administration et principalement dans les questions d'ordre social, d'enseignement et de travaux publics.

FINANCES. ENSEIGNEMENT

Dès son arrivée, M. Augagneur étudia la situation financière, puis, estimant, avec raison qu'il n'est de bonne politique ni de bonne administration sans finances saines, il procéda à la révision générale des revenus et des charges. Qu'on ne s'attende pas toutefois à le voir poursuivre une politique parcimonieuse, il recherchera les économies, mais en réduisant les dépenses improductives pour consacrer le plus de ressources possible à l'équipement intérieur.

Travaillant d'abord à la refonte du budget local, et sentant la nécessité d'une solide armature, il corrigea à trois reprises différentes (1907-1908-1909) l'organisation et les méthodes. La gestion financière était confiée, à l'origine, à deux bureaux dépendant directement du Gouvernement général ; ils sont transformés en service spécial placé sous l'autorité du secrétaire général. Dans les provinces, des caisses d'avances, gérées par des agents de l'Administration, effectuent les recettes et assurent les payements. Enfin, le Gouverneur général obtient de substituer à l'insuffisant service des premières années une Direction des Finances et de la Comptabilité : en même temps le Secrétaire général, devenu ordonnateur du Budget, délègue une partie des crédits aux chefs de province, ordonnateurs secondaires ; enfin des paieries du Trésor ont remplacé les caisses d'avances. L'organisme moderne est debout ; dans l'avenir, il prendra une importance de plus en plus grande mais sa structure ne sera plus modifiée.

L'orientation à imprimer à l'enseignement, l'étendue à lui accorder posent des problèmes d'une gravité particulière en ce qu'ils intéressent toujours, par quelque côté, la politique indigène, le mouvement social, et même le développement économique. Le Gouverneur général était bien préparé à les aborder ; il en mesurait si exactement l'importance qu'il avait placé à la tête de la Direction de l'Enseignement, un professeur à la Faculté de Lyon, M. Renel, qui devait rester vingt ans à Madagascar où sa mort, survenue en 1926, donna lieu à d'émouvantes funérailles, la population malgache s'étant portée à son convoi en foule, émue et silencieuse.

M. Augagneur supprima d'abord les circonscriptions scolaires que justifiait l'existence, au chef-lieu, d'une école normale. Des économies furent ainsi obtenues qu'on put consacrer à l'installation, à Tananarive, d'une seule école normale pour toute l'île. Du même coup était réalisée l'unité d'enseignement, annulés les inconvénients graves venant de la formation, en ordre dispersé, de maîtres de valeur très variable d'une école à l'autre.

Les bases d'un enseignement secondaire furent jetées en 1908 par l'institution d'un collège de garçons et en 1909 par un cours secondaire de jeunes filles.

AUGAGNEUR

Concernant l'enseignement indigène, il devenait urgent de rassembler sous une même autorité des éléments épars restés jusque-là indépendants. Aussi, dès 1906, l'école professionnelle est-elle rattachée au service de l'enseignement ainsi que, au point de vue administratif, l'École de médecine.

En 1907 encore, vient la fusion de l'École administrative et de l'École normale de Tananarive en un seul établissement qui portera désormais le nom d'École Le Myre de Vilers où seront formés instituteurs et fonctionnaires.

Dès lors, on est maître de la doctrine, on est sûr du contrôle et la chaîne est forgée qui relie les différents degrés d'enseignement, de l'école primaire (1er degré) à l'école régionale (2e degré) et de celle-ci à l'École Le Myre de Vilers (3e degré) et jusqu'à l'École de médecine. C'est l'école unique : elle est ouverte à tous, l'élève ne passe d'un degré à l'autre qu'après examen probatoire.

Mais, jusqu'à ce moment, les écoles officielles n'avaient pu essaimer, car un accord liait l'administration aux missions, dont un certain nombre étaient étrangères : là où existait une école confessionnelle, l'Administration s'était interdit de créer une école officielle. Il y avait bien réciprocité, mais comme les missions s'étaient installées à Madagascar bien avant la conquête, elles occupaient surtout les grosses agglomérations populeuses de l'Imerina, là où justement il était indiqué d'exercer en premier lieu notre influence par le développement de nos œuvres scolaires. M. Augagneur dénonça le contrat en même temps qu'il supprimait les subventions accordées aux établissements confessionnels et dont la répartition avait valu tant de déboires au général Gallieni.

Il restait à réglementer l'enseignement privé. Ce fut fait au mois de novembre 1906. Les chefs de missions cessent alors d'être considérés comme des sortes de directeurs de l'enseignement de leur association religieuse, les écoles pour enfants européens deviennent distinctes des écoles indigènes, non par ostracisme, mais parce que, pratiquement, il est impossible de faire suivre les mêmes cours aux enfants du même âge de l'une et de l'autre origine ; l'autorisation d'ouverture d'une école est désormais accordée non à une mission, mais à un individu, l'individu doit remplir des conditions d'âge, de moralité et de capacité précisées par le règlement, les mêmes pour tous les candidats ; aucun établissement scolaire enfin ne peut fonctionner dans un édifice consacré au culte et tous sont soumis à l'inspection des autorités administratives. C'est la liberté de l'enseignement, sous réserve d'observer la loi qui s'applique à tous, mais c'est aussi l'ordre, la réalisation d'un minimum d'unité administrative, une part de contrôle et de direction que l'autorité centrale, responsable de l'avenir du pays, avait le devoir de se réserver.

Réglementation si naturelle et si logique qu'on est en droit de se demander comment elle a pu, à l'époque, sinon rencontrer des résistances, du moins provoquer des polémiques. Elle était si nécessaire, en tout cas, qu'elle demeure encore aujourd'hui tout entière.

Travaux publics Mesurant le rôle de premier plan qu'était appelé à jouer le Service des Travaux publics dans une colonie très vaste qui devait avant tout compter sur ses ressources agricoles, les développer, exporter ses produits, M. Augagneur, dès la fin de 1906, modifie la composition du service et révise son fonctionnement, puis, en 1907, le remanie complètement par un arrêté qui définit les attributions des agents techniques et le rôle des autorités administratives, crée les services régionaux, limite leur ressort territorial, pose les principes d'établissement du plan de campagne et règle l'emploi des crédits.

Déjà, il avait donné une organisation administrative et financière à l'exploitation du chemin de fer, décidé l'autonomie du Service des mines qu'il devait, après expérience, placer sous l'autorité du directeur des Travaux publics, ainsi qu'il avait déjà fait du Service des bâtiments civils. En 1909, enfin, il créa le Service des cartes et plans, devenu plus tard Service topographique.

Nous retrouvons ici la même méthode qu'en matière d'enseignement et la même tendance à compléter l'organisation existante tout en la corrigeant, à fixer les devoirs et responsabilités de chacun, à affermir la direction et assurer le contrôle. Centraliser dans la même main toutes les branches d'un service technique, uniformiser l'arma-

ture administrative, poursuivre, en un mot, l'unification du pays dans la mesure où le permet son évolution, telle paraît bien avoir été la pensée du chef.

Mais le Gouverneur général ne s'absorbe pas dans cette besogne d'ailleurs constructive, les entreprises commencées suivent leur cours normal, d'autres sont amorcées.

Les travaux du chemin de fer sont activement poussés : la ligne primitivement conçue, de Brickaville à Tananarive, livrée par tronçons successifs, est ouverte entièrement à l'exploitation en 1909. Des études sont entamées et menées à bonne fin en vue de son prolongement jusqu'à Tamatave, encore que la déclaration d'utilité publique ne dût intervenir qu'en 1911, le service de la construction ayant été constitué dès janvier 1909.

PONT SUR LA MAMA ENTRE ANTSIRABÉ ET AMBORITA

D'importantes artères sont ouvertes à la circulation : route de l'Ouest, entre Tananarive et Maevatanana (346 kilomètres) à laquelle on travaillait depuis de longues années, route du Sud entre Tananarive et Antsirabe, route de Tananarive à Miarinarivo. Cinq phares étaient équipés sur la côte ouest, le quai de Tamatave était construit, une vaste plaine, au sud de Mananjary, était aménagée en rizières, un très beau parc était créé à Tananarive transformant complètement l'un des quartiers les plus bourbeux et les plus malsains de la vieille ville.

Dans l'intérieur de l'île, des pistes de plus en plus nombreuses relient entre elles les localités secondaires. Elles sont dues aux services provinciaux des prestations, issues des obligations des fokonolona et organisés pour la première fois en 1907, par un arrêté du 6 mars, qui préserve les assujettis de tout arbitraire en codifiant leurs obligations, en les limitant à la participation de la main-d'œuvre indigène, pour une durée fixée d'avance, aux travaux d'intérêt local, à l'exclusion des entreprises d'intérêt général ou d'intérêt privé. Réglementation si importante pour les collectivités malgaches qu'on peut la mettre au rang des œuvres sociales ; elle fut complétée, deux ans plus tard, par un

acte autorisant le rachat des prestations et en prévoyant le taux et les modalités.

Enfin, les premières études du chemin de fer Tananarive-Antsirabe étaient commencées, on achevait celles de la ligne Moramanga-lac Alaotra dont M. Augagneur avait décidé la construction et fait entamer les travaux en 1910.

CHAMBRES DE COMMERCE. TRAVAIL Des chambres consultatives de commerce et d'industrie avaient été constituées sous le régime précédent, mais leur organisation appelait déjà des simplifications et il devenait inévitable de substituer l'électorat à la nomination comme aussi d'étendre, mais en même temps de limiter les attributions, d'édicter les règles du fonctionnement. Il y fut pourvu aux mois d'août 1906 et juin 1907 par des arrêtés desquels se dégage la volonté de construction systématique, le besoin d'ordre, d'unification qu'on trouve dans tous les actes de M. Augagneur.

FEMME TANALA TISSANT UN LAMBA (MADAGASCAR)

Est-il besoin d'ajouter que le Gouverneur général s'intéressait à l'avenir agricole du pays et s'appliqua, dans ce domaine encore, à codifier dès son arrivée, en créant le service de colonisation qui plaçait sous une même direction les services de l'agriculture, des forêts et vétérinaire, pourvu chacun de leur chef technique.

A Madagascar, les questions de main-d'œuvre ont toujours été au premier plan des préoccupations locales. Rien d'étonnant à cela : le pays est vaste, la population très clairsemée, les besoins croissants. En réalité, la main-d'œuvre ne manque pas encore, elle manquera probablement un jour ; mais, pour le moment, il en existe beaucoup d'inemployée, pour des causes diverses qui s'éliminent peu à peu. Quoi qu'il en soit, en 1906, les exploitations étaient déjà nombreuses, elles faisaient souvent appel à des ouvriers venus de loin, la question des travailleurs engagés avait donné beaucoup de tablature à Gallieni et exigeait une mise au point.

M. Augagneur prépara un décret en vue du règlement des conflits peuvant surgir entre travailleurs malgaches et employeurs. Écartant les juridictions de droit commun, ce décret confie la compétence en ces matières à des « Conseils d'arbitrage », assure ainsi la protection de l'indigène en même temps qu'il offre des garanties aux employeurs en cas de rupture de contrat. Signé le 22 octobre 1906 il est aussitôt suivi de la création de nombreux conseils, la pratique de l'arbitrage est introduite dans le pays et répond si bien aux besoins qu'elle y est demeurée sans changements notables jusqu'à l'heure présente.

ADMINISTRATION COMMUNALE. ŒUVRES SOCIALES

A M. Augagneur remonte également (22 octobre 1908) l'organisation rationnelle des municipalités. Les règlementations antérieures, spéciales à chacune d'elles, sont abrogées en vue de l'unification poursuivie avec persévérance dans tous les domaines, une charte commune les pourvoit d'une commission municipale dont les membres sont nommés par le Gouverneur général. Ce n'est qu'en 1913, cinq ans plus tard, que des communes nouvelles seront érigées dont on confiera l'administration à des conseils élus.

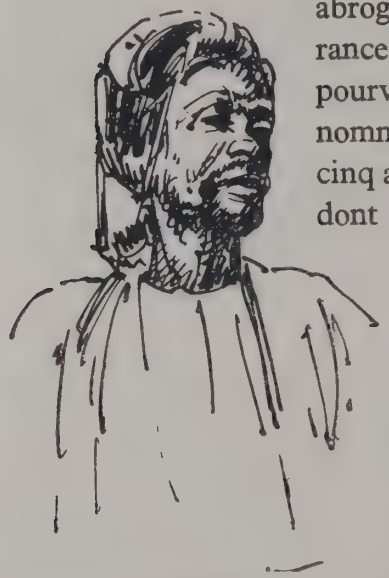

UN ANTALAOTRA

Notons, en passant, qu'un décret du 9 avril 1908 rattacha au gouvernement général l'archipel des Comores et Mayotte, réglant ainsi une situation grosse de difficultés en suspens depuis de longues années et préparant la loi du 25 juillet 1912 qui déclarera possession française Anjouan, Mohéli, la Grande Comore et Mayotte définitivement incorporées à Madagascar.

Si importantes que soient les réformes introduites dans l'administration de la colonie, les créations, les travaux entrepris, c'est surtout par les œuvres sociales que M. Augagneur aura marqué son empreinte.

On peut, on doit ranger sous cette dénomination :

le règlement sur les prestations ; il fait cesser les graves abus, l'espèce de servage que constituait la corvée, reçue en héritage de la monarchie hova, adoucie mais survivante sous une forme moins brutale tant que la loi n'en avait pas décidé ;

le règlement sur l'arbitrage, arme mise aux mains des administrateurs pour obliger le travailleur indigène à remplir ses obligations mais aussi pour le protéger dans ses rapports avec le colon ou plutôt avec certains colons que des difficultés

sans nombre et l'âpre poursuite du succès ne portaient pas toujours à la bienveillance et à l'équité.

En tête de cette législation, dont tout l'avenir de Madagascar sera influencé, il faut placer le décret du 3 mars 1909, qui règle les conditions d'accession des indigènes aux droits de citoyen français.

Acte capital ; on sait que, devenus Français de par la loi d'annexion, les habitants de Madagascar ont conservé leur propre statut ; il leur est seul applicable en toute matière, état civil, notariat, successions, etc... C'est ainsi, par exemple, qu'ils ne sont pas justiciables, quand ils sont seuls en cause, des tribunaux français. Cette situation leur procure d'indéniables avantages en de nombreuses circonstances de la vie où le droit écrit de l'ancienne monarchie hova, le droit coutumier en bien des espèces, demeurent pour eux la règle, avantages évidents pour les tribus encore peu évoluées et, dans les villes mêmes, pour la foule ignorante des individus de petite condition.

Il n'en va pas tout à fait de même des gens que leur éducation a haussés jusqu'à nous, qui se sont signalés par leur loyalisme ou leurs services et qui mènent une existence comparable à la nôtre. Le décret de 1909 leur permet par l'accession aux droits de citoyen français d'acquérir un statut plus conforme à leur état.

La mesure n'a pas toujours été bien comprise par l'élément européen, mais chaque jour moins critiquée, elle est de celles qui nous attacheront le plus étroitement une population qui met sa fierté à se rapprocher de nous. Elle fait aussi office de régulateur, permet de contenir les impatiences, de choisir, et témoigne ainsi de la clairvoyance de son promoteur. Alors que notre présence constante au milieu de populations indigènes si aptes à l'évolution constitue à elle seule un levain, il eût été chimérique d'espérer qu'on pouvait maintenir indéfiniment à l'écart les meilleurs éléments, chimérique, dangereux et injuste, chimérique parce que, si le vent de l'esprit souffle où il veut, il souffle depuis vingt-cinq ans à peu près partout sur le globe et fort souvent, dangereux parce qu'on courrait le risque d'une désaffection rapide en repoussant en bloc tous les individus qui nous demandaient de les accueillir, injuste parce que c'eût été refuser au mérite sa légitime récompense, faire, en tout cas, bon marché de notre politique de collaboration, de nos principes de civilisation et c'est pour cela que c'était impossible.

Dans le discours qu'il prononçait, en octobre 1930, devant les délégations financières, M. le Gouverneur général Cayla définissait la situation nouvelle dans un raccourci saisissant :

Quant à la naturalisation en masse, disait-il, expression qu'on emploie d'ailleurs improprement à l'égard de populations qui sont déjà françaises, il faudrait bien mal connaître la Grande Ile et les

indigènes de races diverses dont elle est peuplée pour ignorer que la plupart de ces derniers refuseraient, si on le leur offrait, un titre de citoyen dont ils se passent aisément en l'état actuel de leur évolution et dont l'octroi comporterait la fin d'un statut spécial qui, s'il leur impose des obligations, leur assure le respect des seules coutumes auxquelles ils tiennent essentiellement.

Il n'est de saine politique indigène que celle qui, renonçant à des assimilations hâtives et contraires à l'état des mœurs, écarte ce qui divise pour retenir seulement ce qui unit et qui fait ainsi produire tous ses effets utiles à l'association confiante des divers éléments de la population. L'assimilation n'est

FIANARANTSOA

qu'une fin lointaine ; l'association est le plus sûr moyen de hâter le progrès d'une colonie ; elle seule tient compte de tous les droits et de toutes les coutumes respectables ; elle s'est imposée à tous ceux qui, dans l'histoire de la civilisation, apparaissent parmi les plus belles figures ; elle fut ici même la préoccupation constante du grand Gallieni.

Peuvent être également inscrits au chapitre des œuvres sociales de haute portée l'arrêté du 22 juin 1908 et le décret du 22 février 1909.

Ils apportent au « droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat » les premières atténuations en fixant à quinze jours de prison et 100 francs d'amende le maximum des peines applicables, en définissant exacte-

ment les contraventions dont le nombre ira diminuant avec le temps, en instituant enfin plusieurs degrés d'appel.

Particulièrement importants sont également le décret du 9 mai 1909 et les arrêtés d'application qui l'ont suivi, l'ensemble composant un règlement sur la justice indigène qui présente l'originalité de donner pour la première fois une définition juridique grâce à laquelle pourront être fixées invariablement les compétences :

« Sont indigènes dans le sens du présent décret, et justiciables des juridictions indigènes, les individus originaires de Madagascar et Dépendances et autres possessions françaises, ne possédant pas la qualité de citoyen français ou une nationalité étrangère reconnue. »

Le décret institue les tribunaux du premier degré, ceux du deuxième degré, la Cour d'appel et, près d'elle, une Chambre d'homologation qui statue sur le bien-fondé des jugements rendus en matière criminelle, il détermine leur compétence.

On se trouve ici en face d'un monument d'un tel équilibre qu'il n'a subi depuis aucun amendement, si ce n'est de détail ; mais, il faut le répéter, M. Augagneur ne s'est pas tant proposé d'innover que de rassembler et utiliser tout ce qui existait sous son prédécesseur.

A ce titre son administration méritait de retenir un peu longuement notre attention parce qu'on y reconnaît les prolongements d'une œuvre esquissée dès la première heure, l'épanouissement d'une ère nouvelle, celle de la collaboration, qui s'ouvrait à la fin de la période d'installation. Rien n'est plus injuste, on le voit, que d'opposer, comme on a tenté de le faire, les deux hommes l'un à l'autre. M. Augagneur n'imite pas servilement, mais n'est pas non plus un contempteur. Si l'un est bien le fondateur, l'autre demeurera, en même temps que le continuateur, le légiste qui traduisit en textes définitifs les conceptions du premier, y ajouta aussi, leur donna tout leur sens, établit, en quelque sorte, un corps de doctrine dont il assura l'application.

II. — M. Picquié.

Rentré en France en juillet 1910, M. Augagneur décida de reprendre sa place au Parlement. Ce fut M. Picquié qu'on désigna pour lui succéder — un intérim de près d'un an étant rempli par M. Cor, gouverneur des colonies, lequel avait choisi pour chef de Cabinet un jeune rédacteur au ministère qui devait, vingt ans plus tard, devenir gouverneur général — M. Cayla.

M. Picquié était un tout autre homme que M. Augagneur. Ancien officier, tôt

passé dans le corps de l'inspection, il connaissait nos possessions d'outre-mer pour avoir exercé ses fonctions de contrôle dans la plupart d'entre elles. Il y avait acquis une réputation de sévérité qui le précéda à Madagascar où il avait autrefois séjourné plusieurs mois. Devenu inspecteur général des colonies, il s'était vu confier l'intérim du gouvernement général de l'Indochine pendant une absence de M. Klobukowski quand il fut envoyé à Madagascar.

Sans qu'on mît en cause la personnalité ni les talents du nouveau chef, mais en raison de son origine et de la formation particulière qu'elle comportait, sa nomination fut discutée dans les milieux coloniaux, comme l'ont été, en d'autres occasions, les nominations d'hommes politiques. La controverse instituée sur ce point reste ouverte, mais la sagesse commande de juger les hommes à leur œuvre.

Fonctionnaire avant tout et d'éducation tout administrative, M. Picquié devait faire preuve, à Madagascar, de compétence et d'expérience et s'y révéler administrateur sage, attentif et circonspect.

Il débarqua à Tamatave le 31 octobre 1910.

ADMINISTRATION S'appliquant à maintenir l'impulsion donnée par son prédécesseur, à gérer la Grande Ile avec économie, M. Picquié apporta tous ses soins à des remaniements administratifs et à des réorganisations de services.

En matière de domaines, il faut citer un arrêté de 1911 sur le régime de la propriété foncière dont le principal objet est de garantir les droits réels des propriétaires sur les immeubles préalablement immatriculés et de créer la conservation foncière.

Un autre décret de 1913 a fixé le régime forestier. Il eut son importance à l'époque, car il formait la première règlementation complète sur ce sujet. Aujourd'hui, il n'offre plus guère qu'un intérêt rétrospectif, ayant été complètement remanié depuis.

CULTES A Madagascar, toutes les missions sont enseignantes. Elles assument, en conséquence, la direction morale d'une partie importante de la population scolaire et l'indolence native des Malgaches, l'indifférence avec laquelle ils passent d'une religion à une autre sans se soustraire complètement à l'ancestral paganisme, ne dispensaient pas l'autorité locale d'une intervention définitive. La situation, en effet, donnait à réfléchir à tous ceux qui, envisageant l'avenir, mesuraient l'influence que ne peut manquer d'avoir sur les destinées d'un pays, sa formation spirituelle, son développement intellectuel,

son civisme enfin, les façons de penser, de sentir et de réagir qu'on inculque à la jeunesse.

Le régime des cultes fut instauré par décret du 11 mars 1913. S'inspirant de la législation métropolitaine, affirmant le droit souverain de l'État, il proclame et garantit la liberté des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public. Il soumet l'ouverture des édifices consacrés au culte à certaines conditions et à l'autorisation préalable, limite le nombre des églises et temples de même religion dans un périmètre donné, interdit les réunions publiques dans les dits édifices, règle les manifestations extérieures, définit les infractions et en prévoit la répression. Les assemblées constituées par les collectivités indigènes ne peuvent s'occuper que de questions concernant exclusivement l'exercice du culte, les écoles d'églises sont en conséquence fermées.

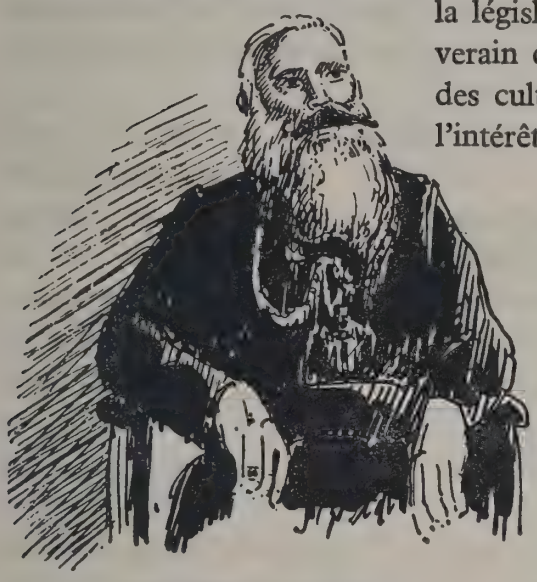

MONSEIGNEUR CROUZET

Ainsi était consolidée la tranquillité publique, complétée la législation de M. Augagneur sur l'enseignement privé, écarté tout prétexte aux querelles religieuses.

En fait il ne s'est élevé depuis aucun conflit si ce n'est d'ordre intérieur, certains Malgaches n'ayant pas tardé, comme il fallait le craindre, à déclarer leur indépendance pour poser les bases d'une sorte d'église protestante malgache échappant à toute tutelle et préparant elle-même des candidats instituteurs qui, le plus souvent, sont en même temps pasteurs.

TRAVAUX PUBLICS En 1913, le 9 mars, fut définitivement ouverte au public jusqu'à Tamatave la voie ferrée Tananarive Côte Est. L'achèvement du chemin de fer marque une étape considérable dans le développement économique de la colonie. Déjà, les détracteurs les plus déterminés de l'entreprise, — car il y en eut et leurs critiques furent parfois très acerbes, — avaient bien été obligés de reconnaître, dès l'entrée en exploitation de la portion principale, que le général Gallieni avait vu juste ; tout le monde attendait avec impatience la fin des travaux du dernier tronçon qui n'avait guère moins soulevé de protestations contre M. Augagneur. Il suffit, pour apprécier la clairvoyance des deux hommes, de se

rappeler qu'on leur avait d'abord reproché d'investir la plus grosse part des revenus de la colonie dans une entreprise qui pouvait attendre alors qu'il existait tant d'autres besoins plus urgents, mais plus encore de percer une voie ferrée à travers un pays très peu habité et sans ressources agricoles, oubliant ainsi que, le plus souvent, une grande voie de communications crée la richesse, il suffit, disons-nous, de constater que le tonnage transporté est passé de 27 350 tonnes en 1908 à 47 700 en 1911 — 112 000 en 1916 — 233 000 en 1926 et à 321 393 tonnes en 1931.

ROUTE DE FORT-DAUPHIN A TANANARIVE AU KILOMÈTRE 76
(Radier d Ambassary).

Peu avant l'inauguration du T. C. E. avait été promulguée la loi du 31 décembre 1912 autorisant la construction de la ligne Tananarive-Antsirabe. Les travaux furent aussitôt commencés et poursuivis par sections, jusqu'à terminaison. Bien avant l'achèvement du T. C. E., on avait en effet tout naturellement songé à pousser la voie au Sud pour atteindre les plateaux fertiles d'Antsirabe et de Betafo et leur ouvrir un débouché vers la capitale et, conséquemment, vers la mer. Le T. C. E. portait en lui cet allongement comme sa construction devait contribuer à imposer le percement d'une autre ligne afin de doter le Betsileo et Fianarantsoa des meilleurs moyens d'évacuation vers un port de la Côte Est plus accessible que Tamatave à toute cette partie de l'île. Cet ensemble — hélas trop retardé — devra entraîner fatalement dans l'avenir la fermeture de l'hiatus ainsi ouvert entre Fianarantsoa et Antsirabe.

Plusieurs routes avaient été livrées à la circulation, notamment celles de Fianarantsoa à Antsirabe, puis à Mananjary et un tronçon de Mananjary à Ambositra, d'Antsirane (Diégo-Suarez) aux placers. En 1912 on avait construit à Tananarive la belle avenue Fallières qui conduit de la gare au quartier neuf d'Analakely et au parc d'Ambohijatovo où se dresse la statue du maréchal Gallieni, sans compter, cela va de soi, de nombreux bâtiments et autres travaux de moindre importance.

Concernant l'administration proprement dite, M. Picquié s'est appliqué à réaliser progressivement le dessein de M. Augagneur en remettant de proche en proche aux autorités civiles les circonscriptions de l'île qui se trouvaient encore sous le commandement militaire. Quand il rentrera en France, en octobre 1914, après avoir pris les premières mesures qu'entraînait la guerre, il laissera la colonie dans le calme le plus parfait et déjà suffisamment évoluée et assez prospère pour apporter à la Métropole un concours efficace.

III. — M. Garbit

Intérim Dès le départ de M. Picquié, M. Garbit fut désigné pour exercer, par intérim, les fonctions de Gouverneur général.

M. Garbit connaissait depuis longtemps Madagascar. Ancien élève de l'École polytechnique, officier d'artillerie, il y avait servi alors qu'il était lieutenant, puis y était revenu en qualité de chef du cabinet militaire de M. Augagneur, avec le grade de commandant. Nommé plus tard secrétaire général, il avait occupé, de 1909 à 1912, les fonctions de directeur des Finances qu'il reprit en 1913 et 1914, étant alors gouverneur des colonies.

Il possédait donc une formation militaire, mais avait eu l'occasion d'acquérir de larges connaissances administratives et financières qui devaient lui être d'un grand secours pendant sa carrière et spécialement pendant la durée de la guerre.

Il n'est pas besoin de dire, en effet, que toutes les pensées sont à cette époque tournées vers la France et que, tout au long de mois si douloureux qu'ils paraissent interminables, les efforts convergent vers un seul but : prêter à la Mère Patrie une assistance effective. C'est alors vraiment que les méthodes colonisatrices françaises et la politique bienveillante suivie depuis l'occupation porteront tous leurs fruits. Les indigènes, à quelque région qu'ils appartiennent, embrassent l'étendue de leurs obligations envers un pays auquel ils doivent une liberté individuelle qu'ils n'avaient jamais connue, la paix et la sécurité, l'instruction et l'hygiène, qui a doté leur île d'un outillage économique déjà puissant et, en quelques années l'a portée à un degré de prospérité qu'ils ne soupçonnaient pas. Et c'est dans l'enthousiasme que, derniers venus de la famille française, ils demandent à partir pour l'Europe. La sélection est sévère, les médecins des conseils de révision devront écarter bien des postulants, mais finalement c'est plus de 100 000 engagés volontaires, travail-

leurs militarisés ou combattants, que cette jeune colonie enverra en France au cours de la guerre mondiale et plus de 5 millions de francs qu'elle recueillera lors des souscriptions nationales.

En même temps, Madagascar coopère au ravitaillement en expédiant à Marseille, malgré l'activité des sous-marins ennemis, des bateaux chargés de conserves et viandes frigorifiées, de cuirs, de ricin, de graphite si précieux pour les fabrications de guerre, de riz, etc., etc., et jusqu'à des centaines de milliers de grands sacs tressés par les femmes à l'aide de joncs ; tel district de l'extrême Sud, c'est-à-dire de la région la moins développée, en fournissait à un certain moment, jusqu'à 40 000 par mois.

Il semble qu'on soit en droit de se demander, après ce qu'on vient de lire sur l'état des esprits dans toute la colonie, comment un mouvement hostile à l'influence française put alors se développer. Cette contradiction n'est qu'apparente, car il est remarquable que ce mouvement n'a jamais affecté les masses profondes de la population et qu'il a pris naissance dans ce qu'on est bien obligé, tout étant relatif, d'appeler une élite, c'est-à-dire les jeunes gens qui commençaient de recevoir une instruction assez développée et se croyaient appelés à jouer un rôle. Pas davantage, il ne s'est étendu ; il n'a guère dépassé les limites de l'Imerina ou l'enceinte des villes de Tananarive et Fianarantsoa.

La V. V. S. L'appellation V. V. S. contient la première lettre de chacun des trois mots Vy (fer), Vato (pierre), Sakelika (ramification) et désigne une société politique secrète qui dut se former vers 1913 et fut découverte à la fin de 1915. Son but était de restaurer par la force la domination malgache, nécessairement hova. Les promoteurs étaient cinq étudiants en médecine. Ils avaient, pour assurer le secret, ingénieusement divisé la société en groupes ou sections qui ne devaient jamais compter plus de vingt membres. Ces groupes disposaient chacun d'une sorte d'autonomie se connaissaient à peine, ne communiquaient entre eux que par l'intermédiaire des trésoriers et verbalement, à l'exclusion de tout écrit.

Tous les principaux chefs ne furent pas découverts, le chef suprême qui devait se révéler à l'heure de l'action, ne fut jamais connu.

La propagande avait été active en 1915 ; elle visait surtout à recruter des affiliés parmi les tirailleurs et les hommes de la garde indigène, sans doute pour procurer aux conjurés des armes et munitions qui leur manquaient totalement.

Elle fut en vérité médiocrement efficace ; un indigène d'Ambalavao qu'on cher-

chait à attirer alla prendre conseil d'un Père de la Mission catholique qui en informa le chef de la province de Fianarantsoa. On découvrit très vite les membres du comité et l'un des principaux meneurs, faisant des aveux complets, donna les noms de nombreux complices. Trois cent vingt furent déférés au tribunal du deuxième degré de Tananarive et condamnés à des peines diverses allant de la mise en résidence fixe à l'internement pour le plus grand nombre, aux travaux forcés à temps ou à perpétuité pour trente-quatre des accusés. Tous furent, par la suite, grâciés et libérés et l'on peut dire que, dans l'ensemble, la colonie ne fut pas gravement troublée par cet événement qu'on oublia bientôt.

FIANARANTSOA. PORTE DU ROVA
(D'après Catat : *Voyage à Madagascar*).

Il avait toutefois donné à penser aux Pouvoirs publics, il ne pouvait manquer de provoquer certaines mesures et des redressements que nous constaterons, en matière d'instruction publique surtout.

ADMINISTRATION

L'affaire liquidée, le Gouverneur général donne d'abord des instructions en vue de réduire autant que possible l'enseignement théorique et de faire la part plus large à l'enseignement pratique, puis codifie ces instructions dans un arrêté qui spécifie que l'instruction générale des indigènes candidats aux fonctions publiques sera complètement donnée dans les écoles régionales ; l'École Le Myre de Vilers devient dès lors un établissement d'instruction professionnelle et le séjour à Tananarive des jeunes élèves originaires des régions côtières se trouve ainsi réduit au minimum. Les programmes enfin sont détaillés ainsi que les conditions dans lesquelles devra s'exercer l'inspection afin de renforcer l'influence morale des fonctionnaires français sur la population scolaire.

EN ÉMYRNE. ROUTE DE L'IKOPA, PLATE-FORME DU CHEMIN DE FER
(Gallieni : *Neuf ans à Madagascar*).

Un arrêté du 19 janvier 1916 soumit toute réunion d'indigènes à l'autorisation préalable et au contrôle du chef de province, interdit aux fonctionnaires de faire partie de sociétés ou associations sans l'agrément du Gouverneur général.

Cependant les entreprises entamées ne sont pas suspendues ; la ligne Mangoro-Alaotra qui s'embranche sur le T. C. E. à Moramanga, est ouverte à la circulation d'abord jusqu'à Amboasary (63 kilomètres) le 22 janvier, ensuite jusqu'à Andaingo (83 kilomètres) le 23 avril.

L'achèvement de cette entreprise devait donner un regain d'activité aux affaires, au moins dans cette contrée et dans celle de Tananarive-Moramanga ; il importait donc d'en finir dans les moindres délais, d'autant plus que la colonisation était alors

sévèrement atteinte par l'état de guerre et sa situation assez sérieuse pour qu'il fût devenu nécessaire d'opérer sur la caisse de réserve des prélèvements destinés à fournir des avances aux colons jusqu'à concurrence de 20 000 francs, soit, en calculant sur les prix or mondiaux actuellement établis, 125 à 130 000 francs de notre monnaie.

Il ne faudrait donc pas croire que les soucis de l'heure avaient aboli toute activité dans la colonie. On continuait l'exécution du réseau routier, 16 kilomètres du chemin de fer Tananarive-Antsirabe étaient livrés à l'exploitation, le quartier le plus malpropre de la capitale (Ambohidahy « le village des hommes », par antiphrase sans doute, car il était bien tout le contraire) devient, après aménagement, l'un des plus coquets de la ville ; sous l'une des branches du mont en Y qui supporte Tananarive un tunnel est percé afin de mettre en communication directe le nouveau quartier et celui de la gare ; les eaux thermales d'Antsirabe, où l'on construit un grand hôtel, sont aménagées.

On conçoit pourtant que durant ces années de la tourmente, le Gouverneur général consacrât ses meilleurs soins au maintien de la sécurité intérieure (elle ne fut jamais un instant compromise, mais on ne fait qu'après coup de telles constatations) et que sa tâche fut principalement d'administration. Aussi trouverait-on les manifestations de son activité en de nombreuses mesures de détail qu'il est inutile de rapporter, parce que leur nature même les rend peu propres à figurer utilement dans le tableau des progrès accomplis par Madagascar au cours des trente-sept dernières années de son histoire.

Une mesure très intéressante sous son apparence insignifiante, fut l'introduction à Madagascar, par décret du 17 septembre 1914, du billet de banque, sous la forme de coupures de 5, 10 et 20 francs. La date tardive de la promulgation, mars 1917, témoigne des doutes qu'on avait sur l'accueil réservé à cette innovation. Dire que le papier à vignette fut accepté d'emblée serait beaucoup dire et farder sans doute un peu la vérité ; il y eut de la répugnance, de la crainte, mais enfin l'habitude fut prise bien plus facilement qu'on ne pensait ; si l'on va au fond des choses et qu'on y réfléchisse, on s'aperçoit que pareille nouveauté aurait rencontré en Europe des résistances probablement plus difficiles à vaincre. Et qui sait l'attrait qu'exerça la pièce d'argent sur les Malgaches, le soin avec lequel il la vérifiait, comment il la cachait, à quel point il pouvait ignorer ce que représente non seulement un billet de banque mais encore même une banque, celui-là reconnaîtra que l'opération du point de vue de la civilisation, fut un assez beau succès et du point de vue de notre influence morale un succès marqué.

IV. — M. Merlin.

M. Garbit était officier d'artillerie. En 1917, il fut mobilisé à sa demande et se rendit aux armées. Il s'embarqua au mois de juin et fut remplacé par M. Merlin, qui venait de l'Afrique Équatoriale française et devait, un an après exactement, quitter Madagascar pour prendre le gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

M. Merlin ne disposa pas du temps matériel qu'il eût fallu consacrer à un inventaire préalable pour résoudre certains problèmes d'organisation et préparer les solutions de l'avenir. Aussi bien aura-t-on déjà retenu que l'époque n'était pas favorable aux projets de grande envergure et que la tendance, depuis M. Picquié, était au maintien du *statu quo*, sous réserve d'améliorations partielles et de redressements urgents commandés par des événements locaux.

Toutefois M. Merlin n'ayant pas à faire son apprentissage de gouverneur général, complète, à peine arrivé, les dispositions prises par son prédécesseur :

En matière économique : en substituant au Comité installé le 10 novembre 1916 un « Comité consultatif permanent des études économiques » et en regroupant au début de 1918 les chambres de commerce dont il fixa le ressort territorial et les attributions ;

En matière d'administration : en constituant le 4 juin 1918 une inspection mobile des services provinciaux.

Les travaux publics ne sont pas négligés. La route d'Ambalavao vers Ihosy est commencée, celle d'Antsirabe est prolongée de Betafo vers l'Ouest, un premier projet de port pour la ville de Tamatave est envoyé au Département et quand M. Merlin part pour Dakar, les services fonctionnent normalement, l'ordre, le calme et la confiance règnent dans la colonie, avec tout ce que la guerre qui se prolonge en Europe comporte de tristesses et d'inquiétudes, mais aussi d'espérances pour tous les habitants de la Grande Ile, Européens et indigènes.

V. — M. Schrameck.

Avec M. Schrameck, délégué dans les fonctions de Gouverneur général et débarqué à Tamatave le 25 juillet 1918, un esprit nouveau se reforme, dans le sens de l'idéal humanitaire déjà formulé par Gallieni, et continué par Augagneur.

M. Schrameck avait occupé en France des postes très en vue, notamment celui de directeur au ministère de l'Intérieur ; il était préfet des Bouches-du-Rhône quand on lui demanda de venir à Tananarive. En tout lieu, il s'était imposé ; à Marseille, il avait su gagner la sympathie et le respect d'une population que le plaisir qu'elle prend à se railler elle-même, son humeur incisive et la vivacité de son tempérament ne portent pas à l'admiration.

Homme d'action, M. Schrameck ne comptait naturellement pas que des amis, mais armé d'une compétence fortifiée par l'expérience, cultivé, calme et froid, il savait ce qu'il voulait et, sa décision prise, allait droit au but, tirant son autorité d'une volonté réfléchie, de l'étude des faits et de la connaissance des hommes. Il pratiquait le respect de la dignité humaine au point de s'interdire la moindre familiarité, de crainte de blesser le plus humble indigène, fût-il domestique. Aussi, et bien que son séjour à Madagascar ait peu duré, aura-t-il laissé sur la politique locale une empreinte assez profonde.

M. Schrameck ne prenait pas le pouvoir à une époque heureuse, l'avenir était encore assombri d'inquiétudes ; mais il n'eût jugé ni raisonnable ni courageux de se contenter d'un pis aller en expédiant simplement les affaires. Il voulut que la route fût déblayée pour les réalisations futures, les siennes ou celles de ses successeurs. Car il pensait déjà à l'après-guerre, et son esprit était tourné vers les problèmes économiques ; il prévoyait qu'après un pareil chaos, ils seraient difficiles à résoudre et tenait à en dégager les données pour préparer leur solution.

Administration C'est pourquoi il voulut tout de suite procéder à des enquêtes minutieuses qu'il se proposait de mener à bien en recourant à une vaste consultation des personnalités les plus représentatives du pays.

Une conférence économique fut organisée à Tananarive à laquelle prirent part cinq membres des syndicats et comités (chargeurs, producteurs de graphite, agriculteurs) à côté de trente-trois représentants envoyés par les Chambres consultatives et comices des provinces, au total trente-huit délégués répartis

en onze commissions où siégèrent également les chefs des services centraux. Le Gouverneur général ouvrit les travaux le 15 janvier 1919 ; ils se poursuivirent sans interruption jusqu'à la fin du mois. De nombreuses questions furent discutées parmi lesquelles il convient de citer la création, en France, d'une agence économique, service de propagande et de renseignements chargé de recueillir toutes informations relatives au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, de représenter Madagascar aux foires et conférences, d'organiser des expositions, etc. Cet organisme fonctionne aujourd'hui à Paris :

LE TRAVAIL AU SLINCE MALGACHE POUR L'EXTRACTION DE L'OR

La création d'une banque d'émission à laquelle on voulait donner le nom de Banque de l'Afrique Orientale, qui a été instituée depuis et s'appelle Banque de Madagascar ;

Un projet très vaste de grands travaux, comprenant notamment les chemins de fer du Betsileo vers Mananjary — de Fianarantsoa à Antsirabe — de Majunga et Diégo-Suarez au lac Alaotra, les ports de Majunga, Mananjary et Tamatave, plus divers appontements, un grand hôpital moderne à Tananarive et dans plusieurs provinces ;

Le problème de la main-d'œuvre ;

La création de lots de colonisation, et, parallèlement, de réserves indigènes ;

Un projet de décret sur les mines.

Enfin, pour la première fois, un vœu fut émis en faveur de la création de délégations provinciales ayant mission d'examiner les budgets et les plans de campagne de travaux, et de la réorganisation du Conseil d'administration où l'on souhaitait voir entrer des délégués élus.

La conférence économique, on le voit, marque une date dans l'histoire de Madagascar. On peut dire qu'en l'engageant dans cette voie le Gouverneur général faisait accomplir à la colonie un pas décisif vers la modernisation des institutions locales. Ce serait, d'autre part, une erreur de croire que M. Schrameck attendait patiemment les suggestions de l'extérieur, se réservant de les passer au crible des

commissions et des bureaux avant de les peser dans le recueillement du Cabinet et de prendre ses décisions. Personne, au contraire, ne fut moins sédentaire ; il resta peu de temps en fonctions, mais effectua dans plus de quinze provinces de la colonie de nombreux déplacements en sorte qu'il tenait de lui-même ses meilleures raisons d'agir.

Étant donné ce qu'on sait de M. Schrameck, il va sans dire que la conférence ne devait pas être une manifestation platonique et que ses dossiers ne furent pas oubliés dans les bureaux : on se mit tout de suite au travail pour transformer en projets les suggestions retenues par le Gouverneur général.

TRAVAUX PUBLICS. FORÊTS A cette époque, le chemin de fer a fait ses preuves, il est en plein développement, en pleine vie, il a besoin d'un peu d'aisance et, par conséquent, d'une trésorerie pour régulariser et faciliter son administration. M. Schrameck constitue un fonds de roulement et un fonds de réserve spéciaux pour l'exploitation.

Dans le même temps, une commission est chargée d'étudier le tracé d'une voie ferrée qui devrait relier Majunga et les plaines alluvionnaires de la Mahajamba au lac Alaotra par la vallée de la Sofia.

Avant son départ, M. Schrameck formera encore deux missions chargées de reconnaître les voies de pénétration des régions de Tuléar d'une part, de Farafangana d'autre part, vers les Hauts Plateaux.

Même quand les exploitations agricoles sont florissantes, leur situation reste, par un côté, précaire en pays tropical, les caprices de la nature y étant plus soudains et plus dangereux que sous les climats tempérés. Aussi la colonisation n'a-t-elle cessé de réclamer une protection et l'organisation d'œuvres capables de lui venir en aide, car laissés à eux-mêmes, les planteurs succomberaient trop souvent sous les coups de cataclysmes qui, la plupart du temps, ne se contentent pas de causer des dégâts mais détruisent intégralement. C'est pourquoi le Gouverneur général promulgua la loi de 1894 sur les sociétés de crédit agricole.

D'autre part l'outillage économique, après de si longues années de guerre, ne répondait plus aux besoins et les ressources ordinaires ne permettaient pas de le compléter assez rapidement. M. Schrameck tint à présenter au Département un projet d'emprunt issu de la conférence économique de janvier 1919 et qui devançait de dix ans, sur la plupart des points, le programme de 1931.

Les décrets pour réglementer l'exploitation des forêts malgaches accordaient une importance particulière à la protection des peuplements, protection rendue

nécessaire par les très fréquents incendies de forêts dus à l'insouciance invincible des indigènes incapables de surveiller les feux qu'ils sont obligés d'allumer chaque année, à la fin de la saison sèche, pour renouveler les pâturages. Mais il existait encore une autre cause de destruction, c'est la mauvaise exploitation des bois par des concessionnaires trop souvent mal préparés à la conduire. M. Schrameck voulut que la colonie donnât l'exemple ; il profita donc de ce que le chemin de fer de Tananarive à la côte Est consommait une très grosse quantité de bois de chauffage pour organiser à Analamazaotra, non loin de la gare de Perinet, l'exploitation en régie. Cette méthode a fourni des résultats remarquables au point de vue rendement et démontré, par surcroît, non seulement que l'exploitation rationnelle conforme aux règles établies par les officiers et strictement respectées par les agents du service forestier donne d'importants bénéfices, mais que la méthode assure à la fois la conservation des beaux peuplements et mieux encore le développement et la multiplication des plus belles essences.

VILLAGE D'IARAMAMY (ANTONDROY)

ŒUVRES SOCIALES En 1919, le Gouverneur général avait préparé un décret qui ne devait être signé qu'en janvier 1920 et qui revêt une grande importance du fait qu'il a été pendant longtemps l'arme la mieux appropriée à la lutte contre la propagande de l'alcoolisme chez les indigènes. Lutte particulièrement difficile, on s'en doute, car elle atteint des intérêts puissamment défendus. Ce décret ne pouvait faire autrement que de fixer les licences applicables au commerce des boissons, mais, là est son mérite, il est beaucoup moins fiscal que social : il a pour but principal de rendre plus efficace la surveillance des débits, d'en limiter le nombre en proportion du chiffre de la population, de supprimer ceux qui sont en surnombre.

Consignons ici une mesure qui ne paraît pas d'abord avoir plus d'importance qu'une simple prescription administrative. M. Schrameck avait constaté qu'à toute occasion, en tout lieu et pour les motifs les plus divers, il était procédé à des enquêtes,

organisé des souscriptions et loteries, lancé des appels de fonds auxquels les indigènes ne pouvaient que difficilement se soustraire. Le Gouverneur général se rendant compte que l'absence de règlement à ce sujet avait favorisé, en plus d'un cas, l'exploitation d'une population en général assez pauvre, permis en tout cas bien des abus, mit fin à ces pratiques en publiant, le 5 juillet 1919 un arrêté les interdisant formellement sauf autorisation spéciale du gouvernement général.

Le secrétariat général de Madagascar depuis longtemps supprimé ayant été rétabli en septembre 1918, les fonctions de secrétaire général furent confiées à M. Guyon, gouverneur des colonies, qui avait rempli autrefois auprès de Gallieni le poste de chef de Cabinet.

Le 6 août suivant, un arrêté rétablissant le directeur des Finances dans sa qualité d'ordonnateur du budget local, les services financiers étaient désormais constitués dans la forme qu'ils ont encore aujourd'hui.

M. Schrameck allait partir pour la France, 12 juillet 1919. — Il laissait à son intérimaire, M. le gouverneur Guyon, le soin de faire procéder aux premières études du prolongement de la route de l'Ouest, entre Maevatanana et Majunga.

Pendant son intérim qui dura près d'un an, M. Guyon eut la charge de réunir, au mois de septembre 1919, une commission chargée d'entreprendre la réorganisation administrative et judiciaire.

Les travaux furent clos après deux séances plénières, le 24 septembre, et furent ensuite sanctionnés par l'élaboration d'un projet détaillé supprimant les provinces et portant le nombre des districts à soixante-quatorze répartis en dix régions. La réforme ne devait passer dans la pratique qu'en 1925 et, après des retouches et une mise au point qui durèrent plusieurs années, prendre sa forme définitive en 1932.

VI. — M. Garbit.

Après le départ de M. Schrameck, on s'attendait à ce que M. Augagneur revînt à Madagascar et lui succédât. Ce fut M. Garbit qui l'emporta : M. Augagneur allant à Brazzaville (A. E. F.). M. Garbit débarqua à Majunga le 20 juin 1920.

Situation économique Il existait alors au gouvernement général une direction des Affaires économiques. M. Garbit la complète d'abord par l'institution d'un office économique. Mais cet office ne faisait que devancer une autre institution, car M. Garbit, pénétré de la nécessité d'une collaboration de plus

en plus étroite entre la colonisation et l'administration, devait s'avancer davantage encore dans la voie des consultations ouverte par M. Schrameck. Il avait décidé, répondant à un vœu exprimé par les Chambres de commerce dès 1914, de réunir un Congrès à Tananarive pour y procéder à l'étude de toutes les grandes questions réclamant un examen approfondi au moment où Madagascar se préparait, la guerre finie, à reprendre sa marche en avant.

Ce congrès fut tenu à la fin de l'année. Les travaux portèrent principalement sur :

JEUNE FILLE BETSILEO

Les liens à établir avec les organes économiques de la Métropole et de l'étranger, le programme des grands travaux à exécuter sur fonds d'emprunt ; le problème de la main-d'œuvre ; les transports maritimes et les voies de communication ; la lutte contre l'alcoolisme ;

Et enfin sur deux questions déjà étudiées par la commission de 1919 : la décentralisation par le régionalisme ; l'institution de conférences consultatives.

Ce congrès représentait la seconde tentative d'organisation rationnelle et moderne ; dès cette époque les délégations économiques et financières, constituées à l'image des délégations algériennes, étaient en train de prendre corps.

L'expérience suivante eut lieu en septembre 1921 ; l'Assemblée fut une deuxième fois réunie pour faire le bilan des travaux accomplis depuis la précédente session et examiner le projet de délégations définitives. Peu après, la standardisation des produits naturels fut mise à l'étude, bientôt suivie de décisions ayant pour but de réglementer rigoureusement la préparation et la circulation de ces produits. C'est en 1924 seulement, le 7 mai, que sera signé le décret préparé et présenté par M. Garbit afin de transformer les délégations provisoires en délégations définitives où siégeront dorénavant quatre membres du Conseil d'administration de la colonie, douze délégués élus par les Chambres de commerce, douze représentants élus des municipa-

lités et vingt-quatre délégués élus par les indigènes. Quant au fonctionnement, les délégations économiques et financières forment deux groupes, la section européenne et la section malgache travaillant séparément jusqu'à la séance plénière. L'Assemblée peut être consultée sur toutes questions d'ordre économique et financier ; elle a la faculté d'émettre des vœux touchant le même domaine, elle examine le budget local, les projets d'emprunt, le plan de campagne des Travaux publics, le compte définitif de l'exercice écoulé.

Jusqu'à présent, cette organisation n'a été retouchée qu'en ce qui concerne les ressorts électoraux.

Chambres de commerce L'origine des Chambres de commerce remonte aux premiers temps de l'occupation, mais c'est en 1902 qu'elles avaient pris leur vrai caractère. Il fut alors créé au chef-lieu de toutes les provinces comptant au moins huit planteurs ou éleveurs français, un comice agricole ; — à Tananarive une chambre d'agriculture tenant une session annuelle de vingt jours et composée des présidents de chaque comice et de six membres élus par eux ; — au chef-lieu de chaque circonscription comptant au moins dix commerçants ou industriels, une Chambre consultative de commerce et d'industrie dont les membres sont nommés par le Gouverneur général.

M. Augagneur avait établi en 1907 le régime de l'électorat pour les Chambres de commerce, fixé les modalités de l'élection, les conditions d'éligibilité, et réglementé le fonctionnement de ces compagnies.

A son tour, M. Picquié avait réorganisé, sur des bases analogues, la Chambre d'agriculture et les comices et c'est M. Merlin qui, au mois de juin 1918, avait opéré la fusion des deux organismes, en supprimant les comices pour instituer les « Chambres consultatives de commerce, d'industrie et d'agriculture » qui tenaient chaque année un congrès, désignant un bureau chargé d'étudier les vœux des Chambres consultatives et toutes questions à lui soumises par le chef de la colonie.

En 1919, un décret du 12 juin stipule que les Chambres consultatives pourront être transformées en Chambre de plein exercice, établissements publics jouissant de la personnalité civile ; en 1920, un arrêté complète l'organisation en ouvrant l'accès de chaque Chambre à deux indigènes nommés par le Gouverneur général.

A ce moment les Chambres de commerce atteignent leur plein développement et sont constituées en assemblées modernes. Leur fonctionnement intérieur seul sera désormais l'objet de remaniements nécessités par l'extension des affaires et l'importance croissante des intérêts à protéger.

Pendant près de dix ans elles seront soumises à la réglementation contenue dans l'arrêté signé le 3 mai 1922 par M. Garbit, qui fixe les conditions d'éligibilité et confère l'électorat aux femmes comme aux hommes, pourvu qu'ils soient âgés de vingt et un ans et patentés.

Quant aux attributions, elles se sont progressivement étendues ; les chambres sont chargées de désigner les membres européens des conseils d'arbitrage, de fournir au Gouverneur général tous renseignements sur les questions industrielles, commerciales et agricoles et spécialement sur les règlements relatifs aux usages commerciaux, de formuler leurs avis et observations sur les plans de campagne des travaux publics.

Elles peuvent fonder et administrer des magasins généraux, entrepôts, bourses, etc, être déclarées concessionnaires de travaux publics, percevoir des centimes additionnels sur le montant des patentes, contracter des emprunts.

C'est ici le lieu de marquer qu'en 1920, à la demande de M. Garbit, fut envoyée à Madagascar par le Département, une mission spéciale chargée d'étudier les possibilités offertes à la culture des tabacs fins par la Grande Ile où jusqu'alors on produisait exclusivement des tabacs vulgaires, très corsés que les indigènes seuls consommaient sous forme de poudre à chiquer.

Personne, à cette époque, ne pouvait prévoir l'étonnante réussite de cette affaire dont les résultats se traduisent par les chiffres suivants s'appliquant aux expéditions sur la Métropole.

En 1921 (1re année)	28 653 kilogs.
En 1927	1 038 295 —
En 1930	3 200 000 —

Pour 1931, on a procédé à une sorte de contingentement et la production a été provisoirement limitée à 4 500 tonnes, quantité bien inférieure au maximum de ce qu'on peut obtenir.

Enseignement. Travaux publics

En juin 1922, est créée une École des Beaux-Arts dont les cours sont confiés à un artiste, boursier de la colonie, désigné chaque année par la Société coloniale des Artistes français : cette école a formé une pléiade d'artistes malgaches dont les œuvres sont loin d'être négligeables ; les aquarellistes, notamment montrent souvent des dons de coloristes, d'observateurs, leur sensibilité s'affine et s'ils ont parfois manqué d'originalité, on doit reconnaître pourtant que la personnalité de quelques-uns d'entre eux s'affirme de jour en jour.

Pendant toute cette période, les travaux de construction de voies ferrées, loin d'être ralentis, sont activement menés. Celle du lac Alaotra est ouverte jusqu'à Ambatondrazaka (147 kilomètres) le 13 juin 1922, jusqu'à Andriba, point terminus (166 kilomètres) le 14 mars 1923. Celle de Tananarive à Antsirabe est complètement achevée en septembre 1923.

Enfin, l'édification du grand poste de T. S. F. d'Alarobia près Tananarive ayant été décidée en 1921, les travaux sont déclarés d'utilité publique peu après le départ de M. Garbit qui se rend en France le 18 mars 1923.

ENTRÉE DE VILLAGE EN IMERINA
(D'après Duruy : *Mission dans le Nord-Ouest de Madagascar*).

M. Brunet, gouverneur des colonies et secrétaire général, exerça l'intérim du gouverneur général jusqu'au 5 avril de l'année suivante. Au cours de cet intérim, en septembre 1923, se tint la grande foire de Tananarive, qui remporta un succès inespéré.

En mars 1924 fut signé le décret consacrant l'existence du lycée de garçons (Lycée Gallieni) et du lycée de filles (Lycée Jules Ferry) sur le modèle des établissements similaires de France.

VII. — M. Olivier.

Le 20 mai 1924, M. Olivier, arrivant à Majunga, prenait la direction des services.

M. Olivier était un colonial de carrière. Vingt ans durant, il avait exercé des fonctions administratives en Afrique où M. Merlaud Ponty, au temps où il était Gouverneur général de l'A. O. F., se l'était attaché comme chef de cabinet. Il était lieutenant-gouverneur du Soudan quand il fut appelé au poste de Tananarive. Cordial et bienveillant, bien préparé par une longue expérience à prendre des initiatives et

à décider, il avait le sens aigu des contingences, et n'abordait que prudemment, suivant un plan soigneusement établi, les problèmes qui le sollicitaient.

SON PROGRAMME Ce plan, il le rendit public le 20 octobre 1924, à l'ouverture des travaux des délégations économiques et financières définitivement constituées par un discours qui traitait :

De la décentralisation administrative comportant création de régions territoriales ; — des œuvres d'assistance et d'enseignement, plus particulièrement d'enseignement professionnel ; — de la situation économique ; — des grands travaux (chemin de fer du Betsileo et autres, port de Manankara, phares et balises) ; — enfin, de la situation financière.

M. Olivier, qui passa effectivement trois ans et demi dans la Grande Ile, M. Berthier, gouverneur des colonies et secrétaire général exerçant l'intérim à deux reprises pendant l'absence du titulaire, resta près de six ans Gouverneur général de Madagascar.

Pendant cette longue période, il s'efforça d'assurer l'exécution du programme qu'il avait mûri et arrêté. Dans plus d'une de ses interventions on retrouvera surtout le souci de faire donner à la masse une éducation plus pratique que théorique, mieux appropriée à la collaboration qu'attend d'elle le producteur européen.

En cette matière, l'acte important est l'arrêté du 17 janvier 1929 portant réorganisation de l'enseignement officiel des indigènes.

Mais ce qui marquera le plus son passage à Madagascar, c'est d'avoir repris et fait passer dans la pratique l'idée d'une réorganisation administrative et territoriale qui avait déjà donné lieu, on l'a vu, à l'établissement d'un projet très poussé, basé sur les travaux de la sous-commission présidée par M. Cayla en 1919.

La nouvelle répartition territoriale représentait une première tentative intéressante, mais incomplète et qui ne donna pas les résultats qu'on en attendait par ce qu'elle conservait l'ancienne armature en superposant au district, d'ailleurs très diminué, la province, et à la province la région. Ainsi se trouvait créé un rouage de plus qui trouvait mal son emploi sans pour cela qu'une véritable décentralisation fût réalisée.

C'est, on le verra, à partir de 1931 seulement que le régionalisme, qui représente certainement à notre époque et particulièrement à Madagascar une forme supérieure d'administration, sera instauré dans la Grande Ile pour aboutir finalement à la réforme intégrale envisagée dès 1920 et qui ne sera complètement réalisée qu'en 1932.

Non moins intéressante fut la création de camps de travailleurs sous la direction d'un personnel spécial d'encadrement dont nous parlerons plus loin.

Le livre publié par M. Olivier en 1931 : « Six ans de politique sociale à Madagascar » porte à penser que le Gouverneur général sentait profondément la nécessité d'exposer les motifs déterminants de cet arrêté, lequel n'a pas rencontré, en effet, un assentiment unanime et soulève des objections, d'ordre social précisément, qui se sont déjà formulées et qui demeurent.

TRAVAUX PUBLICS. HYGIÈNE. ŒUVRES SOCIALES

En 1925, un premier remaniement du service avait été opéré, mais une nouvelle mise au point fut faite en 1928, justifiée par l'importance grandissante de son domaine et par l'exécution du programme des Grands Travaux entraînant une augmentation de 50 pour 100 sur les crédits affectés en 1913. Autour du directeur, disposant, au centre, d'un service d'études techniques très étendu, le cadre comporte des chefs d'arrondissements libérés du travail matériel afin de se consacrer au contrôle et de centraliser les projets purement techniques. Les arrondissements sont formés de plusieurs subdivisions, parfois autonomes. Le service maritime enfin forme un organisme à part dans l'ensemble ; il est commandé par le directeur adjoint des Travaux publics.

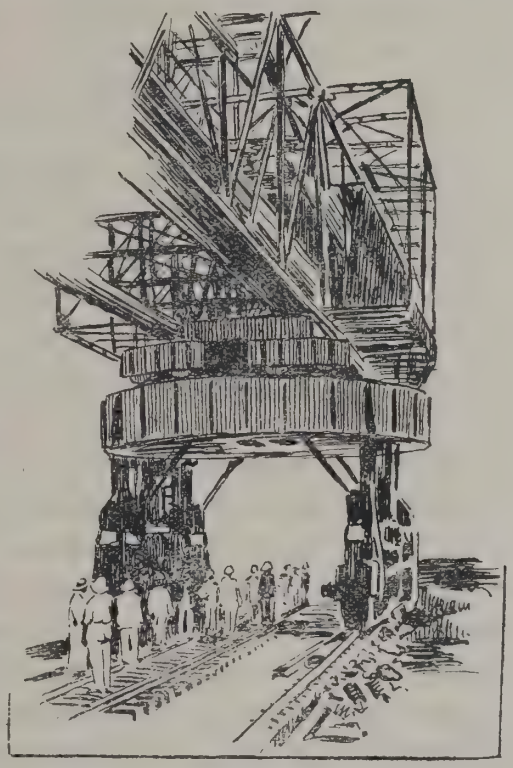

TAMATAVE. PONT ROULANT POUR LA CONSTRUCTION DE LA DIGUE

Des instructions du directeur, approuvées par le chef de la colonie, réglementent de façon précise le mode d'établissement du plan de campagne, la passation des marchés de fournitures et la rédaction des projets. Aucun changement important n'est intervenu depuis.

M. Guyon avait fait procéder aux études du prolongement de la route de l'Ouest depuis Maevatanana jusqu'à Majunga ; les travaux particulièrement importants, n'ont été terminés qu'au cours de l'année 1933.

A la fin de 1927 sont déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre pour

protéger la plaine du Betsimitatatra — environs de Tananarive — contre les inondations.

Enfin, le chemin de fer Fianarantsoa côte Est et le port de Tamatave sont continués.

De nombreuses routes ou pistes automobilables construites par le service des prestations sont ouvertes à la circulation, principalement en Imerina, un service par automobiles établit même la liaison entre Fianarantsoa et Tuléar ; on peut venir actuellement de Fort-Dauphin à Tananarive, très normalement, en trois jours, on ira demain en treize heures, par automobile, de Tananarive à Majunga : il fallait au minimum dix jours il y a vingt-cinq ans.

L'ÉCOLE DE MÉDECINE A TANANARIVE

La construction du grand poste de T. S. F. d'Alarobia était à peine terminée en 1924 et déjà il fallait songer à l'agrandissement des installations. Le 2 octobre 1925 le service radiotélégraphique international entre Madagascar et la France était créé, en 1929, on installa des stations à ondes courtes à Tananarive, Diégo-Suarez, Tamatave et Dzaoudzi.

Cette activité de la colonie était évidemment favorisée dans une très large mesure par une situation qui fut, pendant plusieurs années, miraculeusement prospère dans le monde entier. C'était la période des vaches grasses où tout paraissait facile. Cependant elle s'est peu ralentie malgré la crise économique mondiale et porte témoignage en faveur de la vitalité de la Grande Ile.

A la fin de 1928 un cadre local de médecins européens de l'Assistance médicale indigène fut organisé pour suppléer à l'insuffisance numérique des médecins mis à la disposition de l'administration locale par l'autorité militaire. La nouvelle école de médecine ainsi que l'hôpital modèle dont M. Schrameck avait décidé la construction purent enfin être bâtis. Tananarive possède là un établissement magnifique doté de huit cents lits et pourvu d'un outillage moderne. Déjà, un an plus tôt, la colonie avait passé avec l'Institut Pasteur de Paris une convention qui facilite le fonctionnement de l'Institut Pasteur de Tananarive, installé dès le temps du général

Gallieni. Madagascar met à la disposition de l'Institut les terrains et bâtiments existants et contribue pour près de 300 000 francs aux dépenses annuelles.

En 1929 un arrêté du Gouverneur général apporte une dernière atténuation à la rigueur du Code de l'indigénat : il exempte les femmes de toutes les peines applicables aux infractions réprimées par voie administrative.

A la fin de la même année l'important décret du 22 septembre 1925 qui réglemente le travail indigène est complété. Ce décret, modifiant un statut datant de 1920 et 1921, avait révisé les dispositions relatives aux conseils d'arbitrage, en vue d'assurer la stabilité de la main-d'œuvre, de garantir aux travailleurs une rémunération en harmonie avec le coût de la vie, de donner toute sécurité aux employeurs et d'assurer, tant par des inspections que par l'intervention des conseils, le règlement impartial et rapide des conflits qui s'élèvent entre employeurs et employés. Il fixe et précise les droits et obligations de chacun, les conditions d'établissement des chantiers, les soins à donner aux blessés et malades employés par des particuliers et sociétés ou par l'administration.

Domaines. Administration A l'origine, une seule banque, le Comptoir National d'Escompte de Paris, était installée à Madagascar. Plus tard vint le Crédit Foncier de Madagascar, puis la Banque de l'Océan Indien aujourd'hui disparue. Mais M. Schrameck, nous l'avons noté, avait déjà fait préparer l'institution, à côté des banques d'escompte et d'affaires, d'un établissement de crédit possédant le privilège d'émission de papier monnaie. Les études poursuivies ayant conduit à des conclusions favorables, la Banque de Madagascar fut fondée en vertu de la loi du 22 novembre 1925. Elle a son siège à Tananarive et des succursales à Fianarantsoa, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, Mananjary, Fort-Dauphin et Tuléar.

Un décret du 28 septembre 1926 remplace la réglementation fragmentaire précédente, la reprend et la complète en tenant compte de l'évolution de la population malgache qui abandonne de plus en plus, spécialement autour des grands centres, la conception primitive de la propriété collective. Le nouveau statut définit toutes les formes du domaine public et privé, organise la conservation, réglemente la gestion et la procédure. Un autre décret permet la constitution du cadastre par le moyen d'une procédure sommaire afin de fixer de manière inattaquable la propriété individuelle tout en protégeant la propriété indigène ainsi constituée contre l'insouciance et l'imprévoyance du propriétaire par une clause qui la rend inaliénable et insaisissable pendant trente ans.

C'est à la fin de 1924 que les îles Saint-Paul et Amsterdam, la Terre Adélie et les archipels Crozet et des Kerguelen, situés à 3 500 kilomètres au Sud-Est de la Grande Ile furent rattachées à Madagascar.

Quant à l'organisation administrative et territoriale de la colonie que M. Schra-

FIANARANTSOA. MAISON D'UN VALA
(D'après Catat : *Voyage à Madagascar*).

meck d'abord, M. Garbit ensuite, avaient en principe condamnée, elle avait en somme assez peu varié depuis l'époque Augagneur.

La Grande Ile était divisée en 20 à 22 provinces, dépendant directement du Gouverneur général et formées de plusieurs districts, dont le nombre a varié de 70 à 75. Chaque district était subdivisé en gouvernements indigènes comportant deux ou plusieurs cantons. M. Olivier procéda au remaniement territorial en supprimant les districts et les gouvernements indigènes, en portant le nombre des provinces à 42, réparties entre six régions ayant pour chefs-lieux Tananarive, Fianarantsoa, Tuléar, Majunga, Diégo-Suarez et Tamatave. Le chef de région était responsable de l'ordre et de la sécurité dans sa région, il avait autorité sur les chefs de province,

il était chargé de l'inspection et du contrôle administratif sur son territoire. Ce n'était, nous l'avons signalé, que le premier pas vers une décentralisation vraiment effective qui sera effectuée trois ans plus tard.

SMOTIG Le mot Smotig est composé des premières lettres du titre « Service de la main-d'œuvre des travaux d'intérêt général ». Ce service est à proprement parler un corps d'encadrement des pionniers. Les pionniers ne sont autre chose que des travailleurs malgaches militarisés.

Les indigènes, on le sait, sont soumis aux obligations militaires et les remplissent soit à Madagascar, soit dans la Métropole, mais une faible partie seulement du contingent est appelée chaque année pour le service armé. Il fut partagé en deux portions : la première fournit les soldats proprement dits, la seconde des travailleurs formant en quelque sorte des compagnies du génie réparties entre les divers chantiers de la colonie et mis à la disposition du Service des Travaux publics sous la surveillance et le contrôle des fonctionnaires du corps d'encadrement (commandants, capitaines et lieutenants de camp) chargés de l'administrer.

Le système, auquel M. Schrameck avait jadis pensé, a fait ses preuves. Les camps sont soigneusement organisés, les hommes y sont bien logés, bien nourris, convenablement habillés, soignés en cas de maladie et somme toute infiniment mieux traités à tous égards que chez eux.

L'Administration, on le voit, n'a jamais cessé depuis l'origine de s'intéresser à la condition des indigènes, en particulier à la situation faite aux travailleurs employés au service des Européens et de l'Administration sur les plantations et chantiers. Ces questions sont à Madagascar et complexes et délicates. Il est juste de reconnaître que tous les gouverneurs généraux en ont eu souci, et se sont appliqués à leur donner des solutions pratiques en harmonie avec le développement incessant de la colonie et l'évolution des esprits.

Nous ne pouvons nourrir l'ambition de rapporter ici tous les actes des chefs de la colonie ; ils sont nécessairement quotidiens et la masse des décisions de détail l'emporte fatalement sur les actes réglementaires décisifs et caractéristiques de l'époque considérée. Il nous suffisait de commenter brièvement ceux-ci pour permettre au lecteur de reconnaître la ligne politique suivie par les représentants de la France afin d'élever progressivement à la civilisation les populations dont nous avons la tutelle.

Rappelons seulement qu'en 1927, le 3 mars, alors que M. Olivier, en mission en France, se préparait à rentrer à Madagascar, un cyclone d'une violence inouïe

détruisit à peu près complètement Tamatave, dévasta les plantations et sema la ruine sur son passage,

Il fallut prendre d'urgence des dispositions spéciales pour venir en aide aux sinistrés, se mettre tout de suite à l'œuvre pour reconstruire la ville. Le Parlement vota aussitôt une avance de 50 millions. La tâche est aujourd'hui presque achevée, en même temps que se poursuivent les travaux de construction du port, entraînant une dépense de l'ordre de 171 millions.

VIII. — M. Cayla.

M. Cayla, gouverneur des colonies, était commissaire général adjoint et secrétaire général de l'Exposition coloniale internationale de Paris quand il fut désigné pour prendre la succession de M. Olivier qui le remplaça auprès du maréchal Lyautey avec le titre de délégué général.

Diplômé de l'École des sciences politiques, docteur en droit, M. Cayla n'était pas un inconnu pour la grande Ile : d'abord rédacteur au ministère des Colonies, puis chef de cabinet à la Guadeloupe, à Madagascar, au Sénégal, il fut secrétaire général à Tananarive après le départ de M. Schrameck.

Conseiller du gouvernement à Alexandrette (Syrie) en 1921, il devint ensuite gouverneur de l'État des Alaouites puis de l'État du Grand Liban, à Beyrouth, qu'il assainit et embellit.

M. Cayla revenant à Madagascar, fit son entrée à Tananarive le 2 mai 1930. Il s'y trouva en face d'une singulière situation.

Pacification des esprits A la fin de 1928, à Tananarive, on se préoccupait beaucoup de la sourde excitation qui s'était emparée de certains milieux malgaches travaillés par la propagande communiste. Les propagandistes étaient des indigènes auxquels le vulgaire accordait un assez gros crédit en raison de leur instruction relative, notamment un ancien instituteur, un médecin qui avait pris une part active, en 1915, à l'affaire de la V. V. S., enfin, un journaliste, entourés d'un noyau de militants moins marquants. Ils obéissaient aux mots d'ordres donnés par trois Européens, trois Français : Dussac, ancien colon et journaliste, Planque et Vittori, tous les deux employés de l'Administration, animés de convictions plus ou moins sincères.

Le 19 mai 1929, devait avoir lieu, dans une salle de spectacle, une conférence

qui fut interdite au dernier moment ; les meneurs en profitèrent pour haranguer la foule en plein air, ils réussirent à entraîner jusqu'à la résidence du Gouverneur général intérimaire deux à trois cents personnes qui manifestèrent en chantant, il est vrai, *la Marseillaise*, mais en poussant également des cris sur l'air des *Lampions*. Les manifestants furent facilement dispersés, la journée n'eut pas d'autres suites que diverses condamnations prononcées quelque temps après : Planque et Vittori durent quitter la colonie. Mais Dussac resta et continua sa campagne.

TIRAILLEURS MILICIENS
(D'après Gallieni : *Cinq mois autour de Madagascar*).

Partout ailleurs cet incident aurait pu passer inaperçu ; dans la colonie, il revêtait un caractère de gravité relative, d'abord parce que c'était la première fois que des indigènes formulaient en pleine rue des revendications collectives, ensuite et surtout parce qu'il montrait l'ascendant que peuvent prendre sur des gens crédules et faciles à abuser, des provocateurs sans scrupules.

De quoi s'agissait-il, en effet ? Sous le couvert du communisme, et lui préparant sans doute les voies, par la propagande de quelques communistes européens entourés de disciples indigènes, se développait depuis trop longtemps déjà, une campagne d'excitation contre les Européens et les représentants de l'autorité. C'était assez pour enrôler sous la bannière des meneurs nombre de gens qui ne se préoccupaient guère de savoir où on les conduisait. Ces meneurs et les éléments actifs du mouvement s'étaient donné une tâche précise : susciter les mécontentements, provoquer les différends et, à l'occasion des moindres conflits d'intérêts s'élevant entre les Européens et l'indi-

gène, surtout à propos de l'application des règlements domaniaux, persuader celui-ci que le colon l'exploite avec la complicité des autorités, en un mot saisir tous les moyens et toutes les occasions de troubler le pays en créant les pires malentendus. Action, comme on le voit, spécifiquement antifrançaise à tendances séparatistes.

On voit à quels désordres et conséquemment à quelles sévères mesures la répression pouvait rapidement conduire si une intervention vigoureuse n'y mettait fin.

AUXILIAIRE SÉNÉGALAIS

La colonie européenne avait été passablement émue de ces événements survenant dans un pays qui doit sa transformation totale, son bien-être, tous ses progrès, à nos compatriotes, colons, fonctionnaires et soldats. M. Cayla, le jour même de son arrivée à Tananarive, commença par apaiser cette inquiétude.

Dans le discours qu'il prononça devant les personnalités françaises et les notables indigènes réunis à la Résidence, il définit, en effet, la politique qu'il comptait suivre. Elle tient toute en ces lignes :

La mise en œuvre de toutes nos forces vives ne sera possible que dans une atmosphère d'ordre et de discipline. Aussi bien, à l'heure où Madagascar traverse une épreuve sans précédent et a besoin, plus que jamais, de l'appui de la Mère Patrie, je trouve particulièrement criminels les agissements d'une poignée d'agitateurs qui, tout prêts à profiter de la misère d'autrui pour peu qu'on leur en laisse le loisir, s'efforcent de troubler la population indigène et tendent à l'éloigner de ceux qui sont ses protecteurs naturels et désintéressés. Mais grande est leur erreur s'ils s'imaginent qu'une crise d'autorité s'ajoutera à l'autre. J'aime trop les Malgaches et je suis trop résolu à améliorer leur condition matérielle et morale pour tolérer un instant qu'ils soient indignement trompés. J'entends que, guidés par leurs vrais représentants, les notables, ils demeurent entièrement dignes de notre affection et de notre sollicitude.

Je donne donc à ceux qui voudraient les compromettre un premier et dernier avertissement. J'aimerais pouvoir en rester là, mais je suis prêt à passer aux actes, aussi rapidement et aussi énergiquement qu'il le faudra, fort des responsabilités qui m'incombent et convaincu d'agir ainsi dans l'intérêt supérieur du pays.

L'avertissement devait être bientôt suivi d'effet, car peu de temps après, il devint évident que quelques individus tentaient de ranimer, par la parole et par l'écrit, la propagande défaillante. Aussitôt, usant du droit que lui conférait la législation

locale, le Gouverneur général prit, en Conseil d'administration, une décision qui plaçait pour cinq ans en résidence fixe dans deux localités de la Côte Ouest les deux plus excités parmi les agitateurs, Ralaimongo l'ancien instituteur, Ravoahangy l'ancien V. V. S. Du même coup, toute activité subversive cessa dans la banlieue et, en ville, l'attitude quelque peu hostile de certains indigènes fit place à la politesse habituelle des Malgaches.

Mais en même temps le Gouverneur général donnait des preuves de la sollicitude de la France envers la population en ouvrant la porte aux indigènes qui demandaient à devenir citoyens français et s'en montraient dignes, à telles enseignes qu'il en fut admis en deux ans autant qu'au cours des huit années précédentes ; un règlement administratif intervint qui permit désormais aux employés indigènes de l'Administration d'entrer, à égalité de titres, dans certains cadres européens ; un autre facilita largement la naturalisation des enfants métis, la situation des fonctionnaires malgaches fut améliorée en même temps que celle des agents européens.

Ces mesures de fermeté envers les mauvais bergers, de bienveillance et d'équité envers la masse produisirent le meilleur effet : du coup, la crise d'autorité dont le pays ne souffrait pas sans murmures se trouva guérie, la paix fut rétablie ; on se retrouva bientôt dans cette atmosphère de sympathie et de douceur qui est l'un des charmes de la Grande Ile.

ÉCONOMIE ORGANISÉE

Les plus grosses difficultés ne résidaient pas dans l'état d'esprit de la population naturellement confiante et docile. Au cours des années précédentes, Madagascar avait bénéficié de l'ampleur des affaires mondiales au point de porter son commerce extérieur à un milliard 250 millions. Or l'affaiblissement subit des transactions qui se produisit dès 1931, ramena ce chiffre à 975 millions. Les stocks accumulés dans la colonie ne s'écoulèrent plus que difficilement, et, comme, à la faveur d'une prospérité qui ne paraissait pas devoir cesser, il s'était créé beaucoup d'exploitations nouvelles, il en résulta pour la majorité, sinon pour la totalité d'entre elles, un discrédit qui atteignit même les meilleures maisons et amena la dévalorisation de leurs marchandises.

La Grande Ile souffrait encore d'un autre mal ; elle était dépourvue de ports bien outillés et les routes n'étaient ni assez solides ni assez nombreuses, de telle sorte que les marchandises, grevées déjà de frais de débarquement fort élevés, devaient encore payer des suppléments appréciables pour circuler dans l'intérieur. Le crédit agricole faisait également défaut. Enfin la colonie trop jeune encore n'avait pas les réserves nécessaires pour résister sans trop de dommages.

Pour remédier à cette situation, M. Cayla n'hésita pas. A la conception routinière des échanges qui laissait l'individu se débattre au milieu des difficultés, il substitua la conception plus moderne de l'économie organisée, dans laquelle l'État ou le gouvernement et l'individu en tant qu'acheteur ou producteur étudient de concert les possibilités du marché et s'accordent pour adopter des méthodes rationnelles dans l'intérêt de la collectivité. Enquête, c'est-à-dire examen détaillé

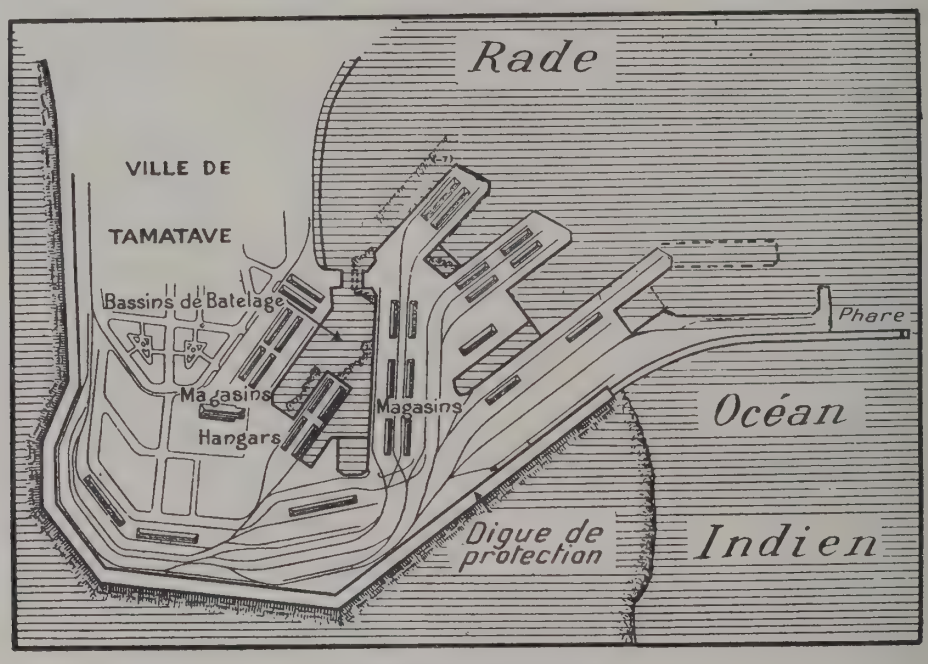

LE PORT DE TAMATAVE
(D'après la *Revue de Madagascar*).

de la situation et recherche des effets ; ajustement, c'est-à-dire abaissement des prix par la réduction des frais de production, puis revalorisation du produit et enfin protection, telles sont les étapes de cette évolution.

La réalisation de ce programme comporta une série de mesures que nous nous bornerons à esquisser. Il importait d'abord d'assurer à l'indigène une existence convenable ; pour augmenter la production du riz, base de la nourriture de la population, il fut créé un office du riz, qui scella une entente plus étroite entre l'administration, les usiniers importateurs et l'indigène producteur. Cette entente donna les meilleurs résultats. Puis on dressa un programme d'amélioration agricole afin de livrer de nouveaux terrains à la culture. Dans la seule plaine qui entoure Tananarive 8 à 10 000 hectares de rizières nouvelles furent gagnés sur les marais. Des travaux de

même nature furent entrepris et exécutés dans la plaine du Fiherenana, à Mahabo, à Maroway et en diverses autres contrées.

Le plus difficile et le plus coûteux fut l'amélioration des moyens de débarquement dans les ports et des voies de transport dans le pays. M. Cayla donna une impulsion vigoureuse à tous les travaux en activant l'établissement précédemment envisagé d'un port en eau profonde à Tamatave, afin de permettre aux navires de débarquer à quai. Des études de même ordre furent poursuivies pour Diego-Suarez, surtout pour Majunga, où rien encore n'avait été envisagé et même pour Tulear et Fort-Dauphin, les points extrêmes de l'île du côté du Sud.

Sur terre, les travaux de la voie ferrée de Fianarantsoa à la côte furent sérieusement poussés. Des couches carbonifères ayant été découvertes dans la région de Tulear, la colonie envisagea la construction et l'exploitation par ses propres moyens d'une voie ferrée d'environ 120 kilomètres qui partirait de l'intérieur de l'île pour aboutir à la mer.

Le réseau routier ne fut pas non plus négligé : amélioration ou réfection de la route Tananarive-Majunga, remplacement des ponts provisoires par des ponts définitifs, créations nombreuses de pistes automobiles d'intérêt régional. Dans les villes et particulièrement à Tananarive, où fut créé un service de « l'Architecture, des Parcs et des Jardins », des travaux d'embellissement furent entrepris pour atténuer les effets de la crise, en annonçant du travail à une nombreuse main-d'œuvre.

Pour la réalisation de cet ensemble existait déjà l'institution du Smotig, dont nous avons parlé. On sait les difficultés que l'administration rencontre à Madagascar pour recruter sa main-d'œuvre : la population est si peu dense et si disséminée qu'il a été de tout temps malaisé de réunir et de retenir des effectifs importants sur les grands chantiers sans gêner les initiatives privées. D'autre part, on devait prévoir que l'exécution des travaux prévus imposerait un effort soutenu et que ces grands rassemblements exigeraient une organisation méthodique de recrutement, de travail et de conditions d'existence. Le Smotig répondait à ces nécessités. M. Cayla tint cependant à ce qu'il y eût des atténuations à la réglementation antérieure ; et, dans ce but, il organisa, par voie de recrutement libre, des sections de travailleurs auxquels furent donnés des garanties et des avantages de nature à les attirer et à les retenir : contrat fixant les obligations réciproques, constatation médicale préalable des aptitudes physiques, salaires convenables, indemnité de dépaysement et, en cas d'accident, ration journalière, logement, soins médicaux. Dans le même temps, une des nombreuses conférences tenues à Genève décidait qu'en cas d'in-

suffisance de la main-d'œuvre libre, il pourrait être fait appel à la main-d'œuvre obligatoire pour l'exécution de travaux d'intérêt public. L'arrêté local pris à Tananarive précède toutefois de plusieurs semaines la publication du décret, pris en conformité des décisions de Genève, et qui favorisait cette dérogation à des principes absolus. Dans un autre ordre d'idées, l'assistance médicale fut singulièrement développée : de 400 000 en 1914, le nombre des consultations passa à 2 200 000 en 1930. Des circonscriptions médicales nouvelles englobant plusieurs districts ont été créées, avec un hôpital principal en chaque région. Plus de vingt hôpitaux semblables à l'hôpital des enfants de Tananarive permettent d'intensifier dans les circonscriptions de l'intérieur la lutte contre la mortalité infantile et la dénatalité. En même temps une autre lutte est continuée contre l'alcoolisme, la syphilis, la tuberculose, qui affaiblissent progressivement la race et diminuent sa capacité de travail Les débits de boissons alcooliques ne sont autorisés que dans les centres où réside un fonctionnaire européen ; encore la surveillance de ces boissons doit-elle être strictement observée.

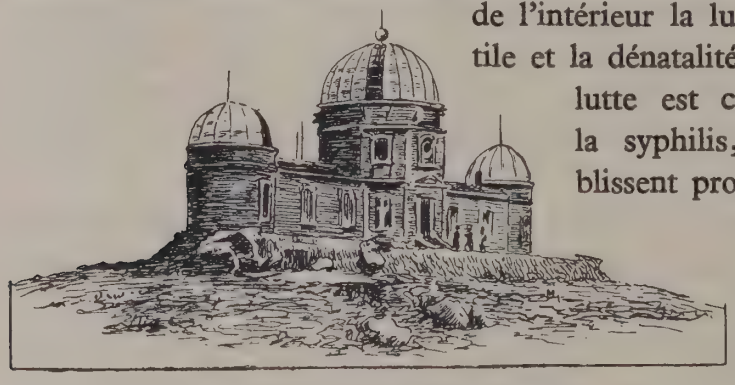

OBSERVATOIRE D'AMBOHIDEMPONA

Par l'ensemble de ces mesures, l'administration pouvait se flatter d'avoir mis à la portée de la colonie tous les moyens directs ou indirects de réaliser un abaissement des prix assez rapide pour obtenir leur adaptation aux conditions nouvelles du commerce. Il restait à revaloriser les produits locaux et à organiser leur protection ou plutôt l'aide à apporter au producteur.

Il convenait à cet effet de donner aux produits malgaches un état civil offrant à l'acheteur des garanties certaines, mais si depuis quelque temps, la standardisation, seul moyen d'y parvenir, était à l'ordre du jour, on n'aboutissait pas, faute de réaliser l'accord entre tous les organismes consultés. Par ailleurs, la colonisation ne se montrait pas disposée à accepter sans hésitation une réforme que les maisons sérieuses auraient dû appeler de tous leurs vœux. Les produits de Madagascar n'avaient pas une très bonne réputation sur les marchés d'Europe ; cela tenait à ce que les indigènes, dont on ne dira jamais trop qu'ils sont indolents, insouciants, imprévoyants, n'apportent que peu de soin à la préparation des produits et parfois se porteraient à les falsifier. Les pénalités pour conjurer ce mal avaient toujours été inopérantes

pour des raisons qui reviennent sans cesse : étendue de l'île, dissémination de la population, difficultés de la surveillance, pour ne pas parler de la responsabilité de certains exportateurs, européens ou hindous, acharnés à la concurrence et qui jusqu'alors achetaient tout ce qu'on leur présentait. La standardisation, en vertu de laquelle aucun des produits énumérés par le règlement ne peut être exporté sous une dénomination donnée, s'il ne réunit pas les caractéristiques fixées par la loi, devait remédier à cette situation. Elle fut réalisée à la fin de 1930, avec prudence d'ailleurs ; dans la pratique certains accommodements durent s'adapter au règlement général. Toutefois l'organisme fonctionne sans soulever d'objections de principe.

Dans le même ordre d'idées et à la même époque intervint un règlement nouveau pour l'exportation des viandes frigorifiées et des conserves ; les acheteurs de l'étranger obtinrent des garanties qui manquaient jusqu'alors ; elles étaient de nature à favoriser les exportations.

La protection à donner aux produits malgaches était assez délicate. En pleine crise commerciale, il n'était pas possible de réclamer une surélévation importante des taxes frappant à l'entrée en France les produits étrangers similaires de nos produits coloniaux ; d'autre part une détaxe éventuelle des marchandises en provenance de nos possessions ne pouvait être appliquée qu'à la condition de ne pas affecter les recettes du budget métropolitain. D'accord avec la haute administration de l'île, le ministre des Colonies, M. Pietri, trouva une solution élégante et des plus efficaces. Il lui parut très réalisable de faire supporter aux produits étrangers un droit assez minime pour n'avoir pas d'incidence et calculé de telle sorte qu'il pût alimenter un fonds de compensation sur lequel seraient prélevées des primes à payer à l'exportation des produits coloniaux les plus menacés : manioc, fécule de manioc, tapioca, sisal et café en ce qui concerne Madagascar. Il n'est guère douteux que cette mesure a sauvé Madagascar de la pire catastrophe qui l'ait menacé depuis l'origine ; car le système des primes a seul permis aux producteurs européens et indigènes de vivre en attendant la fin de la crise et d'entretenir leurs plantations. Sitôt connu le vote du Parlement, des arrêtés locaux, pris dans les quarante-huit heures, réglèrent tous les détails d'exécution.

Cependant la colonie ne négligeait pas de s'aider elle-même. Le décret du 18 avril 1930 avait permis d'organiser le crédit, la mutualité et la coopération agricoles. Sur ces bases, il fut créé des caisses locales, régionales et une caisse centrale, ayant toutes pour mission de consentir à leurs adhérents, européens et indigènes, des prêts à court terme ou à moyen terme pour faciliter l'établissement d'exploita-

tions, alléger les charges de trésorerie, aider aux améliorations et au besoin permettre de réparer les effets de calamités passagères. Cette organisation fut complétée par une convention avec les trois établissements de crédit installés dans l'île : Banque de Madagascar, Comptoir National d'Escompte, Crédit Foncier de Madagascar, afin de permettre à ces établissements de faire des opérations à moyen terme dont

TAMATAVE. RUE DU COMMERCE, POSTE, TRIBUNAL ET AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

la colonie garantit le bon règlement jusqu'à concurrence d'une somme de trente millions pour l'ensemble du territoire. Ces prêts sont consentis aux exploitations agricoles exclusivement, sur première hypothèque, après enquête et expertise, au taux de 7 pour 100. Convention toute de circonstance — elle ne joue que pour cinq ans, — mais qui seule permet aux exploitants très touchés par la crise de se maintenir et d'en attendre la fin en se dégageant d'une situation souvent très lourde. On sait en effet qu'à Madagascar le taux des emprunts hypothécaires est couramment de 12 pour 100.

La propagande, elle aussi, ne fut pas négligée. Le pavillon de Madagascar, à l'Exposition de 1931, avait été pour le public l'une des attractions les plus sédui-

santes et le succès des objets exposés avait été incontesté. M. Cayla a pensé que cette démonstration de la vitalité de l'île ne devait pas rester sans lendemain et, sous son inspiration, il fut créé à Paris, avenue des Champs-Élysées, un magasin d'exposition des produits malgaches, où les acheteurs peuvent se renseigner mais surtout faire des comparaisons utiles entre les produits de la Grande Ile et les produits étrangers similaires.

RÉGIONALISME C'est seulement en 1932 que le régionalisme, qui représente à Madagascar le régime supérieur d'administration, trouva une formule qui peut ne pas être définitive mais sera au moins de longue durée. Commencée en 1927, la réforme répondait à une nécessité reconnue, et, encore qu'elle fût fragmentaire, elle eut cet heureux résultat de permettre l'ouverture d'un grand nombre de pistes automobiles entre circonscriptions qui auparavant s'ignoraient trop souvent les unes les autres.

D'ailleurs, à l'origine, les chefs de région n'eurent que des pouvoirs limités, ne commandaient réellement que ceux qui, sous leur responsabilité propre, n'hésitaient pas à faire acte d'autorité. Mais lorsqu'on eut promulgué dans la colonie le décret de 1928, qui permettait la constitution d'un conseil particulier auprès du chef de la région et la création de budgets régionaux, M. Cayla divisa la colonie en 8 régions au lieu de 6, mais réduisit par contre les provinces de 42 à 25 et non seulement rendit aux chefs de district leurs attributions propres, mais porta leur nombre à 85. Désormais les chefs de région étaient réellement des chefs ; ils avaient autorité et responsabilité, un budget et des moyens d'action. Les provinces elles-mêmes ne tardèrent pas à être supprimées, faute de personnel suffisant pour les administrer et il ne resta plus que les régions et les districts, avec les cantons qui avaient été de tout temps la cellule essentielle de l'administration malgache.

L'institution d'un régionalisme effectif ne se justifiait pas seulement par des raisons d'étendue, de difficultés de communications, d'encombrement des bureaux de la capitale, d'accroissement des affaires tel qu'il devenait nécessaire de se les partager. Il se justifiait encore par la constitution même de Madagascar, qui forme un véritable petit continent, composé de régions très différenciées, le Nord isolé de tout le reste, l'Ouest et l'Est séparés par l'arête dorsale de l'île et tous deux à l'écart des plateaux, le Sud très lointain et très spécial à tous égards, chaque région ayant son dialecte, son climat et ses ressources agricoles propres.

Mais il se justifiait surtout par des raisons ethnographiques, c'est-à-dire sociales. La politique des races qu'avait voulu pratiquer Gallieni n'est pas un vain mot ;

après ce qu'on sait du mouvement nationaliste imérinien on comprend mieux l'importance de cette politique et tout ce qu'elle renferme. Personne n'a réussi à la pratiquer pleinement et personne n'y pouvait réussir tant que, dans la région pourvue de personnel expérimenté et disposant de ressources suffisantes, le chef responsable ne pouvait pas employer des méthodes en harmonie avec la manière de vivre du pays, les caractères de la race, le stade de son développement, sa tournure d'esprit. Par les protectorats intérieurs, Gallieni avait délibérément tenté la mise en œuvre de cette conception ; on dut y renoncer. C'est qu'il ne faut pas confondre politique des races avec politique de grands chefs, de grands féodaux d'autorité et d'influence indiscutables sur des tribus étroitement unies autour d'eux. Le grand chef, c'est nécessairement l'Européen dans un pays où les grands chefs n'existent pas ou n'existent plus, où, sans fortune et sans guerriers, ils ont perdu tout prestige presque au lendemain de la conquête. Mais le chef européen incontesté, il faut qu'il ait les moyens d'administrer et puisse employer des fonctionnaires indigènes autochtones. Or ces fonctionnaires on ne les a jamais eus en assez grand nombre ou ils ont été mal distribués. Affaire d'enseignement, affaire de répartition, affaire de dialecte.

UNE NOSSIBÉENNE

Ce qui, au point de vue français, doit retenir notre attention en cette matière, c'est qu'en présence de dialectes différents et de populations aux caractères marqués, une langue véhiculaire s'impose. Cette langue ne peut être que la langue française. C'est elle qui doit recevoir tous nos soins, parce que si nous voulons « réussir » la colonisation dans le sens qu'on peut donner à la « réussite » de Rome, il est indispensable, selon l'expression de Gallieni, « d'orienter l'instruction dans un sens résolument français et conséquemment lui donner pour base l'étude systématique de la langue française ».

La langue est en effet l'outil le plus efficace, le plus puissant de la civilisation, et par la langue, la tradition dont Sainte-Beuve disait, parlant de l'héritage laissé par la race romaine à ceux qu'il appelait avec raison ses enfants d'adoption : « Elle a

passé en bonne partie dans nos lois, dans nos institutions, dans nos mœurs, dans notre éducation héréditaire et insensiblement dans notre habitude et dans toutes nos origines ; elle consiste en un certain principe de raison et de culture qui a pénétré à la longue, pour la modifier, dans le caractère même de cette nation gauloise et qui est entré depuis longtemps jusque dans la trempe des esprits. »

En attendant que notre langue puisse jouer ce rôle prédominant mais non pas unique, M. Cayla a donné une définition précise de savoir ce que l'on doit entendre par l'expression : la langue malgache ; c'est le dialecte maternel des habitants, variable suivant les régions, le sakalava à Morondava, l'antsianaka à Vangaindrano, le hova à Tananarive. Grave problème dont il suffit de signaler ici l'importance.

Pour peindre un tableau complet de l'activité française à Madagascar, est-il besoin d'ajouter qu'il serait nécessaire de porter au bénéfice de chaque Gouverneur général un grand nombre d'autres mesures et d'intéressantes créations ? Mais, déjà longue et forcément un peu sèche, l'énumération en deviendrait fastidieuse et ne servirait pas notre programme qui est de montrer, par de brèves analyses ou indications des textes les plus caractéristiques, les perfectionnements successifs réalisés par notre colonie de l'Océan Indien dans sa marche ininterrompue vers la civilisation. En dépit parfois de fausses apparences, le cadre de ses institutions n'a fait que s'élargir sans jamais se briser ; la structure n'a pour ainsi dire pas été modifiée ; si la méthode semble parfois tâtonner, sur toutes les difficultés le principe directeur finit par l'emporter.

LES COMORES

PAR

M. ALFRED MARTINEAU

Mayotte. — Mohéli. — Anjouan. — La Grande Comore. — Les petites îles de l'océan Indien. — Les Kerguelen. — L'archipel Crozet et l'île Marion.

L'ARCHIPEL des Comores, composé de la Grande Comore, de Mohéli, de Mayotte et d'Anjouan, a toujours été lié de par sa position géographique aux destinées du Mozambique et de Madagascar. Situé à mi-chemin entre l'Afrique et la grande île, il constitue une série d'échelons qui ont facilité les relations entre ces deux terres, mais en réalité il n'a joué ce rôle que dans un passé relativement peu lointain. C'est beaucoup plutôt la place qu'il occupe en travers du détroit qu'empruntent d'antiques routes maritimes qui lui a valu d'être reconnu, semble-t-il, à l'aube même des temps historiques. C'est aussi au puissant courant qui, parti des îles de la Sonde, vient côtoyer ses bords et porte jusqu'au Zanzibar qu'il doit les fructueuses relations que l'Insulinde et la Malaisie entretiennent avec lui malgré l'énormité des distances.

Les Comores ont donc été un passage et elles sont devenues rapidement un marché, où se sont rencontrés des hommes de toutes races et de toutes religions. Elles ont été un creuset où se sont fondues des variétés humaines de toutes qualités et, par suite, constituent pour l'anthropologiste et l'ethnographe un champ d'études

qui mériterait de leur part une exploration sérieuse et suivie. La composition actuelle de la population comorienne est, en effet, des plus complexes et pour le montrer il suffira de dire que les indigènes, ou prétendus tels, les Antalotes, sont eux-mêmes des métis, provenant de croisements entre Arabes, Malgaches et Africains. Il n'est donc pas possible de nous attarder à l'étude d'une population que les spécialistes ont à peine entreprise et que le mélange des sangs rend aussi hasardeuse.

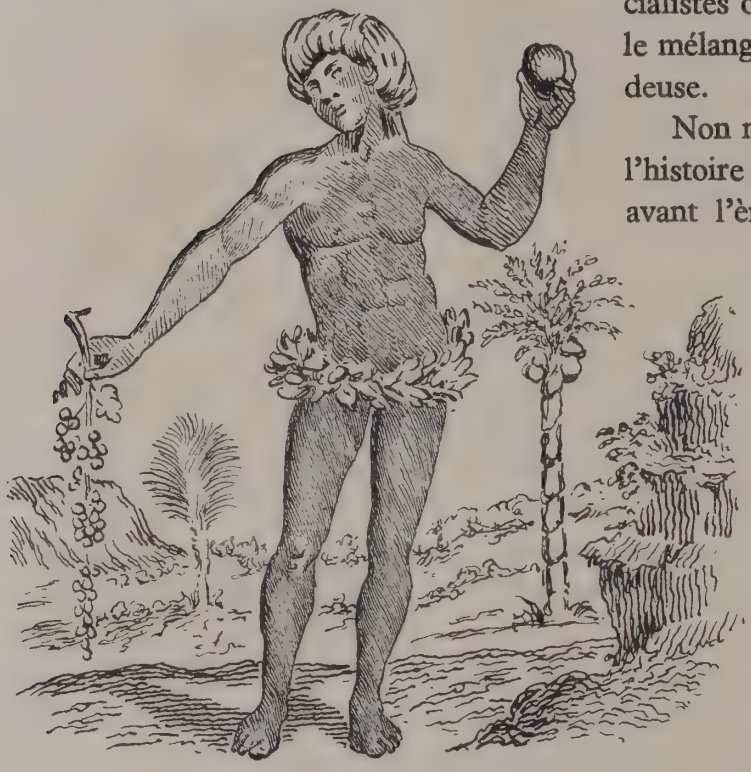

HABITANT DE L'ILE DE MOHELI

(Gravure extraite de *Some years travels*, par Th. Hubert) (1638).

Non moins indécise nous apparaît l'histoire proprement dite de l'archipel avant l'ère des grandes découvertes, époque qui marque pour les Comores autant que pour aucun autre pays riverain de l'océan Indien une véritable césure historique. Il est permis, en effet, de distinguer une première période au cours de laquelle ces îles subirent une colonisation sémite, à laquelle succéda la colonisation européenne. Car le même appétit des richesses, le même fanatisme, que l'on a pu appeler un « impérialisme religieux », avaient porté les Sémites de l'antiquité, puis les fidèles de Mahomet à se lancer dans des navigations lointaines pour découvrir les pays de l'or ou pour porter jusqu'aux extrémités du monde connu les enseignements d'une foi nouvelle.

Et de fait c'est par les Comores que se seraient infiltrés à Madagascar les Phéniciens et les Juifs, dont on a relevé les traces parmi les traditions et les coutumes malgaches. Mais quels produits, quels métaux y allaient-ils chercher ? Quelle nécessité les avait conduits en des régions qui ne fournissaient elles-mêmes aucune matière précieuse ?

Pour expliquer la présence dans ces îles de Phéniciens et de Juifs, dont les

seconds n'ont jamais joui d'une réputation de marins, il faut tenir compte, semble-t-il, d'une hypothèse osée mais qui doit retenir notre attention.

On connaît l'affirmation des livres de l'Ancien Testament selon laquelle le roi Salomon envoya une flotte sous la conduite d'habiles navigateurs étrangers jusqu'au pays d'Ophir, d'où lui furent rapportés quatre cent vingt talents d'or, soit environ trois cents millions de francs. L'imagination s'est donnée libre cours au sujet de l'identification de cet Ophir légendaire et le nombre imposant des travaux qui ont été consacrés à cette question est un signe du désaccord qui règne parmi tous leurs auteurs.

ALFONSO D'ALBUQUERQUE
(D'après une gravure du Musée Britannique).

Quelques savants allemands ont voulu situer cette contrée au sud de l'Arabie, d'autres ont suivi les historiens juifs eux-mêmes qui plaçaient aux Indes la source de tant de richesses, mais ni l'Arabie, ni les Indes ne fournissent à la fois l'ivoire, l'or et le santal, les singes et les paons.

Une troisième hypothèse a été formulée à laquelle se sont ralliés des érudits de grande valeur, tels que d'Anville au dix-huitième siècle et Quatremère au dix-neuvième. Selon eux et leurs partisans, il faudrait fixer Ophir au sud du Zambèze, dans la terre de Sofala, comprise dans l'Afrique orientale portugaise.

S'il en est ainsi, il paraît très probable que les Comores devaient constituer pour ces flottes régulières des escales périodiques et l'on comprend qu'elles aient pu être colonisées aussi tôt. Les nombreux arguments qui parlent en faveur de cette thèse, la confirmation que leur a apportée la découverte des influences sémites sur les mœurs des habitants de Madagascar, tout incline à penser que l'archipel dès le premier millénaire avant le Christ aurait servi au mouillage des navires qui longeaient la côte africaine depuis la mer Rouge jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Des manuscrits arabes trouvés à Mayotte, des traditions locales, dont quelques-unes nous ont été transmises par Flacourt dans son *Histoire de la grande île*, concordent également à faire remonter l'occupation sémite à une époque immémoriale.

Mais pour ancienne qu'elle soit, l'histoire de ces populations est particulièrement pauvre en événements marquants, histoire incolore faite de temps qui s'écoule — comme il est de règle générale chez les peuplades de l'Afrique ou de l'Asie dont l'assoupissement continuel est interprété comme une forme de paresse ou de contemplation — et non de faits et d'actions.

La fondation du mahométisme engendra, cependant, des remous qui secouèrent pour un moment tant d'inertie. Possédés par la passion du prosélytisme, les Musulmans entreprirent de conquérir à leur loi et l'Asie et l'Afrique et ils purent croire un moment qu'ils allaient réussir. Ce fut, alors, aux Comores, un nouvel afflux d'éléments venus du Nord, afflux entretenu par les dissensions qui s'élevèrent entre les sectes rivales et entraînèrent des émigrations massives. Des sectateurs d'Ali, notamment, seraient venus sous la conduite d'un prince de l'Yémen, mais leur flotte ayant été attaquée et dispersée, trois bâtiments seulement parvinrent à aborder et leurs passagers se répandirent dans les différentes îles. On sait par Maçoudi, qui visita en 916 Kanbalou, très probablement Anjouan, que ses coreligionnaires y étaient solidement installés. A la fin du dixième siècle, ces colonies arabes furent encore renforcées par des Persans de Chiraz, que le trafic avec les côtes d'Afrique avait attirés dans ces parages.

Les relations commerciales qui se développèrent à partir de cette époque entre les Comores et le continent donnèrent lieu à la traite des esclaves, dont on se fournissait principalement dans les tribus des Zendgés et des Chambaras et d'où tirent leur origine les Noirs qui peuplent aujourd'hui encore l'archipel. De nombreux textes, dès le douzième siècle, témoignent des rapports réguliers que les navigateurs arabes cultivaient avec les colons des îles et l'on trouve sous la plume de l'illustre géographe Édriçi, en 1153, une description très précise des îles Zaned ou Comores et de l'île Madagascar qu'il nomme Chezbezat.

A l'extrême fin du quinzième siècle, les Portugais apparaissent enfin dans les eaux de l'océan Indien et en 1500 Pedro Alvarez Cabral, à la tête d'une expédition se dirigeant vers les Indes, reconnaît Madagascar, qu'il confond sans doute avec les Comores puisqu'à son retour il la fait marquer sur les cartes sous le nom de Comorbimam.

Décidés à évincer les Arabes de tous les comptoirs qu'ils avaient établis pour les nécessités de leur commerce avec les Indes, les Portugais ne cessent plus de parcourir la route qu'ils viennent de découvrir et, tout naturellement, ils sont amenés à s'établir dans la principale île de l'archipel. Pour peu de temps il est vrai : leur effort est tendu vers la conquête des places situées bien plus au nord, car ils veulent

puiser à la source même des richesses. Devant un nouveau flot de Chiraziens venus sous la conduite de Mohammed Ben Haïssa, ils doivent céder le terrain. En 1508, Tristan d'Acunha et Alfonso Albuquerque avec des forces imposantes visiteront Madagascar et passeront devant les Comores, mais leur mission est de se rendre maîtres du golfe Persique et de la mer Rouge, ils ne s'arrêtent point et, pour longtemps encore, les îles, protégées en quelque sorte par leur trop grande proximité de Mozambique où les Européens préféreront faire escale, demeureront entre les mains des sultans arabes.

TRISTAN D'ACUNHA
(D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale).

Dans les premières années du seizième siècle, par un mouvement inverse de celui qui s'était primitivement accompli, des tribus de Madagascar refluent sur les Comores. Des Sakalaves, ayant pour chef un certain Diva Mami, viennent s'installer dans l'archipel et des congénères les suivront à intervalles rapprochés. Mais, demeurés réfractaires à l'Islamisme, ils ne purent se fondre avec les plus anciens occupants du sol et, vivant dans des villages séparés, ils conservèrent jusqu'à nos jours les mœurs et les coutumes ancestrales.

Le pouvoir demeura donc dans chaque île à la petite dynastie qui y régnait et malgré la faible distance qui les sépare, malgré l'unité géographique et ethnographique qu'elles présentent, leur particularisme politique a été à la racine d'un particularisme historique si prononcé qu'il est indispensable de les considérer désormais une à une.

MAYOTTE Mayotte est la plus rapprochée de Madagascar et doit certainement à cette situation et aux rades excellentes qu'offrent ses côtes très découpées d'avoir, malgré sa petitesse — (sa superficie n'est que de 370 km.²) — attiré sur elle l'attention des voyageurs et, tout près de nous, celle des gouvernements européens.

Entourée par un anneau corallien presque complet qui crée une sorte de chenal mettant ses eaux à l'abri des houles de l'océan, elle possède à Dzaoudzi un mouillage où les navires peuvent ancrer en toutes saisons et c'est pourquoi, après avoir servi d'escale plutôt que ses voisines aux navigateurs portugais, elle constitue

aujourd'hui un port d'attache relativement fréquenté. On y rencontre à la fois les vaisseaux de la ligne de France et les petites embarcations des Malgaches, les boutres arabes et les bâtiments des Indiens de Bombay ou des commerçants de la Malaisie. Mais c'est principalement sa situation géographique qui au dix-neuvième siècle lui a valu l'intérêt des bureaux de la Marine et des Colonies.

L'AMIRAL JACQUES HEEMSKERK A MAYOTTE (1601)
(D'après une estampe de la Bibliothèque de Leyde).

Vers 1830, au moment même où Jean Laborde abordait à Masomelaka, au nord de Fort-Dauphin, la politique de la France à l'égard de Madagascar subissait un temps d'arrêt. Tandis que ce grand caractère, dans l'isolement et le silence, créait lentement, en plein cœur de l'Imérina, des villes, des manufactures, des œuvres de toutes natures lui assurant un prestige dont sa patrie devait profiter un jour, à Paris on commençait à désespérer de jamais rien obtenir du gouvernement de Tananarive. Se détournant des Hovas, le ministère tente de se rapprocher des tribus qui leur sont hostiles, des Sakalaves, notamment, avec lesquels la France entretenait depuis longtemps des relations amicales. On abandonne les offensives à grand fracas, qui n'étaient pas, on l'a vu, couronnées toujours par le succès, et l'on cherche à s'infiltrer de toutes parts sur les rivages de la grande île et à l'encercler sans bruit en prenant pied sur les îlots qui l'entourent. C'est ainsi qu'en 1839, en 1840, en 1841, les chefs des provinces du nord-ouest et des terres voisines de Madagascar sont amenés par une politique de libéralités à demander protection à la France contre les exactions et les violences de Ranavalona et même à lui offrir la souveraineté de leurs pays. Le gouverneur de Bourbon, le contre-

amiral de Hell, accepte les propositions ainsi faites par les roitelets de Bavatoube, de Passandava, de l'Ankara et de Nossi Bé. Et le sultan de Mayotte Andrian Souli suit le mouvement.

L'influence française avait pu s'exercer sur lui d'autant plus aisément qu'il était de race sakalave et qu'il vouait aux Hovas, auxquels il avait dû abandonner son royaume du Boéni, une haine qui l'incitait à se ranger sous nos couleurs. Réfugié à Mayotte, il était parvenu à s'emparer du pouvoir sur les princes indigènes mais était demeuré en but à leurs intrigues et se voyait constamment menacé dans sa souveraineté, sinon dans sa vie. Lassé par ces luttes incessantes, il finit en 1840 par pressentir les agents français en vue d'une cession de son île. Un accord était passé l'année suivante, en vertu duquel il recevait en échange une rente de 5 000 francs par an et, pour ses enfants, l'éducation à Bourbon aux frais du gouvernement. Un traité en date du 10 février 1843 homologuait ces dispositions et Mayotte devenait territoire français. Elle fut aussitôt occupée tandis que, pris d'inquiétude par l'amplitude même que sa politique de conciliation avait reçue des événements, le ministre ajournait la prise de possession des principautés malgaches. Il était à craindre, en effet, que le grand nombre de ces engagements particuliers n'éveillât la jalousie des nations rivales et ne suscitât de la part des Hovas des mesures hostiles, qui auraient pu nous contraindre à une action à laquelle nous n'étions pas disposés.

MAYOTTE
(D'après Herbert : *Some years travels*, 1638).

Mayotte devint donc, de toutes les Comores, la première colonie française. Son acquisition marqua d'une façon décisive la volonté inflexible de la France de maintenir ses droits sur une terre que les Anglais pouvaient alors sembler avoir soustraite à son influence. Et, s'il est permis de reprendre une image dont on s'est trop servi, on peut dire que Mayotte fut un pistolet chargé sur le cœur de Madagascar et les Hovas le sentirent bien ainsi. Soumise à l'administration d'un officier dépendant du gouverneur de Bourbon, elle fut pour la Marine une station précieuse et lorsque la République, quarante ans plus tard, se décida à en terminer avec Tananarive, elle servit très utilement aux opérations militaires.

La superficie de Mayotte est de 37 000 hectares, avec une population de 9 000 habitants seulement.

MOHÉLI

Mohéli subit également l'invasion des Chiraziens puis des Malgaches. Elle demeura longtemps sous la dépendance des sultans d'Anjouan, plutôt nominale que réelle, mais ces liens de vassalité, si inconsistants qu'ils furent, donnèrent naissance à des querelles sans fin et pendant tout le dix-septième siècle, l'île fut ravagée par des guerres sanglantes. Sa population fut sérieusement diminuée et la faible proportion de l'élément masculin (un tiers de la population) porte encore témoignage de ces innombrables massacres.

MOHÉLI
(D'après Herbert : *Some years travels*, 1638).

Elle connut à partir de 1828 une courte période de paix lorsque le pouvoir fut tombé aux mains d'un beau-frère de Radama Ier, Ramanetak, qui, lui aussi, avait dû fuir devant les persécutions de Ranavalona Iere. Devenu sultan, une fois converti au mahométisme, sous le nom de Abd-er-Rhaman, il mourut en 1842 laissant une fille héritière de son trône.

Les intrigues des princes arabes que le Hova avait évincés se renouèrent et l'île était destinée à retourner à l'anarchie la plus complète. Le sultan de Zanzibar, en particulier, s'efforçait de s'implanter à Mohéli de gré ou de force, tentant de s'imposer à la jeune souveraine comme époux ou comme suzerain.

Celle-ci fut tout naturellement conduite à chercher en France des secours contre les entreprises de ses adversaires. Elle s'y résigna d'autant plus volontiers que sa conseillère la plus écoutée, Mme Drouet, Française originaire de Pondichéry, avait su agir sur ses sentiments en même temps que lui découvrir ses véritables intérêts. La prise de possession de Mayotte venait d'être effective et la sultane pouvait espérer recevoir de sa puissante voisine une protection efficace.

Des pourparlers furent engagés qui aboutirent en 1849 à la reconnaissance officielle de la souveraine à laquelle la France garantissait l'intégrité de ses domaines. Malheureusement comme tous les indigènes, la reine était sans caractère, versatile, et ses droits assurés, elle eut vite fait d'oublier à qui elle les devait. Les secta-

MOUILLAGE A MAYOTTE
Tableau de RAOUL DU GARDIER
(Musée du Luxembourg).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

teurs des princes arabes, les partisans du prince de Zanzibar réussirent à la persuader que les Européens ne songeaient qu'à la dépouiller et qu'elle n'avait échappé aux légitimes prétentions des Arabes que pour subir les usurpations des Français. Ceux-ci manifestaient, d'ailleurs, des velléités de plus en plus prononcées de s'installer à Madagascar et une sourde rivalité opposait les colons de la Réunion et de Maurice. Les Anglais dénonçaient de prétendues visées impérialistes et toute cette région de l'océan Indien était travaillée par des agents politiques de toutes couleurs.

LA REINE DE MOHÉLI

Ces manœuvres habiles eurent pour effet de détacher la sultane de Mohéli de sa conseillère qui dut en 1851 prendre la route de l'exil. La naïve souveraine consentit, alors, à accorder sa main à un cousin du prince de Zanzibar qui s'empressa de la reléguer dans son harem et de gouverner à sa place. Complètement écartée du pouvoir elle vit son île livrée à un despotisme sans frein dans lequel elle trouva son salut : le tyran, s'étant rendu odieux à toute la population, fut obligé en 1860 de s'enfuir et elle put reprendre la direction des affaires.

Les événements de Madagascar eurent de nouveau un contre-coup à Mohéli. L'avènement de Radama II et ses appels pressants à Napoléon III, le rôle déterminant de Laborde et de Lambert firent croire un moment que le drapeau tricolore allait bientôt flotter sur toute l'étendue de la grande île. Mais pour avoir voulu trop accélérer le cours naturel des choses, le parti des Jeunes-Hovas devait succomber en 1863 sous les intrigues des prêtres et des partisans de l'ancien régime. La position de Laborde, par un de ces renversements rapides dont l'histoire est remplie, devenait tout à coup dangereuse et Lambert, sur les instances du ministre des Affaires étrangères soucieux d'éloigner de Madagascar un personnage aussi remuant, s'engageait à ne plus retourner à Tananarive.

Obligé d'abandonner les vastes espoirs qu'il avait fait partager aux actionnaires de la Compagnie, que l'Empereur s'était décidé à fonder sur sa célèbre « Charte », cet homme entreprenant se rejeta sur une proie de moindre importance, mais alléchante encore. Le « duc d'Émyrne » se vit sans doute en imagination devenir prince de Mohéli et il essaya de renouveler auprès de la sultane les

manœuvres qu'il avait développées, autrefois, autour de la personne de Radama II.

Lambert en 1867 s'insinue dans l'entourage de la souveraine, fait miroiter à ses yeux tous les avantages qu'elle pourrait tirer d'une exploitation industrielle de son île jusqu'alors mise en valeur suivant des procédés périmés. Bien entendu, une œuvre aussi considérable ne peut être accomplie que par une société privilégiée dont les droits devaient être définis dans une Charte de concessions. L'argent que la Compagnie de Madagascar lui a versé pour prix de ses droits lui serviront

HABITATION DE LA REINE DE MOHELI
(D'après un dessin de *la Mosaïque*) (1872).

à la mise sur pied de la nouvelle affaire. La Compagnie de Madagascar a fait faillite, vive la Compagnie de Mohéli !

La sultane, séduite, donne satisfaction à toutes ses demandes et Lambert devient le grand animateur de l'île. Il fait des plantations, construit des sucreries, crée une véritable prospérité dont les finances publiques tirent les plus gros avantages. Il pouvait penser s'être enfin taillé le domaine dont il rêvait.

Mais la reine était arabe : sa duplicité était complète. Soit qu'elle fût effrayée par la prépondérance que prenait le concessionnaire de l'agriculture et de l'industrie de son île, soit qu'elle crût pouvoir continuer par ses propres moyens une exploitation qui avait reçu une telle impulsion, elle se laissa entraîner à négocier en sous-main avec le nouveau sultan du Zanzibar. Elle finit par penser que le meilleur parti qu'elle pouvait tirer des richesses insoupçonnées de son domaine consistait dans la vente de ses droits. Mais ses agissements furent dénoncés et comme

la France ne pouvait tolérer que le sultan de Zanzibar, avec lequel avait été signé en 1844 un traité d'amitié, s'ingérât dans les affaires des Comores, la reine fut perdue par cette dernière démarche et obligée de se démettre. Elle abdiqua en faveur de son fils, non sans avoir au préalable dénoncé la charte accordée au malheureux Lambert.

Cette volte-face entraîna la ruine de l'exploitation ; Lambert dut se réduire aux revenus d'une sucrerie qu'il possédait à Fomboni, où il termina ses jours dans une situation voisine de la pauvreté. Et Mohéli conserve la tombe de l'ambassadeur du roi Radama II.

Quant au nouveau sultan, il n'était pas en état de contenir les différentes factions qui avaient jeté le trouble dans l'île après la mort d'Abd-er-Rhaman et Mohéli sombra dans la plus funeste des anarchies. Après de nombreuses années, au cours desquelles chaque prétendant s'avéra impuissant à gouverner, le Conseil des ministres désespérant d'assurer l'ordre et la paix offrit spontanément à la France d'assumer cette mission.

Par le traité du 26 avril 1886 il fut accédé à ce désir : la République étendit à Mohéli le protectorat qu'elle venait d'accorder à la Grande Comore et à Madagascar tout entière.

Mohéli est la plus petite île des Comores : 30 000 hectares seulement avec une population de 4 000 habitants. C'est aussi la moins pittoresque.

ANJOUAN Les traditions nous apprennent qu'il y a quatre ou cinq cents ans, Anjouan était gouverné par un certain nombre de chefs indépendants les uns des autres et qu'on nommait des *phanys*. Les plus importants étaient ceux de Domoni et de Sima ; mais il y en avait encore à Adda, à Pomony, à Moya, à Moutsamoudou et probablement aussi à Patsy. On veut que ces *phanys* soient originaires de Ceylan ; de fait, il y eut de tout temps, des relations commerciales entre l'Inde et les Comores et l'origine hindoue des *phanys* n'a rien d'invraisemblable.

Le dernier phany de Domoni, qui possédait à lui seul la moitié de l'île, paraît avoir été Ali, qui vivait vers l'an 1500. Cet Ali maria sa fille à un prince persan, Assani, que les hasards de la navigation ou tous autres avaient amené aux Comores. Le petit-fils de ce prince, Masina Idaroussi, réalisa l'unité politique de toute l'île et Domini devint la capitale. C'est de ce sultan que descendent toutes les familles royales d'Anjouan, directes ou collatérales, autant qu'il y a de filiation directe dans un pays où la condition de la mère détermine les droits de l'enfant. Le sultan

Abdallah, qui monta sur le trône en 1782 et mourut en 1791, transféra le siège du gouvernement à Moutsamoudou, où il est resté. Malgré cette unité apparente, il s'en faut que l'exercice du pouvoir ait toujours été paisible ; un des derniers sultans, Saïd Omar, vécut presque toute sa vie en exil à Mayotte et ne régna effectivement qu'une année, de 1891 à 1892.Son père, Saïd Abdallah, avait accepté en 1886 le protectorat de la France. Le traité du 21 avril 1896 établit définitivement notre autorité.

ANJOUAN. UNE RUE A MOUTSAMOUDOU

Depuis ce temps, la tranquillité de l'île n'a jamais été troublée ; il en eût peut-être été autrement, si nous avions supprimé le souverain, sous prétexte que son rôle était effacé. Comme l'écrivait Robert Doucet, dans *la Revue indigène* de février 1907, « il en est du pouvoir comme d'une enseigne ; par elle-même une enseigne est immobile et inerte ; supprimez-la, le regard s'affole et personne ne trouve plus sa voie. »

Sous ces heureux auspices, plusieurs colons français, notamment MM. Boin, Regoin, Mocquet, sont venus s'établir dans des sites qui sont les plus heureux du monde et, sans exclure toutes autres cultures appropriées au sol et au climat, ont développé surtout celles de la vanille et de la canne à sucre, qui sont les principales richesses de ce petit archipel.

Anjouan a une superficie de 50 000 hectares et une population de 15 000 habitants.

LA GRANDE COMORE

La Grande Comore est un long fuseau de 70 kilomètres de long sur 15 de large en moyenne ; sa superficie est de 90 000 hectares. En cet espace si resserré par la mer se dresse un massif montagneux, que domine, à 2 400 mètres, un volcan éteint. Sauf de rares parties, où la couche de terre est assez épaisse pour permettre des cultures, le reste de l'île n'est qu'un amas de laves, recouvertes de mousse et parfois d'un peu d'humus, dans les anfractuosités desquelles poussent cependant de fort beaux arbres, d'une très grande puissance. Pas le moindre ruisseau ; deux sources seulement d'un très faible débit, l'une au nord, l'autre au sud ; des puits d'eau saumâtre en bordure du littoral, telle est l'île, l'une des plus pittoresques pourtant et l'une des plus attachantes

qui soient au monde. La population y est assez dense, 50 à 60 000 habitants, répartie en un certain nombre d'agglomérations, toutes situées au bord de la mer. Pas une seule habitation dans l'intérieur, où il n'y a ni eau ni terres de culture. L'eau de pluie est partout recueillie dans des citernes.

On ignore tout des origines de cette île, qui, se trouvant sur la route de Zanzibar à Madagascar, aurait été sans doute la relâche obligatoire de tous les navires naviguant dans ces parages, si ses rades avaient offert aux navires une sécurité suffisante : on lui préférait Anjouan, où la mer est moins agitée. Elle fut islamisée de très bonne heure et, selon les habitudes moyenâgeuses, était divisée en sept ou huit sultans indépendants, lorsqu'elle se trouva en contact avec les Européens. Le plus important de ces états était celui de Bambao, au centre de l'île, avec Moroni pour capitale ; puis venaient ceux de Badjini, chef-lieu Foumboni, — Mitsamiouli, avec un chef-lieu du même nom ; — Hammamet ; — Boundé et Houachili. Or, vers l'année 1850, régnait à Moroni un souverain, du nom d'Hamet. Ce sultan fut naturellement en guerre avec ses voisins et, après des alternatives de succès et de revers, finit par être vaincu et détrôné. Vainement il sollicita l'intervention de la France, qui venait de s'établir à Mayotte ; elle se désintéressait encore des autres îles de l'archipel. Ahmet se réfugia à Anjouan, où l'une de ses filles épousa Saïd Omar, le fils du sultan régnant Abdallah. De cette union naquit un fils, Saïd Ali, dont le nom devait être tant de fois prononcé. Des années passèrent et Hamet mourut. Mais il vint un jour où Saïd Ali, ayant grandi, songea à faire valoir les droits qu'il tenait de sa mère. Il vint à Moroni et fut proclamé sultan de Bambao. Restaient les autres princes, ses rivaux. Il ne pouvait songer au succès définitif qu'avec l'appui d'une puissance étrangère et demanda celui de la France. Un de ses rivaux demanda celui de l'Angleterre. Pour compliquer la situation, les Allemands qui — nous sommes en 1884 — rêvaient de se constituer un empire dans l'Afrique orientale avaient débarqué des hommes à la Grande Comore et leur drapeau avait même été arboré sur les hauteurs qui dominent Foumboni.

SAÏD ALI

La situation fut sauvée d'une façon providentielle par un naturaliste français, qui se trouvait depuis dix-huit mois dans l'île, à la recherche des orchidées les plus rares ; ce naturaliste ne craignit pas de sortir de son rôle d'explorateur pour faire remplacer le drapeau allemand par le drapeau français et pour traiter, au nom de la France, la reconnaissance de Saïd-Ali comme souverain de la Grande Comore. Ce naturaliste était M. Humblot.

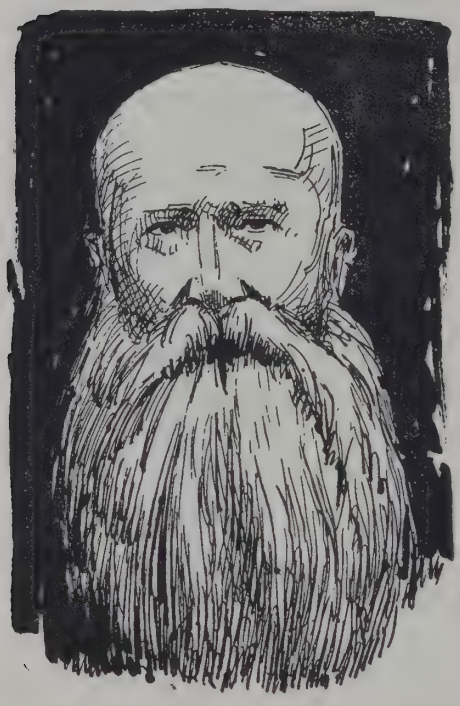

M. HUMBLOT

L'accord provisoire entre M. Humblot et Saïd-Ali ne reçut pas l'agrément intégral de notre gouvernement qui n'osa pas accepter le protectorat qu'on lui offrait et laissa à M. Humblot le soin d'aller comme il l'entendrait et au mieux des intérêts de la France.

M. Humblot conclut avec Saïd-Ali, le 5 octobre 1885, un traité régulier en vertu duquel Saïd-Ali, sans reconnaître un protectorat qu'on négligeait, s'engageait à n'accepter celui d'aucune puissance étrangère sans le consentement de la France. En vertu du même traité, Saïd-Ali donnait à M. Humblot en toute propriété, sans impôts ni location, toutes les terres dont il pourrait avoir besoin et s'engageait en outre à n'accorder aucune autre concession, qu'avec l'assentiment de M. Humblot.

C'était mettre l'île sous le protectorat effectif, non de la France, mais d'un Français. Il est vrai que Saïd-Ali, simple sultan de Bambao, disposait en faveur de M. Humblot de terres qui ne lui appartenaient pas, de même qu'il disposait aussi en faveur de la France d'un protectorat éventuel sur des sultanats indépendants. Comme toute question mal posée, cette convention allait peser lourdement sur les destinées de la Grande Comore. Illusoire en 1885, elle se posa avec toutes ses conséquences, le jour où Saïd-Ali devint sultan de l'île entière et où le protectorat français fut officiellement établi.

Ce jour n'allait pas tarder. Les Anglais acceptèrent sans récriminer la convention du 5 octobre, mais il n'en fut pas de même des Allemands qui, n'ayant pas qualité pour intervenir directement, poussèrent à la résistance le sultan de Badjini. La guerre tourna mal pour Saïd-Ali, qui ne tarda pas à être assiégé dans sa

capitale et réduit à la dernière extrémité. Dans cette occurrence, il ne fut pas malaisé à M. Humblot de faire valoir au gouverneur de Mayotte que le succès du sultan de Badjini équivaudrait à un succès de l'Allemagne et à l'établissement d'un protectorat étranger sur la Grande Comore.

Le gouverneur vint à Moroni avec le *Labourdonnais*, dont les feux mirent en fuite l'armée d'investissement. Saïd-Ali, rétabli en ses états, reconnut aussitôt le protectorat de la France, qui le reconnut par contre comme sultan de la Grande Comore (1886).

Comme conséquence du traité de 1886, la France envoya à la Grande Comore un résident, M. Weber, pour assister Saïd-Ali. Ce résident se heurta tout d'abord aux difficultés créées par le traité de 1885, partout où il rencontrait M. Humblot, ses privilèges et ses exemptions. Il en prit du dépit, de la mauvaise humeur et comme une colère secrète de sentir à tout moment ses efforts paralysés et sa volonté tenue en échec. Dès lors commença entre M. Humblot et l'administration une lutte qui n'a jamais cessé.

Dans les premiers conflits, M. Humblot fut soutenu par Saïd-Ali, qui lui témoignait ainsi sa reconnaissance, et cette situation dura jusqu'en 1889, date où, pour détruire cet antagonisme naissant, le gouvernement français confia à M. Humblot les fonctions de résident.

Cette abdication devait amener M. Humblot à encourager la conquête de l'île tout entière par Saïd-Ali, pour qu'il pût retirer lui-même tous les avantages contenus dans le traité de 1885. De là une série d'actes qui mécontentèrent les indigènes et provoquèrent en 1890 une révolte de Badjini et en 1891 une insurrection de l'île presque tout entière. Saïd-Ali, traqué jusqu'en ses propres états, dut abandonner sa capitale et se réfugier à Mayotte. L'appui de la France l'y attendait ; le gouverneur détacha un navire de guerre et l'autorité de Saïd-Ali fut rétablie. On en profita pour réaliser l'unité effective de la Grande Comore, en supprimant tous les sultans et en centralisant entre les mains d'un seul vizir toute l'action administrative. Les cadis et les chefs de villages furent maintenus, mais placés entre les mains du sultan et du résident.

Comme le traité de 1885 avait amené les premiers conflits entre l'administration et M. Humblot, le triomphe de Saïd-Ali amena sa rupture avec le concessionnaire privilégié de la Grande Comore. Saïd-Ali avait pris avec lui des engagements en 1885 ; il fallait les tenir ou entrer en lutte : Saïd-Ali entra en lutte.

Malheureusement pour lui, le texte des conventions était formel et l'esprit n'en venait pas corriger la lettre. M. Humblot, agissant au nom d'une société,

ne se croyait pas en droit de transiger sur les privilèges qui lui avaient été accordés et s'entêtait dans une opposition qui tenait autant à son caractère qu'à la validité de ses droits. L'opposition entre les deux hommes devint tellement vive que, quand M. Humblot fut victime d'une tentative d'assassinat en août 1893, tout le monde accusa Saïd-Ali d'avoir été l'instigateur du crime. Cependant Saïd-Ali était innocent, comme l'ont démontré les enquêtes administratives et judiciaires.

Les relations restèrent ainsi très mauvaises entre le sultan et le résident, jusqu'au jour où, par un attentat inexcusable, un navire de guerre français étant arrivé à Moroni, Saïd-Ali fut invité à s'y rendre, sous prétexte d'une fête. Pendant la nuit, le navire leva l'ancre avec son hôte royal, qu'il conduisit à Mayotte, puis à Diego-Suarez et enfin à la Réunion.

Le contre-coup fut le retrait à M. Humblot de ses pouvoirs, titre et fonctions de résident, qui furent à nouveau confiés à un administrateur de carrière. Et de nouveau ce fut la lutte avec M. Humblot, lutte d'amour-propre et d'autorité, où il est parfois difficile de dégager exactement les responsabilités. Les accusations mutuelles des intéressés amenèrent à plusieurs reprises le département à envoyer des missions d'inspection, dont les conclusions ne furent jamais les mêmes. Tandis que M. Humblot, le grand sultan blanc, professait comme opinion que les campagnes de presse coûtent trop cher et qu'il y a moins de désavantage pour un homme à se laisser attaquer qu'à se faire défendre, Saïd-Ali était en rapport avec des publicistes qui essayaient de passionner l'opinion et agissaient sur le parlement lui-même. Ils obtinrent en effet que le sultan dépossédé revînt dans ses États, mais pour quelques semaines seulement et après un acte d'abdication régulière, qui sanctionnait en fait sa dépossession de 1893 (convention du 12 septembre 1909). Un procès en reddition de compte, qui dura une vingtaine d'années, s'ouvrit en même temps devant les tribunaux pour apprécier si M. Humblot n'avait pas abusé des avantages que lui avait donnés l'acte de 1885 ; il portait sur plusieurs centaines de mille francs et aboutit à l'obligation pour la Société de la Grande Comore de payer à l'ancien souverain ou à ses ayant-cause une somme de 10 000 francs.

M. Humblot est mort en 1914 à Niombadjou, sa demeure préférée. On a jugé diversement son rôle : Il est certain qu'il s'est établi et consolidé à la Grande Comore par des procédés qui rappellent vaguement ceux de Pizarre et de Fernand Cortez ; comme les deux grands conquérants espagnols, il a mis au service de sa propre fortune une volonté et une énergie qui firent l'admiration de

tous ceux qui l'ont connu ; comme les deux grands Espagnols, il a estimé que la morale proprement dite ne relevait pas de la conquête ; mais il y avait, dans tous ses actes, des allures de grand seigneur qui plaisaient et dans ses relations personnelles des délicatesses de sentiment qui touchaient. C'était un homme et c'est un nom qui mérite de ne pas être oublié.

LES PETITES ÎLES DE L'OCÉAN INDIEN La France possède dans l'océan Indien quelques petites îles dont l'importance s'est affirmée depuis quelques années. Ce sont les terres Saint-Paul, Amsterdam et Marion, les

ILE D'AMSTERDAM

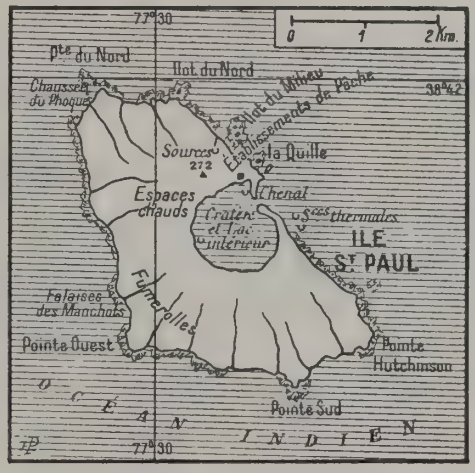

ILOT SAINT-PAUL

archipels Crozet et Kerguélen. Enfin dans l'océan glacial Antarctique la souveraineté française s'étend sur une parcelle du continent polaire austral : la terre Adélie (1).

A vrai dire ces différentes possessions n'ont pas d'histoire sinon celle de leur sol et de leur découverte. Comme il ne saurait être question ici d'aborder la géologie de ces îles, de formation essentiellement volcaniques, soit dit en passant, nous nous bornerons à quelques détails sur les causes et les circonstances de leur exploration.

Les unes et les autres doivent leur découverte à la croyance qui s'était répandue

(1) Découverte en 1839 par Dumont d'Urville.

en Europe au lendemain même des grands voyages en l'existence d'un continent austral en quelque sorte homologique du monde connu par rapport à l'axe de l'Équateur. Il est certain qu'en considérant la carte du globe telle que les Espagnols et les Portugais pouvaient la représenter, un besoin d'équilibre et de symétrie devait suggérer à l'esprit l'idée que des terres immenses s'étendaient au delà du 40e degré sud.

Un nombre considérable de marins partirent à la recherche de cette nouvelle Amérique dont on pouvait croire que l'île Saint-Paul, aperçue en 1522 par l'un des compagnons de Magellan, signalait

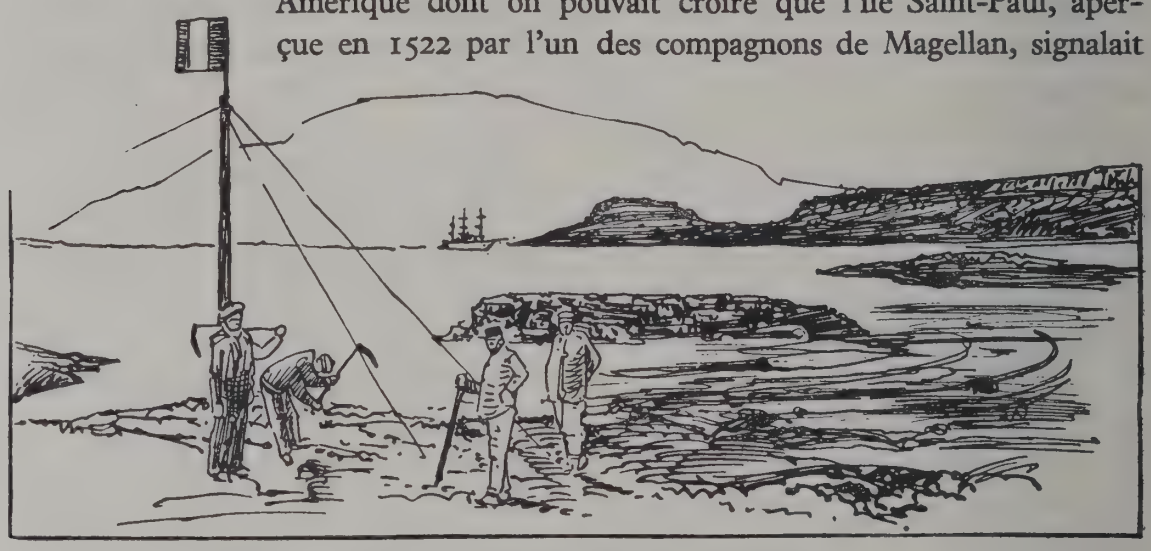

PRISE DE POSSESSION DES ILES KERGUELEN

(D'après un dessin de Boudier) (Mercié : *Aux terres de Kerguélen*).

la présence comme les Antilles avaient annoncé celle des Indes occidentales.

Les Hollandais, dans les premières années du dix-septième siècle, se préoccupèrent vivement de la découverte d'un monde dont les richesses de leurs colonies de la Malaisie étaient bien faites pour inspirer le désir. Ils reconnaissaient et exploraient les côtes de l'Australie et les îles voisines, mais ne purent faire passer le continent austral de l'imaginaire dans le réel.

A la fin du même siècle les Français à leur tour tentèrent de réussir où avaient échoué tous les autres. On vit de Gennes, Beauchesne, Gouin, plus tard le P. Louis Feuillée, puis Le Gentil de La Barbinais, partir successivement pour l'exploration des mers du Sud.

La perte de notre empire colonial en 1763 ralluma dans le cœur des marins et dans celui de nos hommes d'État l'espérance qu'il y avait encore de par le monde

des terres dont la découverte satisferait notre orgueil et dont les richesses nous consoleraient de celles de l'Inde et du Canada.

Trois expéditions furent organisées en 1769, 1771 et 1773 en vue d'assurer à la France la souveraineté d'un monde nouveau. En même temps que Kerguélen-Trémarec cinglait vers le Sud, Marin du Fresne, encouragé par l'illustre Poivre, intendant de l'île Bourbon et de l'île de France, mettait à la voile avec la même pensée.

Après tant de navigations il fallut bien reconnaître que l'Océan Indien ne défendait l'accès d'aucune terre importante et qu'il était seulement parsemé de petites îles sans étendue. Ces rochers perdus au milieu des eaux, appartenant maintenant presque tous à la France, n'ont éveillé, pendant tout le dix-neuvième siècle que l'intérêt des hommes de science. Au souci impérialiste de l'époque précédente avait succédé un pur souci de connaissance et l'on ne vit dans ces possessions que des sortes de documents dispersés à travers les mers que le géologue, le physicien ou le naturaliste allèrent consulter à tour de rôle.

Depuis quelques années elles ont pris un caractère différent qui leur vaut l'intérêt des économistes et même des hommes d'affaires. Fréquentées par des bandes innombrables de cétacés et d'oiseaux aquatiques, ces îles sont apparues comme des centres de chasse et de pêche extraordinairement favorisés et l'on s'y est porté avec un tel empressement qu'il a fallu par décrets protéger leur faune si précieuse en érigeant en parcs nationaux non seulement l'archipel Crozet mais la terre Adélie elle-même (1).

Étant entrées d'une façon si positive dans le patrimoine de la nation il ne paraîtra pas inutile de donner quelques précisions sur les plus importantes d'entre elles.

Les Kerguelen C'est à Kerguélen-Trémarec qu'incomba la mission de renouveler en 1771 l'exploit de Christophe Colomb. Rôle écrasant s'il en est, qui valut à l'audacieux marin sinon la gloire, au moins les chaînes dont fut couvert son illustre devancier.

« Le sieur de Kerguélen, était-il écrit dans les ordres que le ministre lui fit remettre au moment de son départ, est instruit qu'il y a toute apparence qu'il existe un très grand continent dans le sud des isles Saint-Paul et Amsterdam et qui doit occuper une partie du globe depuis le 45e degré de latitude sud jusqu'aux environs du pôle, dans un espace immense où l'on n'a point encore pénétré... Le

(1) L'île Saint-Paul est devenu un rendez-vous pour les pêcheurs de la Réunion.

sieur de Kerguélen en partant de l'isle de France... fera voile vers ces terres. Il fera tous ses efforts pour les trouver et les reconnaître... Il tâchera de lier commerce avec les habitants. Il examinera les productions du pays, sa culture, ses manufactures s'il y en a et quel parti on pourrait en tirer pour le commerce du royaume... Sa Majesté lui recommande de tenir son expédition secrète. »

LES KERGUELEN

Comme on le voit, l'illusion était complète. Pour ne pas éveiller la rivalité des Anglais auxquels il n'était pas possible de céler une expédition aussi importante et qui suscitait plus d'une rumeur, on assigna publiquement pour but à l'entreprise la recherche d'une route nouvelle vers la côte de Coromandel.

Après plusieurs mois de navigation Kerguélen aperçut le 12 février 1772, vers le 49e degré une terre qui se profilait dans la brume. On imagine son émotion et sa joie ; il avait réussi ! Le lendemain un de ses lieutenants, M. de Boisguehenneu ancra dans une petite rade d'aspect sinistre et débarqua. Les côtes semblaient se prolonger à l'infini. Pour mieux reconnaître un pays aussi vaste, les deux vaisseaux se séparèrent après avoir convenu d'un point de ralliement.

Au bout de quelque temps, Kerguélen, satisfait de son inspection, se rendit à l'endroit convenu et attendit le retour du second bâtiment, le *Gros Ventre*. Il attendit assez longtemps et ne le voyant point revenir, il devint prisonnier d'une idée : son lieutenant ne l'ayant pu rencontrer avait dû rentrer directement en France.

Et, au lieu de croiser dans les parages à la recherche de ses compagnons, il hissa les voiles et remonta vers le nord.

Arrivé en France il eut la douleur d'apprendre que l'on était sans nouvelles du *Gros Ventre*. Son retour fit murmurer, mais le récit enthousiaste de ses découvertes fit oublier les circonstances tragiques qui avaient marqué son voyage. Le monde austral était enfin atteint ! Des terres gisaient à la même latitude que Paris ! Une

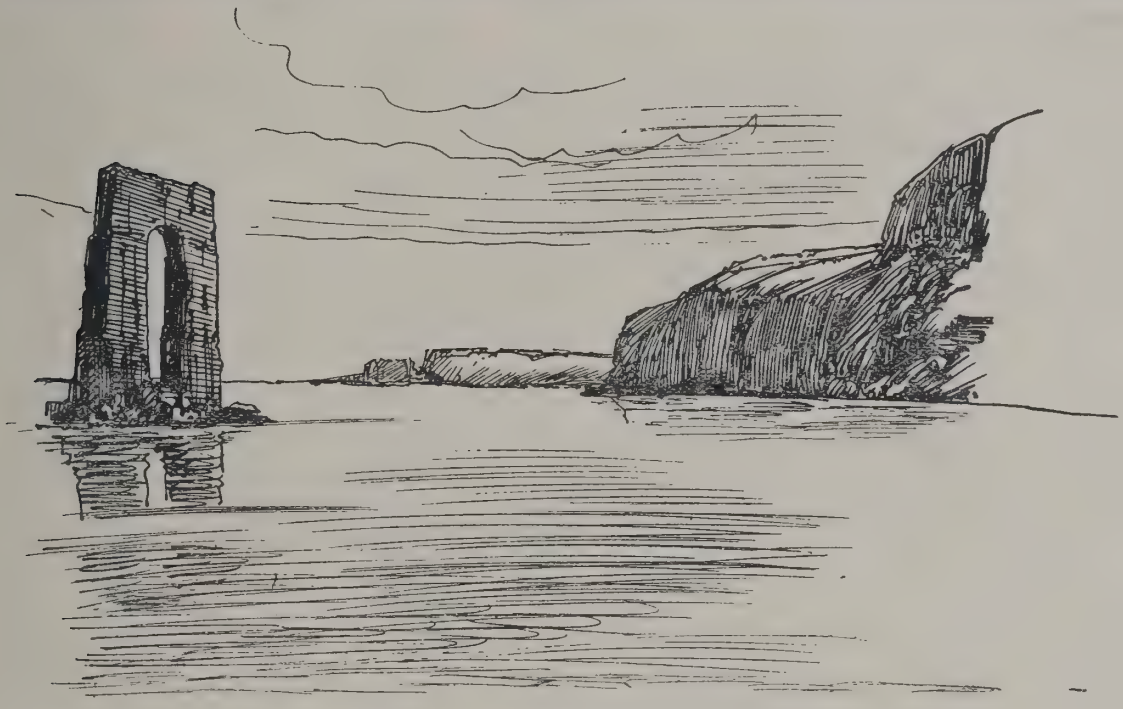

POINTE DE L'ARCHE PORT CHRISTMAS
(D'après Mercié : *Aux terres de Kerguélen*).

nouvelle France s'ouvrait réellement à nous... Kerguélen parlait d'y planter du blé, du chanvre et, ce qui était plus judicieux, d'y « organiser une pêche de morue comme à Terre-Neuve, qui aurait été pour nos isles d'une utilité précieuse et aurait occupé nos bâtiments dans une saison où il sont en danger à l'Isle de France, avantages réels qui avaient été également entrevus par l'intendant Poivre, auprès duquel il avait trouvé conseil et assistance...

Plus ou moins persuadé qu'il avait accompli une grande découverte il repartit l'année suivante, autant pour achever son exploration que pour retrouver ses compagnons s'ils étaient encore vivants. Il éprouva la double déception de ne pas revoir ses amis et de constater qu'il avait pris pour un continent un simple

archipel perdu sur les confins de l'océan Indien et dépourvu de toutes ressources.

Rentré en France, il dut confesser son erreur. Dépouillé du prestige des triomphateurs, il fut rapidement en butte à la malignité publique. On se souvint de la disparition d'un équipage de la première expédition ; accusé d'une négligence criminelle, il dut subir un procès infamant, fut jeté en prison et ses *Relations* détruites sur le bûcher.

Cook aborda à son tour, quelques années plus tard, en 1776, aux Kerguélen. Elles lui firent une si pénible impression qu'il leur donna le nom de *Terre de la Désolation*. Visitées depuis cette époque de nombreuses fois, l'on est aujourd'hui moins sévère à leur égard que le grand navigateur anglais.

On s'accorde à penser qu'en prenant certaines précautions indispensables il serait possible d'y acclimater le mouton et d'y entretenir, comme on y est parvenu aux îles Falkland, des troupeaux immenses dont la Métropole pourrait tirer le plus grand profit. Situé en outre à faible distance de la route maritime du Cap en Australie, il est permis d'espérer que l'archipel des Kerguélen, dont la surface équivaut aux trois quarts de celle de la Corse, jouera un jour son rôle dans l'économie nationale et deviendra par ses pêcheries, ainsi que l'avait pressenti son découvreur, le Terre-Neuve des mers australes.

L'ARCHIPEL CROZET ET L'ÎLE MARION Ces îles furent découvertes par Marion du Fresne du 13 au 23 janvier 1772. Ce navigateur avait quitté l'Ile de France le 18 octobre 1771 avec le *Mascarin* et le *Marquis de Castries* commandé par le chevalier Duclesmeur, sous prétexte de reconduire à Tahiti un indigène, amené par Bougainville à Versailles, et que Louis XV avait ordonné de rapatrier.

Ce malheureux étant mort à peu de distance des côtes, Marion se jugea autorisé à parcourir les régions australes dont l'exploration l'avait toujours tenté et constituait à ses yeux le véritable objet de son voyage. Il connaissait naturellement les projets de Kerguélen et souhaitait le devancer dans ses entreprises. Et de fait, un mois avant lui, il parvint à découvrir les îles qui portent aujourd'hui son nom et celui de son lieutenant Crozet. L'une d'elles, entrevue en 1775 par Cook, qui lui donna le nom de île du Prince Édouard, est considérée depuis comme possession anglaise.

Ayant aperçu un oiseau qu'ils prirent pour un pigeon blanc, espèce qui ne subsiste que sous les climats tempérés, les deux navigateurs se bercèrent des mêmes

illusions que Kerguélen et crurent un moment s'être approchés du continent dont ils rêvaient. Mais ils reconnurent que ces terres désolées étaient perdues et qu'en descendant plus au sud on ne rencontrait que des glaces, flottant au milieu des brumes. Et sans aller plus loin, ils rentrèrent au port.

Le continent austral avait vécu.

LES ÎLES DE FRANCE

ET

DE BOURBON

PAR

PIERRE CREPIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

L'île Maurice. — Bourbon. — Prises de possession (1642-1649). — *Les premiers colons : Anthoine Thaureau et ses compagnons* (1654). — *Leurs mésaventures. — Arrivée de Payen de Vitry* (1662). — *Les premiers commandants : Regnaut, La Hure, d'Orgeret, Florimond* (1662-1689). — *Les premières femmes françaises à Bourbon. — Vauboulon et le P. Hyacinthe* (1689-1696). — *Les gouverneurs Bastide et de Villers. — Les pirates. — Le gouverneur de Parat. — Première prise de possession de Maurice* (1715). — *L'introduction de la culture du café à Bourbon. — La fin de la piraterie. — Occupation effective de Maurice* (1721).

L'HISTOIRE des îles Maurice et de la Réunion commence à l'époque de l'épopée portugaise dans l'Inde ; auparavant, elles sont deux points géographiques signalés par les navigateurs arabes sous les noms d'île Dinarobin et d'île Margabin. Les premiers Portugais s'en allant aux Indes passèrent près de ces petites îles mais ne s'y arrêtèrent pas.

L'ILE MAURICE Les temps sont cependant révolus ; au cours de l'un des voyages d'Albuquerque, un capitaine de l'escadre de Tristan d'Acunha, nommé Diego Fernandez Pereira, passa en vue de l'une d'elles (peut-

être la Réunion) et comme on était le 9 février 1507, il la baptisa du nom de la sainte du jour sainte Apolline. Suivant d'autres auteurs, cet événement se serait passé un peu plus tard, le 9 février 1528 et le parrain de l'île Sainte-Apolline aurait été don Pedro Mascarenhas qui du même coup aurait appelé l'autre île Mascarenhas de son propre nom. Mais Sainte-Apolline aurait été l'appellation de l'île Maurice et Mascarenhas celle de l'île de la Réunion.

JACQUES CORNELIS VAN NECK

Où est la vérité ? Les Portugais n'eurent vraisemblablement pas eux-mêmes des idées très nettes sur ces terres à peine entrevues. Sans se donner la peine d'explorer les deux îles, ils se contentèrent de leur donner des noms qui les ont fait entrer dans l'histoire. Mais ce sont les Hollandais qui, les premiers, ont jeté leur dévolu sur l'une de ces îles.

Le 1er mars 1598, une escadre de huit vaisseaux quittait le Zuiderzée sous les ordres de Jacques Cornelis Van Neck ; elle comprenait le *Mauritius*, battant pavillon de l'amiral et sept autres navires. Dans le voisinage du Cap de Bonne-Espérance, une violente tempête la dispersa ; le *Mauritius* rallia Sainte-Marie de Madagascar ; les autres navires arrivèrent le 17 septembre en vue de l'île Cirné, sauf l'*Over Issel* qui coula non loin de là. Un de ces navires, l'*Amsterdam* avait à son bord le vice-amiral Wybrandt Van Warwyck ; en l'absence de Van Neck, il prit le commandement.

Le 18 septembre, il envoyait à terre deux canots qui reconnurent un beau port assez vaste pour contenir cinquante vaisseaux à l'abri. Warwyck lui donna son nom (il est actuellement appelé le Grand Port), et le 20, il prit possession au nom de la Hollande de l'île qu'il appela Mauritius, en l'honneur de Maurice de Nassau et peut-être aussi en souvenir de son vaisseau amiral. Le 3 octobre, l'escadre reprenait la mer, dédaignant l'île voisine.

Durant les premières années du dix-septième siècle, Maurice sert fréquemment de lieu de relâche aux navigateurs hollandais de passage : Wolfert Hermanszoon, en 1601, (qui découvrit à Maurice un naufragé français, premier habitant de l'Ile) et en 1602 avec Heemskerk, Adriaan Martzen Blok en juin 1602, Cornelis Matelief de Jonge en janvier 1606, Van der Hagen, Van Warwyck et Daniel Wan der Lek, la même année, Jean Willemsz Verschoor en 1607, enfin en 1610, c'est le célèbre gouverneur Pieter Both, se rendant à Java, avec l'*Amsterdam*, l'*Oie*, et le *Brak*. Repassant aux mêmes lieux, quatre ans plus tard, en 1614, avec quatre vaisseaux richement chargés, on sait que Pieter Both y fit naufrage et y trouva la mort. Son corps fut rejeté par les flots sur le rivage d'une baie où il fut inhumé ; d'où le nom de Baie du Tombeau qui lui a été conservé.

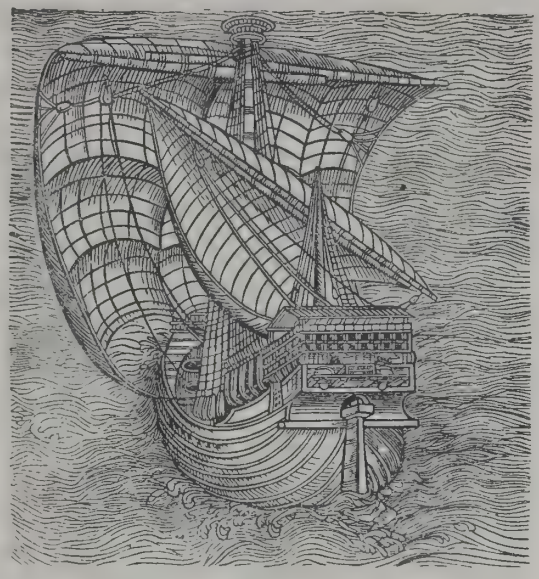

NAVIRE PORTUGAIS (XIVe SIÈCLE)
(D'après J. H. van Linschoten : *Itinérario*).

En 1617 relâchent à quelques jours d'intervalle Pieter Van den Broecke avec le *Middelbourg* et le *Pigeon* et Joris Van Spielbergen avec l'*Amsterdam* et la *Zélande*.

Mais les temps sont proches où les Hollandais vont commencer à séjourner à terre et à tenter la création d'un établissement. Le 31 juillet 1638, Cornelis Symonsz Gooyer arrive sur la flûte le *Maen* et s'installe à terre avec vingt-cinq personnes. L'année suivante il est remplacé par Adriaan Van der Stel secondé par Frédéric Van der Maarzen.

L'AMIRAL WOLFERT HERMANSZOON A L'ILE MAURICE (1601)
(D'après une estampe de la Bibliothèque de Leyde).

Mais cette première tentative de colonisation ne dure pas et les Hollandais quittent une première fois l'île entre 1642 et 1645. En 1650 ils y reviennent ayant à leur tête Maximiliaan de Jongh, puis ils repartent

encore une fois. En 1659 de nouveaux ordres ayant été donnés, arrive du Cap de Bonne-Espérance Jacobus Nieuwland accompagné d'un comptable et de douze hommes d'armes. Dans leur petit bâtiment se trouvaient des munitions et des pièces de charpente permettant d'édifier rapidement une habitation. Nieuwland avait été assuré qu'il recevrait rapidement la visite d'un navire lui apportant des colons et des munitions en abondance.

Aussitôt débarqué le nouveau gouverneur se mit à l'œuvre avec courage ; au début tout alla bien, le gouverneur ayant à sa disposition pour stimuler le bon vouloir de ses hommes une petite provision d'eau-de-vie. Mais l'eau-de-vie vint à manquer et le navire attendu ne se montrait pas. Pour comble de malheur, Newland tomba malade. La révolte éclata. Sans pitié pour leur chef dangereusement atteint, les hommes décidèrent de l'abandonner, et d'aller chercher fortune dans l'intérieur de l'île qui leur paraissait plus hospitalier que la côte. Faisant main basse sur tous les ustensiles qui pouvaient leur être de quelque utilité, ils partirent laissant le malade livré à lui-même dans la cabane du rivage.

Nieuwland rassembla toute son énergie et confiant dans la justice immanente, il écrivit, à l'usage du capitaine du navire attendu, la relation de ses souffrances et de la trahison de ses compagnons.

Deux jours après sa mort le navire arriva. Le capitaine et l'écrivain, pénétrant dans la maison abandonnée et pillée, trouvèrent le corps du malheureux et les notes accusatrices. Décidé à faire bonne justice, mais obligé d'agir par ruse, le capitaine emporta à bord le journal de Nieuwland et fit opérer un nouveau débarquement plus bruyant comme s'il abordait pour la première fois. Les rebelles qui n'étaient pas encore bien loin de là dans les bois, accoururent et saluèrent amicalement leurs compatriotes. Le capitaine demanda des nouvelles du gouverneur, il lui fut répondu qu'il était en très bonne santé. On pénétra dans l'habitation et l'on se trouva en présence du cadavre de Nieuwland. Grand étonnement ; le gouverneur sera sans doute mort subitement tandis que ses compagnons poussaient une reconnaissance à l'intérieur. Le capitaine qui vraisemblablement n'était pas suffisamment entouré pour mettre à la raison des forbans de cette trempe, continua à dissimuler. Nieuwland fut enterré, la maison fut fermée et les administrés de l'infortuné gouverneur furent embarqués à leur grande satisfaction pour le Cap de Bonne-Espérance. Leur arrivée ne fut pas telle qu'ils l'avaient pensé. Arrêtés dès leur débarquement et confondus par le journal de leur victime ils furent sévèrement punis. Deux d'entre eux furent pendus, deux fouettés et marqués au

fer. Deux seulement qui paraissaient avoir été entraînés de force par leurs compagnons bénéficièrent de la clémence de leurs juges.

En 1664 un nouvel établissement se crée à Maurice et Dirk Jamzoon Smient en est nommé gouverneur. En 1669 George Frederik Wreeden le remplace ; puis viennent Hubert Hugo et Isaac Johannes Lamotius qui resta quinze ans à la tête de la petite colonie. En 1692 il fut remplacé par Rœlœf Deodati qui à la fin de 1703 quitta l'île où il eut pour successeur Abraham Momber Van de Velde.

L'AMIRAL JACOB VAN HEEMSKERK
(Portrait de A. Schouman, gravé par J. Houbraken).

Van de Velde fut le dernier gouverneur hollandais de Maurice. En 1711 les dirigeants de la Compagnie Orientale lui donnèrent l'ordre de ramener à Batavia toute la colonie hollandaise de Maurice. Elle était alors composée de 48 employés, 50 soldats et 20 à 30 familles de colons. La tradition veut que les Hollandais aient quitté Maurice chassés par les rats qui y étaient en abondance. Il est probable que la Compagnie orientale hollandaise, maîtresse du Cap de Bonne-Espérance et de Batavia, jugeait simplement inutile d'entretenir un comptoir sans grand rapport alors que celui du Cap notamment avait besoin d'être sérieusement développé. Au début de 1712 l'évacuation eut lieu.

Les premiers colons hollandais se livraient à Maurice à des cultures vivrières, à la récolte d'un bois d'ébène considéré comme le plus beau du monde. Les orangers furent importés en 1606 ; le tabac et la canne à sucre commencèrent à être plantés.

La fertilité prodigieuse de l'île est dès cette époque attestée par les regrets des colons hollandais, lorsque l'ordre leur vint d'abandonner l'île. « Les colons, écrit un contemporain, regrettaient pourtant Maurice, et beaucoup d'entre eux devenus acquéreurs de métairies de 8 à 20 000 florins, déclaraient sincèrement qu'ils les abandonneraient volontiers pour retourner à Maurice où l'existence était, selon eux,

délicieuse et prospère ; où ils avaient, disaient-ils, trouvé tout ce que l'on peut souhaiter ; où ils possédaient de jolies habitations, de beaux vergers, de superbes champs, des potagers, des bestiaux qu'ils avaient dû abandonner, vu l'impossibilité de les emporter. »

BOURBON. PREMIÈRES PRISES DE POSSESSION (1642-1649) Pendant que les Hollandais s'installaient à Maurice, un ensemble de circonstances imprévues amenait les Français dans l'île voisine.

En 1642 la Société de l'Orient dirigée par le capitaine Rigault et qui était l'affaire

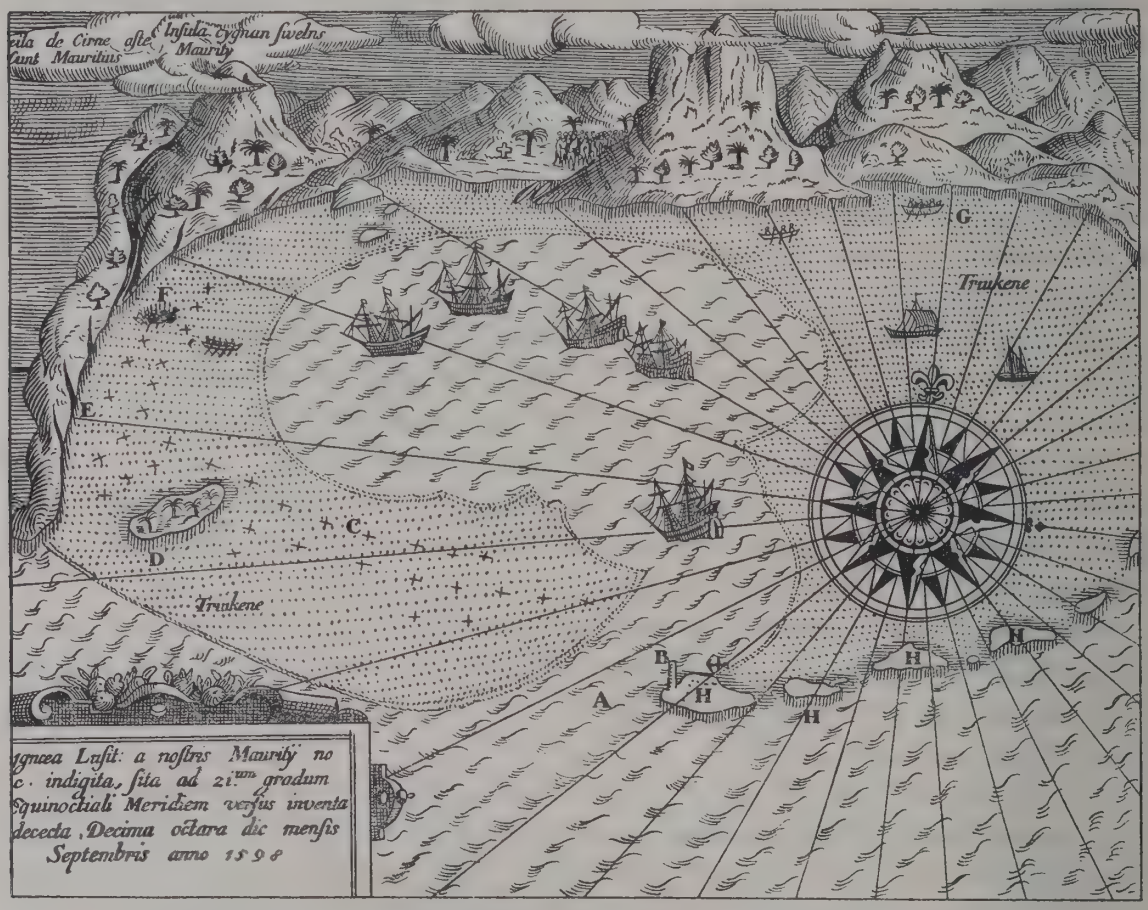

PORT DE L'ILE MAURICE DÉCOUVERT EN 1598, PAR L'AMIRAL C. VAN NECK
(D'après de Bry : *Iconographie*).

du duc de la Meilleraye obtenait de Richelieu le monopole d'exploitation pour dix ans de l'île de Madagascar et de l'archipel des Mascareignes. En exécution de cette

convention Prony, ancien commis armateur et agent de la Meilleraye est envoyé à Madagascar comme gouverneur avec un premier groupe de colons. En septembre 1642 Prony envoie à Rodrigue et à Mascareigne (La Réunion) le capitaine Cocquet sur le *Saint-Louis* et prend provisoirement possession de ces îles au nom de la France, mais sans aucune idée d'y organiser une colonie. Les démêlés qui naissent entre lui et ses administrés prennent vite une certaine acuité et en 1646 une révolte éclate. C'est alors que Prony pense à l'île Mascareigne pour en faire un lieu de déportation. Sur son ordre les dix rebelles les plus compromis sont conduits sur cette île et abandonnés à ce que Prony pense être leur malheureux sort.

En réalité pendant que Prony se débat au milieu des plus graves difficultés dans le poste qu'il vient d'édifier et de baptiser Fort-Dauphin en l'honneur de celui qui, à la même époque en France, n'est plus le Dauphin mais Louis XIV, les déportés de l'île Mascareigne s'organisent une vie parfaitement agréable sous un climat salubre où se rétablit leur santé débilitée par Madagascar. Lorsqu'en 1649 de Flacourt, envoyé à Fort-Dauphin pour remplacer Prony, ramène à Madagascar les « condamnés » de Mascareigne, ceux-ci pleins de santé, font de l'île une description enthousiaste.

Aussi le gouverneur de Fort-Dauphin dans la crainte que ce lieu enchanteur ne tombe dans des mains étrangères envoie à Mascareigne le capitaine Roger Le Bourg sur le *Saint-Laurent* pour prendre officiellement possession de l'île au nom du roi. Frappé des éloges décernés à cette terre, Flacourt décida que l'île serait appelée Bourbon « ne pouvant trouver un nom qui pût mieux cadrer à sa bonté et fertilité, et qui lui appartînt mieux que celui-là ». C'était un calembour ingénieux et qui ne pouvait que plaire à la famille royale.

Le Bourg en exécution des ordres de Flacourt débarqua à Mascareigne à un endroit qu'il appela La Possession et attacha à un arbre l'écu de France et une inscription constatant la prise de possession. Cet important événement est du mois d'octobre 1649.

LES PREMIERS COLONS : ANTHOINE THAUREAU ET SES COMPAGNONS (1654). LEURS MÉSAVENTURES

L'île Bourbon officiellement française, il fallait la mettre en valeur, Flacourt saisit la première occasion de le faire. En 1654, juste à l'époque où les Hollandais abandonnaient Maurice pendant quelques années, le duc de la Meilleraye envoie à Madagascar deux navires l'*Ours* et le *Saint-George*. Le 11 août ils sont à Fort-Dauphin. Flacourt fait immédiatement embarquer sur l'*Ours* sept Français et six nègres sous les ordres d'Anthoine Thaureau et les envoie

à Bourbon. Ces pionniers avaient, paraît-il, surtout l'intention de se livrer à la culture du tabac. Une fois installés à Bourbon, Thaureau et ses compagnons sont délaissés par leurs compatriotes de Madagascar. A de longs mois d'intervalle passe un navire. En novembre 1655 c'est le *Saint-George* qui leur apporte une provision de riz, en octobre 1656 encore le *Saint-George* qui leur annonce que Fort-Dauphin a été brûlé par accident. C'est une fausse nouvelle mais qui semble bien indiquer que la colonisation de Bourbon est l'œuvre personnelle de Flacourt. Le gouverneur a quitté Fort-Dauphin pour la France en 1655. Lui parti, personne ne s'intéresse plus à l'île nouvellement française, le voyage annuel d'approvisionnement devient lui-même une charge trop lourde ; à l'aide d'un mensonge on trouve pour les colons de Bourbon une explication à l'abandon où on va les laisser dorénavant.

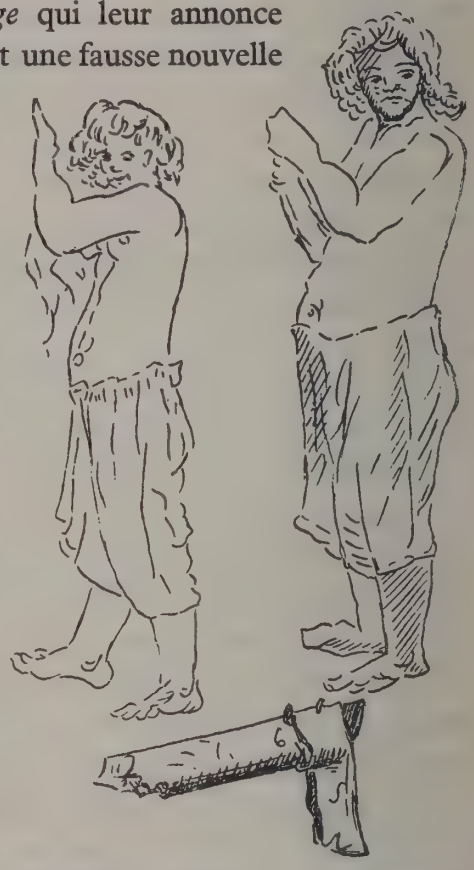

FRANÇAIS DÉCOUVERT A L'ILE MAURICE
(D'après un dessin du manuscrit de Hermanszoon (1601-1603).

Un an et demi s'écoule alors sans que les colons de Bourbon entendent parler du reste du monde. Enfin le 28 mai 1658 un navire arrive, c'est un flibustier anglais, le *Thomas Guillaume*, commandé par le capitaine Gosselin. On fait connaissance et Gosselin raconte avec le plus grand sang-froid qu'il n'y a plus de Français à Fort-Dauphin et que l'île Bourbon ne sera plus jamais visitée par eux. Il propose aux compagnons d'Anthoine Thaureau de les prendre à son bord et de les emmener aux Indes, pays aux incalculables richesses et où l'on fait rapidement fortune. Touchés par cette proposition qu'ils croient généreuse, les malheureux embarquent et embarquent avec eux, ce qui intéresse surtout le capitaine flibustier, toutes leurs provisions de vivres, de tabac, d'aloès et de benjoin. Gosselin transporte bien tout le monde aux Indes, mais, une fois arrivé, il vend les noirs et abandonne les blancs après les avoir complètement dépouillés de toutes leurs provisions. Pour vivre les anciens colons de Bourbon sont réduits à s'enrôler comme soldats à Madras.

Et l'île Bourbon redevient déserte.

Arrivée de Payen de Vitry (1662) Elle ne le reste pas longtemps. Quatre ans après, en 1662, deux Français, Louis Payen né à Vitry-le-François et un compagnon dont le nom n'a pas été conservé, décident de quitter Fort-Dauphin, qui comprend à ce moment-là environ 70 habitants, pour aller retrouver le groupe d'Anthoine Thaureau à Bourbon. Ils partent accompagnés de 7 noirs et de 3 femmes malgaches qui devaient être les premières femmes de Bourbon. Arrivé dans l'île, Payen ne trouve plus trace des autres Français, mais il s'installe philosophiquement avec son monde à l'endroit même où les autres avaient laissé des traces de leur campement, à l'emplacement actuel de la ville de Saint-Paul. Comme le groupe Thaureau, le groupe Payen se consacre à la culture du tabac et des plantes vivrières, trafiquant tant bien que mal avec les navires qui de temps à autre venaient renouveler à Bourbon leur provision d'eau.

Les premiers commandants : Regnault, d'Orgeret, Florimond (1662-1689). Les premières femmes françaises a Bourbon

Pendant que la petite colonie bourbonnaise vivotait sans nouvelles du reste du monde, la colonisation de Madagascar prenait un certain essor du fait de la création, en 1664, d'une nouvelle compagnie de colonisation montée avec le plus grand soin par Louis XIV lui-même. Le roi envoya à Madagascar, dès le mois de mars 1665, quatre vaisseaux (le *Saint-Paul*, le *Taureau*, la *Vierge de Bon Port* et l'*Aigle blanc*) portant un important contingent sous les ordres de Pierre de Beausse. Quatre mois après la flotte arrivait à destination ; le *Saint-Paul* mouillait le 10 juillet devant Fort-Dauphin ; quant aux trois autres bâtiments ils abordèrent directement à Bourbon. Le 9 juillet Payen et ses compagnons voyaient devant Saint-Paul arriver le *Taureau* bientôt suivi le 14 par la *Vierge de Bon-Port* et par l'*Aigle blanc*. Le *Taureau* et la *Vierge de Bon-Port* avaient à bord un contingent destiné à Bourbon, vingt ouvriers sous les ordres d'un commis de la Compagnie, le sieur Regnault.

Dès ce moment on peut dire que la véritable colonisation commence.

En décembre Bourbon reçoit la visite du gouverneur en second de Fort-Dauphin, M. de Champmargou, accompagné par Carpeau du Saussay qui fit de son voyage un récit précieux pour l'histoire des îles de la mer des Indes. Comme les autres arrivants il s'enthousiasme pour l'île Bourbon qu'il appelle un « Paradis terrestre ».

La visite du gouverneur en second de Fort-Dauphin n'avait pas seulement pour but de surveiller de près la petite communauté de Saint-Paul, elle avait surtout pour cause l'impatience où l'on commençait à être à Madagascar sur le sort de la seconde

escadre de France. En effet les quatre vaisseaux de Beausse étaient l'avant-garde d'une grande expédition annoncée à grands fracas en France et qui devait amener à Madagascar une véritable petite armée abondamment équipée. Lorsque le *Saint-Paul* avait mouillé à Fort-Dauphin il annonçait l'arrivée prochaine de la grande escadre. Depuis, rien ne venait. Le nouveau gouverneur, de Beausse, était mort à peine arrivé et son successeur M. de Montauban ne devait pas lui survivre de beaucoup. Champmargou venu aux nouvelles à Bourbon n'apprit rien, et de guerre lasse retourna à Fort-Dauphin fort inquiet.

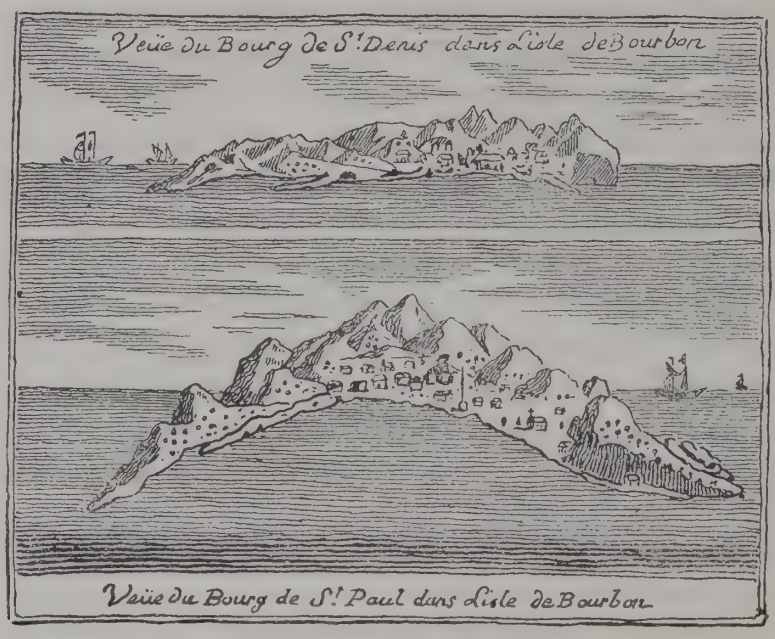

VUE DE SAINT-DENIS ET SAINT-PAUL
(D'après une carte de la Bibliothèque Nationale).

Toute l'année 1666 s'écoula sans nouvelles de France et de la grande escadre et pourtant depuis le 14 mars elle avait pris la mer. Elle portait 1 600 hommes, dont le gouverneur général marquis de Mondevergue ; elle comprenait 10 vaisseaux et 4 houcres. Jusqu'aux Açores, elle fut accompagnée par 4 vaisseaux du roi.

Par suite de péripéties qui ne peuvent être racontées ici, cette escadre mit plus de onze mois pour arriver jusqu'à Bourbon ; enfin, le 24 février 1667, le *Saint-Jean*, battant pavillon du gouverneur général passait en vue de Maurice et mouillait à la nuit tombante à Saint-Paul de Bourbon. A ce moment Regnault et ses compagnons réduits à douze étaient sans nouvelles du monde depuis neuf mois.

Deux jours après, le 26 février, arrivent à Saint-Paul le *Saint-Charles* et la *Marie*. Les autres navires de l'escadre vont directement à Madagascar. En mars les trois navires repartent pour Fort-Dauphin après avoir laissé leurs malades à Bourbon. L'expédition de Mondevergue comprenait 32 femmes, 5 seulement survécurent et passant à Bourbon furent les 5 premières femmes blanches de cette île.

Durant la période qui s'écoule de 1667 à 1671, Regnault administre de son mieux sa petite communauté qui a maintenant son aumônier, le père Louis de Matos, un Portugais amené du Brésil et son église élevée à Saint-Paul sous le vocable des saints Jacques et Philippe ; il y a même maintenant deux agglomérations ; Saint-Denis est né.

Pendant ce temps la colonie de Fort-Dauphin ne subsiste pas sans difficultés sérieuses et Mondevergue doit lutter contre une violente cabale. En 1671 son crédit auprès du roi est ruiné, il est rappelé pour rendre compte de son gouvernement et les établissements français d'Orient voient arriver un nouveau maître Jacob Blanquet de La Haye. De La Haye arrive dans la mer des Indes avec la première flotte royale dite Escadre de Perse. Elle se compose de neuf navires : le 1er mai 1671, il s'installe à Saint-Denis de Bourbon qui dès cette époque est considérée comme la capitale de l'île et se met en devoir en sa qualité de vice-roi des Indes, d'organiser la police dans l'île. Il prescrit des mesures sévères contre les destructions de gibiers, car il se rend compte que seule une réglementation bien faite de la chasse permettra à Bourbon de ne pas se trouver un jour, par des massacres inconsidérés, en proie à la plus affreuse famine. Poussant vigoureusement d'autre part au développement des plantes vivrières, il constituait pour les mauvais jours un stock alimentaire précieux. Mais toutes ces mesures n'allaient pas sans une monopolisation des ressources portée jusqu'à l'outrance. La réglementation était dure ; elle était nécessaire vu l'isolement complet de la colonie naissante ; la production de chacun fut méticuleusement surveillée et rien ne put se perdre dans l'île aussi bien en ressources alimentaires de chasse et de pêche qu'en produits du sol.

En juin 1671 de La Haye trouvant Regnault actif et intelligent l'attache à son état-major et l'emmène avec lui dans l'Inde. A Bourbon il nomme gouverneur à sa place le capitaine d'infanterie de La Hure.

L'île comprend à cette époque une centaine d'habitants tant Français que noirs, mais cette troupe n'a aucune organisation familiale. Ce n'est pas un peuple, les ménages avec enfants sont sans nul doute la grande exception. En effet en dehors des femmes malgaches qui ont pu passer à l'île Bourbon les auteurs contemporains ne signalent que les cinq femmes de l'escadre de Mondevergue. Cette année-là quinze jeunes Parisiennes, pressenties par une aimable personne dont la chronique n'a pas conservé le nom, consentirent à faire le formidable voyage de l'île Bourbon pour épouser en légitime mariage quinze célibataires inconnus, mais sympathiques, de cette lointaine colonie. Afin qu'il ne leur arrivât pas malheur en mer, elles furent confiées à une religieuse de l'ordre de Saint-Joseph qui ne recula

pas, elle non plus, devant le voyage et qui portait pour le monde le nom de Mlle de Laferrière. En mars 1673, la gracieuse cargaison quittait La Rochelle à bord de la *Dunkerquoise*, capitaine de Beauregard.

Ce Beauregard, comme beaucoup d'officiers de marine de cette époque, était un enragé trafiquant ; il avait à bord, non seulement les quinze demoiselles à marier et leur auguste chaperon, mais encore toute une cargaison d'eau-de-vie qui lui appartenait en propre et dont il espérait tirer un très haut prix dans ces pays où cette boisson est fort rare. Or Fort-Dauphin de Madagascar lui paraissait un centre beaucoup plus favorable à la vente que l'île Bourbon encore très peu peuplée. Sans se soucier des ordres reçus et des futurs mariages qui n'attendaient pour se conclure que le débarquement de ses passagères à Saint-Denis, ou à Saint-Paul, il décida de mettre le cap non pas sur Bourbon mais sur Fort-Dauphin et ce fut devant cette dernière colonie qu'il arriva après une terrible traversée de dix mois.

Le capitaine de Beauregard ne profita pas de ses bas calculs ; en vue de Fort-Dauphin il coula sa *Dunkerquoise*. L'équipage et tous les passagers dont les passagères furent sauvés. Ceci se passait le 7 mars 1674. L'arrivée à Fort-Dauphin de ces jeunes filles venues de Paris pour se marier et d'autant plus intéressantes qu'elles venaient d'échapper à la noyade, causa une certaine sensation dans la colonie. Les Français de Madagascar tout aussi à court d'épouses que les Français de Bourbon n'hésitèrent pas à dépeindre leur détresse sous des couleurs si touchantes, que les jeunes Parisiennes oublièrent les éventuels fiancés de Bourbon et convolèrent à Fort-Dauphin.

A en croire certains documents des Archives de la Marine, ces mariages furent la cause directe de l'extermination des habitants de Fort-Dauphin. A côté des jeunes épousées il y avait là des femmes malgaches dont la jalousie vint donner la main aux naturels des environs déjà passablement exaspérés par un certain nombre de maladresses des dirigeants français. Le renseignement est-il exact ? Toujours est-il que six mois ne s'étaient pas encore écoulés que, le 17 août 1674, les Français de Fort-Dauphin étaient en grande partie massacrés et sans nul doute bon nombre des femmes mariées. Ce qui avait pu échapper au carnage embarqua avec le gouverneur La Bretèche sur un navire de la Compagnie le *Blanc Pigeon* qui fort heureusement était en rade depuis le début du mois. Les survivantes allaient-elles enfin voir Bourbon ? Ç'eût été trop simple. Le capitaine Baron qui commandait le *Blanc Pigeon* eut l'étrange idée de se diriger sur Mozambique où il n'arriva, ce qui semble incroyable, qu'après sept mois de navigation. Pour le coup certaines y restèrent, mais quelques persévérantes gagnèrent avec d'autres survivants de Fort-Dauphin la

côte de Malabar d'abord puis sur le *Rubis* et le *Saint-Robert*, l'île Bourbon où elles arrivèrent enfin dans le courant de l'année 1676. Ces femmes sont les aïeules de plusieurs familles de la Réunion, elles ont droit à un brevet de courage.

Au gouvernement de l'île Bourbon, La Hure après d'assez vifs démêlés avec ses

(Bibliothèque Nationale. Fonds d'Anville, Ge. DD. 2987).

administrés est remplacé par un ancien officier de l'escadre de La Haye, le sieur d'Orgeret à qui succède le sieur Florimond. Les colons de Bourbon n'ont plus guère d'histoire et les seuls événements entre 1676 et 1689 consistent dans les passages du *Soleil d'Orient* envoyé par Louis XIV pour ramener en France l'ambassade de Siam et qui se perdit corps et biens entre Bourbon et la France, puis du *Président* envoyé à sa recherche et enfin de l'*Oiseau* escorté de la *Maligne* et portant M. de Chaumont ambassadeur du roi de France auprès du roi de Siam.

VAUBOULON ET LE P. HYACINTHE (1689-1696)

En 1689 avec le nouveau gouverneur envoyé de France une petite révolution qui n'est pas sans pittoresque devait avoir lieu à Bourbon. Ce gouverneur Henri Habert de Vauboulon apparaît dans les documents comme un personnage autoritaire qui s'aliéna rapidement une partie de ses collaborateurs. Arrivé le 15 décembre 1689 à Saint-Denis, son premier acte d'autorité consiste à empêcher le capitaine Dubois de prendre la haute mer pour se garer d'une tornade qui menace. Par suite de quoi le *Saint-Jean-Baptiste* est jeté à la côte et détruit.

Un parti d'opposition ne tarde pas à se former ; il a pour chef le curé de Saint-Denis, le père Hyacinthe, capucin breton fort énergique, comme on va le voir. Six mois après l'arrivée de Vauboulon, dès le mois de juin 1690, la guerre est déclarée entre le gouverneur et le capucin. C'est le capucin qui triomphe. Le dimanche 19 novembre 1690 au moment où Vauboulon entre dans l'église de Saint-Denis, un groupe d'habitants se jette sur lui, ils le ligotent, tandis que, du haut de l'autel, le père Hyacinthe, qui officiait, les encourage. Le gouverneur est mené en prison et le père Hyacinthe entonne le *Te Deum*. Rien ne manque à la fête ; allégresse populaire, salves de coups de canons, banquet en commun de la population libérée et nomination, sous la haute direction du père Hyacinthe, en remplacement de M. de Vauboulon, du garde-magasin Michel Firelin, à qui cette réparation est bien due, lui qui naguère a reçu du gouverneur déchu une superbe volée de coups de canne.

En fait ce fut la dictature du père Hyacinthe. Cet état de choses dura cinq ans. En juillet 1692, le valet de chambre de Vauboulon qui répondait au nom de Laciterne voulut faire évader le malheureux prisonnier ; dénoncé il fut jugé par un tribunal formé de quelques habitants de l'île et fusillé. Le 18 août 1692 Vauboulon mourait dans sa prison.

En novembre 1693 seulement le navire *les Jeux* commandé par M. de Prades fait escale à Saint-Paul de Bourbon. Le capitaine apprend avec étonnement les événements de Saint-Denis mais ne se croit pas autorisé à intervenir. Il lève l'ancre prudemment, se réservant d'en parler à l'occasion à qui de droit. C'est seulement en décembre 1695 que M. de Prades informe de la révolution de Bourbon M. de Serquigny, chef de l'escadre française des Indes, rencontré à Surate. Dès lors la justice est en marche. Six mois après, en juillet 1696, l'escadre de Serquigny arrive à Saint-Denis et l'amiral fait arrêter les principaux chefs des révoltés, le père Hyacinthe, Firelin, Duhal et Robert. A ce moment-là, il allait y avoir bientôt six ans que Vauboulon avait été jeté en prison et il y avait quatre ans qu'il y était mort.

Le 4 septembre M. de Serquigny quitte l'île avec son escadre. Il laisse pour rem-

placer le père Hyacinthe comme curé le père Etchemendy, aumônier du *Medemblick*, l'un de ses navires, et pour remplacer le père Hyacinthe comme gouverneur M. Bastide.

La révolution de Bourbon eut son épilogue à Rennes. Arrivés à Brest le 5 mars 1697, les prisonniers de M. de Serquigny furent transférés dans cette ville où ils furent condamnés, le 27 mai, à des peines de galères à perpétuité ou à temps. Le père Hyacinthe fut condamné aux galères à perpétuité, mais Louis XIV, en égard à son caractère sacré, commua sa peine en celle de l'internement dans le couvent d'Hennebont en chargeant le supérieur d'infliger au père Hyacinthe le châtiment mérité.

LES GOUVERNEURS BASTIDE ET DE VILLERS. LES PIRATES

Cependant l'île Bourbon s'organise administrativement peu à peu, le gouverneur laissé par M. de Serquigny, Joseph Bastide, est regardé comme le créateur des premières milices de l'île. La colonie naissante avait en effet le plus grand besoin d'être défendue et la population risquait, si elle n'était pas armée et exercée, tout simplement l'extermination. En effet, au début du dix-huitième siècle jusqu'aux environs de 1725, la mer des Indes est infestée par des navires pirates montés par de redoutables équipages d'assassins. En 1721 on comptait onze vaisseaux anglais de ce genre lâchés entre Madagascar, les Iles Sœurs et l'Inde. Malheur à la colonie incapable de se défendre contre les coups de mains de ces brigands. Comme nous le verrons plus loin, l'attitude des gouverneurs de Bourbon en impose tellement à ces flibustiers qu'ils finissent par se rendre moyennant une amnistie générale.

M. de Villers qui remplaça Bastide eut l'honneur d'organiser l'état civil de l'île. Jusqu'à lui les actes publiés n'étaient pas consignés par écrit et remis dans des registres. Pratique désastreuse. En 1704 arrivait de France le premier registre destiné à la conservation de tous les actes publics de la colonie.

LE GOUVERNEUR DE PARAT. PREMIÈRE PRISE DE POSSESSION DE MAURICE (1715). L'INTRODUCTION DE LA CULTURE DU CAFÉ A BOURBON. LA FIN DE LA PIRATERIE.

Après lui le gouvernement de l'île passe aux mains d'Antoine de Parat qui se distingue par son esprit de décision et par l'utilité pratique de ses conceptions. Attentif à tout il est rapidement informé que les Hollandais abandonnent l'île Maurice et aussitôt, dès 1712, il envoie quelques hommes de bonne volonté reconnaître cette terre désirable et vraisemblablement y séjourner. Probablement aussi il a dû faire part de la situation en haut lieu, car dès le mois d'octobre 1714 le secrétaire

d'État de la Marine M. de Pontchartrain confie à M. de La Boissière, commandant l'*Auguste* en partance pour la mer Rouge, une lettre que cet officier devra remettre à M. Guillaume Dufresne, capitaine du navire le *Chasseur* et qui contient l'ordre à ce commandant d'aller prendre possession de l'île Maurice au nom du roi.

Au début de 1715, M. de La Boissière rencontre Guillaume Dufresne devant Moka, il s'acquitte de sa mission et le 20 septembre, le commandant du *Chasseur* prend possession officiellement au nom du roi, de l'île Maurice qu'il baptise, conformément aux instructions reçues, Ile de France. A cette date l'île est inhabitée, mais tout porte à croire qu'elle est sous la surveillance attentive d'Antoine de Parat, puisque depuis le mois de mai 1715 y mouille dans la baie de la Maison Blanche un navire français le *Succès* commandé par M. de Grangemont. Une semaine après la date de la prise de possession, le 28 septembre 1715, un établissement est fondé au port Nord-Ouest de l'Ile de France (c'est l'actuelle capitale Port-Louis).

LES HOLLANDAIS A L'ILE MAURICE
(D'après de Bry : *Iconographie*).

Tandis qu'on l'annexe à l'île Bourbon, Antoine de Parat se préoccupe de faire prospérer la jeune île devenue déjà métropole. Afin d'enrayer les incendies qui peuvent ruiner la colonie d'un seul coup et de protéger efficacement la propriété privée, il fait décider par le Conseil provincial de Bourbon que tout individu libre ou esclave convaincu d'incendie ou de vol sera pendu.

A la fin de septembre 1715, de La Boissière arrivant de Moka sur l'*Auguste* apporte à Bourbon un pied de caféier de Moka ; le gouverneur en prend le plus grand soin, mais aidé par ce précieux échantillon il ne tarde pas à faire une découverte sensationnelle : il existe à l'île Bourbon un arbrisseau qui, comparé avec le caféier

de Moka, se révèle un caféier sauvage. C'est la richesse de Bourbon découverte d'un seul coup ; le Conseil provincial se rassemble et il est décidé, eu égard à l'importance de la nouvelle, d'envoyer le gouverneur lui-même en mission auprès du roi pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exploitation future de ce café indigène. En novembre 1715, M. de Parat s'embarque pour la France laissant le gouvernement par intérim à M. Justamart.

Deux questions dominent, durant ce premier quart du dix-huitième siècle, l'administration de l'île Bourbon : l'organisation et le développement de la culture du café et la neutralisation des pirates.

Dès que Parat fut parti pour la France, Justamart donna l'ordre à tous les habitants de planter du café dans leurs terres. Chaque noir de quinze à soixante ans devait en entretenir cent pieds. Les caféiers devaient être plantés à cinq pieds de distance les uns des autres. Chaque travailleur devait faire en sorte de récolter une livre de café qui devait être remise à M. le gouverneur par intérim.

Le café indigène de Bourbon, dit « café marron », ne donna pas à la dégustation les résultats escomptés ; il fut reconnu de qualité inférieure à celle du café de Moka, aussi M. Beauvollier de Courchant fut-il envoyé dans la mer Rouge sur le *Triton*, commandant Garnier du Fougeroy, pour rapporter à Bourbon des plants de caféiers d'Arabie.

En 1718 les premiers grains de ce café mûrissaient à Bourbon. En janvier de cette année-là, l'importateur heureux était nommé gouverneur de Bourbon, c'était le moyen le plus sûr de lui permettre de mener à bien sa précieuse acclimatation.

Les gouverneurs eurent les plus grandes difficultés à obtenir de la population qu'elle voulût bien cultiver le café. Un certain nombre de mauvaises têtes avaient déclaré nettement la guerre à cette nouvelle culture, non seulement ils s'obstinaient à ne pas vouloir la pratiquer, mais encore ils poussaient la malfaisance jusqu'à voler subrepticement les plants de caféiers sur les terres de ceux de leurs voisins qui s'appliquaient à faire prospérer le précieux arbuste. Pour empêcher l'effondrement total de la culture nouvelle, il fallut prendre des mesures d'une exceptionnelle rigueur. Il fut décidé que les concessions où l'on se refuserait à cultiver le café seraient mises sous séquestre. On alla même jusqu'à prévoir la peine de mort contre les voleurs de caféiers. Grâce à cette administration énergique la culture du café put se développer normalement et Bourbon fut dès lors considéré comme une colonie d'avenir.

Conjointement à ces efforts de colonisation agricole, les gouverneurs de Bourbon réussirent une utile besogne d'épuration en traitant eux-mêmes avec les pirates de la mer des Indes

Ces brigands avaient leur repaire à Madagascar et les flottes envoyées pour les

combattre n'avaient jamais pu en venir à bout. Mais les pirates finirent par se rendre compte que cette situation ne pouvait indéfiniment durer. Le roi de France qui avait grand intérêt à les voir disparaître fit savoir que ceux qui se rendraient obtiendraient amnistie pleine et entière. Ayant en mains cette arme de pardon, les gouverneurs de Bourbon reçurent rapidement de nombreuses soumissions. La plus célèbre

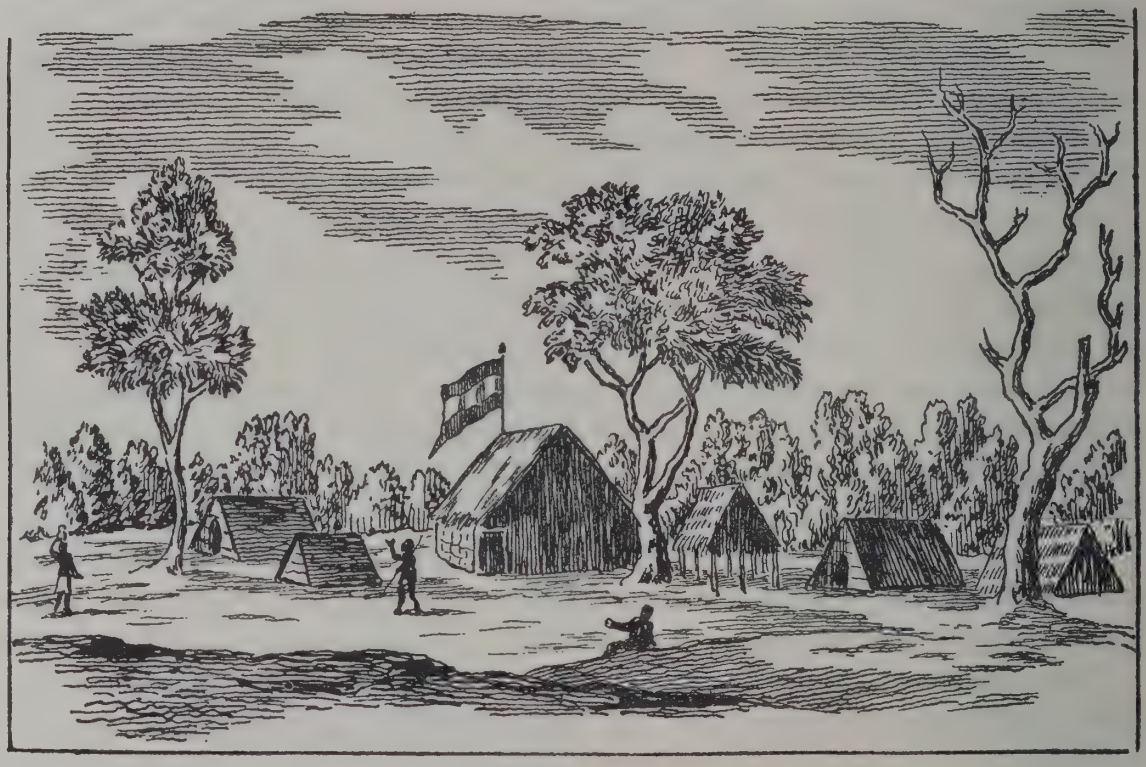

L'ILE MAURICE A L'ÉPOQUE HOLLANDAISE
(D'après Valentyn : *Histoire des comptoirs hollandais*).

fut celle du pirate anglais Cogdon qui arriva à Bourbon avec ses vaisseaux, ses compagnons et ses munitions en 1720. Il fit sa soumission et se fixa avec plusieurs autres pirates dans la colonie où il s'adonna à la culture. Beaucoup de pirates pour bénéficier de l'amnistie remirent entre les mains du gouverneur les objets de prix qu'ils avaient volés (ainsi le forban John Cleyton qui fit sa soumission en 1724 et qui remit des vases sacrés de grande valeur volés sur un vaisseau portugais). Un certain nombre de ces brigands honoraires ne furent pas si délicats, plusieurs d'entre eux enfouirent dans le sol les richesses qu'ils avaient volées. Cette pratique tourna la tête à bien des générations de Bourbonnais et de Mauriciens bercés des belles espérances nées de tous ces trésors enfouis.

OCCUPATION EFFECTIVE DE MAURICE (1721). C'est sous le gouvernement de Beauvollier de Courchant que la colonisation de l'Ile de France entre dans sa période active avec la seconde prise de possession de 1721.

Le 2 avril 1721 le roi nomme le chevalier de Nyon, gouverneur et ingénieur en chef de l'Ile de France. Le 31 mai de la même année les dirigeants de la Compagnie des Indes lui remettent ses instructions et lui prescrivent d'embarquer sur la *Diane*. Mais de longs mois s'écoulèrent avant que M. de Nyon ne se mît en route. Depuis plusieurs années Beauvollier de Courchant avait fait de louables efforts pour peupler l'Ile de France, mais les colons de Bourbon refusaient obstinément de passer sur l'île sœur. Une tentative désespérée faite en 1721 et qui avait consisté à réquisitionner les colons de Bourbon et à les embarquer coûte que coûte ne donna aucun résultat. Les malheureux s'enfuirent d'abord dans les montagnes ; repris et embarqués de force ils se sauvèrent à nouveau.

La situation devenait des plus délicates, à quoi servait la prise de possession de 1715 si aucun établissement ne se constituait à l'Ile de France? Voyant l'île pratiquement abandonnée, des ressortissants d'une autre nation pouvaient venir s'y établir sérieusement. En attendant des habitants, il fut jugé prudent de prendre solennellement une seconde fois possession de l'Ile de France au nom du roi. Le 23 septembre 1721, le chevalier Garnier du Fougeray, commandant le *Triton* de Saint-Malo, prit à nouveau possession de l'île. Il restait à l'organiser. Un gouverneur venait d'être nommé en France, mais il n'arrivait pas et la colonie n'avait pas d'habitants. Il fallait en finir. Le 10 octobre 1721, le Conseil provincial de Bourbon décida de faire passer à l'Ile de France une douzaine de colons, un aumônier et un chirurgien. Cette petite troupe fut mise sous les ordres de M. Durangoüet le Toullec, major de l'île Bourbon, que Beauvollier de Courchant nomma gouverneur, en attendant l'arrivée du chevalier de Nyon.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE DES INDES

(1715-1767)

P. Benoit Dumas. Organisation particulière des deux îles. — Le complot des esclaves de 1730. *Le sort des esclaves. — Les blancs en* 1736. *La Bourdonnais. Soins donnés à l'Agriculture. — Création de Port-Louis. Défenses de l'île. — La Bourdonnais à Paris. Ses grands projets. — La Bourdonnais à Mahé. Rappel de son escadre. Reconnaissance des îles Seychelles. — Le rappel et la disgrâce de la Bourdonnais. — Le gouverneur Pierre David* (1748-1753). *Bouvet* (1753-1756). *— Poivre et l'introduction des épices. — Magon* (1756-1759). *— Desforges Boucher* (1759-1763). *— La détresse des îles.*

Un mois à peine s'était écoulé depuis que le Toullec avait pris en main le gouvernement de l'Ile de France quand le chevalier de Nyon arriva à Bourbon, en janvier 1722. La compagnie des Indes avait décidé d'occuper l'Ile de France, tout au moins militairement, car elle envoyait une compagnie suisse de 210 hommes avec un chirurgien. La colonie nouvelle fut donc d'abord un poste militaire. Les directeurs de Paris avaient bien qu'elle ne rapporterait d'abord rien et même qu'elle coûterait cher,

mais on commençait à parler des deux ports naturels du Sud-Est et du Nord-Ouest, qui en pouvaient faire une base importante sur la route des Indes.

De Nyon entouré de sa garnison suisse mais encore démuni d'administrés, commence par poser les premières bases fortifiées d'un point considéré comme stratégique. Faute d'une main-d'œuvre suffisante, il veut employer ses soldats à des

FORT CONSTRUIT PAR LE HOLLANDAIS VAN-DER-STEL
(D'après Valentyn : *Histoire des comptoirs hollandais*).

travaux qui n'ont rien de militaire. La compagnie suisse se révolte et menace de se réfugier dans la forêt qui couvre tout l'intérieur si le gouverneur persiste à vouloir se servir d'eux comme de manœuvres ; il est bien forcé de s'incliner.

Se retournant vers Bourbon il demande alors l'envoi à l'Ile de France de six colons créoles avec trente esclaves. Tous seront nourris et payés le jour de leur départ à raison de vingt sols par jour et par tête d'esclave. Grâce à cette offre, de Nyon obtient enfin la main-d'œuvre qui lui est indispensable.

Dès lors l'organisation intérieure de l'Ile de France se poursuit sans désemparer.

Les mêmes procédés de restriction et de discipline qui ont déjà réussi quelques années auparavant à l'île Bourbon sont employés avec succès. Le cadre administratif lui-même est remanié. Jusqu'à cette époque l'administration et la justice étaient aux mains du Conseil provincial de Bourbon auquel était rattachée l'Ile de France. Les décisions judiciaires prises à Bourbon étaient déférées en cas d'appel au Conseil supérieur de Pondichéry ; ce qui n'allait pas sans de grandes et graves lenteurs.

Par lettres patentes de décembre 1733, le Conseil provincial de Bourbon fut érigé en Conseil supérieur détaché de celui de Pondichéry et un conseil provincial fut créé à l'Ile de France avec appel devant le Conseil de Bourbon. Ce nouvel état de chose s'organisa d'ailleurs assez lentement.

L'œuvre de Beauvollier de Courchant à Bourbon et du chevalier de Nyon à l'Ile de France fut vite arrêtée. Le premier fut nommé en 1723 gouverneur des Établissements de l'Inde et de Nyon partit. Après le court gouvernement de M. Antoine Desforges Boucher (1723-1725), le pouvoir passa aux mains du lieutenant du roi à Bourbon Élie Dioré, tandis qu'à l'Ile de France l'autre lieutenant du roi, M. Brousse, se trouve rapidement en hostilités ouvertes avec deux des membres du Conseil provincial.

P. BENOIT-DUMAS. ORGANISATION PARTICULIÈRE DES DEUX ÎLES

Heureusement pour l'avenir des deux îles, le 17 janvier 1727, Pierre Benoît Dumas est nommé directeur général des Iles de France et de Bourbon.

Benoît-Dumas est une de nos plus belles figures coloniales ; prédécesseur et précurseur de Dupleix aux Indes, il lui a préparé les voies qui devaient le mener à la gloire ; prédécesseur et précurseur de la Bourdonnais aux Iles sœurs, il a jeté les premiers jalons d'une organisation d'ensemble viable et fructueuse.

Benoît-Dumas commença sa carrière coloniale à Pondichéry où il fut conseiller, puis deuxième conseiller ou vice-président du Conseil de cette ville en 1723. Nul choix ne pouvait être plus utile aux Iles que celui de cet habile administrateur qui montra plus tard qu'il était aussi un chef plein de bravoure.

Benoît-Dumas fit enfin régner sur Bourbon et sur l'Ile de France une direction énergique. Il apportait de France un règlement nouveau de la Compagnie qui unifiait les services. Les affaires commerciales et militaires nettement séparées seraient à l'avenir confiées à deux fonctionnaires qui s'occuperaient, à la fois, de l'Ile de France et de Bourbon. L'un portera le titre de directeur général du Commerce et inspecteur de la Police des deux îles, en résidence à Bourbon ; il devra chaque année séjourner trois mois à l'Ile de France et s'y rendre chaque fois que les besoins du

service l'exigeront. L'autre sera le commandant en chef à la tête du département militaire, il sera, lui aussi, unique pour les deux îles où il devra résider alternativement par périodes de six mois. De Bourbon, Benoît-Dumas passa à l'Ile de France où l'anarchie était à son comble. Réorganisant le Conseil provincial, qui depuis des mois ne se réunissait plus, le lieutenant du roi Brousse étant en guerre ouverte avec les conseillers Didier de Saint-Martin et Floch, le Directeur général mit le gouvernement civil et la police entre les mains de M. de Saint-Martin, tandis que M. Brousse gardait le commandement militaire. L'un habitait à Port-Bourbon, l'autre au Port Nord-Ouest. Malgré tout, des difficultés pouvaient encore surgir, la Compagnie nomma fort justement, à titre d'élément pondérateur, un gouverneur particulier de l'Ile de France qui fut M. de Maupin.

LE COMPLOT DES ESCLAVES DE 1730. LE SORT DES ESCLAVES. LES BLANCS EN 1736

En février 1730, alors que le nouvel état des choses commençait à fonctionner, un terrible événement mit l'île Bourbon à deux doigts de sa perte. Grâce à la dénonciation de quatre noirs, le gouverneur apprit l'existence d'un complot fomenté entre les esclaves et qui avait pour but de s'emparer du pouvoir après avoir massacré tous les colons blancs. Le danger avait été tel que la répression devait être terrible. Les chefs de la conspiration déférés au Conseil furent condamnés à être rompus vifs en place publique et étranglés ensuite par le bourreau. L'exécution eut lieu à Saint-Denis les 25 et 27 février 1730. Après cet horrible événement et pour rassurer les esclaves de l'île, le gouverneur promulgua le jour même une amnistie générale pour tous les autres coupables.

Des mesures comme celles de février 1730 s'excusent jusqu'à un certain point par la gravité de la situation. La mise en culture des îles notamment à Bourbon, exigeait une main-d'œuvre considérable. Les blancs se refusaient à cultiver, d'ailleurs la chaleur les en empêchait. L'esclavage étant alors une institution reconnue ; il était naturel de faire venir d'Afrique pour les deux îles une main-d'œuvre noire vigoureuse et sobre vraiment adéquate « au local » comme on disait alors. Abattant les forêts qui couvraient Bourbon et l'Ile de France, les esclaves y furent les créateurs de toutes les cultures.

A l'origine aucune loi ne réglementait les rapports entre les colons et les esclaves ; mais dès 1715, une ordonnance du gouverneur de Parat posait les premières bases d'un système de protection de la main-d'œuvre servile. Tout maître convaincu d'avoir infligé de mauvais traitements à des esclaves, était privé de ses noirs. Était également confisqué, l'esclave que son maître avait joué au jeu. Par contre l'es-

clave était tenu de servir son maître avec fidélité, respect et assiduité, sous peine du fouet et de la chaîne. Ces dispositions premières furent transformées et complétées par celles de l'édit de 1723, inspiré de la législation romaine et du Code noir de 1687 promulgué jadis à l'usage des colonies d'Amérique. Non seulement les esclaves étaient sauvegardés contre la brutalité de leurs maîtres, mais encore le législateur avait pris soin de réglementer l'hygiène physique et morale de l'esclave. Le colon était tenu de fournir vivres et vêtements à ses esclaves sous peine de confiscation. Si l'esclave tombait malade il devait être soigné convenablement, au cas contraire il était mis d'office à l'hôpital aux frais de son patron. Il était interdit au maître de donner à ses esclaves des boissons alcooliques.

Tout nouveau-né d'esclave devait être porté à l'Église pour y recevoir le baptême ; les dimanches et jours de fête les esclaves étaient exemptés de travail ; le maître avait la charge de faire donner à ses esclaves une instruction religieuse suffisante et ne devait pas les empêcher de remplir leurs devoirs religieux.

Le mariage entre blancs et noirs était rigoureusement interdit ; le concubinage entre le maître et son esclave était également défendu, mais en fait cette disposition n'était guère observée ; une esclave ne pouvait épouser un affranchi, mais elle pouvait être affranchie pour se marier. Le mariage entre esclaves ne pouvait être célébré sans l'autorisation du maître ; les enfants, impubères ne pouvaient être vendus qu'avec leur mère ; ces enfants, suivant le vieux principe romain assimilant la descendance de la femme esclave au croît d'un troupeau, appartenaient au maître de la mère.

Les esclaves de diverses plantations ne devaient jamais s'attrouper de jour ou de nuit sous peine du fouet, de la marque et même de mort dans des cas particulièrement graves. Contre les fugitifs les mesures étaient cruelles : l'esclave en fuite depuis plus d'un mois avait les oreilles coupées et était marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; à la première récidive il était marqué sur l'autre épaule et avait le jarret coupé, s'il récidivait encore il encourait la peine de mort. La mutilation du jarret et la mort étaient des peines susceptibles d'appel. Ces pénalités paraissaient nécessaires pour enrayer le recrutement des marrons, ces brigands noirs retranchés dans les forêts profondes des îles et qui formaient pour les plantations isolées un perpétuel et formidable danger.

Si la population servile constituait pour le gouverneur un continuel souci, la population libre ne lui donnait pas que des satisfactions. Sans doute y avait-il à Bourbon et à l'Ile de France un certain nombre de braves gens tranquilles, mais ces pacifiques et ces laborieux étaient entourés d'une populace turbulente et

douteuse. A Bourbon et encore plus à l'Ile de France, pas mal d'habitants étaient d'anciens pirates repentis et, pourrait-on dire, très relativement repentis ; d'autres ménages de colons étaient formés par d'anciens soldats de la garnison, dont nous savons le caractère remuant par les fréquentes révoltes signalées dans les documents officiels, mariés à des filles raflées par la police à Paris et dans les autres grandes villes, puis embarquées de force pour les « Iles ». Si le gouverneur devait se montrer d'une intransigeante sévérité avec les noirs, il était obligé également de sévir rigoureusement contre les blancs.

CARTE DE L'ISLE DE FRANCE
(De l'abbé La Caille).

L'œuvre de Benoît-Dumas aux Iles n'était pour lui qu'un utile lever de rideau ; il était avant tout un Indien ; sa carrière coloniale s'est presque toute passée à Pondichéry ; sa destinée l'y appelait, et il y fut en effet nommé gouverneur en 1736 en remplacement de Lenoir, qui rentrait volontairement en France.

La Bourdonnais. Soins donnés à l'agriculture

Fort heureusement pour les Iles, parmi les jeunes officiers qui les avaient visitées pendant les premières années de leur mise en exploitation, il se rencontra un homme

de génie, à la fois commerçant et habile, brave officier et grand administrateur, improvisateur de première force surtout, alors qu'il fallait pour réussir aux Iles faire tout avec rien.

Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais, le véritable créateur des colonies jumelles de Bourbon et de l'Ile de France, naquit à Saint-Malo le 11 février 1699. Après une enfance et une première jeunesse tout entières consacrées à la navigation

ILE DE FRANCE. JARDIN DE M. CÉRÉ AUX PAMPLEMOUSSES
(D'après un dessin de Milbert) (Gravé par Lejeune).

dans les mers de l'Inde, il était rentré en France et avait épousé à Saint-Malo en 1734, Anne-Marie Le Brun de la Franquerie.

C'est alors, ou peu de temps après, qu'au cours d'un voyage à Paris, il fit connaissance du contrôleur général Orry et de son frère de Fulvy, personnages tout-puissants à la Compagnie des Indes. Cette entrevue fut de la plus haute importance pour l'avenir de la Bourdonnais et pour celui des Iles.

Admirablement au courant de la situation dans la mer des Indes, le Malouin fit un tableau général des valeurs encore inexploitées des deux îles? Il insista sur le non-sens qui mettait l'Ile de France dans la dépendance de l'île Bourbon sans rade sûre alors que sa voisine par ses deux magnifiques ports naturels du Nord-

Ouest et du Sud-Est pouvait devenir, non seulement une colonie excellente, mais la clef de tout le commerce de la mer des Indes. Pour La Bourdonnais, l'Ile de France pouvait être non seulement la métropole commerciale des colonies au delà du Cap de Bonne-Espérance, mais encore elle était destinée à être une base de guerre de premier ordre susceptible d'abriter de nombreux vaisseaux de ligne avec ateliers de constructions navales et arsenaux.

Point névralgique de tout le commerce d'Extrême-Orient, l'Ile de France, base navale, rendait la France maîtresse de toute la navigation de la mer des Indes, car une flotte à l'abri dans ses ports avait le pouvoir d'arrêter net toute escadre étrangère allant d'Europe aux Indes ou en revenant.

Orry fut prodigieusement intéressé par l'exposé qui lui était fait. Il avait déjà depuis plusieurs années les yeux tournés vers les Mascareignes et tout spécialement vers l'Ile de France. Dès 1731, il y avait envoyé un habile ingénieur, de Cossigny, et les rapports qu'il venait de recevoir concernant les qualités des ports mauriciens, concordaient avec ce que lui disait La Bourdonnais.

Le contrôleur général n'hésita pas. Nul homme ne serait jamais plus qualifié que La Bourdonnais pour donner aux Iles l'impulsion indispensable. Pressenti par lui, La Bourdonnais accepta cette mission et le roi le nomma sans tarder gouverneur général des Iles de France et de Bourbon. La Compagnie des Indes ratifia cette nomination. Le 5 juin 1735 La Bourdonnais arrivait à l'Ile de France et se mettait à l'ouvrage.

Le nouveau gouverneur présentait au physique le type du Breton petit et râblé. Sa physionomie était assez lourde, nez fort, sourcils épais, visage large. Mais ce courtaud était d'une activité dévorante ; ceux qui servirent sous ses ordres déplorèrent souvent d'être tombés entre les mains d'un chef aussi infatigable et aussi exact dans tout ce qui concernait la discipline. Cette obstination fut un facteur puissant de succès. L'acharnement du gouverneur à bien faire vint à bout de toutes les forces d'inertie liguées contre lui. Là où ses prédécesseurs n'avaient encore fait que des tentatives plus ou moins heureuses, il bâtit du solide et du définitif.

Sévère et juste quand il le fallait, La Bourdonnais savait aussi lorsqu'il était nécessaire, faire preuve d'une grande bonté. Les chroniques contemporaines sont pleines des actes de générosité du gouverneur pour aider tel ou tel colon méritant et travailleur, pour doter telle ou telle jeune fille pauvre. La Bourdonnais, négociant enrichi avant d'arriver à l'Ile de France, ne cessa d'ouvrir sa bourse à tous ceux de ses administrés qu'il jugea dignes d'intérêt.

Lorsque La Bourdonnais prit la direction des Iles, l'agriculture de l'île Bourbon

et de l'Ile de France n'avait fait l'objet d'aucune étude d'ensemble. La Compagnie des Indes envisagea d'abord les Mascareignes comme des points de relâche destinés à procurer aux navires de passage des vivres frais, puis des ordres furent donnés de faire des cultures vivrières sans se préoccuper de savoir quelles cultures avaient le plus de chances de réussir. Lorsque le café indigène fut découvert à Bourbon, la Compagnie en avait ordonné la plantation intensive, l'excès de production avait abouti à la ruine des autres cultures. Ainsi la famine qui avait toujours menacé les îles sœurs n'était nullement conjurée.

A l'île Bourbon s'attaquant à l'engouement pour le café qui avait fait abandonner complètement les céréales, La Bourdonnais décida que le vin et en général toutes les marchandises provenant des magasins de la Compagnie ne se paieraient qu'en céréales. La Bourdonnais lui-même pour donner l'exemple faisait servir à sa table du pain de maïs produit dans le pays. Il compléta la mesure en donnant l'ordre à chaque habitant d'avoir un certain terrain pour les vivres, faute de quoi sa plantation de café serait réduite d'office.

Acclimateur avisé et voyageur averti, La Bourdonnais, tout en encourageant les cultures vivrières, s'employa aussi à développer des cultures industrielles, c'est ainsi qu'il créa celles du coton, de la canne à sucre et de l'indigo. L'introduction du manioc qu'il réussit malgré les habitants fut une nouvelle richesse. Afin de développer le troupeau local, nécessaire à l'approvisionnement en viande de boucherie, La Bourdonnais s'appliqua même à améliorer la composition des pâturages.

En créant ainsi l'agriculture, La Bourdonnais travaillait à la protéger contre les dévastations des marrons. Là où ses prédécesseurs avaient échoué, il réussit. Pour lutter contre les noirs il forma une maréchaussée composée de Malgaches à qui il donna une solde convenable et un uniforme imposant. En 1740 les marrons étaient presque complètement supprimés.

Les Iles produisant leur nourriture et commençant à constituer d'importants stocks de café, de coton, d'indigo et de sucre de canne, il fallait organiser les ports destinés à exporter ces produits. La Bourdonnais créa Port-Louis.

CRÉATION DE PORT-LOUIS. DÉFENSES DE L'ÎLE

Port-Louis, dans l'esprit de la Bourdonnais, devait être plus qu'un port, ce devait être la capitale de l'Ile de France et des Mascareignes, le centre intellectuel et mondain des Iles, la forteresse de la mer des Indes. La Bourdonnais avait remarqué que les colons des îles étaient toujours de pauvres gens. Ceux qui y demeuraient n'y restaient que parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'aller ailleurs. Un tel état de choses

empêchait le développement de la colonie. Pour y remédier La Bourdonnais s'applique à construire une ville confortable avec des maisons habitables, un marché et des boutiques où l'on put se procurer à peu près tout le nécessaire. Lorsque chacun se fut logé convenablement et que les boutiquiers indous amenés d'Asie aux frais du gouvernement eurent commencé leur commerce, La Bourdonnais multiplia toutes les distractions, donnant fréquemment réceptions et bals, attirant

LE PORT-LOUIS, VU DU LARGE

autour de lui la jeunesse des Iles, favorisant les mariages entre bonnes familles de Bourbon et de l'Ile de France, dotant les jeunes filles. Les constructions du Port-Louis furent solides et d'un bel effet ; le palais du gouverneur, l'hôpital, les magasins de la Compagnie étaient les principaux édifices de la ville naissante. Par un aqueduc de 3 600 toises de long, La Bourdonnais y amena l'eau de la Grande Rivière.

La ville bâtie, il fallait en faire un grand port de mer et une forteresse. Port-Louis devait, suivant La Bourdonnais, jouer dans la mer des Indes un rôle aussi important que Batavia. En improvisant tout, en prenant sur place le bois des forêts qu'il fit façonner, en enrégimentant des habitants dont il fit l'éducation professionnelle, La Bourdonnais arriva à faire en cinq ans du Port-Louis une base navale de premier

LA BOURDONNAIS
École française du XVIII^e siècle (anonyme)
(Musée de Versailles).

OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ordre, où, non seulement on pouvait faire aux navires de passage toutes les réparations nécessaires, mais où des navires de trois cent cinquante tonneaux, comme l'*Insulaire*, purent être construits de toutes pièces.

Quant à la fortification de l'Ile de France, elle fut également conduite de la plus heureuse façon. Les vaisseaux ne pouvaient entrer à Port-Louis qu'en se touant. L'attaque de la ville par une escadre ennemie était donc déjà difficile alors que l'escadre de défense sortant vent arrière avait l'avantage. De plus tout vaisseau qui pénétrait dans le port Nord-Ouest était obligé de défiler devant un îlot de corail, l'île aux Tonneliers, large de cent pas tout au plus et longue d'un mille. La Bourdonnais y établit une batterie qui pouvait mitrailler tout à son aise le navire ennemi qui se serait aventuré jusque-là. Toute une série d'autres batteries installées dans des fortins aux meilleurs points stratégiques pouvaient croiser leurs feux de la manière la plus efficace. Enfin pour compléter ce système de défense, La Bourdonnais décida de construire la citadelle sur le plateau du Pouce qui domine la ville et s'étend sur 4 000 mètres de circonférence. Reliée à la ville par un seul passage étroit et facilement défendable, pourvue de trois sources jaillissantes, cette forteresse pouvait en cas de péril extrême recevoir toute la population.

Un si important système de défense ne pouvait être efficacement occupé par les 106 soldats composant alors toute la garnison de l'Ile de France, aussi La Bourdonnais militarisa-t-il tous les habitants. Il divisa son monde en quatre classes, chaque colon suivant sa situation de fortune devait répondre à l'appel de mobilisation en cas de péril. Chaque dimanche à l'issue de la messe avait lieu le maniement des armes.

Cette œuvre formidable très succinctement résumée dans les lignes que l'on vient de lire fut accomplie en cinq ans de 1735 à 1740, avec l'aide initiale du seul M. de Tromelin et d'une quinzaine d'ouvriers amenés à l'Ile de France sur le navire le *Fleury*.

Lorsqu'on étudie la comptabilité de La Bourdonnais, on est plein d'admiration pour ce grand administrateur, car dans cette période d'organisation intense, où les constructions étaient faites au moyen d'une main-d'œuvre d'occasion et qu'il fallait payer très cher, La Bourdonnais trouva moyen de faire rendre aux Iles un bénéfice de 4 010 403 francs. Comme pendant la même période de cinq ans, la Compagnie a dépensé pour les Iles sœurs 5 029 039 francs, nous arrivons à cette conclusion que tout le travail d'organisation de La Bourdonnais, la création peut-on dire de la colonie, a coûté à la Compagnie la somme minime de 1 019 636 francs.

L'œuvre de la Bourdonnais est d'autant plus méritoire qu'il l'accomplit au milieu

des récriminations incessantes de ses subordonnés (les lettres de M. de Cossigny contre La Bourdonnais foisonnent dans la correspondance générale des Archives des colonies) et des officiers de marine de passage, obligés de se plier comme les autres aux exigences d'une discipline jusqu'alors inconnue d'eux.

LA BOURDONNAIS A PARIS. SES GRANDS PROJETS

En 1740 La Bourdonnais obtint un congé et rentra en France. Très affecté par la mort dans le court espace de trois mois de sa femme et de deux jeunes enfants il pensait bien ne plus retourner dans la mer des Indes. La destinée en décida autrement.

A son arrivée à Paris, La Bourdonnais trouva dans les sphères dirigeantes de la Compagnie des Indes toute une cabale montée contre lui. Il s'était montré trop indépendant, il avait, malgré les ordres des directeurs, fait de l'Ile de France plus qu'un simple comptoir de commerce, plusieurs jugeaient sévèrement cette attitude.

En outre les colons de Bourbon avaient envoyé des émissaires pour se plaindre de La Bourdonnais. L'un d'eux, le sieur de Belcourt, condamné deux fois par les tribunaux des Iles pour attentat aux mœurs et coups et blessures, fit paraître un libelle qui l'accusait de concussion. La Bourdonnais demanda lui-même une enquête qui aboutit à la justification éclatante de sa conduite. Malgré cette satisfaction, il demanda à ne pas retourner aux Iles. On ne crut pas devoir déférer à ce désir ; mais l'idée de se retrouver en présence de ceux qu'il sentait être ses ennemis, ne lui souriait guère. Son esprit fertile ne tarda pas à imaginer un projet qui, tout en étant profitable à la Compagnie, lui permettrait à lui-même d'avoir les coudées franches. On parlait alors d'une guerre prochaine avec l'Angleterre. La Bourdonnais imagina d'armer pour son compte six vaisseaux et deux frégates et de partir pour l'Inde. Si la guerre éclatait il ferait la course contre les navires anglais. L'argent trouvé sur eux serait remis à la Compagnie contre des lettres de change, ce qui lui éviterait de faire venir de France du numéraire. Quant aux marchandises, La Bourdonnais irait les vendre dans les mers du Sud, là où ne fonctionnerait pas le privilège de la Compagnie. Puis il toucherait à la Chine pour obtenir, par des échanges de monnaies, des espèces en or. Passant ensuite aux Iles, il remettrait à la Compagnie les fonds dont elle aurait besoin et rapporterait le surplus en France. La mer des Indes serait ainsi nettoyée des vaisseaux anglais rançonnés à merci et les bénéfices seraient considérables. Si la guerre n'éclatait pas, l'armement pourrait toujours servir ; La Bourdonnais chargerait à fret pour la Compagnie et réaliserait encore de beaux bénéfices.

Ce grand projet ayant été exposé à Maurepas, le secrétaire d'État de la Marine

comprit tout de suite ce qu'il y avait de génial dans le plan de La Bourdonnais ; seulement après avoir consulté ses collègues et pris les ordres du roi, il voulut que le projet conçu par le Malouin pour son compte personnel fût exécuté pour celui de l'État, et il lui proposa à cet effet de lui confier une escadre qui comprendrait deux vaisseaux du roi et quatre de la Compagnie, avec une commission de capitaine de frégate dans la marine royale. Cette solution, envisagée d'abord sans que la Compagnie ait été amenée à donner son avis, satisfit très médiocrement La Bourdonnais ; il sentit tout de suite que le Conseil des directeurs pourrait lui en tenir rigueur et mal le seconder dans son entreprise, mais les ordres du roi étaient formels et La Bourdonnais s'embarqua à Lorient le 5 février 1741 avec 5 navires de la Compagnie, 1 200 marins et 500 soldats ; au dernier moment les vaisseaux du roi ne purent lui être donnés.

Il emportait des instructions d'Orry, qui lui donnait le commandement en chef sur terre et sur mer dans le ressort de son gouvernement. S'il avait des ordres à donner sur terre en dehors des Mascareignes, il devait au préalable y être autorisé par les Conseils. Il lui était également recommandé de ne « s'emparer d'aucun établissement ou comptoir des ennemis pour le conserver ».

LA BOURDONNAIS A MAHÉ. RAPPEL DE SON ESCADRE. RECONNAISSANCE DES ÎLES SEYCHELLES

Les nouvelles de l'Inde qu'il apprit en débarquant à Port-Louis étaient des plus graves : Pondichéry était menacé par les Mahrates ; le siège peut-être même était déjà commencé. La Bourdonnais donna immédiatement les ordres nécessaires pour assurer la défense des Iles avec les seuls habitants et le 23 août 1741, il levait l'ancre pour l'Inde.

Lorsqu'il arriva devant Pondichéry, la ville se trouvait dégagée de tout danger, grâce à l'attitude énergique du gouverneur Dumas, à la veille de rentrer en France ; mais un péril plus pressant peut-être menaçait notre petit établissement de Mahé, où nous étions depuis plusieurs mois en guerre avec les gens du pays, secrètement excités contre nous par les Anglais de Tellichery. La Bourdonnais partit aussitôt (22 octobre) pour aller dégager cette place, qu'il ramena sous l'autorité de la Compagnie après une courte et vigoureuse campagne. N'ayant plus alors rien à faire aux Indes il rentra directement à l'Ile de France (février 1742). A peine arrivé, lui parvenaient les vives félicitations du cardinal Fleury et des lettres de noblesse du roi. Ces lettres de noblesse faisaient d'ailleurs double emploi ; La Bourdonnais était déjà de famille noble, ce que l'on ignorait à Paris. A la fin de son premier séjour aux Iles, le gouverneur avait déjà reçu la croix de Saint-Louis et

une gratification de 8 000 livres. Les lettres de noblesse de 1742 furent le dernier geste de récompense à ce grand serviteur du pays. La fin de sa carrière à dater de ce moment-là sera marquée malgré ses succès par les plus lamentables malheurs.

Aguerrie par l'expédition de Mahé, l'escadre de La Bourdonnais était devenue une arme sérieuse contre les Anglais. Si la guerre que l'on sentait toujours prochaine venait enfin à éclater son chef fondait sur elle les plus belles espérances. Mais la paix se prolongeait. Fatigués d'entretenir dans la mer des Indes une flotte qui leur coûtait fort cher et dépensait tous les jours, les directeurs qui

SEYCHELLES, ILE MAHÉ. LA POINTE LARUE
(Alluaux : *Voyages aux îles Seychelles*).

avaient été toujours hostiles à l'entreprise du Malouin, réussirent à arracher au contrôleur Orry l'ordre de rappel de l'escadre.

La Bourdonnais la renvoya la mort dans l'âme, et écrivit en même temps à Orry pour lui donner sa démission. Si, plus frondeur, il avait tant soit peu résisté, le décision des directeurs aurait pu demeurer sans effet, car l'ordre était à peine donné qu'Orry sentait enfin la guerre imminente et donnait contre-ordre à La Bourdonnais... malheureusement trop tard. Le mal était déjà grand, le contrôleur jugea qu'il serait irréparable s'il acceptait la démission de La Bourdonnais. Dans une lettre flatteuse et digne d'un grand homme d'État, Orry répondit au gouverneur des Iles que sa seule présence dans la mer des Indes était la sauvegarde de la France.

De nouvelles forces ne pouvaient être envoyées dans l'Inde ; il fallait donc y laisser sur place l'improvisateur remarquable, seul susceptible de former sur place des défenseurs pour nos colonies d'Orient. En terminant le contrôleur laissait entendre à La Bourdonnais qu'en cas de malheur arrivé à Dupleix, il était destiné à occuper le poste de gouverneur des établissements français dans l'Inde.

Du moment que l'avenir des possessions françaises de la mer des Indes était mis en jeu, La Bourdonnais ne pouvait plus hésiter ; il resta et employa son énergie à compléter l'organisation des Iles sœurs et à consolider la situation de la France dans les îles voisines. En 1742, le capitaine Lazare Picault avec la tartane *Elisabeth* et le capitaine J. Grossen avec le *Charles* furent envoyés par lui en exploration dans les archipels voisins. Ayant reconnu, disaient-ils, l'île de l'Assomption et le groupe des Sept Frères, ils revinrent en janvier 1743, rapportant le plan de l'archipel des Gorgados Garayos.

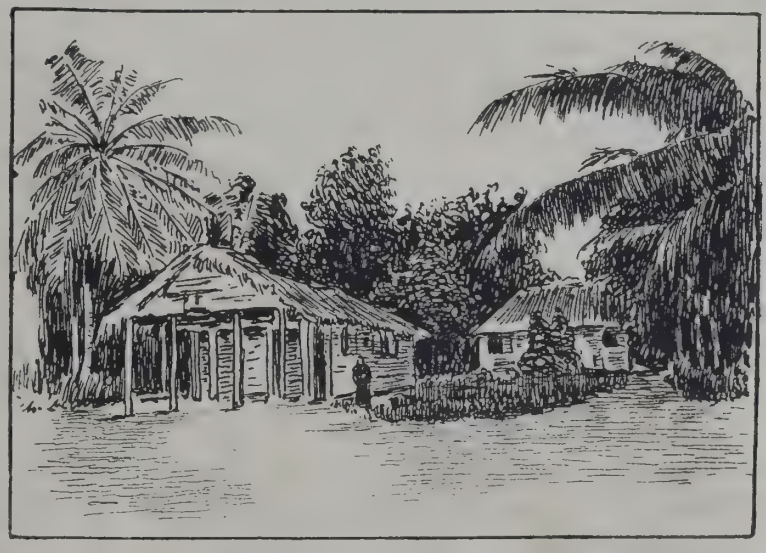

ILES SEYCHELLES. L'ILE PRASLIN
(Mission de la baie Sainte-Anne).

Mais La Bourdonnais soupçonna que Picault avait pris les Amirantes pour les Sept Frères, il l'y fit retourner accompagné d'un ingénieur géographe avec mission de prendre possession de ces îles au nom du roi de France. En 1743, cette prise de possession avait lieu ; le nom des Sept Frères fut remplacé un peu plus tard par celui d'îles Seychelles et Picault donna à la principale le nom de Mahé en l'honneur du gouverneur des Iles de France et de Bourbon.

A partir de cette date, l'histoire de La Bourdonnais appartient plus à celle de l'Inde qu'à celle des Iles, aussi nous bornerons-nous à en rappeler les faits principaux.

La Bourdonnais était tout à son administration lorsque le 1er septembre 1744, la *Fière* apporta la nouvelle de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre. Les prévisions de La Bourdonnais se réalisaient, mais les forces qu'il avait préparées dans cette éventualité pour faire pencher la balance en faveur de la France

lui avaient été retirées. Non seulement il se trouvait désarmé pour l'attaque mais l'Angleterre, prenant l'offensive sans tarder, envoyait dans la mer des Indes une escadre de quatre vaisseaux de guerre, bons marcheurs et bien armés sous les ordres du commodore Barnett, secondé par le capitaine Peyton. Postés aux détroits de la Sonde et de Malacca, ils capturèrent à peu près tous les navires de commerce français qui naviguaient dans les mers d'Extrême-Orient, sans tenir le moindre compte d'un traité de neutralité que Dupleix qui venait de succéder à Dumas comme gouverneur de Pondichéry, était parvenu à conclure avec le gouverneur de Madras et avec le commandant de Tellichery. La Bourdonnais n'avait plus de flotte à leur opposer ; par un de ces tours de force dont il était coutumier, il en forma une. Dès le mois de mai 1745, il avait trouvé le moyen d'équiper trois navires construits de toutes pièces à l'Ile de France ; à l'aide de ces navires il était en mesure de convoyer des bâtiments de commerce qui pourraient venir de France, mais il lui était impossible d'entreprendre une action utile contre les Anglais, tant qu'il n'aurait pas reçu un renfort de la métropole. La flotte impatiemment attendue ne put arriver à Port-Louis que le 28 janvier 1746 ; elle comprenait cinq gros navires, dont l'*Achille*, vaisseau amiral, que devait commander La Bourdonnais. La mission confiée à cette escadre était de s'emparer de Madras par un concours que lui donnerait le gouverneur de Pondichéry ; La Bourdonnais ne songeait qu'à la réalisation rapide de cette grande entreprise. Malheureusement il lui fallut emmener cette escadre à Madagascar pour la ravitailler et ce fut une nouvelle perte de temps. Là elle subit une effroyable tempête qui la désempara et retarda encore son départ pour l'Inde ; La Bourdonnais employa quarante-huit jours à la remettre en état et ce n'est que le 6 juillet qu'elle arriva enfin en vue de Negapatam sur la côte de Coromandel. Elle comprenait 9 navires et portait 2 210 hommes. Le corps d'infanterie embarqué aux Iles était commandé, sous les ordres de La Bourdonnais, par le lieutenant colonel Sicre de Fontbrune, le major Passy, M. de Rostaing commandant l'artillerie et Desforges-Boucher, ingénieur en chef du roi. Le surlendemain, 8 juillet, La Bourdonnais arrivait enfin à Pondichéry après avoir livré la veille un combat fort meurtrier et toutefois indécis à la flotte anglaise du capitaine Peyton, remplaçant Barnett décédé.

A Pondichéry il rencontra Dupleix, qu'il n'avait pas revu depuis dix-huit ans. Le différend qui survint alors n'appartient plus du tout à l'histoire des Iles ; rappelons toutefois que dès le premier jour des dissentiments fort graves surgirent entre les deux hommes au sujet de l'expédition de Madras et du sort qui devait être réservé à cette place, si elle tombait entre nos mains. Une maladie très grave mit pendant

quelques jours La Bourdonnais dans l'impossibilité d'agir de quelque façon que ce fut. Rien n'était encore décidé pour l'avenir lorsque la place fut prise le 21 septembre ; aussi Dupleix se crut-il en droit de considérer comme nulle et non avenue la capitulation moyennant rançon que La Bourdonnais avait consentie. On sait le reste : les deux hommes fort susceptibles et même fort orgueilleux l'un et l'autre, s'obstinèrent dans leurs sentiments ou plutôt dans leur amour-propre et l'on ne sait comment la querelle se fût terminée si une tempête, dispersant la flotte de La Bourdonnais le 13 octobre, ne l'avait mis dans l'impossibilité de maintenir son point de vue et n'avait laissé en fait Dupleix le maître de la situation. Dupleix en profita pour modifier comme il lui convenait le traité de rançon signé par La Bourdonnais et celui-ci retourna directement aux Iles où il arriva le 10 décembre avec les débris de son escadre, dont une partie avait été laissée à Pondichéry à la disposition de Dupleix.

Le rappel et la disgrace de la Bourdonnais

Aux Iles, il trouva sa place occupée par Pierre Anne David, fils de l'un des directeurs de la Compagnie et précédemment gouverneur du Sénégal. David avait pouvoir pour enquêter sur l'administration de son prédécesseur avec mission, si l'enquête était favorable, de lui confier le commandement des vaisseaux qui le ramèneraient en France.

On juge de la pénible surprise de La Bourdonnais. Impatient de se justifier, il fit publier dans les deux îles qu'il était prêt à donner satisfaction à toute personne qui se présenterait à lui et à qui il aurait causé un dommage quelconque. La Bourdonnais était en pleine disgrâce, nul n'avait plus à se gêner avec lui ; pourtant pas une voix dans toute l'étendue de la colonie ne se leva contre le maître d'hier.

De son côté l'enquête minutieuse à laquelle s'était livré David n'ayant rien fait apparaître contre La Bourdonnais, le nouveau gouverneur n'hésita pas un instant à confier le commandement des vaisseaux alors en rade à son malheureux prédécesseur.

On connaît le reste. Rentré en France après une traversée des plus mouvementées, prisonnier un moment des Anglais à Falmouth, arrêté à Paris sur les instigations des amis de Dupleix, qui l'accusaient de n'avoir consenti à la capitulation de Madras que moyennant un gros cadeau personnel, attaqué par la marquise de Pompadour, soutenu par le maréchal de Richelieu, il passa trois ans à la Bastille, avant d'entendre proclamer solennellement son innocence par la Chambre de l'Arsenal (3 février 1751). La Bourdonnais a trop fait pour la Patrie et surtout pour les

deux îles qu'il administra pendant dix ans pour que le jugement de l'Histoire ne confirme pas celui de la chambre de l'Arsenal.

LE GOUVERNEUR PIERRE DAVID (1748-1753)

Le successeur de La Bourdonnais aux Iles avait fait preuve de réelles qualités comme gouverneur du Sénégal. La mission expresse qu'il reçut pour les îles, fut de s'occuper exclusivement d'agriculture, sans se laisser aller à des rêves guerriers qui ne convenaient nullement à une compagnie de commerce. Instructions assurément fort sages en temps de paix, mais absolument hors de saison alors que nous étions en guerre ouverte avec l'Angleterre. David les suivit à la lettre et ne prit aucune précaution pour compléter le système défensif des deux îles.

Son imprévoyance n'eut pas trop de conséquences fâcheuses. Dans le courant du mois de juillet 1748 devant le Port-Louis, sans autre défense que celle créée une dizaine d'années auparavant par La Bourdonnais et depuis à peu près abandonnée, se présenta une importante escadre anglaise composée de vingt-huit vaisseaux sous les ordres de l'amiral Boscawen. Dans le port encombré par les navires de la compagnie, un seul vaisseau armé en guerre l'*Alcide* commandé par M. de Kersaint. Courageusement, un contre vingt-huit, cet officier embosse immédiatement son bâtiment en travers du chenal de façon à barrer la route à l'ennemi. Manœuvre folle et qui ne peut que sauver l'honneur. Manœuvre tellement folle que l'amiral voyant agir l'*Alcide*, ne doute pas que toute une flotte de guerre ne se trouve dans le port. Comme l'escadre anglaise a le vent contre elle et qu'elle ignore la force de son adversaire, elle jette prudemment l'ancre à portée de canon de la côte.

Voyant cette attitude circonspecte, les défenseurs de Port-Louis décident de forcer le simulacre. Sur le sommet de la Petite Montagne, La Bourdonnais jadis a fait placer par le capitaine de Rostaing un mortier chargé de protéger la rade Abandonné depuis des années cet engin était considéré par tous comme hors de service. Dans un tel péril on tente malgré tout de s'en servir. Le mortier vénérable est chargé, le coup part, mais ne produit aucun effet. Le tir est alors rectifié et un deuxième projectile vient tomber si près de l'un des navires anglais que Boscawen, persuadé qu'une batterie de mortiers commence à entrer en action, fait reculer le mouillage de sa flotte pour rester hors de portée du feu de l'ennemi. S'il eut connu la vérité, il eut assurément pris moins de peine ; le vieux mortier était si peu en état de servir qu'à la seconde décharge il avait éclaté.

Après cette alerte, Boscawen resta cinq jours dans l'expectative ; le sixième un des vaisseaux se décida à se rapprocher de la côte et se mit à canonner un point du

littoral où l'on avait cru repérer une batterie de défense ; il s'agissait en réalité d'un gros tas de fagots que la mitraille anglaise dispersa, sans bien entendu provoquer de riposte. Rassuré par ce silence, l'escadre anglaise sembla vouloir attaquer ; vers le soir, les assiégés virent une frégate et quelques corvettes passer à distance respectueuse de la côte en direction de la baie de la Petite Rivière. Comme ce point était

LES PLAINES WILHEMS. ILE MAURICE

sans un seul défenseur, le baron Grant, commandant du quartier des Plaines Wilhems, s'y porta rapidement avec une poignée d'hommes et quelques pièces de campagne. Renseigné par l'attitude précédente des Anglais, Grant fait dissimuler ses hommes et donne surtout des instructions aux tambours qu'il avait amenés avec lui et qu'il disperse dans les environs. A la nuit tombante les corvettes se hasardent dans l'embouchure de la Rivière. Elles sont tout à coup vigoureusement saluées par une décharge d'artillerie. A ce signal, dans le lointain, de tous côtés, des tambours invisibles battent aux champs. Certains d'être attaqués par des forces considérables, les Anglais se replient précipitamment et le lendemain matin l'escadre de Boscawen renonçant à cette conquête difficile s'éloigne tout entière. Aussi bien son but prin-

cipal n'était-il pas de prendre Port-Louis mais d'aller dans l'Inde et d'attaquer Pondichéry.

L'alerte de Boscawen fut le seul événement marquant du gouvernement de David avec la construction du « Réduit » célèbre dans les fastes de l'Ile de France. La chronique scandaleuse des Iles représente David comme un admirateur passionné du beau sexe et donne une cause sentimentale à la création du Réduit. Sur les confins des quartiers de Moka et des plaines Wilhems, au confluent de trois rivières, le gouverneur avait découvert un site délicieux qu'il baptisa « le Bout du Monde » ; la nature y était prodigue de toutes les beautés et non loin de ce lieu bénit habitait une mystérieuse créole, humaine mais fort timide. Pour y abriter ses amours le gouverneur David fit construire le « Réduit », mais pour le monde il fallait une raison officielle à cette construction. La tentative de l'escadre anglaise fut l'occasion rêvée. David annonça qu'il bâtissait le Réduit pour servir d'asile aux dames de la colonie en cas d'une nouvelle attaque de l'île par les Anglais. Le « Réduit » fut d'ailleurs construit comme une maison forte avec fossés, pont-levis, machicoulis et barbacanes. Les mauvaises langues assuraient qu'avec de tels moyens de défense le mari le plus jaloux n'aurait pu y pénétrer.

Quelle que soit la véritable raison de l'édification du « Réduit », cette propriété devint l'un des deux jardins d'essais de l'Ile de France, l'autre étant constitué par le Jardin des Pamplemousses, célèbre dans le monde entier et créé par La Bourdonnais. Aux Pamplemousses et au « Réduit » furent entreprises toutes les plantations de végétaux exotiques pouvant par leur acclimatation dans nos colonies faire naître de nouvelles richesses agricoles ; beaucoup réussirent dont nous parlerons dans la suite de cet ouvrage. David débuta au « Réduit » par des plantations de cotonniers ; il en établit d'autres aux Pamplemousses.

Pendant que ces événements se passaient à l'Ile de France, plusieurs gouverneurs particuliers s'étaient succédé à Bourbon, bons administrateurs de second ordre, dont les gouvernements n'ont rien laissé de saillant. Ce sont L'Emery Dumont (1735-1739), Pierre-André d'Héguerty (1739-1743), Didier de Saint-Martin et Jean-Baptiste Azéma, qui en l'absence de La Bourdonnais administrèrent les deux îles où ils firent une sorte de chassé-croisé, l'un étant à l'Ile de France quand l'autre était à Bourbon et vice versa (1743-1746). Après la mort d'Azéma (1745), Didier de Saint-Martin administra Bourbon jusqu'en 1746, époque à laquelle il fut remplacé comme gouverneur par Gaspard de Ballade (1746-1749). Enfin après le gouvernement intérimaire de Brénier (1749-1750), vint Jean-Baptiste-Charles Bouvet de Lozier, plus communément appelé Lozier-Bouvet.

Ce dernier personnage, première illustration d'une famille qui devait donner à la France plusieurs gouverneurs et amiraux, était né en 1706. Il s'était fait connaître dès 1739 par un essai de reconnaissance des terres australes, où l'une des îles découvertes a gardé son nom, celui de Bouvet, puis il avait servi dans l'Inde et avait contribué à la défense de Pondichéry attaqué par l'amiral Boscawen. Rentré en France il y avait épousé la fille du directeur David et c'est ainsi que ses services passés, qui étaient réels, non moins que la protection de son beau-père, avaient fait de lui un gouverneur des Iles. David étant parti pour la France en congé le 10 février 1753, il le remplaça automatiquement comme gouverneur général des Mascareignes.

BOUVET (1753-1756). POIVRE ET L'INTRODUCTION DES ÉPICES

Bouvet ne se signala par aucune initiative spéciale, le terrain très restreint sur lequel il évoluait ne le lui permettait d'ailleurs pas. Le titre le plus sérieux qu'il eût au souvenir et à la reconnaissance de l'histoire est peut-être d'avoir mis le petit navire la *Colombe* à la disposition de Pierre Poivre.

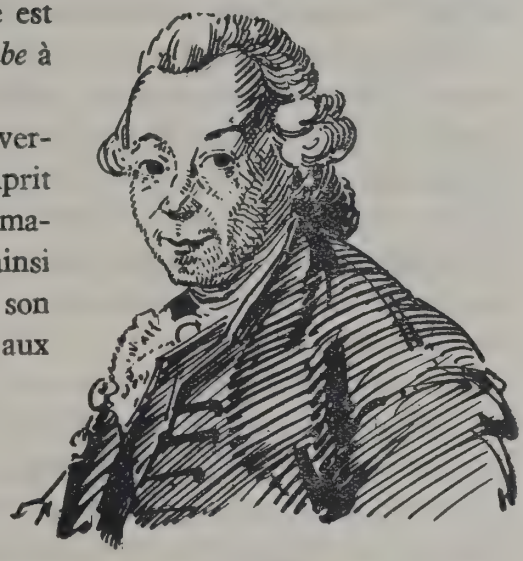

POIVRE

Bouvet de Lozier est en effet le seul gouverneur qui, comme nous l'allons voir, comprit Poivre et l'intérêt de ses tentatives d'acclimatation. Dans l'histoire il y a des noms pour ainsi dire prédestinés. Poivre est un de ceux-là ; son nom de famille et l'introduction des épices aux Iles, dont il fut l'infatigable artisan, se trouvent et restent singulièrement associés.

Pierre Poivre naquit à Lyon le 23 août 1799. Élevé chez les missionnaires de Saint-Joseph, il désira lui aussi se consacrer à l'évangélisation des terres lointaines. Dès avant son ordination, à peine âgé de vingt ans, il est envoyé en Chine en un voyage d'épreuve. Il l'est en effet pour lui puisqu'il est arrêté et jeté en prison. On rapporte qu'innocent des accusations formulées contre lui, il apprit le chinois pour être en mesure d'assurer sa défense. Quoi qu'il en soit il resta deux ans en Chine et apprit la langue du pays. Il passa ensuite en Cochinchine, retourna à Canton et en 1745, désireux d'être ordonné prêtre, se mit en route pour la France. Mais il n'était pas écrit qu'il recevrait les ordres sacrés. Le navire sur lequel il se trouvait, le *Dauphin*, fut attaqué par un vaisseau anglais dans le détroit de Banca. Poivre se battit

brillamment jusqu'au moment où un boulet vint lui fracasser le poignet droit. Le *Dauphin* fut pris, Poivre fait prisonnier et amputé par le chirurgien anglais. Dès lors c'en était fait de sa carrière ecclésiastique.

Les Anglais, directeurs inconscients de sa destinée, le débarquèrent à Batavia où le jeune homme séjourna quatre mois. Poivre était un observateur sagace, il se trouva en plein centre de la production des épices et se mit à étudier cette culture. Les Hollandais en avaient alors le monopole. Afin de le garder ils avaient détruit partout ces plantes précieuses, sauf dans quelques lieux choisis et sévèrement surveillés. Jaloux également de conserver à leurs produits des cours élevés, ils détruisaient une partie de leur récolte lorsqu'elle avait été trop belle.

Poivre mûrit sur place le projet d'importer des arbres à épices à l'Ile de France et à Bourbon. Rentré en France en 1748, à la suite des péripéties qui n'appartiennent qu'à son histoire personnelle, il proposa aux directeurs de la Compagnie des Indes, d'abord d'organiser un comptoir en Cochinchine, puis d'introduire les épices aux Iles de France et de Bourbon. Le premier de ces projets sourit aux directeurs, mais le second leur parut une chimère, et ils se contentèrent d'approuver la création du comptoir. Poivre s'embarqua donc pour la Cochinchine et obtint des autorités locales l'autorisation de s'établir à Faï-Fo. Sa mission terminée il partit pour l'Ile de France. Il n'y arrivait pas les mains vides : il apportait des poivriers, les canneliers et plusieurs autres essences précieuses ; il introduisait également la même année aux Iles le riz sec de Cochinchine, dont les colons d'ailleurs ne voulurent pas d'abord profiter.

Devant ces intéressants débuts les directeurs se décidèrent à envoyer Poivre à Manille, comme il le leur avait demandé en 1748. Des ordres furent donnés et une frégate fut promise au voyageur pour lui permettre de rapporter les plants de girofliers et de muscadiers qu'il réussirait à se procurer. Sans attendre la frégate, Poivre partit pour les Moluques, où il conquit vite la confiance des notables. La frégate n'arrivant pas, Poivre se décida à gagner Pondichéry. Dupleix, sollicité de lui confier un navire, s'y refuse et Poivre doit rentrer à l'Ile de France n'ayant pour toute cargaison que cinq plants enracinés de muscadiers, des noix de muscade propres à la germination et quelques girofliers.

Par bonheur Bouvet de Lozier le comprit. Plus perspicace que les directeurs, que Dupleix et que plus tard son successeur Magon, il trouva le moyen, malgré qu'il disposât de peu de forces navales, de confier à Poivre un petit bateau de 160 tonneaux, la *Colombe*. Le Lyonnais pouvait enfin mettre son grand projet à exécution. Le 1er mai 1754 il prit la mer et commença une navigation des plus difficiles. Il

fallait en effet se garder des bâtiments ennemis et de l'équipage même qui, comprenant mal l'intérêt de l'entreprise, n'exécuta bientôt les ordres de Poivre qu'avec la plus insigne mauvaise volonté.

Enfin Poivre arriva à Timor et put obtenir la livraison des plants de muscadiers de Bornéo et de girofliers d'Amboine. De retour à l'Ile de France il remit sa cargaison au Conseil supérieur qui fit planter une partie des sujets au jardin du « Réduit » et mit le reste à la disposition de plusieurs colons de bonne volonté.

LE FICUS DE POIVRE AU RÉDUIT

Poivre avait triomphé de tous les obstacles, mais l'introduction du muscadier et du giroflier n'avait pas été sans susciter les luttes les plus violentes. Tout un parti s'était formé à l'Ile de France après l'arrivée des premiers en 1753, contre cette culture nouvelle et, ce qui paraît invraisemblable, celui qui menait la campagne n'était autre que le propre directeur du jardin du « Réduit », Fusée Aublet. Cet étrange directeur du jardin d'essai avait décidé que muscadiers et girofliers ne pouvaient pas vivre dans l'Ile de France et pour le contraindre à planter ces arbrisseaux, il fallut une délibération du Conseil supérieur. Fusée-Aublet, la rage au cœur, se soumit et planta les muscadiers apportés par Poivre. Peu de temps après il se présentait triomphant devant les membres du Conseil et leur montrait, avec tous les signes extérieurs de la joie, un plant de muscadier et une graine germée qui avaient péri l'un et l'autre. Cet échec parut suspect, une enquête fut ordonnée et elle aboutit à un résultat sensationnel. Les plants qui s'obstinaient à pousser malgré les prévisions de Fusée-Aublet avaient été purement et simplement arrosés d'eau bouillante. L'épisode permet de se faire une idée de la violence des discussions suscitées pour et contre l'introduction des arbres à épices.

Il est probable que si Bouvet de Lozier avait pu garder encore quelques années le gouvernement, les entreprises de Poivre auraient été couronnées de succès ;

malheureusement au début de 1755 la santé de Mme Bouvet força son mari à demander à la Compagnie d'accepter sa démission. Les directeurs lui offrirent de le renvoyer à Bourbon, considéré comme plus salubre avec ses hauts sommets. Les Bourbonnais désiraient d'ailleurs son retour au milieu d'eux. Bouvet céda à ces flatteuses sollicitations et reprit son ancien poste, laissant le gouvernement général au colonel René Magon qui entra en fonctions le 3 janvier 1756.

MAGON (1756-759) Magon était originaire de Saint-Malo ; au moment de sa nomination il occupait le poste de directeur de la Compagnie des Indes. Il arriva aux Iles plein de bonne volonté et résolu à ne pas rester dans l'inaction. Il ne put toutefois s'entendre avec Poivre, qui sollicitait de lui un nouveau bâtiment pour retourner aux Moluques ; se retranchant derrière le manque d'ordres et tout en entourant sa décision de formules flatteuses il refusa catégoriquement de le lui donner.

Poivre n'ayant dès lors plus rien à faire aux Iles rentra en France où le roi en récompense de ses services, lui fit tenir une gratification de 2 000 livres, dont il alla jouir dans son pays natal, aux environs de Lyon.

A part cette erreur Magon se montra décidé à faire prospérer l'agriculture. Dans ce but il prit un certain nombre de mesures qui, si elles ne furent pas toutes heureuses, s'inspirèrent toutes des intentions les plus louables. Indiquons cependant en ces matières une faute qu'il fit à son arrivée. Dans son désir d'étendre les cultures de l'Ile de France il accorda les autorisations de défrichement sans aucune limitation. Le résultat fut le déboisement quasi total de l'Ile, ce qui n'allait pas sans de graves inconvénients pour la culture elle-même.

Par contre, plusieurs excellentes entreprises sont à mettre au crédit du gouverneur. C'est lui qui, afin de développer l'engraissement du bétail nécessaire à l'alimentation des Iles, ouvrit de larges crédits aux planteurs pour créer des prairies artificielles. Sous son gouvernement le Réduit vit se développer largement les différentes plantations du jardin d'essai. L'industrie eut tous ses soins ; sur sa propriété de la Villelongue, Magon créa une sucrerie modèle dont les résultats encouragèrent les autres planteurs à l'imitation, ce qui donna à la production sucrière de l'Ile de France une impulsion considérable.

Pour développer les salines du Candan, le gouverneur n'hésita pas à ouvrir au concessionnaire les caisses de la Compagnie. C'est à lui que l'on doit, non pas la création mais l'épanouissement des Forges et fonderies Hermans et de Rostaing qui au dire de Bougainville employaient 900 nègres. Le fer de l'Ile de France était

en effet d'une excellente qualité que le premier La Bourdonnais avait reconnue, lorsqu'il l'employa pour les assemblages dans les mâtures de sa flotte.

Magon n'en fut pas moins largement critiqué par ses administrés, critiques qui finirent par le dégoûter de ce gouvernement des Iles « le plus difficile de toute l'Inde », comme disait Dupleix. Après des rapports découragés et décourageants, Magon finit par solliciter son rappel qui lui fut accordé en janvier 1759.

Il faut dire que Magon se trouva à la tête des Iles à l'un des moments les plus critiques de l'Histoire des Indes. Qu'on l'ait voulu ou non à Paris, les Iles sœurs étaient dans la mer des Indes ce que La Bourdonnais avait signalé quinze ans plus tôt : la base navale de toute escadre française envoyée en Orient. Magon se trouva par la situation géographique de son gouvernement, le chef des services d'arrière des flottes qui furent envoyées à ce moment-là aux Indes pour essayer de sauver notre hégémonie dans la grande péninsule. Il fit tout ce qu'il put, mais ses moyens d'action étaient fort limités.

Lorsqu'en 1756 le gouverneur se rendit compte de la rupture prochaine entre la France et l'Angleterre, il voulut tout au moins sauvegarder le prestige français dans le voisinage des Mascareignes. Une frégate le *Cerf*, capitaine Corneille-Nicolas de Murphy et une goélette, le *Saint-Benoît* capitaine Préjean, furent envoyées aux Seychelles pour en prendre possession avant les Anglais. Le 6 septembre 1756 le drapeau français était arboré par de Murphy à Mahé.

Cependant les événements se précipitaient. En France l'armement pour les Indes se poursuivait et le commandement de l'armée était confié à Lally. L'escadre de neuf bâtiments qui devait le transporter aux Indes avec ses troupes fut placée sous les ordres du comte d'Aché. Les faits et gestes de cette escadre appartiennent à une autre histoire. Ce qu'il nous faut indiquer ici, c'est le rôle joué par Magon comme approvisionneur de l'escadre d'Aché et plus tard de l'escadre de l'Éguille. Les jugements portés sur d'Aché diffèrent ; mais, comme bien des échecs avaient pour origine le manque d'approvisionnements, Magon se trouve tout naturellement mis en cause.

Sans doute la frégate le *Bristol* avait été envoyée d'avance pour annoncer la relâche certaine de l'escadre française, mais on ne pensait pas qu'elle arriverait avec des moyens aussi réduits. Or, lorsqu'elle toucha Port-Louis, après avoir perdu beaucoup de temps au Brésil, elle était épuisée en vivres et en hommes. Non seulement il fallut fournir la nourriture des équipages et des troupes, on dut encore trouver dans la population peu dense des deux îles un certain nombre de travailleurs valides pour remplacer les malades qui étaient nombreux. Une énorme

quantité de nourriture à fournir, de nombreux malades à soigner, une main-d'œuvre déjà si précieuse à perdre dans les embarquements forcés, telles étaient les nécessités du moment. Qu'on y ajoute le va-et-vient normal des navires dans les ports de l'Ile de France, réclamant eux aussi « les rafraîchissements » ordinaires et l'on aura un tableau de la situation à certain égards tragique dans laquelle le gouverneur Magon se trouvait plongé.

LE GOUVERNEUR MAGON
(D'après une lithographie de Maurin).

Elle fut encore aggravée dans les mois qui suivirent le départ de l'escadre d'Aché pour l'Inde, car celle-ci à peine partie, la flotte du chevalier de l'Éguille arriva, composée de trois forts navires. Elle aussi regorgeait de malades et demandait des « rafraîchissements ». Magon trouva encore moyen de pourvoir à tout.

Ce n'était pas fini : dans les mois qui vont suivre l'escadre de l'Éguille et celle d'Aché, lorsqu'elles se trouvent démunies, reviennent toujours à l'Ile de France pour se réapprovisionner. Rien d'étonnant dans ces conditions qu'elles n'aient trouvé parfois que des magasins vides.

En janvier 1759, le gouverneur Magon dégoûté d'un labeur qu'il sentait stérile, obtenait son remplacement. Le 8 novembre suivant arrivait son successeur, Antoine-Marie Desforges-Boucher, qui devait être le dernier gouverneur des Iles pour le compte de la Compagnie.

DESFORGES-BOUCHER (1759-1763). LA DÉTRESSE DES ÎLES

Par une coïncidence bizarre le nom de Desforges-Boucher se trouve écrit au début et à la fin des annales de la Compagnie des Indes aux Mascareignes. A la veille d'avouer son impuissance et de remettre aux mains du roi les deux îles qu'elle n'a pas su gouverner, la Compagnie place à leur tête un créole de Bourbon, fils de l'ancien lieutenant du roi en cette île où il était mort comme gouverneur en 1725. Après la mort de son père, Antoine-Marie vint en France et fit campagne en Italie

en 1734. Nommé ingénieur en 1736 il passa aux Indes et revint à l'Ile de France où La Bourdonnais le prit sous ses ordres. Après avoir été employé aux fortifications il fut nommé en 1743 conseiller au Conseil supérieur de Bourbon. Continuant à servir sous La Bourdonnais, il embarqua avec lui et prit part à la bataille de Negapatam et au siège de Madras. Fait chevalier de Saint-Louis en 1750, nous le voyons deux ans plus tard en France chargé du recrutement des équipages ; puis il occupa quelque temps le poste d'ingénieur en chef à Saint-Denis. Desforges-Boucher était avant tout un Bourbonnais ; durant sa carrière nous le voyons de temps à autre occuper en son île natale un poste qui nous semble bien chaque fois un retour au bercail. Le retour définitif fut celui que consacra sa nomination du 30 janvier 1759 au poste de gouverneur général des Iles de France et de Bourbon.

Dans la galerie des gouverneurs Desforges-Boucher fait figure d'érudit, d'homme bien élevé et affable. Il avait tout pour réussir auprès de ses administrés ; son urbanité lui faisait des amis, sa formation approfondie de fonctionnaire colonial, élève de La Bourdonnais, lui donnait sur les choses de la mer des Indes la netteté de vue de l'autochtone. Malheureusement Desforges-Boucher arrivait trop tard ; son gouvernement était ébranlé par les catastrophes qui se produisaient alors dans l'Inde, où tous nos établissements tombaient les uns après les autres aux mains des Anglais. Informées de loin en loin de ces événements par les escadres qui revenaient faire escale, les Iles sentaient la grande incertitude du lendemain les gagner. C'est alors, au moment où tout était perdu, que la compagnie des Indes dans l'affolement de son agonie s'avisa de faire de l'Ile de France une base militaire et navale solidement fortifiée. En 1761 Desforges-Boucher reçut à cet égard des instructions mais sans possibilité de les mettre en pratique.

La guerre en se prolongeant avait faussé l'équilibre économique des îles. L'agriculture encouragée naguère était retombée dans le marasme. On ne cultivait plus, on jouait, on spéculait ; les employés de la Compagnie prenaient figure d'usuriers et s'entendaient entre eux pour mener à bien de louches combinaisons. Contre le gouverneur, c'était la coalition des appétits déchaînés. Les Iles ne produisaient presque plus rien et les marchandises d'Europe disparaissaient à leur arrivée entre les mains des agioteurs. La colonie à ce jeu se trouva bientôt divisée — pour employer l'expression de l'écrivain Magon de Saint-Élier — en deux camps « celui des créanciers qui avaient vendu deux fois plus qu'ils ne possédaient et celui des débiteurs, qui avaient reçu deux fois moins qu'ils ne devaient ».

Et l'on voit renaître la turbulence des anciens jours. Tous les corps expéditionnaires qui ont passé par les Iles y ont laissé pas mal d'hommes de guerre

qui pour une raison ou pour une autre ont quitté le service et se sont fixés dans cette colonie d'aspect salubre et riant. Ce sont pour la plupart d'honnêtes gens, quelques-uns sont même des plus distingués, mais ils sont orgueilleux et pointilleux. Dans la vie tourmentée de chaque jour, ils réagissent tout d'une pièce et règlent les différends les armes à la main. Le délicat et poli Desforges-Boucher voit tout à coup sévir une véritable épidémie de duels et de rixes en présence de laquelle il est obligé d'édicter de fortes amendes contre les porteurs d'armes ne rentrant pas dans certaines catégories d'habitants spécialement autorisés.

Une telle licence ne pouvait durer. En 1763 Desforges-Boucher prit une grande décision, il convoqua une assemblée de notables pour chercher avec eux un moyen de remédier à la grave crise financière et commerciale qui étouffait la colonie. Cette assemblée aboutit à la nomination de deux délégués, deux officiers, le comte de Maudave et M. Pytois, chargés de se rendre à Paris et de faire connaître aux ministres les abus où les représentants de la compagnie étaient tombés. Lorsque les ambassadeurs de Desforges-Boucher arrivèrent à Paris leur mission était, hélas ! devenue inutile. Le traité de Paris venait de consacrer notre ruine dans l'Inde et, dans la grande désillusion qui suivit, la Compagnie se reconnaissant incapable d'exercer la souveraineté sur les Iles, avait pris le parti de les rétrocéder au roi moyennant 12 500 000 livres. Les Iles étaient au dernier état de l'épuisement économique ; leur colonisation était à reprendre.

A Bourbon M. de Lozier Bouvet quittait définitivement son poste de gouverneur particulier en 1763. François Jacques Bertin lui succéda et resta en fonctions jusqu'en 1767 époque à laquelle il fut remplacé, quelques mois seulement, par M. Martin Adrien Bellier qui fut le dernier fonctionnaire de la compagnie des Indes.

Quant au gouverneur général Desforges-Boucher, il transmit philosophiquement ses pouvoirs aux représentants du roi et se retira pour finir ses jours dans sa chère île Bourbon sur sa propriété de Belle-Vue où il donnait de temps à autre de superbes réceptions, mettant un point d'honneur à traiter délicatement ses hôtes, élégant et distingué, possesseur, pour la grande admiration du vulgaire et pour l'envie de ses voisins, de l'unique carrosse de toute l'île.

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION ROYALE

Le gouverneur Jean Dumas (1763-1767)*; son conflit avec le Conseil supérieur. — L'œuvre de Cossigny de Palma à l'Ile de France et de Crémont à Bourbon. — Bernardin de Saint-Pierre. — Les derniers gouverneurs : M. de Ternay* (1772-1776) *et les entreprises Maudave et Benyowski à Madagascar. — Le chevalier de la Brillane* (1776-1779). *— Le gouvernement de Souillac* (1779-1787). *— L'épidémie de* 1782. *La fin de Benyowski. Les derniers intendants. — D'Entrecasteaux* (1787-1789). *— Conway* (1789-1790). *— Dissolution du régiment des volontaires de Bourbon. — Les premières manifestations révolutionnaires. Coriolis. Ricard. L'Assemblée populaire de l'Eglise. — L'arrivée du* Stanislas *à Port-Louis et ses conséquences. — Les clubs. Les élections. Conway donne sa démission* (29 *juillet* 1790). *— La révolution à Saint-Denis. — Cossigny à l'Ile de France* (1790-1792). *L'assassinat de Mac Nemara.*

PASSÉES aux mains du roi, les Iles virent leur organisation administrative se modifier ; cette transformation fut consacrée par l'ordonnance royale du 25 septembre 1766. A la tête du haut personnel se trouvait le gouverneur, lieutenant général qui commandait au nom du roi aux habitants et aux troupes de terre et de mer ; à côté de lui l'intendant général qui présidait le Conseil supérieur et avait la haute main

sur les travaux publics, la police et la justice ; il maniait les fonds de la colonie, levait les impositions et réglait l'emploi des deniers royaux, il dirigeait tout ce qui regardait la marine marchande.

Ayant chacun leurs attributions bien déterminées ces deux hauts fonctionnaires devaient prendre conjointement certaines décisions : les demandes importantes au roi, les règlements sur la chasse et la pêche, la confection du budget de la colonie l'organisation des corvées d'intérêt public, etc.

LE GOUVERNEUR JEAN DUMAS (1763-1767) : SON CONFLIT AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR

Les hommes que le roi avait choisis pour présider aux destinées des Iles étaient, il faut le reconnaître, de valeur éprouvée. Les services qu'ils avaient déjà rendus au pays permettaient de bien augurer de l'avenir. Au poste de gouverneur général arrivait le colonel Jean Daniel Dumas qui naguère s'était distingué au Canada où il avait remporté de brillants succès sur les Anglais, avant de passer à Saint-Domingue où il venait d'occuper le poste de commandant en second. Quant au poste si délicat et si important d'intendant, Louis XV le confiait à un homme qu'il avait déjà pu apprécier à sa juste valeur et qu'il était allé rechercher jusque dans sa retraite des environs de Lyon ; pour redonner aux Iles l'impulsion agricole et industrielle désirable nul n'était plus qualifié que Poivre, l'homme aux épices. Aux côtés de ces deux chefs et pour les assister sur place à l'île Bourbon où ils ne pouvaient résider, M. le colonel de Bellecombe, ancien soldat du Canada comme Dumas, est nommé commandant particulier de l'île tandis que M. Cyr Honoré de Crémont est nommé commissaire général de la Marine et ordonnateur de Bourbon sous les ordres de l'intendant.

Probes et braves, les deux « Canadiens » Dumas et de Bellecombe eurent dans leurs postes respectifs un rôle militaire des plus honorables ; mais leur passage ne laissa aucune trace durable. Toute différente fut l'œuvre menée à bien par l'intendant Poivre et par l'ordonnateur de Crémont, mais tandis qu'à Bourbon les rapports entre le commandant et le commissaire furent cordiaux, le Gouverneur général et l'intendant ne tardèrent pas à entrer en lutte ouverte.

Dumas était un homme sans arrière-pensée, ce qui pouvait constituer une qualité, mais sans finesse, ce qui était assurément un défaut. Vieux troupier, il se présenta à ses nouveaux administrés botté et cravache à la main, produisant dès l'abord le plus fâcheux effet. Incapable d'aucune diplomatie il avait le malheur d'arriver aux Iles en homme nouveau, ignorant tout d'une société pointilleuse et, à ce moment-là, quelque peu interlope. Le malheureux était inévitablement

destiné à un faux pas. Poivre, lui, était un homme accoutumé « au local » comme on disait alors. Il connaissait à fond la société créole et même bien des dessous de l'administration passée dont il avait souffert ; parce qu'il avait vécu sous l'ancien régime, celui de la Compagnie des Indes, il mesurait mieux sans doute les améliorations déjà réalisées et ne jugeait pas utile de pousser trop vite à la réforme totale.

Poivre était une grande intelligence, mais il semble n'avoir pas assez tenu en bride son amour-propre et la conscience qu'il avait de sa valeur personnelle. Dès qu'il fut revenu à l'Ile de France, comme président du Conseil supérieur et directeur des services administratifs des deux îles, il oublia un peu le nouvel état de chose et se considéra peu s'en faut comme le véritable gouverneur. Les plus turbulents parmi les créoles et ceux surtout qui avaient trop bien fait leurs affaires à la faveur des dernières années troubles du règne de la Compagnie, virent en Poivre l'homme qui, inconsciemment, leur servirait de bouclier. Les contemporains s'accordent pour le constater, Poivre, quoique foncièrement honnête et scrupuleux, alla jusqu'à l'imprudence, manœuvré en sous main, par des hommes dont certains étaient peu recommandables. Le Conseil supérieur, sous le régime royal, se trouvait dépouillé de certaines de ses attributions administratives et devait se cantonner dans ses fonctions judiciaires. Il ne voulut pas le comprendre et à la première occasion il n'hésita pas à outrepasser ses pouvoirs. Peu de temps après l'arrivée de Dumas, un mémoire célèbre dans les annales de l'Ile de France sous le nom de « *l'Auguste protection* » parce qu'il commençait par ces mots, fut rédigé par plusieurs honorables habitants et remis au nouveau gouverneur avec prière de le faire parvenir à Paris. Ce mémoire relatait les abus de pouvoirs et les malversations dont s'étaient rendus coupables les employés de la Compagnie avec l'offre d'en apporter les preuves au roi. Poivre, lorsqu'il eut connaissance de ce factum le trouva d'abord parfaitement licite, mais bientôt circonvenu par son entourage qui l'effraya en lui représentant la gravité du scandale en France, il se prononça contre ce libelle qu'il se mit en devoir de réfuter.

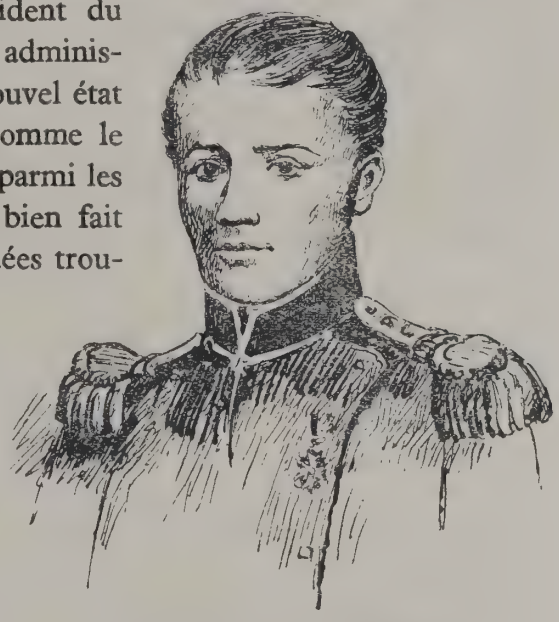

LUC-ANTOINE DE BELLECOMBE

Le Conseil supérieur, qui comprenait dans son sein des anciens fonctionnaires

de la Compagnie, jetait de son côté feu et flammes. Il intenta des poursuites en diffamation contre les auteurs du Mémoire et les fit arrêter et emprisonner. Le gouverneur Dumas, indigné de ce procédé, adressa un blâme au procureur et fit délivrer les prisonniers.

Le Conseil supérieur, furieux de son échec, chercha la première occasion de prendre sa revanche ; il crut la trouver en prenant un arrêté confirmatif d'une décision qui ne relevait que du seul gouverneur. C'était empiéter délibérément sur les attributions administratives que le nouvel état de choses avait enlevées au Conseil supérieur. Naturellement Dumas protesta et porta plainte contre Poivre qu'il chargea incontinent de méfaits qu'il aurait été bien en peine de prouver. Mais le gouverneur alla plus loin ; en brave homme enragé, il se laissa entraîner hors des bornes permises. Persuadé qu'il lui fallait pour faire le calme dans son gouvernement des pouvoirs extraordinaires, il prétendit faire enregistrer par le Conseil une ordonnance lui donnant la possibilité d'arrêter et d'emprisonner sans jugement qui bon lui semblerait. Le Conseil refusa. Dumas décida d'employer la force. Le 23 février 1768 il pénétrait, suivi d'officiers, dans la salle du Conseil et demandait l'enregistrement. Après une brève altercation avec lui, Poivre, président du Conseil, déclarait l'assemblée dissoute et quittait la salle. Dumas, maître de la place, forçait alors le greffier à transcrire une déclaration qu'il lui dicta et qui portait dans sa conclusion la mise aux arrêts du procureur général et de l'un des conseillers. Quelques jours après, poursuivant son offensive, Dumas faisait enlever ce conseiller M. Rivalz de Saint-Antoine, et le déportait à l'île Rodrigue. Le roi, saisi de ce scandale par le Conseil, rappelait Dumas, et nommait à sa place le chevalier Desroches. Comme le nouveau gouverneur ne pouvait prendre son poste que plusieurs mois plus tard, M. de Steinauer fut envoyé pour assurer son intérim. Désormais l'influence de Poivre sur les deux îles ne fut plus contrecarrée. M. de Steinauer ne chercha qu'à durer et le chevalier Desroches fit visiblement des avances à Poivre. Il y eut bien quelques tiraillements entre le gouverneur et l'intendant ; la correspondance du chevalier Desroches contient d'assez vives critiques visant le Lyonnais, mais après des périodes où la mauvaise humeur transpire, il y a des heures d'accord parfait comme celle où le gouverneur accepte d'être le parrain de l'enfant que Mme Poivre vient de mettre au monde et celle aussi où, en l'honneur de la même dame, le chevalier Desroches donne un grand bal où 700 personnes sont conviées.

L'histoire des Iles, pendant cette période qu'on peut appeler sans exagération le règne de Poivre, présente une physionomie très particulière. Au sortir de la pé-

riode geurrière qui marqua la fin du gouvernement de la Compagnie des Indes, les Iles de France et de Bourbon se ressentent de la présence aux affaires de celui qu'on a appelé « le voyageur philosophe ». Renvoyé aux Iles avec la mission d'y poursuivre les acclimatations si appréciées jadis par le roi, Poivre qui a maintenant la haute main sur la marine des Iles, réalise ses rêves de jeunesse. En 1769 il confie à Provost, ancien écrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes, deux bâtiments pour aller chercher des plants de muscadiers et de girofliers. Cette expédition bien organisée fut couronnée de succès ; le 24 juin 1770, elle était de retour à Port-Louis rapportant 400 plants de muscadiers, 10 000 noix de muscade, 70 plants de girofliers, et une caisse pleine de baies de cet arbre. Provost rapportait également, conformément aux ordres reçus de Poivre, quelques exemplaires de faux muscadiers afin de faire constater aux esprits chagrins la différence qui existait entre le faux et le vrai. Fusée-Aublet, qui était encore en fonctions, n'en soutint pas moins que tous les plants importés étaient des faux muscadiers. Cet excellent botaniste perdait complètement la tête lorsqu'il était question de ces arbustes.

Cette première importation fut suivie en 1771 par une seconde expédition de Provost avec l'*Ile de France* et le *Nécessaire* commandés par MM. Coëtivi et Cordé. En juin 1772, il était de retour rapportant une nouvelle provision de muscadiers et de girofliers.

Après le premier voyage de Provost, le chevalier Desroches avait eu une singulière idée. Il avait prétendu établir à l'Ile de France le monopole de la culture du muscadier et du giroflier. Il prétendait déclarer coupable de haute trahison quiconque exporterait ces plants dans les autres colonies françaises. Poivre protesta et obtint gain de cause. Des plants furent envoyés à Cayenne et à Bourbon. Sous le climat de l'Ile sœur, ils prospérèrent, et leur culture donna des résultats nettement supérieurs à ceux obtenus à l'Ile de France. Au début du dix-neuvième siècle la Réunion était couverte de girofliers. Quant au muscadier de Bourbon, il fut reconnu comme de qualité supérieure à celui poussant aux Moluques.

Les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de s'étendre sur les nombreuses acclimatations de végétaux utiles réussies par Poivre. La longue liste s'en trouve dans tous les auteurs contemporains. Aux importations de plantes, il fait ajouter quelques introductions heureuses d'animaux ; la plus célèbre est celle du Martin triste, originaire des Philippines qui débarrassa les Iles des sauterelles qui y dévastaient les cultures.

L'intendant Poivre, en naturaliste passionné, recherchait et attirait auprès de lui toutes les compétences en histoire naturelle. Durant son règne, il y eut à l'Ile

de France, une véritable petite académie des Sciences. Botanistes et zoologistes, géographes, physiciens, voyageurs de toutes sortes s'y rencontrent en un curieux rendez-vous et se plaisent à y séjourner sous la houlette du « voyageur philosophe ». Ce sont, pour ne citer que les plus connus, l'abbé Rochon, astronome et physicien, « ami personnel » de Poivre et que l'intendant aide dans ses voyages dans la mer des Indes et dans les mers du Sud, Bougainville, arrivé à Port-Louis avec l'astronome Verron et avec le naturaliste Philibert de Commerson qui, séduit par l'accueil chaleureux de Poivre, se fixe à l'Ile de France où il se livre aux plus précieuses recherches botaniques, Legentil, Sonnerat, Marion, Kerguélen, Lapérouse, Barré qui découvre le cocotier de mer, équipe coloniale que nos temps aspireraient à revoir.

L'ŒUVRE DE COSSIGNY DE PALMA A L'ILE DE FRANCE ET DE CREMONT A BOURBON

Aux côtés de Poivre, un créole de l'Ile de France accueillait les voyageurs et se consacrait avec ardeur aux recherches d'histoire naturelle appliquée. Il mérite une place d'honneur dans l'histoire des îles de la mer des Indes, c'est Joseph-François Charpentier de Cossigny de Palma. Fils de l'ingénieur du roi de Cossigny qui avait attaché son nom aux premières années de la colonisation française aux Mascareignes, Joseph François naquit à l'Ile de France en 1736. Après avoir fait ses études en France, il débuta dans l'administration sous les ordres de son père et fournit une carrière honorable en Extrême-Orient puis à l'Ile de France. En 1770 le roi l'anoblit. En 1764, Charpentier de Cossigny avait acheté à l'Ile de France le domaine de Palma dont il prit le nom pour se distinguer de ses autres parents. C'est là qu'il se livra à d'intéressantes acclimatations d'animaux et de végétaux. Riche et influent, il usa de tout son crédit pour aider Poivre dans son œuvre. Citons en tête de la liste des plants introduits par Cossigny la canne à sucre

BŒUFS A BOSSE

de Batavia, dite canne blanche, qui devint une richesse pour l'Ile de France.

Il était normal que ce notable devint, pendant la période révolutionnaire, un homme de premier plan. Nous le retrouverons en 1789 député de l'Ile de France.

Le représentant de Poivre à l'île Bourbon complétait admirablement l'intendant ordonnateur. M. de Crémont est considéré par les Réunionnais comme un bienfaiteur, il fut en effet le grand organisateur de cette colonie où, depuis La Bourdonnais, on n'avait pour ainsi dire rien fait.

De Crémont réglementa la chasse, car le braconnage sévissait de telle sorte que tous les animaux sauvages de l'Ile de France étaient menacés de disparition, y compris le précieux Martin que Poivre venait d'importer pour détruire les sauterelles.

Le chef-lieu Saint-Denis fut l'objet de sa sollicitude. Avant lui cette ville était dépourvue d'eau, les habitants étaient obligés d'aller faire leur provision aux sources des environs. De Crémont réunit ces eaux dans un grand réservoir et les amena ensuite par un aqueduc, jusqu'à des fontaines publiques qu'il créa en ville. Grâce à un canal qu'il fit construire, il détourna au profit de moulins qu'il édifia une partie des eaux de la rivière Saint-Denis qui se perdait jusqu'alors. Ces premières mesures prises, de Crémont remania complètement Saint-Denis et par le plan d'embellissement qu'il arrêta transforma profondément son chef-lieu, fixant le nombre des rues et les baptisant, déterminant également le nombre des places publiques et donnant aux habitants des conseils précis sur les matériaux à employer pour construire les maisons et l'orientation à donner à leurs demeures.

C'est à lui également que l'île Bourbon doit la construction de vastes et solides magasins qui conservèrent à l'abri des intempéries les réserves vivrières de la colonie.

A Saint-Paul une chaussée assainit le quartier jusqu'à ce moment empesté par des eaux marécageuses.

Les routes furent surveillées et améliorées. Comme La Bourdonnais, dont le nom revient à l'esprit en étudiant l'œuvre créatrice de M. de Crémont, il prescrivit aux colons de développer leurs plantations de manioc pour l'alimentation de leurs esclaves.

La colonie, étant organisée dans ces grandes lignes, le commissaire ordonnateur décida, afin d'être toujours exactement tenu au courant de l'état économique de Bourbon, que chaque année un petit recensement dénombrerait les habitants et les esclaves et que, tous les quatre ans, un grand recensement donnerait en détail la situation de la colonie et l'état de ses cultures.

Cet administrateur modèle quitta Bourbon en 1778, s'étant si bien consacré

à sa tâche publique qu'il n'avait jamais songé à s'occuper de ses affaires propres. Il rentrait en France aussi pauvre qu'il en était venu. Poivre l'avait devancé dans sa retraite, il avait quitté l'Ile de France depuis octobre 1772, pris à son départ par un de ces scrupules dont il était coutumier : il avait acheté à la Compagnie des Indes, *Mon Plaisir*, l'ancienne résidence des gouverneurs créée par La Bourdonnais aux Pamplemousses ; il y avait dépensé une fortune en embellissements et en avait fait déjà le magnifique noyau du célèbre jardin botanique connu maintenant dans le monde entier. A son départ de la colonie, le roi le lui acheta ; mais Poivre ne voulut pas le vendre plus qu'il ne l'avait payé lui-même avant ses profondes améliorations. Il mourut le 6 janvier 1786, honoré des faveurs de Louis XVI qui lui avait attribué une pension de 12 000 livres.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

Nous avons souligné le caractère très particulier de l'époque de Poivre ; elle semble être, toutes proportions gardées, une espèce de Renaissance dans l'histoire des Iles de la mer des Indes. « Le voyageur philosophe » était, nous nous l'avons vu, entouré d'hommes de sciences, mais les lettres, elles aussi, furent représentées. L'intendant eut la bonne fortune de connaître l'homme qui, plus que tous les autres, a contribué à rendre l'Ile de France célèbre dans le monde entier, Bernardin de Saint-Pierre.

ANCIEN TOMBEAU DE PAUL ET VIRGINIE

Bernardin était un rêveur et un romanesque, dont la nature ardente et sensible ne s'accommodait guère avec la profession d'ingénieur du roi qu'il avait embrassée. D'ailleurs assez piètre ingénieur, doué d'un caractère exagérément susceptible et maussade. Pourtant c'est à sa carrière d'ingénieur qu'il dut sa gloire et que la littérature française doit son chef-d'œuvre : *Paul et Virginie*.

Bernardin de Saint-Pierre naquit au Havre en 1737. Dès son plus jeune âge, il ne rêva que voyages et sa famille entrant dans ses vues l'envoya à la Martinique

Mais ce fut une désillusion ; il ne tarda pas à revenir et entra au collège des Jésuites. Il y dévore les lettres des missionnaires, se croit une vocation : le martyre. Le vent tourne, il entre dans une école des ponts et chaussées, et en 1760 le voilà ingénieur. Mais il n'avait pas perdu le goût des voyages, et nous le trouvons successivement à Malte, en Russie, en Pologne, en Allemagne. Il lui arrive, d'après lui, des « aventures inouïes » mais il ne rencontre en aucune de ces contrées l'endroit rêvé pour y planter sa tente et pour y fonder une république utopique de laquelle il rêve. Il est trop « vertueux », dit-il, pour réussir dans les vieux pays. C'est alors qu'en 1766 il accepte de partir pour Madagascar avec M. de Maudave chargé de relever le poste de Fort-Dauphin. D'abord tout va bien, mais durant la traversée se produit un événement qui le brouille à jamais avec son compagnon ; cet événement était pourtant d'une importance relative ; Maudave soutenait que rien n'était plus facile que d'enflammer la poudre par l'action des rayons du soleil sur une lentille de verre ; Bernardin le nia et traita d'absurde l'assertion de M. de Maudave ; il voulut à toutes forces faire l'expérience sur-le-champ... et se brûla les doigts. Il en fut si vexé qu'arrivé à l'Ile de France, il débarqua, refusant d'accompagner plus loin celui qu'il considérait dorénavant comme son ennemi.

Son ami M. de Breteuil le fit nommer ingénieur à l'Ile de France. Mais le brevet ne lui parvint jamais. Il l'attendit pendant trois ans et, faute d'emploi, il se promena dans l'île, emmagasinant dans son esprit les matériaux du livre qui devait être *Paul et Virginie*. Il revient en France en 1770 ; M. de Breteuil lui propose de retourner à l'Ile de France, porteur cette fois d'un brevet en règle d'ingénieur en chef. Bernardin de Saint-Pierre refuse ; durant ses longues rêveries de l'Ile de France, sa vocation littéraire était née ; la poudre à canon, le soleil et l'Ile de France l'avaient fait romancier.

Nous n'entreprendrons pas ici la biographie de Bernardin de Saint-Pierre, nous en avons dit ce qu'il fallait pour le situer dans le cadre de l'Ile de France ; il y complète fort heureusement la pléiade de belles intelligences qui y brille au temps de Poivre.

LES DERNIERS GOUVERNEURS. M. DE TERNAY (1772-1776) ET LES ENTREPRISES MAUDAVE ET BENYOWSKI A MADAGASCAR Durant les années qui s'écoulent entre le départ de Poivre et le début de la révolution, les Iles eurent à leur tête cinq gouverneurs généraux fort diversement appréciés : de Ternay, de Guiran La Brillane, de Souillac, d'Entrecasteaux et de Conway.

Les deux premiers restèrent isolés et moroses sans sympathiser aucunement

avec leurs administrés ; le troisième au contraire fut souriant et populaire ; l'avant-dernier ne fit que passer ; quant au dernier, que les colons traitaient de hobereau vain et orgueilleux, il fut dès son arrivée nettement impopulaire et perdit complètement la tête lors des troubles pourtant bien anodins qui marquèrent le début de la période révolutionnaire aux Iles.

Charles-Louis d'Arzac de Ternay, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem prit le gouvernement général des deux îles le 24 août 1772, ayant comme intendant ordonnateur, entrant en fonctions le même jour que lui, Jacques Maillard-Dumesle.

Le chevalier de Ternay arrivait aux Iles avec des renseignements désastreux sur ses futurs administrés. Très honnête homme, il ne put se départir envers ces créoles turbulents et cancaniers d'une certaine froideur qu'on lui rendit aussitôt. Gouverneur et gouvernés, ils se retirèrent chacun sous leur tente et vécurent à part, correctement mais sans cordialité. Attitude regrettable, car de Ternay était animé d'une volonté réelle de travailler à la prospérité de ses îles. Les chroniqueurs nous le montrent de petite taille, sec et nerveux, doué d'une activité dévorante et ne cessant de parcourir l'Ile de France en tournée d'inspection, avide de voir sur place et de faire exécuter sous ses yeux toutes les réformes désirables. M. de Ternay s'était en effet rendu compte que trop de terres restaient en friche non pas tant faute de bras que faute de bonne volonté. Il s'attaqua vivemcnt à ce laisser aller désastreux. C'est à lui que le riche quartier de la Savane doit d'avoir été mis en culture.

Son collaborateur Maillard-Dumesle le seconda utilement ; excellent fonctionnaire, ayant déjà fourni une longue carrière dans la marine, il s'attacha à l'assainissement des finances des Iles et donna aux cultures vivrières une impulsion extrêmement heureuse. En cinq années la production de l'Ile de France passa de 100 000 à 5 millions de livres.

Tandis que M. de Ternay travaillait en silence à l'enrichissement de la colonie, débarqua à Port-Louis un personnage dont le nom reste à jamais célèbre dans l'histoire coloniale du règne de Louis XVI, Maurice d'Aladar, baron de Béniowsky, aventurier hongrois. Béniowsky appartient à l'histoire de Madagascar, mais le résumé de ses aventures doit prendre place également dans l'histoire des Iles et surtout dans celle du gouvernement de M. de Ternay que l'on peut accuser d'avoir causé l'échec de la colonisation française dans la Grande Ile à cette époque. Le projet qui consistait à reprendre la suite de la colonisation française à Madagascar avait été d'abord soutenu à Paris par le comte de Maudave ; aidé par Choiseul il avait commencé un établissement à Fort-Dauphin au temps du chevalier Desroches. Celui-ci

avait d'ailleurs été hostile au projet et tout en protestant de son admiration pour le caractère de Maudave, il s'était refusé à l'aider en quoi que ce soit. Maudave dut évacuer, d'ordre de Choiseul, son poste de Fort-Dauphin et la tentative fut abandonnée. De retour en France, Maudave fit des démarches pour intéresser le gouvernement à son projet. En 1772 une nouvelle expédition fut décidée à Paris, mais ce ne fut pas Maudave qui en reçut le commandement, ce fut le baron de Béniowsky.

Celui-ci avait séjourné trois semaines à l'Ile de France qu'il avait visitée avec le gouverneur Desroches. Lorsque la protection de la reine et du duc d'Aiguillon lui eut valu d'être choisi pour diriger la nouvelle expédition, il déclara qu'il ne pouvait accepter d'être placé sous les ordres du gouverneur des Iles. On lui laissa toute indépendance et il fut pourvu de lettres adressées aux administrateurs des Iles et leur enjoignant d'approvisionner l'expédition de Madagascar.

Mais lorsque Béniowsky arriva au Port-Louis le 22 septembre 1773 et présenta ses lettres, M. de Ternay lui déclara que les questions d'argent regardaient l'intendant et le renvoya à M. Maillard-Dumesle. Celui-ci, comme son gouverneur et comme jadis le chevalier Desroches, jugea que l'entreprise de Madagascar promettait d'être excessivement onéreuse, beaucoup trop onéreuse pour les finances modestes des Iles qui avaient de la peine à joindre les deux bouts. La population trop peu nombreuse ne pouvait arriver à tout mettre en valeur ; s'il fallait approvisionner Béniowsky comme il le demandait en hommes, en vivres et en argent, on risquait de ruiner la colonie. En fin de compte, Maillard-Dumesle déclara qu'il ne se croyait pas autorisé à faire de telles avances sur une simple lettre du secrétaire d'État à la Marine.

Tout ce que M. de Ternay consentit fut l'envoi sur le *Postillon* de trente hommes qui servirent d'avant-garde à l'expédition. Béniowsky et ses volontaires, qu'il avait été autorisé par le roi à enrôler pour la colonisation de Madagascar, partirent à peu près sans ressources pour la Grande Ile. Livrés à eux-mêmes ils devaient échouer ; les épidémies qui apparurent alors, mirent le comble à leurs misères. Installé dans une région marécageuse et insalubre, Béniowsky s'efforça de capter les bonnes grâces des naturels ; il y réussit au point de se faire proclamer roi. Quant à l'organisation de la colonie elle laissait fort à désirer, les troupes de Béniowsky étaient décimées par la maladie, et faute de ressources, aucune création durable ne pouvait être entreprise. Béniowsky envoyait pourtant à Paris des rapports optimistes où ses rêves étaient représentés comme des réalités. Cela dura jusqu'au jour où MM. de Bellecombe et Chevreau, chargés d'inspecter les travaux entrepris et notamment de voir la ville naissante de Louisbourg dont Béniowsky avait envoyé

le plan, arrivèrent à Madagascar. Le rapport des enquêteurs fut défavorable. La réalité était loin du rêve. Béniowsky donna sa démission et les soixante-huit survivants de son expédition furent incorporés dans le régiment de l'Ile de France, Nous retrouverons Béniowsky lorsque nous parlerons du gouverneur de Souillac.

L'attitude de M. de Ternay et de son intendant vis-à-vis de Béniowsky n'a rien de surprenant ; elle continuait la politique du chevalier Desroches, hostile au comte de Maudave, non pas en tant que comte de Maudave, mais en tant que colonisateur de Madagascar. La colonisation en grand de Madagascar effrayait les gouverneurs de l'Ile de France ; ils voyaient, comme conséquence de la réussite des nouveaux venus, leur gouvernement général passer au second plan, après avoir donné le meilleur de lui-même à la jeune colonie voisine, véritable ogre, qui ne tarderait pas à absorber les deux petites îles. Ces craintes n'étaient point exagérées, et leur égoïsme du point de vue de la prospérité de leur colonie se comprend. Du point de vue des intérêts de l'empire colonial français, elles sont peut-être blâmables. Mais Béniowsky avait-il bien l'étoffe d'un créateur ? Il est permis d'en douter.

LE CHEVALIER DE LA BRILLANE (1776-1779) Le 2 décembre 1776 de Ternay rentrait en France et était remplacé à la tête des Iles par le chevalier Antoine de Guiran La Brillane.

La Brillane était, d'après ses contemporains un homme « doux, honnête, prévenant, juste et vertueux » (cette dernière épithète est d'ailleurs contestée). Comme il était doux, il eut peur d'être pris pour un homme faible, et dès son arrivée à l'Ile de France, il affecta une sévérité qui n'était pas dans sa nature. Le résultat fut désastreux et les créoles prirent en haine leur nouveau gouverneur jusqu'à lui envoyer des lettres anonymes dans lesquelles il était menacé de mort. La Brillane exagéra encore sa sévérité et prit en face de ses administrés l'attitude maussade et distante affectionnée par son prédécesseur. Son gouvernement sans incidents notoires dura jusqu'en 1779 ; isolé dans son poste, frappé d'ostracisme par la population, M. de La Brillane menait une existence des plus tristes au point que, s'aigrissant toujours davantage, il demanda son rappel. Il tomba malade avant d'avoir reçu la nouvelle que la charge trop lourde à ses épaules lui était enlevée et il succomba le 28 avril 1779. C'était le premier gouverneur qui mourait en fonctions aux Iles.

LE GOUVERNEMENT DE SOUILLAC (1779-1787). L'ÉPIDÉMIE DE 1782. LA FIN DE BÉNIOWSKY. LES DERNIERS INTENDANTS A sa mort, M. de Souillac, gouverneur particulier de l'île Bourbon depuis trois ans, et à ce titre déjà

désigné pour prendre éventuellement sa succession, le remplaça automatiquement. Le nouveau gouverneur prévoyant quels seraient les devoirs et les charges de son poste futur, avait utilement employé les trois ans de son séjour à Bourbon. Il sortit de ce noviciat, prêt à exercer mieux qu'un autre ses nouvelles fonctions, étant déjà familiarisé avec le milieu créole. Du premier coup il fut un gouverneur populaire. Élégant et distingué, doué d'une politesse exquise, très fin, il se fit une loi de gagner les cœurs de ses administrés par une bonhomie confiante et des relations qu'il s'efforçait de dépouiller du décorum officiel si honni des créoles. Comme M. de Ternay, le vicomte de Souillac aimait à parcourir la campagne, faisant visite à tous afin de se rendre compte sur place de ce qui manquait à chacun. Comme, malgré ses avances, certains hésitaient à se confier à lui, il avait pris l'habitude de se faire accompagner par Céré, le directeur du Jardin des Pamplemousses, laissé jadis à ce poste par l'intendant Poivre, et qui jouissait d'une grande popularité. Ce qu'on n'osait pas dire au gouverneur on le disait à Céré et celui-ci le répétait à M. de Souillac, heureux de prendre la décision souhaitée. Avec de telles manières le gouverneur de Souillac ne tarda pas à être porté aux nues.

S'il était habile, de Souillac était aussi énergique et décidé. Les circonstances vinrent bientôt lui permettre de faire preuve de ses qualités de chef.

Les Anglais, aux prises avec leurs colons de l'Amérique du Nord, avaient dégarni leurs possessions dans l'Inde. C'était pour nous l'occasion d'y reprendre pied, d'autant qu'Haider Ali, le célèbre agent du Maïssour, était en guerre ouverte avec nos ennemis et attendait notre appui. Les débuts de notre intervention ne répondirent pas à son attente. Le chevalier d'Orves, ayant sous ses ordres six vaisseaux, une frégate, deux corvettes et un régiment d'infanterie, quitta l'Ile de France avec des forces qui paraissaient suffisantes pour infliger aux Anglais une grave défaite. « Par suite d'un incroyable entêtement », comme l'écrivait dans un rapport de Souillac, le chevalier d'Orves ayant atteint Gondelour en janvier 1781, refusa, comme le demandait Haider Ali, de débarquer son régiment qui suffisait en prenant les Anglais à revers pour assurer leur défaite, et se borna à une démonstration platonique. Heureusement un armement nouveau se préparait en France et le commandement en était confié à un chef de tout premier ordre, Pierre-André de Suffren de Saint-Tropez. Le gouverneur de Souillac reçut avis qu'une flotte importante arriverait sous peu à l'Ile de France ; il était chargé de son ravitaillement et du recrutement sur place d'un corps de troupe à destination des Indes. Une fois de plus l'Ile de France devenait base navale, et centre de ravitaillement pour les armées françaises de l'Inde.

Lorsque le 25 octobre 1781, l'escadre, composée de cinq vaisseaux, deux frégates, une corvette et sept transports, arriva à Port-Louis, tout était prêt pour l'approvisionner et la soutenir ; près de 3 000 hommes avaient été levés par l'actif gouverneur des Iles.

Le récit des exploits de Suffren, comme celui de l'expédition que Bussy commanda l'année suivante, n'appartiennent pas à l'histoire des Iles ; cependant il n'est pas inutile de rappeler que c'est à Port-Louis, où toucha également la flotte qui amenait Bussy avec un fort convoi, que se produisit le malheur qui devait paralyser toutes nos affaires dans l'Inde. Cette flotte, déjà fatiguée par une traversée qui s'était prolongée outre mesure, fut atteinte, presque dès son débarquement, par une maladie contagieuse qui lui enleva en quatre mois 429 soldats et 108 officiers, laissant les autres hommes presque hors d'état de servir. Bussy lui-même fut entre la vie et la mort pendant plusieurs semaines. Les chroniques de l'époque rapportent que le cimetière de Port-Louis regorgeait de morts mal enterrés ; les cochons qui circulaient dans la ville réussirent à déterrer plusieurs cadavres dont ils promenaient les lambeaux dans les rues. M. de Souillac, qui paraît s'être entendu fort bien avec Bussy, apporta tous ses soins à ravitailler l'escadre, dont l'épidémie prolongeait le séjour au delà de tout attente, et, lorsqu'elle put enfin mettre à la voile, au mois de décembre, il lui donna les hommes de sa garnison en échange de malades dont on escomptait le rétablissement.

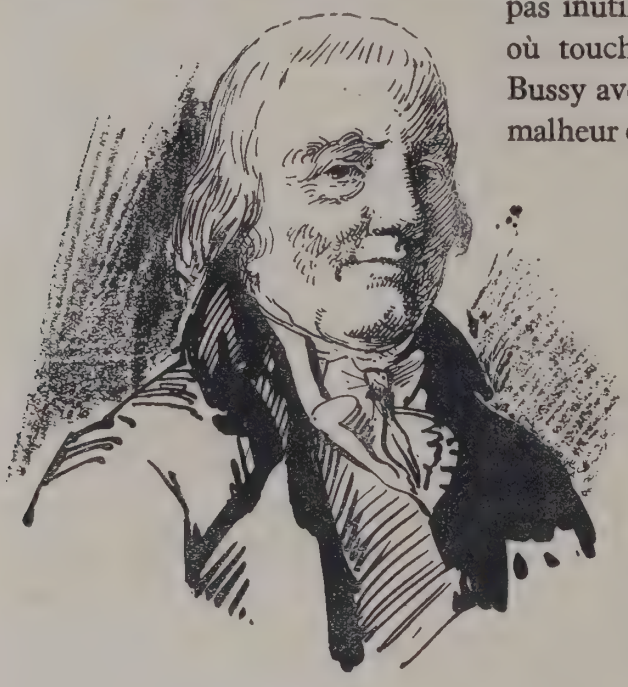

VICOMTE DE SOUILLAC

Ce concours, où l'intérêt général seul fut envisagé, eut sa récompense ; au rétablissement de la paix, l'année suivante, M. de Souillac fut nommé gouverneur général de tous nos établissements au delà du Cap de Bonne-Espérance, l'Inde y comprise. On reconnaissait ainsi que désormais l'Ile de France restait la seule base possible de toute action française nouvelle dans les mers de l'Extrême-Orient.

Après ces pénibles événements, le gouvernement de M. de Souillac s'écoulait

dans le calme, lorsque brusquement la nouvelle parvint de la réapparition à Madagascar du baron de Béniowsky. Après sa tentative avortée pour le compte de la France, Béniowsky avait successivement offert ses services à l'Autriche et à l'Angleterre ; partout il avait été éconduit. Passant en Amérique, il intéressa à la colonisation de Madagascar une maison de commerce de Baltimore qui lui fit les avances nécessaires et lui confia un bâtiment de vingt-six canons avec lequel il arriva dans le courant de 1785 dans la baie d'Antongil. Des commerçants français se trouvaient

LE PORT DE SOUILLAC

installés dans les environs ; Béniowsky eut immédiatement maille à partir avec eux et la petite colonie française vit le moment où elle allait être exterminée. Elle demanda du secours à l'Ile de France. M. de Souillac envoya immédiatement à Madagascar un détachement de soixante hommes commandé par le capitaine Larcher. Le 23 mai Béniowsky saluait l'arrivée des Français par une vive fusillade. Larcher accepta la bataille et dans la bagarre Béniowsky fut tué d'une balle en pleine poitrine. Ainsi finit cet homme extraordinaire.

Depuis le départ de Poivre les intendants qui se succédèrent aux Iles furent des fonctionnaires restant sagement à leur place et ne cherchant pas à paralyser l'action de leurs gouverneurs. Mentionnons-les, ici, au passage, Maillard-Dumesle qui fut remplacé en 1777 par Nicolas Foucault, puis par Chevreau en 1781. Ce dernier se trouvant avoir des irrégularités dans ses comptes une enquête fut faite. Le Brasseur en fut chargé et en profita pour réviser tout ce qui avait été

fait depuis la rétrocession au roi ; il fit des découvertes assez suggestives, dont quelques-unes antérieures à Chevreau. Quoi qu'il en soit, l'intendant fut appelé à Paris pour être interrogé ; affolé par ses responsabilités, il se jeta dans la Seine et s'y noya.

Chevreau fut remplacé par Motais de Narbonne qui resta en fonctions de 1785 à 1789 et qui se signala par des essais de transformations dans les attributions à tendances administratives du Conseil supérieur. Enfin le 12 août 1789 M. de Narbonne était remplacé non sans peine par M. du Puy, ancien conseiller au Châtelet.

M. de Souillac avait désiré conquérir l'amitié de ses administrés. Il y était complètement parvenu. Aussi lorsqu'en 1787 les colons apprirent que leur gouverneur les quittait, décidèrent-ils de lui donner une grande fête d'adieu et, par une délicate attention il fut convenu que celle-ci aurait lieu après l'arrivée au Port-Louis du successeur de M. de Souillac, afin de lui faire voir que, si l'on regrettait son prédécesseur, on était animé à son égard des meilleurs sentiments.

D'ENTRECASTEAUX (1787-1789) Ce nouveau gouverneur dont rien ne signale le passage aux affaires, était le chevalier Joseph-Antoine-Raymond de Bruny d'Entrecasteaux. Officier de marine, parent de Suffren, son nom était réservé à la gloire par son voyage à la recherche de Lapérouse. Si son gouvernement même n'eut pas d'éclats il s'efforça du moins de le rendre utile, poursuivant avec méthode les améliorations que de Souillac avait décidées et quelquefois seulement ébauchées. Le 12 novembre 1789, il était relevé par M. de Conway.

CONWAY (1789-1790). DISSOLUTION DU RÉGIMENT DES VOLONTAIRES DE BOURBON Le lieutenant général comte Thomas de Conway était d'origine irlandaise. Il débuta au service de la France dans un régiment irlandais. Au moment de la guerre d'Amérique il partit avec La Fayette et dans l'armée de l'Indépendance il arriva au grade de général. Mais à la suite de désaccord avec le haut commandement, il donna sa démission et rentra en France.

En 1787 il est nommé gouverneur de Pondichéry désormais rattaché aux Iles. Enfin en 1789 il est envoyé à Port-Louis comme gouverneur général. Ce brave officier n'avait rien d'un politique et il apparaît dans l'histoire des Iles avec cette indécision que l'on rencontre quelquefois chez des militaires livrés à eux-mêmes à côté de pouvoirs civils qu'ils sentent les dépasser. De Conway, dès son arrivée à l'Ile de France rappelle un peu le gouverneur Dumas. Il ne sait pas pratiquer avec les créoles cette manière enveloppante qui avait fait la force de Souillac. En officier

supérieur habitué à la discipline des camps, il prend des décisions, il donne des ordres et se trouve soudain étonné des réactions qu'ils produisent. Alors il réfléchit, hésite et bien entendu recule. Un tel caractère devait le conduire à l'échec et à l'abdication.

A peine est-il aux affaires qu'il se rend impopulaire en ordonnant la dissolution du régiment des volontaires de Bourbon. Il y avait aux Iles trois régiments composés de créoles : le régiment de l'Ile de France, le corps des volontaires de Bourbon et le régiment de Pondichéry. Les volontaires de Bourbon dataient de La Bourdonnais, ils formaient un régiment d'infanterie et un corps de marins. Dans toutes les campagnes et encore, à la veille de sa dissolution dans l'armée de Bussy, le corps des volontaires de Bourbon s'était distingué. Malgré les vives protestations de son colonel, M. de Conway le supprima, certains pensent parce qu'il craignait de le voir verser dans les idées libérales qui commençaient à avoir cours.

LES PREMIÈRES MANIFESTATIONS RÉVOLUTIONNAIRES : CORIOLIS, RICARD, L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE L'ÉGLISE

Cette décision froissa beaucoup les créoles et l'on se prit à parler de la morgue hautaine du nouveau gouverneur. Les événements n'allaient pas améliorer la situation. En effet, le 31 janvier 1790, arriva en rade de Port-Louis le paquebot n° 4 commandé par le lieutenant de vaisseau Gabriel de Coriolis. L'équipage débarque arborant la cocarde tricolore et bientôt toute la ville apprend de la bouche des nouveaux venus les grands événements de France ; c'est alors une effervescence formidable, chacun veut se parer de la cocarde nouvelle et les magasins de merciers sont envahis par les habitants avides de porter les couleurs de la liberté. Les femmes surtout se couvrent de cocardes du chignon jusqu'aux boucles des souliers.

Conway se trouvait, quand arriva le paquebot, à la campagne, au Réduit ; il est prévenu de ce qui se passe à Port-Louis et malgré un temps affreux il accourt, mais ne prend aucune décision, la situation en effet ne laisse pas que d'être des plus délicates. En dehors des nouvelles apportées par de Coriolis et son équipage, il ne sait rien de France, il n'a reçu aucun ordre officiel.

Cependant si le gouverneur n'agit pas, la population de Port-Louis est en proie à l'éloquence. A chaque carrefour des orateurs improvisés haranguent leurs compatriotes et brodent à l'infini sur les détails forcément succincts que leur a fournis l'équipage du paquebot.

Le gouverneur ne bouge toujours pas.

Mais les esprits excités passent des paroles aux actes. Une affiche est placardée sur le Palais de Justice convoquant les habitants à une grande Assemblée générale dans l'église de Port-Louis. Du coup Conway se réveille et offusqué de cette convocation lancée sans autorisation, il fait lacérer l'affiche. Alors l'émeute éclate et les orateurs qui jusque-là avaient dû s'en tenir aux lieux communs prennent pour cible le gouverneur et son insupportable tyrannie.

Conway ne pouvait plus reculer, il fait chercher les discoureurs et leur demande

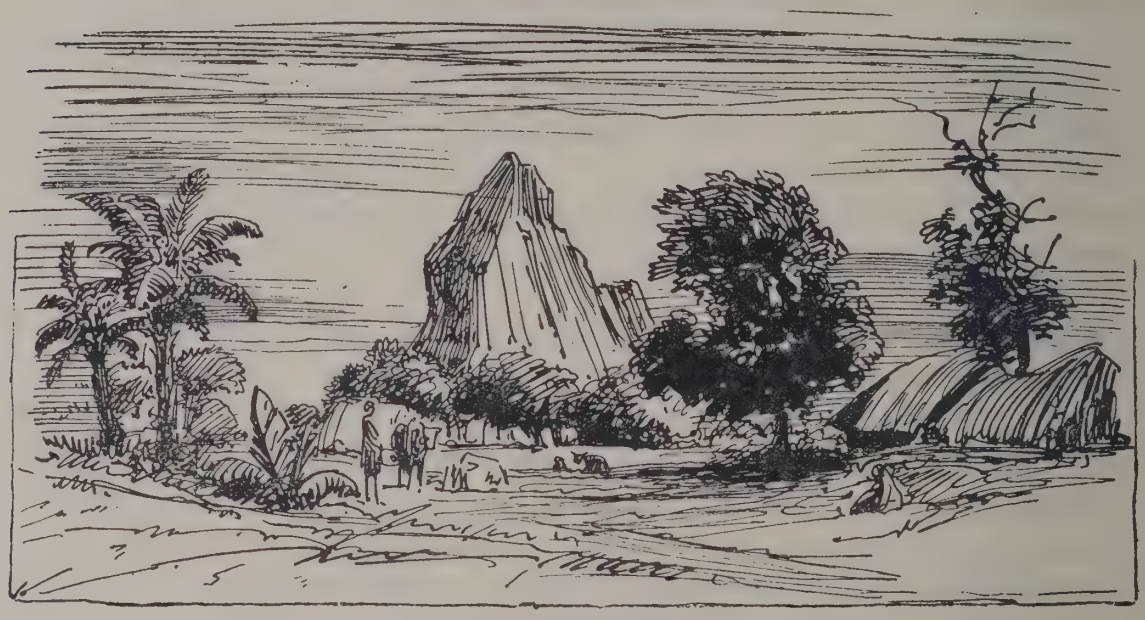

MONTAGNE DU REMPART

à brûle-pourpoint ce que signifie leur attitude ; encore échauffés par leur propre éloquence les meneurs répliquent assez aigrement, de Conway les fait arrêter. Mais la foule ne l'entend pas ainsi et comme les prisonniers sortent de l'hôtel du gouvernement, elle enveloppe les soldats et les leur arrache sous les yeux du gouverneur impuissant. Les choses menaçaient de mal tourner quand M. de Conway eut une inspiration heureuse ; comme il reprochait à la foule ce spectacle de désordre, un des créoles présents lui déclara à haute voix que c'était en effet un tort : saisissant cette occasion qui lui permettait de se tirer d'affaire le gouverneur s'écria : « Puisque vous en convenez qu'on relâche les prisonniers. » Toutes les protestations s'apaisent du coup et M. de Conway gagne définitivement la sympathie du moment en acceptant d'arborer la cocarde tricolore. L'incident est symptomatique ; le gouverneur, dès cet instant, est vaincu, cette première abdication sera suivie d'autres plus déci-

sives encore. Toutes les tentatives d'accommodement qu'il esquissa à l'avenir se terminèrent toujours par une reculade. Dès le premier contact avec l'autorité, la révolution est la maîtresse de l'Ile. Nous verrons par la suite que cette attitude évita tout au moins l'effusion du sang ; M. de Conway était d'ailleurs hors d'état de résister, il n'avait aucune force sur laquelle il put compter.

L'incident des orateurs était à peine clos que Conway fit mander d'urgence au gouvernement M. de Coriolis et lui reprocha amèrement d'être l'auteur de tout ce tumulte. Coriolis le prit fort mal et les deux hommes s'étant séparés, il raconta en ville que le gouverneur l'avait menacé de le faire fusiller. Le lendemain, après une soirée d'effervescence et une nuit de réflexion, Coriolis est encore mandé au gouvernement et commence par essuyer de nouveaux reproches. Mais il n'est pas d'humeur à les supporter et il répond que puisqu'il en est ainsi, il entend dégager toute sa responsabilité et laisser purement et simplement le gouverneur aux prises avec les mécontents. M. de Conway est fort effrayé et, s'excusant auprès de Coriolis, il lui demande instamment d'être au contraire le médiateur entre lui et ses administrés. Flatté, Coriolis accepte, et s'engage à faire son possible à l'assemblée générale qui doit se tenir dans l'après-midi.

Cette première assemblée populaire de l'Ile de France fut une indescriptible cohue. Coriolis, fidèle aux assurances qu'il avait données au gouverneur essaya d'apaiser les esprits, mais le mouvement qu'il avait déclenché le dépassait déjà. Le favori de la foule est ce jour-là Ricard de Bignicourt. Dans un discours d'une grande violence, il fait d'abord acclamer la Révolution française, puis il demande que sept commissaires soient nommés séance tenante, pour convoquer une Assemblée générale des colons en vue de l'élection des députés de l'île à l'Assemblée nationale. Ces commissaires fixeront les conditions à réunir pour être électeur et se constitueront en comité permanent jusqu'à ce que parviennent à la colonie des instructions précises. Ces décisions capitales étant prises, il espère que les colons en attendront dans le calme et la décence les utiles effets. Ce discours soulève un enthousiasme formidable. Sont élus immédiatement commissaires d'abord Ricard, puis Maissin père, Sanglier, Lamalétic, Léchelle, Fressanges et Bernès. Ricard propose alors pour clôturer dignement cette réunion historique de chanter un *Te Deum* d'action de grâces. Le préfet apostolique M. Darthé est requis de venir et sans trop se faire prier entonne l'hymne. Ricard est porté en triomphe jusque chez lui et le gouverneur très satisfait du retour au calme qui paraît dès lors probable l'assure de ses vifs remerciements. On ne pouvait être plus accommodant avec la Révolution. Conway persévère d'ailleurs en donnant l'investiture officielle aux

sept commissaires. En effet l'assemblée de l'Église de Port-Louis était absolument irrégulière. Les nouveaux élus le sentirent, mais eurent l'habileté d'en convenir avec le gouverneur tout en ajoutant que si illégale que fût leur élection, il vaudrait mieux, afin de calmer les esprits, la considérer comme valable. Le gouverneur satisfait et l'intendant du Puy non moins, déclarèrent qu'ils partageaient cette manière de voir et que les commissaires siègeraient en qualité

LE PORT-LOUIS VU DE L'INTÉRIEUR DE L'ÎLE
(D'après un dessin de Dauvin) (Gravé par Desault).

officielle jusqu'à la réunion de l'Assemblée générale que le gouverneur convoquerait pour le 13 février. Afin de bien confirmer ses bonnes dispositions envers les commissaires MM. de Conway et du Puy les chargèrent même de juger quelques affaires d'outrages et de voies de fait.

Tout rentre dans l'ordre et le gouverneur se félicite de son habileté. A la réflexion il se demande même s'il n'a pas cédé un peu vite. Cette impression se confirme en lui, lorsqu'il prend connaissance d'une résolution votée à l'unanimité dans une réunion tenue le 12 février chez M. d'Hauterive et composée des membres de l'aristocratie de l'île. Les signataires se déclarant favorables à l'état de choses ancien s'opposent nettement aux réformes que réclament les

assoiffés de liberté. Conway saisit cette occasion de ne pas convoquer l'assemblée promise. Au lieu de donner des ordres, il se tient coi et écrit, fort satisfait de lui : « Ce coup terrasse les cabaleurs. »

Conway prenait ses désirs pour des réalités et ses adversaires pour des enfants. Après avoir fait figure à leurs yeux d'homme de mauvaise foi, il se sent tenu en fin de compte, de réunir les électeurs dans chaque quartier et l'Assemblée générale de la colonie fut élue (mars 1790).

Elle se composait de soixante et un membres et se réunit pour la première fois le 27 avril 1790 dans l'église paroissiale de Port-Louis sous la présidence de M. d'Houdetot. L'Assemblée était à peine élue qu'un premier incident la mettait aux prises avec le gouverneur. M. de Conway avait décidé de faire prêter serment aux troupes. Les membres de l'Assemblée, tout fiers de leur nouvelle charge, demandèrent que cet acte se fît en leur présence. Conway répondit de la façon la plus maladroite qu'il n'y voyait pas d'inconvénient puisque la cérémonie serait publique, les portes de la caserne devant être ouvertes pour permettre à tous les passants de mieux la voir. Il rappelait qu'elle aurait lieu à 7 heures et demie du matin aux casernes.

L'Assemblée froissée répondit que « c'était aux troupes à venir au-devant de la Nation et non à la Nation à aller au-devant des troupes ». Il ne convenait pas à la dignité de l'Assemblée d'assister à la prestation de serment dans les casernes et en simple spectatrice. Le gouverneur était invité en conséquence à indiquer un autre lieu que les casernes afin que l'Assemblée pût occuper une place digne d'elle.

Le gouverneur répondit que l'Assemblée en agissant ainsi dépassait ses pouvoirs, qu'il avait donné des ordres dont il était seul responsable devant la Nation et le Roi, mais qu'enfin, dans un esprit de conciliation, il allait contremander la cérémonie et qu'il en conférerait avec le Conseil supérieur.

Après cette conférence, Conway renvoya d'abord la cérémonie *sine die* puis par une nouvelle abdication il réunit les troupes de la garnison six jours après sur le Champ-de-Mars et la prestation de serment eut enfin lieu devant le gouverneur entouré des membres de l'Assemblée couverts. Les soldats défilèrent ensuite. « La Nation » avait triomphé.

A peine sorti de cette difficulté M. de Conway commit une nouvelle maladresse. Quelques jours après, à l'occasion de la convocation des assemblées de quartier, il adressa aux commandants une circulaire dans laquelle en termes assez vifs il leur conseillait de se méfier des discours qui se débitaient dans les réunions et des billevesées qui s'y étalaient. L'Assemblée générale, naturellement informée,

se déclara insultée et exigea des excuses publiques. Cependant l'Assemblée générale de l'Ile de France déployait la plus grande activité. Réunie pour la première fois le 27 avril 1790 dans l'église de Port-Louis mise gracieusement à sa disposition par le préfet apostolique, M. Darthé, elle força, dès le 30, le Conseil supérieur à accepter la participation de ses membres aux délibérations des représentants de la colonie. Ayant ainsi annihilé pour ainsi dire les pouvoirs du Conseil et ceux du gouverneur elle prit une série d'importantes décisions ; elle supprima l'ancienne milice qu'elle remplaça par une garde nationale, elle proclama l'état de siège dans toute la colonie, elle s'empara de toutes les attributions communales qu'elle délégua provisoirement à des municipalités créées dans chaque quartier. Elle décida que sa dissolution ne pourrait être prononcée que par un vote de l'Assemblée nationale sanctionné par le roi. Enfin le Port-Louis fut débaptisé pour prendre le nom de port Nord-Ouest.

L'Assemblée était en plein travail lorsque le 25 mai 1790 vint mouiller à l'Ile de France la division navale des Indes commandée par le comte de Mac-Nemara descendant d'une très ancienne famille irlandaise qui s'était fixée en France après la chute des Stuart. Henri de Mac Némara était entré jeune dans la marine et y fit une brillante carrière. En 1782 après d'éclatants états de service il avait été fait comte le 3 mai. En 1784 il avait commandé les forces navales de Saint-Domingue, il avait servi ensuite à Rochefort, et venait, en dernier lieu, d'être nommé commandant des forces navales au delà du Cap de Bonne-Espérance. C'est avec ce titre qu'il faisait relâche à l'Ile de France.

Ce vieil officier ne tarda pas à relever dans ses équipages des indices d'indiscipline naturels dans ces temps troublés ; il jugea de son devoir de réagir avant qu'il ne fût trop tard. Un ordre du jour fut publié qui mit en garde les équipages contre les « séductions criminelles » dont ils étaient entourés. Les fortes têtes allèrent immédiatement se plaindre de leur amiral à l'Assemblée qui, le 4 juin, sommait Mac Nemara de lui faire connaître individuellement « ces personnes méchantes et coupables de séductions criminelles ». Mais Mac Némara n'était pas le gouverneur Conway ; il répondit à l'Assemblée de la façon la plus brave et la plus cinglante. Il fit observer que l'Assemblée étant chargée des intérêts de la colonie n'avait aucunement le pouvoir de s'immiscer dans les affaires de la marine. Mac Némara ne dépendant pas d'elle, n'avait de compte à rendre qu'au roi. L'Assemblée intimidée se tut, mais dès ce jour Mac Némara fut considéré comme le pire des aristocrates et devint le point de mire des révolutionnaires. Il devait hélas ! payer plus tard de sa vie son impopularité.

L'ARRIVÉE DU « STANISLAS » A PORT-LOUIS ET SES CONSÉQUENCES

Le 17 juin arrive en rade du Port Nord-Ouest le *Stanislas* commandé par M. Fournier. Il apporte des instructions de France. Lecture est donnée d'un décret de l'Assemblée nationale en date du 8 mars 1790 qui recommande l'élection d'une Chambre législative et la nomination d'une municipalité dans chaque quartier. Le décret est rédigé de telle sorte que la colonie croit trouver l'approbation

VUE DE PORT-LOUIS
(D'après un dessin de Milbert) (Gravé par Lejeune).

de toutes les innovations, même de celles que l'assemblée révolutionnaire considérait comme peut-être trop osées.

C'est alors une explosion d'enthousiasme : les représentants de « la Nation » ont désormais carte blanche. Se faisant l'écho de la satisfaction générale, quelqu'un propose de débaptiser le *Stanislas* et de lui donner le nom de *Sauveur de la Colonie*. La proposition est adoptée par acclamation. Si la joie était grande au sein de l'Assemblée, elle n'était pas moins vive dans le peuple de Port-Louis. Tandis que leur capitaine apportait aux dirigeants les bonnes paroles de la métropole, les marins du *Stanislas* répandus dans les rues de la ville initiaient les habitants à toutes les nouveautés parisiennes.

Au récit des événements de Paris et de la façon dont le peuple en usait avec les aristocrates, la populace prise d'un beau zèle, cherche, elle aussi, quelqu'un sur

qui passer sa colère et tout naturellement elle pense à Mac Némara l'ennemi du peuple. En peu de temps l'émeute se développe et le peuple de Port-Louis, entraîné par des marins du *Stanislas*, s'essaye pour la première fois à chanter le *Ça ira* en visant le commandant en chef de l'escadre.

Mac Némara se trouvait alors chez le gouverneur et de ce fait momentanément à l'abri d'une foule encore hésitante à violer les lois de l'hospitalité. Mais cette tranquillité relative cessa brusquement, quand la nouvelle se fut répandue que l'Assemblée, pour statuer sur les plaintes déposées contre lui, citait l'amiral à sa barre. Si Mac Némara sortait du gouvernement par la grand'porte pour se rendre jusqu'à l'église, il devait traverser la foule et c'était pour lui la mort. D'autre part, il lui était difficile de ne pas obtempérer au désir de la toute-puissante Assemblée. Prenant résolument son parti, l'amiral accompagné de six hommes déterminés sortit de l'hôtel du gouvernement par une porte dérobée et par des chemins détournés essaya de gagner les quais et de s'embarquer pour rejoindre son bord où il se trouverait momentanément à l'abri. Par malheur la petite troupe vint donner dans un groupe de gardes nationaux envoyés officiellement au gouvernement pour chercher l'amiral et l'amener à l'Assemblée. Mac Némara se sent perdu, il tire un pistolet et tente de se brûler la cervelle, il est désarmé et entouré par les gardes nationaux, il apparaît bientôt sur la place du gouvernement en route pour l'Église.

D'une fenêtre de son hôtel M. de Conway l'aperçoit. Que pouvaient les quelques gardes nationaux qui escortent l'amiral devant l'émeute déchaînée contre lui? Le gouverneur n'hésite pas, suivi de l'intendant du Puy et du capitaine du *Stanislas* il se précipite au dehors. Courageusement les trois hommes plongent dans la foule hurlante; elle s'écarte stupéfaite devant eux. Ils regagnent la petite troupe des gardes nationaux et viennent se mettre aux côtés de Mac Némara prêts à le disputer au peuple au péril de leur vie. Devant une telle attitude la populace hésite à se porter aux dernières extrémités et se contente de les accompagner en hurlant à la mort. Mac Némara parvient enfin jusqu'à l'Église dans laquelle il pénètre. L'Assemblée lui demande une profession de foi patriotique. Vivement pressé par ses amis il cède, revêt l'uniforme de la Garde nationale et, conduit à la barre fait la déclaration désirée. Alors c'est un coup de théâtre sans nom; l'église crépite des applaudissements de l'Assemblée. Les plaintes contre Mac Némara sont brûlées en signe de réconciliation et les députés décident de reconduire en corps l'amiral jusqu'à l'hôtel du gouvernement. A ce spectacle le peuple qui quelques minutes auparavant voulait le mettre à mort acclame d'une seule voix sa victime.

Une fois de plus les choses avaient bien tourné et les intentions sanguinaires de la populace de Port-Louis n'étaient pas allées jusqu'aux horribles réalités de France.

LES CLUBS. LES ÉLECTIONS. CONWAY DONNE SA DÉMISSION (29 JUILLET 1790)

Il n'en restait pas moins établi que la révolution dans l'île était arrivée à une période singulièrement agissante. Sauf peut-être les massacres, les exaltés étaient bien décidés à copier Paris. Les clubs ne tardèrent pas à se former ; ils se montrèrent durant toute la période révolutionnaire extrêmement actifs. Le premier en date fut le « Club des amis de la Constitution » qui groupa des hommes d'un certain milieu social et qui représenta l'opinion modérée. Il fallait aussi un groupement extrémiste. Ce fut le « Club des Jacobins » recruté dans le bas peuple et où pérorèrent bientôt sous-officiers et soldats qui se subdivisa dans la suite en deux branches, le « Club des sans-culottes » et la « Chaumière » tous deux ayant une grande influence sur l'Assemblée.

Celle-ci après le satisfecit à elle apporté par le *Stanislas*, prit le nom d'Assemblée coloniale de l'Ile de France et procéda à l'élection de ses députés pour l'Assemblée nationale. Les noms qui sortirent de l'urne furent ceux de MM. Collin et Codère. Deux suppléants furent également nommés MM. Pierre Monneron et de Missy.

Les élections municipales suivirent et le premier maire de Port-Louis fut élu en la personne de M. Fressanges qui occupa ses fonctions peu de temps et dont le successeur fut Ricard de Bignicourt.

L'Assemblée avait remporté un tel succès avec Mac Némara qu'elle décida de poursuivre son avantage en citant à sa barre un certain nombre d'officiers supérieurs des établissements de l'Inde contre lesquels des plaintes avaient été également portées. Cette fois Conway protesta, se basant sur des ordres qu'il avait lui-même reçus. L'Assemblée répliqua que puisqu'il entretenait une correspondance secrète avec le ministre il devait produire toutes ses dépêches. Le gouverneur s'exécuta ; mais ne voulant pas s'arrêter en si bon chemin l'Assemblée se livra dans sa correspondance, même privée, à une perquisition en règle qui mit le comble aux avanies dont le malheureux fonctionnaire avait été déjà si fréquemment abreuvé. Le 29 juillet 1790 il remettait sa démission à M. de Chermont, colonel du régiment de l'Ile de France. Le 9 septembre suivant il s'embarquait sans bruit sur la *Nymphe* pour ne plus revenir.

Son successeur fut le gouverneur particulier de Bourbon M. de Cossigny qui administrait habilement l'autre île depuis le début de la période révolutionnaire.

LA RÉVOLUTION A SAINT-DENIS

La révolution à Bourbon débuta en décembre 1789 à Saint-Denis. Informés du désir de Sa Majesté concernant la création d'une assemblée coloniale à Bourbon, le gouverneur de Cossigny et l'intendant Duvergé adressèrent le 4 décembre 1789 une circulaire aux commandants de quartier prescrivant la convocation des habitants en assemblées générales à l'effet de nommer un député chargé d'apporter au gouverneur les vœux de son quartier concernant la création ou la non création de l'Assemblée. Dix des onze paroisses de l'île se conformèrent exactement à ces instructions ; il n'en fut pas de même à Saint-Denis. Le 27 décembre l'Assemblée réunie au presbytère sous la présence du commandant de la paroisse Azéma Dutilleul se prononça contre les directives données par la circulaire du 4 décembre et adopta une motion considérant que seule une assemblée générale de toutes les paroisses pouvait faire connaître le vœu de la colonie. Le président, devant cette attitude de la majorité, n'eut d'autre ressource que de faire insérer sa protestation au procès-verbal et il quitta la salle. Maîtres de la situation, les assistants nommèrent séance tenante un comité de cinq membres composé de Des Mazières, Greslan, Le Fagueys Bertrand et de Lestrac, chargés de demander au gouverneur la réunion en assemblée générale des députés de toutes les paroisses représentant l'ensemble de la colonie pour délibérer entre eux sur l'opportunité d'avoir une assemblée coloniale à Bourbon et un député à Paris. Le 4 janvier 1790 les cinq mandataires de la paroisse de Saint-Denis élus en violation des instructions gouvernementales écrivirent aux administrateurs pour obtenir une audience. La démarche resta sans résultat.

La population comprit alors que la paroisse de Saint-Denis était dans une impasse. Si elle avait confié ses intérêts à cinq délégués, elle avait oublié de nommer le député qui seul régulièrement devait être son porte-parole. Un certain nombre de gens raisonnables estimèrent habile de commencer par réparer cet oubli et ils demandèrent à leur commandant de paroisse de solliciter des administrateurs la convocation d'une seconde assemblée. Cossigny et Duvergé acceptèrent avec empressement cette proposition et déjà ils se félicitaient du triomphe qu'ils pensaient avoir remporté. Mais comme Conway à l'Ile de France, ils ne sont pas au bout de leurs peines, car la seconde assemblée nomme bien son député qui se trouve être des Mazières, l'un des cinq, mais elle en profite pour confirmer formellement toutes les résolutions prises par la précédente assemblée. Dès ce moment la marche des événements à Bourbon continue dans le sens révolutionnaire. Une assemblée générale pour la nomination d'un député aux États généraux est accordée mais elle ne se réunit qu'après de multiples incidents.

Lorsqu'enfin une réunion utile put avoir lieu, elle copia purement et simplement l'assemblée de l'Ile de France ; comme elle, elle se déclara permanente et inviolable, et s'empara enfin du pouvoir législatif. Complètement débordés par les événements, les administrateurs de Bourbon et surtout le commissaire ordonnateur Duvergé, qui semble avoir été chargé de toutes les corvées, demandent des

PAYSAGE MAURITIEN
(D'après un dessin de Milbert) (Gravé par Lejeune).

directives au gouverneur et à l'intendant de l'île sœur. « Faut-il toujours céder ? » écrit textuellement Duvergé, à l'intendant Dupuy en date du 6 juillet 1790. L'autre répond d'une façon évasive, ce qui en fait équivaut à une abdication générale.

Lorsque le 15 août 1790 Cossigny écrivit à l'Assemblée générale sa lettre d'adieu avant son départ pour l'Ile de France, il pouvait se rendre cette justice qu'il avait su éviter, depuis le début de la période révolutionnaire, tout éclat générateur de troubles.

COSSIGNY A L'ÎLE DE FRANCE (1790-1792). LE MEURTRE DE MAC NÉMARA

Son rôle à l'Ile de France était plus malaisé ; il prenait le pouvoir à un moment où les esprits se trouvaient particulièrement échauffés. Pourtant son arrivée au port Nord-Ouest fut entourée d'une solennité cordiale. Son installation par l'assemblée coloniale le 26 août 1790 fut l'occasion d'un vote unanime consacrant l'oubli des discordes passées. Le peuple gagné par la contagion abattit la lanterne qu'il avait dressée en pleine place publique pour y accrocher les aristocrates. Accalmie trompeuse ; moins de deux mois après la même populace promenait au bout d'une pique la tête de l'amiral Mac Némara.

Au début de novembre 1790, les députés à l'Assemblée nationale élus par la colonie étaient prêts à partir pour la France, sur la *Thétis* commandée par l'amiral en personne ; le 2, ils étaient déjà à bord, prêts à partir. C'est alors qu'un incident des plus minimes déchaîna l'émeute. Un lieutenant de la *Thétis* M. Desnos entra en discussion avec un garde national et la discussion dégénéra en pugilat. Arrêté le lieutenant est conduit à terre. Il n'en fallut pas davantage pour surexciter les esprits. Le bruit se répandit en ville que Mac Némara, l'aristocrate, voulait profiter de ce qu'il avait à son bord les députés de la colonie et les rapports dont ils étaient chargés à l'adresse de l'Assemblée nationale de France, pour supprimer les uns et les autres. La populace envahit donc la salle des séances de l'Assemblée et réclama le débarquement des députés. Débordée, l'Assemblée accède à cette requête, bien plus elle demande à Mac Némara de livrer le gouvernail de sa frégate. L'amiral consent à donner cette preuve de bonne volonté et le gouvernail fut remorqué jusqu'à terre. Cette concession ne servit à rien. La municipalité se trouvait en même temps saisie d'une nouvelle dénonciation contre le commandant de la flotte. Il aurait traité les soldats de lâches et de traîtres, les membres de l'Assemblée et le gouverneur de bandits, dans une lettre mise par lui à la poste et ouverte par le directeur de cette administration. Des pseudo-copies de ce document commençaient à circuler par la ville et l'exaspération de la foule croissait d'heure en heure. L'Assemblée pourtant ne fit pas grand cas de ce fameux document, fruit d'une répugnante trahison, et les députés débarqués se réembarquèrent le lendemain à bord de la *Thétis*.

Une fois de plus la campagne dirigée contre Mac Némara semble avoir avortée.

Il n'en est, hélas ! rien. Au moment où la *Thétis* va mettre à la voile, des soldats appartenant au régiment de Pondichéry s'emparent des embarcations se trouvant dans le port Nord-Ouest et grimpent à bord du navire. Ivres pour la plupart ils réclament à grands cris Mac Némara et le somment de les suivre à la barre de l'Assemblée pour se justifier de sa lettre injurieuse pour eux et la nation. L'équipage

est nettement hostile aux émeutiers. Mac Némara peut les faire jeter à la mer ; il ne le fait pas, mais s'avançant seul à leur rencontre il leur déclare qu'il les suivra volontiers à terre croyant sans doute qu'en se confiant à l'honneur des soldats du régiment de Pondichéry il sera en sûreté.

Au moment de partir, il a pourtant passé dans sa ceinture une paire de pistolets, mais sans prendre soin de vérifier les amorces. Or, ces armes avaient été désarmées quelques jours plus tôt par son valet de chambre dans la crainte d'une tentative de suicide.

Il arrive jusqu'à l'église escorté par les soldats et est immédiatement introduit. Il s'explique : sans doute il a écrit des lettres, mais il n'y a jamais employé les expressions outrageantes dont on lui fait grief. L'Assemblée s'émeut, réfléchit et finit par se déclarer satisfaite.

Il faut maintenant revenir, en repassant par la place publique où la populace continue à s'agiter. Pour empêcher des excès, il est décidé que quatre députés accompagneront Mac Némara jusqu'aux casernes où il demandait à être conduit. Par malheur le gouverneur, dont la popularité seule était une sauvegarde et qui devait également s'y rendre, prit une autre route et le drame s'accomplit.

Bien qu'accompagné de soldats, Mac Némara est bientôt aux prises avec la populace ; on le presse, on le bouscule, on cherche à l'atteindre du poing, on lui arrache son épée. A un coin de rue, les cris de mort redoublent et le flot populaire pousse le malheureux officier vers la lanterne qu'on avait rétablie. L'amiral se juge perdu et profite de ce qu'il passe devant la boutique d'un horloger pour se précipiter par la porte ouverte. Il voit un escalier, s'y engage et monte à l'étage supérieur, pensant sans doute trouver là une issue pour gagner la maison voisine. Il arrive devant une porte verrouillée qu'il ébranle en vain ; la retraite lui est coupée. Les assaillants sont sur ses talons, le premier apparaît au haut de l'escalier, c'est un soldat nommé Legueux, au nom symbolique, il a un sabre à la main. Mac Némara prend un de ses pistolets et le décharge à bout portant, mais l'amorce ayant été enlevée, le coup ne part pas. En riposte, le sabre s'abat sur l'amiral qui s'effondre gravement blessé. Dès cet instant tout sentiment humain quitte le cœur des émeutiers. Mac Nemara empoigné par les pieds est traîné jusque dans la rue où la foule l'achève à coups redoublés. Puis c'est le dépeçage du cadavre, la tête séparée du tronc est mise au bout d'une pique, le corps attaché à une corde est traîné par les rues jusqu'au pont Bourgeois où il est finalement abandonné. Une enquête fut ouverte mais ne donna aucun résultat.

Quant à la *Thétis*, sur laquelle se trouvaient toujours les députés, elle leva l'ancre

le 9 novembre, son équipage ayant été jusque-là consigné à bord de peur de représailles des marins contre la population.

Ce fut le seul meurtre révolutionnaire commis à l'Ile de France. L'Assemblée coloniale ne devait plus revoir de tels mouvements populaires. Après avoir voté l'abolition des titres de noblesse, armoiries et livrées, elle s'attache à établir une constitution coloniale.

Discutée article par article celle-ci fut arrêtée le 21 avril 1791. En voici les grandes lignes : Le pouvoir législatif, séparé de l'exécutif, est confié à l'Assemblée coloniale. L'exécutif est assuré par le gouverneur représentant du roi. Près de lui, chargé de l'administration des affaires intérieures, est créé un directoire colonial de trois membres. Le Conseil supérieur et la juridiction royale sont dorénavant formés de magistrats élus ; leurs attributions restent respectivement assez vagues, et les justiciables mécontents de la décision de l'un des tribunaux peuvent en appeler à l'autre et vice-versa. Ce système dit « de l'appel réciproque » dura jusqu'en 1793, date à laquelle furent créés les tribunaux de première instance et d'appel. En matière criminelle, il y eut l'institution du jury. L'élection est le grand principe nouveau de cette constitution. Les députés à l'Assemblée nationale, les membres de l'Assemblée coloniale, les corps administratifs et judiciaires, tous sont élus.

Cossigny laisse tout faire. Depuis le meurtre de Mac Némara, les Jacobins ont toute liberté politique. Or, tandis que le gouverneur évolue dans le sens révolutionnaire, un sentiment contraire se développe dans la population. Le 11 juillet 1791, l'Assemblée coloniale étant arrivée au bout de son mandat, est remplacée par une nouvelle assemblée à tendance beaucoup plus modérée. La nouvelle majorité trouve excessive la violence des révolutionnaires et demande contre eux l'appui du gouverneur. Cossigny laisse entendre. qu'il ne partage pas cette manière de voir. Dès lors tout devient prétexte à conflit. Les temps de Cossigny sont révolus ; en quelques mois la colonie a usé un nouveau gouverneur.

CHAPITRE IV

LES ILES SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

L'affaire Saint-Félix. — Les corsaires. — L'abolition de l'esclavage et les incidents de la mission Baco et Brunel. — Le mouvement royaliste de l'île Bourbon. — Mort de Malartic (28 *juillet* 1800). *Le général Magallon de la Morlière* (1800-1803). — *Le général Decaen. — Les Anglais occupent Rodrigue. Première attaque contre l'île Bourbon. — Le général de Brulys. — Prise de Saint-Denis* (9 *juillet* 1810). — *La perte et la reprise du Grand Port. Le combat maritime des* 20-21-22 *août* 1810. — *L'expédition anglaise contre l'Ile de France.*

Le 16 juin 1792 la frégate la *Fidèle* commandée par M. de Rosily Mesros arrivait au port Nord-Ouest ayant à bord le nouveau gouverneur général des Iles, Anne-Joseph-Hippolyte Maurès comte de Malartic. Il était accompagné par quatre commissaires civils délégués par l'Assemblée législative pour réorganiser les Iles et le gouvernement de l'Inde. C'était, pour l'Ile de France, Jacques-François Le Boucher et Daniel l'Escalier ; pour Bourbon, Marc-Antoine-Pierre Tirol et pour l'Inde Joseph-Pierre Dumorier.

Bien qu'animé de sentiments « conservateurs » et ne dissimulant nullement sa

piété, Malartic, doux et affable en particulier, eut l'art d'évoluer le plus heureusement du monde dans un milieu où la philosophie à la mode et les ferments révolutionnaires agitaient tous les esprits. Les Iles étaient en réalité sous la direction de leurs assemblées, jalouses de toutes leurs prérogatives, bien plutôt que sous l'autorité de leurs gouverneurs. Malartic se contenta d'observer, en ne lâchant les rênes qu'à bon escient. Aux réclamations les plus véhémentes il cédait avec mesure, comptant plus sur les événements que sur la raison pour faire triompher ses vues.

La république venait d'être proclamée, la nouvelle du procès du roi et de son exécution était arrivée à la colonie. Dans la métropole les Jacobins triomphaient ; tous les extrémistes des Iles firent bloc ; soutenus par la garnison et les municipalités, ils fusionnèrent leurs clubs en une association de sans-culottes aux allures menaçantes : la « Chaumière » qui eut des succursales dans chaque quartier et des amis fort actifs à l'île Bourbon. L'Assemblée coloniale vit venir les massacres dont elle était persuadée qu'elle ferait les frais. Affolée elle se tourna vers le gouverneur qui attendait tranquillement son heure. Il avait fort bien mesuré le degré de nocivité des extrémistes coloniaux au verbe haut mais plus verbeux qu'agissant. Malartic ne repoussa pas les avances de l'Assemblée et sa prépondérance se trouva ainsi rétablie sans froissements et sans heurts.

L'AFFAIRE SAINT-FÉLIX

L'épisode le plus représentatif de l'état d'esprit révolutionnaire aux îles, fut celui des poursuites dirigées contre l'amiral de Saint-Félix. Après Mac Némara, celui-ci représentait aux yeux des sans-culottes le parti aristocratique et son aventure fut sur le point de tourner également au tragique.

Saint-Félix commandait alors la division navale de la mer des Indes et n'était pas sans inquiétudes sur le sort des colonies dont la défense maritime lui était confiée. En effet, au début de juin 1793, les hostilités avaient recommencé sur mer entre la République française d'une part, l'Angleterre et la Hollande d'autre part. Or vers le milieu de ce mois, un convoi de bâtiments de commerce était prêt à appareiller pour la France. L'entreprise était d'importance puisque la cargaison représentait une valeur de plus de 45 millions de livres. La frégate la *Fidèle* devait les convoyer, mais les armateurs estimèrent que ce seul bateau de guerre serait d'un secours insuffisant et ils demandèrent à M. de Saint-Félix une seconde frégate, l'*Atalante*. L'amiral refusa, estimant que, après un tel emprunt, la défense des îles ne pourrait plus être assurée. Les ordres qu'il avait reçus ne lui permettaient pas de donner satisfaction aux armateurs ; tout ce qu'il pourrait faire serait de prêter

l'*Atalante* jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Cette réponse mit la « Chaumière » en fureur et Saint-Félix fut accusé de vouloir livrer le convoi aux Anglais. Saint-Félix fit alors savoir que, sur réquisition écrite du commissaire civil, mettant à couvert sa responsabilité, il acceptait de mettre l'*Atalante* à la disposition des armateurs. La réquisition fut faite et l'amiral y obtempéra, mais l'effervescence était loin d'être calmée.

Le convoi partit pour la France au mois d'octobre. Sur l'*Atalante* était embarqué

VUE DU GRAND PORT PRÈS DE MAHEBOURG
(D'après une aquarelle de A. Erny : *Séjour à l'île Maurice* (1860).

l'aide de camp de Saint-Félix, le lieutenant Decrès (qui devait être plus tard le ministre de la Marine de Napoléon I^er^), chargé de porter un rapport où l'amiral racontait les derniers événements et réclamait des renforts.

En attendant les nouvelles unités, Saint-Félix se retira à l'île Bourbon, prétextant son état de santé.

Cette attitude exaspéra les sans-culottes. Le 27 novembre 1793 la Société des « Amis de la Liberté et de l'Égalité » envoya à l'Assemblée une pétition demandant la destitution de l'amiral coupable d'avoir abandonné son poste. L'Assemblée n'osa pas refuser et sanctionna la motion. Le gouverneur de son côté, dans une formule sagement vague, se déclara prêt à suivre le mouvement. De sa retraite Saint-Félix répondit par lettre au début de janvier 1794 que l'Assemblée n'avait pas le pouvoir de le destituer et que son initiative était criminelle sous tous les rapports.

C'était mettre définitivement le feu aux poudres ; le jour même où la lettre de l'amiral fut rendue publique, le gouverneur reçut de la « Chaumière » l'ordre de faire arrêter Saint-Félix à Bourbon et de le ramener à l'Ile de France pour être jugé. Fidèle à sa tactique de temporisation, Malartic promit d'envoyer un détachement s'assurer de la personne de l'imprudent amiral. Il pensait que cette satisfaction à l'opinion publique une fois donnée, il serait libre avec le temps d'en éluder l'exécution. Malheureusement pour Saint-Félix, la « Chaumière » était acharnée à sa perte. Voyant que les extrémistes ne désarmaient pas, Malartic se décida trois mois après (le 10 avril 1794) à expédier à Bourbon le bot la *Minerve* avec un détachement chargé d'arrêter Saint-Félix. Par la même occasion on arrêterait aussi, sur le désir des Chaumières de l'île Bourbon, M. Duplessis, gouverneur particulier de cette île, accusé d'être royaliste ainsi que plusieurs autres Bourbonnais considérés comme suspects.

Le 11 avril le détachement escorté d'un certain nombre de sans-culottes de l'Ile de France débarqua à Saint-Denis et s'empara avec l'aide des sans-culottes de Bourbon de M. Duplessis et de quelques autres notables. Quant à M. de Saint-Félix, objet principal de l'expédition, il reste introuvable ayant été averti à temps par un de ses aides de camp, le jeune Joseph de Villèle (le futur ministre de la Restauration).

La petite expédition dut rentrer à l'Ile de France sans l'amiral, mais pour commémorer la fraternisation des sans-culottes des deux îles, la « Chaumière » fit frapper une médaille en argent portant d'un côté l'arbre de la liberté et de l'autre l'inscription suivante : « République française. Réunion des sans-culottes, 15 germinal 1794. » Une décision intervenue peu de temps après, débaptisa l'île Bourbon qui fut en souvenir de cet événement pourtant bien mince nommée *Ile de la Réunion*.

Malartic espérait que ce remue-ménage ferait oublier Saint-Félix. Il n'en fut rien. L'Assemblée coloniale de l'île de la Réunion, l'ayant mis hors la loi et une récompense de 20 000 livres, à prendre sur ses biens, ayant été promise à qui dévoilerait sa retraite, l'amiral ne tarda pas à être arrêté et conduit au port Nord-Ouest. Malartic ne pouvait plus faire qu'une chose, traîner en longueur la détention de tous ces prisonniers politiques. Arrêté le 22 mai de Saint-Félix était encore détenu sans qu'aucune décision ait été prise lorsque le 29 août un bâtiment en provenance de Bordeaux annonça à l'Ile de France l'abolition de l'esclavage.

L'événement était de telle importance pour l'avenir de la colonie que la « Chaumière » en oublia ses prisonniers. Le gouverneur en profita pour adoucir considérablement les conditions de leur emprisonnement.

De nouvelles semaines passèrent, ce fut la nouvelle de la chute de Robespierre. Désormais rassurée l'Assemblée, appuyée par le gouverneur ordonna la suppression des clubs, expulsa les meneurs et après un simulacre de procès remit Saint-Félix et ses compagnons en liberté (novembre 1794). La patience de Malartic avait sa récompense.

Les corsaires Tandis qu'il louvoyait afin d'arrêter les désastres provoqués par la politique, d'autres soucis assaillaient Malartic. L'émigration en privant la marine française de ses chefs les plus expérimentés l'avait comme paralysée. Nos possessions lointaines se trouvèrent brusquement privées de secours. La métropole leur envoyait de temps à autre les décisions de ses assemblées, mais jamais d'approvisionnement. Les îles furent donc forcées de se sauver elles-mêmes. Elles y réussirent principalement grâce à leurs corsaires qui s'attaquaient au commerce anglais dans toutes les mers des Indes. Montés par des équipages remarquables, commandés par des capitaines doués d'une audace étonnante, ces navires connurent des succès éclatants, et rapportèrent dans les ports des îles de copieux approvisionnements. L'histoire de ces corsaires formerait à elle seule un volume ; force nous est de ne donner ici qu'une brève et incomplète énumération de ces illustres marins.

Citons : François Lemême qui sur l'*Hirondelle*, puis sur la *Ville de Bordeaux*, fit des prodiges de valeur, enlevant un trois-mâts portugais qui portait une cargaison de dix millions de francs, Robert Surcouf, le plus célèbre de tous, et dont les exploits confinent à la légende, Jean-François Hodoul, Jean Dutertre, que seul dépassa Surcouf, Malroux qui avait la malchance d'être blessé à chaque combat, mais en avait pris philosophiquement son parti, Pinaud qui, fait prisonnier par les Anglais, s'empara d'un des bateaux où il était amarré, enfin Cousinerie qui, pour échapper à la poursuite d'un navire ennemi, mettait ses prisonniers dans des tonneaux qu'il jetait à la mer.

L'abolition de l'esclavage et les incidents de la mission Bacot et Brunel Si, grâce à l'audace de ces aventuriers, les îles échappèrent à la famine elles furent par contre sur le point d'être les victimes d'un effroyable coup de force.

Le décret du 16 pluviôse an II abolissant l'esclavage n'arriva à l'Ile de France que le 21 septembre 1795. Son application eut été une véritable catastrophe ; aussi l'Assemblée coloniale jugea-t-elle sage de ne pas en publier le texte et d'en ajourner

l'exécution. Bien plus elle intercepta les expéditions du décret qui étaient également adressées aux Chaumières, aux régiments de la garnison et à la garde nationale, avec la lettre circulaire suivante qui se passe de commentaires : « Braves citoyens nous vous envoyons le décret du 16 pluviôse, ce monument de la générosité française ! Hâtez-vous de le mettre à exécution. Nous pensons bien que les propriétaires et les riches s'y opposeront... Eh bien, courez alors sur les riches et sur les propriétaires, comme sur les ennemis de la chose publique. »

L'ILE BOURBON EN 1847. ÉGLISE SAINT BENOIT
(D'après une lithographie de Roussin).

Malgré la distance, ce véritable escamotage fut connu assez rapidement en France et le Directoire décida de faire appliquer coûte que coûte le décret de pluviôse.

Une véritable expédition fut organisée avec quatre frégates sous les ordres du contre-amiral Sercey et 2 200 hommes de troupe commandés par le général Magallon de la Morlière. Partirent en même temps deux commissaires du Directoire, Baco de la Chapelle et Brunel, munis de pouvoirs illimités.

L'escadre arriva à Port-Louis le 18 juin, vers 9 heures du matin. L'Assemblée coloniale envoya aussitôt trois délégués à bord tant pour saluer les commissaires que pour les pressentir sur leurs dispositions. Au cours de cette entrevue un des délégués revint précipitamment à terre pour prévenir ses collègues qu'ils devaient s'attendre à un coup de force. Aussi lorsque dans l'après-midi de ce même jour, les commissaires mirent pied à terre, l'anxiété était générale. Leur costume d'apparat ne laissa pas d'étonner : habit de satin blanc, culotte courte, chapeau à plume et manteau de velours nacarat, qui dès le lendemain les fit baptiser du nom de « Nacarats ». Conduits directement à l'Assemblée, leurs premières paroles déchaînent le tumulte ; ils déclarent en effet qu'ils prendront les moyens les plus rigoureux pour faire appliquer le décret, allant s'il le faut jusqu'à l'incorporation dans les troupes de l'Inde de tous les jeunes créoles en état de porter les armes. La discussion est ouverte et comme elle menace de s'éterniser, on convient qu'une commission de neuf membres pris dans le sein de l'Assemblée sera chargée de traiter avec les commissaires.

Les troupes débarquent le lendemain et les commissaires les passent en revue, en présence d'une foule des moins sympathiques. Deux jours après les neuf délégués de l'Assemblée se réunissent à l'hôtel du gouvernement ; la place d'Armes est noire de monde et l'effervescence grandit d'heure en heure. A l'intérieur de l'édifice les commissaires communiquent leurs pouvoirs, qui sont en effet illimités et ils parlent de dissoudre l'Assemblée et de déporter les principaux colons.

Sur ces menaces, présage de guerre civile, les délégués retournent auprès de leurs collègues et les commissaires donnent l'ordre au général Magallon de tenir ses troupes prêtes à marcher au premier signal. Le général ne crut pas devoir déférer à cet ordre, en disant que dès l'instant où il avait mis le pied sur le sol de l'Ile de France, il ne se trouvait plus que sous les ordres de son supérieur hiérarchique, le gouverneur. Les commissaires lui offrirent alors le poste qu'il refusa.

Le lendemain, 22 juin, devait avoir lieu à l'hôtel du gouvernement une nouvelle et dernière entrevue entre les délégués de l'Assemblée et les commissaires. La population connaissant la nature des pourparlers engagés la veille, était fort excitée ; aussi lorsque les délégués entrèrent à l'hôtel du gouvernement où les commissaires les avaient précédés, quelques habitants parmi les plus exaltés, parvinrent-ils à se glisser derrière eux, et l'un d'eux, M. Poilvert, marchant sur Baco, lui tira à bout portant un coup de pistolet. Fort heureusement l'arme fit long feu, Baco essaya de dégaîner son épée. Poilvert est entouré et entraîné au dehors. Lorsque la foule apprend ce qui vient de se passer, un remous formidable l'agite et elle se

lance à l'assaut de l'hôtel du gouvernement ; les grilles sont arrachées, les gardes sont désarmés et le peuple fait irruption dans la pièce où se trouvent les deux Nacarats aux cris de mille fois répétés de « à bord, à bord ». L'émeute est victorieuse et le péril imminent ; pressés de toutes parts Baco et Brunel acceptent avec empressement d'être embarqués. Ils n'ont d'ailleurs plus de secours à espérer de personne, car la garde nationale prenant les armes à son tour braque ses canons contre les casernes où se trouvent les troupes dont on ignore encore quelle sera l'attitude.

Alors, suivant sa tactique coutumière, Malartic qui jusque-là s'est tenu à l'écart, entre brusquement en scène. Il sanctionne les décisions de l'émeute, mais fort de l'acquiescement des commissaires, si peu volontaire fût-il, il signe l'ordre au commandant de la corvette le *Moineau* de les prendre à son bord et de lever l'ancre immédiatement, pour une destination qu'il ne connaîtra que par un pli cacheté à ouvrir en pleine mer.

Malartic est porté en triomphe et toute l'effervescence s'apaise, même chez les troupes auxquelles on promet une large gratification.

L'ordre de Malartic ouvert en mer prescrivait de débarquer les commissaires aux Philippines. Devant leurs protestations le commandant du *Moineau* consentit pourtant à les ramener à Madagascar d'où ils revinrent en France.

Après un tel affront, la situation des Iles aurait pu devenir singulièrement périlleuse ; fort heureusement pour les créoles, lorsque Baco et Brunel arrivèrent à Paris, l'état politique était si confus que personne ne se souciait de s'engager dans une équipée coloniale ; on affecta d'ignorer que les ordres du Directoire avaient été méconnus d'étrange façon. Encore une fois, Malartic s'était fort habilement tiré d'affaire.

LE MOUVEMENT ROYALISTE DE L'ÎLE BOURBON

Il ne tarda pas à se trouver aux prises avec d'autres difficultés. Les troupes en garnison à l'Ile de France n'étaient rien moins que disciplinées et le Port Nord-Ouest fut à plusieurs reprises la proie d'émeutes toujours étouffées sans effusion de sang, mais qui ne se terminèrent que par l'embarquement pour la France des principaux meneurs.

Tout autres furent les obstacles auxquels Malartic se heurta à l'île Bourbon ; là il n'eut plus à faire aux sans-culottes mais aux royalistes.

Le parti royaliste de la Réunion était beaucoup plus fort que celui de l'Ile de France, il avait la majorité à l'Assemblée coloniale ; aussi, à peu près certain de ne

ILE BOURBON. PASSAGE DE LA RAVINE DES AVIRONS
(D'après une lithographie de Roussin) (1848).

pas rencontrer une opposition sérieuse, décida-t-il de proclamer l'indépendance de la colonie. Pour ses chefs le retour du roi de France ne pouvait tarder ; en proclamant son indépendance la petite île de la Réunion donnerait le plus bel exemple de fidélité à la Monarchie traditionnelle.

A l'occasion d'une représentation théâtrale, les royalistes de l'île arborèrent la cocarde blanche et déclarèrent l'île désormais indépendante ; puis espérant peut-être que leur coup d'audace permettrait à la cause séparatiste d'aller plus loin,

LE BARACHOIS DE SAINT-DENIS EN 1860
(D'après un dessin de Bérard. Simonin : *Voyage à la Réunion*).

ils écrivirent le 12 frimaire an VIII (3 décembre 1799), à M. de Chanvallon alors intendant de l'Ile de France, pour l'informer du fait accompli et l'engager à suivre leur exemple. M. de Chanvallon stupéfait à la lecture de cette lettre que rien ne faisait prévoir, prévint en hâte le gouverneur et l'Assemblée coloniale de l'Ile de France. Il fut immédiatement décidé d'envoyer à la Réunion deux commissaires avec mission d'essayer de faire entendre raison aux bouillants innovateurs de la colonie voisine L'un d'eux, le propre président de l'Assemblée, le baron d'Unienville, reçut de M. de Malartic les pouvoirs les plus étendus et les deux hommes s'embarquèrent sans plus tarder. Devant un auditoire de 1 500 personnes réunies à Saint-Denis, les envoyés réussirent après cinq heures de délibérations, à obtenir des dirigeants royalistes, l'ajournement du projet d'indépendance de la colonie.

Tout semblait donc rentré dans l'ordre et les commissaires étaient retournés à l'Ile de France fort satisfaits du succès de leur mission lorsque quelques semaines plus tard Malartic reçut du gouverneur particulier de la Réunion, Jacob, une lettre

affolée qui annonçait que le parti de l'Indépendance avait décidé d'arborer incessamment le drapeau blanc et l'avait invité lui, le gouverneur à quitter l'île.

Malgré le mauvais état de la mer et malgré son grand âge, Malartic décida de partir immédiatement pour la Réunion. Accompagné du baron d'Unienville et de deux autres membres de l'Assemblée coloniale, il s'embarqua le 3 pluviôse (23 janvier 1800) sur la *Sophie*, petite goélette qui l'amena le lendemain à Saint-Denis.

Une assemblée générale présidée par M. Joseph de Villèle — le futur ministre de la Restauration — se réunit pour entendre M. de Malartic, mais ses protestations de dévouement aux deux colonies furent saluées par de vigoureux cris de : « Vive le roi, » qui ne présageaient pas un succès facile. Le projet d'indépendance ayant été ensuite développé à la tribune, quelle ne fut pas la stupéfaction du gouverneur général en voyant l'un des délégués de l'Ile de France prendre la parole et se rallier complètement aux séparatistes. La partie semblait perdue, lorsque M. d'Unienville demanda la parole. Dans un discours habile et plein de sens pratique il montra le danger d'une telle tentative qui ne pouvait réussir qu'avec l'appui de l'Angleterre, mais rechercher cet appui ne serait-ce pas donner au monde le spectacle honteux de pactiser avec une nation contre laquelle les Iles sœurs luttaient depuis les débuts de leur histoire? Qui prouvait d'ailleurs que l'Angleterre accepterait cette île sans ports pour abriter ses vaisseaux? Quelle honte si elle refusait les ouvertures des colons. Le plus sage était encore de resserrer les liens existant entre les deux îles et de faire face aux ennemis communs, les Anglais, en attendant des jours meilleurs.

Ce discours produisit un effet prodigieux et, avec une promptitude égale à celle avec laquelle ils avaient décidé leur autonomie, les colons adhérèrent nettement aux paroles de l'orateur. Le séparatisme était vaincu.

MORT DE MALARTIC (28 JUILLET 1800). LE GÉNÉRAL MAGALLON DE LA MORLIÈRE (1800-1803)

Ce succès fut le dernier acte important de la carrière de M. de Malartic. Le 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), le vieux gouverneur fut frappé de congestion cérébrale et il mourut après deux jours d'agonie. On lui fit les funérailles les plus touchantes, auxquelles toute la population s'associa. Même le commandant de l'escadre anglaise qui surveillait la rade, le commodore Hotham, tint à s'associer à ces hommages ; il fit demander et obtint pour lui et son état-major l'autorisation d'assister aux obsèques ; l'escadre anglaise se rapprocha momentanément du port, mit ses pavillons en berne et la voix de ses canons se joignit à celle des canons français pour saluer le glorieux disparu.

Avec Malartic s'achève aux Iles le dix-huitième siècle. Son successeur immédiat fut le général Magallon de la Morlière, qui gouverna les îles jumelles de 1800 à 1803 ; s'il se trouve assez éclipsé par son grand prédécesseur et par son célèbre successeur le général Decaen, il eut du moins le mérite de signaler de la façon la plus lumineuse la menace anglaise immédiate prête à fondre d'un moment à l'autre sur les deux colonies sans défense. Fort heureusement l'expédition d'Égypte détourna pour un moment l'Angleterre d'un projet à la veille d'être exécuté.

Avec Decaen s'ouvre pour les Iles l'ère impériale qui devait être de si courte durée. Nul choix ne pouvait être plus heureux ; l'homme avait de la décision, son action étant d'ailleurs nécessairement subordonnée à l'appui qu'il trouverait en France. Or, Bonaparte premier consul, puis empereur, préoccupé avant tout des problèmes européens, n'attacha jamais qu'une importance secondaire aux colonies et ses ministres, dépourvus de toute initiative, n'étaient guère que les exécuteurs de ses volontés. Le ministre de la marine Decrès, de qui dépendaient les colonies, avait bien de celles-ci une connaissance personnelle — on a vu plus haut qu'il avait fait un séjour aux îles — mais, par crainte de mécontenter le maître, il n'osa jamais faire des propositions fermes qui eussent engagé sa responsabilité.

LE GÉNÉRAL DECAEN

Charles-Mathieu-Isidore Decaen, capitaine général des établissements français à l'est du Cap de Bonne-Espérance, entra en fonctions en vendémiaire an XII (27 septembre 1803) ; il devait présider aux destinées de la France dans l'Inde pendant sept ans. Violent et susceptible, brusque, mais au fond très bon, il heurta d'abord durement ses administrés, puis lorsqu'ils le connurent mieux, il s'en fit adorer.

Armé des pouvoirs les plus étendus, il se consacra d'abord à l'administration. Secondé par son adjoint, le préfet colonial Léger, administrateur habile mais autoritaire, ainsi que par le commissaire de justice Crespin, érudit trop pénétré de sa valeur, il rétablit à peu près l'organisation de 1789. Le préfet colonial chef des services administratifs, eut les anciennes attributions de l'intendant, le commissaire de justice eut la haute main sur les tribunaux qui furent réorganisés en supprimant les créations révolutionnaires. Les jurés disparurent et les municipalités furent supprimées.

Dans l'ordre militaire, le général de Cordemoy fut remplacé à la Réunion par le général Magallon nommé lieutenant général. Différents officiers furent désignés pour les principaux postes administratifs. Des gardes nationales furent installées dans chaque quartier. L'île de la Réunion fournit un corps spécial de 300 créoles

appelés chasseurs des colonies orientales, plus communément connus sous le nom de chasseurs de Bourbon. Plus tard Decaen leva un autre corps local : les chasseurs de réserve, recrutés parmi les esclaves et commandés par des officiers créoles. A la fin de l'occupation française ce corps fut remanié sous le nom de bataillon africain il comptait 650 hommes.

Mais il ne suffisait pas de réorganiser la colonie, il fallait encore lui donner les moyens de vivre. Decaen à son arrivée trouva la caisse à peu près vide : pour la remplir, une seule ressource ; aller prendre l'argent et les approvisionnements où ils se trouvaient : c'est-à-dire chez l'ennemi. C'était alors la guerre maritime. Decaen avait à sa disposition une flotte de cinq navires commandée par l'amiral Linois. Après entente entre les deux hommes, il fut convenu qu'elle appareillerait pour les mers de Chine, afin de s'emparer de vaisseaux anglais. L'embuscade devait avoir lieu dans les îles de la Sonde. Linois prit la mer en octobre 1803, et le 5 février suivant, il rencontra un convoi ennemi de 28 bâtiments, armés de 784 bouches à feu, alors que Linois n'en avait que 192. Linois ne voulant pas perdre les seuls vaisseaux que la France avait dans les mers de l'Inde, préféra ne pas la poursuivre jusqu'au bout et donna l'ordre de la retraite. Malgré quelques prises faites pendant la croisière, le but essentiel de l'expédition était manqué. Decaen en fit de vifs reproches à l'amiral qui ne répondit pas moins vertement et deux rapports contradictoires partirent pour la France.

Linois cependant ne retourna pas lui-même en Europe. Il resta dans les mers de l'Inde jusqu'à épuisement à peu près complet de ses forces navales, faisant de temps à autre quelques prises, mais sans porter de coups sensibles au commerce de l'ennemi. Au début de 1806, il transporta sa croisière dans les environs de Sainte-Hélène ; là il apprit la conquête du Cap par les Anglais. Sans communications désormais assurées avec l'Extrême-Orient, il prend le parti de rentrer en France, il n'a d'ailleurs plus que deux navires à sa disposition. Mais, le 4 mars, il est attaqué par une flotte anglaise de sept navires entre les îles du Cap-Vert et les Canaries et est obligé de se rendre. De notre escadre de la mer des Indes il ne restait plus à l'Ile de France qu'un seul navire, la *Sémillante*, et le trésor de la colonie continuait d'être à peu près vide.

Devant cet affaiblissement progressif de nos forces, Decaen jugea utile de faire une tentative suprême auprès de Bonaparte devenu empereur, pour qu'il ne laissât pas les Iles à l'abandon et il lui dépêcha son jeune frère Roger. Celui-ci vit Napoléon au lendemain d'Austerlitz et rapporta de l'entrevue la promesse d'une escadre de secours. Elle ne vint jamais. Du moins l'Empereur envoya-t-il presque aussitôt

deux navires la *Canonnière* et la *Piémontaise*, qui maintinrent tout au moins l'espérance. Pour se rappeler au souvenir de l'empereur, Decaen eut une idée ; d'accord avec un certain nombre d'habitants, il provoqua un vœu unanime des colons, tendant à appeler désormais le Port Nord-Ouest, Port Napoléon, le Port Sud-Est, Port Impérial et l'île de la Réunion, l'île Bonaparte. Napoléon fut en effet touché de ce loyalisme, et dans les années qui suivirent il envoya d'autres navires, mais seulement les uns après les autres ce qui ne constitua jamais une force d'ensemble.

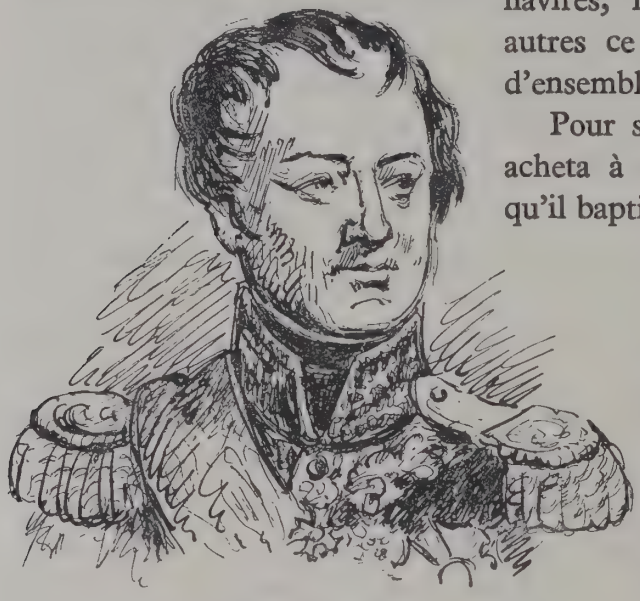

GÉNÉRAL DECAEN

Pour suppléer à cette déficience, Decaen acheta à Robert Surcouf un navire corsaire qu'il baptisa l'*Iéna*. Mais rien ne valut comme remède au mal, la suggestion due à Pierre Bouvet. Cet officier, prisonnier à bord d'un navire anglais, avait remarqué que les vaisseaux britanniques ne visitaient jamais les petits bâtiments côtiers indigènes appelés « patmars ». Il proposa à Decaen de construire à l'Ile de France un petit bateau de ce type ; il pourrait traverser sans encombre les croisières anglaises et à l'occasion attaquer fructueusement les navires sans défiance. L'*Entreprenant* fut immédiatement mis sur chantier et sous les ordres de Bouvet il rendit de signalés services.

La situation ne laissait pas pourtant d'être assez dangereuse pour les Français. A cette époque dans toute la mer des Indes, nous n'avions que deux frégates : la *Canonnière* de Bourayne et la *Piémontaise* d'Épron. Le 15 novembre 1807, la *Manche* commandée par le capitaine de vaisseau Dornal de Guy quitta bien Cherbourg pour les Iles, mais à peine était-elle arrivée (6 mars 1808) que la *Piémontaise* après un héroïque combat à la hauteur du Cap Comorin était capturée par la frégate anglaise le *San Fiorenzo* (8 mars 1808).

Les Anglais, dont la flotte était toujours supérieure à la nôtre, continuaient pendant ce temps avec méthode le blocus des Iles sœurs avec des navires qui se relayaient sans discontinuer.

LES ANGLAIS OCCUPENT RODRIGUE. PREMIÈRE ATTAQUE CONTRE L'ÎLE BOURBON : LE GÉNÉRAL DES BRULYS Nous arrivons ainsi au mois de mai 1809 ; l'escadre française, qui vient de s'augmenter d'une unité la *Vénus* sous les ordres du commandant Hamelin, est envoyée à Madagascar d'où elle se dirige vers le golfe de Bengale. Pendant ce temps les Anglais décident de faire un premier mouvement décisif contre les Iles. Le vaisseau le *Belliqueux* portant 200 Européens et 200 cipayes sous les ordres du lieutenant-colonel Keating arrive devant Rodrigue et en prend possession sans coup férir. Sur cette base les Anglais se mettent en devoir d'accumuler des vivres et des munitions à l'usage de l'escadre de blocus. Cette position assurée, ils vont de l'avant. Après quatre petites tentatives faites en août 1809 sur Sainte-Rose et sur Saint-Pierre de l'île Bonaparte, une escadre de six navires aux ordres du Commodore Rowley met le cap sur cette île et le 21 septembre un des six navires la *Nereïde* jette l'ancre au Sud de la pointe des Galets et débarque environ 600 hommes de troupe. Entre 5 heures et 8 heures et demie du matin, malgré les efforts du commandant Saint-Michel et de ses 150 hommes, les Anglais se rendent maîtres de Saint-Paul.

A 8 heures du soir arrive devant la ville le général Des Brulys, lieutenant général de l'île, mais il n'ose attaquer et se persuadant à la réflexion que les Anglais menacent Saint-Denis, le chef-lieu, il se replie sur cette ville après une journée d'expectative. Cependant le colonel Keating somme Saint-Michel de remettre le matériel de guerre de Saint-Paul ; celui-ci acceptant un armistice transmet la proposition à son chef. Des Brulys affolé réunit un conseil de guerre et propose d'accepter la capitulation. Devant les protestations de ses officiers, il achève de perdre la tête, monte dans sa chambre et se coupe la gorge.

Laissé à lui-même Saint-Michel finit par signer la capitulation et les Anglais quittent victorieux Saint-Paul en emmenant tous les vaisseaux se trouvant dans le port : la *Caroline* frégate de 44 canons, le brick le *Grappler* de 11, le *Streatham* de 850 tonneaux, l'*Europe* de 820, le *Fanny* de 250, les *Trois amis* et la *Créole* de 80 chacun.

La première tentative contre l'île Bonaparte avait trop bien réussi pour que les Anglais n'eussent pas le désir de la recommencer.

LA PRISE DE SAINT-DENIS (9 JUILLET 1810) Le 8 mai 1810 des forces anglaises concentrées à Madras furent embarquées sur 12 transports escortés par le vaisseau de ligne le *Diomed* et les frégates la *Doris* et le *Ceylon*. L'expédition qui s'arrêta pour ses derniers préparatifs à l'île Rodrigue, comprenait

5 000 hommes dont 2 000 hommes de troupes européennes et 1 850 cipayes, le reste était formé par les marins de l'escadre. Tout avait été prévu, le futur gouverneur de l'île Bonaparte, nommé dès avant la conquête, sir Robert Farquhar, et son second le docteur Charles Telfair, étaient à bord d'un des bâtiments. Le

SAINT-DENIS : RUE DE L'ÉGLISE EN 1860
(Dessin de Thérond) (D'après Simonin : *Voyage à la Réunion*).

chef de l'expédition, le lieutenant-colonel Keating, ayant rallié à son tour la base de Rodrigue, l'escadre mit à la voile et gagna un point de rendez-vous situé à 50 milles au vent de l'île Bonaparte. Les dernières instructions données, la division anglaise se présenta tout entière devant Sainte-Marie le 7 juillet 1810 à 10 heures du matin.

Les premiers débarquements se firent sans encombre, l'avant-garde composée de 150 hommes sous les ordres du lieutenant-colonel Campbell et d'un détachement de marins avec le commandant Willoughby mit pied à terre à l'embou-

chure de la rivière des Pluies entre Saint-Denis et Sainte-Marie. Quelques heures après, au Butor, prenait pied un nouveau détachement de 150 hommes commandé par le lieutenant-colonel Macleod.

Tout allait à souhait lorsque éclata un formidable orage avec raz-de-marée. L'escadre se trouva brusquement et complètement coupée de son corps de débarquement. Il fallait cependant établir une liaison entre le commandant en chef Keating et ses deux seconds. Grâce au dévouement du lieutenant Foulstone qui se jeta à la nage et fut miraculeusement jeté à la côte tout contusionné, le colonel Macleod reçut les ordres de son chef. De concert avec Campbell et Willoughby il s'empara rapidement de Sainte-Marie.

Pendant ce temps, le général Fraser débarquait avec la première brigade à la Grande Chaloupe. Le colonel Sainte-Suzanne remplaçant Brulys fut immédiatement prévenu, mais ne parvint pas à empêcher les Anglais d'occuper les hauteurs dominant la plaine de la Redoute.

C'est là, en ce lieu devenu ce jour-là historique, que 800 Anglais se heurtèrent à 540 Français. Malgré une défense héroïque et des contre-attaques furieuses comme celle du commandant Lautrec avec 60 chasseurs de l'Ile de France et 40 gardes nationaux, les Français, écrasés par le nombre, durent battre en retraite et laisser leurs canons aux mains de l'ennemi.

Saint-Denis se trouva bientôt encerclé, le reste des troisième et quatrième brigades avec le commandant en chef Keating débarquait à son tour à la Grande Chaloupe. Devant le nombre la résistance était impossible ; Sainte-Suzanne, voulant épargner à la ville une prise d'assaut désormais inévitable, se rendit à Fraser et le 9 juillet la capitulation était signée.

Les défenseurs se retirèrent avec les honneurs de la guerre, les officiers gardant leur épée ; le colonel Sainte-Suzanne fut autorisé à rentrer en France sous condition de ne plus reprendre les armes contre l'Angleterre.

L'île Bonaparte aux Anglais, c'était le commencement de la fin pour l'Ile de France. Mais cette fin, nous l'allons voir, fut une belle page de gloire.

LA PERTE ET LA REPRISE DU GRAND PORT. LE COMBAT MARITIME DES 20, 21, 22 AOÛT 1810 Le nouveau gouverneur anglais de l'île Bonaparte ayant pris possession de son poste décida de précipiter les événements. Les circonstances étaient favorables. La seule escadre française dans la mer des Indes (la *Bellone*, la *Minerve* et le *Victor* aux ordres de Duperré) était en croisière sur les côtes d'Afrique depuis le mois de mars ; l'Ile de France se

trouvait donc sans défense par mer, il était opportun de s'emparer dès maintenant des îlots qui avoisinent l'île et de les tenir solidement jusqu'à l'assaut final.

Les deux îlots stratégiques étaient l'île de la Passe commandant le Port Impérial (Grand Port) et l'île Plate commandant le Port Napoléon (Port-Louis). Farquhar ordonna la prise de l'île de la Passe pour débuter. Cette île située à trois milles environ de la terre fermait l'accès du Grand Port. Les navires devaient obligatoirement passer devant elle pour s'engager ensuite dans un étroit chenal qui lui-même débouchait dans la rade. Un bastion en demi-lune défendait bien cet îlot, mais à sa pointe Nord-Ouest existait un petit débarcadère non fortifié. Les Anglais connaissaient ce point faible, ils en profitèrent.

AMIRAL DUPERRÉ
(D'après une lithographie de Maurin).

Le 14 août 1810, le *Sirius* et la *Néreïde* arrivent en vue de l'île. Après avoir transbordé sur sa conserve 70 hommes avec trois grandes embarcations, le *Sirius* reprend le large pour ne pas attirer l'attention de l'ennemi. Quand à la *Néreïde* elle s'avance seule et croise jusqu'au soir aux environs de l'îlot où la vue de cette voile unique ne cause pas d'inquiétude.

A 10 heures du soir le capitaine Willoughby qui commande la *Néreïde* ramène sa frégate vers la terre, la met en panne à 4 ou 5 milles de la passe et fait descendre à la mer 7 embarcations montées par 140 hommes. Nageant en silence on pénètre ainsi dans le chenal et avant que la sentinelle ait pu alerter le poste un débarquement foudroyant livrait aux Anglais les 38 hommes du bastion. Le 15 août, au soleil levant, les habitants du Grand Port voient avec stupeur le drapeau anglais flotter sur l'île de la Passe et la frégate ennemie la *Néreïde* mouillée au Fer à Cheval, sous les canons de la batterie conquise.

Un courrier part immédiatement pour le Port Napoléon où Decaen apprend la pénible nouvelle alors qu'il passe en revue les troupes sur le Champ-de-Mars. Il harangue aussitôt les habitants et envoie à marches forcées vers le Port Impérial le général Vandermaësen et un détachement de volontaires. Mais, arrivé à

destination, le général se trouve vite débordé. Les Anglais en effet multiplient leurs débarquements. Ils enclouent les canons, réquisitionnent des vivres qu'ils paient comptant, distribuent des tracts incitant la population à se placer sous le gouvernement paternel de l'Angleterre et retournent ensuite se mettre à l'abri à bord de la *Néreïde*.

Pour les vaincre, il faut les attaquer par mer. Decaen n'a pas d'escadre, et les vaisseaux au mouillage au Port Napoléon sont en très mauvais état. Qu'importe il faut risquer le tout pour le tout, l'ordre est donné d'activer les travaux pour refaire une indispensable flotte. Aura-t-on le temps avant l'arrivée des renforts anglais ? Du côté français il ne faut compter sur aucun renfort : l'escadre de Duperré est trop loin...

Or, l'escadre de Duperré est au contraire toute proche et c'est elle qui, à ce moment psychologique, entre providentiellement en scène.

C'était le 20 août. Duperré, à la suite d'un voyage heureux à la côte de Mozambique, avait amariné au début de juillet deux vaisseaux anglais de la Compagnie des Indes, et ayant ainsi porté son escadre à quatre navires, il la ramenait tranquillement avec lui à l'Ile de France ; or, en arrivant en vue du Grand Port ou Port Impérial, il voit le drapeau tricolore flotter au loin sur deux vaisseaux. Il ne peut s'imaginer que c'est une feinte des Anglais et veut s'engager dans la passe, pour entrer dans le port. Il est une heure de l'après-midi.

Alors commence ce combat héroïque qui dura cinquante-quatre heures et se termina par la destruction complète de la petite flotte anglaise, mais aussi par un affaiblissement de la nôtre tel que cette victoire ne pouvait avoir de lendemain. Comme ce combat, l'un des plus glorieux que nous eûmes à soutenir sur mer, appartient plus à l'histoire de la marine qu'à celle des îles, nous nous bornerons à le signaler, avec un double sentiment de reconnaissance et d'admiration pour la valeur qui y fut déployée ; elle fait le plus grand honneur aux trois hommes qui s'y distinguèrent entre tous les autres, Duperré, Bouvet et Hamelin.

Nous reprîmes possession du Grand Port, par une capitulation signée du capitaine Pym. Mais c'était un simple répit avant la catastrophe finale. L'ennemi recevait des renforts, tandis que nous n'avions rien à espérer de la métropole. Par surcroît nos forces furent dispersées au lieu de se tenir groupées. Duperré, nommé par Decaen contre-amiral après sa victoire du Grand Port continuait à terre une longue convalescence que nécessitait la gravité de ses blessures. En son absence, qui devait commander sur mer ? Bouvet semblait tout indiqué par ses talents personnels, mais Hamelin avait pour lui l'ancienneté. Pour ne pas trancher

la question Decaen décida, en attendant le rétablissement définitif de Duperré, de laisser les deux capitaines de vaisseaux chacun à la tête de la moitié des forces navales de la colonie.

Coupée en deux la flotte française était trop faible pour tenter aucun engagement naval, Bouvet, après avoir capturé la frégate l'*Africaine* était obligé de l'abandonner sur l'intervention de trois bâtiments anglais. De son côté Hamelin avec l'autre moitié d'escadre, après avoir amariné le *Ceylon* portant des troupes, le trésor de l'armée anglaise et le futur commandant de l'expédition contre l'Ile de France, le général Abercrombie, était obligé de lâcher sa prise et non, sans une furieuse résistance, était capturé à son tour avec la frégate, la *Vénus*.

Après la prise de ce navire, il ne restait plus que neuf vaisseaux pour défendre l'Ile de France ; encore cinq d'entre eux ne pouvaient plus naviguer : c'étaient la *Bellone*, la *Néreïde*, la *Minerve*, le *Ceylon* et la *Manche*. Seuls avaient encore une valeur combattante, deux frégates : l'*Iphigénie* et l'*Astrée*, et deux corvettes : le *Victor* et l'*Entreprenant*.

Du côté anglais se préparait, contre ce fantôme d'escadre, l'un des plus forts groupements navals qui se soit vu depuis longtemps dans la mer des Indes.

L'EXPÉDITION ANGLAISE CONTRE L'ÎLE DE FRANCE

A la fin de novembre 1810, quittaient Rodrigue, rendez-vous général de l'expédition, 21 navires de guerre et 46 transports portant 16 000 hommes. L'escadre était sous les ordres du vice-amiral Bertie, les troupes de débarquement étaient commandées en chef par le général Abercrombie. Les divisions du Cap, de Bombay, de Madras, de Calcutta avaient groupé leurs effectifs. Dans l'attente de ce formidable ennemi, Decaen et Duperré préparaient fiévreusement la défense de l'île. Chargé de la protection du Port Napoléon, Duperré le ferma par une ligne de frégates embossées. C'était le meilleur moyen d'utiliser les débris de vaisseaux qu'il avait encore sous la main. L'*Astrée* et la *Manche* prirent donc position à l'entrée du port aux côtés de la *Bellone* et de la *Minerve* qu'on avait débarrassées des prisonniers de guerre qu'elle contenait. Un pont jeté d'un navire à l'autre permettait une liaison commode entre tous ces éléments d'un même barrage.

A terre Decaen groupait tout ce que l'île pouvait avoir de défenseurs. Il arriva au faible total de 2 000 hommes environ. Il y avait là 500 soldats du régiment de l'île de France, 400 chasseurs de Bourbon, quelques canonniers, 400 marins provenant des frégates et 400 gardes nationaux. Trois cents prisonniers de guerre, presque tous Irlandais, étaient passés du côté français et coopéraient à la défense

avec environ 50 esclaves, les chasseurs de réserve, élément assez discutable au point de vue militaire.

Le 26 novembre 1810, à 10 heures du matin, furent signalées au vent de l'Ile de France, 20 voiles ennemies, puis 34. On les voit en panne à l'horizon. Le 28 elles sont 65. Decaen fait battre la générale, rassemble ses troupes sur le Champ-

ILE MAURICE. LA GRANDE RIVIÈRE

de-Mars et les harangue. Le commandement en chef est confié au général Vandermaësen. La petite armée française est partagée en trois divisions. L'aile gauche (chef de bataillon Josset) s'établit entre la Grande Rivière et le Fort Blanc ; le centre (commandant Latour) reste sur la place d'armes avec mission de se porter sur le point le plus faible ; l'aile droite (major Lerch) prend position depuis l'île aux Tonneliers jusqu'à la batterie Dumas avec un avant-poste sur la rivière des Lataniers.

Le 29, à l'aurore, on compte 74 voiles devant l'Ile de France. L'armée anglaise

est au complet, tous les retardataires arrivés des quatre points de l'horizon sont là. Le dernier acte de l'histoire de l'Ile de France va se jouer.

Les Français s'attendent à une attaque de Port Napoléon ; le plan anglais est tout autre. Admirablement renseigné sur les moindres détails topographiques de l'île, le général Abercrombie va débarquer en un point particulièrement sauvage, hérissé de défenses naturelles où quelques tirailleurs bien postés pourraient tenir tête à toute une armée, mais où les Français n'avaient pas songé un instant que l'ennemi pourrait se présenter. C'était Mapou entre la Poudre d'Or et la Grande Baie.

Le 29 à midi, 60 embarcations portant les troupes de la 1re division anglaise (major général Warde) touchent terre à cet endroit retiré. Au fur et à mesure du débarquement les hommes se mettent immédiatement en colonnes et s'avancent rapidement dans les terres. Il s'agit en effet de dépasser une zone d'environ 6 kilomètres de fourrés particulièrement dangereux pour les arrivants. Tandis que la brigade Smith reste sur la grève pour protéger le débarquement, les autres précipitent à travers bois leur marche retardée par la quasi absence des routes. De ce premier corps de débarquement fait partie notre vieil adversaire le colonel Keating.

Retardés quelque temps par 180 gardes nationaux du quartier de la Rivière du Rempart (Keating est blessé dans cette escarmouche) les Anglais font halte à la nuit tombante pour prendre quelque repos et ils repartent à une heure du matin. Mais faute d'eau ils s'arrêtent de nouveau exténués à une heure et demie de marche du Port Napoléon, aux environs du Moulin à Poudre.

A l'aube du 30 novembre, la brigade Macleod s'emparait des batteries du Tombeau et de la Baie aux Tortues où un certain nombre de bâtiments anglais vinrent mouiller. Cependant la nouvelle du débarquement anglais arrivait à Decaen, stupéfait de le voir se produire dans un endroit aussi imprévu. Le général Vandermaësen reçoit immédiatement l'ordre de se porter en avant avec 1 300 hommes de troupe et un bataillon africain. Ces forces s'établissent dans une plaine au pied de la Montagne Longue dont la crête fut assignée à la Garde nationale du quartier des Pamplemousses. Dans l'après-midi le capitaine général poussa en personne une reconnaissance jusque dans les postes ennemis. Son chapeau traversé par une balle, une autre lui ayant éraflé la jambe, il revint avec la certitude que des forces dix fois supérieures aux siennes étaient devant lui.

Le 1er décembre Abercrombie donna l'ordre de la marche en avant. Malgré les ordres donnés par Decaen, le pont de la Rivière du Tombeau n'avait pas été coupé ou plus exactement il ne l'avait été qu'à moitié. Les Anglais le franchirent

sans trop de difficultés et débouchèrent dans la plaine où Vandermaësen avait rangé son monde.

L'armée anglaise avance en bon ordre, les Français l'attendent. Tout à coup Vandermaësen démasque ses batteries et une rafale de mitraille balaie les premiers rangs de l'ennemi. Désarroi, flottement, les Anglais se rassemblent et s'élancent à la baïonnette. A leur tête courent le colonel Campbell et le major O'Keefe. Le choc se produit, la mêlée devient générale. Campbell et O'Keefe tombent frappés à mort.

La gauche française est formée par le régiment de l'Ile de France et deux compagnies de chasseurs coloniaux ; soudée au centre, que commande vigoureusement le chef de bataillon de Bissy, elle reçoit le choc d'environ 6 000 hommes sans plier. Solidement établie sur la route des Pamplemousses, elle y demeure. Bien mieux, elle attaque ; sous la poussée des Français le 84e régiment britannique est culbuté et bat en retraite. Le commandant Blin d'Hiliers les poursuit. Se précipitant à cheval au cœur des bataillons ennemis, il arrache un drapeau et revient ventre à terre, dans nos lignes en brandissant son trophée. Comme il touche au but, il s'écroule frappé de trois balles dans les reins.

Si l'aile gauche et le centre résistent et contre-attaquent, la situation à l'aile droite n'est pas si favorable. La ligne de défense française s'appuyait à droite à la Montagne Longue, dont le sommet était une position stratégique capitale. La garde nationale des Pamplemousses devait l'occuper, elle ne le fit pas et les Anglais, profitant de l'occasion, y lancent une compagnie de cipayes. Brusquement, sur cette hauteur qui domine le champ de bataille, le drapeau anglais se met à flotter. Dès lors Decaen comprend qu'il faut battre en retraite. Devant lui, 10 000 hommes accablent de leur nombre la poignée de Français qui leur est opposée. Il donne l'ordre de repli qui s'exécute méthodiquement pied à pied. Le capitaine général quitte le dernier le champ de bataille, à l'arrière-garde, à petits pas, calme, si héroïquement calme que, des lignes anglaises où l'on s'y connaît en bravoure, tout à coup, part, un hourrah à son adresse.

Luttant tout en reculant, l'armée française atteint enfin les remparts de Port Napoléon. Elle s'y met à l'abri tandis, qu'à leur tour, les batteries des forts entrent en action. C'est depuis le bastion Fanfaron jusqu'à la batterie Dumas, un feu roulant qui arrête net les assaillants. Le général Abercrombie donne à son tour l'ordre de repli hors de portée de cette artillerie, tandis que les défenseurs de l'Ile de France pénètrent dans leur dernier refuge.

Devant une si belle résistance le général en chef britannique décide un regrou-

pement général avant l'assaut final. La plus grande partie de la flotte anglaise est maintenant ancrée dans la baie du Tombeau ; la division du Cap reçoit l'ordre d'aller débarquer ses troupes à la Petite Rivière, ce qui permettra de prendre l'ennemi entre deux feux.

Decaen est sur le point de tenter une ultime sortie lorsqu'il apprend, le 2 décembre au matin, ce nouveau débarquement qui rend la situation désespérée. Il ne reste plus qu'à sauver l'honneur en épargnant les vies humaines par une capitu-

VUE DU GRAND BASSIN

lation digne de la colonie. Un parlementaire part vers les lignes anglaises porteur d'un projet de capitulation et demandant une suspension d'armes en cas de non acceptation de ce projet.

A 11 heures, le parlementaire revient ; la suspension d'armes est accordée, mais la capitulation telle qu'elle est proposée est rejetée.

A 4 heures de l'après-midi, Decaen réunit à l'hôtel du gouvernement, Vandermaësen et Duperré et les envoie au quartier général anglais pour chercher un terrain d'entente.

Dès leur arrivée dans les lignes anglaises, les parlementaires sont mis en rapport avec le major général Warde et le commodore Rowley et la discussion commence. Elle se poursuit jusqu'à une heure du matin. Le projet, signé des quatre officiers généraux, est contresigné par Decaen, dans la nuit même. A 6 heures du matin le 3 décembre 1810, les troupes britanniques occupent la capitale de l'Ile de France.

La capitulation stipulait que les troupes françaises de terre et de mer ne seraient pas prisonnières de guerre ; elles se retireraient avec armes et bagages, enseignes déployées, tambours battants et mèches allumées et seraient reconduites en France aux frais du gouvernement anglais. Les habitants conserveraient leurs propriétés, leurs biens, leurs coutumes, leur religion et pourraient quitter pendant deux ans la colonie avec tout ce qu'ils possédaient pour se rendre où ils désireraient. Les blessés dans les hôpitaux seraient soignés par un major français exactement comme les Anglais et seraient ensuite rapatriés aux frais du gouvernement britannique.

Lorsqu'il apprit quels étaient les termes de cette capitulation, Napoléon déclara qu'elle était la plus belle qu'il eût jamais connue.

La Réunion de 1815 a la période contemporaine

En 1815 la Réunion est rendue à la France par l'Angleterre qui, en cinq ans d'occupation, n'y a rien fait. La Restauration se borne d'abord à une œuvre politique restaurer les cadres aristocratiques. Mais, peu à peu, les gouverneurs qu'elle y envoie, dont quelques-uns sont remarquables, comme le baron Milius, instruits et poussés par le patriotisme de la population, prennent à cœur de restaurer aussi le prestige de la France dans l'Océan indien, notamment de rétablir nos établissements à Madagascar et d'y affirmer nos droits à l'égard de l'Angleterre et des gouverneurs de l'île Maurice. La Réunion joue un grand rôle dans la récupération de Madagascar, et c'est encore un de ses autres gouverneurs, l'amiral de Hell, qui fait occuper Nossi-Bé et les Comores sous Louis-Philippe, malgré les résistances en France de la plupart des ministères c'est le Conseil colonial qui, sans arrêt, présente des études et des vœux, provoque et soutient les pétitions de certains chefs des côtes malgaches pour l'obtention d'un protectorat.

ILE MAURICE

Au point de vue économique se produit une véritable évolution, comme le marque Raphaël Barquissau dans son esquisse d'une *Histoire des Réunionnais :* « Bourbon

cesse d'être une colonie agricole pour devenir une colonie industrielle. Même les cultures vivrières et les vergers tendent à disparaître. Tout est arraché pour faire place à la canne. » Les noms de Charles Desbassyns et de Gimart sont attachés à la fondation des sucreries. Le monopole passe de Maurice à Bourbon. La production de sucre s'élève de 3 à 33 millions de kilos en 1844. En 1847 il y a 43 000 hommes libres, 60 000 esclaves, 5 000 immigrants étrangers.

FRANÇOIS DE MAHY

En 1848, sur la pétition de Réunionnais, dont Leconte de Lisle et Lacausade, l'abolition de l'esclavage est proclamé par Sarda Garriga au milieu d'un grand enthousiasme populaire, et cette révolution s'accomplit dans un ordre parfait ; l'île envoie des députés au parlement. Le second Empire n'est pas sans s'occuper de son développement : la Banque est fondée pour parer à la crise qui suit l'abolition de l'esclavage et détermine des progrès considérables dans l'industrie du sucre. La Réunion entretient une flotte commerciale importante qui ne se borne pas à faire un commerce régulier et considérable avec les côtes de Madagascar, mais qui pousse jusqu'aux Indes anglaises, françaises et hollandaises, plus tard en Cochinchine et en Nouvelle Calédonie ; un mouvement assez intense d'émigration se produit ; la Réunion a très largement contribué par ses familles, économes et fécondes, au peuplement de nos autres colonies de l'océan Indien et du Pacifique austral. Raphaël Barquissau a pu justement l'appeler *la colonie colonisatrice*. Un autre grand gouverneur Hubert Delisle, rétablit en 1855 le Conseil général qui, comme l'ancien Conseil colonial, multiplie études et vœux pour la conquête de Madagascar.

En 1870 la Troisième République rétablit la représentation parlementaire : deux députés et un sénateur. Aussitôt le docteur François de Mahy est élu député de Saint-Pierre il le restera jusqu'à sa mort (1907). Plusieurs fois ministre, longtemps vice-président de la Chambre où il a toujours eu un grand crédit malgré l'affirmation inlassable de ses convictions et de ses thèses, il a été de beaucoup le plus énergique artisan colonial de la conquête de Madagascar. A la Réunion son action a été un véritable règne essentiellement démocratique. Idole de

la classe noire qu'il soignait pour rien avec une bonté tutélaire, il a fait développer largement l'enseignement primaire et il a toujours contrecarré le plus qu'il a pu l'immigration asiatique qui tendait à l'abaissement des salaires. Ce laïque du parti radical a été un véritable apôtre, d'une grande puissance de magnétisme sur les masses qu'il n'a cessé de moraliser et d'élever à la conscience, non seulement de leurs droits, mais de leurs devoirs envers la France, réclamant pour elles le service militaire qui fut appliqué vers 1890. Il a même été en quelque sorte un prophète, car presque tout ce qu'il a prédit est arrivé, notamment dès le traité de 1885 après la première expédition de Madagascar, la nécessité inéluctable d'une seconde expédition montant jusqu'à Tananarive, les fautes de cette seconde expédition, l'opportunité d'établir du peuplement français dans plusieurs points du Centre et du Sud de la Grande Ile, si on veut la garder. Il a, d'autre part, doté son île du chemin de fer et d'un port sans que l'on puisse d'ailleurs lui attribuer le mauvais choix de l'emplacement de ce port. Même les petites calomnies n'ont pas manqué à sa gloire.

La Réunion a fourni au Parlement d'autres représentants remarquables comme Dureau Vaulcomte de Milhet Pontaralie, Drouhet, Louis Brunet, qui lui aussi a beaucoup fait pour la francisation de Madagascar et a été l'Erckmann Chatrian de son petit pays par la publication de nombreux romans et livres de propagande ; le Réunionnais Pierre Alype, député de l'Inde, a fondé ainsi que Paul Vivien, plus tard fondateur et président du syndicat de la presse coloniale, plusieurs organes coloniaux. La représentation intellectuelle de cette petite île de moins de 200 000 habitants, dont 50 000 blancs, a été éclatante : en un siècle la Réunion a fourni plus qu'aucun département à l'Académie française et à la littérature nationale. Il suffira de citer Parny, Bertin, Lacaussade, secrétaire de Sainte-Beuve et directeur de la *Revue européenne*, Leconte de Lisle, Léon Dierx, Édouard Hervé qui a joué un si grand rôle dans la presse, l'historien illustre J. Bédier. Dans l'île même restait toute une pléiade de poètes et d'historiens comme les Pajot, les Crectien, les Jules Hermann et elle a produit une lignée de journalistes, de juristes, de grands fonctionnaires de notre Empire, sans parler de savants comme Joseph Hubert, Lislet Geoffroy, Jacob de Cordemoy, le docteur Guyon de l'Académie des Sciences. Si on ajoute à cette liste, pour ne parler que des morts, des amiraux comme Boudet, des généraux : le Lambert des *Dernières Cartouches* et le Bornier de Tombouctou, l'aviateur légendaire Roland Garros, on se rendra compte de la fertilité exceptionnelle de cette vieille colonie ardemment patriote.

La culture scientifique a été plus négligée ; et il n'y a dans l'île aucun ensei-

gnement professionnel ni postscolaire. C'est pourquoi le développement économique s'est ralenti quelque peu jusqu'à la guerre ; une laïcisation précoce des écoles primaires et secondaires a été aussi une faute. Mais après la guerre de 1914-1918 à laquelle la participation de cette colonie a été considérable, il s'est produit un magnifique essor industriel : le rendement de la canne a passé de 8, où elle est encore aux Antilles, à 12 pour 100 ; les petites usines se sont concentrées en de puissantes sucreries munies des derniers raffinements du progrès, et aujourd'hui grâce à la Réunion, ce n'est plus les colonies anglaises mais les françaises qui tiennent le record dans l'océan Indien.

Il reste à installer les institutions de Crédit agricole à long terme permettant de perfectionner l'outillage économique, fort insuffisant pour les petites industries. Un directeur de la Banque a entrepris l'éducation financière qui permettra des améliorations municipales plus rapides et l'installation définitive des usines de grande électrification réclamées depuis cinquante ans pour un pays prodigieusement riche en houille blanche et dont la capitale est trop parcimonieusement éclairée. L'île a notamment besoin de grands travaux d'irrigation, se trouvant considérablement en retard sur ce chapitre par rapport à Maurice et à Madagascar, et de la restauration de son second port, Saint-Pierre, qui sera précieuse pour les cantons du Sud.

Les déplorables effets de l'instabilité gouvernementale ont été compensés par la constance des efforts du Conseil général qui n'a jamais ménagé les subsides pour

BLOC DE TRACHYTE A CILAOS (LA RÉUNION)

les dépenses d'intérêt général et pour l'instruction supérieure des élites. Il faut ici signaler un absentéisme intellectuel très grave qui a été sans cesse déploré : presque tous les lauréats du lycée vont chercher des situations qu'ils pensent plus avantageuses dans la métropole ou dans les colonies nouvelles. On a pu dire que l'île se trouvait ainsi décapitée des deux tiers de son élite. Cela a déjà de la gravité au point de vue démographique, l'absentéisme des jeunes hommes condamnant au célibat un grand nombre de jeunes filles : mais le commerce est en majeure partie laissé aux Asiatiques étrangers, les ingénieurs et mécaniciens sont très rares, l'outillage est vite dégradé ou déficient, la construction manque de solidité ; les ravages des cyclones sont d'autant plus considérables et irréparés, une partie de la population vit dans des abris des plus insuffisants, la mortalité est importante, l'hygiène des plus négligées.

Les classes pauvres sont assez abandonnées et la société ouvrière est des plus rudimentaires. Les classes riches sont au contraire cultivées. En 1911 un musée d'art et un musée historique se sont a outés au Muséum ; en 1913, le gouverneur Garbit a fait renaître sous le nom d'Académie de la Réunion l'ancienne Société des Sciences et Arts, jadis si florissante, qui avait elle-même servi d'exemple à Gallieni pour l'Académie de Madagascar ; ses présidents Meziaire, Guignard, puis Henri Azema ont fourni à son bulletin de beaux travaux d'érudition. Une nouvelle Société des Sciences et Arts assure des conférences et aide au succès des bibliothèques. Les archives ont été sauvées, classées, cataloguées par le conservateur du musée Léon Dierx, M. Adrien Merlo. Les documents anciens sont méthodiquement publiés grâce à une revue dirigée par l'érudit Albert Lougnon. Sous la présidence de M. Vincent Boyer de la Giroday, la Chambre d'agriculture a multiplié les publications agricoles et créé une station scientifique confiée à un spécialiste, M. Kopp, M. Auguste de Villèle, véritable apôtre, a entrepris l'éducation syndicale et scientifique des petits planteurs en même temps qu'il dirige une revue animatrice.

Un progrès syndical et mutualiste est de toutes parts réclamé impérieusement. Une École de Droit a été fondée depuis la guerre, à laquelle viennent des étudiants de Madagascar ; on réclame de partout des Écoles supérieures scientifiques, particulièrement agronomiques, qui serviraient également pour Madagascar et les Comores.

Tout ce qui vient d'être exposé prouve que la Réunion reste, par la vertu de son histoire de trois siècles et de sa race créole, le principal et intense foyer de la civilisation française dans l'océan Indien. Elle avait pris dès le dix-huitième siècle

la conscience de son être et celle-ci avait été portée à son diapason par Leconte de Lisle. De là vient aussi que ce sont les Réunionnais qui ont les premiers lancé et organisé le programme de solidarité intercoloniale. Si les Algériens ont eu tendance à fonder une école individualiste des Algérianistes, si les Indochinois s'absorbent surtout dans l'expression des revendications indochinoises, les Réunionnais subordonnent les droits de leur île aux devoirs envers la communauté française, et c'est ce qui différencie profondément la colonisation française de la colonisation anglaise, par exemple celle de l'Afrique du Sud.

LE PACIFIQUE FRANÇAIS

PAR

MARGUERITE VERDAT

SIBÉRIE
ALASKA
AMÉRIQUE
MER DE BERING
MER D'OKHOTSK
BAIE DE HUDSON
Kamtchatka
Iles Aléoutiennes
I. Kadiak
Arch.! du Prce de Galles
I.s de la Reine Charlotte
I. Vancouver
Vancouver
I. Sakhaline (Karafouto)
Iles Kouriles
MONGOLIE
MANDCHOURIE
Vladivostok
Pékin
MER DU JAPON
Tien-Tsin
Tokio
Yokohama
Nagasaki
GRAND OCÉAN
San Francisco
ÉTATS-UNIS
CANADA
CHINE
Chang-Haï
I.s Bonin (J.)
Iles Hawaï ou Sandwich
I. Midway (E.U.)
I.s Ste Barbara
I. Guadalupe
GOLFE DU MEXIQUE
Arch.! de Magellan (J.)
Tropique du Cancer
Canton
Formose (J.)
Hong-Kong (Br.)
Hanoï
Cuba
MER DES ANTILLES
Honolulu
I.s Revilla Gigedo (M.)
I. Bocca Perde
Acapulco
Iles (J.) Marianes
I. Wake (E.U.)
I.s Smith ou Cornwallis
I.s Hawaï (E.U.)
INDO-CHINE
Hainan
Luçon
ILES PHILIPPINES (E.U.)
Manille
I. Guam (E.U.)
Iles (J.) Marshal
I. Clipperton (F.)
Tehuantepec
Panama
Saïgon
I. Yap (J.)
Mindanao (J.)
I.s Palaos (J.)
Iles Carolines (J.)
Iles Raliek (J.)
I.s Ratak
I. Palmyra
I. Fanning (Br.)
I. Cocos
Presq. de Malacca
Singapour (Br.)
I. Gilolo
BORNEO (H.)
I.s Gilbert (Br.)
I. Christmas
Equateur
Iles Galapagos (E.)
Guayaquil
Lima
Callao
Celèbes (H.)
Arch.! Bismarck
I.s Phœnix (Br.)
Batavia
JAVA (H.)
Flores (P.)
Timor
NOUVELLE-GUINÉE (Br.)
I.s Salomon (Br.)
I.s Ellice (Br.)
I.s de l'Union (Br.)
I. Nouka Hiva
Iles Marquises (F.)
I.s Manihiki (Br.)
I. Wallis (Ouvéa)
Apia
I. Foutouna (F.)
I.s Viti ou Fidji (Br.)
I.s Samoa (N.Z.)
I.s de la Société (F.)
Papeete
Tahiti
I.s Touamotou (F.)
I.s Gambier (F.)
Arch.! de la Louisiade
Iles Hébrides (F., Br.)
Nouvelle Calédonie (F.)
Nouméa
I.s Loyauté (F.)
I.s Tonga (Br.)
Arch.! de Cook (Br.)
I. Mangareva
Tropique du Capricorne
I.s Toubouai (F.)
I. Pitcairn (Br.)
I. Dacie (Br.)
I. de Pâques (Ch.)
I. Sala y Gomez (Ch.)
I. S. Félix (Ch.)
I. S. Ambrosio
I. Rapa (F.)
AUSTRALIE (Br.)
Brisbane
I. Norfolk (Br.)
Perth
Fremantle
Albany
Adélaïde
Sydney
Melbourne
I.s Kermadec (Br.)
Auckland
I. du Nord
I. du Sud
Nlle Zélande
Wellington
Tasmanie (Br.)
Hobart
I.s Chatham ou Broughton (Br.)
Dunedin
I. Stewart
I. Auckland (Br.)
I.s Bounty (Br.)
I.s Antipodes
I.s Juan Fernandez (Ch.)
OCÉAN INDIEN
OCÉAN PACIFIQUE
MER DE TASMAN
MER DE CORAIL
MER DE CHINE
MER DES MOLUQUES
MER DE JAVA
MER DE BANDA
MER D'ARAFOURA
DÉTROIT DE TORRÈS
DÉTROIT DE SUNDA
DÉTROIT DE MALACCA
MICRONÉSIE
MÉLANÉSIE
POLYNÉSIE
100° 120° 140° 160° E. de Paris 180° 160° 140° 120° 100° 80°
60 40 20 0 20 40 60

CHAPITRE PREMIER

LA DÉCOUVERTE DES ILES DU PACIFIQUE ET LES PREMIÈRES TENTATIVES DE COLONISATION

Le mythe du continent austral. — Les premières découvertes des îles du Pacifique. — Les reconnaissances du dix-huitième et du dix-neuvième siècles. — L'Europe et le Pacifique : les rivalités politiques. — Les missionnaires. — Les rivalités commerciales. — Situation géographique des îles françaises du Pacifique. — Tentatives avortées de colonisation dans le Pacifique. La question de la Nouvelle-Zélande. — La question hawaïenne. Le marquis de Rays. L'îlot Clipperton.

AVANT d'inscrire le récit de l'effort français dans le livre si longtemps inconnu de l'océan Pacifique, peut-être ne sera-t-il pas inutile de fixer brièvement le rôle que sa recherche joua dans les préoccupations de l'Europe durant cette période qui va de Balboa (1503) à la fin du dix-huitième siècle, et que l'on peut appeler la période des découvertes.

LE MYTHE DU CONTINENT AUSTRAL

La découverte d'un continent est une belle histoire que l'exiguïté du globe terrestre condamne à n'avoir qu'un très petit nombre de chapitres, mais les terres infiniment morcellées, émiettées, isolées à la surface du Pacifique, semblent, au cours des voyages qui les révélaient au monde presque une par une, avoir étayé, pendant près de trois siècles, un mythe géographique générateur d'efforts et de recherches incessantes : il y eut un mythe du continent austral.

En 1503, pour la première fois, Balboa, des sommets qui dominent à l'est le golfe de Panama, vit briller au couchant une mer illimitée. Descendu en hâte vers cet océan, il prit possession au nom de Castille de ce nouveau fief liquide. Mais la longue barrière de l'Amérique semblait alors infranchissable, aussi les premiers efforts se tendirent-ils vers la découverte d'une porte qui permît d'entrer dans cette mer pacifique et de se saisir des trésors qu'elle devait contenir. Quelques vaines tentatives, quelques explorations infructueuses d'estuaires qui se perdaient vite au cœur des terres... Il fallut attendre sept années pour que la clef du monde nouveau fût accordée au navigateur Magellan.

Le 28 novembre, après une longue et périlleuse traversée du détroit qui garde son nom, la flottille de cinq navires qu'il commandait vogua dans la mer australe et mit le cap sur les Moluques. Quelques points verts surgirent sur l'immense plaine liquide : deux des Tuamotus, sans doute, les Mariannes, puis les Philippines. En somme, cette formidable aventure maritime donne l'impression d'avoir causé une déception étonnée. Où se trouvaient, dans cette étendue sans bornes, les terres que les théories cosmiques d'alors croyaient nécessaires à équilibrer celles du continent boréal, cette Terra Australis ou anticthone, dont tout le moyen âge a eu la certitude, qui figurait dans un manuscrit de Macrobe du dixième siècle, puis Marco Polo au quatorzième? Christophe Colomb, lui aussi, parle de « beaucoup de terres, dans le Sud, dont on n'a jamais eu connaissance ». Et aussitôt, on tente d'ajuster la réalité à ce rêve : cette Terre du Feu que Magellan longea, ne serait-elle pas une côte du fameux continent?

En 1578, Drake, en déterminant exactement cette presqu'île, écartait cette hypothèse — mais il la remplaçait par une autre... N'avait-il pas, au débouché du détroit, aperçu, vers le 56° ou 57° de latitude, les côtes d'une terre qu'il ne put joindre... Cette vision, peut-être irréelle, fut fixée sur de nombreuses cartes anciennes sous le nom de Terre de Drake, et pendant cent cinquante ans, elle a été recherchée par de nombreux navigateurs.

Davis, à la fin du seizième siècle, découvre quelques Malouines et peuple d'un

nouveau fantôme cet océan austral qui tardait tant à livrer son trésor : cette Terre de Davis, que Byron, Carteret et même Bougainville cherchèrent encore de 1765 à 1768, n'était, sans doute rien autre chose que Rapa-nui, l'actuelle île de Pâques, déterminée par Roggewen en 1722.

Mais ces apparitions décevantes : terres de Magellan, de Drake, de Davis, terre de Vuë, toujours recherchées, jamais retrouvées en des places que les navigateurs du temps précisaient mal, soutenaient sans les satisfaire l'espoir fervent des chercheurs de continent... Et voici que des découvertes bien réelles concouraient à étayer l'hypothèse de la Terra Australis. La Nouvelle-Guinée, entrevue dès 1526 par Jorge de Ménésès, les Salomons de Mendana, la Tasmanie de Tasman, en 1642, et une notable partie des découvertes australes sont, pour les découvreurs et les cartographes du temps, promontoires et côtes du continent austral, qui, pour eux, s'étendait jusqu'au sud de l'Amérique, au Magellanique, comme, en 1768, l'écrivait encore le président de Brosses.

Tandis que s'échafaudaient tant de rêveries, la seule terre vraiment digne du nom de continent austral, bien que précocement connue, puisque visitée par les Chinois, les Malais, peut-être les Arabes et les Provençaux, et soupçonnée par Marco Polo : l'Australie, ne semble pas avoir spécialement attiré les espoirs d'alors. Elle apparaît sur certaines cartes dès le quatorzième siècle, et toute sa partie supérieure prend déjà une forme définie dans la cartographie du seizième siècle qui lui attribue le nom de Jave-la-grande. Mais ses côtes sud, indéterminées, rejoignaient sans doute les terres antarctiques, dont le père Riccioli, dans sa *Géographie réformée*, en 1661, admet l'existence, de même que Varénius, expliquant qu'on n'en connaît encore que les rivages tournés vers la Terre de Feu, la Nouvelle-Guinée, les terres de la Concorde, de Beach et de Lucach.

Pourtant des reconnaissances plus complètes de ces îles et de leurs voisines, révélant leurs contours, fragmentaient peu à peu la ligne imaginaire de côtes continues. Le rêve du continent austral reculait toujours vers les régions antarctiques et Cook devait lui porter le coup suprême quand ses premier et second voyages ruinèrent à jamais l'hypothèse d'un continent immense entre le 60° et l'équateur. Il écrivait : « Je me flatte... qu'on a bien définitivement fini de chercher ce continent austral qui a préoccupé l'attention publique pendant deux siècles. » Affamé de vérité positive, il enterrait ainsi, d'un trait de plume, l'un des plus grands rêves moteurs de l'humanité d'alors — lui à qui pouvait suffire la réalité des innombrables terres éveillées par ses navires au cours de ses pèlerinages dans les mers du Sud...

Ce n'est pas ici le lieu de philosopher plus longuement sur un mythe grandiose, qui, générateur de tant d'efforts féconds, aboutit finalement à des résultats immédiats. Et c'est ce qui importe.

Nous avons vu que la cartographie, parfois, a précédé l'histoire — en d'autres termes, des terres ont été signalées par certains géographes avant d'avoir été officiellement reconnues. Des traditions maritimes confuses se croisaient sur l'Océan : il ne faut pas les négliger tout à fait. L'Europe a pénétré en Indonésie et en Malaisie de fort bonne heure, et il est un fait reconnu, c'est que les Malais étaient de grands navigateurs, comme d'ailleurs toutes les races du Pacifique. Cook découvrit, en 1768, à Tahiti, une carte rudimentaire Maorie, condensant des connaissances fort anciennes, et à laquelle il n'avait presque rien à ajouter. D'autres documents analogues, ou, au moins, des traditions orales, existaient bien certainement dans d'autres îles, et il semble difficile que les navigateurs européens n'en aient jamais entendu parler. En somme, le sujet que nous abordons, c'est une histoire officielle de la découverte du Pacifique, ou plutôt, l'histoire des tentatives préparées, commanditées par les gouvernements et les commerçants patentés européens. Mais, depuis combien de siècles les boucaniers, les pêcheurs de baleines, les récolteurs de bois précieux, de perles, fréquentaient-ils ces parages et mêlaient-ils leurs bâtiments fraternels aux barques des autochtones océaniens, en continuelles migrations? Et s'ils découvraient une terre, à qui et pourquoi livrer leur secret? En 1712, Louis XIV, eu égard aux jalousies anglaises et hollandaises que l'on ménageait alors, rendit une ordonnance pour défendre, sous des peines sévères, les navigations commerciales aux mers du Sud. Aussi les commerçants clandestins ne désiraient-ils pas révéler les terres nouvelles qu'ils pouvaient rencontrer.

Il y aurait une intéressante histoire occulte du Pacifique à écrire en marge de la chronologie officielle des terres découvertes — certains commencent à s'en douter.

Ces faits que le bon sens commande d'imaginer, bien rares sont les documents qui les pourront confirmer. Évoquons seulement ce qui a dû être — et précisons, pour le Pacifique français, les données que l'état actuel des connaissances nous fournit.

LES PREMIÈRES DÉCOUVERTES DES ÎLES DU PACIFIQUE

Magellan avait enseigné aux marins de son temps la route du Pacifique austral — mais au prix de quels sacrifices !

Des cinq beaux navires partis un matin de septembre 1519 de San Lucar de Barrameda, une coque démantelée restait seule, qui rejoignit à grand'peine l'Es-

pagne, sous la conduite d'un obscur capitaine, Magellan ayant trouvé la mort dans les Philippines, au cours d'un combat avec les insulaires.

Inutile de dire que, la route des îles asiatiques par le nouvel océan avait paru longue aux marins malades et épuisés ; puisque les terres des épices s'atteignaient bien plus facilement en partant du Pérou, pourquoi chercher dangers et fatigues ?... Et derechef, le Pacifique austral, à peine éveillé, se rendormit pour un demi-siècle, durant lequel de nombreuses terres au-dessus de l'équateur surgirent de l'inconnu à l'appel des Jorge de Ménésès, des Grivalja, des Juan Gaétano, etc. Mais l'attrait de la terre australe demeurait cependant et, de nouveau, les navires espagnols cinglèrent vers le Sud...

LES COLOSSES DE L'ILE DE PAQUES

Une première navigation d'Alvaro Mendana de Neira ne révèle aucune terre destinée à devenir française. C'est vingt-cinq ans plus tard seulement, durant un nouveau voyage du même capitaine, auquel Fernand de Queiros avait été adjoint comme second, que les quatre navires de l'expédition, cherchant la route des îles Salomon auxquelles ils conduisaient 400 passagers des deux sexes pour tenter un essai de colonisation, rencontrèrent, vers le milieu de l'année, une traînée d'îles verdoyantes. C'était l'archipel des Marquises. Suivant une coutume espagnole, qui a présidé au baptême de toutes les terres découvertes durant cette période, on leur impose les noms des grands saints du calendrier de la fin juillet et du début d'août ; puis c'est l'histoire de bien des découvertes dans cet océan au beau nom paisible : les mousquets, terribles « bâtons à feu » parlèrent, et lorsque Mendana se retira avec sa flotte, après avoir planté du

maïs, en vue de l'installation d'une nouvelle colonie, la plupart des indigènes, tapis dans les vallées montagneuses de l'intérieur, regardèrent avec terreur s'éloigner ces hommes incompréhensibles, montés sur leurs îles flottantes.

Une nouvelle navigation de Queiros devait élargir encore l'archipel qui deviendrait le patrimoine français. En 1605, ce découvreur mystique, véritable chevalier d'une grande idée pour laquelle il devait mourir, repart vers la fantomale terre australe. Il traverse les Tuamotus, et sans doute les îles de la Société. Après avoir cru longtemps qu'une des îles entrevues par lui et baptisée Sagittaria était Tahiti (1) on abandonne de plus en plus cette opinion. Ce qui ne fait aujourd'hui aucun doute, c'est l'identité de la « Terra Australia del Espiritu Santo » découverte quelques mois plus tard (27 avril 1606). Queiros se trouvait devant le groupe des Nouvelles-Hébrides et « la grande terre avec de grandes chaînes de montagnes » a conservé le nom attribué par son découvreur. Réalisateur en même temps que mystique, Queiros, comblé de joie par la luxuriance de l'île, envoie au roi d'Espagne une série de descriptions enthousiastes et de plans colonisateurs. Mais, comme le firent si souvent la France, l'Allemagne et même l'Angleterre au cours du dix-neuvième siècle, l'Espagne hésita. L'opinion commune était qu'elle possédait déjà assez de terres nouvelles. Queiros ballotté, repoussé de toutes parts, voulut repartir seul vers son rêve : épuisé, il mourut à Panama, en 1614.

Le dix-septième siècle devait accorder peu de chose à ce qui serait le Pacifique français. Jacques le Maire, issu d'une famille d'origine française établie à Amsterdam et un marin, William Schouten, naviguant sur commission du prince de Nassau, franchissent le Magellanique, en janvier 1616, par un nouveau passage. Tout à coup, des bouquets verdoyants émergent de la mer : ce sont les Tuamotus, qui ne devaient les retenir que peu de jours. Ils les nomment Isles Vertes, notent que les bras et les poitrines des insulaires sont « tout piqués de petites figures », et que les îles sont très petites et basses.

Le vent de nouveau gonfle les voiles pour le but déterminé du voyage : la Nouvelle-Guinée ; mais en quittant l'archipel, par proue, apparaît une île « très haute avec collines » sur l'identité de laquelle on demeure encore incertain.

Cent ans plus tard, exactement en 1722, Roggewen qui, le jour de Pâques, avait

(1) Il semble aujourd'hui certain que cette mystérieuse Sagittaria était l'île d'Anaa, des Tuamotus. Mais il faut faire remarquer que les géographes du début du siècle et spécialement l'amiral Wharton ne sont pas les premiers à l'avoir prouvé. Tous les arguments qu'ils proposent ont été présentés, dès 1837, par un homme qui connaissait bien et Tahiti et Anaa (alors appelée île de la Chaine) : le vaillant belge Mœrenhout, si dévoué aux intérêts français à Tahiti.

abordé aux pieds des « quantités d'idoles dressées sur les côtes » de l'Ile de Pâques, traverse lui aussi les Tuamotus ; peu familiarisé avec la configuration classique des attolls coralliens à lagon central, il note naïvement que ces « Isles pernicieuses » (il y perdit un bateau) « sont extrêmement basses, en sorte que quelques endroits en étaient inondés alors ». Mais, esprit pratique, il insinue aussi qu'en ces régions, « on pourrait organiser des pêcheries de perles très avantageuses ».

BOUGAINVILLE

Cependant le rythme des découvertes semble se ralentir. En vain la Compagnie des Indes mande, en 1738, Bouvet-Lozier « pour aller découvrir les terres australes » et en prendre possession au nom du roi et de la Compagnie ; des groupes importants, destinés à devenir français : les îles de la Société (îles du Vent et Sous le Vent), la Nouvelle-Calédonie, sont toujours ignorés. Il n'est pas inutile de remarquer ici que, si l'on en juge par les différents jalons de bien des traversées des seizième et dix-septième siècles, les différents archipels précités ont dû être traversés maintes fois avant la date de leur découverte officielle. Les voyageurs n'ont-ils rien aperçu des îles qui les composent ? Ont-ils préféré, pour des raisons inconnues, ne point annoncer la rencontre de nouvelles terres vierges — ou bien leur route, déportée à droite et à gauche par les courants, guidée par des calculs erronés de longitudes, dessinant des zigzags involontaires autour de la ligne idéale qu'ils auraient dû suivre pour joindre leurs étapes maritimes, a-t-elle véritablement ignoré ces mondes insulaires ?... Questions d'ailleurs secondaires qui semblent devoir rester sans réponse.

LES RECONNAISSANCES DU DIX-HUITIÈME ET DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLES

Toujours est-il que la première mention de Tahiti, la perle des îles de la Société, apparaît dans le compte rendu du capitaine anglais Samuel Wallis, qui y aborda le 17 juin 1767 à la grande terreur des indigènes qui croyaient voir se réaliser une prophétie locale, leur annonçant que d'épouvantables catastrophes fondraient un jour sur eux, après qu'une grande pirogue sans balancier aurait

touché à leurs rives ; le « *Dolphin* » de Wallis n'était-il pas la nef du malheur prédite par leurs « oreros »?

Quelques mois après que Wallis se fut retiré, non sans avoir baptisé sa découverte : île du roi George III, Bougainville qui, la même année, avait entrepris, sur l'ordre du roi de France, un voyage autour du monde, aborde à son tour à l'île heureuse : la Nouvelle-Cythère. Il s'arrête longuement dans ce lieu de délices aux habitants « doux et bienfaisants », à la végétation luxuriante ; puis, poursuivant sa course vers l'Ouest, il retrouve l'archipel dans lequel Queiros avait cru voir la terre australe : l'Espiritu Santo. Mais l'incertitude dans les points de repère indiqués par les premiers navigateurs est telle, que l'identification de l'île n'apparaît pas certaine à Bougainville. Il baptise le groupe : Grandes-Cyclades et gagne enfin les Moluques, non sans avoir soupçonné, grâce à des dépouilles de cocotiers flottant sur la mer, la Nouvelle-Calédonie, à la place précise où deux ans plus tard devait la découvrir Cook.

COOK

Dès lors les dernières terres inconnues du Pacifique tombent une à une dans le champ de la connaissance européenne sur un rythme tellement accéléré que, sans doute, quelques navigateurs ont cru goûter l'orgueil de la découverte, alors qu'un prédécesseur plus heureux voguait déjà vers l'Europe pour annoncer sa trouvaille. A peine Bougainville avait-il touché les côtes de France que Cook, jeune officier de marine anglais, partait à son tour. A Tahiti, où il mouille tout d'abord, il remplit sa mission d'observer le passage de Vénus sur le disque du soleil (1769), relève soigneusement la carte de l'archipel, le baptise îles de la Société, en l'honneur de la Société de Géographie de Londres, puis part au-devant du Continent austral, qui se dérobe une fois de plus. Un second voyage, en 1772, ne révèle que quelques lambeaux de terre, en avant de ces murailles de glaces flottantes, terribles aux marins. Alors le navigateur se retourne vers le nord, précise la position des Marquises de Mendana, visite la Terre du Saint-Esprit de Queiros, rallie les

CÔTE DE VANIKORO
OÙ SE PERDIRENT LES FRÉGATES DE LA PÉROUSE L'« ASTROLABE » ET LA « BOUSSOLE »

Nouvelles-Cyclades de Bougainville, et leur impose un troisième nom que l'archipel conserve encore de nos jours : les Nouvelles-Hébrides. C'est en les quittant que, vers le Sud-Ouest, apparurent par un matin de septembre 1773, de hautes et verdoyantes montagnes. Déjà Cook, avant même d'aborder, baptisait Nouvelle-Calédonie cette terre dont l'aspect lui avait rappelé sa patrie lointaine. Il ne devait, du reste, en reconnaître que la côte Est, âpre et haute, pressé qu'il était de retourner fouiller le mystère du Sud.

Nous avons vu que, pas plus ce deuxième voyage que le premier, accompli trois ans plus tôt par l'illustre navigateur, ne devait révéler un continent entre l'équateur et le 60° de latitude. C'était l'écroulement d'un grand rêve qui avait duré près de trois siècles.

Après Cook il y eut encore des voyages d'études, il n'y eut plus de voyages de découvertes.

Le dernier quart du dix-huitième siècle et le premier du dix-neuvième virent néanmoins d'intéressantes circumnavigations du globe. Disons tout d'abord que l'histoire officielle ne les a pas toutes enregistrées. Il est aujourd'hui prouvé, par exemple, qu'avant Bougainville on eût pu compter au moins une dizaine de voyages autour du monde, dont le premier eut lieu de 1711 à 1713. Ceux qui suivirent les découvertes de Cook sont mieux connus.

Le 1er août 1785, La Pérouse partit vers le monde austral à la tête d'une expédition de recherches nombreuse et bien outillée, montée sur deux bâtiments. Il semble prouvé aujourd'hui que La Pérouse passa par la Nouvelle-Calédonie avant d'aller se perdre corps et biens sur les récifs de Vanikoro (Nouvelles-Hébrides).

Peut-être n'a-t-on pas apporté, à propos de ce voyage, assez d'attention aux récits du naufrage faits par les naturels Néo-Hébridais à Peter Dillon et Dumont d'Urville. Il semble bien qu'une des deux nefs brisées sur les rocs réussit à utiliser ses débris pour construire un nouveau bâtiment plus petit, avec lequel les survivants s'éloignèrent. Hélas ! le sort de ces rescapés demeure aussi mystérieux et sans doute aussi tragique que celui des autres naufragés de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*.

Le triste honneur d'apporter toutes les précisions sur la fin tragique de La Pérouse devait être réservé au capitaine anglais Peter Dillon. Retrouvant, en mai 1826, dans les mains de baleiniers anglais, des objets provenant des navires disparus, il prépara, en 1827, une expédition de recherches et put recueillir renseignements et souvenirs du désastre à Whanon et Païou, les deux villages de Vanikoro, où les nefs s'étaient brisées.

D'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de la Pérouse par l'Assemblée nationale,

en septembre 1791, erre d'abord à l'aventure sur la foi de fausses indications. Mais, dès le début de 1792, après avoir longé la terre de Van Diémen par un canal qui a conservé son nom, une sorte de prescience lui fait serrer de près les traces de son infortuné prédécesseur. Il reconnaît la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie, ancre en Nouvelle-Irlande, questionne les naturels de Tonga Tabou ; le 10 avril, il traverse les Nouvelles-Hébrides, mais ses interrogations n'obtiennent aucune réponse des Canaques et, sans doute, passe-t-il très près des récifs funestes de Vanikoro. L'expédition d'ailleurs devait, pour lui aussi, finir tragiquement : au cours d'une exploration de la Nouvelle-Bretagne, d'Entrecasteaux succomba à une attaque de scorbut et ses deux bateaux, durant le trajet de retour, tombèrent aux mains des Hollandais.

ILE DE TULUILA SAMOA
BAIE DU MASSACRE OÙ FUT ASSASSINÉ DE LANGLE EN 1787

Les voyages se multiplient dès le début du dix-neuvième siècle ; il serait fastidieux d'en établir désormais la liste, même lorsqu'ils mettent à l'honneur le nom français.

Nous retrouverons Baudin mêlé aux débuts de la colonisation anglaise de l'Australie et de la Tasmanie, où la crainte d'entreprises françaises rivales servit de stimulant. Quelques années plus tard, d'autres figures émergent de la foule. Louis de Freycinet, de 1817 à 1820, sillonne tout le Pacifique au cours d'une exploration géographique ; Louis-Isidore Duperré, secondé par Dumont-d'Urville, s'embarque à Payta (Pérou) pour effectuer le tour du monde, et sa randonnée à travers le Pacifique touche tour à tour les Tuamotus, Tahiti, la Nouvelle-Zélande, les Salomons, les Nouvelles-Galles du Sud. Son lieutenant, d'ailleurs, à peine de retour en France, prépare une nouvelle expédition. A ce moment, on ignore encore les recherches entreprises par Peter Dillon ; et Dumont-d'Urville va, à son tour, réclamer La Pérouse à la plupart des îles du Pacifique. Quelques éclairs luisent, quelques

renseignements sont recueillis, jusqu'au jour où la rencontre de Dillon en Tasmanie fait la clarté complète. Il ne reste plus au capitaine français qu'à accomplir un pieux pèlerinage au lieu du désastre. En février 1828, il arrive à Païou (Vanikoro) où il fait élever sur le rivage un petit monument commémoratif.

Maintenant la carte du Pacifique est connue de tous — si bien connue que les convoitises montent. Trois siècles pour la découverte — un siècle pour le partage. Le temps est fini des Magellan, des Queiros, des Bougainville, qui ouvraient des océans, rêvaient de continents inconnus et chantaient les Nouvelles-Cythères. Avec le dix-neuvième siècle se termine la belle légende de l'océan Pacifique.

L'EUROPE ET LE PACIFIQUE. LES RIVALITÉS POLITIQUES

Exposer les conceptions colonisatrices de chaque nation européenne dans le Pacifique serait un travail beaucoup trop long pour le cadre étroit de cette étude. Aussi bien, dès que la période des découvertes se ferma, avec la fin du dix-huitième siècle, sur le grand nom de Cook, l'ère des compétitions internationales allait commencer. L'irritante question de l'ouverture du canal de Panama poussait les grandes nations maritimes : France, Angleterre, puis Allemagne, à s'assurer des jalons sur les nouvelles routes marines qui allaient s'ouvrir.

ILES SANDWICH. MAISON D'UN CHEF
(D'après un dessin de Girardin : *Monde illustré*) (1888).

Il est presque impossible de résumer en lignes nettes, la politique européenne du dix-neuvième siècle dans le Pacifique.

Cette politique est née au jour le jour, s'est édifiée sur des hasards et des disputes locales : une diplomatie tout occasionnelle d'ordres, de contre-ordres, d'instructions officielles en contradiction avec les instructions secrètes, en est résultée. Une fois de plus, l'âpreté à la lutte, le dédain de toute contingence morale, l'habileté à profiter des fautes ou des scrupules d'autrui, traits qui sont souvent ceux de l'Angleterre, bâtisseuse d'un empire colonial dont les tentacules enserrent le globe, lui permirent de se tailler dans le Pacifique un morceau de roi. Disons-le : l'incertitude de notre politique lui faisait la partie belle.

D'ailleurs, il faut se rendre à l'évidence : l'Europe, au cours de ce dix-neuvième

LOUIS XVI DONNE DES INSTRUCTIONS A M. DE LA PÉROUSE
POUR SON VOYAGE AUTOUR DU MONDE (29 juin 1785)
Tableau de NICOLAS ANDRÉ MONSIAU
(Musée de Versailles).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

siècle tourmenté, secoué de bouleversements profonds, semble n'avoir que faiblement désiré l'empire du Pacifique. Allons plus loin : si chaque puissance colonisatrice avait été parfaitement certaine de l'inertie de sa voisine, peut-être les îles indépendantes seraient-elles encore nombreuses à la surface du grand Océan. Mais, dès le début du dix-neuvième siècle, en Australie par exemple, nous voyons l'Angleterre se décider à précipiter son action, puis à étendre son occupation, parce qu'elle craignait d'être devancée par la France. Même tactique en Nouvelle-Zélande, un demi-siècle plus tard. Aux Hawaïs, conscientes des bouleversements que provoquerait une occupation militaire de l'une d'entre elles, trois grandes puissances s'unissent pour protéger l'indépendance d'une race qui ne leur avait demandé aucune garantie de cette sorte. Mêmes précautions boiteuses aux îles Sous le Vent en 1847. Le Condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides est né d'une conception analogue de restriction et de contrôle mutuels.

Les missionnaires Parmi les causes qui poussèrent à l'action les nations européennes ou les États-Unis, et les contraignirent à prendre position dans les compétitions ouvertes autour des archipels, il faut placer au premier rang les luttes religieuses.

Les premiers efforts accomplis par les missionnaires dans cet immense champ de concurrence vinrent de l'Angleterre. Dès la fin du dix-huitième siècle (exactement en 1797), les apôtres anglais, envoyés par la Société des Missions de Londres, arrivèrent à Tahiti. Nous les retrouverons dressés contre les missionnaires catholiques français, au moment des âpres luttes nées de leur rivalité, qui devaient nous donner les îles de la Société.

Les missionnaires américains entrèrent ensuite dans l'arène. Leur principal champ d'action fut ce merveilleux archipel hawaïen peuplé et riche, qui, après trois quarts de siècle de controverses passionnées, devait revenir au pays de ses premiers apôtres.

La France, qui se relevait à peine des secousses de la Révolution et des guerres de l'Empire, entre en scène la dernière. Peut-être même n'eût-elle pas tourné les yeux aussi vite sur un champ de mission si lointain. Mais la loi de la rivalité qui devait dominer toute la politique du Pacifique, joua cette fois sur le terrain religieux. L'amiral Duperré, en 1823, avait conduit sa frégate la *Coquille* aux Tuamotus, puis à Tahiti. Protestant lui-même, il avait vivement admiré l'œuvre courageuse de ses coreligionnaires, les missionnaires anglais, et en avait parlé avec un tel lyrisme dans son rapport qu'en France l'opinion catholique s'émut.

Déjà, vers 1820, le pape avait songé à l'évangélisation de l'Océanie, mais les

Missions Étrangères, pressenties, surchargées par leurs œuvres d'Orient, ne purent fournir les sujets nécessaires. Pourtant la France catholique, devant les progrès de l'hérésie, tente un grand effort. Tout d'abord, les archipels océaniens sont placés sous la juridiction spirituelle du préfet apostolique de la Réunion, Mgr Solages. Mais la distance qui les séparait de leur Métropole rendait cette décision toute platonique ; aussi, en 1833, le pape Grégoire XVI fait deux parts de ce monde tout neuf livré aux efforts des missionnaires catholiques.

TABOUS. NOUVELLES-HÉBRIDES

A une congrégation naissante, mais qui s'était spontanément offerte pour cet apostolat lointain, la Société des Sacrés-Cœurs, ou Société de Picpus, il attribue le monde océanien, à l'est du 180° de longitude : environ cent cinquante îles en une dizaine d'archipels. Quelques années plus tard (1845), après la mort de Mgr Solages, la Société de Marie recevra, en apanage spirituel, le vicariat de l'Océanie occidentale, qui deviendra celui des Sandwich, alors que le fief attribué aux Pères de Picpus sera le vicariat des Marquises, Tahiti et Gambiers, lui-même divisé en deux, en 1848. Plus tard, en 1881, les Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun s'installèrent en Nouvelle-Guinée, dans les îles de Nouvelle-Bretagne et d'Irlande et dans quelques petites îles alentour. Mais cette attribution ne modifia en rien le sort de ces îles.

Peut-être, cette main-mise religieuse sur les îles du Pacifique n'eut-elle eu que des conséquences d'ordre spirituel, échappant par suite à l'histoire officielle, si des rivalités de confessions, avivées par des rivalités nationales, n'avaient dressé face à face les protestants anglo-saxons et les catholiques français. On peut dire que, presque partout, ces querelles furent à l'origine des interventions européennes.

LES RIVALITÉS COMMERCIALES

D'autre part, si l'histoire impartiale doit mettre en relief l'importance des contestations religieuses dans la politique du Pacifique, un autre facteur ne peut pas être négligé. Ces îles neuves devaient fatalement tenter la colonisation et le commerce. Il en résulte, d'abord, entre les deux principes spirituels et pratiques, de singulières associations.

Ainsi, aux Hawaïs, en 1839, le capitaine Laplace de l'*Artémise*, accouru pour défendre nos missionnaires molestés, ne néglige pas de sauvegarder les intérêts matériels de nos ressortissants par une seconde convention, signée avec le roi Kaméhaméha III. Nous voyons, également, dans les mêmes îles, les interventions anglaises et surtout américaines, mêler singulièrement la tutelle religieuse exercée par l'intermédiaire des missionnaires nationaux, à des questions de sucre ou de dépôts de charbon...

D'autres champs d'intérêts s'ouvrent ; nous verrons plus loin une Compagnie de commerce française être à l'origine d'une tentative malheureusement infructueuse d'installation en Nouvelle-Zélande. Chose plus curieuse, les missionnaires eux-mêmes, dont le désintéressement et l'esprit de sacrifice doivent, d'une façon générale, être mis hors de doute, malgré des assertions dénuées de preuves inspirées trop souvent par l'esprit de parti, comprirent vite la nécessité d'établissements économiques, destinés à asseoir leur influence dans les archipels.

Les premiers, les missionnaires protestants à Tahiti eurent l'idée, en 1818, d'une Compagnie de commerce qui, sous le nom de Société auxiliaire des missions, et hautement protégée par le roi Pomaré II qui leur était tout dévoué, devait organiser les échanges dans tout l'archipel et recevoir, pour la Société des missions de Londres et la propagation de l'Évangile, des contributions en nature.

Plus originale et surtout à ramifications plus étendues, fut cette curieuse Société de l'Océanie, fondée en 1845 par un certain nombre de négociants du Havre, dont le plus influent était l'armateur Marziou. Son but était de venir en aide aux missionnaires catholiques d'Océanie, en les transportant, en les ravitaillant, en établissant par le commerce des relations entre la France et ces pays, en répandant « parmi les populations océaniennes les bienfaits de la civilisation et de l'industrie européennes ». Des comptoirs devaient être fondés « dans chaque archipel nouvellement converti à la foi ».

Comme le bateau frété par la Société de Picpus, le *Marie-Joseph*, venait de se perdre corps et biens avec Mgr Rouchouze et vingt missionnaires et religieuses, le plus urgent était tout d'abord de pourvoir au transport des missionnaires maristes et picpusiens. Le principal bâtiment de la Société de l'Océanie, l'*Arche d'Alliance*, commandant Marceau, fut affecté à cette charge. En 1849, la Société possédait sept navires dont quatre trois-mâts, assurait la liaison France-Océanie et les rapports interinsulaires, et avait établi des comptoirs à Tahiti, à Apia, dans quelques petites îles et même à Rio-de-Janeiro et dans l'Orégon.

Cette organisation, dont l'ingéniosité toute moderne nous frappe encore au-

jourd'hui, se révéla particulièrement efficace, non seulement pour ravitailler nos missionnaires, mais pour affirmer leur situation vis-à-vis de l'indigène ou des missionnaires wesleyens américains ou anglais qui bafouaient leur dénuement. Malheureusement, elle fut mal soutenue pécuniairement par ses actionnaires et administrée d'une façon trop idéaliste. Le déficit grossit d'année en année, l'action se ralentit et la Société dut cesser d'exister en 1853.

Il faut avouer que ces tentatives, ou même l'action individuelle de sociétés industrielles ou de commerçants anglais, français, américains, pâlissent singulièrement auprès de l'œuvre commerciale raisonnée et consciente tentée en Océanie par l'Allemagne de 1870 à 1900. On a dû souvent mettre en relief l'incohérence de la politique des grandes puissances dans le Pacifique — même quand elles arrivèrent à s'y tailler une part royale comme l'Angleterre. En face d'efforts sans suite et d'une diplomatie à coups de boutoirs, un pays — ou plutôt une ville instruite par l'expérience du passé — eut un plan de domination économique et chercha à le réaliser. Hambourg, avec ses grandes firmes commerciales aux tentacules mondiales, arriva bien tard sur le champ de bataille océanien, et Bismarck répéta trop longtemps sans doute qu'il « n'était pas né colonisateur ». Peut-être, comme le remarque très profondément Andler, préférait-il que tout d'abord des semences de vie nationale germassent sur le sol étranger, avant de s'avancer à son tour pour les abriter, les défendre et les consolider.

« Tard venue dans la colonisation », l'Allemagne, par l'alliance d'abord tacite, puis singulièrement agissante de Bismarck et du grand commerce hambourgeois, allait finalement brûler les étapes, rayonner économiquement en un grand nombre d'archipels, réussir quelques annexions, pour finir sur un pied d'égalité avec la France, l'Angleterre et l'Amérique dans les conversations officieuses qui, à la fin du dix-neuvième siècle, après le partage des Samoas, précisèrent les zones d'influence de ces nations dans le Pacifique.

Dès avant 1870, l'émigration allemande avait pris en effet des proportions appréciables en Océanie ; elle trouva pour la soutenir le chef d'une des plus importantes maisons de commerce de Hambourg, M. Godeffroy. De grands navires partirent d'Europe, chargés de marchandises d'échange et d'émigrants ; ils se refaisaient au port d'Apia, et collectaient aux Tongas et aux Samoas le coprah. Aidé de son principal agent, M. Weber, nommé consul de la Confédération germanique du Nord à Apia, leur action commerciale se doublait d'une réelle influence politique. L'œuvre entreprise, interrompue par la guerre de 1870-1871, aboutit à la création, vers 1877

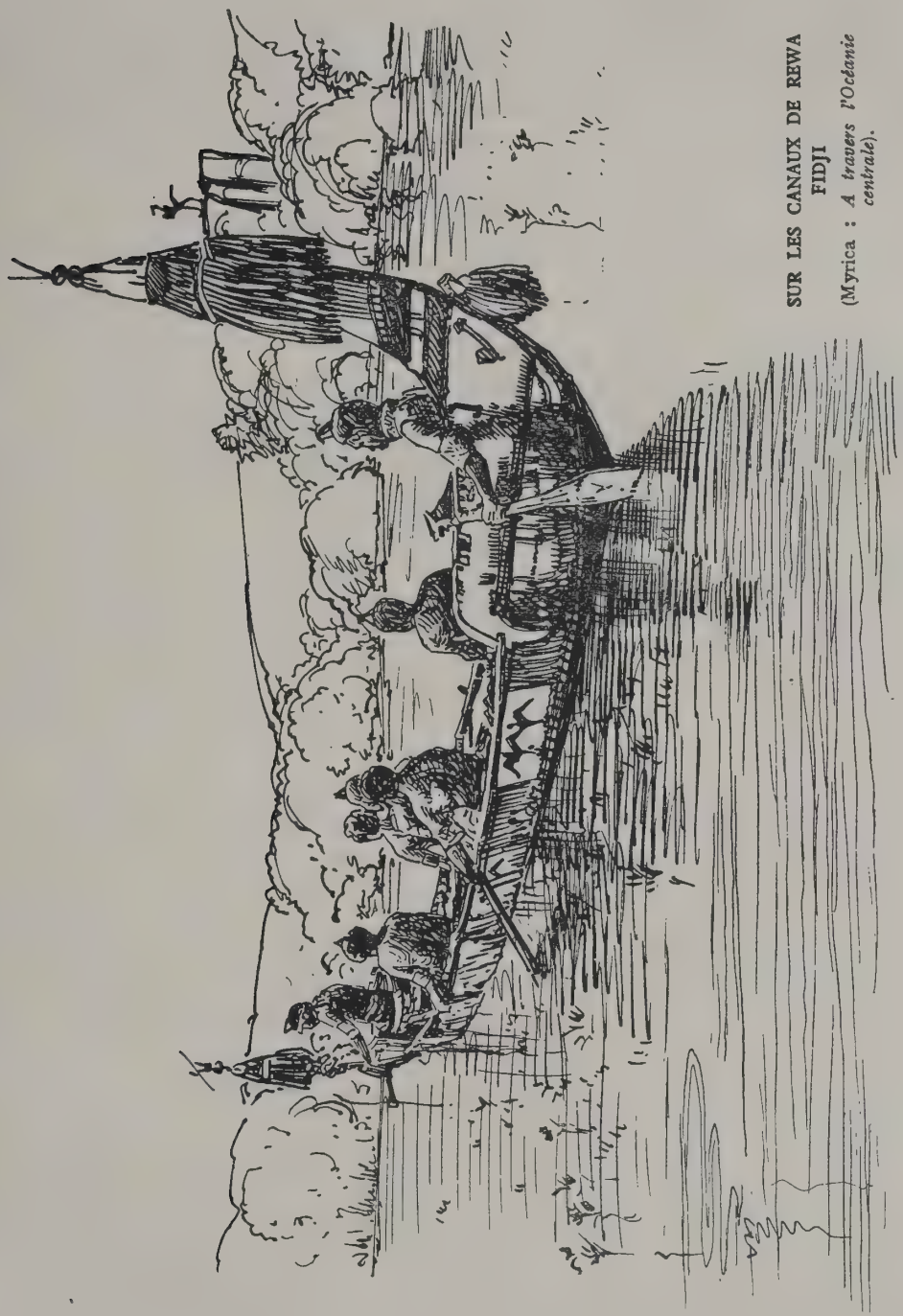

SUR LES CANAUX DE REWA
FIDJI
(Myrica : *A travers l'Océanie centrale*).

d'une Compagnie de commerce et de navigation océanienne, composée de puissantes firmes hambourgeoises. Le plan avoué était d'étendre sur les îles de la Société et les Tuamotus le réseau d'affaires de la Compagnie. Mais des démonstrations qui n'avaient rien de commercial, l'apparition des frégates l'*Ariadne* et le *Bismarck*, au cours des années 1878-1879, ouvrirent les yeux de la France sur le sort des îles Sous le Vent, ceux de l'Angleterre et de l'Amérique quant aux Samoas. L'Angleterre du reste avait en mains de lourdes armes contre sa rivale, une bonne part des actions de la Compagnie océanienne étant passées à la maison Baring, de Londres. La faillite s'en suivit pour le grand consortium hambourgeois. Bismarck tenta vainement de faire garantir par le gouvernement allemand les intérêts des actionnaires. Il fallut, en mai 1880, songer à la liquidation de la Société, mais en faisant espérer qu'une nouvelle allait renaître. En effet, peu d'années après, un syndicat de maisons de commerce hambourgeois rachetait les actions détenues en Angleterre et, d'autre part, toujours issue de la vieille cité hanséatique, une nouvelle société, la Compagnie de la Nouvelle-Guinée, partait, appuyée d'une Charte impériale, à la conquête de la côte Nord de cette île. En 1877, la Société de Jaluit se consacra à l'exploitation des Marshall.

CASE DE LA REINE A TAÏOHAÉ. ILES MARQUISES

Si loin de leurs métropoles respectives, les bâtiments de guerre de la France, de l'Angleterre, de l'Amérique, de l'Allemagne, devenaient les instruments de la politique océanienne de leurs gouvernements. Parfois, devant des situations dramatiques, des chefs maritimes furent contraints par les circonstances à des initiatives hardies, dont certaines semblent avoir quelque peu forcé la main des nations qu'ils représentaient, et dont quelques-unes même furent désavouées. D'autres fois, mandatés pour leur besogne de police, avec des ordres précis en apparence, ils devaient suivre au jour le jour les fluctuations d'un état de choses que le caractère instable des races océaniennes et l'action imprévue de puissances rivales modifiaient du jour au lendemain. Peut-être, ne connaît-on pas assez en France cette

œuvre obscure et magnifique de nos marins dans le Pacifique, peut-être ne discerne-t-on que faiblement encore la somme d'énergie, d'abnégation, de sens diplomatique que durent déployer, en un siècle où la télégraphie interocéanique n'existait pas, où les communications étaient lentes, les commandants, les amiraux de nos stationnaires du Pacifique, alors qu'un geste maladroit pouvait nous arracher un archipel contesté ou déchaîner une guerre européenne ? N'est-il pas permis d'ajouter même que si, dans le plan irréel, les différents centres d'action de France traçaient la carte du Pacifique français voulue par eux, au cours du dix-neuvième siècle, celle que dessinait notre marine et qu'elle avait tenté de réaliser, serait de beaucoup la plus riche, la plus harmonieusement équilibrée ?

Mais aujourd'hui que le Pacifique semble avoir pris son dessin politique définitif, après la suprême secousse de la guerre 1914-1918 et les traités qui la terminèrent, avant de préciser les principaux faits qui marquèrent l'histoire des possessions françaises dans le grand Océan, il convient d'indiquer brièvement la place qu'elles occupent dans l'espace.

Situation géographique des îles françaises du Pacifique Quelques précisions géographiques sur les îles françaises du Pacifique permettront de suivre plus facilement les épisodes de leur histoire.

Disons d'abord que ces îles sont divisées en deux grands groupes administratifs, correspondant assez bien à la distribution géographique des archipels à la surface des océans.

Établissements français de l'Océanie. — Cet ensemble administratif réunit un certain nombre de petits archipels :

1° L'archipel de la Société, divisé en deux groupes :

a) Les îles du Vent, dont la principale, Tahiti, renferme la capitale des Établissements français de l'Océanie, Papeete.

b) Les îles Sous le Vent, dont la plus importante : Raiatéa a pour chef-lieu la capitale du groupe : Uturoa.

2° L'archipel des Tuamotus et des Gambiers, composé de plus de quatre-vingts îles, toutes de dimensions fort restreintes.

3° L'archipel des Marquises, capitale Atuona.

4° L'archipel des Tubuaïs.

5° L'île de Rapa-iti et les îlots de Bass.

Ces îles appartiennent à deux types orographiques bien distincts : les îles basses, de formation superficielle corallienne sur un substratum sous-marin (Tuamotus)

et les îles hautes, aux reliefs accusés nettement volcaniques (archipel de la Société, Marquises, partie des Gambiers, Tubuaï).

L'ensemble de ces archipels couvre une surface considérable de l'océan Pacifique. Ils s'échelonnent dans le sens Nord-Ouest, Sud-Est, comme si ces îles formaient des chaînons parallèles s'appuyant sur une table sous-marine, qui présente parfois des fosses de 4 000 mètres. Les limites extérieures du groupe vont

VUE DE PORT-HAVANNAH (ÎLES VATÉ, NOUVELLES-HÉBRIDES)
(Dessin de Weber) (Hagen : *Voyage aux Nouvelles-Hébrides*).

du 8° au 27° 38′ de latitude Sud et du 136° 58′ au 155° de longitude occidentale.

Établissements du Pacifique austral. — La composition de ce groupe, dont l'unité géographique est hors de doute, est plus complexe au point de vue administratif. Il comporte en effet des terres appartenant à la France en pleine propriété et un archipel important : les Nouvelles-Hébrides, possédé en commun par la France et l'Angleterre et soumis au régime très spécial du Condominium.

Les terres de domination directe sont :

1° La Nouvelle-Calédonie, long fuseau verdoyant de 400 kilomètres de long sur 50 kilomètres de large, située entre 20° 8′ et 22° 25′ de latitude Sud et 161° 42′ et 164° 40′ de longitude Est, capitale Nouméa ;

2° Ses dépendances :

a) L'île des Pins, au Sud de la Grande Terre.

b) Les îles Loyauté (Loyalty) : Maré, Lifou, Uvéa, disposées parallèlement à la Grande Terre, à environ 100 kilomètres de celle-ci ;

3° Les archipels Wallis et Futuna, situés au Nord-Est des Fidji, et composés chacun de quelques petites îles.

L'archipel des Hébrides est formé par trente-sept îles ou îlots répartis un peu arbitrairement en deux groupes. Elles s'étendent du Nord-Ouest au Sud-Ouest sur plus de 1 000 kilomètres. Distantes de 400 kilomètres environ de la Nouvelle-Calédonie, elles en sont nettement une dépendance géographique.

TENTATIVES AVORTÉES DE COLONISATION DANS LE PACIFIQUE. LA QUESTION DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Ce serait une recherche pleine d'enseignements que celle des tentatives, plus ou moins occultes, par lesquelles la diplomatie française tenta d'élargir son domaine du Pacifique. L'exiguïté du cadre de cette étude oblige à ne retenir que dans ses grandes lignes l'histoire émouvante d'un monde océanien venant en quelque sorte au-devant de nous — qui ne savions ou n'osions le retenir.

Tout d'abord l'Australie, ce continent immense, vraie « terra australis » que le moyen âge n'avait pas trouvée assez vaste pour l'ajuster à son grand rêve, suscita l'attention de la France. Dans quelle mesure le gouvernement français avait-il mandaté le navigateur Baudin pour tenter d'assimiler les régions qu'il précisait le long des côtes australiennes, à bord de son navire le *Géographe*, c'est ce qu'il est bien difficile de déterminer. Toujours est-il qu'en face de Baudin, Flinders, un autre naturaliste, anglais celui-là, poursuivait une campagne analogue. Arrêté à l'île Maurice, alors française, retenu prisonnier jusqu'en 1810, ce dernier dut à contre-cœur laisser à Baudin la priorité de la publication des notes et cartes d'une exploration qui leur avait été presque commune.

Dans le même temps, les Anglais installés à Port-Jackson (qui devait devenir Sydney) depuis plus de vingt ans, commençaient à s'aviser que toute la côte s'émaillait de noms de lieux terriblement français et que les visites des navires de chez nous s'y faisaient très fréquentes. On peut dire que durant le premier quart du dix-neuvième siècle, chaque pas en avant de la colonisation australienne fut hâté — provoqué même — par la crainte d'être devancés par la France. Le Derwent, le Tamar, Port-Philippe furent ainsi occupés tout d'abord, puis, vers 1820, Western Port, les côtes Nord et Ouest. Dans l'intervalle, en 1803, la Tasmanie avait été assi-

milée par l'Angleterre qui, là aussi, redoutait une prise de possession française, que les lourds soucis des guerres de l'Empire rendaient d'ailleurs peu probable.

Le roman de la Nouvelle-Zélande fut beaucoup plus agité et la lutte d'influences beaucoup plus marquée. Une ombre dense, peut-être volontaire, en recouvre encore les phases suprêmes, mais les descendants de ceux qui vécurent cette romanesque et tragique aventure ont conservé des souvenirs, évoquent des traditions, des faits.

Tout d'abord, en 1770 puis en 1772, deux Français : de Surville et Marion du Fresne avaient conduit en Nouvelle-Zélande des expéditions de découvertes qui, à dire vrai, avaient toujours fini dans la discorde et le sang. Mais, alors que missionnaires et commerçants anglais apparaissaient dans l'île, l'extraordinaire aventurier français qui se disait baron Charles Thierry, achetait aux indigènes une surface importante de terrain à Hokianga, et tentait de créer un royaume Maori. Les appuis lui manquèrent, aussi bien anglais que français ; vainement, à Tahiti, où les Anglais contrebattaient son effort, chercha-t-il à recruter des hommes. Ce que voyant, il frappa un grand coup et se proclama roi de la Nouvelle-Zélande (1835). Aucune reconnaissance officielle ne consacra cet étrange souveraineté, mais l'Angleterre qui, dès 1832, avait, en la personne de James Busby, nommé un résident dans l'île, ne semble pas s'être fortement alarmée au début. Pourtant, en 1838, de nouveaux appoints apparaissaient dans le jeu français avec l'arrivée de missionnaires maristes, et le gouvernement britannique qui, par deux fois, avait refusé de tenter l'annexion, et la Church Missionnary Society, peu désireuse jusque-là de se soumettre à une autorité civile, même nationale, se piquaient au jeu. L'Australie, par ailleurs, avait l'œil ouvert sur ses marchés océaniens ; déjà, en 1838, la France avait marqué un point à Tahiti ; il fallait agir. Cédant enfin à la campagne passionnée entreprise par sa grande colonie australe, la reine Victoria nommait, en 1839, un lieutenant gouverneur en Nouvelle-Zélande. Un baleinier français avait acheté des terres à Akaroa — île Sud. — Un Anglais, Wakefied, et ses amis, fondent la Compagnie de la Nouvelle-Zélande et embarquent un premier contingent de colons. En face de cet impérialisme commercial, une Compagnie nanto-bordelaise tente la lutte sur le même terrain. Elle envoie des mandataires avec mission quasi officielle d'occuper le plus de territoire possible, dont le quart deviendrait la propriété de la Couronne. Devancée par Wakefield, ce fut Hobson, le gouverneur anglais, qui put signer avec les Maoris le traité de Waïtangi (février 1840) qui dans son esprit annexait toute la Nouvelle-Zélande. Pourtant la lutte n'était pas close. Un bateau français, capitaine Lavaud, l'*Aube*, se porta vers l'île Sud pour sauvegarder d'importantes cessions de terres faites à la France, par l'intermédiaire du capitaine Langlois, à la presqu'île de Banks

et à Akaroa. Ténébreuse affaire... Lavaud arriva trop tard pour sanctionner officiellement l'occupation ; le 19 juillet 1840, quand il s'ancra devant Akaroa, depuis trois jours les magistrats britanniques, envoyés par Hobson sur l'aviso rapide le *Britomart*, avaient agi et proclamé l'annexion à l'Angleterre de la Nouvelle-Zélande.

Qui ne sent dans ce récit, appuyé sur la version officielle présentée à la Chambre

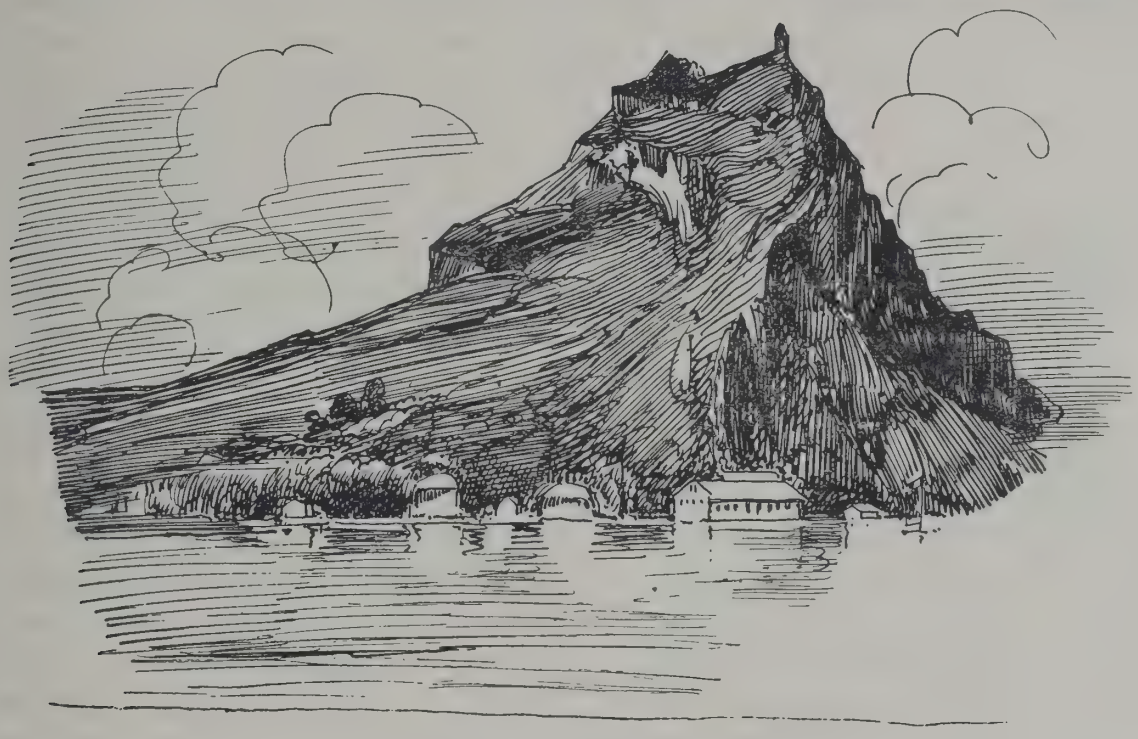

ÎLE BORABORA. ÎLES SOUS LE VENT
(D'après un dessin de Toly : *Monde illustré*) (1888).

des députés par Guizot en 1844, et étayé par les historiens anglais, une série de lacunes et de contradictions que l'histoire critique enregistre aussi difficilement que la légende de la légèreté avec laquelle Lavaud, au cours de banquets, aurait révélé aux officiels anglais la mission dont il était chargé. Voici qui cadre bien mal avec la remarquable prudence habituelle de nos marins dans ce guêpier du Pacifique au dix-neuvième siècle. Mais, au moment du drame d'Akaroa, il y avait en Nouvelle-Zélande des missionnaires et les colons, déjà nombreux, de la Compagnie nanto-bordelaise — et, à côté des documents officiels, que les hautes sphères politiques maintiennent obstinément dans l'ombre, une tradition orale s'est formée, que l'historien a le devoir de recueillir — sinon d'accueillir. Il est certain qu'avec le traité

de Waïtangi (février 1840) Hobson avait eu l'impression d'annexer à son pays l'archipel néo-zélandais et en avait averti son gouvernement — mais il est également évident qu'aucune formalité de prise de possession, aucune reconnaissance officielle n'étaient intervenues du côté anglais, quand l'*Aube* de Lavaud fut envoyée par le roi de France. Mais quels ordres exactement le capitaine Lavaud avait-il reçus pour cette mission que l'opinion française, alertée par les efforts de nos missionnaires et de nos colons, réclamait impérieusement, imposait presque au gouvernement? Et si, comme les colons d'Akaroa l'ont répété avec insistance durant des années, si le roi avait donné à Lavaud des instructions secrètes pour qu'il avisât l'Angleterre, par quelque moyen que ce fût, du projet français, afin que notre rivale pût agir à son gré sur ce terrain où elle avait posé déjà des jalons, et où notre action concurrente pouvait déclencher une grave contestation?... Ce qui est certain, c'est que le capitaine français perdit dix-huit jours dans la baie des îles et dévoila ses projets aux Anglais. Ce qui est sûr encore, bien que peu connu, c'est qu'il obtint du commandant du *Britomart* que le pavillon britannique ne serait pas arboré sur l'île pendant son séjour. Quand Lavaud fut remplacé deux ans plus tard par le capitaine Bérard, les couleurs anglaises furent hissées et tout fut dit. Il n'y avait plus, pour nos marins, qu'à exécuter la promesse du gouvernement à la Compagnie nanto-bordelaise de protéger nos colons pendant cinq années, puis à s'éloigner après que ces derniers eussent refusé d'être transportés à Tahiti. En 1870, des lettres de missionnaires nous apprennent qu'une dizaine de pauvres familles françaises végétaient encore sur cette île riche de promesses qui avait failli être nôtre.

CONFLUENT DU RANGIRITÉ ET DU WAÏKATO (NOUVELLE-ZÉLANDE)

LA QUESTION HAWAÏENNE. LE MARQUIS DE RAYS. L'ÎLOT CLIPPERTON

Si bien des détails de l'affaire de la Nouvelle-Zélande demeurent voilés, que dire des démêlés hawaïens... Les coups de théâtre abondent dans l'histoire de

ce riche archipel qui coûta la vie à Cook, fut l'objet d'une cession assez fantaisiste par les indigènes à Vancouver, et semblait destiné si bien à s'ouvrir à une influence française qu'en 1819, lors de l'escale qu'y fit l'*Uranie* de Louis de Freycinet (1), l'aumônier du bord réussit à gagner la confiance du gouverneur de l'île Oahou et du premier ministre et à les baptiser. Les Wesleyens américains amenés

THAKOMBAU, ROI DES ÎLES VITI (1860)
(J. Denis Macdonald : *Voyage à la Grande Viti*).

en 1820 par le *Thadeus*, recueillirent ces premiers résultats et dès lors le champ était ouvert à l'influence américaine et à l'influence anglaise. Le coup de force de lord Georges Powlet annexant les Hawaïs en février 1843, sans établir une domination définitive, renforça encore l'action anglaise. Cette annexion, que l'on crut effective dans le Pacifique, faisait écrire mélancoliquement au capitaine Vrignaud à Tahiti, au milieu des pires difficultés franco-anglaises (16 avril 1843) : « Je voudrais lui persuader (à Toup Nicholas) de ne plus nous disputer la possession de

(1) Voir l'article capital consacré à ce grand découvreur méconnu, Louis de Freycinet, par M. Dezos de La Roquette dans la *Biographie Michaud*.

ces îles, puisque les Anglais se sont emparés des Sandwich. » Mais les Américains demeurant puissants, l'Angleterre vint à la France et, de ce surprenant accord, naquit le compromis du 28 novembre 1843, par lequel les deux puissances reconnaissaient l'une et l'autre l'indépendance hawaïenne... On ne peut s'empêcher d'évoquer les premiers pourparlers autour des Nouvelles-Hébrides ou ceux qui, aux îles Sous le Vent ne devaient barrer notre route que durant quarante années, et il faut avouer que toutes ces tractations, qui semblent ensuite n'avoir pas tenu ce qu'elles promettaient, restent très mystérieuses. Peut-être la France a-t-elle laissé passer l'occasion qui ne devait plus se représenter, car malgré l'influence prise sur le souverain hawaïen et ses conseils par le consul français, M. de Varigny, entre 1863 et 1893, les efforts de ce dernier ne pouvaient empêcher l'emprise américaine de s'affirmer de jour en jour. Le plus beau fruit du Pacifique devait, à sa maturité, tomber dans les mains des États-Unis (7 juillet 1898), sans que la France retrouvât devant soi le concours de circonstances exceptionnelles qui, en 1843, créaient l'ambiance favorable aux gestes d'annexion et de conquête.

Certes, on peut dire que, grande puissance intéressée au Pacifique, la France dût — ou eût dû — avoir son mot à dire dans toutes les compétitions qui, entre 1870 et 1900, partagèrent entre l'Angleterre et l'Allemagne ces morceaux de roi qu'étaient les Fidjis, la Nouvelle-Guinée, les Salomons, les Tongas et les Samoas... Au moins pour les Fidjis et les Tongas, les témoignages des missionnaires sont formels : sous leur influence, les naturels, à plusieurs reprises, adressèrent des demandes de protectorat français, qu'on ne crut pas devoir exaucer. N'était-ce pas la période d'effroi de l'Europe devant ce Pacifique immense et lointain, alors que l'Angleterre elle-même refusait les terres qui s'offraient à elle?

Aux Samoas, des difficultés intérieures, provoquées par l'intrusion de l'Angleterre, des États-Unis et de l'Allemagne dans la politique des naturels, ouvraient un terrain d'intervention facile à une puissance dont les missionnaires représentèrent souvent, pour les indigènes tiraillés entre les trois nations soi-disant protectrices, le rêve de tutelle bienfaisante qu'ils eussent attendu de la France leur patrie Plus tard, la faillite de l'Allemand Godeffroy, qui, à Tahiti et surtout aux îles Sous le Vent, nous avait causé tant d'inquiétudes, aurait permis à la France une revanche qui peut-être eût été facile. Le renouvellement du Condominium anglo-allemand-américain de 1879 devait se faire en 1883 — et l'Allemagne était défaillante... Un hiatus de quelques instants que, sans doute, nous eussions

pu utiliser — mais déjà l'Allemagne se ressaisissait, Bismarck et le consortium d'Hambourg renflouaient la maison de commerce allemande — et, en 1899, M. de Bülow parlait d'égal à égal dans l'arrangement de Londres (8 novembre) qui partageait les Samoas entre ces trois puissances qui, en 1879, avaient rédigé ce protectorat du 2 septembre, garant de l'intégrité de l'archipel et de la souveraineté de ses princes...

Les riches apanages étant distribués ainsi trop souvent en dehors de la France, des tentatives plus restreintes, ou nettement chimériques comme celle du marquis de Rays à la Nouvelle-France ou plutôt la Nouvelle Irlande devaient nous faire éprouver de nouvelles déceptions. C'était en 1877, Charles du Breuil, marquis de Rays, lance l'idée de la colonie libre de Port-Breton. Capitaux et volontaires affluent; un bateau, le *Chandernagor*, est frété pour porter les colons à cette terre promise. Mais les émigrants qu'il dépose dans la petite baie de Liki-Liki, de même que les convois suivants, amenés par le *Genil*, l'*India*, la *Nouvelle-Bretagne* connurent les pires épreuves et durent être rapatriés, décimés, les uns après les autres. Actuellement, la Nouvelle-Irlande, qui échut à l'Allemagne sous le nom de Nouveau-Mecklembourg, est un territoire de mandat anglais, comme la plupart des riches possessions allemandes du Pacifique.

Il faut aussi noter avec regret l'annexion par le Chili, en 1888, de l'île de Pâques (1), alors qu'un puissant commerçant français : M. Dutrou-Bornier, établi depuis de longues années, l'avait faite si française qu'un geste eût suffi pour une annexion, admise d'avance par toutes les puissances.

Le roman de l'île de Clipperton, au large de Panama, est plus complexe et se termine à l'avantage apparent de la France. Depuis 1858 un industriel français, M. Lockart, y exploitait un abondant guano ; une prise de possession par le comte de Kerveguen, la même année, fut confirmée par un acte officiel du 17 novembre. Puis un oubli profond comme un brouillard voile le rocher et sa couverture d'engrais — aucun résident. Les Mexicains arrivent, s'installent sans coup férir, exploitent le guano et, en 1908, déclarent fièrement, en réponse à nos réclamations, que l'île est mexicaine. On porte le différend devant un arbitre — en l'espèce le roi d'Italie — et on attend si longtemps que l'opinion française

(1) Le mystère de l'île de Pâques, même après les savants éclaircissements de Mgr Tépano Janssen, est loin d'être élucidé. Asile, sans doute, d'une colonie sacerdotale, émigrée la dernière des terres d'origine de la race Maorie, l'île, seule de tout le monde océanien, a connu l'écriture. Des documents, gravés, sur tablettes de bois en caractères idéographiques, sont imparfaitement déchiffrés aujourd'hui encore.

comprend que l'on se joue d'elle une fois de plus et que le jugement n'interviendra que lorsque l'île aura été savamment dépouillée de sa richesse en engrais par les usurpateurs... Ainsi fut-il fait : l'arbitrage de 1931 en notre faveur nous accorde en tout et pour tout le rocher. N'oublions pourtant pas que, tout nu et aride qu'il est, il représente un utile jalon sur les eaux du Pacifique boréal, où nous ne comptions aucun relai.

CHAPITRE II

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

La race et l'histoire maories. — Les premières influences religieuses européennes. — L'affaire Pritchard. — Pomaré V transmet ses pouvoirs à la France. — Les contestations au sujet des îles de la Société et des Iles sous le Vent. — L'annexion des Tuamotus, des Gambiers et des îles Tubuaï. — Les Marquises.

AVANT de résumer les multiples péripéties de la prise de possession par la France des archipels qui composent les Établissements français de l'Océanie, il eût été intéressant d'évoquer brièvement l'histoire de la race maorie qui les peuple. Malheureusement aucun souvenir écrit n'en subsiste dans les îles françaises ; quant aux traditions : chansons guerrières, généalogies psalmodiées, récits des vieillards, elles se perdent ou se transforment avec une effrayante rapidité. Au surplus, chez cette race éprise du merveilleux et terrifiée par la puissance maléfique des Tupapaus ou revenants, les morts royaux devenaient vite des dieux aux fabuleux exploits, et il ne fallait que quelques générations pour que les dynasties se confondissent avec la théogonie locale.

LA RACE ET L'HISTOIRE MAORIES

C'est dire l'ombre qui dès maintenant, après moins d'un siècle de domination, s'étend sur le passé d'une race, — ombre qui sera de jour en jour plus difficile à dissiper, malgré l'aide que l'ethnologie essaie d'apporter à l'histoire. Aujourd'hui, les coutumes des Maoris ont été étudiées à maintes reprises ; des officiers, des missionnaires, des colons ont rassemblé des observations, recueilli des chants, des récits historiques, noté des cérémoniaires.

CHEF MAORI (NOUVELLE-ZÉLANDE)

Et, cependant, il ne semble pas possible de faire remonter les données précises obtenues au delà du milieu du dix-huitième siècle. Encore s'agit-il de la seule île de Tahiti, qui dès ce moment exerça une sorte de suprématie sur les archipels, à l'exception des Marquises. Disons même qu'entre les récits historiques concernant les ancêtres des Pomaré, tels que nous les transmettent leurs derniers descendants, et les notes rassemblées sur place, au lendemain de l'arrivée des premiers Français (1830-1840) par les L. de Freycinet, les Vincendon-Dumoulin et les Mœrenhout, existent de troublantes contradictions de détail. Il faut pourtant essayer de discerner, au milieu de ces sources diverses, les linéaments les plus certains de l'histoire maorie, avant l'occupation française.

La première question que l'on est amené à se poser est celle de l'origine lointaine de la race. Mais les discussions entre ethnographes sont parallèles à celles qui divisent les géographes, quant au passé des archipels : îles volcaniques ou débris de continent immergé à la fin des temps secondaires — race malaise plus ou moins mélangée venue de l'ouest, ou survivants d'un grand peuple aux échanges continus avec l'Amérique.

De toutes façons, ce que l'on sait, c'est qu'après les migrations originelles, sur lesquelles l'ombre persiste, les Maoris, et les Océaniens en général, grands navigateurs, ont effectué de multiples déplacements d'île en île, brassant et mélangeant ainsi tous les courants primitifs, pour donner naissance enfin à la race qui peuple aujourd'hui notre archipel océanien — race belle, noble, indolente et souriante,

mais visiblement composite et vivant selon un ensemble de coutumes auxquelles on peut attribuer différentes origines. Pourtant, de cette vie errante sur les flots, à l'aube de leur histoire, les Maoris ont conservé le souvenir d'une fabuleuse patrie perdue, appelée « Hawaïki... Sawaïki », que, suivant de nombreuses traditions, leurs morts doivent aller retrouver.

Les Tahitiens sont issus de leurs grands dieux primordiaux : Oro, Taaroa et Tane, leurs chansons l'affirment, et leurs Arii-Rahi, ou grands chefs des principautés en quoi l'archipel était divisé, en étaient les proches et directs descendants. Du récit légendaire de leurs premières rivalités, la critique historique ne peut rien retenir — si ce n'est les liens d'alliance et de famille existant déjà, en ces temps reculés, entre toutes les îles de l'archipel et spécialement du groupe de la Société. Il semble bien que le berceau de la royauté soit l'île de Raiatéa, qui possédait aussi le plus ancien autel sacré, ou maraë, celui d'Opoa, fondé par Hiro, premier roi et demi-dieu, descendant de Raa « dont le nom s'écrit comme celui du soleil ».

LE DERNIER POMARÉ

Quoiqu'il en soit de ces notions éparses, il faut attendre le dix-huitième siècle pour qu'apparaisse une généalogie un peu plus certaine : celle des Pomaré, sous les derniers desquels l'île devait devenir française. Moerenhout estime que Tahiti fut constituée en royaume vers 1660, par un roi demeuré célèbre dans les chants sous le nom de « Tavi eau roo ». Il fut le trisaïeul d'Amo, qui régnait quand Wallis découvrit l'île, et dont la femme Puréa, qui traverse les récits de Cook et de Bougainville, apparaît dans l'histoire comme une figure vraiment souveraine — de beaucoup la plus haute parmi celles qui défileront sur le trône des îles océaniennes avant que, sans éclat et sans bruit, en juin 1880, le dernier Pomaré en descende, pour remettre entre les mains de la France ce royaume, dont son aïeule écrivait déjà tristement, quarante ans plus tôt, qu'elle n'était plus « capable de le gouverner de manière à vivre en bonne intelligence avec les gouvernements étrangers ». L'enfant d'Amo et de Puréa ne devait pas connaître le pouvoir royal. Une longue lutte entre Puréa, son fils et ses deux beaux-frères amena, après des alternatives de succès et de défaites, l'accession au pouvoir de la branche collatérale, en la personne de Tu, neveu d'Amo, qui, sous le nom de Pomaré, devint chef de dynastie. Ce fut lui qui vit se multiplier

les visites de bâtiments anglais (*Bounty* de Bligh, *Pandora*, *Discovery* de Vancouver, *Dedalus*, etc...), jusqu'au jour où les premiers Européens mirent pied dans l'île avec l'intention d'un établissement. Sa dynastie naissante, souvent protégée par les fusils anglais, née à l'aube d'un temps nouveau, devait s'évanouir avec l'évolution dont il portait les germes.

LES PREMIÈRES INFLUENCES RELIGIEUSES EUROPÉENNES

Pour débrouiller les phases de la complexe histoire contemporaine de Tahiti, bien des points de repère ont été proposés. Quelques grandes dates ont semblé marquer les bornes après lesquelles la destinée s'orientait soudain d'un côté ou de l'autre. Le plus simple sans doute est de diviser en deux phases la rivalité franco-anglaise née, sur ces océans lointains, pour la possession d'un bouquet d'îles minuscules, que les cartes générales les plus grandes n'évoquent que comme des points. Dans chacune de ces périodes historiques, les Anglais gagnent la première manche et les Français la seconde — mais le dernier succès devait-il être définitif? Nous verrons plus loin, combien la diplomatie anglaise s'appliqua à ne laisser entre nos mains qu'une victoire précaire et coûteuse.

A Tahiti, plus que dans n'importe quel archipel, les rivalités religieuses furent à la base des interventions franco-anglaises ; il est permis de les juger sévèrement comme le firent la plupart des historiens de l'Océanie française, mais les faits sont là. Le 4 mars 1797, jour où le navire le *Duff*, de la London Missionnary Society (fondée en 1795 sous l'impulsion du docteur Haweis) jeta l'ancre dans la baie de Matawaï et débarqua dix-huit catéchistes anglais, dont seulement quatre pasteurs, le conflit était en puissance.

Peut-être n'a-t-on pas assez mis en relief le côté politique de l'œuvre de ces défricheurs d'âmes. Une première fois sans doute ils refusent de se mêler aux guerres locales, même pour soutenir le grand chef Mani-Mani qui les avait bien accueillis à leur arrivée dans l'île, mais l'Angleterre savait leur existence et leurs efforts et, dès 1801, un bateau, le *Porpoise*, apporte à Pomaré des cadeaux du gouverneur des Nouvelles-Galles du Sud, qui avait besoin du commerce tahitien pour se ravitailler. Déjà l'Australie, fervente championne de la domination anglaise en Océanie, entrevoyait-elle l'hégémonie britannique du Pacifique? Après que les missionnaires eussent définitivement assis leur influence matérielle sur l'île en soutenant le fondateur de la dynastie des Pomaré contre ses ennemis, les Arii-rahi de l'archipel qui devinaient son tempérament de rassembleur de terres et défendaient leurs derniers espoirs d'indépendance, Pomaré II (succédant à son père

en 1803) temporairement vaincu et réfugié à Mooréa, retrouva les conseils et l'appui des missionnaires anglais. Et ces derniers poussaient parfois jusqu'à Port-Jackson (Australie) où les excitations patriotiques ne devaient pas leur manquer. Peut-être furent-elles sur le point d'aboutir, si l'on en croit les récits du capitaine Turnbull, suivant lesquels Pomaré II, au cours des guerres civiles qui désolèrent l'île durant plus de vingt années, aurait demandé l'appui officiel de l'Angleterre.

Il faut noter aussi, au cours de cette période troublée, les fréquentes visites de bâtiments anglais — souvent mal reçus par la population, du reste — et l'amorce,

ÎLE RAIATÉA. ILES SOUS LE VENT
(Dessin de Toly : *Monde illustré*) (1888).

dès 1818, de relations commerciales suivies avec les Nouvelles Galles du Sud. Dans le même temps, l'emprise morale des missionnaires anglais, fortifiée par la solennelle conversion au protestantisme de Pomaré II (1812), leur permettait la promulgation sous forme de lois de tous les principes qu'ils s'efforçaient d'inculquer aux populations maories. Un code (1818) en sortit, qui prétendit dompter la naïve liberté des mœurs locales ; des amendes dont les pauvres s'acquittaient en corvées punissaient les contrevenants, et un voyageur contemporain remarque plaisamment que Tahiti dut presque toutes ses routes à la répression des délits amoureux.

Pourtant, l'Europe s'agite autour des Iles, les habitants essayent de timides représailles contre les bateaux qui drainent les nacres et les perles de leurs lagons. Alors un navire anglais de punition apparaît, obtient une satisfaction hâtive... Peut-être ces faibles sentent-ils déjà la disproportion de la lutte, car il est certain cette fois qu'en 1825 un missionnaire, M. Nott, au cours d'un voyage en Angleterre, emporte une demande de protectorat anglais formulée par le roi de Tahiti, demande que le ministre Canning ne jugea pas à propos d'accueillir. L'influence anglaise n'en

demeure pas moins puissante ; un homme est là, maintenant, destiné à jouer un rôle de premier plan dans les luttes qui se préparent : Pritchard, édudiant du séminaire de Gosport, arrivé à Tahiti en 1824 et qui, très vite, prend une place prépondérante dans le conseil de la reine Aimata, ou Pomaré IV, montée sur le trône en 1827.

Les excès d'une secte religieuse locale : les Mamaïa, et aussi les guerres civiles assoient l'autorité de celui qui, dès lors, rêve d'une Tahiti anglaise plus encore sans doute que d'une Tahiti chrétienne. Et toujours, de temps à autre, en mer, à l'horizon, les couleurs anglaises. Un officier anglais : Lawes, commandant le *Satellite* donne à la reine un nouveau pavillon, qui est de deux bandes rouges horizontales encadrant une bande blanche (1829). Cette question du pavillon est très curieuse ; mal éclaircie encore, elle n'a pas retenu suffisamment l'attention des historiens. Dans son rapport du 15 mai 1823, Duperrey indiquait que le pavillon anglais de Wallis avait flotté jusque-là sur l'île qui venait de « se déclarer indépendante ». En 1835, le captain Fitz-Roy se présente à une assemblée des chefs, pour protester contre des pillages de navires sur des bancs de nacre. Nous sommes d'ailleurs à la veille de l'entrée en scène de la France, et l'histoire, éclairée par des actes et des faits précis, devient mieux connue, au moins dans ses grandes lignes apparentes.

L'AFFAIRE PRITCHARD

En 1835 déjà, un catéchiste irlandais, allant aux Hawaïs, Colomban Murphy, avait reçu mauvais accueil à Tahiti. L'effervescence, derrière laquelle se devinait l'influence de Pritchard, fut encore plus grande, lorsque, le 29 novembre 1836, débarquèrent dans l'île deux missionnaires catholiques français, les P P. Caret et Laval, qui venaient des Gambiers, et ne cachaient pas leur intention de s'installer dans Tahiti et d'y prêcher leur foi. Ils furent réembarqués de vive force, tandis que les indigènes remarquaient entre eux qu'il n'y avait pas à se gêner « puisqu'on a bien chassé les prêtres français des Sandwich et qu'il n'en est rien résulté ». Il en résulta pourtant, cette fois-ci, que le 29 août 1838, un bâtiment français apparut. C'était la *Vénus* de Dupetit-Thouars, qui obtint de la reine des excuses et des réparations avec l'assurance que nos nationaux jouiraient dès lors du traitement de la nation la plus favorisée.

Pourtant, Pritchard, élevé récemment à la dignité de consul d'Angleterre à Tahiti, comme si, en secret, son gouvernement approuvait son action antifrançaise, entame une guerre sourde d'influence que la visite de l'*Artémise*, venue exiger le libre exercice de la religion catholique dans tout le royaume de Pomaré, excite encore. Pendant ce temps, l'Australie, échauffée par les faux rapports de Pritchard,

fulmine, devant l'apparent succès remporté par nos marins, à la pensée que son marché tahitien pourrait devenir français.

Un certain Dunmore Lang osait écrire : « Je considérerai la formation d'une colonie française dans les mers du Sud comme une véritable calamité pour l'hémisphère austral, à cause des obstacles sérieux qu'elle apporterait au progrès et à l'amélioration de la race humaine. » C'est sans doute pour mieux travailler à l'amélioration de cette race que le même auteur, approuvé par une partie de la presse coloniale australienne, conseillait, un peu plus loin, de déblayer les noirs Australiens à l'aide de pain trempé dans une solution d'arsenic?

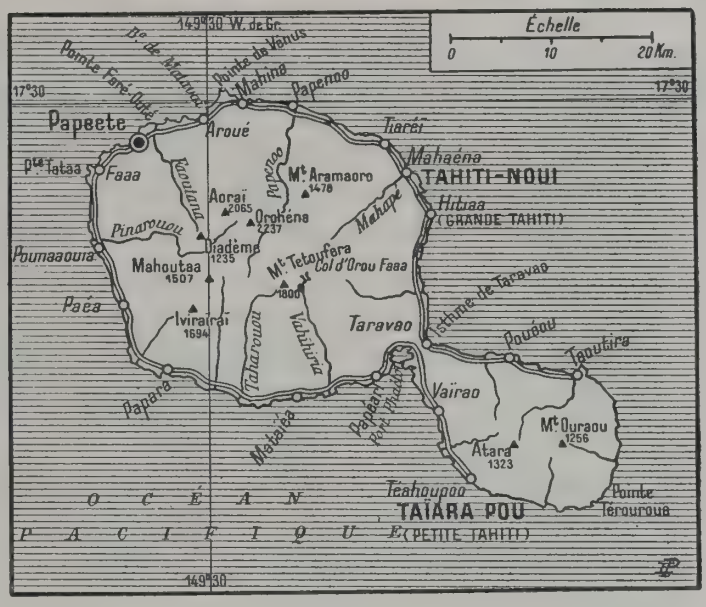

Ces excitations devaient porter leurs fruits. Pritchard, inquiet de nos récents succès, se précipitait en Angleterre pour hâter les événements et les grands chefs tahitiens, calmés par l'éloignement de celui qu'ils avaient baptisé *Piritati* demandaient le protectorat français (septembre 1841). Aussitôt, quelques résidents anglais poussèrent la reine à les désavouer, obtenant, avec l'appui d'un bâtiment anglais apparu comme par hasard, qu'elle opposât un refus aux tentatives de rapprochement avec la France.

Heures d'anarchie — il fallait agir... L'amiral Dupetit-Thouars le comprit. Il arrivait des îles Marquises qu'il venait de donner à la France (mai-juin 1842), et à Tahiti il constate que nos nationaux sont sans cesse molestés (8 septembre) ; un ultimatum énergique à la reine la rappelle au respect des traités antérieurs. Nuit de veille agitée : réunion des chefs ; réunion du grand Conseil de la reine — Pritchard est loin ; au matin du 9 septembre, la reine et les chefs rédigeaient la demande officielle de protectorat, que l'amiral accordait aussitôt, sous réserve d'une approbation de son gouvernement, qui fut donnée le 28 mars 1843.

La première manche était gagnée par la France..

Mais, comme dans un drame classique, le sombre personnage ne se décourage qu'au dernier acte : voici que s'annonce la *Vindictive*, capitaine Toup Nicholas, une des plus troubles figures de cette phase du combat. Elle ramène Pritchard, qui, passé par les Nouvelles-Galles du Sud pour y prendre des marchan-

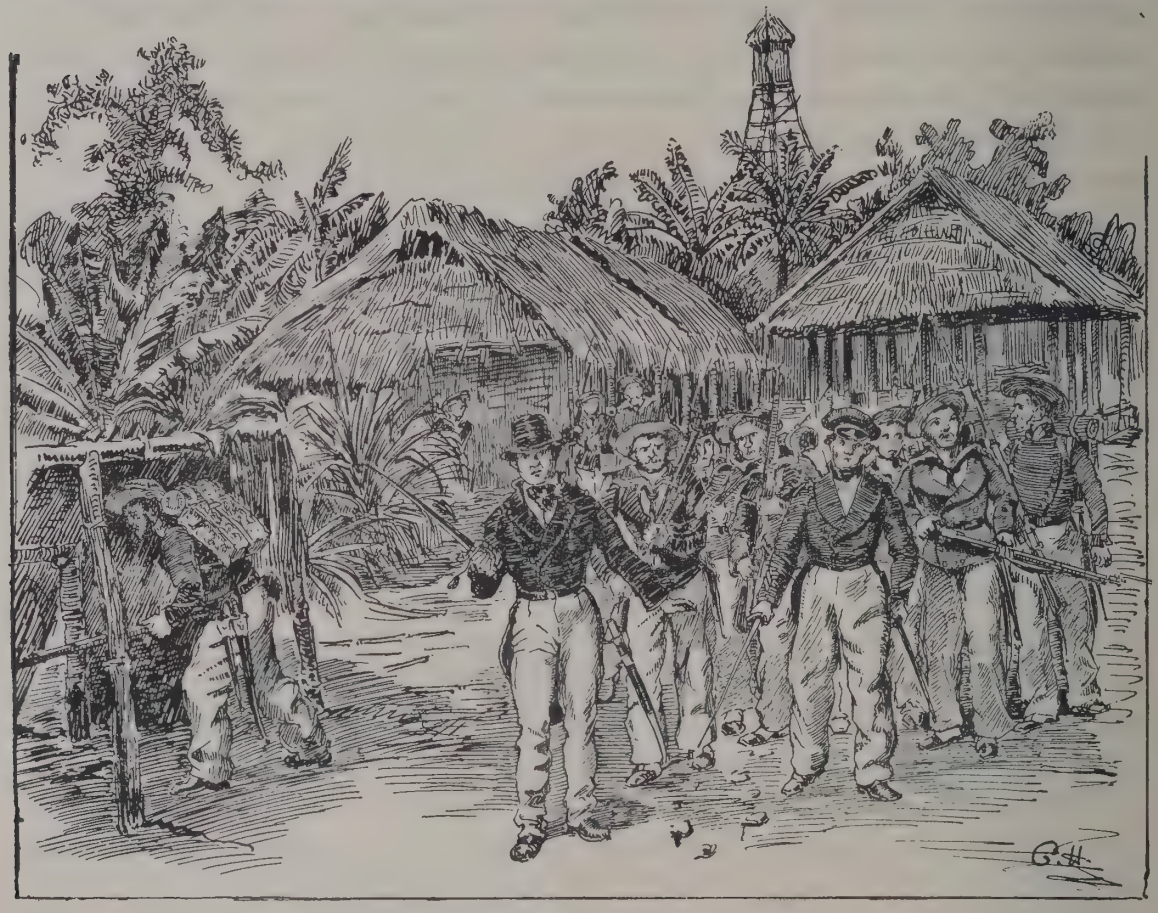

DÉBARQUEMENT DES FRANÇAIS A TAHITI
(D'après un dessin de Édouard Detaille).

dises, a appris la proclamation du protectorat français. Il pousse Pomaré IV à expédier à la reine Victoria une gémissante épître, qui demande protection, et « l'envoi d'un grand vaisseau de guerre, pour l'aider ». Pendant ce temps, le commandant français Vrignaud, de la *Boussole*, entame la lutte avec Toup Nicholas « monté par la reine et Pritchard, pour renverser tout ce qui a été fait ». En vain le capitaine anglais refuse-t-il de reconnaître le protectorat français, excite-t-il les résidents anglais, le lieutenant de vaisseau Reine, institué par l'amiral Dupetit-

Thouars gardien de cette proie rétive, déjoue toutes les attaques. Au rappel de Nicholas (29 juillet 1843) par l'amiral anglais Thomas, la lutte continue avec son successeur Tucker ; enfin, en octobre, arrive l'approbation officielle des actes de nos marins et la nomination du capitaine de vaisseau Bruat comme gouverneur des Établissements français de l'Océanie et commissaire du roi auprès de la reine des îles de la Société. Au cours des mois précédents, des lettres de lord Aberdeen à son représentant en France acceptaient les faits accomplis, tandis que peu après le même homme d'État dispensait au « Consul Pritchard » des conseils de modération.

Ce n'était que bonasse avant la tempête. Violations continuelles du traité, refus d'arborer le pavillon du protectorat, la mauvaise volonté de la reine devenait si patente que Dupetit-Thouars fut acculé à l'action.

Le 6 novembre 1843, une compagnie de débarquement sous ses ordres prend possession de Tahiti et proclame la déchéance de la reine. Protestation auprès de Louis-Philippe, appel au secours de l'Angleterre. Cette réaction de la souveraine déchue était normale ; ce qui le fut moins, ce fut l'insurrection indigène, fomentée par Pritchard, qu'excédé par tant de mauvaise foi le commandant d'Aubigny fit cueillir par ses marins et embarquer sur un bateau anglais en rade...

Il n'en fallait pas plus pour déclancher le drame : cette affaire Pritchard qui passionna l'opinion publique et dans laquelle Louis-Philippe donna à l'Angleterre des apaisements vraiment excessifs. Déjà en février 1844, il avait cru devoir désavouer publiquement l'initiative de nos marins et annoncer le retour au protectorat, il accepta par la suite l'octroi d'une indemnité à ce Pritchard auteur de tout le mal, et que l'Angleterre, mal renseignée, avait accueilli en martyr.

Mais, alors que l'agitation s'apaisait en France et en Angleterre, l'insurrection grondait à Tahiti. Une guerre de guérillas désolait l'île, et chassait la reine. Il fallut le succès du commandant Bonard à Fataua pour obtenir la soumission des rebelles et le retour de la reine à Tahiti, en mai 1847. Comme le dit très justement Paul Deschanel, « nous étions les maîtres de la position, nous ne devions plus avoir d'autres ennemis que nous-mêmes ».

POMARÉ V TRANSMET SES POUVOIRS A LA FRANCE

Ces fautes commises, tous les historiens contemporains les ont mises en relief. D'abord, les mariages qui, aux filles de la descendante de Tati, le noble chef tahitien de Papara, et d'un matelot anglais déserteur Salmon, avaient donné une filiation allemande et anglaise qui faillit accéder au trône, encore que ces unions, néfastes quoi qu'en

dise dans un ouvrage semi-officiel, la princesse Takau-Pomaré-Vedel, descendante des Pomaré, n'aient pu développer leurs pires conséquences par suite du rattachement définitif de Tahiti à la France ; mais elles auraient pu mettre l'archipel dans les mains d'une dynastie anglo-saxonne.

Par ailleurs, la faiblesse de nos résidents laissa établir un synode protestant, toujours aux mains de nos rivaux ; des taxes et des règlements abusifs et les ordonnances (avril 1869) d'un gouverneur impopulaire créèrent des périodes troublées, durant lesquelles le protectorat lui-même, que sapait sourdement l'influence anglaise des Salmon et les menées commerciales des Allemands, parut parfois menacé.

LA REINE POMARÉ V ET LE PRINCE ARÜFAAITE

Il fallait en finir. En 1879, on commence à pressentir le prince alors régnant : Pomaré V, sur la remise totale de son royaume à la France. Faible, malade, il mit un an à peine à se laisser persuader, et, le 29 juin 1880, il effectuait la solennelle transmission de tous ses pouvoirs au gouvernement de la République française, demandant simplement pour lui la conservation de certaines prérogatives, et, pour son peuple, la survivance des lois et des coutumes tahitiennes. La ratification de cette donation, en décembre 1880, terminait, à l'avantage de la France, la lutte ardente qui s'était livrée autour de Tahiti.

L'histoire de Tahiti la Guerrière, après la pacifique abdication de son dernier roi, tiendrait en quelques décrets administratifs sur lesquels il ne serait pas nécessaire

d'insister, si la guerre de 1914 n'y avait ajouté quelques pages sanglantes et glorieuses. Le 22 septembre 1914, les deux grands croiseurs allemands, le *Scharnhorst* et le *Gneisenau*, de l'escadre Von Spee, qui ont charbonné et se sont ravitaillés à Bora-Bora, en se faisant passer pour des bateaux anglais, apparaissent en vue de Papeete, qui n'a pour la défendre que la vieille canonnière la *Zélée* et quelques batteries de côtes de petit calibre. Mais le vaillant commandant Destremau, seul dans une ville que l'approche de l'ennemi a vidée de tout élément civil, saura, par des mesures judicieuses, inspirer à l'amiral Von Spee la crainte des surprises cachées dans cette petite cité dont le pavillon ne s'abaisse pas — dans cette passe inconnue, où la vieille *Zélée*, morte au champ d'honneur, vient d'être coulée pour obstruer le passage. Et les deux brillants croiseurs s'éloigneront, sans oser un débarquement, après avoir — facile et lamentable vengeance — tiré quarante-neuf obus sur une ville ouverte et sans défense, dont un tiers fut réduit en cendres.

LES CONTESTATIONS AU SUJET DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ ET DES ÎLES SOUS LE VENT L'acte de cession signé par Pomaré V et tous les chefs de son royaume porte d'une façon expresse : « Nous, Pomaré V, roi des îles de la Société et dépendances. » Ce n'était pas d'ailleurs la première apparition de ce titre. La tradition, les témoignages des chefs recueillis en maintes circonstances et qui proclamaient les Pomaré chefs suprêmes (arrii-nui) du Hau-pau-nui, ou gouvernement général des îles, des guerres en commun, des rivalités, tout confirmait en tous points l'enquête menée en 1845-1846 par l'amiral Bruat. Les Pomaré représentaient bien, aux yeux de tout l'archipel, la dynastie suzeraine. D'ailleurs, la filiation des terres était nette aussi, indiquée par celle des Maraës sacrés, ou autels. Raiatéa, avec son Maraë d'Opoa est l'île sainte, berceau de la royauté, Bora-Bora en descend, qui est l'origine de Tahiti, à qui les Tuamotus se rattachent à leur tour... En somme, un royaume un, en une centaines d'îles éparses.

Cette constatation de fait, évidente pour tous, fut néanmoins dénoncée par la reine Pomaré, poussée par Pritchard. Après l'établissement du protectorat français sur Tahiti, elle déclara que les îles Sous le Vent n'étaient point de son royaume. Et tandis que la rusée souveraine, pour n'être point lésée, négociait l'accès de ses fils et filles aux trônes de Huahiné, Raiatéa et Bora-Bora, l'Angleterre, devinant la possibilité d'un nouveau succès diplomatique, imposait à la France la Convention de Jarnac (1847) par quoi les deux pays s'engageaient à respecter l'indépendance des Iles sous le Vent. Cette convention, arrachée à l'aide d'une supercherie évidente, allait être à la base de bien des difficultés et des renoncements.

1858, tentatives américaines ; 1878, menées allemandes, appuyées par l'envoi de deux bateaux : l'*Ariadne* et le *Bismarck*, mais que déjouèrent l'émouvant attachement de la population à l'amitié française. Il faut lire à ce sujet la lettre poignante dans sa simplicité adressée au commandant français de Tahiti par la reine de Bora-Bora, pour lui annoncer qu'elle a refusé de signer un traité proposé par le commandant du *Bismarck*. Cependant, les efforts allemands aux Samoas mettaient les Iles sous le

TAHITI. SÉCHAGE DU COPRAH

Vent dans un danger permanent ; aussi M. Caillet, inspecteur des affaires indigènes, en avril 1880, crut devoir accepter provisoirement la demande de protectorat français formulée par les chefs de Raiatéa-Tahaa. Il semble bien — si étrange que cela paraisse — que ce mouvement était dû en partie à l'influence du pasteur anglais de Raiatea, à qui son collègue de Tahiti disait le libéralisme dont la France faisait preuve dans ses rapports avec les églises protestantes de l'archipel. Bora-Bora et Huahiné étaient prêts à en faire autant ; mais le voisinage d'un bateau anglais : l'*Osprey* leur inspirait quelques réserves.

La réaction anglaise dormit quelque temps ; on peut même dire que ce furent les articles de la presse allemande qui l'éveillèrent. En vain, les sentiments de la

population s'étaient-ils manifestés par la joie avec laquelle elle avait reçu (mai 1880) la visite officielle du commandant et de Mme Chessé, le ministre des Affaires étrangères, alerté par l'ambassadeur d'Angleterre, n'en désavoua pas moins, une fois de plus, la patriotique action de nos marins. Heures confuses, durant lesquelles, M. Chessé, sans ordres directs, subissait à la fois les démonstrations du capitaine anglais du bateau la *Turquoise*, les réflexes d'indigènes déçus par la France et poussés par les Allemands et les terribles incertitudes de l'infortuné capitaine de notre stationnaire l'*Orohéna*.

PORT DE TOHARA. ÎLES TUAMOTUS

Quand les cabinets de Paris et de Londres se mirent enfin d'accord sur un protectorat provisoire, la pente était déjà difficile à remonter. Ce fut pire encore lorsque l'abandon de notre situation privilégiée aux Hébrides ayant fait les frais de l'accord de novembre 1887, qui abolissait la Convention de 1847, nous eûmes enfin les mains libres aux Iles sous le Vent.

Le parti protestant francophile, les grands chefs eux-mêmes s'étaient lassés de nos atermoiements. A Raiatéa, la résistance se cristallisa autour d'un meneur indigène : Térahupo. Longtemps — trop longtemps, la France voulut espérer que le temps, les gestes d'apaisement du gouverneur Papinaud, de M. Chessé, connu et aimé des indigènes, calmeraient les esprits. Il fallut en venir à la répression (1897) : une guerre de guérillas sanglante, mais brève, que termina, en février 1897, la capture du chef rebelle. Ces oasis de calme verdure

CAP TEVAITOE. ÎLES SOUS LE VENT

(*Expédition de* 1897, emplacement du combat où périt Matahi, dernier chef insurgé).

étaient désormais nôtres, arrachées définitivement cette fois à l'hégémonie anglo-saxonne où communiaient contre nous les influences impérialistes de Monroë et de Bismarck.

L'ANNEXION DES TUAMOTUS, DES GAMBIERS ET DES ÎLES TUBUAÏ L'enviable position des Iles sous le Vent et leur richesse avaient conduit l'Angleterre à inspirer à la reine de Tahiti le désaveu d'une partie de ses droits de suzeraineté sur l'archipel. Les Tuamotus, grâce au ciel, devaient connaître une histoire moins agitée, encore que les premières pages en demeurent fort obscures.

Sans doute leur peuplement n'est-il pas très ancien ; sa souche est probablement tahitienne et marquisienne. Dans une mythologie fantastique, on pourrait distinguer le souvenir d'une période troublée durant laquelle les luttes d'île à île se concentraient autour de l'île guerrière d'Anaa. Puis le gouvernement de Pomaré réussit à prendre possession de l'archipel à la faveur des dissensions qui le déchiraient et consacra cette déchéance par le nom d'îles Pomotus (îles soumises). Possession incontestée de la dynastie tahitienne, elles suivirent le sort de l'île suzeraine et furent comme elle rattachées à la France par l'acte de 1880.

Quelques îles voisines des Tuamotus semblent avoir eu une vie distincte, un peuplement peut-être un peu différent, la race mangarévienne présentant de frappantes analogies avec celle qui peuple la Nouvelle-Zélande. Bien que de même nature orographique, la géographie administrative des Établissements français de l'Océanie a consacré ce particularisme en leur conservant ce nom de Gambiers, que leur donna en 1797 le navigateur Wilson. Ces parcelles de terre, malgré les polémiques politico-religieuses dont elles ont été l'objet, se sont vite orientées vers la France. Si la première demande de protectorat que certains placent en 1834 — l'année même de l'arrivée des missionnaires, dont l'établissement fut difficile — semble un fait historique douteux, il est certain que dès 1844, une demande en bonne et due forme fut rédigée sous l'impulsion des Pères de Picpus et agréée par le commandant Penaud (frégate la *Charte*), envoyé par Dupetit-Thouars. Un délégué aux Gambiers, le Père Liausu, fut nommé, le 12 décembre de la même année. Si la regrettable action d'un Père picpusien, le Père Laval, dont l'esprit autoritaire rêva peut-être d'un archipel indépendant sous la juridiction de son ordre, poussa (1), à deux ou trois reprises, les indigènes à tenter de dénoncer le

(1) On trouvera dans tous les auteurs contemporains : Cuzent, Deschanel... des détails sur cette extraordinaire théocratie, qui, durant quarante ans, modela les Mangaréviens sous la main, sans doute ici un peu lourde, des Pères de Picpus, qui avaient évangélisé les Gambiers. Le Parlement français lui-

protectorat, son départ, en 1871, permit de le consolider au contraire par un nouvel acte (30 novembre 1871). Mais les Américains, les Chiliens, les Allemands surtout, grâce à la Compagnie commerciale de l'Océanie, commençaient à s'intéresser à cet archipel minuscule, mais nanti d'une belle rade interinsulaire, et relai utile entre l'Australie et l'Amérique. Il fallait agir. En 1870, le ministre réorganise la résidence, jusque-là abandonnée trop exclusivement à la mission. Le lieutenant de vaisseau des Essards, arrivé en 1880, connut des heures difficiles, mais enfin la présence de l'énergique et adroit M. Chessé obtint des chefs mangaréviens une demande d'annexion totale (21 février 1881) qui fut sanctionnée par le Président de la République le 30 janvier 1882.

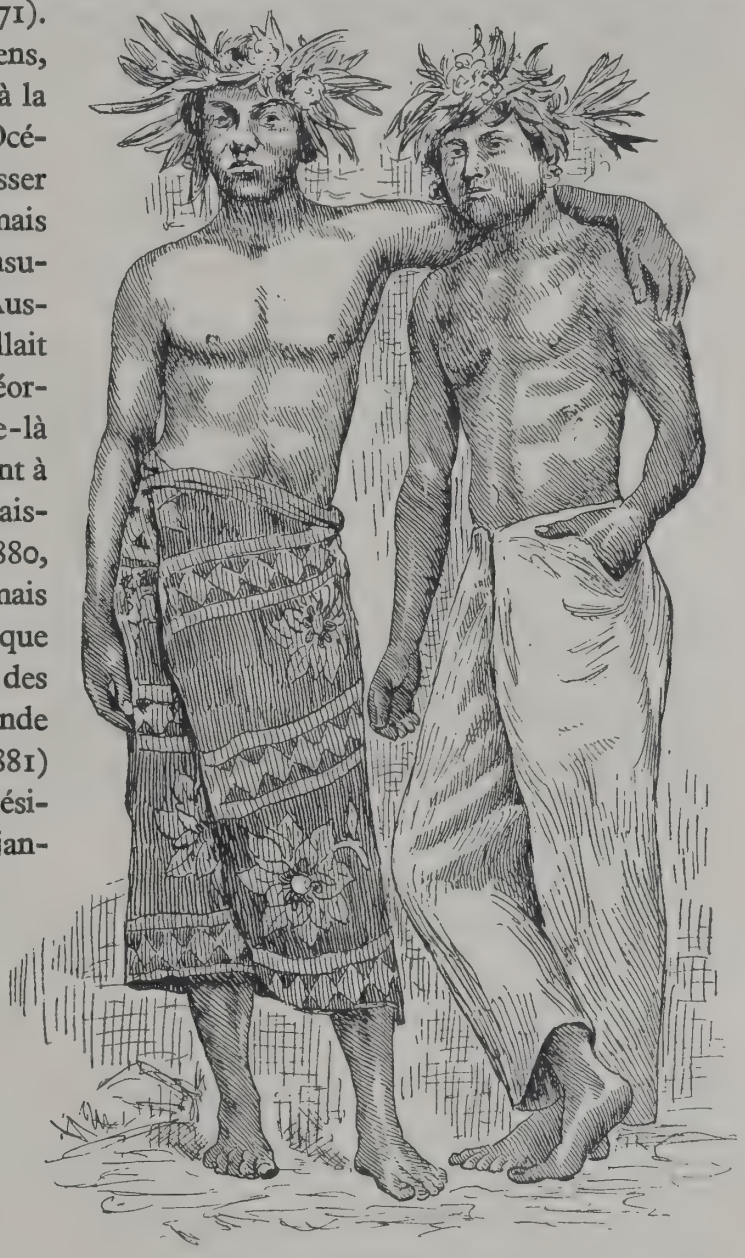

TAHITIENS

La réunion à la France des îles Tubuaï et Raïvavae s'opéra fort simplement en 1880, comme dépendances de Tahiti. Deux des îles australes : Rurutu et Rimatara semblaient être restées en dehors de l'hégémonie des Pomaré. Peut-être furent-elles aussi un peu oubliées par la France ; des Européens y commerçaient, un navire allemand

même fut alerté, des enquêtes ordonnées. Peut-être les passions s'enflammèrent-elles un peu vite autour de quelques abus, grossis par des adversaires.

s'y arrêta. Enfin, en 1889, un acte officiel de protectorat, suivi en 1900 et 1901 d'une annexion définitive, nous assura les dernières des îles australes, achevant de grouper dans nos mains toutes celles qui, depuis deux siècles, avaient gravité plus ou moins autour de Tahiti et de ses chefs.

LES MARQUISES Avec l'archipel des Marquises, nous abordons une histoire toute différente et résolument particulariste. Tahiti ne semble avoir, à aucun moment, exercé sur lui une suprématie quelconque, et d'autre

PRISE DE POSSESSION DES MARQUISES (1842), PAR L'AMIRAL DUPETIT-THOUARS

part, l'action de la France, plus rapide, plus décisive, supprima dès l'abord toutes les interventions européennes et les atermoiements qui en fussent résultés.

Dès 1791, du reste, cet archipel semblait nous être promis. Étienne Marchand, un commerçant navigateur, le déclara français et une haute pierre, à Nuka-hiva, consacre encore de nos jours le souvenir de cette prise de possession précoce.

Quelques années plus tard (1797), un premier essai d'évangélisation tenté par la Société des missions de Londres échoua et, pendant de longues années, des baleiniers, des bâtiments de guerre ne firent que passer en vue des îles ou s'y arrêter pour peu de jours, jusqu'à l'arrivée (1813) du Commodore Américain Porter, venant

y abriter les prises de guerre faites sur les Anglais. De l'extraordinaire odyssée de ce corsaire, qui fut mêlé pendant plus d'un an à toutes les luttes intestines de l'archipel, comme de celle plus fantastique encore du pseudo-baron Ch. Thierry qui, en 1835, se dit roi de Nuka-Hiva, rien ne devait rester. Ce fut donc à une terre vierge qu'aborda, le 2 août 1838, la *Vénus* du capitaine de vaisseau Abel Dupetit-Thouars. Tout de suite, le chef de Vaitahu (île Tahuata) Iotete prenait contact avec lui, échangeait son nom avec le sien, suivant l'amicale coutume maorie. Tout allait bien ; l'officier français laissant deux missionnaires picpusiens que Iotete entoura de sollicitude, s'éloigna le 9 août. Une nouvelle visite française : Dumont-d'Urville, avec son *Astrolabe* et sa *Zélée*, l'arrivée de trois nouveaux missionnaires (1839), tout semblait présager une occupation facile... Mais l'hostilité des farouches Marquisiens ne désarmait pas en dépit de leurs apôtres, les guerres intestines ne cessaient pas. Un matin d'avril 1842, le contre-amiral Dupetit-Thouars, à bord de la *Reine-Blanche* précédant huit bateaux, déploya sa petite flotte en face de l'île Fatu-Iva. Il venait, au nom du roi Louis-Philippe, occuper, avec les Marquises, le point d'escale nécessaire à nos vaisseaux doublant le cap Horn pour des croisières lointaines.

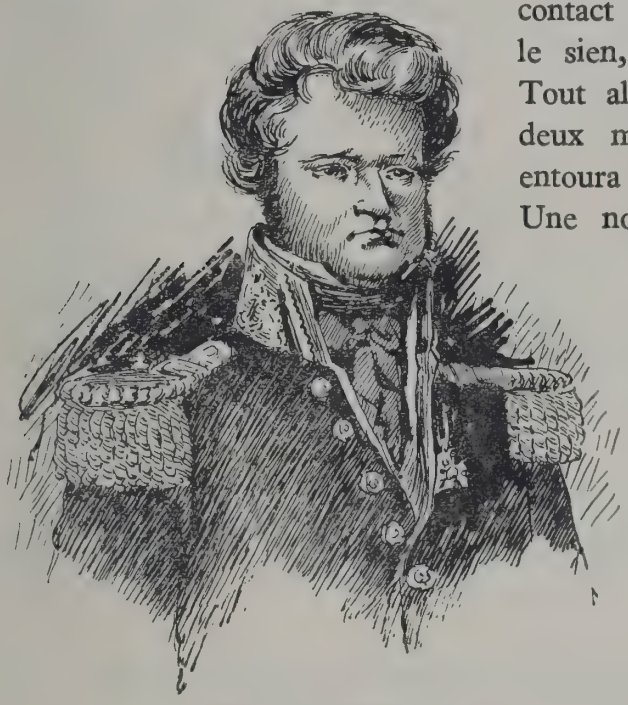

DUMONT-D'URVILLE

Le 28 avril, le vaisseau amiral mouillait devant Vaitahu, se mettait en rapport avec le Père Baudichon, supérieur de la mission. Iotete manifesta toute sa joie de revoir son frère blanc. Pourparlers amicaux, mais volontés fermes et, le 1er mai, un acte officiel, signé du contre-amiral, du religieux et des grands chefs, consacrait la prise de possession par la France de Tahuata et du groupe Sud-Est des Marquises.

Le 29 mai, la *Reine Blanche* vogua vers une nouvelle mission ; le 31 mai, elle mouilla devant Taiohae (Nuka-Hiva) et la même scène se renouvela : visite amicale du chef Temoana de la tribu des Teii, puis des autres chefs, palabres cordiaux

et, là encore, reconnaissance paisible et joyeuse de l'annexion à la France du groupe Sud-Ouest (1er juin 1842).

Le nouvel établissement demeura sous le commandement du capitaine de frégate Collet. Au cours des mois suivants, des compagnies d'infanterie de marine arrivèrent pour soutenir cette nouvelle et fragile colonie, à la naissance si rapide et, semblait-il, si facile. Les années qui devaient suivre furent traversées de révoltes indigènes sanglantes. Dès le 17 septembre 1842, deux de nos officiers : Halley et Lafon de Ladébat, tombaient sous les balles maories ; leurs successeurs main-

ÎLE HUAHINE. ÎLES SOUS LE VENT. PALAIS DE LA REINE
(Dessin de Toly : *Monde illustré*) (1888).

tenaient une paix difficile entre ces guerriers anthropophages, dont la guerre et le pillage étaient la raison de vivre. Chaque journée portait avec elle sa surprise et son danger.

La première parmi toutes les îles, Nuka-Hiva manifesta une détente. En 1860, le lieutenant de vaisseau de Kermel put prendre le titre de Résident, mais la sécurité était toujours bien fragile ; entre toutes les îles, Hiva-Oa se signalait par ses sombres orgies. Une épidémie de variole survint, qui désola Nuka-Hiva et Ua-Pou, tuant le quart de la population. Malgré la relative sérénité avec laquelle les autres puissances, mises en face du fait accompli, avaient accueilli l'occupation des Marquises, cette colonisation difficile portait en elle ses douleurs, et des années devaient passer avant que l'influence pacificatrice de nos lois et les leçons des missionnaires eussent apaisé définitivement cette race indomptable.

En 1880, Hiva-Oa était toujours ce foyer de cannibalisme, de rites sanglants et de révolte où se rallumait la férocité des Marquisiens. Il fallut une véritable cam-

pagne pour vider ce dernier abcès. L'état de siège, puis la surveillance militaire étroite durèrent plusieurs années.

Mais déjà des jours plus calmes se levaient et la récolte récompensait les difficiles semailles. Dès 1881, en raison de l'annexion de Tahiti, l'administration de l'Océanie devint civile et fut placée sous l'autorité d'un gouverneur. Dans cet archipel marquisien encore frémissant, une série de décrets organisa progressivement le nouvel état de choses. Bientôt le cannibalisme et les guerres intestines ne furent plus que lugubres souvenirs ; et même lorsque, durant la dernière guerre, la flotte de l'amiral von Spee mouilla à Nuka-Hiva (27 septembre 1914), le terrible bombardement qui désola Papeete fut épargné aux Marquises.

Aujourd'hui, dans ces îles avant tout guerrières, une population désormais pacifique habite les admirables vallées creusées par les torrents dans les âpres montagnes volcaniques. Malheureusement, la maladie et l'affaiblissement de la race déciment cette population bien qu'elle ait cessé de s'entre-tuer ; la courbe démographique des Marquises s'affaisse et il faut souhaiter que les mesures sanitaires que l'on prend depuis quelques années sauvent cette population d'une disparition rapide.

Avec les Marquises, nos autres établissements de l'Océanie forment une colonie homogène, répartie en cinq groupes administratifs : Iles de la Société, Tuamotus, Marquises, Gambiers et Iles Australes. Le chef-lieu de ces établissements est à Papeete dans la grande île de Tahiti.

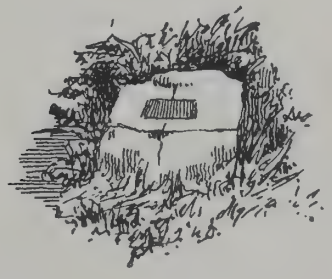

CHAPITRE III

NOUVELLE CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

I. Nouvelle-Calédonie. — *Les Maristes. — La prise de possession. L'organisation de la colonie. La Nouvelle-Calédonie colonie pénitentiaire. — La colonisation libre. L'insurrection canaque.*

II. Dépendances de la nouvelle-Calédonie. — *Iles Wallis.*

III. Archipel des Nouvelles-Hébrides. — *Les origines. — M. Higginson. — Le condominium franco-britannique.*

I. — Nouvelle-Calédonie.

Alors que l'occupation des archipels composant le royaume de Pomaré avait suscité les pires complications diplomatiques, et, pour tout dire, donné le spectacle de mille hésitations et tergiversations de la part de la France, la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie semble au premier abord une opération facile et rapide. Mais il faut dire que l'honneur en revient entièrement aux missionnaires maristes qui y rendirent possible l'action de la France et aux marins qui surent préparer

l'expédition en secret et l'accomplir avec une décision qui fait honneur à ceux qui rédigèrent les instructions et à ceux qui les exécutèrent.

LES MARISTES Il paraît bien que, lorsque le 3 mai 1843, Mgr Douarre, évêque d'Amata, escorté de quelques missionnaires de son ordre, prit place à bord de la frégate l'*Uranie*, le gouvernement français, qui venait de leur accorder la gratuité du transport, escomptait déjà l'heureux effet de leur apostolat. Cette orientation se précise encore lors de l'escale à Nuka-Hiva où l'*Uranie* retrouve l'amiral Dupetit-Thouars et sa petite flotte. On sait que ce grand chef à l'esprit réalisateur et énergique avait su, l'année précédente, prendre possession des Marquises en quelques semaines et sans verser une goutte de sang.

ROCHERS D'HIENGHENE
(Dessin de Moynet) (Garnier : *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*) (1868).

Sa netteté de jugement et sa décision éclatent dans les ordres donnés au commandant du *Bucéphale* qui allait porter en Nouvelle-Calédonie ses premiers apôtres : « Vous donnerez tous les soins possibles à Monseigneur pour faciliter sa mission au milieu des indigènes, disait-il. Si vos succès auprès des chefs étaient assez grands pour les amener à reconnaître le gouvernement de S. M. le roi des Français, vous ne négligeriez pas de le faire et de rédiger, pour constater cette reconnaissance, des actes que vous signeriez ainsi que les chefs missionnaires. Dans le cas seulement où les termes de la soumission seraient explicites, vous autoriseriez les missionnaires à arborer le pavillon français. » Entre les lignes, on devine que cette terre était encore voilée d'un grave inconnu... Quel serait le lieu de débarquement? Quels étaient ces indigènes dont les sentiments demeuraient aussi mystérieux? Il est évident que les rares visites des navigateurs depuis Cook n'avaient fait qu'effleurer les côtes ; les trafiquants, Anglais pour la plupart, qui fréquentaient

les rivages, dévastant les peuplements de bois précieux et pêchant la biche de mer, comme leurs devanciers des dix-septième et dix-huitième siècles, ne semblaient pas très soucieux de révéler au monde les résultats de leurs investigations intéressées.

Aussi, lorsque le 22 janvier 1844, le *Bucéphale* se fut éloigné, laissant seuls les

TOMBEAU DE WATON
(Dessin de Dardaine) (Garnier : *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*) (1863-1866).

missionnaires demeurés à terre, ces derniers allaient connaître les pires épreuves et les plus grands dangers. Mais, du point de vue français, quel était leur rôle? Il est certain qu'avant son départ, le commandant de la Ferrière s'était trouvé dans une situation fort critique : Terre nouvelle inconnue, premiers occupants français .. En d'autres temps, l'annexion eût été un fait accompli. Mais la prudence, même excessive, était la loi du gouvernement. Après de longues hésitations de part et d'autre, le commandant se résolut à demander à l'évêque d'Amata d'assurer la garde du pavillon français flottant sur la maisonnette de la mission, et ce dernier accepta, à condition que le roi de France enverrait promptement navires et marins pour protéger nos couleurs. Une reconnaissance verbale de la suzeraineté française

par les chefs canaques présents ayant eu lieu avant le départ de la frégate, il faut avouer que, selon les usages du temps, il n'en eut pas fallu davantage pour annoncer au monde qu'une nouvelle terre était rangée sous notre pavillon.

Mais dix années encore devaient s'écouler avant l'annexion définitive, dix années de luttes et de souffrances pour les pionniers, qui semblaient abandonnés par la mère patrie. En septembre 1845, une voile française à l'horizon : le *Rhin* qui ravitaille les isolés et reçoit les demandes d'établissement français formulées par certains chefs. Le courage revient aux gardiens de nos couleurs : le prochain bâtiment consacrera l'annexion. Encore une visite inutile : l'*Héroïne* du capitaine Lecointe ; et puis, au cours de la soirée du 3 juillet 1846, un navire, en perdition dans une mauvaise passe, débarque difficilement son équipage non loin de Hienghène. C'était la *Seine*, capitaine Le Comte, chargée par Louis-Philippe de faire amener le petit pavillon de la mission, qui portait ombrage à l'Angleterre.

Après tant de dangers et une si longue attente ! L'évêque se résout à abandonner temporairement ses religieux, et, durant des mois, pèlerin obstiné, il va plaider en France une cause française que nul ne voulait défendre : il réclamera l'occupation de la Nouvelle-Calédonie...

Cependant, les épreuves fondaient sur la mission naissante qui essayait vainement de pénétrer au cœur de l'île : assauts, incendies, famine... La situation, qu'une prompte décision du roi eût transformée, devenait intenable et, à leur vif regret, les Pères maristes durent profiter du passage de la corvette la *Brillante* (août 1847), pour s'éloigner temporairement. Ils devaient bientôt regagner cette terre où leur présence ouvrira les voies de l'annexion définitive, avec de nouveaux néophytes.

Ce dernier acte, grâce aux hautes qualités de diplomate et de chef de l'amiral Febvrier des Pointes, qui fut chargé de le réaliser, nous offrira le réconfortant spectacle d'une action savamment préparée et fermement conduite.

LA PRISE DE POSSESSION

Nous sommes en juin 1853. Justement, l'escadre du Pacifique croise autour de la République de l'Équateur pour le règlement d'un litige diplomatique. Au cours d'un arrêt à Lima (Pérou), d'importantes dépêches sont remises à l'amiral : ordre de se rendre à Tahiti pour une inspection ; là, d'autres dépêches seront ouvertes par lui. Une longue navigation devait être prévue et une discrétion scrupuleuse observée au cours des préparatifs. Le 25 août, la *Forte* battant pavillon amiral est en rade de Papeete. Quelques-uns des plis secrets sont décachetés ; une expédition à préparer à l'Ouest de

la longitude de Tahiti, des dispositions à prendre pour régler la part que doivent y prendre les bateaux de l'escadre, pour accumuler les provisions nécessaires. Avec un soin merveilleux, tandis que la flotte s'arme et se ravitaille, l'amiral visite la ville, la reine fait donner des aubades ; puis ayant transporté son pavillon sur le *Phoque* l'amiral s'éloigne vers le Nord : nous sommes à la fin d'août. Ce ne fut que le 30 août, à la sortie de Raiatéa, entre 9 et 10 heures du soir, que « l'équipage du *Phoque* apprit enfin qu'il s'agissait de fonder une nouvelle colonie »... Le secret avait été bien gardé, mais il fallait maintenant se défier encore plus de l'Angleterre qui, de sa base de Sydney, semblait depuis quelques mois préparer une action prochaine.

INDIGÈNES DE WATECOLO
D'après un dessin du *Monde illustré*).

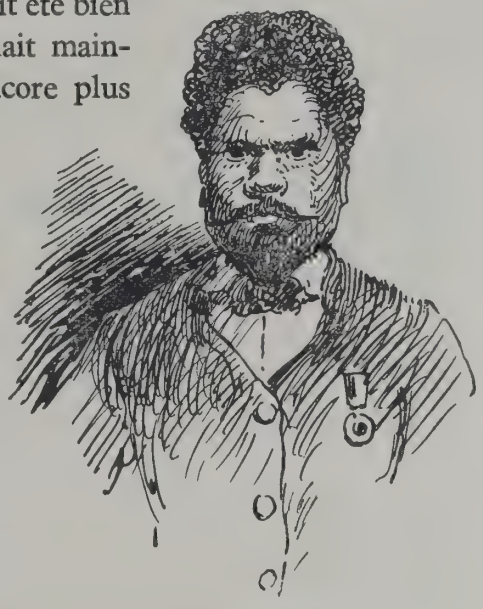

FAKÉ, CHEF CANALA
(D'après dessin de Neuville) (Garnier : *Voyage à la Nouvelle-Calédonie* (1863-1866).

Aux Nouvelles-Hébrides, à l'ouverture des dernières dépêches (1), le plan définitif fut arrêté avec l'état-major : mise en rapport avec Mgr d'Amata, à Pouébo ou à Balade (les deux centres de la mission mariste) pour acquérir la certitude qu'aucune expédition anglaise n'a planté son pavillon sur un point quelconque de l'île ; puis installation à terre d'une troupe de débarquement, et, enfin, signature d'un procès-verbal de prise de possession. Le point noir, comme dans tout le Pacifique, c'était encore les intentions de l'Angleterre. Et tout de suite, les questions posées aux missionnaires révèlent l'inquiétude de l'amiral,

(1) Le très sûr récit du père de Salinis, *Marins et missionnaires*, entièrement écrit d'après les lettres et les rapports des acteurs et des témoins de l'occupation de la Nouvelle-Calédonie, signale un fait troublant. Des dépêches émanées du cabinet de l'Empereur, à ouvrir en dernier lieu, avaient été jointes à celles du ministre. Or, elles n'étaient pas absolument concordantes. L'amiral scruta sa conscience d'officier et de Français et agit. Que prévoyaient, qu'ordonnaient les dépêches impériales ? Quelle attitude commandaient-elles en face d'une réaction possible de l'Angleterre ? Cette page d'histoire ne livrera probablement pas son secret : le vaillant et discret amiral ayant brûlé les plis émanés du cabinet de l'Empereur après la prise de possession définitive de la Nouvelle-Calédonie.

qui se demande si, d'un instant à l'autre, il n'aura pas à engager la lutte avec une redoutable rivale. Hélas, le pieux et savant évêque d'Amata, qui eût été d'un sûr conseil, vient de succomber à une épidémie qui désolait Pouébo, lui dont la prudence avait déjà signalé dans plusieurs lettres les récentes visites de bâtiments anglais et les désirs des Australiens, renseignés par leurs santaliers, de s'emparer des beaux ports que l'on disait exister au Sud de l'île (sans doute la rade de Nouméa). Cependant, rien de décisif ne semblant avoir été fait, le débarquement fut décidé à Balade, et, le 24 septembre 1853, la prise de possession officielle par la France de la Nouvelle-Calédonie était un fait accompli.

FERME MODÈLE D'YAHOUÉ
(D'après un dessin de Dardoize) (Garnier : *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*) (1863-1866).

Mais un point d'interrogation pesait encore sur le sort de la petite île des Pins, au Sud de la Grande Terre, spécialement visée par l'Angleterre, qui rêvait d'en faire une escale sur une future ligne Sydney-Panama. Et, d'autre part, aucun des divers bâtiments auxquels l'ordre avait été donné de rallier la Nouvelle-Calédonie pour se mettre à la disposition de l'amiral, n'apparaissait à l'horizon. M. Febvrier des Pointes n'en appareilla pas moins dès le 26 septembre pour l'île des Pins, où peut-être la contestation, si adroitement évitée jusqu'alors, allait surgir. Le 28 septembre, vers 4 heures du soir, le *Phoque* est en vue de la petite île. Un bâtiment est au mouillage dans une grande baie — un navire de guerre. Le *Constantine* attendu ou l'Anglais redouté ?... Quelques heures de navigation encore : la silhouette, la flamme se précisent... Il s'agit du *Hérald*, officiellement en mission hydrographique, ainsi qu'un de ses officiers l'apprend au commandant du navire français. L'amiral ne s'est pas montré. Chaque bâtiment reste sur ses positions. Tout va dépendre des missionnaires et des chefs. Un Père mariste accourt pour dire ce qu'il sait. Depuis plusieurs mois, des résidents anglais sont établis sur la baie, des navires rôdent, mais rien d'officiel encore n'a eu lieu, d'autant que le chef de l'île : Wendégu,

pressenti par le pasteur anglais, ne cache pas sa préférence pour les Français... Alors les Anglais ont décidé d'acheter l'île des Pins aux naturels, puis de retourner à Sydney pour préparer la prise de possession de la Grande Terre par la baie de Saint-Vincent, sur la côte Ouest. Le commandant du *Hérald* attend le départ du *Phoque* pour entamer les négociations d'achat.

Avec quelles ressources la France peut-elle enlever sur l'heure cette dramatique enchère? Le missionnaire se charge de préparer les voies. La suite de l'aventure, à la fois héroïque et piquante, est fort connue : l'habile ambassade du religieux, le signal heureux fait au bateau, l'arrivée du détachement français en civil, portant dans une caisse uniformes et drapeau, la prise de possession enfin, suivant le rite réglementaire. Le *Phoque* n'avait plus qu'à retourner à Balade terminer les travaux d'établissement.

Il fallut deux jours au commandant du *Hérald* pour soupçonner le fait accompli. Au chef Wendégu, convoqué à bord, on offrit cadeaux, friandises et... couleurs anglaises. Mais ce dernier montra fièrement un petit pavillon tricolore, laissé par l'amiral français, s'écriant qu'il ne pouvait « avoir deux drapeaux »... L'histoire ajoute que, saisi d'une violente colère, le commandant anglais fit jeter par-dessus bord notre nouvel ami — qui regagna paisiblement son île à la nage.

La Nouvelle-Calédonie tout entière était désormais terre française. Le vaillant amiral Febvrier des Pointes, âgé, épuisé par les fatigues et les privations de cette dure campagne, devait mourir en mer peu de mois après avoir quitté la Nouvelle-Calédonie. Nous verrons plus loin comment l'acte de prise de possession trop peu explicite sur la question des dépendances, devait être à la base de toutes les difficultés qui allaient surgir aux Nouvelles-Hébrides...

L'ORGANISATION DE LA COLONIE. LA NOUVELLE-CALÉDONIE COLONIE PÉNITENTIAIRE

La colonie était conquise et l'on pouvait admettre que les missionnaires français ayant préparé l'annexion à la France en essuyant héroïquement les premières réactions de la sauvagerie canaque, l'histoire calédonienne deviendrait ce qu'était devenue celle de Tahiti après la victoire de Bonard en 1847, ou ce que serait celle des Iles sous le Vent après la défaite de Térahupo : la simple histoire économique et administrative d'une colonie nouvelle qui s'organise dans la paix.

N'oublions pas cependant que la prise de possession avait précédé ici la reconnaissance géographique complète de la colonie. Cook, d'Entrecasteaux n'avaient visité que les côtes, et bien superficiellement encore : le commandant de

la *Seine* avait excursionné autour de Balade — région que connaissaient déjà assez bien les missionnaires, et l'exploration entreprise par l'*Alcmène* (1850) avait, par la fin tragique de l'aspirant Devarenne et de ses compagnons, prouvé la quasi impossibilité de s'aventurer à l'intérieur de l'île. C'est pourquoi cette nouvelle colonie que, le 1er janvier 1854, l'amiral Febvrier des Pointes remettait aux mains du capitaine de vaisseau Tardy de Montravel, malgré l'acceptation de la souveraineté française, obtenue au cours des mois précédents des chefs de Pouma, Mouélébé, Hienghène, Houaïlou, Canala et Nouméa, restait mystérieuse, et pour tout dire, assez effrayante, avec ses légendes de sang et ses tribus cannibales, terrées au fond d'épaisses forêts inexplorées. Aussi les récits locaux nomment-ils avec admiration les premiers colons qui acceptèrent de s'établir sur cette terre d'épouvante et de beauté : les Paddon, les Dezarnauld, les Gratien Brun, les Bérard. Pour eux, d'ailleurs, Tardy de Montravel travaillait. Il découvre cette admirable baie de Moraré, avec sa rade si sûre ; le lieutenant d'artillerie Bureau, qui vient d'arriver de Tahiti avec une compagnie d'ouvriers d'artillerie, commence les travaux de la ville qui sera Port-de-France, avant de devenir, en 1866, Nouméa. Des travaux difficiles sur des terrains de marécages et de mamelons se poursuivent. En 1859, pour la première fois, entre ces hommes dispersés, dans l'insécurité continuelle, un courrier postal avait circulé.

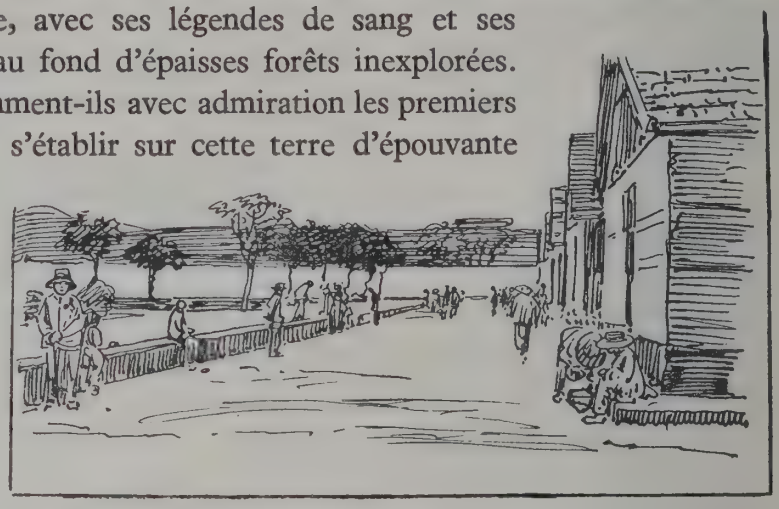

LE PÉNITENCIER DE L'ILE NOU

La colonie qui s'organise n'a pas encore de vie propre, elle fait partie des « Établissements français de l'Océanie, » sous les ordres d'un officier supérieur de la marine, chef de la division navale du Pacifique. La colonisation du reste avance lentement, en face de naturels aussi farouches. En 1859, au Mont d'Or, tout près de la capitale naissante, treize colons et quinze Hawaïens sont égorgés ; un autre massacre a lieu à Hienghène peu de jours plus tard.

Pourtant, l'espérance résistait à ces durs débuts. En 1860, la jeune colonie est jugée assez forte pour être détachée du groupe de Tahiti et des Marquises et vivre d'une vie personnelle. Mais deux décisions précipitées porteront un

grave coup à cet organisme où monte à peine la sève. Le décret du 2 septembre 1863 fait de la Nouvelle-Calédonie un lieu de déportation des condamnés aux Travaux Forcés, et, le 27 janvier 1864, dans cette île salubre et encore inculte, un premier convoi de forçats débarque. L'histoire de cette dure épreuve infligée à une colonie neuve, à la faveur de l'utopie de la colonisation par le bagne, s'étendra sur plus de trente années. Après 1871 surtout, quand, aux condamnés de

MAISON D'HABITATION DE M. PIOU, PLANTEUR A CANALA (NOUVELLE-CALÉDONIE)
(Dessin d'E .Bayard) (Garnier : *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*).

droit commun seront joints les quelque trois mille condamnés politiques de la Commune, les philosophes entonnent maints couplets sur la régénération par le travail. On rêve de créer des établissements agricoles, on parle de concessions de terrains pour détenus vertueux. Sans doute entrevoit-on une Nouvelle-Calédonie valorisée et florissante grâce aux équipes de travailleurs forcés, avides d'obtenir leur réhabilitation dans la paix laborieuse d'une vie agreste.

Aux termes de la loi de 1850, la vallée de Vaïthau (îles Marquises) avait tout d'abord été désignée pour la déportation en enceinte fortifiée et l'île de Nuka-Hiva, dans le même archipel, pour la déportation simple. Cette dernière île fut seule utilisée, et elle ne reçut que trois déportés ; aussi la loi du 23 mars 1872 substitua-t-elle aux Marquises la presqu'île Ducos (Nouméa), comme lieu de déportation

fortifiée et l'île des Pins comme lieu de déportation simple. Mais une confusion s'opère trop souvent entre la déportation pénale — ou travaux forcés — et la déportation proprement dire. Les premiers forçats arrivèrent en Nouvelle-Calédonie en 1864 et furent installés aussitôt à l'île Nou, en face de Nouméa, où les locaux pénitentiaires furent cantonnés. La déportation politique (condamnés de mars 1871) fut à la base de bien des projets colonisateurs en Nouvelle-Calédonie et il faut lire les *Notes sur la déportation*, publiées presque chaque année, et surtout celles de 1874, qui contiennent la genèse de la question, ainsi que les premières constatations mélancoliques : « Les déportés, en grande majorité, répugnent au travail. » La loi du 3 mars 1879 (promulguée dans la colonie le 11 juin) proclama l'amnistie pour tous les condamnés de 1871 — amnistie étendue aux condamnés à la suite de mouvements insurrectionnels postérieurs, sauf aux Arabes de l'insurrection d'Algérie. L'obligation de résidence était supprimée, mais un certain nombre de déportés, installés en Nouvelle-Calédonie avec leurs familles, ne voulurent pas quitter la colonie.

LA COLONISATION LIBRE. L'INSURRECTION CANAQUE

Heureusement, les colons arrivent de France, créent dans ce climat salubre un type de paysan colonial qui fait de cette jeune colonie comme une nouvelle province française. Sur ces pionniers de la première heure devait s'abattre la terrible épreuve de la grande insurrection canaque de 1878, sur laquelle le récit du capitaine de frégate Henri Rivière (le futur héros du Tonkin), un des principaux chefs de la répression, a jeté une pleine et tragique lumière. D'abominables massacres de colons, de femmes et d'enfants, des mois de guérillas à travers toute l'île, où la révolte se rallumait d'une tribu à l'autre, et le calme revint enfin. Les causes de la Grande Révolte ont fait l'objet d'une enquête sur place par le général de Trentinian (novembre 1878). Certaines délimitations maladroites, des corvées excessives imposées aux indigènes peuvent être relevées parmi ces causes. Mais la raison principale fut plutôt les abus du droit de pacage accordé à certains éleveurs à la suite de la grande sécheresse de 1877 ; le bétail des colons envahit les vallées indigènes sur bien des points et ravagea les cultures canaques, ce qui suscita dans les tribus un vif mécontentement qu'un meneur, le grand chef Ataï, sut exploiter contre les Français. Il est officiel de dire que la Grande Révolte de 1878 fut le dernier soulèvement canaque. Pourtant on ne peut nier qu'en 1917, en pleine guerre, la maladresse d'un administrateur provoqua un nouveau sursaut indigène beaucoup plus bref et plus localisé, mais qui causa un certain nombre de victimes et fit

même revivre sur quelques points les atroces pratiques de l'anthropophagie rituelle.

Heureusement, l'année 1897 avait apporté à cette terre généreuse, le plus magnifique cadeau — gage d'une prospérité future : un décret supprimait enfin la déportation en Nouvelle-Calédonie. D'année en année, dès lors, la lèpre du bagne cédera du terrain ; aujourd'hui, les bâtiments pénitenciaires de l'île Nou ont été rachetés par la colonie et quelques vieux forçats, derniers survivants des bagnards d'autrefois, achèvent paisiblement de s'éteindre. En juillet 1884, dix-huit mois après que le premier

NOUVELLE-CALÉDONIE ET ÎLES LOYAUTÉ

paquebot du service contractuel entre la France et Nouméa fut entré en rade de la capitale néo-calédonienne, la jeune colonie, maintenant tranquille et prospère, cessait d'être administrée militairement et l'ère des gouverneurs civils s'ouvrait, avec la nomination d'un titulaire qu'un Conseil général (institué en 1865), devait aider, en tant que représentation élue de la colonie.

II. — Dépendances de la Nouvelle-Calédonie

Iles Loyalty (archipel des Loyautés) Il est tellement certain que ces îles faisaient partie des dépendances désignées par l'amiral Febvrier des Pointes dans l'acte de prise de possession de septembre 1853 que, sans opérations nouvelles, l'enseigne de Soye fut nommé, en 1859, commandant de l'île des Pins et des Loyautés. Mais l'Angleterre veillait en la personne de son ministre presbytérien : Mac-Farlane, établi à Chépenéhé (île Lifou) où il avait fondé des écoles qui, de la langue de l'enseignement au pavillon qui les protégeait, étaient intégralement anglaises. Y avait-il traité passé avec l'indigène? Le gouverneur Guillain, le 1er mai 1864, envoie un détachement commandé par le lieutenant Bourgey, pour s'en assurer. Mais Mac-Farlane dresse contre nous les chefs. La situation eût été grave si l'arrivée du gouverneur en personne, avec deux bateaux et des renforts, n'avait tout remis en ordre, après une brève opération militaire. Dès lors nous devions être maîtres chez nous.

Iles Wallis Le rattachement à la France des petits archipels Wallis et Futuna devait se faire plus facilement encore. Là, une mission mariste avait établi, comme les Picpusiens aux Gambiers, mais avec plus de modération, une véritable théocratie. Il semble bien d'ailleurs que, comme à la Nouvelle-Calédonie, dès le début, leur action ait été nettement dirigée vers une réunion à la France. Débarqués en 1837 dans les deux archipels, les religieux, dès 1842, faisaient signer au roi des Wallis un traité d'amitié avec le roi des Français, traité transformé en protectorat deux ans plus tard. En 1887, un résident fut installé, dont l'influence du reste demeura presque nulle, mais dont la présence permit de rattacher officiellement les deux archipels à la Nouvelle-Calédonie à titre de dépendances. En 1913, les rois locaux demandèrent l'annexion pure et simple à la France, annexion qui, malgré la ratification des Chambres — attendue du reste plusieurs années — devait recevoir seulement sa pleine exécution après la visite, qu'en 1926, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie fit aux petits archipels, et qui mesura la réelle richesse de ces bouquets d'îles paisibles et vertes où — miracle rare dans le Pacifique — la population, de race maorie très pure, qui les peuple, voit son nombre s'accroître chaque jour.

LE CHEVAL BLANC. — PAYSAGE TAHITIEN
Tableau de Paul Gauguin
(Musée du Louvre)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

III. — Archipel des Nouvelles-Hébrides

Les origines Récemment encore, une publication officielle, issue de l'Exposition coloniale, concluait une étude objective sur les étapes du Condominium franco-anglais établi sur l'archipel, par cette constatation désabusée : « A beaucoup, le régime du Condominiun apparaît comme une déconvenue, sinon comme un échec. »

Ce système, qu'on a appelé aussi d' « égale abstention », n'est pas le seul exemple de la politique bâtarde de l'Europe dans le Pacifique. Nous l'avons vu fonctionner notamment aux Hawaïs, aux Samoas et aux Iles sous le Vent. Mais là, eut-il au moins le mérite de ne point durer.

ÎLE MALICOLLO (NOUVELLES-HÉBRIDES)
HABITANT DE LA BAIE DU S. O.
(Gravure de Bazin) (Hagen : *Voyage aux Nouvelles-Hébrides*).

Et pourtant, l'archipel néo-hébridais était entré parmi les premiers dans la connaissance européenne du monde austral, puisque, ainsi que nous l'avons vu, Queiros, l'apôtre de l'Antichtone, aborda, dès 1606, dans l'une des principales îles du groupe : la grande Espiritu Santo. Bougainville, puis Cook, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, élargirent et précisèrent cette découverte ; même avant les connaissances nouvelles apportées par leurs navigations, le président des Brosses, ce grand précurseur de la colonisation du Pacifique, dans son ouvrage des *Navigations aux Terres australes*, recommandait, dès 1756, l'acquisition et la mise en valeur de l'île découverte par Queiros. Pauvre terre riche et dédaignée, dont, cent cinquante ans plus tôt, Philippe II d'Espagne, déjà, n'avait pas voulu !

Le silence se refait donc sur cet archipel, dont Queiros, et surtout Bougainville et Cook, avaient décrit la population hybride, notant qu'on y trouve des habitants noirs, d'autres « blancs à poil rouge », d'autres « mulâtres » — et qu'en tous cas, ils semblent assez différents d'une île à l'autre. Actuellement, les ethnographes s'accordent à reconnaître que ces hommes confondus sous le nom de « canaques » composent, en réalité, une extraordinaire « mosaïque de races » où domine l'élément Mélanésien, mêlé d'apports Polynésiens et Malais.

FIDJIEN A SUVA
(Dessin de Barbotin) (Verschuur : *Voyages aux îles Fidji*).

D'histoire indigène, il n'est pas question encore, évidemment. Pourra-t-on même jamais distinguer les linéaments d'une tradition locale dans la mixture de superstitions et de coutumes farouches de ces hommes, qui semblent perdre le souvenir du passé en même temps que leurs habitudes de violence et qui se calment lentement sous l'influence de missionnaires et de colons, dont l'action civilisatrice n'a pu pénétrer encore au cœur de toutes les îles de l'archipel ?

Ces missionnaires eux-mêmes, précurseurs habituels de toute action européenne dans le Pacifique, s'installèrent assez tardivement et avec la plus grande difficulté dans l'archipel néo-hébridais. En 1819, les premières tentatives des Presbytériens sont brisés par la violence. En 1848, des Pères maristes français tentent vainement, eux aussi, de s'implanter à Anatom. Ils ne devaient reparaître dans l'archipel qu'en 1887, alors que depuis 1871 des missionnaires australiens avaient pris pied dans les îles du Sud.

Plus heureux, les baleiniers et les santaliers ou collecteurs du bois de santal, aujourd'hui presque épuisé, trafiquaient depuis le milieu du siècle avec les indigènes sans trop de dommages, jusqu'au jour où les excès des recruteurs de main-d'œuvre

réveillèrent l'hostilité des indigènes et les rendirent plus méfiants devant toute tentative de colonisation, même pacifique.

Au point de vue politique, lorsque, en 1853, l'amiral Febvrier Des Pointes annexa à la France la Nouvelle-Calédonie et l'île des Pins, il ne fit nulle mention des Nouvelles-Hébrides — non pas qu'on se prévalût de la prise de possession au nom de la France par Bougainville, en 1768, mais, en ce moment, les Nouvelles-Hébrides ne retenaient sérieusement l'intérêt d'aucune puissance européenne. Au surplus, l'interdépendance géographique des deux archipels semblait si nette qu'on escomptait l'extrême facilité d'une annexion ultérieure. Ce en quoi on avait compté sans les ambitions de l'Angleterre, installée aux Fidjis, et sans les revendications bruyantes de l'Australie, écoutées par la Mère-Patrie, avec une sollicitude d'autant plus grande qu'elles favorisaient sa politique. Dès 1871, on assiste à la naissance de cette campagne annexionniste australienne, rendue plus âpre par le déplaisir qu'avait causé, en 1863, la transformation de la Nouvelle-Calédonie en colonie pénitentiaire, et appuyée, au début, sur des projets uniquement commerciaux.

M. HIGGINSON

MM. Thomson et Joski, en effet, venaient de jeter les bases, à Melbourne, de sociétés destinées à mettre sur les Fidjis une emprise économique propre à en faciliter l'annexion par l'Angleterre. Mais ce projet ne leur suffisant pas, un de leurs amis, le directeur de la Colonial Bank de Melbourne, conçut un plan grandiose qui englobait les Nouvelles-Hébrides. Il ne lui manquait qu'un homme et il crut l'avoir trouvé... Sans méfiance, il s'ouvrit de ses rêves à celui qui lui semblait apte à les réaliser : un habile commerçant, maître déjà de nombreux comptoirs en Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides, et dont les bateaux sillonnaient les mers environnantes. Malheureusement pour l'Australie, cet homme, c'était John Higginson, Irlandais de naissance, encore citoyen anglais pour peu de temps (1), mais qui allait devenir l'apôtre acharné de l'occupation des Nouvelles-Hébrides par la France. On peut dire que toute la période intense de la lutte autour des Nouvelles-Hébrides est dominée par l'action persévérante, efficace, de cet homme qui, comme les grands commerçants de Hambourg groupés autour de Godeffroy, pour l'Allemagne, vers la même époque, inscrit la ligne droite et directe d'une œuvre qui sait ce qu'elle veut, les moyens de réalisation et le but à atteindre, en face d'une politique nationale timorée et réticente. Curieux rapprochement, presque au même moment encore, et pour des difficultés financières

(1) Naturalisé Français en 1876.

de même nature, ces deux hommes : un Français et un Allemand, débordés par des obstacles insurmontables, lâchent prise, assistent à la dissociation de leur rêve. L'Allemagne voyait les Iles sous le Vent et les Tuamotus passer à la France, mais les dédommagements sérieux obtenus aux Samoas et en Nouvelle-Guinée n'étaient-ils pas plus rémunérateurs pour une nation qu'une part d'influence dans un Condominium bâtard ?

Cependant, aux Nouvelles-Hébrides, les fers se tâtent. Les premières années de la rivalité franco-anglaise, ou plus exactement franco-australienne, ont un ton de combativité manifeste, où la riposte succède à l'attaque. Dès août 1871, Higginson rend compte au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, M. de la Richerie, de ce qui se trame à Melbourne et à Sydney. « Mais de quoi veulent se mêler les Australiens ? » s'exclame le trop confiant gouverneur, sûr que la situation géographique elle-même d'un archipel, si nettement dépendant de la Nouvelle-Calédonie, est une garantie pour la France.

HABITATIONS ET INDIGÈNES DE AMBRYM
(Dessin de Riou) (Hagen : *Voyage aux Nouvelles Hébrides*).

En 1873, l'amiral de Pritzbuer succède à M. de la Richerie ; la vigilante inquiétude de John Higginson, provoquée par les agissements des Presbytériens de Sidney « ces trafiquants plutôt que missionnaires » l'émeut ; lui aussi s'inquiète. Malgré la requête des indigènes Fidjiens, demandant, sous l'impulsion des Pères maristes, le protectorat de la France, l'Angleterre vient d'annexer les Fidjis. L'occupation par la France des Nouvelles-Hébrides paraîtrait une réplique naturelle au geste anglais. Comme pour faciliter la tâche, en février 1875 et en mai 1876, deux pétitions arrivent au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, signées des colons anglais de Tanna et de Vaté, qui, molestés par les indigènes, réclament la protection du pavillon français sur ces îles. Il semble donc qu'il n'y ait plus qu'un pas facile à franchir... Mais l'entrée dans l'arène de l'Australie va tout remettre en question et, dans ce drame complexe, trois courants différents vont se dessiner, mêler les plans, conduire alternativement la France et l'Angleterre au seuil d'une décision, pour les immobiliser

finalement dans une position d'équilibre instable, par l'acte de Condominium du 24 octobre 1887, toujours renouvelé et fortifié depuis.

Tout d'abord, l'Australie sera notre plus persévérante adversaire. Comme elle le criera bien haut dans ses meetings, elle ne peut admettre que la France cherche dans les Nouvelles-Hébrides une nouvelle terre de déportation pour y déverser l'excédent de « son fumier criminel » et, bien qu'elle consente à déclarer qu'elle n'érige pas « en dogme de principe que l'Australasie, aussi bien que l'Australie, appartient à l'empire britannique », elle fait sienne une doctrine de Monroe et préconise l'annexion de « tous les archipels du Pacifique qui ne sont jusqu'à présent sous la domination d'aucune puissance étrangère ».

FIDJI. PLANTATION DE BANANES
(Verschuur : *Voyage aux îles Fidji*).

Or, comme le remarque plaisamment le *Journal des Débats* (du 6 mai 1886) : « On ne peut s'empêcher de remarquer que le gouvernement anglais témoigne à ses colonies une déférence un peu excessive, d'autant plus frappante qu'elle a parfois des intermittences... » Les allusions à l'opposition de l'Australie formeront donc le bloc de base des refus apportés par l'Angleterre à une occupation par la France des Nouvelles-Hébrides. Toutefois, à la suite du Congrès des colonies australiennes de Sydney, en décembre 1883, un second courant se dessine... L'inquiétude soulevée en Angleterre par la menace d'un fédéralisme, groupant les colonies anglaises des mers du Sud autour de l'Australie, entraîne la mère patrie vers une politique de prudence. C'est d'abord l'entente avec l'Allemagne qui, en juin 1885, réalise un partage éventuel du Pacifique encore libre entre les deux nations. La France se trouvait gravement lésée par ce bouleversement inopiné de l'équilibre océanien. L'Angleterre ne pouvait donc lui refuser le réglement de la question toujours pen-

dante des Iles sous le Vent (1887) mais, suivant son habitude de toujours « demander quelque chose en échange de rien », cette concession était liée à l'établissement aux Nouvelles-Hébrides d'une Commission mixte, sur laquelle il faudra revenir, et qui consacrait le Condominium.

Enfin, en face de cette action hostile des Anglo-Saxons, le troisième courant se développe : créé par l'énergie d'un homme, entouré du dévouement d'humbles

PORT HAVANNAH. CAMP FRANÇAIS
(D'après un dessin du *Monde illustré*).

colons français. On pourrait dire que, de 1882 à 1885, J. Higginson, ce grand rassembleur de terres, construisit, pièce par pièce, des Nouvelles-Hébrides françaises, si la possession de la plus grande surface de terre et de la plus forte puissance économique (suivant la théorie émise par l'Angleterre à chacune de ses annexions) suffisait à entraîner définitivement un pays dans une zone d'influence. Justement fier de son œuvre, Higginson écrivait, en 1886, que « cette fois-ci un gouvernement, si faible eût-il été, n'avait plus qu'à faire flotter son pavillon aux Nouvelles-Hébrides. »

LE CONDOMINIUM FRANCO-BRITANNIQUE

Ces lignes générales de la question néo-hébridaise brièvement esquissées, quelques éphémérides suffiront à préciser les points de détail.

Nous avons vu qu'en 1875 et 1876 des colons, Anglais en majorité, avaient imploré du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie la protection du pavillon français

sur l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Mais l'agitation anti-française croissait en Australie, si fort que l'amiral Pothuau, le 28 décembre 1877, avisait son collègue des Affaires étrangères « qu'il pourrait y avoir avantage à entretenir le Cabinet de Londres de cette question, afin d'arriver tout au moins au maintien du *statu quo* ». Une nouvelle lettre confidentielle du 3 janvier 1878 revenait à la charge. C'est bien sans doute une des besognes les plus ardues de la diplomatie d'arriver à persuader une puissance concurrente de la parfaite indifférence avec laquelle on envisage la question litigieuse... Timidement, le ministère français de la Marine et des Colonies proposait de se ranger à l'une des suggestions de notre pire adversaire australien : le R. J. Paton, à savoir l'obtention d'une déclaration d'indépendance des Nouvelles-Hébrides par l'Angleterre. Désastreuse pusillanimité ; quelques jours de tractations boiteuses : une déclaration du marquis d'Harcourt, notre ambassadeur à Londres, assurant à lord Derby que le gouvernement français n'avait pas « le projet de porter atteinte à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides », une réponse encore plus vague de l'Angleterre — et qui mit six semaines à parvenir — pour annoncer que le gouvernement de Sa Majesté ne songeait pas non plus « à modifier la situation indépendante où se trouvent actuellement les Nouvelles-Hébrides »... Ce fut ce singulier échange de vues, que l'Angleterre n'avait même pas sollicité, et dont l'imprécision frappe l'observateur impartial, qui constituera la base de la « question diplomatique » des Hébrides et préparera le Condominium de 1887.

Qu'était en réalité cet archipel dont la France feignait de se désintéresser ? Le ministre de la Marine le demanda à l'amiral Bergasse du Petit-Thouars qui, à la suite d'une brève mission au début de 1879, télégraphie de Sydney, le 22 avril : « Je reviens des Nouvelles-Hébrides, dont je ne conseille pas l'occupation... » Une histoire assez troublante permet de mettre en relief une fois de plus combien les hautes sphères françaises désirent maintenir dans l'ombre les détails de l'affaire des Nouvelles-Hébrides. Une lettre confidentielle de l'amiral Bergasse du Petit-Thouars du 2 février 1879 indique qu'un maladroit article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1878 risquait de faire interpréter par l'Angleterre son voyage comme une expédition d'occupation. Or, à la Bibliothèque Nationale, le volume de la *Revue des Deux Mondes* contenant le numéro du 1er décembre est remis au lecteur avec six feuilles arrachées — celles-là même qui concernent l'article en question.

Quelques mois plus tard, une mission anglaise assurera : « *We do not make a blind bargain in anexing such fertiles lands.* » (Nous ne faisons pas marché d'aveugles en annexant d'aussi fertiles terres...)

Tandis que cette annexion rêvée, l'Angleterre tendait à la préparer par une série

d'actes qui, officiellement, avaient pour but de protéger ses nationaux, mais pratiquement donnaient au gouverneur britannique des Fidjis un sérieux droit de regard sur l'archipel, en face d'une nation serrée aux côtés de ses chefs, un homme seul allait se dresser... C'est la période d'épopée de l'histoire néo-hébridaise...

De 1882 à 1885, John Higginson, avec quelques amis dévoués groupés autour de lui dans la « Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides », sans appui officiel, rachète les sept huitièmes des terres appartenant aux colons anglais, acquiert un immense domaine des chefs indigènes... Et chaque traité avec les Canaques une fois signé, on hisse les couleurs et on crie : « Vive la France ! » Il faut le dire franchement, le mot « protectorat français » est nettement prononcé, et il est parfaitement certain que les chefs indigènes ont eu la conviction de se placer sous la tutelle de la France en la personne de M. Higginson. Et la France elle-même a pris tellement conscience de sa supériorité dans cette phase du jeu que, tout en restant extérieurement fidèle au « régime d'égale abstention », elle doit envisager en 1885 et 1886 la protection énergique de ses nationaux, molestés par les indigènes... Envoi de navires, établissement de postes militaires, ce sont bien là des gestes de domination. On croirait assister au prologue de l'occupation définitive de Tahiti. Nous ne pouvons suivre M. Higginson dans son action qui, après 1887, devient, par suite de l'abandon par la France des magnifiques possibilités d'annexion immédiates qu'il avait mises dans ses mains, une affaire industrielle privée, encore que contrôlée par le gouvernement. Disons seulement que le généreux champion de la cause française devait connaître les plus amers déboires dans la marche de ses affaires et assister à l'écroulement de son beau rêve.

ÎLE AMBRYN. COPIA MAKER
(Dessin de Gérardin : *Monde illustré*) (1888).

Malheureusement, les Nouvelles-Hébrides allaient être la rançon d'un nouveau traité où, une fois de plus, la suprême adresse de la diplomatie anglaise marquerait sa supériorité en obtenant des avantages précis en échange d'abandons négatifs. La Convention de Paris du 16 novembre 1887 résolvait la question des Iles sous le Vent et consacrait le Condominium néo-hébridais par l'établissement d'une

« Commission navale mixte » qui prévoyait la commune répression des actes coupables perpétrés par les naturels. Quant aux délits commis par les colons européens, ou à l'établissement d'une législation quelconque ou d'un état civil, on n'y avait même pas songé. Le règne du provisoire et de l'illogisme commençait.

Il était naturel qu'une convention aussi hâtive donnât sa moisson immédiate d'incidents. Chacun d'eux servit de base à des précisions successives apportées par les deux puissances dominantes, comme à des contestations toujours renouvelées.

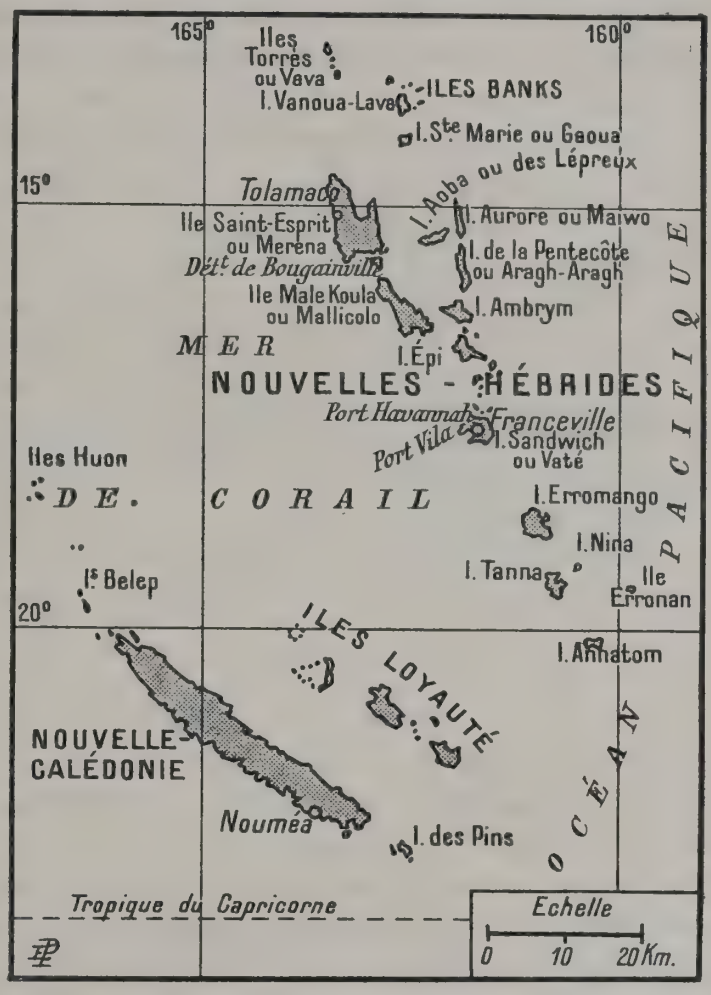

LES NOUVELLES-HÉBRIDES

Cependant M. Higginson poursuit sa tâche avec une énergie sans égale durant la période de 1890 à 1898 où la politique coloniale de la France a un sursaut d'énergie. On peut croire que la solution française s'appuyant sur les actes de possession réels multipliés par Higginson finira par l'emporter.

Une tentative d'organisation des colons français de Vaté ayant porté ombrage à l'Angleterre, la France cède définitivement ; par des lois et des décrets de 1900 et 1901 elle réglemente la situation de ses nationaux aux Nouvelles-Hébrides.

L'accord de 1904 tend à prévoir l'institution d'une Commission franco-anglaise pour le règlement des litiges immobiliers, et enfin, le 20 octobre 1906, l'archipel est doté d'une organisation administrative et judiciaire commune, ayant à sa tête deux hauts commissaires. Un décret du 22 mars 1907 désignait, du côté français, pour remplir cette charge, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. Ainsi

s'affirmait tacitement, une fois de plus, cette interdépendance géographique des deux groupes, qui eût dû suffire à lier leurs sorts...

Un protocole du 6 août 1914 complétait certains points de détails. Sa promulgation et son application définitive n'eurent lieu qu'en 1923.

Éternelle question en suspens, dernières oscillations d'un équilibre du Pacifique qui tend à se stabiliser, les Nouvelles-Hébrides, par un penchant naturel, reviennent résolument du côté de la France. Et il ne s'agit ici ni de l'adhésion d'une population, ni d'un rêve national, arguments subjectifs qu'un compétiteur a le devoir de combattre. Aujourd'hui, la population française aux Hébrides est de 951 habitants, la population anglaise de 254 (chiffres de 1930) ; les affaires commerciales accusent une prépondérance analogue de la France. N'est-ce point la réalisation des craintes qu'en 1890 exprimait à la Chambre Haute de Melbourne l'honorable sénateur James Service : « Supposons que les Iles soient largement colonisées par les Français, qu'y aurait-il de plus naturel si le pavillon français s'y implante à la suite des colons? C'est une loi généralement reconnue aujourd'hui que la nation qui possède le plus grand établissement dans un pays nouveau a le droit éventuel d'en prendre possession. »

Ainsi s'exprimait une voix anglaise, au lendemain de l'échec d'Higginson et de la Convention de 1887, qui permettaient à l'Angleterre les plus larges espérances.

Le pacifique au lendemain de la guerre.

Les problèmes du pacifique L'historien, grâce au ciel, n'est pas chargé de prévoir les temps futurs. Mais une revue d'événements passés projette fatalement sur l'avenir les prolongements de certaines lignes directrices.

Alors que la Grande Guerre bouleversait le monde entier, l'ouverture tant attendue du Canal de Panama (15 août 1914) est passée presque inaperçue. Cet événement avait, depuis près d'un siècle, pesé par avance sur toutes les actions européennes dans le Pacifique.. On cherchait des jalons de terre, des escales, on fondait des ports en vue d'une orientation nouvelle des trafics — et aussi des routes militaires. Ce dernier point de vue, même, semble avoir inspiré avant tout le plan du canal américain, très différent, ne l'oublions pas, de ce qui avait été le plan français de 1888. M. Edgar Bonnet l'a nettement mis en relief dans le rapport rédigé à la suite d'une mission d'études en 1930 : « Tout à Panama est dirigé par des militaires et paraît l'être essentiellement en vue de préoccupations militaires... »

Mais ce canal tant espéré — rêve autour duquel se cristallisaient tant d'espoirs et de déceptions — n'avons-nous pas l'impression parfois qu'il n'a pas tenu toutes ses promesses ? que l'économie du Pacifique n'a pas été, comme on s'y attendait, bouleversée de fond en comble par sa mise en fonctionnement ?

La France tenait quelques-uns des plus précieux jalons sur les routes modernes du grand Océan ; qui ne connaît la situation merveilleuse de Tahiti, des Marquises surtout, avec la rade splendide, mais non aménagée, de Taiohae ? Pourtant, il faut avoir le courage de le constater, l'influence française est loin de s'accroître dans le Pacifique océanien. Déjà, en 1900, à la suite du partage des Samoas, des conversations entre les puissances intéressées avaient délimité par des lignes idéales les champs d'action de chacune d'elles. Il n'est pas besoin de consulter longtemps une carte pour constater que, dans la région où l'on cantonnait officieusement la France, deux groupes d'îles au moins : les Nouvelles-Hébrides et l'archipel de Cook, auraient dû lui être définitivement rattachés.

CASE FIDJIENNE

Depuis, l'éviction de l'Allemagne par la mise sous mandat anglais, à la suite de la guerre, de la plupart des possessions allemandes dans le Pacifique, semble avoir de plus en plus soumis le Grand Océan à l'emprise anglo-américaine. La doctrine de Monroë, moins souvent invoquée publiquement peut-être, développe actuellement son pouvoir d'action le plus dynamique... Et nous en sommes réduits à nous souvenir que le canal de Panama fut, dans sa conception, dans sa réalisation première, une œuvre française, que beaucoup de bons Français, vers 1840, soutinrent avec Vincendon-Dumoulin que la France devait et pouvait occuper la Patagonie, le vieux Magellanique des géographes des dix-septième et dix-huitième siècles et du grand précurseur du Pacifique : le président des Brosses. Les deux portes du Pacifique eussent été entre nos mains. Aujourd'hui, l'une et l'autre nous ont échappé ; nous

n'avons eu aucune part dans l'attribution des îles allemandes et — faits moraux presque aussi graves, — nous semblons demeurer étrangers aux grandes assemblées du Pacifique. A la conférence des Hawaïs, en avril 1927, qui embrassait les intérêts de tous les peuples du Pacifique, la France fut représentée, mais les travaux du Congrès semblèrent ignorés de la presse et de l'opinion publique. Peu de mois plus

VITI. « MBURE-KALOU » (TEMPLE) (1860)
(D'après : *Voyage à la Grande Fidji*, par J.-D. Macdonald).

tard, la Conférence de l'Institut des relations du Pacifique, tenue à Honolulu, n'accueillit aucun délégué français...

Lente abdication d'un pays qui, sur ce grand Océan, a vécu trois quarts de siècle d'une épopée merveilleuse, alors que ses missionnaires et ses marins créaient des zones d'influence et préparaient l'annexion de mondes insulaires, que trop souvent la pusillanimité et la faiblesse de nos gouvernements laissaient ensuite échapper. Belle et mélancolique légende qui, si nous n'y prenons garde, sombrera dans l'oubli comme ces épopées guerrières maories dont une race versatile a perdu le souvenir.

Aujourd'hui, le partage du Pacifique est virtuellement terminé. Mais les grandes questions de transports maritimes et aériens restent ouvertes à l'énergie des

peuples présents sur ces vastes espaces. Ne faudra-t-il pas en venir quelque jour au réglement définitif de la question des Nouvelles-Hébrides et à tant d'autres où d'excellents atouts sont entre nos mains ?

En 1911, M. Soulier-Valbert pouvait judicieusement écrire « l'hégémonie reviendra tôt ou tard à la puissance dont les colonies, mieux situées, plus activement exploitées, grandiront jusqu'à devenir des centres commerciaux et industriels dont l'influence absorbera peu à peu les Iles moins fortunées ». Aujourd'hui, à l'horizon du Pacifique, d'autres nuages montent, qui ne sont pas chargés uniquement de rivalités économiques, et, parmi eux, l'antagonisme entre le Japon et les États-Unis soulève d'inquiétants problèmes. Il ne faut pas oublier que cet Extrême-Orient tourmenté du vingtième siècle baigne ses côtes orientales dans les eaux du Pacifique boréal, et que, sur l'immensité de cette mer au nom de sérénité trompeuse, une étincelle venue du Nord peut allumer l'incendie général.

Cette menace, ainsi que le déséquilibre dans les champs d'action européens sur le Pacifique, renforcés par les traités qui ont suivi la guerre au profit du bloc anglo-américain, sont actuellement parmi les plus graves questions posées par ce vingtième siècle dont on a dit souvent qu'il serait « le siècle du Pacifique ».

Les lignes qui précèdent ont leur prolongement dans l'avenir. Il est encore temps d'y pourvoir.

LES FRANÇAIS DANS L'AFRIQUE DU SUD

PAR

HENRI DEHÉRAIN

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT

CHAPITRE PREMIER

LES HUGUENOTS FRANÇAIS AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

L'escale du Cap de Bonne-Espérance. — Débuts de la colonisation.

I. — L'arrivée des colons français au Cap. — *L'engagement des colons français. — Le voyage des Pays-Bas au Cap. — Origine, profession, nombre des colons.*

II. — La colonisation française au Cap a la fin du dix-septième siècle.

III. — Homogénéité puis dissociation du groupe français. — *Les colons français et Willem Adriaan van der Stel.*

IV. — Les descendants des réfugiés français en Afrique australe du dix-huitième au vingtième siècle. — *L'expansion vers l'Est. — Quelques Boers notables d'origine française.*

Les Français ont participé à la formation de la population blanche de l'Union sud africaine par l'émigration des protestants, qui s'établirent au Cap de Bonne-Espérance à la fin du dix-septième siècle, et par l'expansion de leurs descendants jusqu'à la Cafrerie à l'est et jusqu'au Zambèze au nord. Cet établissement fait partie, sinon de la colonisation française, du moins de l'expansion française ; son histoire mérite donc d'être exposée brièvement ici.

L'ESCALE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Le premier établissement des Européens au Cap de Bonne-Espérance date du milieu du dix-septième siècle. Quand la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, née en 1602, eut fondé son empire commercial de l'Insulinde, quand elle eut jalonné de comptoirs fortifiés les côtes de l'Océan indien et des mers de Chine depuis Ceylan jusqu'à Nagasaki, quand enfin ses bâtiments naviguèrent régulièrement d'Amsterdam et de Rotterdam, de Delft et de Middelbourg, de Hoorn et d'Enckhuysen vers l'Extrême-Orient et inversement, il lui devint nécessaire de posséder sur la route une escale où les commissaires du bord pourraient remplacer l'eau fétide des tonneaux par de l'eau fraîche, les salaisons par de la viande sur pied, les légumes secs par des verdures et des fruits. Les denrées fraîches n'étaient-elles pas le seul remède efficace contre le scorbut, ce fléau des anciennes traversées maritimes ?

JOHAN VAN RIEBEECK

Or, par les rapports des commandants de navires, le Conseil des dix-sept directeurs de la Compagnie apprit que, à l'extrémité de l'Afrique, la baie de la Table présentait des conditions favorables aux escales : elle est profonde et sûre, on puise aisément l'eau fraîche dans le petit fleuve qui s'y jette, les pacifiques Hottentots

qui fréquentent ses rivages cèdent volontiers leur bétail, « si on leur remplit l'estomac de pois et de haricots, dont ils sont friands. »

L'établissement d'un poste fut donc résolu. Le 5 avril 1652, trois bâtiments, le *Drommedaris*, le *Reijger* et le *Gœde Hoop*, partis du Texel, le 24 décembre précédent, sous les ordres d'un obscur officier de la Compagnie des Indes orientales, nommé Johan van Riebeeck, entraient dans la baie de la Table. Quatre jours après, le 9 avril 1652, van Riebeeck descendait sur le rivage. Un point situé sur la partie méridionale de la baie, sous la montagne de la Table, lui parut propice à l'emplacement de la future forteresse. Le lendemain, de bonne heure, les hommes, munis de pioches et de pelles, commencèrent les travaux de fondation. L'Europe prenait pied dans l'Afrique du Sud.

ABRAHAM VAN RIEBEECK

En fondant un établissement au Cap, les directeurs de la Compagnie néerlandaise n'avaient pas d'autre objet que de ménager à leurs flottes un lieu de ravitaillement entre les Pays-Bas et l'Inde. L'événement dépassa les espérances. Johan van Riebeeck constata promptement que le climat du Cap est sain et même agréable, que les végétaux d'Europe y poussent à merveille (trois mois après son arrivée ne voyait-il pas sur sa table radis, laitue, cresson et oseille?) et que parmi les Hottentots, si certains étaient malveillants, d'autres vendaient volontiers leurs bêtes à cornes et leurs moutons, bref qu'au Cap la vie paraissait facile.

Débuts de la colonisation

Si bien que les directeurs de la Compagnie, tout marchands qu'ils fussent et non point colonisateurs, mis en éveil par les rapports élogieux des marins, demandèrent à van Riebeeck, deux ans et demi après son arrivée, si à son avis « quelques familles néerlandaises établies là y rendraient service ».

Empressé à développer son œuvre, van Riebeeck répondit favorablement à cette ouverture.

« Nous supposions, répondit-il le 28 avril 1655, qu'ici votre seul objet était de

faire ravitailler vos navires, mais comme nous vous voyons maintenant disposés à fonder une colonie, nous n'hésitons pas à dire que plusieurs points offrent des conditions favorables à l'élevage et à la culture. »

Deux ans plus tard, en 1657, neuf hommes, jusqu'alors fonctionnaires de la Compagnie, quittèrent son service pour se livrer librement à l'agriculture et à l'élevage.

Ainsi commença la colonisation de l'Afrique australe.

De ces colons, qui peuplèrent le Cap à la fin du dix-septième siècle, les uns étaient des fonctionnaires de la Compagnie qui rentrèrent dans la vie privée, les autres, des émigrants qui vinrent d'Europe pour vivre en Afrique à leurs risques et périls. Considérés sous le rapport de l'origine géographique, les uns étaient Néerlandais, d'autres Rhénans et bas Allemands, d'autres enfin, les seuls qui doivent ici retenir notre attention, vinrent de France, en traversant les Pays-Bas. Ces colons français étaient des huguenots qui se sauvaient de France.

I. — L'arrivée des colons français au Cap

L'engagement des colons français

Déjà, avant la révocation de l'Édit de Nantes, des protestants français avaient quitté leur patrie, pour prier Dieu à leur gré. Après la funeste décision du 20 octobre 1685, ces exils volontaires se multiplièrent dans des proportions considérables. La Hollande reçut les huguenots français en si grand nombre, que Beyle put la qualifier de « grande arche des fugitifs ».

Les directeurs de la Compagnie des Indes orientales cherchaient à favoriser l'émigration au Cap. Le 3 octobre 1685, ils prenaient la décision suivante :

> Pour encourager l'agriculture, qui semble au Cap de plus en plus florissante, et pour réduire les frais d'entretien de la garnison, on enverra un nombre plus considérable de colons. Parmi ces colons, on choisira des Français réfugiés de la religion réformée, en particulier ceux qui seront experts dans la culture de la vigne, dans la fabrication du vinaigre et de l'eau-de-vie.

Des propositions d'établissement au Cap furent donc faites à ces réfugiés français, dans les conditions suivantes : passage gratuit sur les bâtiments de la Compagnie ; don d'une somme de 125 à 210 francs de notre monnaie à tout chef de famille et d'une somme de 62 à 104 francs à tout célibataire ; concession gratuite de terres de culture ; avance à crédit par la Compagnie du cheptel et des instruments aratoires nécessaires à l'exploitation ; assistance d'un pasteur parlant français.

Les futurs colons devaient s'engager à rester cinq ans au Cap ; ceux qui en par-

tiraient avant ce terme paieraient leur voyage de retour. Ils devaient en outre prêter le serment suivant :

SERMENT que doivent prêter les personnes libres et estant hors le service de la Compagnie qui vont au *Cap de Bonne Espérance* avant que de partir de ce païs :

Je promets et jure d'estre soumis et fidèle à leurs Hautes Puissances les Estats généraux des Provinces Unies, nos souverains Maistres et Seigneurs, à Son Altesse Mgr le prince d'Orange, comme gouverneur, capitaine et amiral général, et aux Directeurs de la Compagnie générale des Indes orientales de ce païs, pareillement au gouverneur général des Indes, ainsi qu'à tous les gouverneurs, commandants et autres qui durant le voyage par mer et ensuite par terre auront commandement sur nous. Et que j'observeray et exécuteray fidellement, et de point en point toutes les loix et ordonnances, faites ou à faire tant par MM. les Directeurs, par le gouverneur général et par les conseillers, que par le gouverneur ou commandant du lieu de ma résidence, et de me gouverner et comporter en toutes choses comme un bon et fidèle sujet.

Ainsi Dieu m'aide.

Fait et arresté dans l'Assemblée des Dix-Sept, le 20 octobre 1687.

Le Cap de Bonne-Espérance, pour les réfugiés, c'était la *terra incognita* dans le sens strict du mot. Vers 1685-1687, on ne le connaissait encore que par les on dit décousus des marins. Aucun livre ne le décrivait. Mais bien avant la révocation, le départ pour les pays exotiques était considéré dans les familles protestantes françaises comme une éventualité vraisemblable. On s'était familiarisé graduellement avec la perspective des longs voyages et de la vie outre-mer. Les propositions des directeurs de la Compagnie des Indes n'avaient donc pas pris les réfugiés au dépourvu.

LE VOYAGE DES PAYS-BAS AU CAP La grande majorité des futurs colons passa des Pays-Bas au Cap pendant l'année 1688 et le début de 1689 dans huit bâtiments : *Voorschoten*, *Boorsenburg*, *Oosterlandt*, *Berg China*, *Zuid Beveland*, *Wapen van Alkmaar*, *Schelde* et *Zion*, qui appareillèrent de Middelbourg, d'Amsterdam, de Delft, de Rotterdam et de Hoorn.

Le *Voorschoten* partit le premier le 31 décembre 1687, le *Zion* le dernier le 8 janvier 1689. La durée du voyage fut très inégale. Parti de Middelbourg le 29 janvier 1688, l'*Oosterlandt* jeta l'ancre dans la baie de la Table le 26 avril 1688, ayant accompli sa traversée en moins de trois mois, tandis que celle du *Wapen van Alkmaar* en dura six, du 27 juillet 1688 au 27 janvier 1689.

Postérieurement à 1689, quelques colons français débarquèrent encore au Cap, du *Vosmaer* le 16 octobre 1696, du *Driebergen* le 3 septembre 1698, du *Westhorn* et du *Donkervliet* en juillet 1699, du *Reijgersdaal* en août 1701.

Traversant maintenant l'Océan dans de grands paquebots si confortablement aménagés que la vie sur l'eau diffère peu de la vie sur terre, nous nous représentons

difficilement les misères des anciens voyages. Les bâtiments étaient généralement de dimensions restreintes. Le *Voorschoten* était considéré comme un grand navire, il avait cinquante et un mètres ; la longueur du *Boorsenburg* n'en dépassait pas trente-six.

Les passagers logeaient, non pas dans des cabines particulières, mais dans une chambre commune, où l'on tendait des hamacs. La nourriture était médiocre, elle se composait uniformément de viande salée de bœuf et de porc, et de pois, qui moisissaient avant d'être cuits. Souvent l'eau se corrompait : « Elle ne laisse pas de retenir le goût du bois des tonneaux, dit Souchu de Rennefort dans son *Histoire des Indes orientales*, et l'on en boit presque toujours de mauvaise, de sorte qu'on étend des draps pour recueillir celle qui tombe du ciel. On se fait sur mer un régal de la pluye. » La bière devient sûre, les vins de France en passant sous les tropiques « ne résistent pas » ; seuls les vins d'Espagne, Malaga, Alicante, Xérès, restaient excellents.

Placés dans des conditions de vie aussi malsaines, beaucoup de marins et de passagers tombaient malades : frissons, fièvre, taches sur le corps, corruption des gencives, le scorbut se déclarait, qui avait souvent une issue fatale. Que de morts relatées dans les journaux de bord des bâtiments de la Compagnie des Indes orientales !

Les réfugiés français subirent le sort commun. Plus d'un qui s'était embarqué plein d'espérance ne toucha pas la terre promise. Le *Berg China*, le *Schelde*, le *Zuid Beveland*, notamment, perdirent en mer une partie de leurs passagers.

Mais heureusement toutes les traversées ne furent pas calamiteuses. Quand l'*Oosterlandt* et le *Boorsenburg* mouillèrent respectivement dans la baie de la Table le 26 avril et le 12 mai 1688, tous les Français qui y avaient pris passage en débarquèrent sains et dispos. (Cf. *Le Cap de Bonne-Espérance au XVII^e siècle*).

ORIGINE, PROFESSION, NOMBRE DES COLONS Les colons qui passèrent au Cap étaient originaires de toutes les parties de la France ; nos anciennes provinces furent représentées avec toute leur variété dans le sud de l'Afrique : Flandre, Artois, Picardie, Ile de France, Orléanais, Champagne, Bretagne, Normandie, Blaisois, Anjou, Aunis, Saintonge, Poitou, Dauphiné, Comtat, Languedoc et Provence.

La profession de quelques-uns des colons nous est connue. Josué Cellier, Jean de Buis, Jean et Jacques Nourtier, Jacques de la Porte, Jean Parisel étaient cultivateurs ; Daniel Hugo et André Gaucher, forgerons ; Durand Sollier et Jacques Cloudon, bottiers ; Jacques Pinard et Daniel Nourtier, charpentiers ; Étienne Bruère était charron. Trois réfugiés exerçaient la médecine : Jean Durand, de la

Motte en Dauphiné ; Jean Prieur du Plessis, de Poitiers ; Gédéon Le Grand. Parmi les réfugiés figuraient beaucoup de célibataires. On y comptait aussi plusieurs familles, telles que la famille Marais, composée de Charles Marais, de sa femme née Catherine Taboureux et de leurs quatre enfants, la famille Taillefer, composée d'Isaac Taillefer, de sa femme née Suzanne Briet et de leurs six enfants, la famille de Savoye, composée de Jacques de Savoye, de sa femme née Marie-

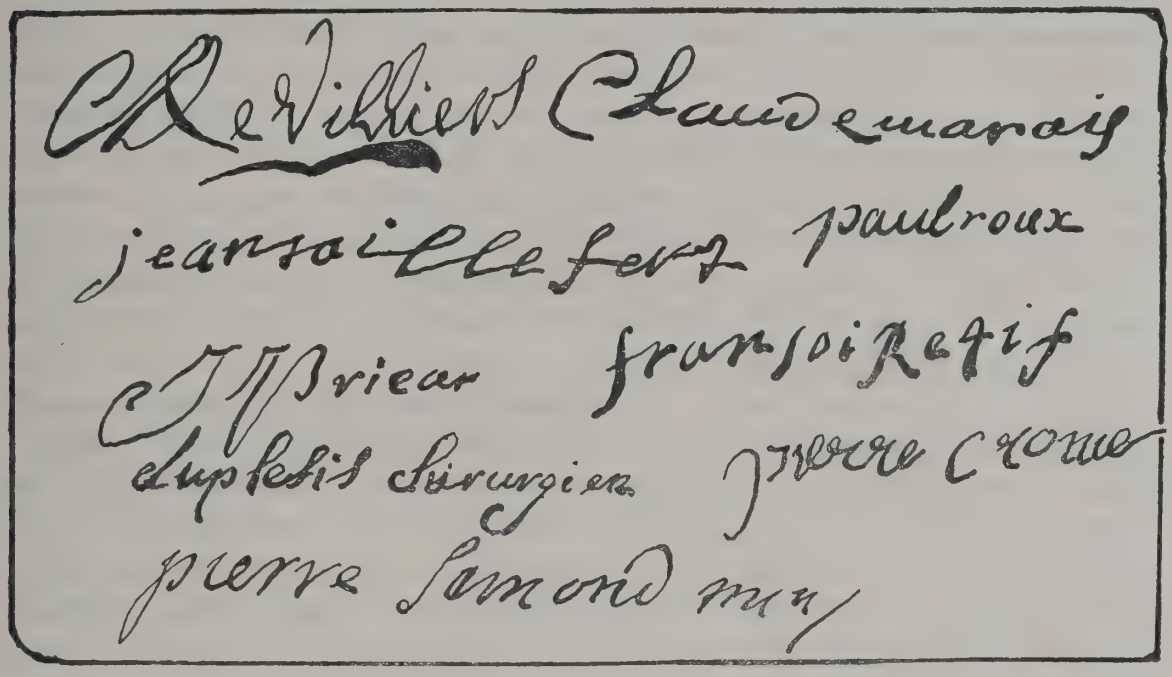

SIGNATURES DES PREMIERS COLONS FRANÇAIS AU CAP

Madeleine Le Clerc, de sa belle-mère, née Antoinette Carnoy, de ses trois enfants et de quatre serviteurs. Jacques de Savoye était le plus riche des émigrants.

Le chef spirituel des réfugiés fut Pierre Simond, né à Embrun dans le Dauphiné, qui exerçait le ministère pastoral à Zierikzee en Zélande et qui accepta d'assister ses coreligionnaires moyennant un traitement mensuel équivalant à 188 francs.

On n'est pas absolument fixé sur le nombre des réfugiés français qui passèrent au Cap, quatre des rôles des bâtiments qui les y amenèrent étant perdus. Ce nombre n'a pas dû, à notre avis, dépasser deux cents personnes. Mais il faut remarquer qu'en 1687 les colons libres vivant au Cap atteignaient à peine le chiffre de 600. Pendant la dernière décade du dix-septième siècle, un quart de la population coloniale du Cap de Bonne-Espérance fut donc française.

II. — La colonisation française du Cap a la fin du dix-septième siècle

Au début les colons libres restèrent groupés autour de la baie de la Table. Mais Simon van der Stel, le plus remarquable des gouverneurs du Cap au dix-septième siècle, résolut d'étendre l'aire de peuplement. En 1680 il fonda un village au confluent de l'Eerste (petit fleuve qui se jette dans la False Bay) et du Plankenburg et il lui donna son propre nom, Stellenbosch. D'une hauteur voisine de Stellenbosch, on aperçoit une chaîne de montagnes qui ferme l'horizon à l'Est. A son pied coule une rivière, que deux fonctionnaires de la Compagnie des Indes découvrirent en 1657 et à laquelle ils donnèrent le nom de *Groot Berg rivier*, la rivière de la grande montagne. En 1687, Simon van der Stel installe des colons dans la vallée et donne à ce nouveau centre de peuplement le nom de Drakenstein, en souvenir d'un haut fonctionnaire de la Compagnie des Indes, le commissaire Hendrik Adriaan Rheede, seigneur de Drakenstein.

Des terres de culture furent ensuite concédées dans deux vallées latérales de la Berg parcourues par des ruisseaux : Dal Josaphat, où coulent le Wilde Paarde et le Palmiet, et Wagenmakers vallei, arrosée par le Spruit, le Leeuwen et le Wagenmaker.

Les colons français reçurent des concessions de terre dans ces divers pays. Ils furent très dispersés puisque du fond de Drakenstein à Wagensmakers vallei, la distance est de plus de 30 kilomètres.

Néanmoins, un groupe compact de colons français étant établi sur le cours supérieur de la Groot Berg rivier, cette contrée prit, sinon officiellement, du moins dans le langage courant, le nom de quartier français, *Fransche hoek*, qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

Les noms des domaines rappelèrent ceux de la patrie qu'il avait fallu quitter ; noms de provinces : Bourgogne, La Brie, Champagne, La Provence, Picardie, Normandie, Languedoc ; noms de villes et de fleuves : Orléans, Saint-Omer, Calais, Versailles, Le Paris, Lormarins, Rhône ; noms évangéliques : Bethléem, Sion, la Terre de Luc ; noms de fantaisie : La Concorde, Non-pareille, Bien donné, Le Roc, Lamotte.

Sur cette terre vierge du Cap surgit toute une toponymie française, dont il subsiste maintenant encore bien des vestiges.

Les premières maisons furent très modestes. Elles ressemblaient vraisembla-

blement à Bochenhouts Kloof, construite par Jean Roux, à Fransche hoek et qui existait encore il y a une trentaine d'années ; c'était un simple rez-de-chaussée, percé de petites fenêtres, facile à barricader et à défendre. Avec le temps des demeures plus confortables furent élevées. Le plan de ces demeures était uniforme. Elles se composaient d'un rez-de-chaussée surmonté d'un comble très haut, au milieu duquel se dressait un pignon, dont les arêtes fantaisistes donnaient aux demeures un certain pittoresque. Les colons plantaient autour de leur maison des arbres, qui avec le temps leur procurèrent d'agréables ombrages. Selon une tradition, un chêne qui se dresse près de « La Cotte » serait issu d'un gland apporté de France par le colon fondateur du domaine, Jean Gardiol.

Les colons cultivèrent trois céréales : le froment, le seigle et l'orge ; ils plantèrent des vignes et élevèrent du bétail.

Les défrichements furent pénibles. « Le sol, qui n'a jamais été cultivé depuis la création du monde, écrivait Simon van der Stel le 15 avril 1689, est plein d'arbustes et de racines qu'il faut extirper, de sorte qu'on ne fait de belle récolte qu'au bout de trois ou quatre années de travail ; pour obtenir de quoi subsister, il faut que les cultivateurs commencent par mener une vie très dure. »

On sait que les saisons de l'hémisphère austral sont à l'inverse de celles de l'hémisphère boréal. On commençait donc à labourer en avril ou en mai, on semait, puis on faisait la moisson de novembre à janvier.

Comme main-d'œuvre, les colons employèrent des esclaves, qui pour la plupart provenaient de Madagascar, ainsi que des Hottentots autochtones, qu'ils embauchaient pour un temps limité. Leur vie agricole au début du dix-huitième siècle est décrite dans un *Journal* que tint Adam Tas, de Stellenbosch, et dont, bien que son auteur fût d'origine hollandaise, nous nous autorisons à faire état, en raison de la similitude de leurs travaux avec les siens.

15 *juin* 1705. — Ce matin temps couvert ; l'après-midi belle pluie. Aujourd'hui le labourage a bien avancé ; on a porté du fumier dans un nouveau jardin et de la paille dans les parcs à bestiaux.

24 *juin* 1705. — Aujourd'hui trois esclaves ont commencé à tailler la vigne.

26 *juin* 1705. — Des nuages. La rivière est haute ce matin ; une bonne pluie a dû tomber cette nuit. On a taillé la vigne, garni les parcs à bestiaux de paille, nettoyé le vieux pressoir. L'après-midi promenade dans les champs ; les brins de blé commencent à verdoyer convenablement. Que Dieu protège la récolte !

Franchissons six mois.

8 *décembre* 1705. — Nos esclaves et les Hottentots occupés à couper le froment et le seigle.

12 *janvier* 1706. — Belle matinée ; aujourd'hui nos gens ont été occupés à battre les épis.

NOMS DES DOMAINES DES COLONS FRANÇAIS

CONCORDANCE NUMÉRIQUE AVEC LA CARTE

1. La Dauphine
2. Burgogne.
3. La Bri.
4. La Motte dans l'Oliphants Hœ
5. Champagne.
6. Cabrière.
7. La Kat (La Cotte).
8. La Provence.
9. La Terre de Luc.
10. Le Rooke (ou Roque).
11. Bethlehem.
12. Normandie.
13. Lormarins.
14. Winterhœk.
15. Languedoc près de Simons Berg.
16. De Gœde Hoop près de Simons Berg.
17. Rhone.
18. Bossendal.
19. Domaine près de Bossendal.
20. Domaine au nord-est de Gœde Hoop.
21. Lekkerwyn.
22. L'Arc d'Orléans
23. La Paris.
24. Domaine voisin de Sion.
25. Le Plessis Marle.
26. Sion.
27. Vrede en Lust.
28. La Motte près de Simons Berg
29. Fredriks Berg.
30. Bergen Henegouwen.
31. Église de Drakenstein.
32. Den Sœten Inval.
33. Picardie.
34. Laborie.
35. La Concorde.
36. De Gœde Hoop.
37. Lustig Aan.
38. De Wilde Paarde Jagt.
39. Paris.
40. Salomons Vallei.
41. De Hartenbeests Kraal.
42. Knolle Vallei.
43. Domaine de la Palmiet Rivier.
44. Languedoc près de la Palmiet Rivier.
45. Rethel.
46. Orléans.
47. Saint-Omer.
48. Calais.
49. Schoongezigt.
50. Non Pareille.
51. De Kleine Bos.
52. Gœde Rust.
53. Domaine voisin de Gœde Rust.
54. Rust en Werk.
55. De Fortuin.
56. Wel van Pas.
57. Klip Vallei.
58. Leeuwen Vallei.
59. Kromme Rivier.
60. Domaine voisin de Hexenberg.
61. Versailles.
62. Hexenberg.
63. De Grœne Fontein.
64. Olyvenhout.
65. De Slange Rivier

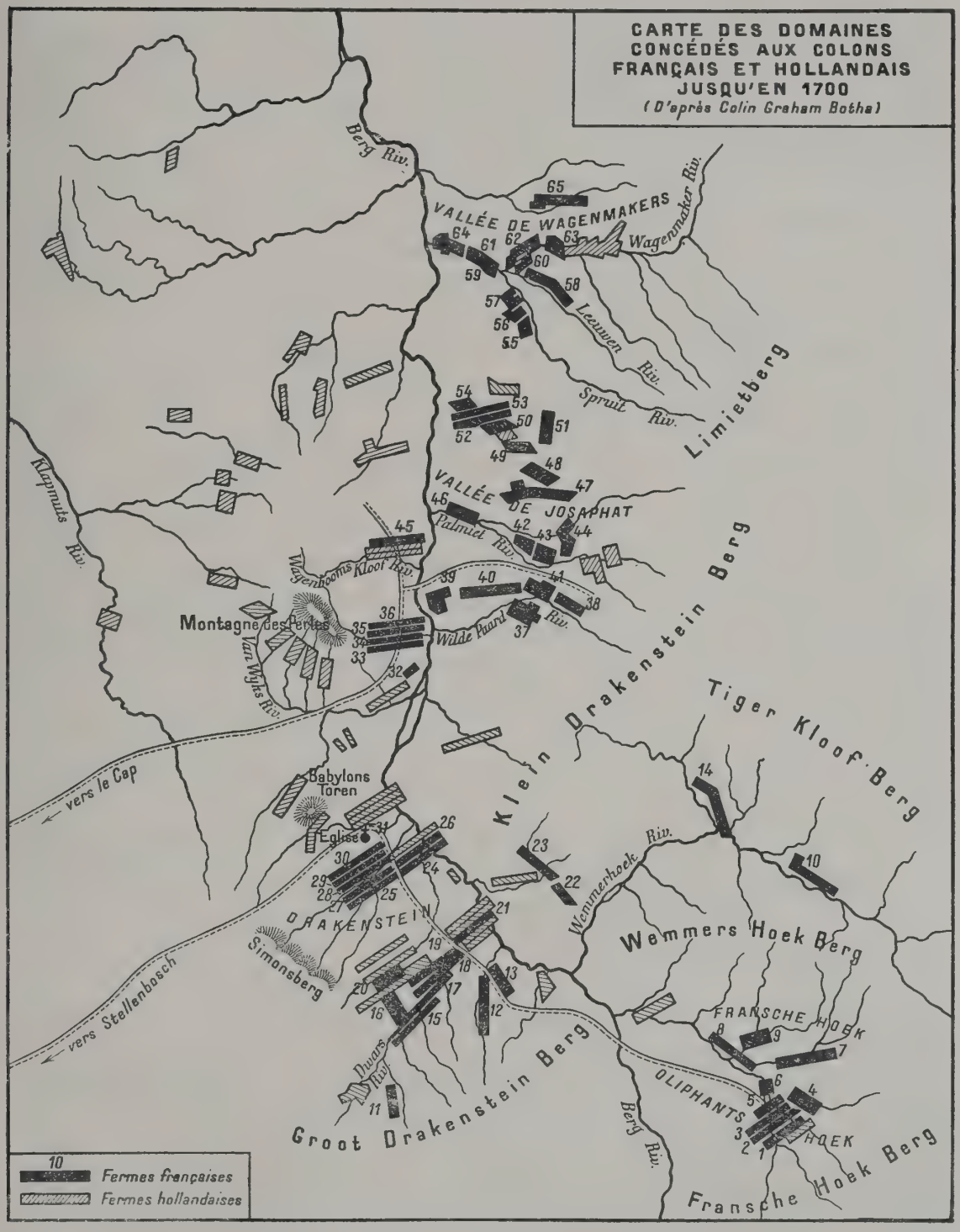
CARTE DES DOMAINES CONCÉDÉS AUX COLONS FRANÇAIS ET HOLLANDAIS JUSQU'EN 1700
(D'après Colin Graham Botha)
Berg Riv.
VALLÉE DE WAGENMAKERS
Wagenmaker Riv.
Leeuwen Riv.
Spruit Riv.
Limietberg
Klapmuts Riv.
VALLÉE DE JOSAPHAT
Palmiet Riv.
Wagenbooms Kloof Riv.
Montagne des Pertes
Wilde Paard Riv.
Klein Drakenstein Berg
Tiger Kloof Berg
Uit Wijks Riv.
vers le Cap
Babylons Toren
Eglise
Wemmerhoek Riv.
Wemmers Hoek Berg
DRAKENSTEIN
Simonsberg
vers Stellenbosch
FRANSCHE HOEK
OLIPHANTS HOEK
Dwars Riv.
Groot Drakenstein Berg
Berg Riv.
Franschehoek Berg
10 Fermes françaises
Fermes hollandaises

VIE SOCIALE ET VIE RELIGIEUSE

Bien loin de s'isoler chacun dans son domaine les colons prenaient plaisir à voisiner. Il régna une vie active de société à Stellenbosch et à Drakenstein. Adam Tas mentionne presque chaque jour dans son *Journal* des visites reçues ou rendues par lui. Parmi les familiers de la maison figuraient deux Français, Guillaume du Toit et Hercule du Pré. Large hospitalité ! Les visiteurs étaient souvent retenus à dîner ou à souper, ou pour le moins invités à boire un verre de vin. « Nous avons bu un verre ou deux de bon vin. Nous avons fumé une pipe de tabac, » note fréquemment Adam Tas. Le vin récolté à Stellenbosch et à Drakenstein, s'il ne valait pas le fameux cru de Constance, dont la réputation se répandit même en France, était fort apprécié.

Pendant les quelques semaines qu'il passa au Cap en 1698, le protestant français Leguat eut l'occasion de faire à l'un de ses coreligionnaires, Taillefer, qui occupait le domaine de « Picardie », sur la rive gauche de la Berg rivier et sous la montagne de la Paarl, une visite dont il conserva un agréable souvenir.

Parmi les réfugiés, il y avait, avons-nous dit, des médecins. Les nombreux descendants de l'un d'eux, Jean Prieur du Plessis, de Poitiers, sont répandus maintenant sur le territoire de l'Union sud-africaine. Un de ses confrères, Gédéon Le Grand, exerça la médecine à Stellenbosch jusqu'en 1710. On conserve dans les Archives du Cap l'un de ses carnets, qui donne le détail de sa vie professionnelle. On y lit, par exemple : « Jacob de Villiers. Réduit la luxation du poignet droit. Le radius était luxé. Mis seux (dessus) farine et argile » ; ou encore, à propos d'un autre client : « J'ai payé sa nourriture à mes frais et dépens » ; brave homme, ce Gédéon, qui faisait la charité à ses malades en même temps qu'il les soignait.

La raison de la présence invraisemblable de ces Français en Afrique australe était leur foi religieuse. Ils avaient tout abandonné, parents, amis, maison, habitudes et la douceur du pays de France ; ils étaient venus habiter ce pays inconnu, inculte, sauvage, pour prier Dieu comme ils l'entendaient.

La religion tenait donc dans leur vie une grande place. Les dimanches où le ministre officiait, ils se rendaient au prêche, sinon ils lisaient l'Écriture et chantaient des psaumes chez eux. Ils communiaient régulièrement.

A Drakenstein le ministre Pierre Simond commença par officier dans la chambre d'un colon. En 1694 on bâtit entre la rive gauche de la Berg et la hauteur des Babylons Toren une modeste salle de réunion, dont le voyageur Kolbe disait au début du dix-huitième siècle : « c'est plutôt une grange qu'une église ».

Cette masure ayant été démolie par un ouragan en 1716, on construisit une église,

dont la première pierre fut posée le 6 septembre 1718. Tous les noms des signataires du procès-verbal de la cérémonie sont français : du Toit, Jacob Théron, Pieter de Villiers, Claude Marais, Pieter Rousseau, Paul Roux, Hercule du Pré, Pierre Taillefer. Quelques vestiges matériels de ces temps lointains subsistent : des chaises d'église sur les dossiers desquels se lisent encore les noms des dames françaises qui en étaient les titulaires, ainsi que « Le livre de Registre des enfans qu'on a Baptizé dans nôtre église française de Drakenstein du depuis le 29 d'aoust lannée 1694, » où figurent les noms des enfants, des parents et des témoins.

Cette communauté française eut pour chef spirituel Pierre Simond. Arrivé au Cap le 19 août 1688, il fut l'objet d'une considération marquée. Dans une lettre du 16 octobre 1688, le conseil de gouvernement invita les autorités de Stellenbosch, le landdrost et les heemraden « à lui témoigner l'affection et le respect dus à sa position officielle et à sa personne et à l'assister de tout leur pouvoir en construisant une maison confortable pour lui. » Un domaine lui fut concédé au sud de Drakenstein, sur le bord du Dwars, ruisseau affluent de gauche de la Berg rivier. Il le dénomma « Bethlehem ».

Simon prêchait, en français, naturellement, le dimanche alternativement à Stellenbosch et à Drakenstein. Il était d'une activité qu'on trouvait parfois intempérante. « Il nous plairait fort, écrivait le gouverneur du Cap le 29 juin 1691, de ne pas voir le ministre français se tant mêler des affaires privées et des affaires publiques, jeter le trouble parmi ses coreligionnaires en leur faisant faire des déclarations ou en les convoquant tantôt pour une raison et tantôt pour une autre. »

Irascible de caractère, il eut avec un autre réfugié de marque, Jacques de Savoye, des querelles qui agitèrent la colonie : « Nous désirons seulement, écrivait encore Simon van der Stel, que le révérend Pierre Simond et Jacques de Savoye aient réciproquement une attitude plus paisible et amicale, et qu'ils mettent un terme à leur désaccord sans causer par suite de leur humeur querelleuse, fruit de leur entêtement, tant d'ennui à la communauté, tant de tracas à nous-mêmes et aux colons dans la saison où l'on a le plus à faire. »

Simond se piquait de lettres ; il publia à Leyde en 1687 une brochure qu'il dédia au prince Guillaume d'Orange et qui est intitulée : *La discipline de Jésus-Christ ou sermon sur ces paroles du chapitre* XVI *de saint Matthieu, vers.* 25 : « *Alors Jésus dit à ses disciples : si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il charge sur soi sa croix et qu'il me suive.* »

Au Cap il occupa ses loisirs à une traduction des *Psaumes de David*. Les réfugiés ressentaient quelque fierté des talents littéraires de leur pasteur, et ils parlèrent de

ce travail à François Leguat. Revenu aux Pays-Bas, Simond publia son livre en 1703 sous ce titre, qui rappelait les circonstances dans lesquelles il avait été composé : *Les Veillées africaines ou les Psaumes de David mis en vers françois.*

Pendant son séjour au Cap, Simond fonda une famille. Il eut six enfants ; la fille aînée, Catherine, eut l'honneur d'avoir pour parrain le gouverneur Simon van der Stel. Ses affaires temporelles prospérèrent à souhait et quand il quitta le Cap il réalisa un certain capital en vendant son domaine, son cheptel, ses meubles, ses esclaves. Pour honorer la mémoire de ce colonisateur français, le gouvernement du Cap a récemment inscrit sur la carte le nom de « Simondium ».

Simond fut secondé par un excellent « lecteur », Paul Roux, d'Orange, qui, jusqu'à sa mort, survenue en 1723, c'est-à-dire pendant trente-cinq ans, enseigna les enfants, visita les malades, lut des sermons en l'absence du ministre et qui fut un modeste mais précieux soutien de la communauté française à ses débuts.

III. — Homogénéité, puis dissociation du groupe français

L'histoire des protestants français, qui au dix-septième siècle, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes, ont cherché asile dans les pays exotiques, a évolué selon un mode identique. Les groupes établis sur la côte de l'Amérique du Nord, à la Nouvelle Amsterdam et dans la Nouvelle Angleterre, se sont efforcés de maintenir leur individualité nationale et religieuse. Et d'abord ils y réussirent souvent. Mais les années passant, vivant au milieu de colons étrangers, apprenant leur langue, se mariant avec eux, ils se fondirent graduellement dans l'ensemble de la population. Pareillement au Cap. Les réfugiés s'appliquèrent d'abord et avec quelque succès à constituer un groupe homogène, puis ils s'assimilèrent à la population hollandaise.

Le 28 novembre 1689, Pierre Simond, accompagné de quatre coreligionnaires, Jacques de Savoye, David de Ruelle, Abraham de Villiers et Louis Cordier, présenta au Conseil de gouvernement qui se tenait dans le château du Cap un mémoire demandant la création d'un consistoire élu uniquement parmi les réfugiés, et d'une école française. Puis les pétitionnaires s'étant retirés dans le vestibule pour attendre la réponse du Conseil, Simon van der Stel, qui paraît avoir toujours été hostile aux Français, déclara avec véhémence que cette demande n'était pas recevable. Le Conseil adopta cet avis. Les pétitionnaires furent rappelés dans la salle. « Le révérend, dit le procès-verbal, fut prié de lire le serment prêté par tous les colons, puis ils furent renvoyés, après avoir été sérieusement avertis de se conduire strictement

en conformité avec le texte du serment, d'éviter à l'avenir de troubler la communauté et le Conseil par des demandes aussi impertinentes, mais de se contenter du consistoire de Stellenbosch. »

Cependant le Conseil des Dix-Sept directeurs de la Compagnie des Indes, qui siégeait à Amsterdam, saisi du mémoire des Français, se montra plus conciliant que Simon van der Stel. Il décida que l'église de Drakenstein serait régie par un consistoire particulier composé d'anciens et de diacres parlant autant que possible hollandais et français, avec ces réserves que leur nomination devait être approuvée par le Conseil de gouvernement et que un membre ou deux de ce Conseil siégeraient en qualité de commissaires dans le consistoire.

VERGELEGEN. VUE DU NORD

La présence d'une partie notable de colons parlant français uniquement était pour l'administration du Cap une circonstance dont elle devait s'accommoder. Et quand elle promulguait un édit, elle était obligée de faire afficher à côté de l'exemplaire en hollandais un exemplaire en français.

Le groupe français conserva son homogénéité pendant une quinzaine d'années. Au début du dix-huitième siècle les causes de dissociation commencèrent à produire leur effet. Des colons hollandais étaient établis au milieu des colons français, les domaines étaient contigus, on voisinait, les enfants apprirent le hollandais.

On a en 1916 fait une découverte qui prouve le mélange des deux populations. Dans l'ancien cimetière de La Motte, situé à l'ouest de Drakenstein et au nord de Simon's berg, des pierres tombales, débarrassées de la brousse et de la terre qui les cachaient, et dont la plus ancienne porte la date de 1699, furent déchiffrées. Les noms des défunts sont, les uns français, les autres hollandais : Briere, Delport, du Buis, du Toit, Marais, Roux, de Villiers, d'une part ; van der Merwe, van Jaarsfeld, van der Bijl, van Nierkerk, d'une autre. Ces colons fran-

çais et hollandais, qui reposent côte à côte dans la tombe, ont bien vraisemblablement vécu d'une vie commune.

Les directeurs de la Compagnie des Indes s'ingénièrent à fondre les Français dans le reste de la population et à leur faire perdre l'usage de leur langue.

Quand le pasteur Pierre Simond quitta le Cap, le Conseil des Dix-Sept saisit l'occasion pour hâter l'extinction du français. Il écrivit le 20 septembre 1701 au gouverneur Willem Adriaan van der Stel, qui avait succédé à son père :

Le *Huis te Byweg* vous amènera un ministre à la place du ministre français, Pierre Simond... Conformément à votre proposition et à votre requête, il comprendra le hollandais et le français, non, nous l'entendons bien, pour prêcher dans cette langue, mais seulement pour administrer les colons âgés, qui ne connaissent pas notre langue, les exhorter, les visiter, les consoler. De cette façon, avec le temps *le français sera tué et chassé de la colonie*. La direction à donner à l'instruction consiste à enseigner notre langue aux enfants, à leur apprendre à la lire et à l'écrire.

Et le gouverneur répondit le 20 mars 1702 :

Nous prendrons soin que par l'usage de la langue hollandaise dans l'église et à l'école la langue française tombe en désuétude parmi les habitants de la province de Drakenstein et finalement meure.

Mais les colons français de Drakenstein protestèrent. Le 24 juin 1703, Willem Adriaan van der Stel informa le Conseil des Dix-Sept qu'il en avait reçu une pétition. Ils y exposaient qu'ils étaient plus de cent adultes ayant un nombre encore plus considérable d'enfants, que vingt-cinq d'entre eux seulement étaient capables de soutenir une conversation en hollandais et un plus petit nombre encore d'entendre un sermon en cette langue, que le pasteur Beck prêchant seulement en hollandais, ils étaient depuis le départ de Pierre Simond entièrement dépourvus de secours religieux ; ils demandaient donc le prêche en français.

Comme l'Église de Drakenstein le demande humblement et comme le révérend Beck se considère comme capable de leur prêcher la parole de Dieu dans leur propre langage une fois par quinzaine, nous n'avons pu nous empêcher d'écrire en leur faveur à leur pressante requête et de vous demander, connaissant votre bonté habituelle, de vouloir bien modifier votre ordre.

Willem Adriaan van der Stel transmit donc la pétition aux Dix-Sept et l'appuya même.

Les Dix-Sept firent le 24 juin 1704 une réponse ambiguë : « Nous laissons la décision en vos mains, agissez au mieux des intérêts de la Compagnie. »

En fait, le culte français continua à être célébré à l'église de Drakenstein. En 1715, par exemple, le dimanche, le service en hollandais à 10 heures était précédé d'un service en français à 8 heures et demie. Quand un réfugié succombait, des paroles françaises tombaient encore sur son cercueil.

RHÔNE
Pastel de Mme C. Hanotaux, d'après une peinture de Gwelo Goodman
Dorothea Fairbridge : *Historic House of South Africa*).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Mais si l'administration se montrait tolérante, elle ne perdait pas de vue son objet. Le consistoire de l'église de Drakenstein, qui correspondait en français avec le conseil de gouvernement, reçut le 10 décembre 1709 du gouverneur Louis van Assenburg, successeur de Willem Adriaan van der Stel, l'ordre d'écrire désormais toutes ses lettres en hollandais.

LES COLONS FRANÇAIS ET WILLEM ADRIAAN VAN DER STEL

Trois ans auparavant, un événement politique qui agita beaucoup la colonie, contribua notablement à l'union des colons français et hollandais.

Le gouverneur Willem Adriaan van der Stel entreprit de faire sa fortune aux dépens des colons. Il avait obtenu d'un commissaire de la Compagnie des Indes en mission, la concession d'un vaste domaine rural, Vergelegen, situé sur la rive orientale de la False baay. Simon, son père, Frans, son frère, Elsevier, le sous-gouverneur et les autres fonctionnaires principaux devinrent de grands propriétaires fonciers. Pour écouler les produits de leurs domaines, grains, vin et bétail, ils se réservèrent la fourniture des navires de la Compagnie et des bâtiments étrangers en escale au Cap. Inversement les colons qui n'appartenaient pas au groupe des privilégiés n'avaient plus de débouchés. La mévente, prélude de la ruine, les souleva contre le gouvernement. Deux colons de Stellenbosch, Henning Husing et Adam Tas son neveu, se mirent à la tête du mouvement. Faisant état de la règle qui interdisait l'exercice du commerce aux fonctionnaires de la Compagnie, ils demandèrent aux directeurs de révoquer Willem Adriaan van der Stel. Adam Tas groupa leurs griefs dans un manifeste, puis il se mit en quête d'adhésions. Ce fut alors qu'il entra en

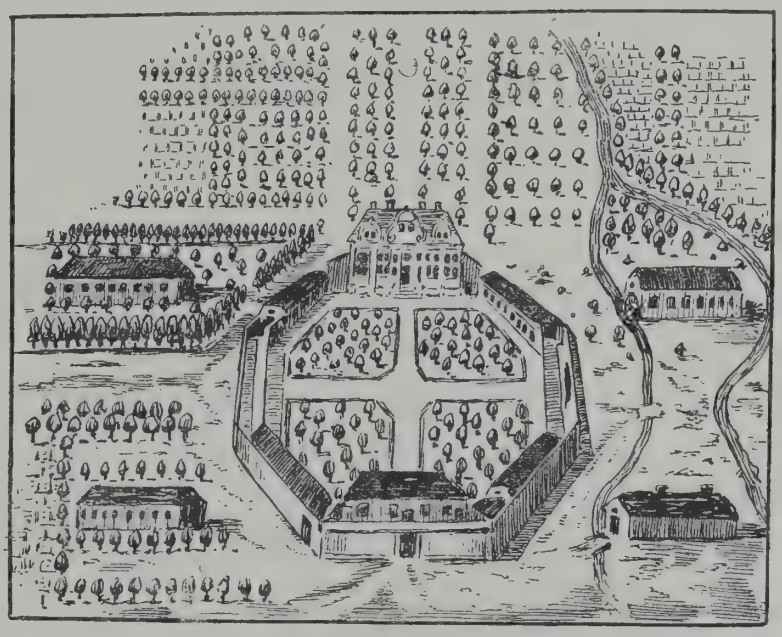

LES JARDINS DE VERGELEGEN
(Dorothea Fairbridge : *Historic Houses of South Africa.*)

rapport avec les colons français de Drakenstein, par l'intermédiaire de ses deux amis, Guillaume du Toit et Hercule du Pré. Il a noté dans son *Journal* les principaux épisodes de cette campagne.

22 *janvier* 1706. — M. Gilliam du Toit m'a fait savoir qu'il avait reçu une lettre de son frère François du Toit (habitant le domaine de Kleine Bos dans le Dal Josafat), disant que dimanche prochain tout un groupe de Français viendrait au domaine de M. van der Bijl à Drakenstein, et qu'il fallait s'y rendre.

Dimanche 24 *janvier* 1706. — Chaude matinée. Déjeuné avec mes amis ce matin et parti avec M. Appell pour Drakenstein. Dans la matinée nous arrivons à la ferme de M. van der Bijl. Peude temps après arrivèrent plus de vingt hommes à cheval. Lorsque tous ces gens qui avaient bon esprit, furent rassemblés je leur lus « mon sermon ». Chacun d'eux dit : *Amen.* (Et ils signèrent le manifeste.) Nos affaires terminées, ils m'ont chaleureusement remercié, ont pris congé courtoisement et sont partis. Ils étaient tous pleins de courage et de belle humeur.

Informé du complot, le gouverneur entama la lutte. Sa tactique consista à réunir des attestations en sa faveur de la part des colons notables dans le dessein de se défendre à Amsterdam. Mais il rencontra de la part des colons français une résistance invincible.

Ces événements ont été consignés par Adam Tas dans son *Journal.*

Voici le récit d'une scène pathétique qui eut lieu le 17 février 1706 au château du Cap entre le gouverneur et Guillaume du Toit.

Le gouverneur reçut du Toit seul dans une pièce et lui demanda s'il avait signé le manifeste. — « Oui, monsieur, j'ai signé, » répondit franchement du Toit. — Le gouverneur : « Qui vous y a obligé? » — Du Toit : « Ma conscience, monsieur. » — Le gouverneur : « Pourquoi ne m'avoir pas informé de votre mécontentement au lieu d'écrire en mauvais termes sur mon compte. Je vous aurais fait droit. » — Du Toit : « Rien n'aurait été changé et si vous m'aviez fait droit, vous ne l'auriez pas fait à la communauté. Je suis un vieil homme, mon pain sera bientôt cuit ; ce que j'ai écrit, je l'ai fait par amour pour la communauté. »

Le gouverneur fut stupéfait de la franchise de ce langage, et ajouta : « Ne vous ai-je pas accordé une concession de terre? » — Du Toit : « Oui, monsieur, un domaine en pays sec près de la Berg rivier. » Le gouverneur dit alors : « Du Toit, je n'ai pas mérité cela de vous (et il répéta trois fois cette phrase). Je ne me serais jamais attendu à cela de votre part. J'espère que Dieu vous traitera comme vous me traitez. » Du Toit répondit : « Je l'espère aussi, monsieur, » et ils se séparèrent.

Et Tas ajoute : « Du Toit s'est conduit en homme d'honneur. Il serait à souhaiter que nous eussions beaucoup de *patriotes* comme lui. »

Willem Adriaan van der Stel délégua son agent le landdrost Starrenburg auprès des Français de Drakenstein pour leur faire signer une adresse exposant ses mérites, mais ils se refusèrent à toute complaisance. Finalement les colons l'emportèrent. Après maintes péripéties, Willem Adriaan van der Stel et les fonctionnaires de sa coterie furent en 1707 rappelés aux Pays-Bas par les directeurs de la Compagnie.

Ensemble colons français et colons hollandais avaient donc lutté contre celui qu'ils appelaient avec l'exagération de la passion « leur tyran ». Ensemble ils avaient triomphé. Un sentiment nouveau commence à poindre. Un patriotisme sud africain unit les réfugiés aux colons hollandais.

IV. — Les descendants des réfugiés français en Afrique australe du dix-huitième au vingtième siècle

L'expansion vers l'est

Durant le dix-huitième siècle, parmi les descendants des réfugiés français, les uns restèrent fixés dans les villages de Stellensbosch et de Drakenstein et y vécurent comme leurs parents, d'autres

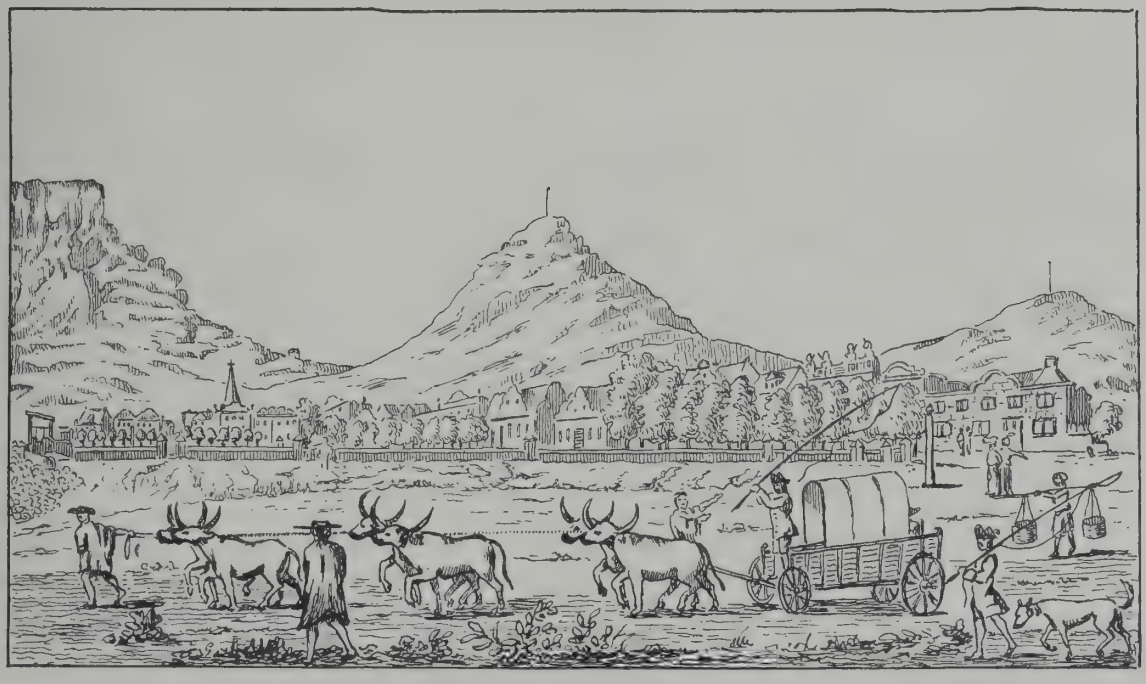

LA VILLE DU CAP EN 1763. UN CHARIOT DE COLONS
(D'après un dessin de J. Rach) (Collection van Stolk, Rotterdam).

participèrent au mouvement d'expansion vers l'est, qui porta à huit cents kilomètres de la ville du Cap la limite de la colonie.

La haute chaîne de montagnes, le Drakenstein berg, qui se dresse du sud au nord à l'est de la Berg rivier, marqua jusqu'au début du dix-huitième siècle la limite de

la colonisation européenne. Mais les familles sont nombreuses, le territoire occupé de 1680 à 1700 devient trop étroit. Au delà du Drakenstein berg se prolongent vers l'est parallèlement à la côte de l'Océan Indien des chaînes de montagnes, entre lesquelles s'étendent des vallées parcourues par divers cours d'eau, Breede et Zondereinde son affluent, Gaurits, Kromme et Gamtous. Tel fut pendant un siècle le domaine d'expansion des colons européens. La Visch rivier, au delà de laquelle habitaient de belliqueuses tribus cafres, en marqua la limite orientale.

Le colon partait avec sa famille et quelques serviteurs hottentots dans son chariot recouvert d'une toile blanche, et au pas lent de son attelage de douze à vingt bœufs, il s'avançait librement dans le *veld*. Il choisissait un point à proximité d'un cours d'eau, y construisait une masure et devenait éleveur de bétail. Il s'habituait à manger presque uniquement de la viande et surtout du gibier pour épargner les troupeaux, dont il vendait les produits aux chevillards du Cap. Ces colons devinrent passionnés de la vie au grand air, saine, libre, affranchie de contrainte. Ils fréquentèrent le plus rarement possible à la ville. La Bible, où était décrite une vie qui n'était pas sans analogie avec la leur, devint leur lecture unique. Ainsi se forma la race des Boers, courageux, énergiques, habitués à ne compter que sur eux-mêmes, frustes et très ignorants.

Par suite de ce mouvement d'expansion, une partie sans cesse croissante de la population échappait au gouvernement du Cap. Mais il lui était impossible de l'arrêter. Il reconnut cet état de fait. A quarante ans d'intervalle, deux districts nouveaux furent fondés sur le modèle de celui de Stellenbosch. En 1745 les colons habitant les vallées de la Zondereinde, de la Breede et de la Gaurits furent constitués en un district que le gouverneur Swellengrebel, combinant son nom et celui de sa femme (Damme) dénomma Swellendam. Le village du même nom, situé sur la rive gauche de la Breede, en fut le chef-lieu.

En 1784, un nouveau district comprenant les territoires que des colons aventureux avaient occupés à l'est de Swellendam jusqu'à la Visch rivier, fut fondé, auquel le gouverneur van de Graaff, imitant le procédé de son prédécesseur, donna le nom de Graaff Reinet. Le chef-lieu, Graaff Reinet, fut établi au pied du Groot Sneeuw Berg.

Dans chacun de ces districts un landdrost représenta le gouverneur de la colonie ; il fut assisté des heemraden, conseil administratif et judiciaire composé de colons ; les *burghers* en état de porter les armes formèrent un corps de milices.

Des colons d'origine française participèrent à ce mouvement d'expansion. En 1758, Josua Joubert, par exemple, est installé sur le domaine nommé De Koo dans

le Swellendam. En 1759, Pieter Delport exploite une ferme à bétail, nommée De paarde Vlaij sur la Botter rivier, petit cours d'eau qui se jette dans l'Océan Indien. En 1783, Louis Fourié est field cornet (sous-lieutenant) dans la compagnie de dragons de Swellendam.

Une famille en particulier, les du Toit, descendant de ces du Toit qui avaient joué un rôle dans les événements de 1706, s'implanta dans la vallée de la Breede et

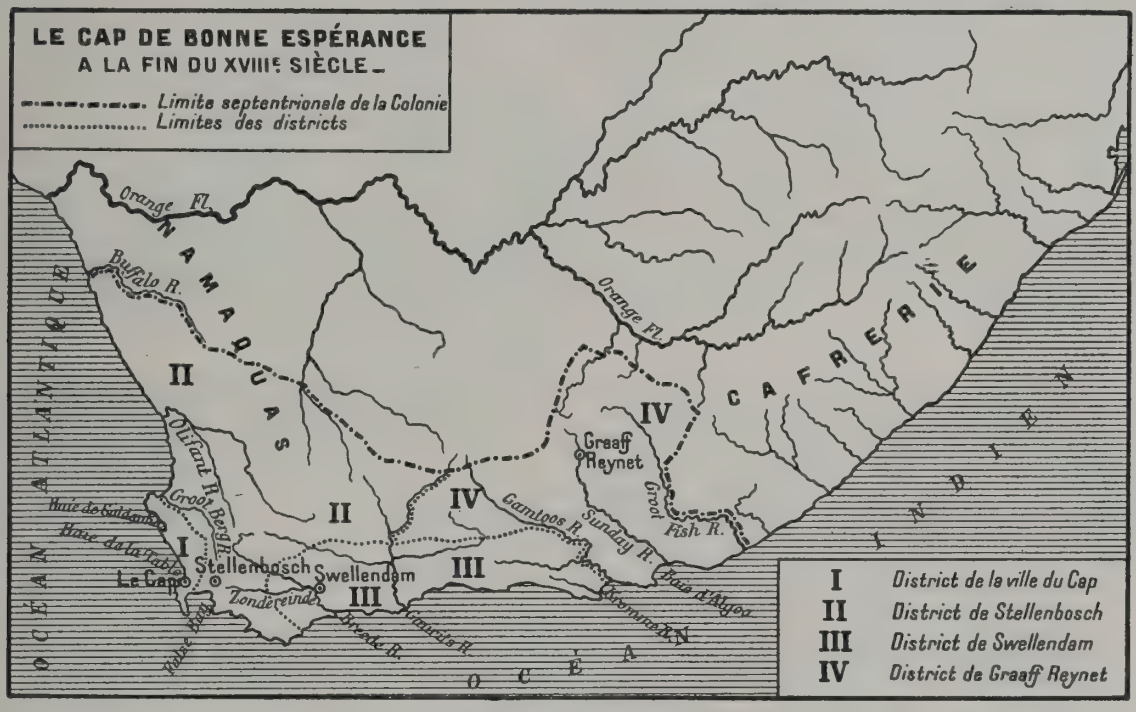

(D'après *Zuid Afrika's Geschiedenis in Beeld*).

s'y ramifia en branches multiples. Le voyageur allemand Heinrich Lichtenstein, qui parcourut la colonie de 1803 à 1806, reçu un jour chez un certain Daniel du Toit, écrit à ce propos :

La famille du Toit est la plus nombreuse de toutes celles qui se vantent d'une origine française. Dans cette région notamment, les du Toit sont en tel nombre qu'on a peine à se retrouver dans les degrés de parenté. Dans la présente journée de voyage, nous avions vu en passant plusieurs colons de ce nom. Notre hôte était un homme de soixante et onze ans, mais vigoureux et alerte. Il était marié pour la troisième fois, et sa brave femme, âgée de trente ans lui avait donné plusieurs enfants, dont le plus jeune avait trois ans. Ses fils les plus âgés étaient déjà grands-pères et, enfants et petits-enfants compris, sa descendance comptait quatre-vingt-trois personnes.

On sait qu'à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle, plusieurs régimes se succédèrent au Cap. En 1795, l'Angleterre s'en empara ; elle le restitua en

1803 à la République batave, puis le reconquit en 1806. Mécontents du nouveau gouvernement, un certain nombre de Boers de Graaff Reinet se soulevèrent en 1815. Cette rébellion, qui échoua, fut suivie d'un long procès, dans lequel les témoins déclarèrent, outre leur nom, leur date de naissance. Or on relève sur cette liste les noms de colons d'origine française, qui déclarèrent être nés dans le district même de Graaff Reinet : Jan Jonathan Durand en 1781, Lendert Labuscagne en 1791, Adriaan Labuscagne en 1799, Petrus Johannes Fourié en 1791, Theunis Christian de Clerc en 1786, Lucas Delport (qui avait cinq frères et deux sœurs) en 1792. D'où l'on peut conclure que des colons d'origine française, venus de l'ouest de la colonie, s'étaient établis dans les districts orientaux pendant le dernier quart du dix-huitième siècle et y avaient fait souche.

Comme les autres, les colons d'origine française se livraient un peu à la culture et beaucoup à l'élevage. Ils prenaient part aux *commandos* organisés contre les Boschimans, voleurs de bétail fort adroits, contre lesquels la lutte fut sans répit ni merci.

En 1790, le bruit s'étant répandu au Cap que des Européens sauvés du naufrage d'un navire de la Compagnie des Indes, le *Grosvenor*, vivaient encore au Natal, une expédition de secours fut organisée. Ce parti accomplit un vrai voyage de découvertes à travers la région appelée aujourd'hui Kaffreria, il retrouva les débris du navire, mais non pas les naufragés ; or il comprenait des descendants de Français : Jacob Joubert et Pieter Lombard.

S'assimilant à leurs concitoyens, les colons d'origine française perdirent graduellement l'usage du français. Quand en 1752 l'abbé de la Caille vint au Cap, tous les réfugiés étaient morts ; leurs enfants parlaient encore le français, mais ils étaient eux-mêmes vieux ; les enfants de ceux-ci parlaient hollandais, et à la fin du dix-huitième siècle on ne parlait plus le français dans la population du Cap.

QUELQUES BOERS NOTABLES D'ORIGINE FRANÇAISE

Des colons d'origine française ont marqué depuis un siècle dans l'histoire des Boers. Quand le 14 septembre 1795, les troupes anglaises qui avaient débarqué dans la Simon's bay marchèrent sur la ville du Cap, elles ne rencontrèrent pas d'autre résistance, les troupes régulières hollandaises ayant lâché pied, que celle qui leur fut opposée par les colons organisés en milices. Or leur chef était un Duplessis. Ce fut donc le descendant d'un Français qui tenta le dernier effort pour défendre l'indépendance du pays où son ancêtre avait trouvé asile.

On connaît les origines de l'État libre d'Orange et de la République sud-africaine

du Transvaal. A partir de 1836 un certain nombre de colons du Cap ne voulant plus vivre sous la domination anglaise, émigrèrent en bandes, les hommes à cheval, les femmes et les enfants dans les chariots traînés par les attelages de bœufs, vers les plateaux situés au nord du fleuve Orange : certaines de ces bandes furent dirigées par des colons d'origine française : Carel Cillier et Pieter Retief par exemple. Du Trans-Orange, Pieter Retief franchit le Drakensberg probablement dans l'intention de fonder une république boer au Natal, mais il fut massacré le 6 février 1836 à Umgungunhdlovu par le chef zoulou Dingan. (Cf. *L'Expansion des Boers au XIX*e *siècle*).

CAREL CILLIER

Qui ne se souvient du rôle joué dans la longue guerre de 1899 à 1902 par les généraux de noms français : Joubert, le commandant en chef des forces boers d'octobre 1899 à mars 1900, Cronje (Cronier) le vainqueur de lord Methuen à Magersfontein en décembre 1899 et Delarey?

Plusieurs membres de la nombreuse famille de Villiers se sont signalés dans les professions civiles. Lors de la fondation du nouveau district de Port Elizabeth (au sud du Graaf Reinet), en 1836, un Jean George de Villiers fut nommé le premier *résident*. Récemment encore, le chef suprême de la magistrature dans l'Union sud africaine était le baron de Villiers. Enfin il y aurait de l'ingratitude, de la part d'un historien, à omettre de rappeler que Christoffel Cœtzen de Villiers est l'auteur du volumineux répertoire généalogique intitulé : *Geslacht Register der oude Kaapsche Familien.*

DELAREY

De ce lointain passé il ne subsiste plus qu'un

seul vestige, les noms de famille ; certains Boers ont conservé intact le nom de leur ancêtre français : les Fouché, les Duplessis, les Joubert, les du Toit, les Villiers, les Marais. Mais d'autres ont modifié l'orthographe du leur sous l'influence du milieu hollandais ambiant. Rousseau est devenu *Roussauw* ou *Raussauw*, Mesnard, *Minnaar*, Niel, *Nel*, Nortier, *Nortje*, Pinard, *Pienaar*, Potier, *Potje* et un Malherbe a défiguré son nom, illustre dans les lettres françaises, en laissant tomber l'h médian et en devenant *Malerbe*.

Une conclusion s'impose. Deux centaines de Français débarqués pendant l'année 1688 dans la petite ville du Cap ont essaimé à travers la vaste Afrique du Sud depuis le rivage de la baie de la Table jusqu'aux rives du Limpopo lointain. Pour une part qu'il convient sans doute de ne pas exagérer, mais qu'il convient aussi de mesurer justement, les Français ont donc contribué à la formation de la nation nouvelle, qui naît sous nos yeux, la nation de l'Union sud africaine.

Louis de Berault

Jacobus Delavoye

Guillaume Ditoit

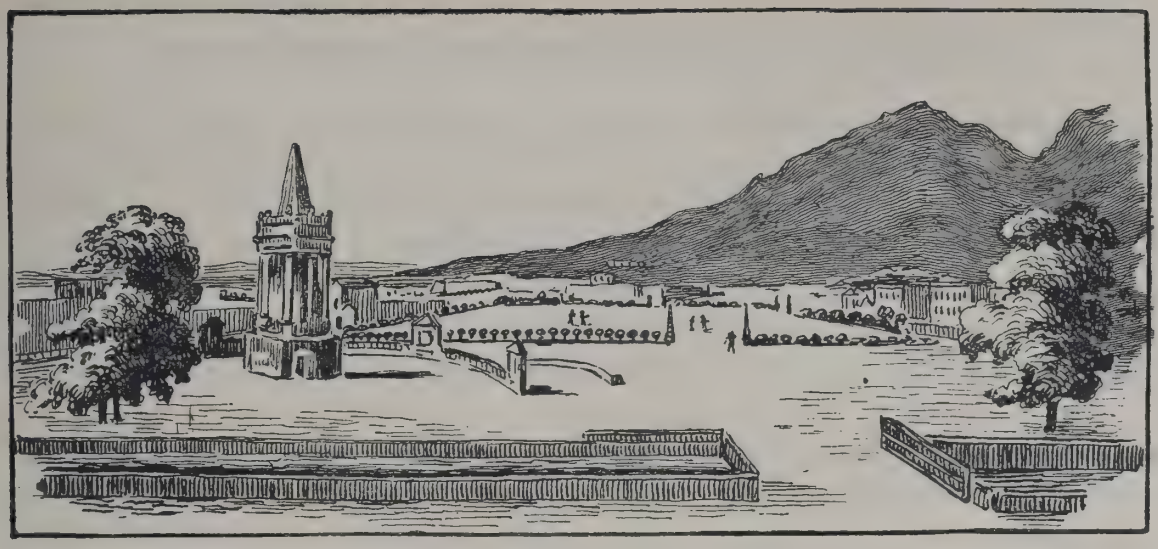

CHAPITRE II

LA DÉFENSE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE PAR LES FRANÇAIS DE 1781 A 1783

I. — Vues de l'Angleterre sur le Cap. — *La course de Johnstone et de Suffren vers le Cap.*

II. — Arrivée des troupes françaises au Cap.

III. — La garnison française du Cap. — *Passage de Suffren au Cap.*

IV. — L'ingénieur architecte français Louis Thibault.

I. — Vues de l'Angleterre sur le Cap

Le jeu de la diplomatie et de la guerre provoqua au Cap pendant le dernier quart du dix-huitième siècle un événement aussi nouveau qu'inattendu : des régiments français vinrent y tenir garnison.

Pendant la guerre de l'Indépendance des États-Unis, les Provinces-Unies des Pays-Bas s'étant alliées à la France, le gouvernement britannique tenta d'en profiter pour s'emparer du Cap.

Son trafic se développant, ses possessions territoriales dans l'Inde s'étendant,

la Compagnie anglaise des Indes orientales éprouvait le besoin de posséder dans les mers australes une escale propre au ravitaillement de ses navires. Entre Calcutta et Londres, dans l'étendue de l'Océan Indien et de l'Océan Atlantique, seule l'île de Sainte-Hélène lui offrait un mouillage en terre anglaise. Que d'avantages ne tirerait-elle pas de la possession du Cap de Bonne-Espérance ! Deux baies aussi profondes que sûres : la baie de la Table et la Fausse Baie, puis une colonie saine, fertile et tout aménagée par les cent trente ans de labeur des Hollandais et des Français.

LA COURSE DE JOHNSTONE ET DE SUFFREN VERS LE CAP

Une escadre commandée par le commodore George Johnstone et portant un corps de débarquement de trois mille hommes sous les ordres du général Meadows quitta donc Spithead le 13 mars 1781 pour aller conquérir le Cap.

DÉBARQUEMENT DES TROUPES FRANÇAISES AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE
(Collection van Stolk, Rotterdam).

Mais le gouvernement français fut informé de ce départ par le service de renseignements qu'il entretenait à Londres. Le 22 mars 1781 une division commandée par le commandeur de Suffren et composée de cinq navires, le *Héros*, l'*Annibal*, l'*Artésien*, le *Vengeur* et le *Sphinx*, et de huit transports sur lesquels était embarqué un corps de troupes, partit de Brest pour se rendre en apparence aux Antilles.

Après avoir, pour donner le change, navigué une semaine de conserve avec l'escadre du comte de Grasse, la division de Suffren fit voile vers l'Atlantique austral.

Ayant besoin de se ravitailler en eau potable, Suffren se propose de mouiller à l'île Santiago de l'archipel du Cap Vert. Le 16 avril 1781, l'*Artésien*, qui éclaire la marche, signale dans la baie de la Praya, l'escadre ennemie au mouillage. Suffren n'hésite pas. Le *Héros*, sur lequel il a arboré son pavillon, attaque fougueusement l'*Isis*.

Les Anglais sont d'abord stupéfaits, mais ils ne tardent pas à se reprendre et

ripostent énergiquement au feu des trois navires français engagés. Le combat dura deux heures et resta indécis.

De part et d'autre, les bâtiments subirent des avaries et les équipages des pertes, mais en attaquant par surprise l'escadre anglaise, Suffren réussit à retarder sa marche et à la devancer au Cap. Le 21 juin 1781 et les jours suivants la division française mouilla dans la Fausse Baie.

II. — Arrivée des troupes françaises au Cap.

Le 24 juin 1781, les premières troupes françaises, une compagnie d'artilleurs et le régiment d'Austrasie, débarquèrent et campèrent sur les bords de la Deep rivier. Le lendemain, elles se mirent en route pour la ville du Cap, où leur entrée fut saluée par le canon de toutes les batteries. Elles défilèrent dans le château, puis allèrent prendre leurs cantonnements, les fantassins dans les dépendances de l'église luthérienne, les artilleurs chez trois burghers, Jacobus Johannes, Van der Bergh et Van de Velde.

SUFFREN
(Cabinet des médailles. La Haye).

Le 2 juillet 1781 commença le débarquement du régiment de Pondichéry, qui était commandé par un officier irlandais au service de la France, le comte de Conway.

Ce régiment de Pondichéry, qui tint garnison au Cap pendant toute la durée de la guerre, cantonna dans les bâtiments tout neufs et inoccupés de l'hôpital de la Compagnie des Indes (qui ne fut démoli qu'en 1903).

L'arrivée de ces forces françaises rasséréna le gouverneur du Cap, baron van Plettenberg, qui vivait dans la terreur d'une attaque soudaine des Anglais, à laquelle il se savait incapable de résister. Il avait adressé des appels pressants de secours aux officiers français. Dès le lendemain du jour où la nouvelle de la déclaration de guerre lui était parvenue, le 1er avril 1781, il avait écrit au capitaine de vaisseau de Maurville, chef de la division navale dans les mers australes qui croisait dans les parages de la Fausse Baie :

« La bonne harmonie qui subsiste entre la Couronne de France et la Hollande, l'intérêt pour les Isles que cette place ne soit pas prise par l'ennemi commun, m'obligent de vous prier de venir ici le plus tôt possible avec votre frégate si vos ordres permettent de venir secourir un allié qui en a besoin. »

Plettenberg avait également prié instamment le vicomte de Souillac, gouverneur de l'Ile de France, de concourir à la défense du Cap par l'envoi de canons de gros calibre, dont il était dépourvu (12 avril 1781).

Désormais, grâce à l'arrivée de Suffren, les colons étaient à l'abri d'un coup de main de l'ennemi.

Le 16 avril 1781, quand Suffren avait rompu le combat de la baie de Praya, le commodore Johnstone aurait voulu le poursuivre incontinent, mais l'*Isis*, l'une des premières unités de son escadre, avait tellement souffert du feu des Français, qu'il était hors d'état de reprendre la mer sans réparation.

Johnstone n'arriva dans les parages du Cap que dans la seconde quinzaine de juillet 1781. Il le fit reconnaître par une frégate, mais, écrit un officier français, La Lustière : « Cette frégate arriva un jour que M. de Conway avait choisi pour faire tendre les tentes de son régiment en dehors ; il donna à penser par cette manœuvre que toutes les troupes de l'escadre de M. de Suffren y étaient réunies ; l'ennemi prit alors le parti de s'éloigner pour ne plus reparaître. »

La capture de cinq bâtiments de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales mouillés dans la baie de Saldanha fut pour Johnstone le seul fruit de cette campagne.

Le régiment d'Austrasie fut quelques semaines après son arrivée au Cap envoyé à l'île Maurice, mais le 30 mai 1782 arriva le régiment de Luxembourg, commandé par M. de Mogdinal. La traversée sur la frégate l'*Apollon* avait été très mauvaise. Le commandant, M. de Saint-Hilaire, écrivit de Simon's bay au gouverneur du Cap le jour même de son arrivée une lettre angoissée :

> Je n'ai jamais eu moins de 120 hommes au poste des malades et dans ce moment j'ai sur les cadres 130 hommes et autant de convalescents. J'ai perdu 50 hommes et 10 matelots. Je vous demande, monsieur, d'accélérer le débarquement de ces malades, d'ordonner un hôpital garni de médicaments et de médecins pour le soulagement de ces malheureux, comme des bateaux à venir les chercher à bord, n'ayant pas de commodités pour les débarquer. Mes chirurgiens sont également malades et il m'en est mort deux.

Le régiment de Luxembourg ne resta que huit mois au Cap ; il en repartit pour Ceylan le 1er janvier 1783. Mais la défense du Cap ne fut pas affaiblie par ce départ : deux autres corps, le régiment de Meuron et le régiment de Waldener ayant débarqué en janvier et en février 1783. Le colonel de Meuron était un Suisse qui avait constitué dans les cantons un régiment que la Compagnie néerlandaise des Indes orientales avait pris à sa solde. Avec l'assentiment du roi et sous les auspices du duc de Choiseul, colonel général des Suisses et Grisons, Meuron avait complété ses cadres

et son effectif par l'engagement d'un certain nombre d'officiers et de soldats français. Ce régiment s'était rassemblé dans l'île d'Oléron en juillet 1782, s'était embarqué sur le navire le *Fier* et avait appareillé de l'île d'Aix le 2 septembre 1782. Le voyage avait été calamiteux. Quatre-vingt-neuf hommes avaient péri en cours de route. Les pertes eussent été encore plus nombreuses sans les secours que le chef du convoi, le chevalier du Pérou, monté sur l'*Hermione*, avait envoyés au *Fier*. Le gouverneur du Cap adressa au chevalier du Pérou après son arrivée ce témoignage de reconnaissance :

M. le colonel de Meuron, venu ici avec le vaisseau français le *Fier*, nous a informé que son régiment embarqué dans ledit vaisseau a été pendant la traversée tellement comblé de morts et de malades qu'ils auraient dû périr infailliblement tout entier, faute de vivres et autres aliments nécessaires, si vous n'aviez pas eu la générosité de le sauver du danger par les secours de tout ce dont il avait besoin, et qu'à cette humanité et zèle pour le bien des hommes on devait attribuer seul que ces troupes aient été conservées. Les services importants que vous avez rendus dans cette occasion à la noble Compagnie de l'Inde hollandaise nous oblige, Monsieur, de vous faire les remerciements les plus vifs.

III. — La garnison française du Cap

Régiments d'Austrasie, de Pondichéry, de Luxembourg, de Meuron, de Waldener, tels furent les corps qui tinrent garnison au Cap de Bonne-Espérance pendant des délais plus ou moins prolongés et qui le sauvèrent de la conquête projetée par la Grande-Bretagne.

Dans les cadres de ces corps de troupe figuraient des officiers du génie, qui entreprirent au Cap de nombreux travaux. La ligne de défense située au nord de la ville et qui comportait trois batteries a longtemps conservé le nom de *French line*. Sur les conseils des officiers français on construisit un fort à la Kloof, col qui sépare la montagne de la Tête de Lion de la montagne de la Table, un autre fort à Camp's Bay et un système de défense à la Hout bay.

Ces ouvrages furent partiellement armés par de l'artillerie française, le gouverneur de l'île de France ayant tiré de son arsenal quarante pièces, qui arrivèrent au Cap en novembre 1781. Par suite de l'alliance de la France et des Pays-Bas, le Cap de Bonne-Espérance fut pendant quelques années une base navale française de première importance. Il n'y a pas de semaine pendant ces années 1781-1783 où le *Dag Register*, le *Journal* qui était tenu par le secrétaire du conseil de la colonie, ne mentionne l'arrivée et le départ de bâtiments français, de transports amenant ou rembarquant des troupes, de corvettes, de fré-

gates, qui naviguaient entre l'Europe et l'Ile de France, Ceylan, Java, ou *vice versa*.

En raison du grand nombre de Français cantonnés au Cap, la fête du roi fut solennellement célébrée le 25 août 1782 et le 25 août 1783 : salves de coups de canon, drapeau flottant sur le château, parade militaire à laquelle prirent part les troupes françaises et les troupes de la Compagnie, enfin en 1783, banquet officiel et grand bal.

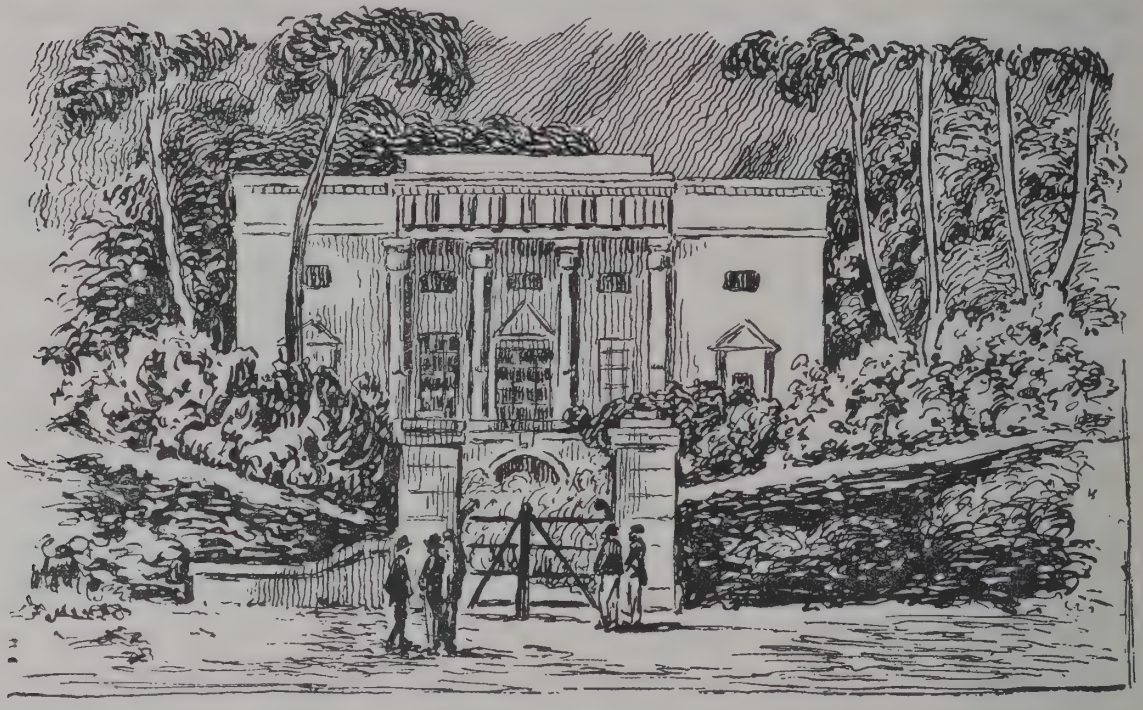

PAPENBOOM. VILLA CONSTRUITE PAR THIBAULT

La présence des corps de troupes français eut encore des conséquences sociales, ou plus exactement mondaines.

Les habitants du Cap menaient une vie monotone et terne. La conversation ne roulait guère que sur les affaires. Chasser, jouer aux cartes, fumer, telles étaient les seules distractions. On allait aussi se promener dans le jardin de la Compagnie, en suivant la grande avenue bordée de chênes, qui continuait Heerengracht et qui est appelée maintenant « Government avenue ». Aucune curiosité intellectuelle. Avant 1800 il ne se publia au Cap aucun journal, et on n'y voyait pas une seule librairie.

Qu'on se figure l'effet que produisit l'arrivée de tous ces officiers français, jeunes, élégants, gais, spirituels. On n'avait jamais rien vu de pareil. Ce fut un éblouisse-

ment des yeux et... des cœurs. On dansa éperdument. « Presque tout le monde s'en donnait à cœur joie, écrit M. Graham Botha. Les contredanses, les valses, les menuets et les quadrilles étaient les danses favorites. Des esclaves, excellents musiciens, formaient les orchestres. On voyait le cuisinier échanger sa poêle pour la flûte, le groom son étrille pour le violon et le jardinier son râteau pour le violon. » Dans cette ville où il n'y avait jamais eu de théâtre, les officiers français organisèrent une salle de spectacle et jouèrent la comédie. Initiées par leurs cavaliers servants, les dames s'habillèrent et se coiffèrent à la mode de Paris. L'argent apporté par les militaires étrangers permettait une vie large.

« Les créoles, qui jusqu'alors n'avaient rien vu de semblable, étaient dans l'ivresse. L'entretien principal des sociétés de la ville ne roulait plus que sur les pièces françaises, c'était un engouement universel. »

La vie devint si élégante et si gaie qu'on disait en plaisantant : « Le Cap est un petit Paris. »

Le voyageur Le Vaillant, qui avait séjourné au Cap avant l'arrivée des troupes françaises, fut stupéfait, quand il y revint après un très long voyage dans les districts lointains de la colonie, du changement que leur présence avait, pendant son absence, apporté dans les mœurs.

« Tel est l'avantage particulier que la nation française a par-dessus toutes les autres, écrivait-il. Presque partout où sa destinée la promène, elle acquiert bientôt sur ce qui l'entoure une sorte d'empire. Sa gaieté, son amabilité, ses grâces ont quelque chose de si séduisant, sa présomption même et son ton tranchant en imposent tellement à la plupart des esprits et surtout chez les femmes, qu'en peu de temps ils les subjuguent, les dominent et qu'on se fait une sorte de devoir et d'honneur d'adopter ses mœurs et sa langue. »

Le 2 septembre 1783 furent signés les préliminaires de paix, qui mirent virtuellement fin à la guerre entre la France et ses alliés et la Grande-Bretagne.

PASSAGE DE SUFFREN AU CAP

Le commandant de Suffren, que le roi avait promu au grade de lieutenant général après les victoires qu'il avait remportées dans la mer des Indes, repassa au Cap le 22 décembre 1783. Au débarcadère il fut reçu par le colonel Gordon, commandant la garnison, et le major Gilquin, cependant que l'air retentissait des salves d'artillerie. Il fut accueilli au Château par le gouverneur van Plettenberg, entouré des membres du Conseil. Puis après l'échange des compliments, il fut conduit entre les troupes françaises qui faisaient la haie au logement qui lui avait été préparé chez la veuve Adriaan van Schoor.

Chaque fois que Suffren franchissait la porte du château, la garde, qui avait été doublée, sortait et présentait les armes, les officiers saluaient de la pique ou de l'épée et les trompettes sonnaient aux champs.

La protection du Cap contre l'ambition britannique était l'un des plus importants résultats de la campagne. Ce succès est le premier mentionné sur le revers de la médaille que les États de Provence décernèrent à Suffren en 1784. « *Le Cap protégé*, Trinquemalé pris, Gandelour délivré, l'Inde défendue, six combats glorieux. »

La guerre terminée, le maréchal de Castries, ministre de la Marine, se fit un devoir de reconnaître officiellement l'assistance que le gouvernement du Cap avait apporté aux flottes et aux armées françaises. Il adressa de Versailles le 25 juillet 1784 la lettre suivante au baron van Plettenberg :

« J'ai rendu compte au roi en différentes circonstances, monsieur, du zèle avec lequel vous vous êtes porté à contribuer en tout ce qui dépendait de vous au bien de la cause qui intéressait également Sa Majesté et la République pendant la guerre dernière. Je n'ai pas non plus laissé ignorer à Sa Majesté tous les soins que vous vous êtes donnés et même les avances que vous avez faites pour l'entretien et le bien-être de ses troupes et encore en dernier lieu pour leur transport à l'Ile de France.

« Sa Majesté me charge de vous témoigner sa satisfaction. Elle est disposée à vous faire ressentir en toutes occasions les effets de sa protection. Elle ne doute pas que LL. HH. Puissances ne s'emploient à récompenser un citoyen qui a autant que vous mérité de la République. En mon particulier, monsieur, je me ferai toujours un devoir de vous rendre la justice qui vous est due. »

Que ce soit l'intervention française qui ait, de 1781 à 1783, sauvegardé à la Compagnie néerlandaise des Indes orientales son établissement du Cap de Bonne-Espérance, les événements qui se passèrent quelques années plus tard en donnent une preuve indirecte. En 1795 la Grande-Bretagne d'une part, la France alliée aux Pays-Bas devenus la République Batave d'autre part, se trouvèrent derechef face à face. Mais cette fois aucune escadre française ne vint au secours de la colonie du Cap, qui réduite à ses seules forces, fut promptement contrainte à capituler devant l'armée anglaise amenée par l'amiral Elphinstone et commandée par le général Clarke.

IV. — L'ingénieur architecte français Louis Thibault

La présence des troupes françaises au Cap eut de multiples conséquences, mais assurément l'une des plus inattendues fut l'établissement dans la colonie d'un architecte, Louis Thibault, qui y introduisit un art d'un genre inconnu.

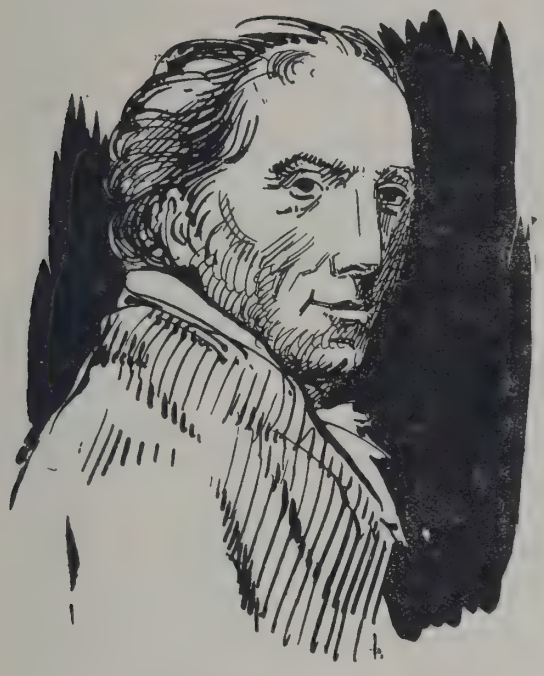

LOUIS-MICHEL THIBAULT

Né à Picquigny près d'Amiens vers 1750, Louis Thibault avait choisi la profession d'architecte et avait pour maître le célèbre Gabriel. Il s'était signalé. Étant premier élève de l'Académie royale d'architecture il avait été admis le 21 septembre 1776 à présenter à Louis XVI le modèle en terre cuite d'un « ordre français » conçu par lui et composé de trois colonnes ornées d'une abondante décoration florale, disposées sur le plan d'un triangle équilatéral.

Pour une raison que nous ignorons, ce disciple de Gabriel, qui paraissait avoir devant lui une carrière toute tracée en France, se jeta dans les aventures et s'engagea dans le régiment que le colonel suisse de Meuron recruta en 1781 pour aller défendre le Cap contre les Anglais. Lieutenant en 1784, capitaine en 1788, Louis Thibault demeura toutefois au Cap, quand en cette dernière année le régiment fut transféré à Ceylan.

On sait que pendant la fin du dix-huitième siècle et le début du dix-neuvième, le Cap passa sous quatre dominations successives. Possession de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, il fut en 1795 conquis par la Grande-Bretagne. En vertu du traité d'Amiens les Anglais durent le céder à la République batave, mais en 1806 un nouvel état de guerre offrit aux Anglais l'occasion de s'en emparer une seconde fois.

Louis Thibault servit les quatre gouvernements, soit comme ingénieur, soit comme architecte. En 1800 il porte le titre de « Surveyor of the Public Buildings ». Le général Janssens, qui gouverna la colonie au nom de la République batave,

le nomme à son tour « inspecteur des bâtiments publics », et ce titre lui fut confirmé en 1806 par le nouveau gouverneur anglais, le général David Baird.

Thibault construisit nombre de bâtiments tant pour le compte du gouvernement que pour celui de particuliers. Dans le château même du Cap il décora la porte d'honneur donnant accès au grand hall de la maison du gouvernement. Cet ensemble architectural, élégant et gracieux se compose d'abord du perron, auquel on accède par un double escalier de sept marches, et qui est fermé par une grille en fer forgé ; puis au-dessus du perron se développe un large balcon en pierre affectant la forme d'un hexagone irrégulier, supporté par six colonnes surmontées de chapiteaux ioniques et entouré d'une balustrade en pierre.

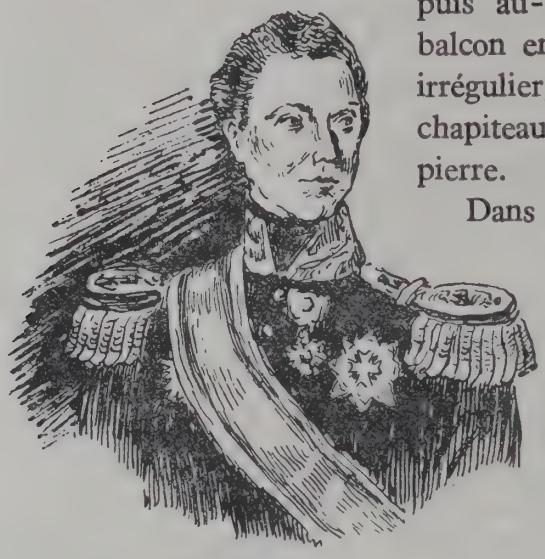

GÉNÉRAL JANSSENS
(Rijks prentekabinet, Amsterdam).

Dans la ville du Cap, Thibault construisit encore la cour de justice, l'église de la Mission, la façade de l'Église luthérienne et la loge maçonnique.

Dans la banlieue il éleva plusieurs villas, *Nooitgedacht*, « l'inattendue », *Uitkyk* « la vue » pour Martinus Melck et *Papenboom* pour Dick van Reenen. Cette dernière maison a été caractéristique de l'œuvre de Thibault ; elle fut détruite par un incendie, mais une estampe nous en a conservé le souvenir. Massive, recouverte d'un toit plat, ornée sur sa façade d'un péristyle composé de colonnes supportant un entablement, elle différait entièrement des maisons coloniales. « C'est la seule du Cap ayant un air de maison d'Europe, » disait la femme d'un haut fonctionnaire, lady Anne Barnard, qui alors donnait le ton dans la société.

Mais ces demeures particulières le cédaient en importance à la *drostdy* de Tulbagh.

En 1804, le gouverneur Janssens estimant le district de Stellenbosch trop étendu décida de le partager en deux. De la partie nord il constitua un nouveau district, auquel il donna le nom de Tulbagh. Au landdrost, c'est-à-dire au préfet chargé d'administrer cette région, il fallait une résidence, une *drostdy ;* Thibault fut chargé de la construire.

On ne saurait mieux faire que d'emprunter à l'auteur des *Maisons historiques de l'Afrique du Sud*, miss Dorothea Fairbridge, la description qu'elle en a donnée.

« Selon le plan établi par Thibault la *drostdy* de Tulbagh se compose de grandes et hautes pièces communiquant entre elles au moyen de portes se repliant ; il construisit une grande loggia avec des baies arrondies d'où on aperçoit un paysage qui pourrait être italien, s'il n'était sud-africain. Je ne connais pas de demeure qui, en fait de belles proportions et de fraîcheur, puisse rivaliser avec la

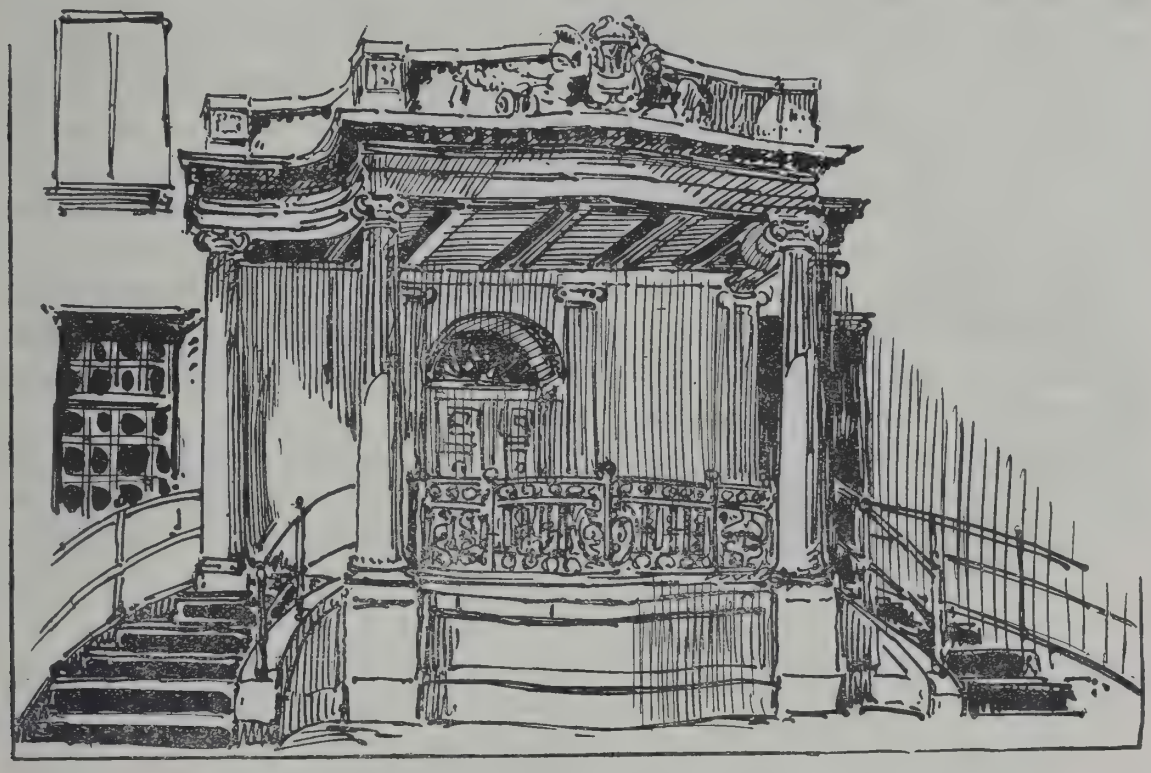

CHATEAU DE LA VILLE DU CAP. LE BALCON CONSTRUIT PAR THIBAULT

drostdy de Tulbagh. De la loggia vous passez dans un vaste hall de cinquante pieds de long et de vingt pieds de haut, hauteur commune à toutes les pièces. A droite du grand hall, un bureau, une grande salle à manger et une bibliothèque ; à gauche un grand salon. Quand ces cinq pièces communiquent les unes avec les autres au moyen de leurs portes pliantes, elles forment une suite de salles de réception, dans lesquelles, il y a un siècle, le landdrost pouvait offrir cette large hospitalité, pour laquelle le Cap est renommé. »

Un certain nombre des édifices construits par Thibault subsistent encore au Cap de Bonne-Espérance et on peut *de visu* juger les caractères de son art. La maison sud-africaine se composait d'un long rez-de-chaussée recouvert d'un toit pointu

et orné de pignons frontaux et latéraux aux crêtes élégamment capricieuses. Combien en diffèrent les maisons construites par Thibault. Les modèles dont il s'inspira, furent les chefs-d'œuvre de son maître Gabriel, qui encore maintenant concourent à la beauté de Paris, l'École militaire et les deux monuments qui décorent magnifiquement l'une des faces de l'ancienne place Louis XV, aujourd'hui place de la Concorde.

Les édifices construits par Thibault sont caractérisés par des colonnes ioniques terminées par des chapiteaux supportant des entablements rectilignes. Il est donc resté fidèle aux enseignements qu'il avait reçus à Paris mais il a transporté au Cap le style néo-classique régnant en France au moment où il l'avait quittée.

Thibault s'enracina au Cap ; il y fonda une famille. Le 2 avril 1786 il épousa Élisabeth van Schoor, fille d'Evert van Schoor, fonctionnaire dans l'administration de la ville du Cap et nièce d'Adriaan van Schoor, landdrost de Stellenbosch. Il eut quatre enfants. « J'aime cette colonie, écrivait-il en 1800, je l'habite depuis dix-sept années. J'ai pris la résolution de m'y fixer avec ma famille, d'y vivre d'une manière honorable et d'y employer utilement les années qui me restent à vivre. »

Thibault mourut dans la ville du Cap le 14 novembre 1815. Le nom de cet architecte, le plus original des colonisateurs français de l'Afrique australe, mérite d'y survivre.

CHAPITRE III

MARINS, VOYAGEURS, MISSIONNAIRES FRANÇAIS DANS L'AFRIQUE AUSTRALE DU DIX-SEPTIÈME AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

I. — L'escale du Cap et la marine française.

II. — Savants et voyageurs français en Afrique australe. — *Le P. Tachard.* — *L'abbé de La Caille.* — *François Le Vaillant.* — *Adulphe Delegorgue.*

III. — Les missionnaires protestants français dans le Basoutoland. — *L'œuvre géographique des missionnaires.*

Conclusion.

Du dix-septième au dix-neuvième siècle, un certain nombre de Français ont passé ou séjourné dans l'Afrique australe. Leurs professions étaient variées, les objets de leurs voyages différents ; ils s'y sont succédé dans le temps fortuitement. Ce chapitre est donc composé d'épisodes dépourvus de liens.

I. — L'escale du Cap et la marine française

Fondé pour ravitailler les bâtiments de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, le Cap servit aussi de point de relâche aux étrangers. Pendant plus de deux siècles, de 1652 jusqu'au percement de l'isthme de Suez en 1869, les navires qui se rendaient aux Indes et ceux qui en revenaient y firent escale. Comme les autres les navires français s'arrêtaient dans cette hôtellerie des mers, qui, au détour de l'Océan Indien, avait pignon sur l'Atlantique.

Du 25 mars au 2 avril 1656, quatre bâtiments mouillèrent au Cap, la *Duchesse*, la *Maréchale*, le *Grand-Armand*, le *Saint-Georges*, armés par le maréchal duc de la Meilleraye pour transporter des hommes à Madagascar, et commandés par le chef d'escadre de La Roche Saint-André. Comme cette force française lui faisait très peur, le commandeur Van Riebeeck se montra serviable. « De sa part pour revanche aux petits présents que je lui ai envoyés, note La Roche Saint-André dans son *Journal*, il m'a envoyé quantité d'herbes potagères, il m'a assisté, souffrant nos malades à terre et nous facilitant toutes choses. »

Le 12 décembre 1666 la flotte qui transportait à Madagascar M. de Mondevergue, gouverneur des îles Dauphine et Bourbon entra dans la baie de la Table. Le lendemain matin, Mondevergue ayant envoyé un officier pour faire compliment au commandeur van Quaelberghen, celui-ci « vint en personne à bord du vaisseau amiral saluer M. le général et lui offrir tout ce qui dépendait de lui et de messieurs les États ».

La flotte resta trois semaines au Cap, « se pourvut d'eau, de bois et de quelques rafraîchissements ». « Le 29 décembre M. le général avec MM. les directeurs (Faye et Caron), se rendit à terre à la prière de M. Quaelberghen, commandant, qui les reçut avec grande magnificence et au bruit de trois saluts de tout son canon et de sa mousqueterie. »

Bien d'autres bâtiments français firent vers la même époque relâche dans la baie de la Table : le *Saint-Charles*, navire armé par le maréchal de la Meilleraye du 5 au 24 février 1664, le *Saint-Jean-Baptiste*, ayant à son bord Blois, directeur de la Compagnie française des Indes orientales, du 7 au 15 juillet 1671, les deux lougres le *Barbet* et le *Saint-Denis* du 14 au 27 août 1671 et du 16 septembre au 13 octobre 1671.

Interrompus par la guerre de Hollande, les rapports reprennent après la paix de Nimègue. La grande *Escadre de Siam*, composée de trois vaisseaux, le *Gaillard*,

l'*Oiseau*, la *Maligne*, de trois flûtes, le *Lion*, la *Normande*, le *Dromadaire* et commandée par M. de Vaudricourt relâcha au Cap du 11 au 27 juin 1687.

L'un des passagers, le jésuite Tachard, décrit en termes heureux l'allégresse des marins à la vue de la terre.

« Ceux qui virent le Cap les premiers l'ayant montré aux autres, on ne saurait comprendre la joie que tout l'équipage ressentit à cette vue. Chacun respirait avec avidité l'air de la terre, et il semblait que l'on y trouvât déjà des rafraîchissements. Nous avions plus de trois cents malades qui ne pouvaient se lever et le reste était si faible, surtout dans les flûtes, qu'à peine pouvaient-ils monter sur le pont. Ils faisaient pourtant des efforts et le désir de voir la terre leur faisait déjà oublier le mal que leur causait la mer. »

L'escadre mouille dans la baie de la Table, et M. de Saint-Clair, capitaine de frégate, va saluer le gouverneur Simon van der Stel, de la part de l'amiral. « M. de Saint-Clair nous rapporte, dit Tachard, que le gouverneur avait fait paraître beaucoup de joye de notre arrivée. » Simon van der Stel dissimula sous le masque du bon accueil sa frayeur qui était grande, de voir en rade des bâtiments de guerre, portant un fort contingent de troupes. Il redoutait un coup de main. « Nous les reçûmes nos canons chargés et prêts à faire feu, » écrit-il au Conseil des Dix-Sept. Il envisage même éventuellement un parti désespéré. « Des quantités de poudre furent transportées au château, vu que nous étions décidés, au moindre acte d'hostilité à mettre le feu à toute la colonie et à laisser les Français devant le néant. » Mais bientôt il se rassure. « Les circonstances nous ont favorisés, continue-t-il, beaucoup de Français sont morts pendant le voyage, beaucoup d'autres sont malades, et il règne parmi les bien portants de telles dissensions qu'ils sont vraiment hors d'état de rien entreprendre. »

Simon van der Stel autorisa M. de Vaudricourt à débarquer ses malades et à acheter aux colons des légumes et des fruits, recommandant à ceux-ci de les vendre le plus cher possible.

Quand on apprit en France le bon accueil fait à l'escadre de Siam, Louis XIV voulut remercier le gouverneur. L'année suivante, en juin 1688, l'*Oriflamme* arriva au Cap. Le commandant de L'Estrelle débarqua avec ses officiers et se rendit au château, et solennellement en présence du vice-gouverneur Andries de Man, du fiscal Dirk van Kuyk et du secrétaire Grevenbrœck, qui faisait l'office d'interprète, il remit à Simon van der Stel un médaillon contenant le portrait du roi attaché à une chaîne en or. Très flatté, Simon van der Stel accepta avec force remerciements le cadeau sous le bénéfice de l'autorisation de ses supérieurs.

Comment après cet échange de politesses, des marins français auraient-ils pu supposer qu'il y avait danger à s'arrêter au Cap.

Et pourtant, un an après, la *Normande* et le *Coche* y tombèrent dans un piège. Lors de leur départ de Pondichéry le 16 février 1689, on n'y savait pas que la paix était rompue entre la France et les Provinces-Unies. Au Cap au contraire on avait appris que la guerre (que nous appelons la guerre de la ligue d'Augsbourg) était déclarée.

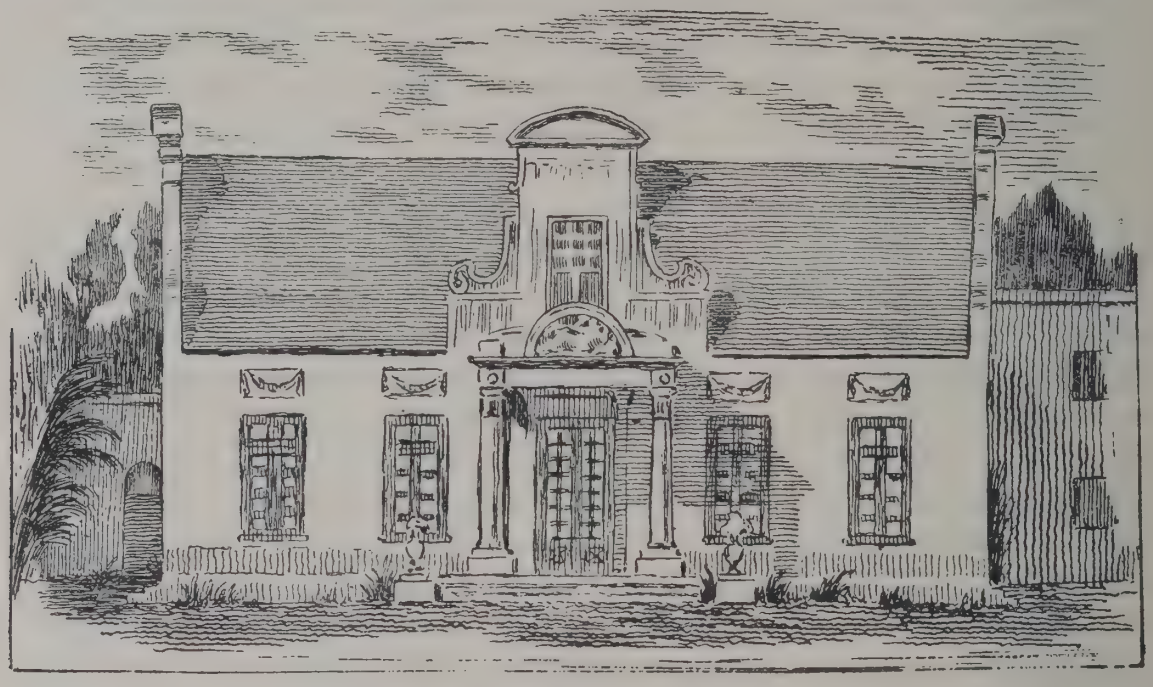

MAISON DE DAVID BAIRD, CONSTRUITE PAR THIBAULT

Le 26 avril 1689, la *Normande* pénètre sans méfiance dans la baie de la Table et y jette l'ancre. Un enseigne descend à terre pour saluer le gouverneur. Mais à peine a-t-il franchi la porte du château qu'il est fait prisonnier. Cependant, conformément aux ordres de van der Stel, deux chaloupes du *Saamslag*, navire de la Compagnie, « bien munies de mousquets, pistolets, poignards, piques d'abordage et grenades », s'approchent de la *Normande*, y montent et s'en rendent maîtres après une courte lutte. Tous les Français furent dépouillés ; la cargaison évaluée à 150 000 roupies fut confisquée.

Le 5 mai le *Coche* éprouva le même sort, mais non sans avoir opposé de la résistance. Il entre dans la baie et avance avec confiance, voyant la *Normande* chargée de pavillons blancs, que les Hollandais y avaient arborés par ruse. A son salut le fort

répond coup pour coup. Néanmoins, à certains indices le commandant d'Armagnac soupçonne une situation insolite et il ordonne le branle-bas de combat. Jugeant qu'ils ne pourraient s'emparer du bâtiment français par surprise, les navires hollandais sur rade ouvrent alors le feu. « Après avoir essuyé plusieurs bordées de leur canon, écrit un officier, nous avoir désemparés, démâtés et criblés notre vaisseau, ils s'en rendirent les maîtres. » Trois hommes furent tués pendant le combat, dont le commandant d'Armagnac, qui périt glorieusement à son bord.

Débaptisés, la *Normande* et le *Coche* dénommés, l'un *Gœde Hoop* et l'autre, *Africa*, furent incorporés dans la flotte de la Compagnie néerlandaise des Indes et envoyés aux Pays-Bas.

Après le traité d'Utrecht, pendant tout le dix-huitième siècle, la paix ne cessa de régner entre la France et les Provinces-Unies. Nombre de navires français relâchèrent donc au Cap de Bonne-Espérance. La *Boudeuse*, par exemple, sur laquelle Bougainville achevait son célèbre voyage autour du monde, s'y arrêta en janvier 1759. Bougainville fut reçu par Ryk Tulbagh, « le père Tulbagh », comme on l'appelait familièrement, qui de 1751 à 1761 gouverna le Cap avec sagesse et bonté, et il visita Nieuwland, la résidence d'été des gouverneurs, renommée pour la beauté de son jardin.

Pendant le derniers tiers du dix-huitième siècle, en raison du passage répété des bâtiments français au Cap, le gouvernement du roi y installa un Commissaire permanent. Cet agent porta le titre d'agent de la marine, puis en 1789 celui d'agent de la nation. Trois bâtiments de la marine royale, par exemple, le *Curieux*, la *Thétis* et l'*Actionnaire*, qui en 1772 font escale dans la baie de la Table furent approvisionnés de vivres et pourvus d'appareils de gréement par les soins de cet agent nommé Percheron.

Le Cap a donc pendant nombre d'années servi à notre marine de marché d'approvisionnement. Ce temps n'est pas encore si éloigné. Qui de nous n'a dans sa famille entendu parler d'un vieux « loup de mer » qui avait relâché au Cap ? Qui de nous n'a dans son enfance goûté de ce fameux vin de Constance, dont il était d'usage parmi nos marins d'embarquer au passage un petit tonneau ?

II. — Savants et voyageurs français en Afrique australe

Bien que l'effort de notre exploration se soit porté de préférence sur des régions du globe toutes différentes, l'Afrique australe a cependant sollicité l'attention de quelques savants et voyageurs, dont il convient de rappeler ici les travaux.

Le P. Tachard La première description en français de la colonie du Cap fut celle que le P. Guy Tachard donna dans son ouvrage : *Voyage de Siam des Pères Jésuites envoyez par le roy aux Indes et à la Chine*, publié en 1686.

En 1685, le chevalier de Chaumont ayant été accrédité par Louis XIV comme ambassadeur auprès du roi de Siam, six Jésuites, mathématiciens et astronomes, lui furent adjoints, dans le double objet « de travailler à la perfection des Sciences et Arts » et « de s'employer à l'avènement de la religion chrétienne ». Les savants s'intéressèrent vivement à cette mission. « Messieurs de l'Académie des Sciences nous firent l'honneur de nous recevoir par un privilège particulier dans leur Compagnie. De tous ceux qui composent cette sçavante Académie, il n'y en eut pas un qui ne fît paraître un zèle et une application particulière dans cette affaire dont le succez ne devait pas peu contribuer à la gloire et la satisfaction du roy. » Ils remirent aux Jésuites des mémoires, des cartes marines, des lunettes. Les Jésuites reçurent du roi des « lettres patentes qui les établissaient mathématiciens dans les Indes et à la Chine ». L'*Oiseau* et la *Maligne*, sur lesquels l'ambassadeur et sa suite avaient pris passage, appareillèrent de Brest le 3 mars 1685. Ils firent escale au Cap du 31 mai au 6 juin.

Les Français furent bien accueillis du commissaire de la Compagnie des Indes, van Rheede, alors en inspection au Cap, et du gouverneur Simon van der Stel. Le P. de Fontenay, chef de la mission, et le P. Tachard, s'entretinrent avec lui en portugais.

« Nous lui dîmes qu'étant à terre nous serions bien aises de travailler pour l'utilité publique et de lui faire part ensuite de nos observations, afin de reconnaître par là en quelque manière les bontés qu'il avait pour nous ; qu'en partant de France, nous avions embarqué divers instruments de mathématiques, parmi lesquels il y en avait de fort propres pour trouver la véritable longitude des païs où l'on passait, sans avoir besoin des éclipses de lune ni de soleil ; nous lui expliquâmes la nouvelle

façon d'observer par les satellites de Jupiter, dont le sçavant M. Cassini a fait de si belles Tables. J'ajoutai que nous rendrions par là un grand service à leurs pilotes en leur donnant la longitude assurée du Cap de Bonne-Espérance, qu'ils ne connaissaient que par leur estime, moyen fort douteux qui les trompait souvent et d'une manière considérable. Il nous dit que nous lui ferions plaisir, et que puisque nous voulions travailler à cette découverte, il nous offrait un lieu fort propre pour observer. En même temps, il ordonna qu'on préparât un pavillon, qui était dans le jardin de la Compagnie, afin de nous y loger, tandis que M. l'ambassadeur seroit en rade. »

De ce pavillon, les Jésuites observèrent le ciel austral pendant les nuits des 3, 4 et 5 juin 1685. Ils recueillirent des notions sur le pays en causant avec Simon van der Stel et surtout avec un nommé Claudius, jeune naturaliste silésien alors en séjour. En repassant au Cap du 13 au 26 mars 1686 à son retour du Siam, Tachard continua son enquête. Ainsi réunit-il les éléments d'une notice très nouvelle sur le Cap.

La longitude du Cap fut naturellement rectifiée. Les cartes en usage étaient défectueuses. « Elles marquent le Cap plus oriental de près trois degrés qu'il n'est en effet. » Elles le donnaient comme situé par le 21° longitude est Paris. Tachard le plaça à 18° longitude est Paris. (D'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, il est situé par 16° 8′ 26″ longitude est Paris.) Tachard enrichit son livre d'une carte du Cap de Bonne-Espérance, sur laquelle les principaux caractères géographiques sont figurés : rivières Eerste, Groot Berg, Olifant, Breede, Zondereinde, monts du Drakenstein, emplacement des tribus hottentotes. Il décrit sommairement l'aspect physique et les usages des Namaquas avec lesquels van der Stel était entré en contact pendant son voyage d'exploration au nord de la colonie en 1685. Le grand jardin créé par van Riebeeck et agrandi par ses successeurs fut l'objet de son admiration : « Nous fûmes fort surpris de trouver un des plus beaux jardins et des plus curieux que j'aye jamais vu dans un païs qui paraît le plus stérile et le plus affreux du monde... On y voit des allées à perte de vue, de citronniers, de grenadiers, d'orangers plantez en plein sol... Les quarrez sont semez de racines, de légumes et d'herbes et quelques-uns des fleurs les plus estimées en Europe et d'autres que nous ne connaissons pas qui sont d'une odeur et d'une beauté particulières. »

Tachard s'arrêta une troisième fois au Cap en retournant au Siam en 1687. Pendant l'escale de l'escadre, les PP. de Beze et Le Blanc ses compagnons ayant fait l'ascension de la Montagne de la Table, il en donna la description dans son *Second Voyage au royaume de Siam.* (Paris, 1689.)

L'ABBÉ DE LA CAILLE

Mais sur tous les voyageurs français en Afrique australe, l'abbé de La Caille l'emporta sans conteste. Nicolas de la Caille naquit à Rumigny, en Thiérache, le 15 mars 1713, d'un père ancien officier, qui lui transmit son aptitude naturelle pour la mécanique. Pendant qu'il faisait

L'OBSERVATOIRE DU CAP
(D'après le Père Tachard : *Voyage de Siam*) (1686).

sa théologie au Collège de Navarre, sa vocation pour les mathématiques se révéla. Jacques Cassini s'empressa d'introduire à l'Observatoire ce sujet plein de promesse.

« Émerveillés de l'habileté qu'il avait montrée en coopérant aux mesures qui avaient pour objet la description des côtes de France, dit Radau, les Cassini confièrent à La Caille en 1739 la vérification de la grande méridienne de France. Dans

le courant d'une année, il avait terminé ses mesures entre Paris et Perpignan, l'année suivante il les acheva au nord de Paris. »

Pendant son absence il fut nommé professeur de mathématiques au Collège des Quatre nations. Disposant d'un petit observatoire dans le collège, La Caille y commença l'élaboration d'un catalogue des étoiles fixes. Mais il s'avisa bientôt de la nécessité de se transporter au delà de l'Équateur pour observer les étoiles visibles dans le ciel austral.

Le Cap de Bonne-Espérance lui paraissant le lieu le mieux approprié à son dessein, La Caille s'ouvrit de ses intentions à l'Académie des Sciences, où il avait été admis en 1741. Le ministre favorisa son voyage, et La Caille s'embarqua le 1er novembre 1750 à Lorient sur le *Glorieux*, commandé par un officier qui lui aussi était un savant, D'Après de Mannevillette. Arrivé au Cap le 19 avril 1751, il fut le lendemain, avec le commandant D'Après, saluer le gouverneur Ryk Tulbagh.

« M. Tulbagh, écrit-il, me reçut avec beaucoup de politesse ; je fus accueilli de même très gracieusement par tous les principaux officiers de cette colonie. M. le gouverneur apprit que je me disposais à faire bâtir un logement exprès pour y placer mes instruments ; il donna aussitôt ses ordres pour que les ouvriers que la Compagnie de Hollande entretient à ses gages y travaillassent incessamment, suivant le plan que j'en donnerais, et que les matériaux fussent tirés des magasins de la Compagnie. »

La Caille eut en outre la bonne fortune de rencontrer un mécène en la personne d'un colon nommé Bestbier, riche propriétaire et capitaine dans la milice, qui le reçut chez lui et s'ingénia à le seconder dans ses travaux.

« M. de La Caille commença à observer les Étoiles australes le 6 août 1751, dit l'auteur anonyme du *Discours historique* sur sa vie. Il continua jusqu'au mois d'août de l'année suivante 1752. Dix-sept nuits pleines et cent dix séances à huit heures de nuit chacune lui dévoilèrent un spectacle charmant. Il reconnut et vit dans tout leur éclat de grandes étoiles que les astronomes d'Europe ne connaissaient que par leurs figures nébuleuses. Il en vit briller de nouvelles, parées de toutes les grâces de l'éclat le plus intéressant. Placées aux deux côtés du Zénith, ces Étoiles imposaient par leur situation une tâche pénible à ceux qui désiraient les observer. Il fallait être debout, la tête renversée, sans quitter le tuyau de la lunette pour les considérer. »

La Caille trouva place pour quatorze nouvelles constellations, mais au lieu de leur appliquer des noms empruntés à la mythologie, « il jugea à propos de les consacrer aux Arts ». Sur le planisphère du ciel austral qu'il a dressé, on lit donc des noms tels

que « l'Atelier du sculpteur », « le Fourneau chimique », « l'Horloge à pendule », etc.

La seconde œuvre mémorable de La Caille au Cap fut la mesure d'un arc du méridien. En septembre 1751, son hôte Betsbier l'avait mené à une habitation qu'il possédait à douze lieues au nord du Cap dans le Grœne Kloof.

« Dans cette excursion, dit Radau, il avait remarqué deux montagnes qui semblaient avoir été disposées par la nature exprès pour servir de chevilles ouvrières à une opération de géodésie. L'une, le Capoc Berg, haute d'environ 460 mètres est à 55 kilomètres au nord de la ville du Cap ; l'autre qui porte le nom de Riebeeck's Casteel est située à 40 kilomètres à l'est de la première ; elle s'élève à 946 mètres au-dessus du niveau de la mer. La ligne qui joint le Capoc berg au Riebeeck's Casteel pouvait servir de côté commun à deux grands triangles, dont l'un aboutirait au sud à l'observatoire de La Caille, l'autre au nord à un point éloigné de 80 kilomètres où se trouvait la ferme de Klip Fontein (adossée au Piquet berg). Si on parvenait à déterminer exactement la longueur de cette ligne d'environ 40 kilomètres, il était facile d'en déduire les distances des deux montagnes à l'Observatoire et à Klip Fontein, et par suite la distance de Klip Fontein à l'Observatoire. On obtenait ainsi la mesure d'un arc de méridien qui embrassait 1° 13' (à peu près 135 kilomètres). »

Ce fut en septembre et octobre 1752, que La Caille accomplit l'opération. « Nous sommes partis de Grœne Kloof pour le Piquet berg, écrit-il ; nous avions deux chariots, l'un attelé de six chevaux pour nous porter, nos provisions et notre lit, et l'autre attelé de dix bœufs pour porter les instrumens : nous avions huit esclaves, tant pour conduire les chariots, que pour porter le quart de cercle sur la montagne. »

Cette excursion fut matériellement fort dure. La Caille bivouaqua neuf jours et neuf nuits sur le sommet du Riebeeck's Casteel, exposé parfois à la pluie et au froid. Il dressa une carte de la colonie du Cap qui l'emporte notablement sur celle de Tachard. Son *Journal* et ses *Remarques sur les mœurs des habitants du Cap de Bonne-Espérance et sur celles des Hottentots* furent publiées après sa mort. La Caille s'y montre sévère pour les colons. Il les juge paresseux, peu entreprenants, et sans ingéniosité pour tirer avantage du fertile terroir que la nature leur a départi.

Il revint à Lorient le 4 juin 1754. Son voyage avait duré trois ans et huit mois. Le retour de ce grand savant en France passa inaperçu. Même les registres manuscrits de l'Académie des Sciences le mentionnent discrètement : « *Mercredi* 12e *juin* 1754. — M. Duhamel a appris à l'Académie que M. l'abbé de La Caille était arrivé en France en bonne santé. *Mercredi* 10e *juillet* 1754. — M. l'abbé de La Caille a commencé le rapport de quelques-unes des observations qu'il a faites au Cap de Bonne-Espérance. »

Telle fut l'œuvre dans l'Afrique du Sud de celui que Delambre devait appeler plus tard « le calculateur le plus courageux, l'observateur le plus zélé, le plus actif, le plus assidu, qui ait jamais existé ».

François Le Vaillant

François Le Vaillant, qui parcourut la colonie du Cap de 1781 à 1785, était un amateur d'histoire naturelle. Né en 1753 dans la Guyane hollandaise, d'un père originaire de Metz, qui y exerçait les fonctions de consul, il avait hérité de son goût des voyages et de la chasse. Revenu en France, il se lassa bientôt des animaux empaillés exposés dans les cabinets d'histoire naturelle. Il voulait les voir vivants et s'ébattant en plein air. Sachant bien le hollandais, ayant des relations aux Pays-Bas, il supposa que la faune du Cap de Bonne-Espérance encore si imparfaitement connue lui offrirait les spectacles qu'il recherchait.

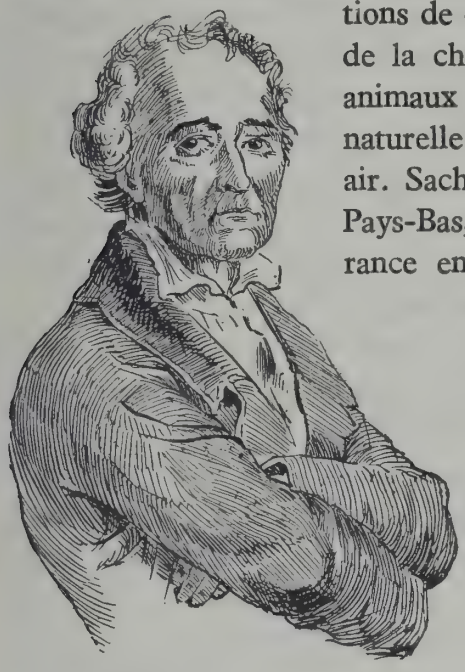

FRANÇOIS LE VAILLANT

Il partit de Hollande le 19 décembre 1780 sur le *Held Woltemaade* et après diverses aventures de mer arriva au Cap, où il eut la chance de conquérir la protection d'un haut fonctionnaire de la Compagnie, le fiscal Boers.

Le 18 décembre 1781, il commença son voyage d'exploration et d'études d'histoire naturelle. Dans son chariot il visita les contrées situées à l'est de la colonie jusqu'à la Visch rivier, et celles situées au nord jusqu'au delà du fleuve Orange. Il entra en rapport non seulement avec les grands et les petits Namaquois, mais avec des « hordes » comme il dit, c'est-à-dire avec des tribus indigènes inconnues : Koraquois, Kabobiquois, Houzouanas. Il réunit de belles collections de spécimens d'histoire naturelle. Sur les bords de l'Orange, il tua une girafe mâle, et réussit — alors insigne rareté — à en rapporter la peau en Europe. Il publia le résultat de ses observations dans deux ouvrages : *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance dans les années* 1780, 1781, 1782, 1783, 1784 et 1785, 2 vol., Paris, 1790, puis *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique pendant les années* 1783, 1784 et 1785, 3 vol. Paris, an XI-1803.

Le Vaillant s'y étend longuement sur les épisodes de son voyage ; il y note ses remarques sur la vie des colons et sur celle des Hottentots. Mais son récit

est confus, son style dépourvu de simplicité. Toutefois, comme il eut le privilège de décrire un pays sur lequel, à la fin du dix-huitième siècle, on ne possédait en France que peu de notions, ses livres obtinrent un certain succès. Une excellente édition de ses voyages, tout récemment publiée par M. Jacques Boulenger, a ramené la curiosité sur les aventures de François Le Vaillant. (Paris, Plon, 1932.)

ADULPHE DELEGORGUE Quinze ans après sa mort, survenue en 1824, Le Vaillant eut un imitateur : Adulphe Delegorgue. Né le 13 novembre 1814 à Courcelles-lez-Lens (Pas-de-Calais), il fut élevé par son grand-père le conseiller à la cour de Douai, Pierre Delegorgue, qui possédant un cabinet d'histoire naturelle, éveilla son goût pour l'exotisme. En 1830, Adulphe s'engagea comme marin, et navigua des mers du Nord à la côte occidentale d'Afrique. Un jour les *Voyages* de Le Vaillant lui tombent sous les yeux ; l'ambition d'explorer l'Afrique australe s'empare de lui ; il réalise son patrimoine et part.

En mai 1839 il débarque au Natal. Il y resta cinq ans.

Or, pendant la période 1839-1844 survinrent au Natal des événements politiques qui décidèrent de son avenir. Trois forces s'en disputèrent la possession ; une puissance indigène supérieurement organisée pour la guerre : les Zoulous ; des groupes de Boers, qui sous la conduite de Pieter Retief partirent des plateaux de l'Orange, franchirent les monts Drakensberg et descendirent au Natal dans le dessein d'y fonder une république indépendante ; des aventuriers anglais : James Saunders King, Francis George Farewell, Nathaniel Isaacs, James Collis, qui y trafiquaient depuis dix ans et étaient soutenus par le gouverneur du Cap.

Après avoir massacré Pieter Retief le 6 février 1838, le chef zoulou Dingan aurait vraisemblablement anéanti les Boers, si son frère Panda ne s'était allié avec eux contre lui. Une armée composée de Boers et des partisans de Panda marche contre Dingan, le bat et le chasse. Delegorgue fit partie du *commando* boer, et ensuite il explora à son gré le Natal et l'arrière-pays inconnu de la baie de Sainte-Lucie.

Mais le gouverneur du Cap, sir George Napier, était résolu à empêcher par la force la fondation d'une république boer au Natal. Il y envoya une troupe assez puissante pour contraindre les Boers à se soumettre au gouvernement anglais. Événement gros de conséquences, puisque leur éloignement de la mer, leur impossibilité de communiquer directement avec l'Europe, devait soixante ans plus tard, en 1899-1902, être l'une des causes de la défaite des républiques boers.

Delegorgue a été le témoin des événements que nous avons sommairement relatés ; il s'en est fait l'historien. S'engageant ensuite dans l'intérieur du continent,

Delegorgue explora les plateaux qui s'étendent du Drakensberg au Limpopo, territoire de la future République sud-africaine (Transvaal) et du futur État libre d'Orange.

Rentré en France en novembre 1844, Delegorgue publia en 1847 son grand ouvrage : *Voyage dans l'Afrique australe, notamment dans le territoire du Natal, dans celui des Cafres Amazoulous et Makatisses et jusqu'au tropique du Capricorne exécuté pendant les années* 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844.

La description des Zoulous révéla l'existence en Afrique d'organisations politiques, sociales et militaires, dont on n'avait pas idée.

Adulphe Delegorgue, qui était reparti pour un nouveau voyage, succomba le 30 mai 1850 en face du Petit Cap Lahou (côte occidentale d'Afrique). Grâce à lui, la France a été représentée dans l'œuvre de découverte du sud-est africain.

III. — Les missionnaires protestants français dans le Basoutoland.

L'action française dans l'Afrique du Sud se manifesta encore sous une autre forme. Des missionnaires protestants français fondèrent et occupèrent des postes dans le Basoutoland, large massif montagneux qui confine à la colonie du Cap, à l'Orange et au Natal, et dont l'altitude ne s'abaisse pas au-dessous de 1 800 mètres. Or sur ce substratum montagneux, un certain Mochech, chef de la petite tribu des Basoutos, constitua pendant le deuxième quart du dix-neuvième siècle une puissance avec laquelle les Anglais du Cap et les Boers de l'État libre d'Orange eurent à compter.

Pendant la période 1810-1840 le monde indigène de l'Afrique australe fut profondément troublé par les entreprises de tribus conquérantes, Mantatis, Zoulous, Matabélés. Pour se soustraire aux attaques des Mantatis, Mochech s'établit sur la montagne de Thaba Bosigo, sur la rive gauche du Caledon. Dominant de haut la plaine environnante, abrupte de toutes parts, alimentée en eau par les sources affleurant à son sommet, Thaba Bosigo est une forteresse naturelle. Mochech dut sa fortune à sa possession. Jamais bande indigène n'a réussi à la prendre d'assaut. En 1831, les Matabélés, si braves qu'ils fussent, reculèrent sous la grêle de pierres et de javelots lancés par les Basoutos. En 1852, sir George Cathcart, en guerre avec Mochech, prit avec empressement un détour diplomatique pour éviter d'avoir à l'attaquer.

Mochech grandit en renommée. L'insécurité et la misère étaient générales. Des

tribus, les Lihoyas, les Bataungs, les Bajoutis s'agrégèrent à lui, des individus isolés vinrent se mettre sous sa protection. Mochech devint un chef puissant. Ayant entendu dire que des missionnaires résidaient auprès de certains chefs cafres, il eut le désir d'en voir se fixer pareillement auprès de lui. Instruit de ce vœu, un certain John Philip, un Écossais, qui depuis 1822 exerçait avec le titre de « superintendant » la direction de toutes les missions que la *London Missionary*

CAMPEMENT DE BLOOD-RIVIER
(Hofstede. Geschiedenis van den Oranje Vrystaat).

Society entretenait au Cap, désigna les païens Basoutos au zèle de trois membres de la *Société des missions évangéliques de Paris chez les peuples non chrétiens* : Thomas Arbousset, Eugène Casalis et Constant Gosselin. Bien accueillis par Mochech ils fondèrent une station à Morija, puis une seconde au pied de la montagne de Thaba Bosigo. Ces premières églises essaimèrent chez les peuplades agrégées aux Basoutos, à Motito, Mekuatling, Béthulie, Beerseba, notamment. Les missionnaires firent un certain nombre de conversions, mais ils ne réussirent pas à convertir Mochech, qui se plaisait à les écouter, à discuter avec eux, mais était décidé à ne rien céder sur l'article de la polygamie. Comme il ne manquait pas d'esprit, il posait aux missionnaires des questions captieuses. « Si je renvoie toutes mes femmes excepté

une, me baptiserez-vous? Mais dans ce cas, laquelle garderai-je, et qui me préparera ma nourriture et celle des étrangers qui viennent me voir? »

Les objets matériels apportés par les missionnaires eurent du succès. Mochech apprit promptement l'usage des ustensiles de ménage et l'éclairage à la chandelle lui parut une merveille. Mais ce fut surtout sous le rapport politique que la présence des missionnaires français dans le Basoutoland fut importante. Ils jouèrent auprès de Mochech le rôle de conseillers officieux. Le gouverneur du Cap, sir George Cathcart, définissait en ces termes dans une lettre adressée le 14 novembre 1852 au secrétaire d'État des colonies le caractère de leur action :

« Les missionnaires français reconnurent bientôt que cette nouvelle puissance (les Basoutos) avait de la force ainsi qu'une probabilité relative de durée et que le chef était un homme supérieur : en conséquence, ils se fixèrent au pied de la montagne, dont Mochech avait fait sa citadelle. Grâce à cette même pénétration qui lui avait valu ses succès, il vit l'avantage des conseils de ces hommes pieux et éclairés, qui manifestement dépendaient de lui et qui avaient intérêt à le soutenir et à lui faire maintenir sa position. Il semble donc les avoir consultés en toute occasion, dans ses rapports avec la Grande-Bretagne qui en ce temps-là commençait à étendre son influence et à intervenir au delà de l'Orange. M. Arbousset soutient bien que les instructions de la Société des Missions évangéliques défendent à leur communauté de se mêler de politique, et, à vrai dire, c'est à peine si j'ai pu trouver trace de mauvais vouloir de leur part, ou mieux d'intervention, d'ailleurs assez excusable par de pressants motifs d'intérêt et de garantie personnelle dus à leur position difficile. Mais les circonstances en ont fait des conseillers très fins, et je suis sûr qu'en plus d'une occasion ils ont acquis sur leur aventurier heureux une influence et un pouvoir contre lesquels la faible autorité du résident anglais dans l'Orange River Sovereignty était incapable de lutter. »

L'ŒUVRE GÉOGRAPHIQUE DES MISSIONNAIRES

Un autre champ de travail s'ouvrit encore à l'activité des missionnaires. Quel est celui d'entre eux qui ne se double pas d'un explorateur?

« La sainteté du but qu'il poursuit, écrit Arbousset, ne lui interdit point de s'occuper d'objets qui n'ont qu'un rapport indirect avec sa mission et si sur sa route il trouve à entreprendre quelque recherche dans le domaine de l'histoire naturelle et de la géographie il n'a nul intérêt à décliner un travail qui devient pour lui un devoir. »

En lisant une carte de l'Afrique du Sud publiée en 1834 dans le *Bulletin de la*

Société de géographie, on est frappé de la pauvreté des connaissances géographiques au nord du fleuve Orange. Arbousset et Daumas parcoururent de mars à mai 1836 les plateaux qui s'étendent jusqu'au Vaal et qui devinrent dix-huit ans plus tard le territoire de l'État libre d'Orange. Ils explorèrent les monts Meluti, qu'ils appelèrent les Montagnes bleues et, les premiers, firent l'ascension d'un sommet qu'ils nommèrent le « Mont aux Sources », parce que de ses pentes descendent à l'Ouest l'Orange et le Caledon, au Nord le Wilge, affluent du Vaal et à l'Est la Tugela, le fleuve du Natal. Se détachant au milieu d'une toponymie indigène, hollandaise et anglaise, ce nom de « Mont aux Sources » retient l'attention. Il rappelle que le mérite de la découverte de cette région revient à des explorateurs français. Thomas Arbousset groupa ses observations dans un ouvrage qu'il publia en 1842 : *Relation d'un voyage d'exploration au Nord-Est de la colonie du Cap de Bonne-Espérance entrepris dans les mois de mars, avril et mai* 1836.

MOCHECH, CHEF BASOUTO
(D'après Casalis : *les Basoutos*).

Son collègue Eugène Casalis avait donné l'année précédente des *Etudes sur la langue Sechuana* (Paris, 1841), langue qui est commune à toute la race Bechuana, à laquelle les Basoutos appartiennent. L'ouvrage de Casalis, contribution très neuve au folklore africain, contient une grammaire, des poésies, des proverbes et des contes. Plus tard, en 1859, il publia un ouvrage d'ensemble sur le peuple, au milieu duquel une partie de sa vie s'était écoulée : *Les Basoutos ou vingt-trois années de séjour et d'observations au sud de l'Afrique*.

D'autres ouvrages des membres de la Société des Missions évangéliques ont étendu nos connaissances sur la géographie et l'ethnographie de l'Afrique du Sud ; citons notamment *Vingt-six ans au sud de l'Afrique* par Frédéric Christol, *les Hauts Plateaux du Lessouto*, par V. Ellenberger, *la Médecine et les médecins au Lessouto*, par M. H. Dieterlen.

Conclusion

Bien que la France n'ait jamais régné souverainement dans l'Afrique du Sud, et bien qu'elle n'y ait possédé aucune parcelle de territoire, elle y a pourtant, au cours des trois derniers siècles, exercé son action et laissé son empreinte.

Par l'immigration et l'établissement des réfugiés protestants français, elle a contribué dans une certaine mesure à son peuplement : aujourd'hui encore du sang français coule dans les veines des colons sud-africains. Dans l'Afrique du Sud et en France il y a des familles qui portent le même nom.

L'indépendance politique du Cap de Bonne-Espérance fut dans une circonstance périlleuse sauvegardée par l'intervention opportune du gouvernement de Louis XVI. Le grand nom de Suffren est resté attaché à cet acte de défense. Un ingénieur-architecte français, Louis Thibault, fortuitement installé au Cap, y a construit des bâtiments dans le style néo-classique à la mode en France à la fin du dix-huitième siècle et a contribué par son talent à l'embellissement artistique du pays. Les connaissances sur la géographie, l'ethnographie et l'histoire naturelle de l'Afrique du Sud ont été accrues par les travaux des voyageurs français. Des missionnaires y ont participé en même temps qu'ils y répandaient l'Évangile.

Au cours des âges, nous avons donc accompli dans cette région du globe une œuvre, un peu décousue sans doute, mais multiple et variée, qui mérite une place dans une histoire de l'Expansion de la France dans le monde.

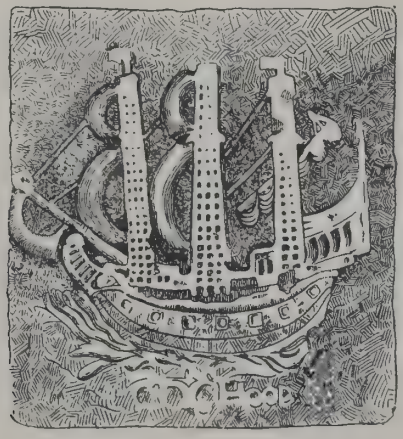

CONCLUSION GÉNÉRALE DE L'HISTOIRE DES COLONIES

par Gabriel HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

JAMAIS, peut-être, l'utilité, la nécessité de l'Histoire ne sont apparues plus clairement à un historien que lorsqu'il lui fut donné d'assister à la réalisation (textes et images) de la présente *Histoire des Colonies et de l'Expansion française*.

Les auteurs de ce livre sans précédent lui apparaissaient, dans leur navigation sur un océan de ténèbres, pareils à un Vasco de Gama, à un Christophe Colomb. Des terres nouvelles surgissaient devant eux. On ne savait, pour ainsi dire, rien de ce passé immense et, soudainement, il se découvrait, dans sa fourmillante existence perdue, sans que fût dissipée tout à fait par une connaissance plus précise, l'émotion du mystère.

Car le vaste sujet qui est celui du livre reste mystérieux malgré tant d'efforts pour l'éclaircir : le passé dont nous avons essayé de saisir l'image nous échappe quand même.

Pourquoi la carence, prolongée jusqu'à nos jours, de ces peuples, loin du cortège de la civilisation et de la troupe des humains en marche? Pourquoi ces séparations indéfiniment séculaires entre les races? Pourquoi ces divergences d'habitus, de couleur, de facies, de crânes et de cerveaux? La distance qui sépare les continents

n'est pas une raison suffisante pour expliquer le manque absolu de contact et de relations, puisque la famille, rien qu'en se dispersant, a prouvé que ni les continents ni les eaux n'étaient pour elle, infranchissables. Et pourquoi les uns ont-ils eu en partage des dons et des facultés qui ont manqué aux autres? Et tant d'autres problèmes qui aggravaient encore les ignorances de la science.

Et il apparaissait, en outre, rien qu'en abordant cette recherche, que la prodigieuse énigme n'avait pas seulement une face tournée vers le passé, mais une autre tournée vers l'avenir.

Maintenant que les Océans sont franchis et les continents parcourus, maintenant que ces frères retrouvés ont reconstitué la totale humanité, que vont-ils devenir? Que faut-il en faire? Comment les prendre, comment les traiter? Quels ménagements et quels encouragements; par quel procédé les tirer sur la rive et les arracher au naufrage; par quelle gymnastique et quels entraînements physiques, intellectuels, moraux, les faire nôtres en les laissant eux-mêmes? Comment ce qu'ils étaient et ce qu'ils faisaient hier s'accrochera-t-il à ce qu'ils seront et à ce qu'ils feront demain?

Puisque la grande conjoncture de notre siècle est que la terre par le percement du canal de Suez et du canal de Panama est ronde et l'humanité absolue, il apparaît que le contact, désormais assuré entre les divers peuples, séparés jusqu'à nos jours, exigeait, pour une adaptation nouvelle, une connaissance plus intime de tout ce qu'ils avaient été, de leurs mœurs, leurs religions, leur manière d'être, de penser, du pli de leur âme, de l'élasticité possible de leur société et de leur sociabilité, pour savoir comment s'accomplirait avec eux, et en partie par eux, l'évolution vers le futur.

Et si donc la France, avec son naturel expansionniste et compréhensif, se trouve au premier rang des pays découvreurs et colonisateurs, elle a comme urgent devoir de s'appliquer à mieux connaître ces peuples au milieu desquels elle s'installe et où son cœur généreux retrouve des frères, fils de la grande famille en marche vers un unique destin.

La découverte n'est pas achevée; une première navigation ne suffit pas; et, pour reprendre l'expression si forte du divinateur qu'est Élie Faure, il y a « d'autres terres en vue ».

Ces « terres en vue » sont précisément celles sur lesquelles doit s'élever le nouvel édifice humain, ce palais de la future Société des Nations en comparaison duquel celui de Genève n'est qu'un vestibule d'attente. Mais, pour y fonder, il faut bien connaître les sols annexés, étudier leurs couches superposées, juger de leurs possibilités d'après ce qu'ils ont reçu et rejeté, d'après ce qu'ils ont adopté et éliminé,

prévoir, selon ce qu'ils ont pu produire, ce qu'ils produiront demain avec les nouveaux moyens, les nouveaux outils, les nouveaux marchés qui leur sont offerts. D'où résultait la nécessité de la présente histoire, son regard sur le passé en considération de l'avenir, son enquête multiple, variée et synthétique à la fois, sur ce que la France ayant déjà fait et peut faire encore dans l'univers.

*
* *

La France a reçu de sa situation et de son histoire un devoir de propagation et de propagande : elle est éminemment *missionnaire*. Par un ordre providentiel qui s'est révélé à toutes les grandes heures de son existence, elle a été chargée de verser la Méditerranée dans la mer du Nord, et de là, dans les lointains Océans. La victoire de Charles Martel barrant la route à l'irruption musulmane, les percées de Charlemagne dans les masses germaniques mettant fin aux invasions des barbares, l'entreprise de Guillaume le Conquérant, les Croisades, la mission de Jeanne d'Arc, la Révolution française, la bataille de la Marne sont de ces faits par lesquels l'intervention de la France, consciente d'elle-même, a su assurer et propager l'évangélisation intellectuelle et morale des peuples.

L'Occident est née d'elle, héritière, par la Méditerranée, de l'Orient. Moyse et le Christ, Socrate et Platon, César et Justinien, Dante et saint Thomas, Descartes et Corneille, Victor Hugo et Pasteur ont échauffé de leur rayonnement astral la frigidité du Nord ; si l'art, les lettres, la langue, le génie des Gaules n'avaient pas semé, le reste de l'Univers serait demeuré stérile. La France a répandu ses filles spirituelles sur la planète entière.

Ainsi sa longue pratique des entreprises difficiles, avec leurs succès et leurs échecs, avec leurs progrès et leurs arrêts, avec ces alternatives de gratitude et de rébellion qui sont la norme des rapports entre les peuples comme entre les individus n'eussent pas abouti au total : Civilisation. Sans le pont que fut la Gaule, par où donc eut-elle passé ?

De là, pour la France, cette expérience des contacts entre les peuples qui lui permet les victoires sans orgueil, l'influence sans le territoire, les services sans reproche. N'est-il pas frappant que la conquête musulmane, arrêtée à Poitiers, fixée en Sicile, balancée à Jérusalem, refoulée à Bysance, ait abouti finalement, entre les deux civilisations hostiles, à cette pacification consacrée par les capitulations de François Ier et qui a permis la cohabitation et la copénétration des peuples divers sous l'égide des « Francs », stabilisant et harmonisant la vie commune durant de longs siècles ?

*
* *

Ce qui s'est produit, au sein même des terres et des mers européennes par une si savante modération, donne la clef des résultats obtenus par la France dans les parties plus lointaines du globe. Ici, c'est sa faculté colonisatrice nouvelle qui s'exerce avec les moyens et les procédés modernes. Depuis quatre siècles, elle a fait ses preuves. Et c'est à exposer ses débuts et ses premiers succès dans le passé et dans le présent pour en tirer leçon en vue de l'avenir, qu'une Histoire de la colonisation et de l'expansion françaises était nécessaire.

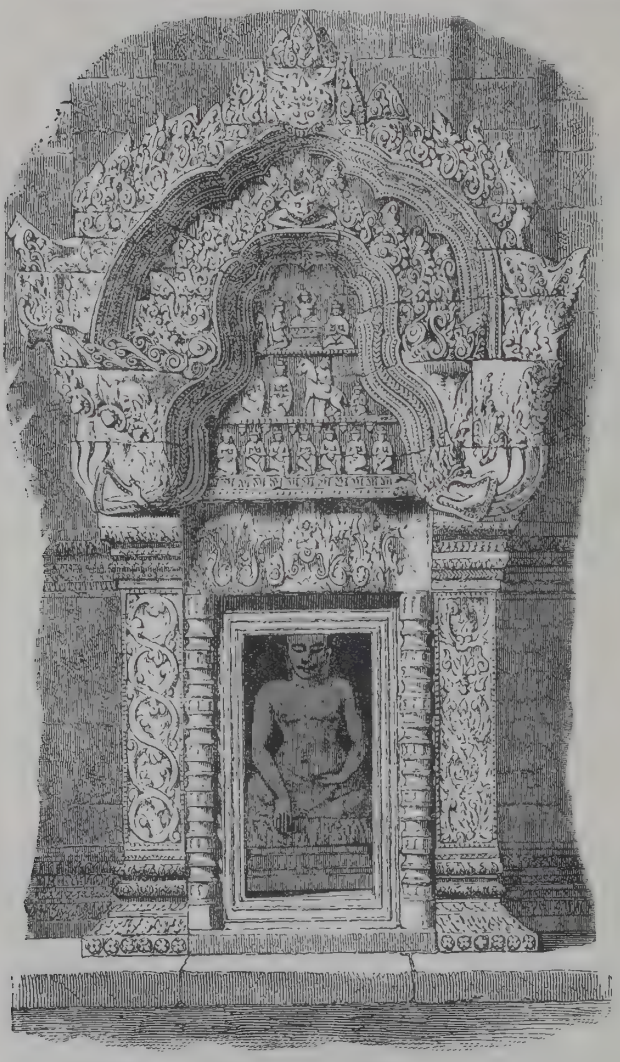

INDOCHINE. CHAPELLE DU TEMPLE DE WAT-PHOU
(D'après Garnier. *Voyage d'exploration en Indochine*).

L'Amérique, découverte par Christophe Colomb et ses successeurs n'était pas une terre déserte. D'une extrémité à l'autre du nouveau continent, des populations nombreuses et variées occupaient son sol. De grands empires avaient atteint une sorte de splendeur ; des populations nomades dont les vertus frappèrent les premiers découvreurs parcouraient les vastes plaines du Nord. Or, qu'est-il advenu de ces populations ? La conquête mercantile des Anglo-Saxons a détruit les races autochtones sur la terre septentrionale, tandis que la conquête des Espagnols, tout en s'assimilant les populations du Sud, les soumettait à l'exploitation minière et esclavagiste. Or, les lamentables erreurs de l'Europe dans cette double et pénible expérience l'ont accablée d'une responsabilité où la France n'a nulle part ; elle n'a d'autre renom sur le double

continent que celui de *libératrice*. Il reste d'elle, en Amérique, cette admirable population canadienne qui multiplie la noblesse de son indépendance par l'ardeur de sa foi. La France n'a à se reprocher là-bas, nul méfait.

Dans la proche Asie, la France fut la France des croisades. A Jérusalem, en Palestine, en Syrie, le protectorat catholique et les missions héritèrent de son prestige. Grâce à elle le nom du Christ n'a jamais été effacé du lieu où apparut le Christ. Et, au delà, les immenses contrées de l'énorme continent ont retenti des noms de Dupleix, de La Bourdonnais, de l'évêque d'Adran ; toutes doivent leur renaissance et leur reconnaissance à Lesseps : elles ne respirent désormais que par lui. Les ayant saisies d'une poigne vigoureuse cet extraordinaire correcteur de la création les a attirées à nous et les a installées sur une Méditerranée prolongée à travers le globe tout entier.

LE FORTIN DE BAC-NINH
(D'après un dessin du *Tour du monde*).

Par cette route vont se mettre en marche les deux cortèges qui doivent s'unir et se confondre finalement dans leurs costumes, leurs musiques, leurs actes et leurs rêves, Orient, Occident. Par là sera corrigé le divorce « entre la connaissance et la mystique », entre Descartes et Çakiamouni, qui fut la plus grave rupture dans la grande famille et qui ne date, en somme, dans la branche européenne, que de la fin du moyen âge.

Une autre décision non moins importante de la destinée a voulu que la France fût installée en Indochine, et non ailleurs, et non une autre puissance européenne. Sous l'aisselle du Céleste Empire, en ce point où toutes les races originaires, jaunes et aryennes se sont rencontrées, le vieux projet des rois de France et de la papauté de prendre le monde asiatique à revers par les missions et les alliances, se trouve réalisé. Rien ne se perd en histoire. Là est le point de ponction où peut s'opérer

la transfusion des sangs et le mariage des idées et des morales entre les deux civilisations séculaires qui se sont développées d'un pas égal aux deux extrémités d'un même continent. Il suffit de voir la figure d'un vieillard indochinois pour y reconnaître les traits frappants d'un vieux paysan français. Les deux cousins sont également fils de la terre, penchés sur la terre, enracinés dans la terre : du paysan blanc au paysan jaune, c'est une question de teint : plus ou moins de bile dans le sang ; les deux visages s'égayant du même sourire, les âmes sont pénétrables, assimilables.

Le miracle qui, certainement, ne s'accomplirait que difficilement ailleurs, n'est pas impossible ici. Observons, et l'histoire nous l'apprend, que, dès les premières rencontres, les amitiés ont été si promptes, si naturelles que, par la simple présence de quelques missionnaires, elles se sont nouées. Je ne sais si, depuis le discours du Rémois Julius Aupex rapporté par Tacite (1), conseillant aux Gaulois de ne pas se rebeller contre Rome crainte de tomber sous le joug de la Germanie, il y ait eu, dans l'histoire, une parole plus compréhensive de l'avenir que celle qui fut adressée, en 1832, à l'empereur d'Annam Minch-Mang par le vice-roi de Basse-Cochinchine plaidant la cause de ces étrangers bienfaisants : « Comment, écrivait-il, nous persécuterions ces maîtres européens *dont nous avons encore le riz aux dents?*... Qui, donc, a aidé le feu roi à recouvrer son royaume? Il paraît que Votre Majesté a bien envie de le perdre de nouveau. Les Tay-Song ont persécuté la religion et ils ont été détrônés ; le roi de Pégou vient de perdre la couronne pour avoir chassé les prêtres... Est-ce que le tombeau du grand maître Pierre (2) n'est pas encore au milieu de nous? Non, tant que je vivrai, le roi ne fera pas cela ; que Votre Majesté fasse ce qu'elle voudra après ma mort... » L'âme du grand évêque, ami des jaunes, né sur la terre de Behaine en Picardie, cultivateur, fils de cultivateur, doit contempler avec joie la moisson née de la semence qu'il a jetée.

« ...*Dont nous avons encore le riz entre les dents*... » C'est la phrase qui jaillirait, en toute loyauté, sur les lèvres de tant de peuples disséminés à la surface du globe où le souffle français a passé sans être jamais destructeur. Partout, l'indigène s'est trouvé apaisé, nourri, élevé, guéri, multiplié par la survenue française. Un seul exemple, et combien mémorable : en Algérie, la population indigène a plus que doublé dans le siècle de notre établissement. Est-ce là un peuple qui souffre? Partout, la France s'est inspirée de la noble devise des croisés : « Exhausser chrétienté, » — relever l'humanité.

(1) TACITE, *Histoires*, liv. IV, 79.

(2) Mgr Pigneau de Behaine. — Passage cité dans HENNECART, *Mgr Pigneau de Behaine*, p. 25.

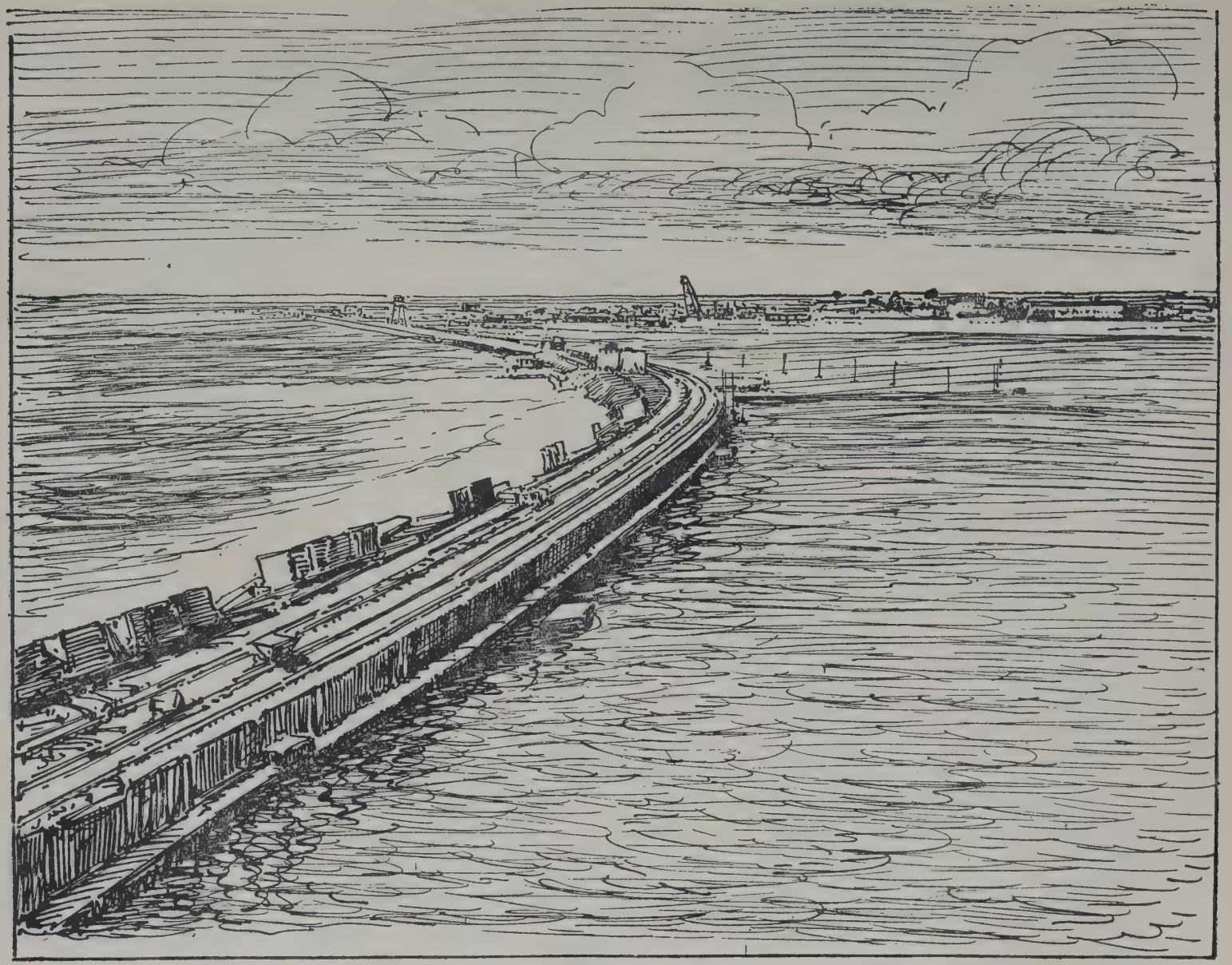

PORT DE TAMATAVE. CONSTRUCTION DE LA DIGUE EXTÉRIEURE (D'après la *Revue de Madagascar*).

Insistons sur l'Afrique. L'Afrique offre à l'histoire un problème auquel on peut réfléchir indéfiniment : pourquoi cette terre, méditerranéenne s'il en fut (c'est-à-dire du milieu des terres), est-elle restée pendant des siècles perdue pour la civilisation. Les anciens la considéraient comme le lieu de la fatalité et de la mort. Dans Lucain, les soldats de Caton s'en font un tableau effrayant : « Tu n'es bonne à rien, Afrique ! Tu ne portes que des monstres ; tes serpents s'acharnent contre la vie ; ton sol hait la culture et dévore la semence ! Tu es maudite, terre qui chasse l'homme par tous les maléfices et par tous les venins !... »

Cependant, l'Égypte, Carthage, Rome dans l'antiquité, l'avaient arrachée à cette désolation. Sur les bords, de la Méditerranée, elle avait aligné, comme les terres européennes de l'autre rivage, ses ports, ses villes, ses temples, ses peuples, en pleine prospérité. Le désert était un « grenier ». Et, quand le monde entra dans une ère nouvelle, la religion du Christ avait pris son élan décisif sur la terre des Origène et des Augustins.

Mais, voilà que, de nouveau, la stérilité et la mort reprennent leur empire. L'Afrique redevient le lieu de tous les maléfices et de tous les venins. Tandis que la mer était sillonnée par les passages alternatifs d'Orient en Occident et d'Occident en Orient, le rivage et le continent africains sont reconquis par les sables. Tous les maux, la piraterie, la razzia, l'esclavage, la traite, l'anthropophagie assombrissent de nouveau son malheureux destin et la nuit du néant frappe ses peuples d'une nouvelle malédiction. Un écrivain du moyen âge expose, en ces termes, le tableau que l'on se faisait alors des peuples africains : « Ils mènent une vie très misérable et calamiteuse pour autant que les pays auxquels ils habitent sont aspres et stériles... Les Arabes (leurs voisins) sont les plus dangereux et terribles voleurs qui soient sous le ciel ; lesquels après avoir mis à blanc les indigènes étrangers qui tombent en leurs mains et leur avoir tout volé, les vendent aux Siciliens... Tant y a qu'ils sont tous difformes, mal vêtus, maigres et défaits pour l'extrême fatigue qui les moleste, voire et si aspre qu'il semble à voir que de tout temps la malédiction de Dieu veuille demeurer sur cette damnable et perverse génération sans jamais s'en départir (1). »

Et, jusque dans nos temps, qui ont assisté à une si extraordinaire transformation

(1) *Description de l'Afrique escrite par Léon Africain, premièrement en langue arabesque, puis en toscane, et à présent mise en français* par Jean TEMPORAL. A Lyon, par Jean Temporal, 1556, in-f°, p. 28.

des êtres et des choses, subsiste la légende des longs périples qui, nous approchant peureusement de la terre inhospitalière, rapportaient l'image de ces fêtes noires se découpant sur des feux allumés, de ces danses érotiques scandées par le tam-tam des tambourins, de ces apparitions de nudités monstrueuses grandies par des masques aux regards de feu, de ces infinies lamentations se prolongeant sur les eaux et poursuivant les navires comme le cri indéfini du malheur sans espérance.

Eh bien ! c'est cette terre, qui n'était connue de l'Europe que par la terreur de la piraterie et les récits des captifs, que la France entreprit de relever de sa chute et de ramener à son antique splendeur. Cent ans : l'Égypte, Rome et Carthage renaissent, sont dépassées.

Mais, en arrière de cette Afrique du Nord à laquelle sa splendeur passée pouvait promettre un renouveau de ses antiques destins, une autre Afrique apparaît encore : c'est l'Afrique noire, l'inabordable.

Tandis que Gobineau, infatué de la supériorité des pirates normands dont il prétendait descendre, écrivait, il n'y a pas si longtemps : « Il faut admettre que pour un nombre très important d'humains, il a été impossible, et *l'est à jamais*, de faire même les premiers pas vers la civilisation ; si, en outre, nous considérons que ces peuplades se trouvent dispersées sur la surface entière du monde dans les conditions de lieu et de climat les plus diverses..., nous sommes induits à conclure qu'une partie de l'humanité est, en elle-même, atteinte d'impuissance à se civiliser jamais, *même au premier degré;* » tandis que ce verdict téméraire avait été prononcé, voici, maintenant, qu'un observateur attentif, renseigné par les faits et par le contact réel avec ces « peuplades » tant méprisées, écrit : « On vante la douceur des Oualous du Sénégal, des Krous de la Côte d'Ivoire, des Bambaras du Niger ; on réprouve la férocité des Achantis et des Dahoméens ; mais on ne conteste pas la supériorité des seconds sur les premiers. On reconnaît les vertus hospitalières des Wengandas du Nyanza, mais chez eux règne, par contre, un tel mépris de la vie humaine que le meurtre n'y est pas châtié. Le cannibalisme des Monboutous du Congo est resté longtemps le plus irréductible de l'Afrique, mais ils passent pour les plus loyaux de tous les peuples Bantous... Prenez-y garde. Ils sont désarmés devant nous : c'est ce qui nous rend atroces. Ils obéissent avec une sorte de fanatisme, à condition qu'on soit juste pour eux. Envers celui qui est bon, ils déploient « un zèle lyrique (1) ».

(1) Élie FAURE, *D'autres terres en vue* ; citant André Gide.

M. Candace affirme que, maintenant que la « paix française » a supprimé la razzia, l'esclavage, les guerres de tribus à tribus, ces cultivateurs de manioc redeviennent le paysan propriétaire, type si normal chez l'homme ; et il ajoute que la tradition du *pater familias* romain se retrouve chez eux ; car Rome par les garnisons et les caravanes aurait pénétré jusqu'au Niger et au delà. Et Brazza, qui fut l'inventeur et le père de ces noirs *incapables de civilisation même au premier degré*, les juge en ces termes : « Populations primitives, il est vrai, mais non point inintelligentes et qui sont assez maniables pour qui sait les manier, ne pas les heurter, apporter dans les relations beaucoup de fermeté, une bienveillance sans faiblesse et une patience sans limites. » Brazza lui-même les a conquis sans tirer un coup de fusil. Le sergent Malamine fut le type de l'honneur et de la fidélité noires.

ADOUMA

(Dessin d'après nature de E. Laethier, membre de la mission de Brazza).

On a bien vu, pendant la grande guerre, que ces hommes, une fois bien en mains, ne le cèdent ni en bravoure, ni en discipline, ni en humanité à ces races supérieures qui se mettent si haut sur les degrés de la grande famille. Ils n'étaient ni dans les massacreurs de Dinant, ni dans les destructeurs de Louvain. Je citerai, pour ramener toute chose à leurs justes proportions ce mot que le cœur a dicté comme l'esprit : « Le noir ignore le péché, c'est ce qui le rend si charmant. »

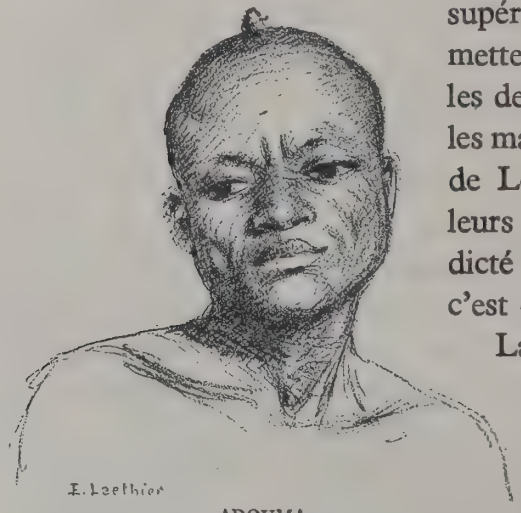

ADOUMA

(D'après un dessin d'après nature de E. Laethier, membre de la mission de Brazza).

La France a fait cette conquête sur l'ignorance et la méconnaissance universelles : elle a sauvé le noir, elle l'éduque, se penche sur lui et le présente comme un enfant naïf à la civilisation. On verra bien si ce barbare harmonieux et rieur est indigne de ces soins et de cette amitié.

Quels sont les résultats actuels ? Dans un livre récent, j'ai cité les incroyables progrès de nos possessions du bassin méditerranéen. Rappelons, à titre de simple

indication schématique que là où il n'y avait rien, il y a maintenant dix mille et cent mille. Les ports de l'Algérie, qui n'abritaient que quelques barques de pirates, voient aborder maintenant des milliers de navires dont un seul dépasserait le tonnage total de la flotte des Deys.

Parlons de nos colonies d'hier : celles que nous avons eu sur les bras à leur naissance, celles que l'ignorance ou la négligence de la métropole traitent en avortons mal venus, et que certains se montraient disposés hier à abandonner, faute de ressources, disait-on, à la commisération d'un condominium international.

Partout la population s'accroît, la production se développe, les maladies endémiques reculent. Il y a des misères, certes, ne serait-ce que la misère actuelle de l'arachide ; mais ce sont, en somme, des reculs sur une incroyable prospérité. Qui reconnaîtrait l'Afrique de 1900 ? Même la crise universelle si elle mesure ses coups c'est en faveur de notre corps colonial.

LE VIEUX TAMATAVE. LA RUE DU COMMERCE
(D'après la *Revue de Madagascar*).

Voyez le benjamin de nos établissements en Afrique, la Côte d'Ivoire. Le *Bulletin hebdomadaire d'information coloniale* constate que, malgré la crise économique et l'effondrement des cours mondiaux du cacao, la production cacaoière de la Côte d'Ivoire n'a cessé d'aller en augmentant. « L'exportation des premiers mois de 1933 a atteint 24 319 tonnes, tandis que, pour la période correspondante de 1932, l'exportation n'avait été que 19969 tonnes ; la plus value en faveur de 1933 est donc de 4350 tonnes. » Ces résultats sont dus à une excellente rationalisation de la production. Or, la plus grande part de ces exportations est dirigée vers la métropole. Qui se plaindra que la tasse de chocolat de nos enfants nous vienne d'une terre française ?

Voici Madagascar. Je donne encore les derniers renseignements, car ils sont les plus probants : le gouverneur général, M. Cayla, dans son Exposé aux délégations économiques et financières, jette à la pelle, si j'ose dire, les multiples progrès acquis au cours de la dernière année. Nos ironistes disaient que cette terre rouge

avait tout juste, « la fertilité de la brique ». Or, l'exportation du café qui avait été de 6 850 tonnes en 1930 s'est élevée à 13 845 tonnes l'année 1932, et ce chiffre sera largement dépassé cette année ; les tapiocas, partant de zéro ont conquis, avec 3 733 tonnes, le tiers du marché métropolitain. Le manioc dont l'exportation était à 25 000 l'année dernière, se trouve cette année à 37 000. Le tabac, qui s'essayait en exportant 28 tonnes en 1921, atteint maintenant 3 500 tonnes ; les produits miniers qui, pour les sept premiers mois de l'année exportaient, l'année dernière, péniblement une valeur de 4 500 000 francs, sont montés, cette année, pour les mêmes premiers mois, à 14 millions. Progrès foudroyants, n'est-ce pas ? Et on trouverait, dans toutes les branches de l'activité, ces constatations aussi réconfortantes : le port de Tamatave est presque achevé avec un travail de remblais mesurant 420 000 mètres cubes et des dragages de 100 000 mètres cubes ; à Diego-Suarez, à Tuléar, à Fort-Dauphin, à Majunga, réalisations identiques soit en voie d'achèvement, soit en cours d'exécution. Et les routes ! Le réseau se tisse comme une toile d'araignée de Tananarive à toutes les extrémités de l'île : la route de Majunga-Diego-Suarez achevée, la plate-forme en vue de l'établissement de la voie ferrée en construction vers Mahabo, Ankify, vers les charbonnages de la Sakou. L'aviation, l'hygiène, l'instruction publique, l'urbanisme se développent du même élan ; la mortalité enfantine est jugulée ; 115 000 élèves indigènes dans nos écoles primaires ; en outre, enseignement secondaire, enseignement supérieur y compris l'enseignement médical et les laboratoires. En deux mots, voilà une de ces populations « indignes du premier degré de la civilisation » qui nous apparaît comme un peuple intelligent, artiste, fin et souple, éducable, adaptable s'il en fut, et qui les monte « les premiers degrés de la civilisation » en moins de trente ans ! J'ai vu partir de mon cabinet, il y a trente-cinq ans, le général Duchesne et je lui ai remis alors la médaille de Richelieu « *Francia orientalis* » en lui disant : « Faites-nous là-bas,

TANANARIVE ACTUEL : BOULEVARD JOFFRE
(D'après la *Revue de Madagascar*).

une France nouvelle ». La voilà, telle que n'eussent osé la rêver ni Richelieu ni Jules Ferry. Et quels ont été, je vous prie, pour obtenir ces moissons sans pareilles, les sacrifices de la métropole?...

Une nouvelle Égypte (on l'expliquait hier), se crée par nos soins en Afrique : c'est celle qu'arrose le Niger. Ce fleuve large, par endroits, de 5 kilomètres, coule sur 3 000 kilomètres en territoire français. Hier encore, il était inutilisé, méconnu, bon, tout au plus à nourrir les fameux noirs de Mangin : deux Français sont survenus, deux ; et ils ont passé le mors à la magnifique bête indomptée : un civil l'ingénieur Bélime, un militaire, le colonel du génie, Doizelet (une espèce de Joffre, quoi !) Lisez, par-dessus l'épaule de M. Pierre Deloncle, la lettre du colonel de Burthe d'Annelet : « malgré la crise, les travaux d'irrigation du Niger sont poursuivis avec une méthode, une activité impressionnantes. On est en train d'accomplir une œuvre grandiose qui rendra la vie à cette partie du Soudan vide et aride. Les installations de Ségou et de Markala ont été conçues avec un sens pratique qui frappe et sont un modèle du genre. Les équipes de terrassement dotées d'un outillage puissant et perfectionné, travaillent jour et nuit à plein rendement, sans gaspillage ni perte de temps ; de sorte qu'on peut espérer que, dans quelques années, ce premier programme d'irrigation sera terminé. » Le général Gouraud est allé l'inaugurer.

AU SÉNÉGAL
(Croquis d'après nature du lieutenant Andlauer)

Je voudrais ne pas laisser cette œuvre admirable sans avoir cité l'article que lui consacre un homme qui s'inscrit parmi ceux qui comprennent au mieux la colonisation en général et l'Afrique en particulier, M. R. Delavignette ; je donnerai, du moins quelques lignes de sa conclusion : « Les plans valent surtout par l'esprit qui les anime et qui les conduit à bout. Il existe un esprit africain, et ce n'est pas le moindre mérite du gouverneur général Brévié que de guider et développer cet esprit. Au Sénégal comme à la Côte d'Ivoire, cet esprit tend à créer ce que M. Preste appelle « des terres colonisées et humaines ». Et ainsi l'ordre naîtra d'un équilibre social, très nuancé. Il serait à désirer que certains sceptiques effarés par une œuvre d'une telle envergure, qui dépasse les limites de leur imagination, se rendissent sur place pour constater les résultats déjà obtenus et gagner un peu de cette foi et de cette flamme qui animent les hommes entreprenants et audacieux qui se sont attelés à cette besogne dans la vallée

du Niger dont les eaux coulaient sans profit pour les populations riveraines. »

Oui, c'est un Nil que crée le génie français comme il a créé l'autre Nil. Attendez-vous que l'on y ait construit des Pyramides pour y aller voir ? De plus en plus les plans d'action coloniale mettent en jeu les « impondérables » et tous mènent à la connaissance et à l'exhaussement de l'Afrique (1). »

Quand l'histoire ne fournirait que ces points de comparaison entre ce qui fut et ce qui est, elle serait utile, indispensable. Elle donne la foi pour entreprendre et le courage pour persévérer. L'homme qui marche ne relève pas la trace de ses pas, mais en se retournant, il s'étonne du chemin parcouru. Il sait qu'il avance et qu'il gagne.

AU SÉNÉGAL
(Croquis d'après nature du lieutenant Andlauer).

C'est la hardiesse du futur et le recul sur l'œuvre accomplie qui a manqué à l'Ancien Régime pour garder l'Empire colonial qu'il avait su construire. On s'y est mal pris en laissant la gestion de cette affaire importantissime à des compagnies privées et privilégiées. On la vouait ainsi à l'exploitation et au plus vil des procédés humains, le mercantilisme. Si mal dirigée ou si indignement subie, l'avarice métropolitaine se vouait elle-même à la faillite. Voltaire, qui a dit beaucoup de bêtises, a lancé la misérable ironie des « arpents de neige ». La France, derrière ces mauvais bergers, manquait à sa mission.

Et l'on marchait ainsi exactement contre la pensée des fondateurs. Champlain, digne compagnon et disciple de Pontrincourt, disait : « Les véritables richesses coloniales sont la culture du sol et la sympathie des indigènes, et non les mines d'or et une odieuse fiscalité. » En reviendrons-nous (Dieu nous préserve !) à l'erreur fatale des convoitises basses : « Qu'est-ce que cela rapporte ? »... Cela rapporte l'accroissement de la vie, l'élargissement du souffle : l'Empire. Que la leçon de l'histoire nous éclaire. Faisons la plus grande France.

La plus grande France, d'abord ! Et, pour qu'elle soit grande et France, il faut qu'elle soit unie. Des intérêts et des calculs mesquins s'attardent aux mares stagnantes de la dispersion. Un corps colonial vivant d'une vie totale bien organisée, bien articulée, un ministère d'Empire, c'est la première décision à prendre, une décision de salut. La France est grande parce qu'elle est une, « une et indivisible ! »

(1) *L'Afrique française*. Numéro d'octobre 1933. — *Plans de production en A. O. F. Sénégal et la Côte d'Ivoire*, p. 557.

De même la plus grande France, dont l'unité est d'autant plus nécessaire qu'elle est dispersée sur la planète.

Imaginez-vous la force et la souplesse qui résulteraient, soit pour la défense, soit pour les communications, soit pour le peuplement, soit pour l'appel et la sécurité des capitaux, d'un empire total aux mains d'un personnel unique, bien cultivé, bien entraîné, y consacrant sa vie, ses facultés, son idéal, et prenant dans l'univers la place due à un organisme disposant de ressources infiniment variées, aux cultures multiples, aux territoires complémentaires, aux hommes fils de races diverses, adaptables à tous les climats? Ces cent millions d'humains, soldats, travailleurs, commerçants, consommateurs, que ne feront-ils pas si leur groupement incomparable reste, par choix et par affection, dans la main de la métropole qui les a arrachés au malheur, à la misère, à l'ignorance, qui les a élevés à l'honneur civique, qui les a éduqués, ennoblis, multipliés et qui a fait, de ces enfants d'une autre mère, non pas des esclaves, ni même des serviteurs, non pas de la chair à canon ou de la chair à trafic, mais une famille, — sa famille à elle, ses fils.

Avis à la métropole : se donner c'est gagner. La véritable colonisation, c'est l'offrande que la patrie-mère fait de soi-même à ces jeunes peuples, ses enfants. Averti par l'histoire, l'avenir évitera les pièges où est tombé le passé. Les moyens d'action modernes sont infiniment puissants. Comme l'aviateur-colonisateur des espaces aériens, il peut mettre son idéal très haut. Il ne s'agit pas de la « mise en valeur », parole odieuse visant uniquement le gain et le profit; il s'agit de créer des *valeurs humaines*.

Telles seront, sous peine de nouvelles faillites, les directives de la colonisation moderne, de la colonisation française. Non pas assimilation, mais association, compréhension mutuelle, respect mutuel, travail en commun entre les fils d'une même famille. Telle sera la création imprévue et inouïe qui corrigera l'erreur des siècles et l'orgueil des racistes. Déjà au seizième siècle, un homme, un visionnaire, Guillaume Postel avait rêvé l'union future de toutes les religions en une seule qui invoquant un Dieu unique, rassemblerait la foi de toute l'humanité. C'est ce qu'il appelait « la Concorde de la terre entière » (1).

Son rêve (qui sait?) ne serait peut-être plus irréalisable aujourd'hui. On s'est bien guéri d'antinomies et de discussions qui paraissaient irréductibles; pourquoi

(1) Voir les curieux ouvrages de Guillaume Postel, *De Orbis terræ concordia lib.* IV. — Et *Alcorani sur legis Mahometi et Evangelistarum concordiæ liber... Additus est libellus de universatis conversionis... intra quot annos sit expectandum...* Paris, 1543.

pas de celles qui tenaient surtout à la distance et à la séparation quand la distance et la séparation ont disparu ?

J'en reviens pour finir à la leçon de l'histoire. Il n'y a rien de plus encourageant que la connaissance de l'histoire. L'histoire rend optimiste parce qu'elle constate le soin attentif avec lequel la Providence a mis le remède à côté du mal et assuré le triomphe de la vie sur l'acharnement de la mort. Si le genre humain devait succomber ou seulement reculer, ce serait fait accompli depuis longtemps. Survivent et dirigent ceux parmi les peuples qui sont capables d'un effort vital de plus en plus large et compréhensif. Tout est volonté, intelligence, amour.

PIROGUIERS SÉNÉGALAIS
(Croquis d'après nature du lieutenant Andlauer).

Telle est la loi coloniale puisque l'entreprise coloniale est la plus haute de toutes les entreprises humaines. Tel est le programme, tels sont les enseignements qui, pour la colonisation française en particulier, se dégagent de l'expérience des siècles :

« D'abord une foi ardente, unissant tout, se répandant du centre aux extrémités ; une pensée coloniale mûrie, réfléchie, se transmettant du haut au bas de la hiérarchie sociale et se poursuivant d'âge en âge ; une sympathie active ne laissant aucune bonne volonté sans guide, aucune famille lointaine sans soutien, aucune force inemployée ; sur toute l'étendue du territoire métropolitain, une propagande organisée, constante, loyale, sans grossissement ni hyperbole, faisant connaître les conditions raisonnables d'un mouvement vers l'ultramar bien équilibré, ni déficient, ni surabondant ; une politique de transports maritimes et terrestres, soutenue par les concours combinés des budgets métropolitains et des budgets coloniaux ; une politique de sécurité, organisant les forces militaires et navales sur les principes du service individuel et de la discipline nationale ; un programme progressif de constructions défensives, selon les besoins et selon les ressources, sur toute la surface de l'Empire ; une politique de la santé prenant en mains pour la développer partout cette œuvre de l'hygiène collective qui assurera la multiplication et la vigueur des populations indigènes ; une politique d'enseignement public et technique pour les colons et pour les indigènes, assurant la connaissance réciproque des langues et la copénétration des idéaux religieux et moraux ; une politique économique réglant

les relations du travail et des échanges intermétropolitains, intercoloniaux et internationaux par des mesures bien étudiées, souples et constamment adaptables aux temps, aux heures et aux nécessités générales et locales ; enfin une politique financière et banquière s'appuyant avec une force infiniment amplifiée, sur le crédit impérial dans son ensemble et présentant ainsi une sécurité, une garantie comme il n'en existe nulle autre dans le monde » (1).

Telle est cette future histoire coloniale française qu'il est permis d'entrevoir dès maintenant et que nos successeurs pourront écrire en prenant pour point de départ les conceptions et les gestes de l'actuelle génération : *Gesta Dei per Francos.*

La France qui a donné sa peine, son sang, son courage et son cœur à toutes les grandes œuvres de libération et de civilisation dans le monde, libération de la Pologne, de la Grèce, des Balkans, de l'Amérique, libérera l'humanité elle-même, en exhaussant l'Empire lointain qui lui est échu : c'est la loi de sa MISSION ; c'est son plus haut devoir : elle le remplira.

G. H.

Paris, le 19 novembre 1933.

(1) *Pour l'Empire colonial français*, p. 305-310.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS-TEXTE EN COULEURS

Face à la page.

I. — Partie septentrionale de la carte de Garreau de Boispréaux, dite *Carte de Béniowszky*. (Archives des cartes du Service hydrographique de la Marine.)..... 96

II. — Monument funéraire. Sud de Madagascar. Aquarelle de E.-J. Bastard..... 144

III. — Le maréchal Gallieni, par J.-H. Bouchor. (Musée de la Légion d'honneur.)..... 208

IV. — Mouillage a Mayotte. Tableau de Raoul Du Gardier. (Musée du Luxembourg.).... 288

V. — La Bourdonnais, portrait anonyme. École française du dix-huitième siècle. (Musée de Versailles..... 336

VI. — Louis XVI donne des instructions a M. de La Pérouse pour son voyage autour du monde (29 juin 1785). Tableau de Nicolas-André Monsiau. (Musée de Versailles.). 432

VII. — Le cheval blanc. Paysage tahitien. Tableau de Paul Gauguin. (Musée du Louvre).. 480

VIII. — Rhône. Pastel de Mme C. Hanotaux, d'après une peinture de Gwelo Goodman. Dorothea Fairbridge : *Historic House of south Africa*..... 512

ILLUSTRATIONS EN NOIR

PAR PAUL BAUDIER.

Pages.

VAISSEAU ET GALÈRE, d'après une gravure en taille douce de Jan Schensk. Comte de Marsigli : *l'État militaire de l'Empire ottoman* (1733). Frontispice 3
NAVIRE DIEPPOIS, d'après un vitrail du XVI^e siècle, église de Neuville-lez-Dieppe 6
MALGACHES DE LA BAIE DE SAINT-AUGUSTIN, d'après Jean-Albert de Mandelslo : *Voyage en Perse et aux Indes Orientales*. (Édition de 1658.) 9
LE CARDINAL DE RICHELIEU, d'après une médaille appartenant à M. Gabriel Hanotaux. Cul-de-lampe 16
MALGACHES DE LA BAIE D'ANTONGIL, d'après *l'Histoire de la Navigation aux Indes Orientales par les Hollandais* (1595). Frontispice 17
UNE ROHANDRIANA PORTÉE PAR SES ESCLAVES. Gravure extraite de Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 23
DANSES ET JEUX DES HABITANTS DE MADAGASCAR AUX JOURS DE FÊTES, gravure extraite de Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 25
ÉTIENNE DE FLACOURT, d'après une gravure de Corneille 29
RÉDUCTION DES HABITANTS DE LA PROVINCE DE CAREANOSSI, d'après Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 33
PADRON PORTUGAIS DANS L'ANOSY, relevé par Flacourt 36
LE SURINTENDANT FOUQUET 38
ARMOIRIES DE FOUQUET 39
ARMOIRIES DE FLACOURT 42
FRONTISPICE DU CATÉCHISME publié par Flacourt à l'usage des Malgaches 43
LA MEILLERAYE, d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale 44
ARMOIRIES DE LA MEILLERAYE 45
ROHANDRIA OU GRAND ET SA FEMME, TOUS DEUX BLANCS. LOHANOHITS OU MAISTRE DE VILLAGE ET SA FEMME, TOUS DEUX NÈGRES, d'après Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 49
LA PORTE DE LA CITADELLE DE FORT-DAUPHIN : ÉTAT ACTUEL 50
MÉDAILLE DE MADAGASCAR, face et revers, frappée par ordre de Louis XIV. Cul-de-lampe 52
TOMBEAUX DES SAKALAVES, d'après Valentyn : *Histoire des comptoirs hollandais*. Frontispice 53
AVENUE DE FORT-DAUPHIN 56
PHILOU BEJ OU MAISTRE DE VILLAGE DE MANGHABEJ ET SA FEMME. UN MACHICOROIS ET SA FEMME NOIRE, d'après Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 59
LE LAZARISTE ETIENNE 62
BŒUF A BOSSE, d'après un dessin à la plume extrait du journal de Hubert Hugo. (Archives de la Haye.) 65
PIERRE GRAVÉE AUX ARMES DE JACOB BLANQUET DE LA HAYE. Cul-de-lampe 72
VUE DU VILLAGE D'AMBOHIMENA. Fontispice 73
VIEILLE PORTE DE VILLAGE MALGACHE 76
LES VIEUX REMPARTS DE FORT-DAUPHIN 80
COMBAT D'UN CORSAIRE CONTRE UN VAISSEAU ROYAL. Frontispice 83
CÉRÉMONIE D'ACTION DE GRACES DEVANT L' « OLY », d'après Drury : *Journal du voyage à Madagascar* (1729) 85
TAMATAVE : VIEUX FORT HOVA, d'après Gallieni : *Neuf ans à Madagascar* 91
MAISON DU GOUVERNEUR ANTIMERINA A FORT-DAUPHIN 95

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

BENYOWSKI 97
PIROGUE SAKALAVE. Cul-de-lampe 105
LA CÔTE PRÈS D'AMBALAFANDRANA, d'après Catat : *Voyage à Madagascar*. Frontispice 107
VUE DE TANANARIVE EN 1726, d'après Valentyn : *Description de l'île Maurice* 109
ANCIENNE BATTERIE FRANÇAISE A FORT-DAUPHIN 111
« BONTONA » (ARBRE-BOUTEILLE) CHEZ LES BARA MANANBIA 113
TANANARIVE : LES VIEUX CANONS, d'après Catat : *Voyage à Madagascar*, 1893 115
PIEUX DRESSÉS A ANDRANOGAVOLA, d'après Catat : *Voyage à Madagascar*. Cul-de-lampe 116
VILLAGE D'IVONGO, d'après Catat : *Voyage à Madagascar*. Frontispice 119
RADAMA Ier, d'après la *Revue de Madagascar* 121
ILOT MADAME, SAINTE-MARIE, dessin de S. de Bérard, Charnay : *Madagascar à vol d'oiseau*... 124
GUERRIER MALGACHE, d'après Charnay : *Madagascar à vol d'oiseau*, 1864 128
GUERRIERS BARAS 131
MORONDAVA EN 1861, d'après Gallieni : *Neuf ans à Madagascar* 134
RADAMA II, d'après la *Revue de Madagascar* 136
FLEURIOT DE LANGLE 138
LA REINE RASHOERINA 139
RAHARLA, MINISTRE DE LA REINE 140
ANDRIAU MANDROUSSO, GOUVERNEUR DE TAMATAVE, d'après Charnay : *Madagascar à vol d'oiseau*.. 140
PORTE DU VILLAGE DE KINAJY, d'après Catat : *Voyage à Madagascar*. Cul-de-lampe 142
LE BLOCKHAUS DE AMBOUDIMADIROU, d'après un dessin du *Monde illustré*. Frontispice 143
BORIZANO OU PORTEUR 145
JEAN LABORDE 147
RUINES DES USINES DE LABORDE 149
PALAIS DE LA REINE CONSTRUIT PAR J. LABORDE, d'après Catat : *Voyage à Madagascar*, 1893 151
MUSICIEN HOVA, d'après la *Revue de Madagsacar* 153
VUE INTÉRIEURE DU BLOCKHAUS DE AMBOUDIMADIROU, d'après un dessin du *Monde illustré* 156
INTÉRIEUR D'UN BLOCHKAUS, d'après un dessin du *Monde illustré* 157
LA REINE RANAVALO 158
UN GUIDE BARA 159
COMPAGNIE DE FUSILIERS MARINS A MADAGASCAR (1884), d'après une aquarelle de Édouard Detaille. 161
L'AMIRAL MIOT 162
ANSE AUX TORPILLEURS, d'après de Kergovatz : *Une semaine à Diego-Suarez* (1892). Dessin de Slom dans *le Tour du monde* 164
SUBERBIE 167
SAKALAVE 172
EN FILANZANE. Cul-de-lampe 174
ENTERREMENT DU CAPORAL SAPIN ET DU LIEUTENANT AUGEY-DUFRESSE, d'après un dessin de Gotorbe. Docteur Hocquard : *l'Expédition de Madagascar*. Frontispice 175
LE GÉNÉRAL DUCHESNE 178
VOITURE LEFEBVRE 179
LE GÉNÉRAL DE TORCY 180
CAMPEMENT DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE, dessin de Lavée. Docteur Hocquart : *l'Expédition de Madagascar* 181
LE GÉNÉRAL METZINGER 183
REDDITION DE TANANARIVE, d'après docteur Hocquard : *l'Expédition de Madagascar* 184
CONSTRUCTION DE LA ROUTE D'ANDRIBA, d'après un dessin de J. Lavée. Docteur Hocquard : *l'Expédition de Madagascar* 186
TRAVERSÉE DE LA RIVIÈRE DE MAROWAY, d'après un dessin de Jonas. Docteur Hocquard : *l'Expédition de Madagascar* 187
SOLDAT HOVA 188

Pages.

M. Laroche 191
Entrée du palais de Tananarive surmonté d'un vautour 192
Malfaiteurs enchaînés, d'après Catat : *Voyage à Madagascar* 194
Moulin a Betsabetsa. Cul-de-lampe 195
Fort-Dauphin, dessin de Boudier. Gallieni : *Cinq mois à Madagascar*. Frontispice 197
Tsievala chef de Bélalitra, d'après Catat : *Voyage à Madagascar* 198
Prisonniers hovas, d'après un dessin d'Oulevay. Docteur Hocquart : *l'Expédition à Madagascar*. 200
Désarmement de la population de Belémaka 200
Tirailleurs malgaches 203
Le R. P. Roblet 205
Village Fahavalos dans la montagne 207
Rue d'Imarivolanitra a Fananarive 210
Récolte du manioc 213
Mines de graphite 218
Séance de vaccination 222
Chutes de Farriania 224
Panorama du fort Carnot a Madagascar 225
Une plaine de l'Imérina, d'après un dessin de Boudier, Duruy : *Mission au nord-ouest de Madagascar* 226
Colonel Lyautey. Gallieni : *Neuf ans à Madagascar* 229
Convoyeur arabe. Cul-de-lampe 230
Montagnes du sud Betsiléo, d'après Catat : *Voyage à Madagascar*. Frontispice 233
Augagneur 236
Pont sur la Mama entre Antsirabé et Amborita 238
Femmes Tanala tissant un lamba 239
Un Antalaotra 240
Fianarantsoa 242
Mgr Crouzet 245
Route de Fort-Dauphin a Tananarive au kilomètre 76. Radier d'Ambassary 246
Fianarantsoa porte du Rova, d'après Catat : *Voyage à Madagascar* 249
En Emyrne, route de l'Ikopa, plate-forme du chemin de fer. Gallieni : *Neuf ans à Madagascar*. 250
Le travail au slince malgache pour l'extraction de l'or 254
Village d'Iaramany (Antondroy) 256
Jeune fille Betsiléo 258
Entrée de village en Imérina, d'après Duruy : *Mission dans le Nord-Ouest de Madagascar* 261
Tamatave, pont roulant pour la construction de la digue, d'après la *Revue de Madagascar*. 263
L'École de médecine a Tananarive 264
Fianarantsoa. Maison d'un vala, d'après Catat : *Voyage à Madagascar* 266
Tirailleurs miliciens, d'après Gallieni : *Cinq mois autour de Madagascar* 269
Auxiliaire sénégalais 270
Observatoire d'Ambohidempona 274
Tamatave, rue du Commerce, poste, tribunal et agence des Messageries maritimes 276
Une Nossibéenne 278
Pirogue a balancier de la côte Ouest. Cul-de-lampe 279
Mohéli, palais du sultan. Frontispice 281
Habitant de l'ile de Mohéli. Gravure extraite de *Some years travels*, par Th. Herbert (1638). 282
Alfonso d'Albuquerque, d'après une gravure du Musée britannique 283
Tristan d'Acunha, d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale 285
L'amiral Jacques Heemskerk a Mayotte (1601), d'après une estampe de la Bibliothèque de Leyde 286
Mayotte, d'après Herbert : *Some years Travels*, 1638 287

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Mohéli, d'après Herbert : *Some years Travels*, 1638 288
La reine de Mohéli, d'après un dessin de *la Mosaïque* (1872) 289
Habitation de la reine de Mohéli, d'après un dessin de *la Mosaïque* (1872) 290
Anjouan, une rue a Moutsamoudou 292
Saïd Ali 293
M. Humblot 294
Prise de possession des iles Kerguelen, d'après un dessin de Boudier. Mercié : *Aux terres de Kerguelen* 298
Pointe de l'Arche. Port Christmas, d'après Mercié : *Aux terres de Kerguelen* 301
Les Iles glorieuses, d'après un dessin du *Journal des Voyages*. Cul-de-lampe 303
La flotte de Jacques Cornélis Van Neck, d'après une gravure hollandaise du XVI^e siècle. Frontispice 307
Jacques Cornelis Van Neck 308
Navire portugais, XIV^e siècle, d'après J.-H. Van Linschoten : *Itinérario* 309
L'amiral Wolfert Hermanszoon a l'ile Maurice (1601), d'après une estampe de la Bibliothèque de Leyde 309
L'amiral Jacob van Heemskerk, portrait de A. Schouman, gravé par J. Houbraken 311
Port de l'ile Maurice découvert en 1598 par l'amiral C. Van Neck, d'après de Bry : *Iconographie* 312
Français découvert a l'ile maurice, d'après un dessin du manuscrit de Hermanszoon (1601-1603) 314
Vue de Saint-Denis et de Saint-Paul, d'après une carte de la Bibliothèque Nationale 316
Les Hollandais a l'ile Maurice, d'après de Bry : *Iconographie* 322
L'île Maurice a l'époque hollandaise, d'après Valentyn : *Histoire des comptoirs hollandais* ... 324
L'île Maurice, d'après un dessin du journal de Hubert Hugo. Cul-de-lampe 325
Sommet du grand Bénard, dessin de Bérard, d'après l'album du marquis de Trévise. Simonin : *Voyage à l'île Bourbon*. Frontispice 327
Fort construit par le Hollandais Van der Stel. D'après Valentin : *Histoire des comptoirs hollandais* 328
Ile de France, jardin de M. Céré aux Pamplemousses, d'après un dessin de Milbert, gravé par Lejeune 333
Le Port-Louis vu du large 336
Seychelles, île Mahé. La pointe Larue, d'après Alluaux : *Voyage aux îles Seychelles* 340
Iles Seychelles. L'île Praslin. (Mission de la baie Sainte-Anne) 341
Les plaines Wilhems. Ile Maurice 345
Poivre 347
Le ficus de poivre au réduit 349
Le gouverneur Magon, d'après une lithographie de Maurin 352
Le Doudou. Cul-de-lampe 354
Le camp créole au Port-Louis. Simonin : *Voyage à l'île Bourbon*. Frontispice 355
Luc-Antoine de Bellecombe 357
Bœufs a bosse 360
Ancien tombeau de Paul et Virginie 362
Vicomte de Souillac 368
Le port de Souillac 369
Montagne du rempart 372
Le Port-Louis vu de l'intérieur de l'ile, d'après un dessin de Dauvin gravé par Desault ... 374
Vue de Port-Louis, d'après un dessin de Milbert, gravé par Lejeune 377
Paysage mauritien, d'après un dessin de Milbert, gravé par Lejeune 381
La rivière de Saint-Yves. Cul-de-lampe 384
Baie du Jacotet, d'après Simonin : *Voyage à l'île Bourbon*. Frontispice 385

Pages.

VUE DU GRAND PORT PRÈS DE MAHEBOURG, d'après une aquarelle de A. Erny : *Séjour à l'île Maurice* (1860) 387
L'ÎLE BOURBON EN 1847 : ÉGLISE SAINT-BENOÎT, d'après une lithographie de Roussin 390
ILE BOURBON. PASSAGE DE LA RAVINE DES AVIRONS, d'après une lithographie de Roussin (1848) ... 393
LE BARACHOIS DE SAINT-DENIS EN 1860, d'après un dessin de Bérard. Simonin : *Voyage à la Réunion* 394
GÉNÉRAL DECAEN 398
SAINT-DENIS : RUE DE L'ÉGLISE EN 1860, dessin de Thérond. Simonin : *Voyage à la Réunion* 400
AMIRAL DUPERRÉ, d'après une lithographie de Maurin 402
ILE MAURICE. LA GRANDE RIVIÈRE 405
VUE DU GRAND BASSIN 408
LE SOLITAIRE, cul-de-lampe, d'après : *les Voyages de François Leguat* 409
FRANÇOIS DE MAHY 412
BLOC DE TRACHYTE A CILAOS (LA RÉUNION) 415
LA CASCADE DE LA RIVIÈRE DES GALETS, cul-de-lampe, d'après Erny : *Séjour à l'île Maurice* (1860) 417
PORT-VILA, NOUVELLES-HÉBRIDES, ÎLE VATÉ, maison du résident français. Frontispice 421
LES COLOSSES DE L'ILE DE PAQUES 425
BOUGAINVILLE 427
COOK 428
CÔTE DE VANIKORO où se perdirent les frégates de La Pérouse l'*Astrolabe* et la *Boussole* 429
ILE DE TULUILA. SAMOA. BAIE DU MASSACRE où fut assassiné de Langle en 1787 431
ILES SANDWICH, MAISON D'UN CHEF, d'après un dessin de Girardin : *Monde illustré* (1888) 432
TABOUS. NOUVELLES-HÉBRIDES 434
SUR LES CANAUX DE REWA. FIDJI. Myrica : *A travers l'Océanie centrale* 437
CASE DE LA REINE A TAÏOHAÉ. ILES MARQUISES 438
VUE DE PORT-HAVANNAH (ILE VATÉ, NOUVELLES-HÉBRIDES), dessin de Weber. Hagen : *Voyage aux Nouvelles-Hébrides* 440
ILE BORABORA. ILES SOUS LE VENT, d'après un dessin de Toly : *Monde illustré* (1888) 443
CONFLUENT DU RANGIRITÉ ET DU WAÏKATO, NOUVELLE-ZÉLANDE 444
THAKOMBAU, ROI DES ÎLES VITI (1860). J. Denis Macdonald : *Voyages à la Grande Viti* 445
ILES WALLIS. LE ROCHER A LA VOILE. Cul-de-lampe 448
LA RADE DE PAPEETE VERS 1860. Frontispice 449
CHEF MAORI. NOUVELLE-ZÉLANDE 450
LE DERNIER POMARÉ 451
ILE RAIATÉA. ILES SOUS LE VENT. Dessin de Toly : *Monde illustré* (1888) 453
DÉBARQUEMENT DES FRANÇAIS A TAHITI, d'après un dessin d'Édouard Detaille 456
LA REINE POMARÉ ET LE PRINCE ARÜFAAITE 458
TAHITI : SÉCHAGE DU COPRAH 460
PORT DE TOHARA. ILES TUAMOTUS 461
CAP TEVAITOÉ. ILES SOUS LE VENT. Expédition de 1897, emplacement du combat où périt Matahi, dernier chef insurgé 461
TAHITIENS 463
PRISE DE POSSESSION DES ÎLES MARQUISES (1842), par l'amiral Dupetit-Thouars 464
DUMONT-D'URVILLE 465
ILE HUAHINE, ILES SOUS LE VENT, palais de la reine, dessin de Toly : *Monde illustré*, 1888 466
LA PIERRE DE COOK, cul-de-lampe 467
MISSION DE SAINT-LOUIS. NOUVELLE-CALÉDONIE, d'après un croquis du lieutenant Testard (18168). Frontispice 469
ROCHERS D'HIENGHENE, dessin de Moynets. Garnier : *Voyage en Nouvelle-Calédonie* (1863-1866). 470
TOMBEAU DE WATON, dessin de Dardaine. Garnier : *Voyage en Nouvelle-Calédonie* (1863-1866). 471
INDIGÈNES DE WATECOLO, d'après un dessin du *Monde illustré* 473

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

FAKÉ, CHEF CANALA, d'après un dessin de Neuville. Garnier : *Voyage en Nouvelle-Calédonie* (1863-1866)... 473
VUE DE LA FERME MODÈLE D'YAHOUÉ, d'après un dessin de Dardoize. Garnier : *Voyage en Nouvelle-Calédonie* (1863-1866)... 474
LE PÉNITENCIER DE L'ÎLE NOU... 476
MAISON D'HABITATION DE M. PIOU, planteur à Canala, Nouvelle-Calédonie, d'après Garnier : *Voyage en Nouvelle-Calédonie*... 477
ILE MALICOLLO (NOUVELLES-HÉBRIDES). Habitant de la baie du Sud-Ouest, dessin de Bazin. Hagen : *Voyage aux Nouvelles-Hébrides*... 481
FIDJIEN A SUVA, dessin de Barbotin. Verschuur : *Voyage aux îles Fidji*... 482
HABITATIONS ET INDIGÈNES DE AMBRYM, dessin de Riou. Hagen : *Voyages aux Nouvelles-Hébrides*. 484
FIDJI, PLANTATION DE BANANES. Verschuur : *Voyage aux îles Fidji*... 485
PORT HAVANNAH. CAMP FRANÇAIS, d'après un dessin du *Monde illustré* (1888)... 486
ILE AMBRYM : COPIA MAKER, dessin de Gérardin : *Monde illustré* (1888)... 488
CASE FIDJIENNE... 491
VITI. MBURE-KALOU (TEMPLE), 1860... 492
PIROGUE A BALANCIER DES ÎLES FIDJI. Cul-de-lampe... 493
VUE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET BAIE DE LA TABLE, d'après une aquarelle de 1656. Archives d'État des Pays-Bas. Frontispice... 497
JOHAN VAN RIEBEECK... 498
ABRAHAM VAN RIEBEECK... 499
SIGNATURES DES PREMIERS COLONS FRANÇAIS AU CAP... 503
VERGELEGEN VUE DU NORD, d'après Dorothea Fairbridge : *Historic Houses of south Africa*... 511
LES JARDINS DE VERGELEGEN, d'après Dorothea Fairbridge : *Historic Houses of south Africa*... 513
LA VILLE DU CAP EN 1763. UN CHARIOT DE COLONS, d'après un dessin de J. Rach. (Collection Van Stoek, Rotterdam.)... 515
CAREL CILLIER... 519
DELAREY... 519
SIGNATURE DE COLONS FRANÇAIS. Cul-de-lampe... 520
LA VILLE DU CAP AU XVIIIe SIÈCLE, d'après une gravure hollandaise de l'époque. Frontispice... 521
DÉBARQUEMENT DES TROUPES FRANÇAISES AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. Collection van Stoek. Rotterdam... 522
SUFFREN, médaille du cabinet des médailles, La Haye... 523
PAPENBOOM. VILLA CONSTRUITE PAR THIBAULT... 526
LOUIS-MICHEL THIBAULT... 529
GÉNÉRAL JANSSENS, Rijks prentekabinet. Amsterdam... 530
CHATEAU DE LA VILLE DU CAP. Balcon construit par Thibault... 531
BURGUNDY, d'après *Historic Houses of south Africa*. Cul-de-lampe... 532
VILLA EUROPÉENNE AU CAP, d'après une gravure du XVIIIe siècle. Frontispice... 533
MAISON DE DAVID BAIRD, construite par Thibault... 536
L'OBSERVATOIRE DU CAP, d'après le P. Tachard : *Voyage de Siam* (1686)... 540
FRANÇOIS LE VAILLANT... 543
CAMPEMENT DE BLOOD RIVER (Hofstede Geschiedenis Van den Orange Vrystaat)... 546
MOCHECH, CHEF BASOUTO, d'après Casalis : *les Basoutos*... 548
VAISSEAU de la *Dutch East India Company* gravé sur la pierre du château du Cap. Cul-de-lampe. 549
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS AU GABON. Frontispice... 551
CHAPELLE DU TEMPLE DE WAT-PHOU, d'après F. Garnier : *Voyage d'exploration en Indo-Chine*... 554
LE FORT DE BAC-NINH, d'après un dessin du *Tour du monde*... 555
PORT DE TAMATAVE, CONSTRUCTION DE LA DIGUE EXTÉRIEURE, d'après la *Revue de Madagascar*... 557
TYPES ADOUMA, dessins d'après nature de E. Læthier... 560
LE VIEUX TAMATAVE. La rue du Commerce, d'après la *Revue de Madagascar*... 561

Pages.

TANANARIVE ACTUEL. Boulevard Joffre, d'après la *Revue de Madagascar* 562
AU SÉNÉGAL, croquis d'après nature du lieutenant Andlauer 563
AU SÉNÉGAL, croquis d'après nature du lieutenant Andlauer 564
PIROGUIERS SÉNÉGALAIS, croquis d'après nature du lieutenant Andlauer 566
UN BOURJANE. Cul-de-lampe 567
VUE D'APIA ET DE LA MISSION FRANÇAISE. Frontispice 569
FERME-ÉCOLE DE NÉMÉARA PRÈS BOURAIL où sont élevés les enfants des concessionnaires 576
LE LAC TAMPA, NOUVELLE-ZÉLANDE. Frontispice 577
FIDJIEN. Cul-de-lampe 578
ÉGLISE DE MUA. ILES WALLIS. Frontispice 579
INDIGÈNES DE MELE ET VITA. Nouvelles-Hébrides. D'après un dessin du *Monde illustré*. Cul-de-lampe 584

CARTES ET PLANS

par Ed. PAILLARD

Pages.

CARTE PHYSIQUE DE MADAGASCAR ..... Face à la page 1
LA PREMIÈRE CARTE DE MADAGASCAR, PAR CANTINO (1502). Bibliothèque d'Este à Modène 5
CARTE DE GUILLAUME LE TESTU (1555) 7
CARTE DE CAUCHE. *Relations véritables et curieuses de l'île de Madagascar*. Paris, 1651 12
CARTE DE PEDRO REINEL (1517) 14
CARTE DE GASTALDO (1567). Bibliothèque Nationale 15
CARTE DE MADAGASCAR PAR PORCACCHI (1579), d'après l'*Isole piu famose del mondo* 19
PLAN DE L'HABITATION DE FLACOURT ET DU FORT DE FORT-DAUPHIN. Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 31
CARTE DE MADAGASCAR par Flacourt. Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 41
CARTE DE L'ÎLE SAINTE-MARIE. Flacourt : *Histoire de la grande île Madagascar* 47
CARTE DE MADAGASCAR dessinée par Grossin en 1731 69
CARTE DU P. DU VAL, 1672 77
CARTE DE LA BAIE DE SAINTE-MARIE, carte manuscrite. Collection de M. H. Froidevaux 88
CARTE DE LA BAIE D'ANTONGIL. Bibliothèque Nationale. Fonds d'Anville 102
CARTE DE LA CAMPAGNE DE 1895 176
CARTE GÉOLOGIQUE DE MADAGASCAR 219
CARTE POLITIQUE DE MADAGASCAR 232
LE PORT DE TAMATAVE, d'après la *Revue de Madagascar* 272
ILE D'AMSTERDAM 297
ILOT SAINT-PAUL 297
LES KERGUELEN 300
L'ISLE DE BOURBON, ANCIENNEMENT DICTE ISLE DE MASCAREGNE. Bibliothèque Nationale, fonds d'Anville 319

Pages.

Carte de l'Isle de France de l'abbé La Caille..... 332
Ile Maurice..... 411
Ile de la Réunion..... 414
Carte de l'Océan pacifique..... 420
Tahiti..... 455
Nouvelle-Calédonie et îles Loyauté..... 479
Les Nouvelles-Hébrides..... 489
Cartes des domaines concédés aux colons français et hollandais jusqu'en 1700, d'après Colin Graham Botha..... 507
Le cap de Bonne-Espérance a la fin du XVIIIe siècle, d'après *Zuid Afrika's Geschiedenis in Beeld*. 517

TABLE DES MATIÈRES

MADAGASCAR DU XVI^e SIÈCLE A 1811

par HENRI FROIDEVAUX

Pages.

Chapitre premier. — PREMIÈRES PRISES DE CONTACT..... 3

I. UNE ESCALE SUR LA ROUTE DES INDES. — *Premières reconnaissances françaises.* — *Première affirmation des « droits historiques » de la France.* — II. LES DÉBUTS DU COMMERCE DE TROC. — *Début des relations commerciales.* — III. PREMIÈRES IDÉES DE COLONISATION.

Chap. II. — ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS A FORT-DAUPHIN..... 17

I. LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES DE 1642. — *Le capitaine Rigault.* — *Création de la Compagnie française des Indes orientales* (30 *avril* 1642). — II. JACQUES PRONY ET LA FONDATION DE FORT-DAUPHIN. — *Fondation de Fort-Dauphin.* — *Révolte des colons. Prony déchu du commandement, puis réintégré.* — III. LE GOUVERNEMENT DE FLACOURT. — *Étienne de Flacourt.* — *Administration de Flacourt.* — *Création du comptoir de Matitanana. Occupation de l'île Bourbon.* — *Explorations à l'intérieur.* — *Flacourt paraît abandonné par la Compagnie.* — *Retour de Flacourt en France.* — IV. LES PROJETS DU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE. — *Démêlés et procès de Flacourt avec la Compagnie des Indes.* — *Dernier voyage et mort de Flacourt.* — V. LES ANNÉES CRITIQUES DE FORT-DAUPHIN (1655-1665). — *Administration de Desperriers et de Gueston.* — *Révolte de l'Anosy. Massacre et représailles des colons.* — *Prospérité éphémère de Fort-Dauphin. Nouvelle révolte et guerre indigène.*

Pages.

Chap. III. — La Compagnie des Indes orientales de 1664 a Madagascar..... 53

I. L'administration du Conseil souverain. — *Le mémoire de Charpentier sur Madagascar. — La Compagnie des Indes Orientales de 1664 reprend le privilège. — Situation critique de nos établissements.* — II. Les exploits de La Case. — *Les débuts de La Case. — Antagonisme de La Case et des gouverneurs. Son départ de Fort-Dauphin. — Nouveau soulèvement de l'Anosy. La Case rétablit la situation. — Projets de La Case. — François Martin à Fénérive.* — III. L'Administration du marquis de Montdevergue. — *Premières difficultés. — Désaccords entre Montdevergue et les directeurs de la Compagnie. — Causes de l'échec de Montdevergue. — Disgrâce de Montdevergue; son remplacement par Champmargou.*

Chap. IV. — L'agonie de Fort-Dauphin..... 73

I. Madagascar colonie royale. — II. L'abandon de Fort-Dauphin. — *Révolte indigène. Mort de La Case. — De La Haye préconise l'évacuation de Fort-Dauphin.* — III. Les derniers jours. — *Mort de Champmargou. — La Bretèche gouverneur. — Évacuation définitive de Fort-Dauphin.*

Chap. V. — La tradition française au dix-huitième siècle..... 83

I. Pirates internationaux et marins français. — *Corsaires et pirates dans l'Océan Indien. — Pirates français. — Relations commerciales ininterrompues avec Madagascar.* — II. Le retour des Français a l'île Sainte-Marie. — *Le caporal Filet. — Abandon de Sainte-Marie.* — III. Le comte de Maudave a Fort-Dauphin. — *Heureux débuts de notre nouvelle entreprise à Fort-Dauphin. — Nouvel abandon de Fort-Dauphin.* — IV. Les avatars du baron de Benyowski. — *La jeunesse aventureuse de Benyowski. — Projets de Benyowski sur Madagascar. — Benyowski à la baie d'Antongil. Sartine fait procéder à une enquête sur Benyowski. — Retour de Benyowski en France. — Benyowski au service des Américains. — Mort de Benyowski.*

Chap. VI. — La fin de la vieille tradition française..... 107

I. Les voyages de Mayeur. — *Voyageurs français dans l'intérieur de Madagascar.* — II. Les idées de Daniel Lescallier et leurs suites. — *Madagascar sous la Révolution. — Le général Decaen et Madagascar.* — III. Sylvain Roux a Tamatave. — *Sylvain Roux se maintient à Tamatave. — Capitulation des îles Mascareignes : Chute de Tamatave. — Perte définitive de Madagascar.*

MADAGASCAR DE 1815 A 1906

par Marius et Ary LEBLOND

Chapitre premier. — Le royaume hova et les tentatives de mainmise anglaise..... 119

Premiers établissements hovas à la côte Est. Les sergents du Palais. — Le traité anglo-malgache du 23 octobre 1817. — Premiers missionnaires anglais dans l'île. Un nouveau traité anglo-malgache (1820). — Les Français à Fénérive. Opposition des hovas : leur occupation de la côte Est (1814-1826). Mort de Radama Ier. — Ranavalona Ire (1828-1861), réaction contre les étrangers. Échec des Français pour s'établir à la côte Est (1828-1831). — Occupation de Nossi-Bé (1840). — Manifestation franco-anglaise (1845) : son échec. — La London missionnary society. Les Priants. — Radama II (1861-1863), réformes intérieures. La Charte Lambert. — Rashœrina (1863-1868), annulation de la charte Lambert. M. de Louvières. — Alfred Grandidier.

Pages.

Chap. II. — Le règne de Ranavalo II (1868-1883). — La guerre de 1883-1885..... 143

Le traité de 1868. — *Révolution religieuse. Le protestantisme religion d'État. — L'œuvre intellectuelle des missionnaires catholiques. — Jean Laborde. — Laborde et le rayonnement de l'influence française. — Conspiration de Ramanenjana. — Derniers efforts et mort de Laborde. — Causes de la guerre* (1878-1884). — *La guerre de* 1883-1885. — *Incompréhensions et hésitations parlementaires. — Le traité Miot-Patrimonio. — Les résidents. — L'œuvre de Le Myre de Vilers. — M. Bompard. — M. Larrouy. — L'expédition décidée.*

Chap. III. — L'expédition de 1895..... 175

Composition du corps expéditionnaire. — La marche en avant. — Formation d'une colonne légère. — Prise de Tananarive. — M. Laroche résident général. — La révolte. — Rappel de M. Laroche. Gallieni résident général.

Chap. IV. — Gallieni et la pacification..... 197

L'Emyrne pacifiée. — L'action pacificatrice de Gallieni. — Le problème religieux. — Les créations. — Le problème scolaire. — La colonisation et le commerce. — Politique domaniale. — — L'agriculture indigène. — Le commerce. — L'industrie. Les mines. — La lutte pour le développement. — L'assistance médicale. — Politique de route. Travaux publics. — Les finances. — Les collaborateurs. — L'œuvre de Gallieni.

MADAGASCAR DE 1906 A LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

par M. DELÉLÉE-DESLOGES

Madagascar depuis Gallieni..... 233

I. Augagneur. — *M. Augagneur. — Finances. Enseignement. — Travaux publics. — Chambre de commerce. Travail. — Œuvres sociales.* — II. M. Picquié. — *Administration. — Cultes. — Travaux publics.* — III. M. Garbit. — *Intérim. — La V. V. S. — Administration.* — IV. M. Merlin. — V. M. Schrameck. — *Administration. — Travaux publics. Colonisation. — Forêts. — Œuvres sociales.* — VI. M. Garbit. — *Situation économique. — Chambres de commerce. — Enseignement. Travaux publics.* — VII. M. Olivier. — *Son programme. — Travaux publics. Hygiène. Œuvres sociales. — Finances. Domaines. Administration. — Smoting.* — VIII. M. Cayla. — *Pacification des esprits. — Économie organisée. — Régionalisme.*

LES COMORES

par Alfred MARTINEAU

Mayotte. — Mohéli. — Anjouan. — La Grande Comore. — Les petites îles de l'Océan Indien. — Les Kerguelen. — L'archipel Crozet et l'île Marion..... 281

LES ILES DE FRANCE ET DE BOURBON

par PIERRE CRÉPIN

Pages.

Chapitre premier. — LES ORIGINES 307

L'île Maurice. — Bourbon. — Prises de possession (1642-1649). *— Les premiers colons : Anthoine Thaureau et ses compagnons* (1654). *— Leurs mésaventures. — Arrivée de Payen et Vitry* (1662). *— Les premiers commandants : Regnaut, La Hure, d'Orgeret, Florimond* (1662-1689). *— Les premières femmes françaises à Bourbon. — Vauboulon et le P. Hyacinthe* (1689-1696). *— Les gouverneurs Bastide et de Villers. — Les pirates. — Le gouverneur de Parat. — Première prise de possession de Maurice* (1715). *— L'introduction de la culture du café à Bourbon. — La fin de la piraterie. — Occupation effective de Maurice* (1721).

Chap. II. — L'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE DES INDES (1715-1767) 327

P. Benoit Dumas. Organisation particulière des deux îles. — Le complot des esclaves de 1730. *Le sort des esclaves. — Les blancs en* 1736. *La Bourdonnais. Soins donnés à l'Agriculture. — Création de Port-Louis. Défenses de l'île. — La Bourdonnais à Paris. Ses grands projets. — La Bourdonnais à Mahé. Rappel de son escadre. Reconnaissance des îles Seychelles. — Le rappel et la disgrâce de la Bourdonnais. — Le gouverneur Pierre David* (1748-1753). *Bouvet* (1753-1756). *— Poivre et l'introduction des épices. — Magon* (1756-1759). *— Desforges Boucher* (1759-1763). *— La détresse des îles.*

Chap. III. — L'ADMINISTRATION ROYALE 355

Le gouverneur Jean Dumas (1763-1767)*; son conflit avec le Conseil supérieur. — L'œuvre de Cossigny de Palma à l'Ile de France et de Crémont à Bourbon. — Bernardin de Saint-Pierre. — Les derniers gouverneurs : M. de Ternay* (1772-1776) *et les entreprises Maudave et Benyowski à Madagascar. — Le chevalier de la Brillane* (1776-1779). *— Le gouvernement de Souillac* (1779-1787). *— L'épidémie de* 1782. *La fin de Benyowski. Les derniers intendants. — D'Entrecasteaux* (1787-1789). *— Conway* (1789-1790). *— Dissolution du régiment des volontaires de Bourbon. — Les premières manifestations révolutionnaires. Coriolis. Ricard. L'Assemblée populaire de l'Église. — L'arrivée du* Stanislas *à Port-Louis et ses conséquences. — Les clubs. Les élections. Conway donne sa démission* (29 *juillet* 1790). *— La révolution à Saint-Denis. — Cossigny à l'Ile de France* (1790-1792). *L'assassinat de Mac Nemara.*

Chap. IV. — LES ILES SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE 385

L'affaire Saint-Félix. — Les corsaires. — L'abolition de l'esclavage et les incidents de la mission Baco et Brunel. — Le mouvement royaliste de l'île Bourbon. — Mort de Malartic (28 *juillet* 1800). *Le général Magallon de la Morlière* (1800-1803). *— Le général Decaen. — Les Anglais occupent Rodrigue. Première attaque contre l'île Bourbon. — Le général de Brulys. — Prise de Saint-Denis* (9 *juillet* 1810). *— La perte et la reprise du Grand Port. Le combat maritime des* 20-21-22 *août* 1810. *— L'expédition anglaise contre l'Ile de France.*

Chap. V. — LA RÉUNION DE 1815 A LA PÉRIODE CONTEMPORAINE 411

LE PACIFIQUE FRANÇAIS

par MARGUERITE VERDAT

Pages.

Chapitre premier. — LA DÉCOUVERTE DES ILES DU PACIFIQUE ET LES PREMIÈRES TENTATIVES DE COLONISATION..... 421

Le mythe du continent austral. — Les premières découverts des îles du Pacifique. — Les reconnaissances du dix-huitième et du dix-neuvième siècles. — L'Europe et le Pacifique : les rivalités politiques. — Les missionnaires. — Les rivalités commerciales. — Situation géographique des îles françaises du Pacifique. — Tentatives avortées de colonisation dans le Pacifique. La question de la Nouvelle-Zélande. — La question hawaïenne. Le marquis de Rays. L'îlot Clipperton.

Chap. II. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE..... 449

La race et l'histoire maories. — Les premières influences religieuses européennes. — L'affaire Pritchard. — Pomaré V transmet ses pouvoirs à la France. — Les contestations au sujet des îles de la Société et des Iles sous le Vent. — L'annexion des Tuamotus, des Gambiers et des îles Tubuaï. — Les Marquises.

Chap. III. — NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES..... 469

I. NOUVELLE-CALÉDONIE. — *Les Maristes. — La prise de possession. L'organisation de la colonie. La Nouvelle-Calédonie colonie pénitentiaire. — La colonisation libre. L'insurrection canaque.* — II. DÉPENDANCES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. — *Iles Wallis.* — III. ARCHIPEL DES NOUVELLES-HÉBRIDES. — *Les origines. — M. Higginson. — Le condominium franco-britannique.*

LES FRANÇAIS DANS L'AFRIQUE DU SUD

par HENRI DEHÉRAIN

Chapitre premier. — LES HUGUENOTS FRANÇAIS AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE..... 497

L'escale du cap de Bonne-Espérance. — Débuts de la colonisation. — I. L'ARRIVÉE DES COLONS FRANÇAIS AU CAP. — *L'engagement des colons français. — Le voyage des Pays-Bas au Cap. — Origine, profession, nombre des colons.* — II. LA COLONISATION FRANÇAISE AU CAP A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. — III. HOMOGÉNÉITÉ PUIS DISSOCIATION DU GROUPE FRANÇAIS. — *Les colons français et Willem Adriaan van der Stel.* — IV. LES DESCENDANTS DES RÉFUGIÉS FRANÇAIS EN AFRIQUE AUSTRALE DU DIX-HUITIÈME AU VINGTIÈME SIÈCLE. — *L'expansion vers l'Est. — Quelques Boers notables d'origine française.*

Chap. II. — LA DÉFENSE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE PAR LES FRANÇAIS DE 1781 A 1783..... 521

I. VUES DE L'ANGLETERRE SUR LE CAP. — *La course de Johnstone et de Suffren vers le Cap.* — II. ARRIVÉE DES TROUPES FRANÇAISES AU CAP. — III. LA GARNISON FRANÇAISE DU CAP. — *Passage de Suffren au Cap.* — IV. L'INGÉNIEUR ARCHITECTE FRANÇAIS LOUIS THIBAULT.

Pages.

Chap. III. — Marins, voyageurs, missionnaires français dans l'Afrique australe du dix-septième au dix-neuvième siècle..... 533

I. L'escale du Cap et la marine française. — II. Savants et voyageurs français en Afrique australe. — *Le P. Tachard.* — *L'abbé de La Caille.* — *François Le Vaillant.* — *Adulphe Delegorgue.* — III. Les missionnaires protestants français dans le Basoutoland. — *L'œuvre géographique des missionnaires.* — Conclusion.

Conclusion générale, par Gabriel Hanotaux..... 551
Table des illustrations..... 569
Cartes et plans..... 577
Table des matières..... 579

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1934. 43416.

EN SOUSCRIPTION :

L'OUVRAGE EST ENTIÈREMENT PUBLIÉ

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

NATION FRANÇAISE

DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS

15 VOLUMES IN-4° (29×24) DE 550 A 650 PAGES
ILLUSTRÉS DANS LE TEXTE PAR LES MEILLEURS ARTISTES
190 hors-texte en couleurs
PRIX BROCHÉ : **1 200** fr. — RELIÉ CUIR : **1 950** fr. — RELIÉ AMATEUR : **2 650** fr.

INTRODUCTION GÉNÉRALE, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de A. LEPÈRE, Maurice DENIS et J. PATISSOU.....

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Premier volume : le Cadre permanent et le Facteur humain, par M. Jean BRUNHES, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Illustrations de A. LEPÈRE (25e mille)... } 1 vol.

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Deuxième volume : Géographie politique et géographie du travail, par MM. Jean BRUNHES et Pierre DEFFONTAINES. Illustrations de A. LEPÈRE, M. MÉHEUT, G. WYBO, R. BRODERS (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Première partie : des Origines à 1515, par M. Pierre IMBART DE LA TOUR, membre de l'Institut. Illustrations de J. PATISSOU, Simon BUSSY, MOSSA, etc. (25e mille). 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Deuxième partie : de 1515 à 1800, par M. Louis MADELIN, de l'Académie française. Illustrations de M. LOBRE et G.-L. JAULMES (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Troisième partie : de 1804 à 1926, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de G. JEANNIOT, Simon BUSSY, Mme C. HANOTAUX, Gabriel HANOTAUX fils et D. BURNAND (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE RELIGIEUSE, par M. Georges GOYAU, de l'Académie française. Illustrations de Maurice DENIS (30e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Première partie : des Origines aux Croisades, par le général COLIN ; des Croisades à la Révolution, par le colonel Frédéric REBOUL. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et G. HANOTAUX fils (20e mille). 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Deuxième partie : de la Constituante au Directoire, par le général MANGIN ; du Directoire à la guerre de 1914-1918, par le maréchal FRANCHET D'ESPEREY ; la Guerre de 1914-1918, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE, par M. René PINON, professeur à l'École des Sciences politiques. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et M. Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)..... 1 vol.

(Ouvrage couronné par l'Académie française. Grand Prix Gobert 1929.)

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE, par M. Germain MARTIN, membre de l'Institut. Illustrations de G. RIPART et J. LAURAS (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES ARTS, par M. Louis GILLET. Illustrations de René PIOT (25e mille)..... 1 vol.

(Ouvrage couronné par l'Académie franç., Grand Prix Gobert 1923.)

HISTOIRE DES LETTRES. Première partie : *la Littérature française en langue latine*, par M. François PICAVET, directeur à l'École pratique des Hautes-Études ; *les Chansons de geste*, par M. Joseph BÉDIER, de l'Académie française ; *la Littérature de langue française :* des Origines à Ronsard, par M. Alfred JEANROY, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART, René PIOT, etc. (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES LETTRES. Deuxième partie : de Ronsard à nos jours, par M. Fortunat STROWSKI, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART et Marcel VICAIRE (25e mille).... 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Introduction générale, par M. E PICARD, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences ; Première partie : *Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la mécanique*, par M. H. ANDOYER, de l'Académie des Sciences ; *Histoire de la physique*, par M. Charles FABRY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; *Histoire de la chimie*, par M. Albert COLSON, professeur de chimie à l'École Polytechnique. Illustrations de B. MESTCHERSKY (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Deuxième partie : *Histoire des Sciences biologiques*, par M. Maurice CAULLERY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; *Histoire de la philosophie française et de la philosophie des sciences*, par M. René LOTE, maître de conférences à l'Université de Grenoble. Illustrations de Ch. SANLAVILLE et Robert FÉAU (20e mille)..... 1 vol.

FACILITÉS DE PAIEMENT

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 121577867